



**HAL**  
open science

## Sources et signification du "Liber de Caesaribus" d'Aurélius Victor

Toshiaki Hayashi

► **To cite this version:**

Toshiaki Hayashi. Sources et signification du "Liber de Caesaribus" d'Aurélius Victor. Archéologie et Préhistoire. Université Bourgogne Franche-Comté, 2017. Français. NNT : 2017UBFCC018 . tel-02055575

**HAL Id: tel-02055575**

**<https://theses.hal.science/tel-02055575>**

Submitted on 4 Mar 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

**Ecole doctorale SEPT – EA 4011 ISTA**

Thèse en vue de l'obtention du titre de docteur en

**Histoire**

**Sources et Signification du *Liber de Caesaribus***

**d'Aurélius Victor**

Présentée et soutenue publiquement par

**Toshiaki HAYASHI**

le 14 octobre 2017

Sous la direction de M. le Professeur Stéphane RATTI

Membre du Jury

Mme. Cécile BERTRAND-DAGENBACH, Professeur de langue et littérature latines,  
Université de Lorraine, Présidente

M. Jean-Yves GUILLAUMIN, Professeur émérite de langue et littérature latines, Université de  
Franche-Comté, Examineur

M. Sylvain JANNIARD, Maître de conférences en histoire romaine, Université de Tours,  
Examineur

M. Bertrand LANÇON, Professeur émérite d'histoire romaine, Université de Limoges,  
Rapporteur

M. Stéphane RATTI, Professeur d'histoire de l'Antiquité tardive, Université de Bourgogne  
Franche-Comté, Directeur de thèse



**Sources et Signification du *Liber de Caesaribus*  
d'Aurélius Victor**

Toshiaki HAYASHI



## *Remerciements*

*Au terme de ce travail, je souhaite adresser mes remerciements sincères et ma profonde gratitude envers mon directeur de thèse, Stéphane RATTI. Au cours de ces années, son encadrement, ses remarques et son soutien m'ont permis de faire face aux obstacles de toutes sortes, d'enrichir ma réflexion et de mener ce travail à son terme.*

*Je souhaite ensuite exprimer ma reconnaissance envers les membres du jury qui ont accepté de consacrer du temps et juger ce travail : Madame Cécile BERTRAND-DAGENBACH, Messieurs Jean-Yves GUILLAUMIN, Sylvain JANNIARD, et Bertrand LANÇON.*

*Je souhaite également adresser toute ma gratitude à l'équipe de l'EA 4011 ISTA en particulier Antonio GONZALEZ, Loïc DECREUSE, Lucie DEBROSSES et Jocksy ONDO LOUEMBA OVONO.*

*Je voudrais également bien remercier mes courageuses relectrices et correctrices : Gaëlle BORCHARDT (Université de Bourgogne Franche-Comté) et Candice LEMAIRE (Université de Bourgogne Franche-Comté). Surtout Mme. BORCHARDT qui a attentivement lu et corrigé ma thèse, écrite par un japonais qui a peu d'expérience de la rédaction en français. Sans son aide, je n'aurais pas pu arriver la composition de cette thèse.*

*Par la présente, je tiens également à exprimer ma reconnaissance à tous les collègues japonais de la Comité d'Aurélius Victor et de la Comité d'Eutrope qui m'ont soutenu et donné des idées indispensables pour ma thèse pendant la traduction de les œuvres d'Aurélius Victor et d'Eutrope : Makoto EZOE (Université Keio), Mayumi KUWABARA (Université Sophia), Yuichi MITSUI (Université Waseda), Yuya TANOUE (Université Tsukuba) et notamment*

*Koji TOYOTA (Université de Sophia), le professeur émérite qui m'enseigne depuis 1998. Grâce à lui, j'ai commencé à m'intéresser à l'historiographie de l'antiquité tardive.*

*J'aimerais bien aussi montrer ma reconnaissance à Yae KUROKAWA, Naka MAKINO, et Maiko WATANABE, et le professeur, Hirotoshi HIWAKI, qui étaient membres du séminaire de Tokyo Women's University pendant les années 2003-2005. C'est dans ce séminaire que j'ai lu le Liber de Caesaribus pour la première fois.*

*Je souhaite également adresser ma gratitude à Jasmina DAVIDOVIĆ et Svetlana SUBAŠIĆ, conservatrices du Muzej Srema à Sremska Mitrovica en Serbie, car elles ont aidé ma recherche pendant mes séjours à Sremska Mitrovica. Je remercie surtout Madame SUBAŠIĆ pour sa générosité et son accueil familial.*

*Je tiens ensuite à exprimer ma reconnaissance à Stefan POP-LAZIĆ (Arheološki Institut, Beograd) et Snežana FERJANČIĆ (Université de Belgrade), qui ont donné des conseils et des informations sur des fouilles archéologiques et des inscriptions en Serbie.*

*Depuis mon installation à Dijon en 2009, les membres de l'Association Franco-Japonaise de Dijon m'ont chaleureusement accueilli. Grâce à leurs aides, ma vie à Dijon est très joyeuse et animée. J'aimerais bien montrer mes remerciements à tous ses membres.*

*Enfin, je remercie mes parents et ma famille pour leur soutien. Sans Tanya, ce manuscrit n'aurait jamais pu aboutir. Pour cela, et pour tout le reste, un immense merci.*

## Résumé

Titre : Sources et Signification du *Liber de Caesaribus* d'Aurélius Victor

Le *Liber de Caesaribus* d'Aurélius Victor est une œuvre traitant des vies des empereurs romains à partir d'Auguste jusqu'à Constance II. Examiner des particularités sur les sources et la signification de ce livre, c'est le but de cette thèse. Le chapitre 1 traite de la vie de Victor selon les témoignages littéraires et épigraphiques. Le chapitre 2 parle des manuscrits du *Livre des Césars*. Nous ne possédons aujourd'hui que deux manuscrits de cette œuvre, mais il y en avait un troisième qui a disparu après XVIème siècle. Le chapitre 3 traite des sources du *Livre des Césars* en regardant les études précédentes depuis la fin du XIXème siècle. Il a utilisé quelques sources diverses ainsi que la *Kaisergeschichte* d'Enmann, une œuvre perdue, une œuvre perdue. Le chapitre 4 travaille sur la *Kaisergeschichte* selon Victor, Eutrope etc. pour prouver son existence. Dans le chapitre 5 on étudie comment Victor décrit Constance II. Son portrait dans ce livre est très élogieux, mais Victor critique ses valets, ses ministres et son entourage à la fin de son œuvre. Le chapitre 6 traite des fonctionnaires critiqués dans cette œuvre. Victor blâme non seulement l'entourage de Constance II mais il critique aussi quelques fonctionnaires et les organisations qui étaient contemporaines de Victor. Le chapitre 7 essaie l'identification des gens que Victor critique dans son livre en concluant que les gens critiqués dans ce livre était connus comme les magistrats corrompus, et que la plupart d'entre eux étaient des ennemis de Julien. Le but de son œuvre était la dénonciation de ces mauvais fonctionnaires. Par conséquent, il a obtenu le poste du gouverneur de la Pannonie Seconde sous Julien.

Mots clés : Aurélius Victor - *Liber de Caesaribus* – *Kaisergeschichte* – Signification - Constance II (337-361)

## Abstract

Titre : Sources and Signification of *Liber de Caesaribus* of Aurelius Victor

Aurelius Victor's *Liber de Caesaribus* is a historical work of lives of Roman emperors from Augustus to Constantius II. To examine the features of the sources and the signification of this book is the purpose of this thesis. Chapter 1 works on the life of Victor according to other literary works and epigraphic testimonies. Chapter 2 discusses the manuscripts of *Liber de Caesaribus*. We have now only 2 manuscripts of *Liber de Caesaribus*, but there was the third one missing after 16th century. Chapter 3 works on sources of *Liber de Caesaribus*, following earlier studies since the end of 19th century. Victor used various sources as well as now non-extant Enmann's *Kaisergeschichte*. Chapter 4 works on the *Kaisergeschichte* using the comparisons among Victor, Eutropius and other works to prove its existence. Chapter 5 treats how Victor depict Constantius II. His figure is described with full of praises, but Victor criticizes his servants, his ministers and his entourage in the end of *Liber de Caesaribus*. Chapter 6 discusses public officials criticized in this work. Victor blames not only the entourage of Constantius II, but also condemned various civil servants and organizations who were his contemporaries. Chapter 7 tries the identifications of people that Victor criticizes in this work, drawing a conclusion that these people were known as corrupted magistrates, and that most of them were enemies of Julien. The purpose of this book is to denounce these incompetent government officials. Thanks to his work, Victor gained the post of governor of Pannonia Secunda under the reign of Julien.

Keywords : Aurelius Victor – *Liber de Caesaribus* – *Kaisergeschichte* – Signification – Constantius II (337-361)





## Table des matières

Remerciements.....	5
Résumé.....	7
Avant-propos.....	11
Chapitre 1 : La vie de Sextus Aurélius Victor et la tradition du <i>Livre des Césars</i> .....	15
La vie de Sextus Aurélius Victor.....	15
La tradition du <i>Livre des Césars</i> .....	29
Conclusion.....	31
Chapitre 2 : Les manuscrits du <i>Livre des Césars</i> .....	32
Conclusion.....	40
Chapitre 3 Sources du <i>Liber de Caesaribus</i> .....	41
1. Études sur les sources du <i>Livre des Césars</i> et <i>Enmannische Kaisergeschichte</i> .....	42
2. Comparaison parmi les historiens. ....	48
Vie de Néron .....	48
Vie de Domitien .....	68
Vie de Trajan.....	84
Vie de Septime-Sévère .....	97
Vies des Maximins, des Gordiens et des Pupien et Balbin.....	135
Vie d’Aurélien.....	160
3. Conclusion du chapitre .....	180
Chapitre 4 La <i>Kaisergeschichte</i> selon Aurélius Victor et Eutrope .....	183
Les points communs entre les historiens latins.....	184
Conclusion.....	222
Chapitre 5 Constance II chez Aurélius Victor.....	224

Conclusion.....	238
Chapitre 6 Fonctionnaires critiqués chez Victor.....	239
1. Préfet du prétoire.....	239
2. <i>Actuarii</i> .....	242
3. <i>Agentes in rebus</i> et <i>Notarii</i> .....	244
4. Armée.....	248
5. Femmes et eunuques .....	268
Conclusion.....	274
Chapitre 7 Prosopographie des personnes critiquées et louées dans le <i>Livre des Césars</i> .....	276
1. Préfets du prétoire.....	279
2. Gouverneurs provinciaux .....	292
3. Chefs militaires .....	306
4. D'autres chefs militaires .....	327
5. <i>Agentes in rebus</i> et <i>Notarii</i> .....	337
6. Femmes des empereurs.....	348
7. Eunuques .....	355
8. Les accusés au comité de Chalcédoine .....	363
Conclusion.....	367
Conclusion .....	370
Bibliographie.....	374

## Avant-propos

Pourquoi écrit-on l'histoire? Quand on compose une œuvre historique, on est poussé par plusieurs raisons en utilisant des sources diverses. Par exemple, Sima Qian, un historien chinois du II<sup>ème</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J. –C., a commencé la composition d'une œuvre historique sur la Chine en succédant au travail de son père, Sima Tan. Pourtant, quand il a défendu son ami qui avait capitulé devant les Xiongnu, nomades au nord de la Chine, il a été condamné à être castré à cause de la colère de son empereur, Wudi de la dynastie Han. La peine de castration équivalait la mort en Chine antique, et il était normal de se suicider avant d'être castré. Mais il a choisi d'endurer cette tragédie et a achevé son œuvre historique, *Shiji* (*Mémoires historiques*) en se référant à plusieurs livres aujourd'hui perdus, bien qu'il ait aussi été emprisonné pendant 3 ans. Son œuvre ne contient pas seulement les vies des empereurs mais aussi ceux des gens normaux comme des politiciens, généraux, marchands, assassins et gangs. Son travail aura été le modèle de l'historiographie chinoise et apprécié comme une des meilleures œuvres historiques chinoises. En fait, la composition de cette œuvre représentait les dernières volontés de son père de sorte que c'était une honte pour lui de ne pas pouvoir terminer cette rédaction<sup>1</sup>. En plus, il montre souvent sa colère envers la corruption et l'intrigue dans son époque. C'est la motivation de cette œuvre.

Dans l'empire romain, Salluste a composé les *Histoires*, la *Conjuration de Catilina* et la *Guerre de Jugurtha*. Nous possédons les deux livres ainsi que quelques fragments des *Histoires*. Dans ses travaux, Salluste soutient les *Populares* et critique les *nobiles*, mais il reproche aussi les corruptions de ses contemporains. Puis, Tacite a composé plusieurs œuvres comme les *Annales*, les *Histoires*, la *Vie d'Agricola*, et la *Germanie*. Son historiographie montre la vue pessimiste sur la situation politique en soulignant les leçons morales. Il se préoccupe de l'équilibre entre le Sénat et les empereurs, et des corruptions des gens politiques pendant qu'ils s'accoutumaient à la richesse et le pouvoir de l'empire. Ces deux historiens ainsi que Sima Qian décrivent la corruption des contemporains. Salluste et Tacite ont beaucoup influencé la composition du *Livre des Césars* de Sextus Aurélius Victor, l'objet de nos études.

Sextus Aurélius Victor, un historien qui a vécu au milieu du IV<sup>ème</sup> siècle, occupe une place particulière parmi ses contemporains. Il était un des fonctionnaires provinciaux en Illyricum

---

<sup>1</sup> Ban Biao et Ban Gu, *Hanshu*, Vie de Sima Qian 21-27.

sous Constance II. Il avait déjà achevé son œuvre historique sur les empereurs romains, *Livre des Césars (Liber de Caesaribus)*, quand l'usurpateur Julien s'est avancé vers l'est pour combattre contre Constance II en 361. Dès que Julien est inopinément arrivé à Sirmium, la capitale de l'Illyricum, Victor l'a accueilli et puis il a été convoqué par Julien qui lui a donné un poste de gouverneur de la Pannonie Seconde. Comme je l'ai noté, Julien était un usurpateur sans autorisation de l'empire romain, de sorte que son changement de côté était un acte risqué. Cette confiance de Julien en Victor a probablement été grâce à son caractère et au *Livre des Césars*. À propos de sa personnalité Ammien Marcellin raconte qu'il était modéré<sup>2</sup>. Victor a enfin gagné son pari, parce que Constance II est mort en confiant la gouvernance de l'empire à Julien.

Contrairement aux œuvres d'Eutrope et Festus, le *Livre des Césars* est une œuvre traitant des vies des empereurs romains à partir d'Auguste jusqu'à Constance II, contemporain de Victor. Cette œuvre possède une grande spécialité, c'est-à-dire, que Victor montre ses avis personnels en condamnant quelques fonctionnaires, l'armée et des femmes, même si nous ne pouvons pas trouver beaucoup de concordances de narration avec les autres historiens. Nous ne connaissons aucun historien comme lui parmi les abrégiateurs latins de l'antiquité tardive. Examiner ce type de particularités sur les sources et la signification du *Livre des Césars* de Victor, c'est le but de cette thèse.

Dans le chapitre 1 je narrerai la vie de Victor selon les témoignages littéraires et épigraphiques en montrant que sa vie n'était pas celle d'un auteur littéraire, mais d'un fonctionnaire venant d'une famille humble de l'Afrique, comme il le raconte lui-même<sup>3</sup>. En plus, je monterai aussi comment les auteurs antiques et médiévaux ont témoigné sur le *Livre des Césars*.

Le chapitre 2 parle des manuscrits du *Livre des Césars*. Nous ne possédons aujourd'hui que deux manuscrits de cette œuvre, mais il y en avait un troisième qui a disparu après XVI<sup>ème</sup> siècle. Nous allons voir la tradition des manuscrits selon le travail de M. Festy<sup>4</sup>.

---

<sup>2</sup> Ammien Marcellin, XXI. 10. 6.

<sup>3</sup> Aurélius Victor, 20. 5.

<sup>4</sup> Sextus Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Édition critique et traduction, précédées d'une étude de la tradition manuscrite par Michel Festy, Montpellier, 1991 pp. 1-62.

Dans le chapitre 3 nous essayons de trouver des sources du *Livre des Césars*. Nous allons d'abord regarder les études précédentes sur ce sujet depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, surtout la *Kaisergeschichte* d'Enmann<sup>5</sup>. Son étude est devenue la base de la recherche des sources des œuvres historiques comme le *Livre des Césars*, l'*Abrégé d'histoire romaine* d'Eutrope, le *Chronique* de Jérôme, l'*Histoire Auguste*, l'*Epitome de Caesaribus* etc. Ensuite, nous allons voir quelques chapitres du *Livre des Césars* pour examiner ses sources, en supposant que Victor a utilisé des sources supplémentaires en plus de la *Kaisergeschichte*.

Le chapitre 4 traite de la *Kaisergeschichte* selon Victor et Eutrope. Depuis 2007 je participe aux traductions japonaises d'Eutrope et de Victor en me chargeant des corrections et des notes et en composant leurs préfaces et mémoires sur ces auteurs. Nous allons voir 30 comparaisons parmi les historiens latins incluant Victor et Eutrope en utilisant mes travaux afin de prouver l'existence de la *Kaisergeschichte* et la continuation de cette œuvre jusqu'au milieu du IV<sup>ème</sup> siècle.

À partir du chapitre 5 nous commençons à examiner la signification du *Livre des Césars*. Nous regardons d'abord comment Victor décrit Constance II, l'empereur sur le trône à cette époque, quand il a composé son œuvre. L'inclusion de l'empereur encore vivant dans l'œuvre historique est assez exceptionnelle, car cet acte appartient au *Panégyrique*, comme S. Ratti le montre<sup>6</sup>. Son portrait dans le *Livre des Césars* est très élogieux, mais Victor critique ses valets ses ministres et son entourage à la fin de son œuvre.

Le chapitre 6 traite des fonctionnaires critiqués dans le *Livre des Césars* dans la continuité du chapitre précédent. En effet Victor blâme non seulement l'entourage de Constance II mais il critique aussi quelques fonctionnaires et les organisations comme les préfets du prétoire (*praefecti praetorio*), les *actuarii*, les *agentes in rebus*, l'armée, les femmes et les eunuques. Ces personnes étaient contemporaines de Victor qui travaillait aussi comme un officier de sorte qu'il a témoigné des mauvais actes de ces gens.

Dans le chapitre 7 nous essayons d'identifier les gens que Victor critique dans son livre. Nous le devisons en 8 parties : 1. Préfets du prétoire, 2. Gouverneurs provinciaux, 3. Chefs militaires, 4. D'autres chefs militaires, 5. *Agentes in Rebus* et *Notarii*, 6. Femmes des

---

<sup>5</sup> A. Enmann, « Eine verlorene Geschichte der römischen Kaiser und das Buch *de viris illustribus urbis Romae*. Quellenstudien », *Philologus*, Suppl. 4, 1883, pp. 335-501.

<sup>6</sup> S. Ratti, *Les empereurs romains d'Auguste à Dioclétien dans le Bréviaire d'Eutrope*, Besançon/Paris, 1996, pp. 13-14.

empereurs, 7. Eunuques, 8. D'autres personnages. Comme nous pouvons trouver plus de 450 candidats de personnages que Victor aurait critiqués, nous allons composer des tableaux selon *Prosopography of the Later Roman Empire* d'A. H. M. Jones<sup>7</sup>. Nous utilisons beaucoup de types de sources historiques comme Ammien Marcellin, Zosime, et des inscriptions épigraphiques. Enfin nous pourrions conclure que les gens critiqués dans le *Livre des Césars* étaient aussi connus comme les magistrats corrompus, et que la plupart d'entre eux étaient des ennemis de Julien. Nous supposons que le but de son œuvre était la dénonciation de ces mauvais fonctionnaires. Par conséquent, il a obtenu le poste du gouverneur de la Pannonie Seconde sous Julien.

---

<sup>7</sup> A. H. M. Jones, *Prosopography of the Late Roman Empire* I, Cambridge, 1971 (*PLRE*, ci-dessous).

## Chapitre 1 : La vie de Sextus Aurélius Victor et la tradition du *Livre des Césars*.

Dans ce chapitre, je décrirai la vie d'Aurélius Victor en utilisant non seulement des documents historiques mais aussi des inscriptions. J'ai pu me rendre compte que sa vie n'était pas celle d'un historien mais celle d'un bureaucrate dont l'origine remonterait aux *humiliores* d'Afrique. En effet, à l'exception de la composition du *Livre des Césars*, nous ne connaissons pas d'autres œuvres de lui. Par contre, à la fin de sa vie il est devenu préfet de la Ville (*praefectus urbi*) et il aurait eu des connaissances puissantes comme Symmaque et Nicomaque Flavien, l'auteur plausible de l'*Histoire Auguste*.

### La vie de Sextus Aurélius Victor

De la vie d'Aurélius Victor, nous n'avons que trois témoignages directs: 1. Une petite mention par Ammien Marcellin<sup>1</sup>, 2. Une inscription dédiée à Théodose dans le Forum de Trajan à Rome<sup>2</sup>, 3. Un Commentaire sur son origine par lui-même<sup>3</sup>. D'après lui, Aurélius Victor est né dans la campagne d'une province d'Afrique et il était fils d'un père humble et inculte. Pourtant son père n'était ni un paysan simple ni pauvre, car il a pu envoyer son fils étudier à Rome, même si Victor lui-même indique qu'il était partie des *humiliores*.

On ne peut pas bien confirmer la date de sa naissance, mais d'après les recherches de H. W. Bird<sup>4</sup>, nous pouvons penser qu'il est né vers en 320. Par contre, C. D. V. Nixon propose la date de 325 et P. Dufraigne aux alentours de 327<sup>5</sup>. Il semble que Victor ait été à Rome quand Constantin le Grand est mort en 337. Il mentionne la rage des peuples de Rome, quand ils ont su que le corps de Constantin se situait à Constantinople<sup>6</sup>. Je ne crois pas qu'un garçon de 10 ou 12 ans d'origine provinciale puisse commencer à étudier à Rome comme Nixon et Dufraigne

---

<sup>1</sup> Ammien Marcellin, *Histoires* XXI. 10. 6.

<sup>2</sup> *CIL* VI. 1186= *ILS* 2945.

<sup>3</sup> Aurélius Victor, 20.5.

<sup>4</sup> H.W. Bird, *Sextus Aurelius Victor: A Historiographical Study*, Liverpool, 1984, p. 5.

<sup>5</sup> C. E. V. Nixon, *A Historiographical Study of the Caesares of Sextus Aurelius Victor*, diss., Michigan, 1971, p. 21; Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Texte et traduction par P. Dufraigne, Paris, 1975, p. XIV.

<sup>6</sup> Aurélius Victor, 41. 17.



le supposent. Quant à l'âge des études, 12 ans était habituel pour l'accession aux cours du grammairien. Si l'on suppose qu'il a suivi des études supérieures de droit, plus de 15 ans serait plus probable. Donc, on peut penser que Victor est né vers en 322. De plus, en 361 Victor deviendra gouverneur consulaire de la Pannonie Seconde. Jusqu'à cette date, il a dû acquérir l'expérience de plusieurs postes de fonctionnaires.

Il a probablement reçu son éducation élémentaire dans sa ville natale. Puis, il a dû continuer ses études à Carthage, la capitale de l'Afrique. Dans son œuvre, Victor loue cette ville plusieurs fois<sup>7</sup> car elle était un des centres intellectuels de l'empire romain. Il faut qu'on se souvienne que l'Afrique jouissait de la prospérité au IV<sup>ème</sup> siècle, bien que la plupart de l'Empire souffre de l'invasion des barbares et des guerres civiles. On sait qu'en 308 il y eut une révolte de Domitius Alexander, et ses partisans ont été sévèrement persécutés par Maxence<sup>8</sup>. Cet événement a eu lieu 14 ans avant la naissance probable de Victor, il a donc dû entendre parler de cette révolte<sup>9</sup>. Il est la cible des critiques de Victor dans son œuvre et il n'y a aucune mention favorable sur lui<sup>10</sup>.

Il semble ensuite qu'il ait déménagé à Rome pour suivre ses études. Il s'intéresse aux jeux séculaires et regrette que l'an 348 se soit déroulé comme une année ordinaire sans organiser aucune cérémonie<sup>11</sup>. De plus, on peut imaginer qu'il a étudié le droit, car il deviendra gouverneur de Pannonie Seconde et le préfet de la Ville. Au IV<sup>ème</sup> siècle, pour obtenir un poste dans l'administration civile, la connaissance judiciaire était essentielle<sup>12</sup>. Dans le *Livre des Césars*, Victor montre plusieurs fois sa connaissance sur le domaine juridique<sup>13</sup>, donc nous croyons qu'il a suivi d'études de droit à Rome.

Bird suppose que Victor a obtenu le poste de notaire (*notarius*) aux alentours de 345 pendant son séjour à Rome<sup>14</sup>. Comme il le note, sous Constance II, le corps des notaires s'est agrandi et beaucoup de ses membres ont pu exploiter leur promotion sous son règne et celui de ses successeurs. Bird montre une autre possibilité concernant le poste de Victor<sup>15</sup>. Selon lui, il a pu

---

<sup>7</sup> Idem, 16.12; 26.2; 40.10; 40.28.

<sup>8</sup> Zosime, II. 12 et 14.

<sup>9</sup> Victor lui-même note cette révolte. 40.17-19.

<sup>10</sup> Idem, 40. 18-20; 23-24.

<sup>11</sup> Idem, 28. 2-5.

<sup>12</sup> Cf. Nixon, *A Historiographical Study*, p. 5. Bird, *Sextus Aurelius Victor*, pp. 6-7 mentionne d'autres possibilités sur son éducation comme de la littérature et de la rhétorique.

<sup>13</sup> Aurélius Victor, 19.2; 20.13; 24.6; 28. 6; 35. 7; 39. 31; 41. 4.

<sup>14</sup> Bird, *Sextus Aurelius Victor*, pp. 7-8.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 8.

servir dans le bureau du *scrinium epistolarum* qui dirigeait des rescrits aux juges et des réponses aux délégations des assemblées et des villes provinciales. Victor mentionne plusieurs fois la taxation, l'abolition de taxes spéciales, et l'érection des statues, et la fondation des prêtres flaviens dans les provinces<sup>16</sup>.

À partir de 357, Constance II a alors résidé à Sirmium, la capitale de l'Illyricum, pour attaquer les Sarmates et les Quades<sup>17</sup> et il est y resté jusqu'en 359. En même temps, Anatolius est devenu préfet du prétoire d'Illyricum<sup>18</sup>. Victor fait son éloge dans le chapitre de Trajan:

*Quod equidem munus satis utile in pestem orbis Romani vertit posteriorum avaritia insolentiaque, nisi quod his annis suffectae vires Illyrico sunt praefecto medente Anatolio*<sup>19</sup>.

« Certes, ce service (la poste publique) assez utile changea en fléau du monde romain par l'avarice et l'insolence des gens ultérieurs. Pourtant ces années, en Illyricum des forces se rétablirent grâce aux remèdes apportés par le préfet Anatolius ».

Ammien Marcellin confirme aussi la description de Victor et il précise qu'Anatolius était païen et très honnête<sup>20</sup>. On sait bien que Victor restera à Sirmium en 361 comme on va l'examiner ci-dessous. S'il mentionne cet Anatolius chez Ammien Marcellin, il est très probable qu'il travaillait sous sa direction à partir de 357. P. Dufraigne suppose qu'Anatolius était protecteur de Victor<sup>21</sup>. De plus, pendant que Constance II habitait à Sirmium entre 357 et 359 pendant l'expédition danubienne, il a émis beaucoup de monnaies qui attestent que cette ville était un centre administratif et militaire<sup>22</sup>. Il a dû connaître l'empereur et aussi son entourage qu'il dénonce dans son livre<sup>23</sup>.

On peut supposer quel type de poste Victor a possédé à Sirmium grâce à son blâme contre les *actuarii* dans le chapitre 33.12-13. Les derniers étaient responsables des denrées et ils pouvaient

---

<sup>16</sup> Cf. Aurélius Victor, 39.31-32; 39.45; 41.19-20; 41.28.

<sup>17</sup> Ammien Marcellin, XVI. 12.

<sup>18</sup> *PLRE I*, Anatolius 3, pp. 59-60.

<sup>19</sup> Aurélius Victor, 13.6. À propos d'Anatolius, voir S. Bradbury, « A Sophistic Prefect: Anatolius of Berytus in the *Letters of Libanius* », *Classical Philology* 95, 2000, pp. 172-186 et A. F. Norman, « The Illyrian Prefecture of Anatolius », *Rheinisches Museum* 100, 1957, pp. 253-259.

<sup>20</sup> Ammien Marcellin, XIX.11.2-3.

<sup>21</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p. XI.

<sup>22</sup> Nixon, *A Historiographical Study*, pp. 12-13.

<sup>23</sup> Cf. Victor, 42. 24-25.

les recéler ou négliger de les distribuer aux soldats dont ils réglèrent les comptes. À l'origine, cette phrase décrit l'assassinat de Victorinus, empereur de l'Empire Gaulois, convoqué par Attianus, un *actuarius*. Eutrope et l'*Histoire Auguste* aussi mentionnent la participation d'un *actuarius*<sup>24</sup> à cette affaire, de sorte que leur source doit être la *Kaisergeschichte*. Mais il ne note pas d'abus des *actuarii*, et ce commentaire est d'une idée originale de Victor. Son hostilité contre les *actuarii* est à remarquer, donc on peut supposer qu'il aurait été aussi témoin de leurs crimes et il ressentait une sympathie pour leurs victimes. De plus, on pourrait imaginer que les membres de son bureau étaient régulièrement dérangés par eux. Ils avaient un rapport étroit avec l'armée et ils exerçaient une grande influence sur les soldats. Comme Victor le précise, il est très probable qu'ils aient détourné des annones et qu'il existait une tension entre le bureau impérial et les *actuarii*. Si Victor avait un poste sous le préfet du prétoire Anatolius, il devait bien connaître les soucis qu'ils causaient. De plus, comme nous le savons bien, Victor était très hostile aux soldats. Selon des preuves circonstanciées, Bird conclut qu'à Sirmium Victor a servi dans le *scrinium epistolarum* d'Anatolius, préfet du prétoire, et qu'il était *numerarius*, chef des comptables en 361 quand il rencontra Julien<sup>25</sup>.

Vers 360, si l'on en croit l'attestation d'un manuscrit, il a composé le *Livre des Césars*.

*...usque ad consulatum deimum Constantii Augusti et Iuliani Caesaris tertium.*

« ... jusqu'au dixième consulat de Constance Auguste et au troisième consulat de Julien César ».

En outre, Victor nomme Constance II « notre empereur »<sup>26</sup> et « notre prince »<sup>27</sup>, donc Constance II était encore vivant quand Victor composait cette œuvre. Toutefois, la date de composition a un lien avec l'avènement de Julien à Lutèce et sa progression vers l'Est en 361, car on peut trouver des phrases qui pourraient signifier que Julien a capturé un roi germain, Vadomarius, en 361<sup>28</sup>, ainsi qu'un mot d'esprit sur les succès militaires accomplis par Julien :

---

<sup>24</sup> Eutrope, IX. 9. 3; *Histoire Auguste*, Trente tyrans 6. Cf. Orose, *Histoires: Contre les Païens* VII. 22. 11.

<sup>25</sup> Bird, *Sextus Aurelius Victor*, p. 10; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated with an introduction and commentary by H.W. Bird, Liverpool, 1994, p. viii.

<sup>26</sup> Aurélius Victor. 41. 10: « *imperatori nostro Constantio* ».

<sup>27</sup> Idem, 42.5: « *nostro principe* ».

<sup>28</sup> C. E. V. Nixon, « Aurelius Victor and Julian », *Classical Philology* 86, 1991, pp. 113-125, esp. p. 120-121; Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 203. Ces deux spécialistes estiment que la composition du *Livre des Césars* s'est déroulée au printemps de 361. Nous suivons leur idée.

... *Julianum Caesarem cognatione acceptum sibi Transalpinis praefecit, isque nationes feras brevi subegit captis famosis regibus. Quae quamquam vi eius, fortuna principis tamen et consilio accidere*<sup>29</sup>.

« ... Il (Constance II) mit à la tête des Transalpines Julien, accueilli comme César par la parentèle, et ceci soumit brièvement les peuples sauvages, en faisant prisonniers des rois fameux. Bien que ces choses arrivent selon sa vigueur, elles furent accomplies grâce au bonheur et à la sagesse du prince ».

À la fin de son œuvre Victor admire le caractère de Constance II, mais il critique aussi son mauvais choix de gouverneurs de provinces et de chefs militaires. En fait, Anatolius dont Victor fait l'éloge était déjà décédé vers 360 et Flavius Florentius a pris sa place sur l'ordre de Constance II<sup>30</sup>. Nous croyons que Victor s'est mal entendu avec lui car il est décrit comme un gouverneur corrompu par Julien et Libanios quand il était préfet du prétoire des Gaules<sup>31</sup>. Victor ne le loue pas, bien qu'il ait composé son œuvre sous Florentius à Sirmium, et il admire Anatolius, son prédécesseur. C'est très étonnant et la signification du *Livre des César* se cache sous ce silence. Mais, je vais ultérieurement explorer cette question de la composition de cette œuvre en détails.

Enfin à l'automne de 361 on peut trouver alors un premier témoignage incontestable de la vie de Victor chez Ammien Marcellin XXI. 10. 6. Ammien Marcellin l'admire en employant un mot « *sobrietas* »<sup>32</sup>.

*Vbi Victorem apud Sirmium uisum, scriptorem historicum, exindeque uenire praeceptum, Pannoniae secundae consularem praefecit, et honorauit aenea statua uirum sobrietatis gratia aemulandum, multo post urbi praefectum.*

« Après avoir vu Victor, un historiographe, à Sirmium et après lui avoir ensuite ordonné de venir (à

---

Par contre, Aurélius Victor, *Livre des César*. Éd. par P. Dufraigne, p. 203 pense que la victoire de Julien que Victor mentionne représente le succès sur les Alamans d'août 357.

<sup>29</sup> Aurélius Victor, 42. 17-18.

<sup>30</sup> *PLRE I*, Flavius Florentius 10, p. 365.

<sup>31</sup> Julien, *Lettre 17*; Idem, *Lettre aux Athéniens* 282C; Libanios, *Lettre 18*. 84-85.

<sup>32</sup> À propos de « *sobrietas* » chez Ammien Marcellin, voir P.-M. Camus, *Ammien Marcellin: Témoin des courants culturels et religieux à la fin du IV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1967, pp. 103-109. P. -M. Camus explique aussi dans le page 105, « la « sobriété » doit être la qualité essentielle des hommes d'État et singulièrement des souverains ».

Naissus), il (Julien) le mit à la tête de Pannonie Seconde, avec un rang consulaire, et honora avec une statue de bronze cet homme d'une modération exceptionnelle, qui devint le préfet de la Ville beaucoup plus tard ».

Il y a ici quatre points que l'on doit remarquer. Premièrement, c'est à Sirmium que Julien a rencontré Victor. Deuxièmement, Victor a été convoqué par Julien à Naissus où il a été nommé gouverneur de Pannonie Seconde. Troisièmement, Julien l'a gratifié d'une statue de bronze. Quatrièmement, Victor deviendra le préfet de la Ville ultérieurement<sup>33</sup>.

Premièrement, Julien avait été proclamé Auguste à Lutèce en février 360<sup>34</sup> où il avait essayé d'établir les fondements de son pouvoir en Gaule, en attaquant les Francs l'été de cette année. En hivernant à Vienna (Vienne, près de Lyon), en avril 361, il avait envahi le territoire des Alamanni où il était arrivé à capturer Vadamarius, roi des Alamans<sup>35</sup>. Puis, il avait commencé l'expédition vers l'est et en une rapidité incroyable, il était arrivé à Sirmium à la mi-juillet<sup>36</sup>. Malgré le fait que Julien n'y soit resté que 3 jours<sup>37</sup>, il était très occupé pendant son séjour. Il a été salué par les soldats et les habitants en entrant dans la ville de Sirmium et ils l'ont escorté jusqu'au palais impérial et nommé Auguste et Seigneur. Le lendemain de son arrivée, il a donné des courses de char. Et le troisième jour, il est parti à Naissus (Niš, en Serbie) pour occuper la route de Succi, un point stratégique contre Constance II. Il est alors très probable que Victor a

---

<sup>33</sup> Sur la rencontre de Victor avec Julien et sur l'influence de Julien sur la composition du *Livre des Césars*, voir H.W. Bird, «Julian and Aurelius Victor », *Latomus* 55, pp. 870-874 et C. E. V. Nixon, « Aurelius Victor and Julian ». Nixon admet son influence, mais Bird s'y oppose. J'examine ce problème dans le chapitre 5. Concernant les actions de Julien pendant son séjour à Naissus, voir W. E. Kaegi Jr., « The Emperor Julian at Naissus », *L'antiquité classique* 44, 1975, pp. 161-171. Sur les problèmes de narration sur l'*adventus* de Julien à Sirmium chez Ammien Marcellin, voir E. Fournier, « The *Adventus* of Julian at Sirmium: The Literary Construction of Historical Reality in Ammianus Marcellinus »; in R. M. Frakes, E. DePalma Digeser and J. Stephens (eds.), *The Rhetoric of Power in Late Antiquity*, London/New York, 2010, pp. 13-45.

<sup>34</sup> Ammien Marcellin, XX. 4-5; Zosime, III. 9.

<sup>35</sup> Ammien Marcellin, XXI. 3-4; Zosime, III. 10. 1.

<sup>36</sup> Ammien Marcellin, XXI. 8-10.1; Zosime, III. 11.1. Sur la date de l'expédition de Julien, voir J. Szidat, « Zur Ankunft Iulians in Sirmium 361 n. Chr. Auf seinem Zug gegen Constantius II », *Historia* 24, 1975, pp. 375-378 et Nixon, « Aurelius Victor and Julian », pp. 114-118. Szidat suppose que la date d'arrivée à Sirmium de Julien était à la mi-mai, mais Nixon s'y oppose et il propose la mi-juillet. Je crois que l'affirmation de Nixon est plus convaincante.

<sup>37</sup> Ammien Marcellin, XXI. 10. 2; « *ubi lux excaudit tertia* ».

salué Julien quand il est entré à Sirmium et qu'il lui a dédié son œuvre. Son chef, Florentius, avait déjà pris la fuite, peut-être avec ses sujets<sup>38</sup>, mais Victor est resté à Sirmium. Selon Bird, on n'a besoin que de 90 minutes pour lire le *Livre des Césars* et Julien a appris le latin<sup>39</sup>. Donc, Julien l'a lu soit pendant son séjour à Sirmium soit pendant sa marche vers Naissus. C'est à Sirmium que Victor a rencontré Julien.

Deuxièmement, selon le témoignage d'Ammien Marcellin, Victor a été convoqué à Naissus par Julien et il a été nommé gouverneur de Pannonie Seconde. La distance entre Sirmium et Naissus est plus de 300kms, donc il lui a fallu plus de 7 jours pour le trajet. Mais, ce qui nous intéresse est la raison de la nomination de Victor. Nixon croit qu'il a pu devenir gouverneur de Pannonie Seconde grâce à la composition du *Livre des Césars*<sup>40</sup>. P. Dufraigne avance l'idée que Victor a joué un rôle actif dans le triomphe organisé par la ville de Sirmium<sup>41</sup>. Penella et Bird rejettent l'idée de Nixon<sup>42</sup>. Pour ma part, je précise que ces deux idées sont convaincantes. Il n'est pas possible que Julien nomme un gouverneur d'une province récemment obtenue seulement pour la composition d'une œuvre historique. Je suppose qu'après avoir vu Victor à Sirmium, Julien avait été impressionné par son caractère, même s'il avait été fidèle à Constance II. De plus, il avait besoin d'une personne qui connaissait bien la région et qui possédait assez d'expérience administrative pour la région de Sirmium<sup>43</sup>. En conséquence, il a choisi Victor comme gouverneur de Pannonie Seconde. Pour Julien, Aurélius Victor, un haut fonctionnaire de Constance, était une bonne prise. Toutefois, la composition du *Livre des Césars* a pu influencer la décision de Julien, car nous connaissons bien le caractère de Victor qu'Ammien Marcellin décrit. En ce qui concerne Victor, le gouverneur de Pannonie Seconde était au rang consulaire, pour *vir clarissimus*, donc la désignation de ce poste signifie que Victor a été adlecté au Sénat<sup>44</sup>. Comme on le sait bien, l'attitude de Victor est toujours pro-sénatoriale de sorte que Victor a bénéficié d'un avantage. En fait, Julien a nommé aussi Mamertinus pour le poste de préfet du prétoire d'Illyricum après que Florentius a pris sa fuite. Mamertinus était l'un des

---

<sup>38</sup> Ammien Marcellin, XXI. 9.4. Dans « Julian and Aurelius Victor », p. 872, Bird suppose que Florentius s'est enfui avec son équipe.

<sup>39</sup> Bird, *Sextus Aurelius Victor*, p. 130.

<sup>40</sup> Nixon, « Aurelius Victor and Julian », pp. 119-125.

<sup>41</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, pp. XI-XII.

<sup>42</sup> Bird, « Julian and Aurelius Victor » et R. J. Penella, « A Lowly Born Historian of the Late Roman Empire: Some Observations on Aurelius Victor and His *De Caesaribus* », *Thought* 55, 1980, pp. 122-131.

<sup>43</sup> Aurélius Victor, 37.3: 40.9, 17.

<sup>44</sup> Nixon, *A Historiographical Study*, p.17.

plus proches de Julien. Donc, Julien a choisi un homme de confiance pour surveiller Victor.

Troisièmement, Ammien Marcellin précise que Julien donne une statue de bronze à Victor. Cette coutume était toujours populaire dans le monde antique en continuant jusqu'à la chute de l'empire romain. Alors, parmi les historiens on s'interroge où cette statue a été installée. Quelques-uns pensent qu'elle a été mise à Rome<sup>45</sup>, et d'autres supposent qu'elle se trouve soit à Sirmium soit à Naissus<sup>46</sup>. A mon avis, si Julien honore Victor d'une statue, il s'agissait d'une démarche de conciliation pour le mettre de son côté. Comme je l'ai montré ci-dessus, Julien avait besoin d'un fonctionnaire qui connaissait bien la région de Sirmium et qui est également compétent. La capitale de la Pannonie Seconde était Sirmium où Victor exerçait son pouvoir comme gouverneur, donc, elle a dû être mise à Sirmium. De plus, selon Ammien Marcellin, le Sénat de Rome avait déclaré fidélité à Constance II après qu'il avait obtenu la lettre de Julien<sup>47</sup>. Jusqu'à la mort de Constance II, la possibilité de Rome reste peu convaincante. Par contre, Naissus n'était pas dans le terroir de la province de Pannonie Seconde, mais en Dacie Méditerranéenne. Si la statue avait été un cadeau pour Victor, Julien n'aurait pas voulu la construire dans une autre province avec laquelle Victor n'avait aucune connexion. Pour conclure, je crois que la statue de Victor a été menée à Sirmium.

J'examinerai le 4<sup>ème</sup> point ci-dessous dans ce chapitre.

Victor est alors devenu gouverneur d'une province, mais peut-on trouver une trace de son travail ? Et, jusqu'à quand a-t-il occupé ce statut ? À cette dernière question, on peut trouver un successeur de Victor, Fortunatus<sup>48</sup>, grâce au témoignage *Code Théodosien* VIII. 5. 27<sup>a</sup>. Il était le gouverneur de Pannonie Seconde le 28 mai 365. Zosime raconte que tous ceux qui s'étaient vu confier par Julien des gouvernements de province ou d'autres charges ont été écartés par Valentinien I et Valens<sup>49</sup>. Le premier est devenu empereur le 25 février 364 et le dernier le 28 mars de la même année<sup>50</sup>. De fait, on peut trouver Sextus Claudius Petronius Probus comme préfet du prétoire d'Illyricum le 27 avril 364<sup>51</sup>, remplaçant Mamertinus, nommé par Julien.

---

<sup>45</sup> A. Chastagnol, *Les fastes de la préfecture de Rome au bas-Empire*, Paris, 1962, p. 232; J. F. Matthews, *The Roman Empire of Ammianus*, London, 1989, pp. 23-24.

<sup>46</sup> J. den Boeft, D. den Hengst, and J. C. Teitler (eds.), *Cognitio gestorum: The Historiographic Art of Ammianus Marcellinus XXI*, Amsterdam, 1991, p. 139; C. W. Hedrick Jr., *History and Silence: Purge and Rehabilitation of Memory in Late Antiquity*, Austin, 2000, p. 292.

<sup>47</sup> Ammien Marcellin, XXI. 10.7.

<sup>48</sup> *PLREI*, FORTVNATVS 1, p. 370.

<sup>49</sup> Zosime, IV. 2. 3.

<sup>50</sup> D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 2011<sup>5</sup>, pp. 327 et 330.

<sup>51</sup> *Code Théodosienne*, I. 29. 1. Cf. ; *PLREI*, Sextus Claudius Petronius Probus 5, pp. 736-740.

Donc, en 364 ou en 365 Victor a aussi été expulsé de son poste. Concernant la première question, on peut trouver une inscription de milliaire intéressante qui a été posé à Mursa (Osijek en Croatie) sous le règne de Julien. B. Salway croit qu'il atteste de l'échange d'admiration entre Julien et Victor<sup>52</sup>.

*Bono r(ei) p(ublicae) nato, d(omino) n(onstro) / Fl(avio) Cl(audio) Iuliano [princip]/um (?) max(imo) triumf(atori) semp(er)/Aug(usto), ob deleta vitia/ temporum <praeteri>/torum<sup>53</sup>.*

« Né pour l'État, à notre seigneur, Flavius Claudius Julien, le grand triomphateur, toujours Auguste des empereurs (?), en raison de la destruction de vices du temps passé ».

Les éditeurs du *CIL* et des *ILS*, ainsi que S. Conti pensent que la locution « la destruction de vices du temps passé » signifie la persécution des chrétiens. Mais, je ne crois pas qu'il y ait une bonne raison corroborant cette hypothèse, car Victor n'avait pas de raison de mentionner les chrétiens, si cette inscription a été faite par lui-même et qu'on se souvient de la corruption avant l'arrivée de Julien en Pannonie. Selon Ammien Marcellin, après être devenu empereur, Julien a condamné les sujets principaux de Constance II et il a chassé tous les eunuques, les barbiers, et les cuisiniers du palais<sup>54</sup>. Comme on le sait bien, Victor déteste la décadence morale et la corruption des officiers. Donc, il est plus raisonnable que l'expression « la destruction de vices du temps passé » signifie les efforts que Julien a faits pour redresser l'avalissement comme l'explique J. Arce<sup>55</sup>. De plus, dans le *Livre des Césars*, même si Victor montre sa sympathie envers la religion traditionnelle, il ne laisse aucune mention sur le christianisme. Sirmium était le centre de l'arianisme<sup>56</sup>. Entre 343 et 351, Photin était évêque de Sirmium et c'était le personnage principal de l'arianisme<sup>57</sup>. En 357 on peut ensuite trouver un autre évêque arien à Sirmium, Germinius. Avec Germinius, il y a deux autres évêques ariens en Illyricum, Valens de

---

<sup>52</sup> B. Salway, « Words and Deeds: Julian in the Epigraphic Record »; in N. Baker-Brian and S. Tougher (eds.), *Emperor and Author: The Writing of Julian the Apostate*, Swansea, 2012, p. 145.

<sup>53</sup> *CIL* VI. 10648b=*ILS* 8946. S. Conti, *Die Inschriften Kaiser Julians*, Stuttgart, 2004, pp. 108-109.

<sup>54</sup> Ammien Marcellin, XXII. 3-4.

<sup>55</sup> J. Arce, *Estudios sobre el emperador Fl. Cl. Juliano*, Madrid, 1984, pp. 147-148. Conti critique l'argument d'Arce, mais sans aucune preuve. Cf. Conti, *Die Inschriften Kaiser Julians*, p. 51.

<sup>56</sup> Constance II a soutenu l'homéisme, la version modérée de l'arianisme. Sur la situation ecclésiastique en Illyricum, voir M. Meslin, *Les Ariens d'Occident: 335-430*, Paris, 1967, pp. 59-99 et E. Fournier, « The *Adventus* of Julian at Sirmium », pp. 26-28.

<sup>57</sup> Sur le dogme de Photin, voir Socrate de Constantinople, *Histoire Ecclésiastique* II. 18.7.



Mursa et Ursace de Singidunum (Belgrade). La même année, le concile de Sirmium a été convoqué et il a publié une formule arienne sous leur influence<sup>58</sup>. Ces évêques étaient les principaux personnages au concile de Rimini et ils ont encore une fois publié un credo arien qu'on appelle le *credo daté*<sup>59</sup>. En fait, Sirmium était toujours un centre chrétien en Illyricum qui avait une forte connexion avec l'empereur. Julien était anti-chrétien, puisqu'on l'appelle « l'Apostat », même s'il n'a pas encore adopté cette attitude en 361. Mais, Germinius était toujours actif, car il est apparu en 366 dans un document<sup>60</sup>. La locution « la destruction de vices du temps passé » ne signifie donc pas celle du christianisme, mais l'abus de la part de mauvais officiers<sup>61</sup>.

Après 361 on ne peut pas suivre sa trace jusqu'alentours de 389 où Victor est devenu préfet de la Ville, comme Ammien Marcellin le précise. Il y a de plus une inscription découverte au Forum de Trajan qui justifie le témoignage d'Ammien Marcellin.

*[ue]terum principum clementiam/ [sa]nctitudinem munificentiam/ supergresso,/ d(omino) n(ostoro) Fl(aui)o Theodosio pio uictori/ semper Augusto,/ Sex(tus) Aur(elius) Victor u(ir) c(larissimus) Vrbi prae(fectus)/ iudex sacrarum cognitionum,/ d(euotus) n(umini) m(aiestati)q(ue) e(ius)*<sup>62</sup>.

« A notre seigneur, qui a surpassé la clémence, la sainteté et la munificence des anciens princes, Flavius Théodose, pieux, victorieux toujours Auguste, Sextus Aurélius Victor, clarissime, préfet de la Ville et juge des causes sacrées, dévoué à sa divinité et sa majesté ».

Théodose a visité la ville éternelle en 389 pour la célébration de ses *Decennalia*, donc pendant cette période cette inscription a été créée. Après un intervalle de 25 ans de sa carrière, Victor est devenu préfet de la Ville, un des postes sénatoriaux les plus prestigieux. En plus, le poste d'*iudex sacrarum cognitionum* est associé à celui du préfet de la Ville, qui est nommé par l'empereur

---

<sup>58</sup> *Ibid.*, II. 30. 31-41.

<sup>59</sup> *Ibid.*, II. 37.1-6; 12-98.

<sup>60</sup> *Altercatio Heracliani Laici cum Germinio Episcopo Sirmiensi*. : C.P. Caspari, *Kirchenhistorische anecdota: nebst neuen Ausgabn patristischer und kirchlich-mittelalterlicher Schriften : Die Texte und die Anmerkungen*, Oslo, 1883, pp. 133-147.

<sup>61</sup> Concernant la politique religieuse de Constance entre 350 et sa mort, voir P. Maraval, *Les fils de Constantin*, Paris, 2013, pp. 261-280.

<sup>62</sup> *CIL* VI. 1186= *ILS* 2945. Je me réfère à la traduction d'A. Chastagnol, *Le Bas-Empire*, Paris, 1969, 1991<sup>3</sup>, pp. 117-118.

pour décider en son nom comme un juge des causes sacrées<sup>63</sup>. Mais, comme Nixon et Bird le mentionnent<sup>64</sup>, Victor était un provincial et son père était *humilior*. Il a dû occuper beaucoup de postes pendant 25 ans, car il était *homo novus* dans le Sénat. En fait, les *homines novi* étaient nombreux au Sénat depuis l'élargissement de l'assemblée par Constantin. Par exemple, Bird suppose que Victor a pris la charge soit de proconsulat d'Afrique soit de vicaire à Rome en citant les exemples de Sextius Rusticus Iulianus, le prédécesseur immédiat de Victor, qui avait pris le poste du proconsulat d'Afrique entre 371 et 373<sup>65</sup>. De plus, d'autres préfets de la Ville avaient été aussi les proconsuls d'Afrique comme Flavius Afranius Syagrius<sup>66</sup>, Valerius Severus<sup>67</sup> et Quintus Aurelius Symmachus<sup>68</sup>. Toutefois, il faut que nous nous souvenions que nous n'avons aucune information concrète sur la vie de Victor entre 361 et 389. Pour ma part, je crois que l'on doit reconstituer le cours de son travail en se fondant sur les livres d'histoires et sur l'inscription. Donc, la reconstruction de la vie de Victor par Bird n'est qu'une hypothèse.

Pourquoi Théodose a-t-il alors nommé Victor préfet de la Ville? Chastagnol explique qu'il désirait probablement une connexion avec les aristocrates romains pendant qu'il résidait en Italie jusqu'en avril 391<sup>69</sup>. Théodose a eu une mauvaise relation avec Saint Ambrose, évêque de Milan. Victor et son successeur, Caeionius Rufius Albinus<sup>70</sup>, étaient païens. Selon Chastagnol, les postes principaux étaient tenus par des païens et c'était l'époque de la réaction païenne. En fait, au cours de cette période, la tentative de rétablissement de l'autel de la Victoire dans la Curie a eu lieu. Quand Théodose s'est réconcilié avec saint Ambrose, on ne peut trouver que des préfets chrétiens sous son règne<sup>71</sup>.

Est-ce y a-t-il d'autres témoignages de Victor par ses contemporains dans la littérature de l'Antiquité, excepté Ammien Marcellin et une inscription au Forum de Trajan ? Oui, il y a

---

<sup>63</sup> A. Berger, *Encyclopedic Dictionary of Roman Law*, Philadelphia, 1953, p. 319.

<sup>64</sup> Nixon, *A Historiographical Study*, pp. 18-19; Bird, *Sextus Aurelius Victor*, p. 12-13.

<sup>65</sup> *PLRE I*, Sextus Rusticus Iulianus 37, pp. 479-480.

<sup>66</sup> *Ibid.* I, Flavius Afranius Syagrius 2, p. 862.

<sup>67</sup> *Ibid.* I, Valerius Severus 29, p. 837.

<sup>68</sup> *Ibid.* I, Quintus Aurelius Symmachus signo Eusebius 4, p. 865.

<sup>69</sup> A. Chastagnol, *La préfecture urbaine à Rome sous le Bas-Empire*, Paris, 1960, p. 441.

<sup>70</sup> *PLRE I*, Ceionius Rufius Albinus 14, p. 37

<sup>71</sup> Faltonius Probus Alypius et Flavius Philippus. Et, sous le règne de d'Eugène, Nicomaque Flavien, le fils de père du même nom qui était un païen zélé, est devenu le préfet de la Ville. Après sa chute, Fabius Pasiphilus a été nommé *agens vicem praefectorum praetorio et urbi*, ce qui remplaçait le poste de la préfecture de la Ville.

quelques allusions à lui<sup>72</sup>. Tout d'abord, dans les années 370, Saint Jérôme demande à son ami Paul d'obtenir l'œuvre de Victor pour connaître les noms des persécuteurs ainsi que des autres œuvres chrétiens:

*Et ne putes modica esse quae deprecor... propter notitiam persecutorum Aurelii Victoris historiam ...*<sup>73</sup>.

« Et ne crois pas que ma requête soit modeste : je te demande..., puis, pour connaître les persécuteurs, l'histoire d'Aurélius Victor... ».

Saint Jérôme a composé la *Chronique* qui possède beaucoup de liens avec des abrégiateurs de l'antiquité tardive: c'est-à-dire, qu'il a utilisé la *Kaisergeschichte* comme Victor et Eutrope. Donc, il a voulu utiliser l'œuvre de Victor quand il écrivait son livre<sup>74</sup>. Pourtant, Dufraigne a découvert qu'il n'y avait que deux rapprochements entre le *Livre des Césars* et le *Chronique*<sup>75</sup>. Par contre, il y a beaucoup de points communs entre Saint Jérôme et Eutrope (en plus de la *Kaisergeschichte*) de sorte que Saint Jérôme a préféré se référer à l'œuvre d'Eutrope qui est plus facile à lire<sup>76</sup>.

Deuxièmement, on peut trouver quelques citations de l'œuvre de Victor et aussi le nom d'un Aurélius Victor surnommé Pinius dans la vie de Macrin de l'*Histoire Auguste*:

*Verba denique Aurelii Victoris, cui Pinio cognomen erat, haec fuerunt* : <sup>77</sup>.

---

<sup>72</sup> Voir Nixon, *A Historiographical Study*, pp. 26-28.

<sup>73</sup> Saint Jérôme, *Lettres* X. 3. Je me réfère à la traduction de J. Labourt.

<sup>74</sup> Sur les sources de la *Chronique*, voir S. Ratti, « La *Chronique* de Jérôme : OPVS TVMVLTVARIVM ? », *Latomus* 58, 1999, pp. 861-87 et Idem, *Antiquus error : Les ultimes feux de la résistance païenne : Scripta varia augmentés de cinq études inédites*, Turnhout, 2010, pp. 97-102.

<sup>75</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, pp. LII.

<sup>76</sup> Cf. R. W. Burgess, « Jerome and the *Kaisergeschichte* », *Historia* 44, 1995, pp. 349-369; Nixon, *A Historiographical Study*, pp.26, 30-31; S. Ratti, « Jérôme et Nicomaque Flavien: Sur les sources de la *Chronique* pour les années 357-364 », *Historia* 46, 1997, pp. 479-508.

<sup>77</sup> *Histoire Auguste, Vie de Macrin* 4.2. J'emploie la traduction de R. Turcan.

« Pour tout dire, voici les paroles mêmes d'Aurélius Victor surnommé « Pinius » » :...

Puis, l'auteur de l'*Histoire Auguste* cite des phrases qui se prétendent tirées du livre de Victor, mais dans notre œuvre il n'y a aucune phrase identique. Dans le *Livre des Césars*, Aurélius Victor ne raconte que peu sur Macrin et Diaduménien, le fils de Macrin :

*Horum nihil praeter saevos atque inciviles animos interim reperimus*<sup>78</sup>.

« Sur ces personnages (Macrin et Diaduménien), nous ne connaissons que cruauté et violence ».

De plus, l'auteur de l'*Histoire Auguste* cite le nom de Festus qui était coaffranchi de Macrin dans ce discours<sup>79</sup>. Il y a un Festus qui est aussi un abrégiateur du IV<sup>ème</sup> siècle. Il vaut mieux que nous pensions que le témoignage dans l'*Histoire Auguste* est totalement fictif<sup>80</sup>. Mais, il y a beaucoup de rapprochements entre le *Livre des Césars* et l'*Histoire Auguste*. Comme nous l'examinerons dans les chapitres 3, il copie par exemple des phrases de Victor, quand l'auteur de l'*Histoire Auguste* raconte la vie de Septime Sévère<sup>81</sup>. De sorte que l'auteur de l'*Histoire Auguste* doit l'avoir lu le *Livre des Césars* et il est possible qu'il connaisse Victor personnellement, si on voit la troisième allusion à Victor.

Troisièmement, dans une épître de Symmaque à son parent Nicomaque Flavien en 388/389, on peut trouver le nom d'un Victor, *vir spectabilis* ;

*Quae me non minus pro Illo quam necessitudo commouit, ut ipse etiam conperto ex relatione Victoris spectabilis uiri negotio iudicabis*<sup>82</sup>.

---

<sup>78</sup> Aurélius Victor, 22.3.

<sup>79</sup> *Histoire Auguste, Vie de Macrin* 4.4,

<sup>80</sup> Cf. *Histoire Auguste Tome III 1<sup>ère</sup> partie: Vie de Macrin, Diaduménien, Héliogabale*. Texte établi, traduit et commenté par R. Turcan, Paris, 1993, pp. 122-123, n. 18. De plus, dans la vie d'Alexandre Sévère 48. 6, l'auteur de l'*Histoire Auguste* cite 3 noms des historiens fictifs qui ont mentionné la vie de Trajan: Fabius Marcellinus, Aurelius Verus et Statius Valens. On peut supposer que Fabius Marcellinus est Ammien Marcellin; Aurelius Verus est Aurélius Victor; Statius Valens est Eutropius.

<sup>81</sup> Aurélius Victor, 20. 1, 10-30 et l'*Histoire Auguste, Vie de Septime Sévère* 17-19. Pour plus d'informations, voir Bird, *Sextus Aurelius Victor*, pp.122-126.

<sup>82</sup> Symmaque, *Lettres* II. 66.2. Je me réfère à la traduction de J. P. Callu.

« Non moins que les liens familiaux, c'est cette derrière qui a suscité mon action pour Illus, comme vous-même le penserez, après vous avoir mis au courant de l'affaire à partir du rapport du respectable Victor ».

Ici, Victor est qualifié de *vir spectabilis* alors qu'il était le préfet de la Ville, dignité qui est toujours celle d'un *illustris*. Il y a un débat sur l'identification de ce Victor. Chastagnol et Jones croient que le Victor chez Symmaque est identique à notre historien<sup>83</sup>. Chastagnol insiste aussi que Symmaque confond souvent *illustris* et *spectabilis*. Par contre, Nixon conclut que ce Victor est un autre homme, mais il précise que ce n'est pas décisif<sup>84</sup>. L'éditeur des lettres de Symmaque, J. P. Callu, nie la possibilité de l'identification de ces deux hommes<sup>85</sup>. Dufraigne ne porte pas de jugement sur ce débat en présentant les opinions de Chastagnol, Jones et Callu, mais il indique que le rapprochement posé par Callu ne lui semble pas décisif<sup>86</sup>. Bird précise qu'il est impossible de juger s'il s'agit de notre historien ou pas, mais souligne aussi que la possibilité persiste<sup>87</sup>. Je ne crois pas que l'on puisse tirer de conclusion définitive sur cette phrase, mais si ce Victor est notre historien, il faut que nous prêtions attention au destinataire de cette lettre, Nicomaque Flavien Senior, qui est reconnu comme l'auteur de l'*Histoire Auguste* par S. Ratti<sup>88</sup>. Donc, si son hypothèse est vraie, Victor et Nicomaque Flavien Senior, l'auteur de l'*Histoire Auguste*, auraient pu se connaître de vue, par conséquent il n'est pas étonnant qu'il y ait des allusions et des citations à Victor dans l'*Histoire Auguste*. De plus, dans l'*Histoire Auguste* il existe un Fabius Marcellinus, peut-être le pseudonyme d'Ammien Marcellin<sup>89</sup>. Comme on l'a déjà vu, Ammien Marcellin connaissait personnellement Victor. Si Nicomaque Flavien est l'auteur de l'*Histoire Auguste*, ils se sont tous connus. On ne peut pas dater la publication des livres entiers d'Ammien Marcellin, dont certains ont été publiés avant de la fin 392, parce que Libanios le mentionne

---

<sup>83</sup> Chastagnol, *Fastes*, p. 233 et *PLREI*, Sex. Aurelius Victor, p. 960.

<sup>84</sup> Nixon, *A Historiographical Study*, pp. 40-41.

<sup>85</sup> Symmaque, *Lettres* I-II. Texte établi, traduit et commenté par J. P. Callu, Paris, 1972, p. 198, n. 2. De plus, on ne connaît pas ce qui Illus est.

<sup>86</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, pp. XIII-XIV.

<sup>87</sup> Bird, *Sextus Aurelius Victor*, p. 132.

<sup>88</sup> S. Ratti, «Nicomaque Flavien Senior auteur de l'*Histoire Auguste*», *Historiae Augustae Colloquium Bambergense*, Bari, 2007, pp. 305-317 ; Idem, «Nicomaque Flavien Senior et l'*Histoire Auguste*: La découverte de nouveaux liens », *Revue des études latines* 85, 2007, pp. 204-219 ; Idem, «394 : Fin de la rédaction de l'*Histoire Auguste*? », *Antiquité tardive* 16, 2008, pp. 335-348 ; Idem, *Polémiques entre païens et chrétiens*, Paris, 2012.

<sup>89</sup> *Histoire Auguste*, Vie d'Alexandre Sévère 48. 6.

dans sa lettre<sup>90</sup>. Nicomaque Flavien s'est suicidé après la bataille de la rivière Frigidus le 6 septembre 394, de sorte que la rédaction de l'*Histoire Auguste* doit être antérieure à cette date et que Nicomaque Flavien a pu se reporter à certains livres d'Ammien Marcellin.

Excepté les témoignages de l'inscription au Forum de Trajan et d'Ammien Marcellin, on ne possède aucune information sur la vie d'Aurélius Victor. S'il est né vers en 322, il a 68 ans vers en 390. Bird et Dufraigne pensent que Victor est mort peu de temps après<sup>91</sup>.

## La tradition du *Livre des Césars*

Après sa mort, le nom de Victor et le *Livre des Césars* ont été commentés par quelques historiens<sup>92</sup>. Tout d'abord, l'auteur de l'*Epitome de Caesaribus*, rédigé au début de V<sup>ème</sup> siècle<sup>93</sup>, se réfère nettement à Victor de la vie de Tibère à celle de Domitien<sup>94</sup>, mais à partir de Nerva il se tourne principalement vers la *Kaisergeschichte*<sup>95</sup>. Puis, au milieu du VI<sup>ème</sup> siècle, Jean le Lydien (Joannes Lydus) cite le nom de Victor dans son œuvre, *Des magistratures de l'état romain* (*Περὶ ἀρχῶν τῆς Ῥωμαίων πολιτείας*), en expliquant l'origine des *frumentarii* avec les *rationales*

Ἐνθεν σιῶναι, οὓς Οὐϊκτωρ ὁ ἱστορικὸς ἐν τῇ Ἱστορίᾳ τῶν Ἐμφυλίων φρουμενταρίους οἶδε τὸ πρὶν ἐφρόντιζον<sup>96</sup>.

« Alors, viennent les acheteurs de blés : dans son *Histoire des guerres civiles*, l'historien Victor a bien vu que leur nom avait été autrefois celui de *frumentarii*, parce que leur département avait en charge l'approvisionnement du palais ».

---

<sup>90</sup> Libanios, *Lettres* 1063.

<sup>91</sup> Bird, *Sextus Aurelius Victor*, p. 14, Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p. XV.

<sup>92</sup> Cf. Nixon, *A Historiographical Study*, pp. 23-32 et Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, pp. LII-LIII.

<sup>93</sup> Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Texte établi, traduit, et commenté par M. Festy, Paris, 2002, p. LVI.

<sup>94</sup> *Ibid.*, pp. XX-XXIV.

<sup>95</sup> *Ibid.*, pp. XXIV-XXXVIII.

<sup>96</sup> Jean le Lydien, *Des magistratures de l'état romain* III. 7. J'emploie la traduction française de J. Champ.

Cette phrase se réfère à la section du *Livre des Césars* 39.44. Mais, ce qui nous intéresse, et que Nixon remarque aussi, est le titre de l'œuvre de Victor, *Histoire des guerres civiles*. Le livre de Victor traite de la vie des empereurs. L'époque que Jean le Lydien mentionne est la fin de III<sup>ème</sup> siècle et c'est le siècle des guerres civiles, donc il est possible que Jean le Lydien ait lu la section de l'œuvre de Victor pour mieux connaître ce siècle<sup>97</sup>.

La troisième mention faite à Victor est dans l'*Histoire des Lombards* (*De gestis Langobardorum*) de Paul Diacre, qui a été écrit au VIII<sup>ème</sup> siècle:

*Sunt qui Alpes Cottias et Appenninas unam dicant esse provinciam : sed hos Victoris revincit historia, quae Alpes Cottias per se provinciam appellat*<sup>98</sup>.

« Il y a des gens qui disent qu'Alpes Cottiennes et les Apennins sont une seule province : Mais, l'*Histoire* de Victor les réfute, car il appelle l'Alpes Cottie province par elle-même ».

On peut trouver facilement la section chez Victor qui correspond au témoignage de Paul Diacre :

*quo etiam Pontum in ius prouinciae, Polemonis permissu, redegit, cuius gratia Polemoniacus Pontus appellatur, itemque Cottias Alpes, Cottio rege mortuo*<sup>99</sup>.

« À ce moment-là, il (Néron) réduisit le Pont en province romaine avec la permission de Polémon, grâce auquel on l'appelle le Pont Polémoniaque, et les Alpes Cottiennes après la mort du roi Cottius pareillement ».

Toutefois, l'*Epitome de Caesaribus* mentionne presque la même chose :

*Pontum in ius prouinciae Polemonis reguli permissu redegit, a quo Polemoniacus Pontus appellatur, itemque Cottias Alpes Cottio rege mortuo*<sup>100</sup>.

« Il (Néron) réduisit le Pont en province romaine avec la permission du roitelet Polémon, d'où son nom de Pont Polémoniaque, et les Alpes Cottiennes après la mort du roi Cottius, pareillement ».

---

<sup>97</sup> Nixon, *A Historiographical Study*, pp. 26-27 et 45.

<sup>98</sup> Paul Diacre, *Histoire des Lombards* II. 18.

<sup>99</sup> Aurélius Victor, 5.2.

<sup>100</sup> *Epitome de Caesaribus*, 5.4.

Ici, il y a deux mentions identiques sur le nom d'Alpes Cottiennes. Sur quel livre Paul Diacre a-t-il compté en écrivant son œuvre? Tous les chercheurs précisent que Paul Diacre s'est référé à l'*Epitome de Caesaribus*<sup>101</sup>. Selon Nixon, après que l'œuvre se termine, la description de Paul Diacre se repose sur l'*Epitome de Caesaribus*. De plus, même avant que les livres d'Eutrope se terminent, il a consulté l'*Epitome de Caesaribus*, mais pas le *Livre des Césars*. Donc, il est très probable que Paul Diacre ait utilisé l'*Epitome de Caesaribus*, bien qu'il note le nom de Victor. Après lui, on ne peut pas trouver le nom de Victor. En effet, les œuvres comme Eutrope et l'*Epitome de Caesaribus* sont plus faciles à lire et sont plus complètes que celle de Victor. Eutrope continue sa description à partir de la fondation de Rome par Romulus jusqu'au règne de Jovien. L'*Epitome de Caesaribus* se termine avec la vie de Théodose. Par contre, Aurélius Victor n'écrit son histoire que jusqu'à Constance II. Donc, les gens médiévaux ont préféré lire l'œuvre d'Eutrope et l'*Epitome de Caesaribus* plutôt que celui de Victor de sorte qu'il n'y a que deux manuscrits de Victor. Je vais à présent résumer ces manuscrits et la tradition de cette œuvre.

## Conclusion

Dans ce chapitre, j'ai montré la vie de Victor et la tradition du *Livre des Césars*. Bien qu'il vienne d'*humiliores* d'Afrique, il a pu obtenir un poste sous Constance II et puis grâce à Julien il est devenu gouverneur de Pannonie Seconde. À la fin de sa vie, il a été promu au statut de préfet de la Ville. De plus, comme Ammien Marcellin l'écrit, c'était un homme d'une modération exceptionnelle et littéraire qui aurait pu avoir une liaison avec Symmaque et Nicomaque Flavien. Même si son œuvre est difficile à lire, quelques historiens tardifs l'ont utilisée. Il était donc un politicien compétent et il a eu un succès éclatant dans sa vie grâce à son talent et à la composition du *Livre des Césars*.

Nous allons voir la tradition des manuscrits du *Livre des Césars* dans le chapitre suivant.

---

<sup>101</sup> Nixon, *A Historiographical Study*, pp. 27-28 ; Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p. LIII; Paul Diacre, *Histoire des Lombards*. Texte traduit par F. Bougard, Brespols, 1994, p. 161.



## Chapitre 2 : Les manuscrits du *Livre des Césars*.

Concernant cette œuvre, on ne possède que deux manuscrits du XV<sup>ème</sup> siècle, l'un est à Bruxelles et l'autre à la bibliothèque Bodleian à Oxford. Par contre, on peut trouver plus de 80 manuscrits du *Bréviaire* d'Eutrope qui était très populaire au Moyen Age. À propos des manuscrits du *Livres des Césars*, S. D'Elia et M. Festy<sup>1</sup> en ont déjà traité en détail dans leurs œuvres et leur théorie est convaincante, nous devons donc les étudier, bien que leurs travaux se concentrent plutôt sur d'autres œuvres attribués à Victor. La composition de ce chapitre repose principalement sur leurs travaux, mais je limite à la discussion des manuscrits du *Livre des Césars*. Leurs œuvres contiennent également de nombreuses études sur l'*Origo gentis Romanae* et le *De viris illustribus urbis Romae*, qui sont recueillis dans les mêmes manuscrits.

André Schott a publié un recueil de trois œuvres décrivant l'histoire de Rome en 1579. D'abord, un livre intitulé d'*Origo gentis Romanae*, traitant de l'époque légendaire jusqu'à la construction de Rome. Le deuxième livre, *De viris illustribus urbis Romae*, assemble de courtes biographies des rois et des personnages romains et étrangers connus dans la période républicaine. Ce texte était déjà connu avant l'édition de Schott grâce aux manuscrits. Schott lui-même avait déjà fait une publication de son œuvre en 1577 avec neuf chapitres inédits. Le troisième, celui que nous étudions, *Historiae abbreviatae* d'Aurélius Victor, qu'on nomme actuellement le *Liber de Caesaribus*.

On ne possède que deux manuscrits du *Livre des Césars* qui proviennent du XV<sup>ème</sup> siècle, le *codex Bruxellensis* (P) et le *codex Oxoniensis* (O)<sup>2</sup>. Le *codex Bruxellensis* ou *codex Pullmannianus* selon le nom d'un de ses possesseurs, datant du dernier tiers du XV<sup>ème</sup> siècle et copié dans les régions rhénanes en écriture humanistique, est conservé dans la Bibliothèque Royale à Bruxelles (nos. 9755-9763) en occupant les folios 52 r- 81 r. Il contient moins d'erreurs

---

<sup>1</sup> S. D'Elia, *Studi sulla tradizione manoscritta di Aurelio Vittore- Parte I: la tradizione diretta*, Naples, 1965; Sextus Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Édition critique et traduction, précédées d'une étude de la tradition manuscrite par Michel Festy, Montpellier, 1991 pp. 1-62. Toutefois, d'Elia Puis, Dufraigne et Bird en racontent succinctement dans leurs œuvres. Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Texte et traduction par P. Dufraigne, Paris, 1975, pp. LIII- LXI et Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated with an introduction and commentary by H.W. Bird, Liverpool, 1994, pp. xi-xii.

<sup>2</sup> Cote des manuscrits : O = Oxoniensis, Bodleianus Can. Lat. 131 ; P = Bruxellensis vel Pulmani, Bibl. Regia 9755/9753.

qu'un autre manuscrit, mais on peut trouver plus de corrections audacieuses. Schott a utilisé ce manuscrit quand il a publié le recueil en 1579. Ensuite, les Jésuites d'Anvers sont devenus les propriétaires de ce manuscrit, et enfin la Bibliothèque de Bruxelles l'obtint au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Le *codex Oxoniensis* (O), datant du milieu du XV<sup>ème</sup> siècle, se trouve à la Bodleian Library à Oxford (*Canonici Lat.* 131) et les trois œuvres y occupent les folios 85 r - 155 r. Il a été copié par un scribe, d'origine italienne, en écriture humanistique avec des éléments gothiques. Ce manuscrit n'a été découvert qu'en 1880.

P possède un meilleur texte que celui de O, car son scribe était un savant qui comprenait bien le texte et a songé à le corriger. Cependant, nous pouvons dépendre plus de O, car son scribe a transcrit le texte sans tenir compte des sens et sans essayer de le corriger.

Il y a quelques points communs sur la structure du corpus dans ces deux manuscrits: 1, le titre d'*Historiae abbreviatae* d'Aurélius Victor; 2, le titre du corpus de ces trois œuvres; 3, la fusion de la première partie constituée par l'*Origo gentis Romanae* avec le *De viris illustribus urbis Romae* qui cause la disparition du chapitre 1 dans le dernier œuvre; 4. La deuxième partie attribuant aux *Historiae abbreviatae* de Victor. Cependant, on peut constater qu'O n'a pas copié P et réciproquement, car P possède des lacunes qu'on ne trouve pas chez O (*Livre des Césars* 2.4; 17. 7), et qu'O aussi détient des lacunes qui ne peuvent pas se trouver dans P. De plus, chaque manuscrit a des fautes distinctives.

Tous les deux possèdent une grande lacune au chapitre 34.7 décrivant le règne de Claude II, donc ils proviennent du même manuscrit commun qui doit être un archétype. Cet archétype est appelé N par Festy<sup>3</sup>. Dans O et P, la provenance d'un même manuscrit est confirmée par de fautes. Il donne trois exemples dans le *Livre des Césars* pour prouver l'existence de N dont lettres étaient déjà corrompues.

Aurelius Victor, *Livre des Césars*, 14. 13.

*ad divi honorem eidem deferendum flectebantur tantum* (46)

*admissos*

*Ibid.*, 20. 6.

*iustitio elocioque lugendum sancere struentes illum* (46)

*iustum nasci*

*Ibid.*, 40. 22-23

---

<sup>3</sup> Sextus Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Édition critique et traduction, précédées d'une étude de la tradition manuscrite par Michel Festy, Montpellier, 1991 pp. 5-7.

*iure tandem*

*interierat. Sed Maxentius atrocior in dies tandem* (42)  
*urbe.*

Il figure les chiffres de lettres par ligne entre parenthèses, sans tenir compte des abréviations comme ci-dessus. En donnant aussi des exemples pareils dans l'*Origo gentis Romanae* et le *De viris illustribus urbis Romae*, il confirme que ces fautes remontent à des manuscrits plus anciens.

Puis, Festy donne des exemples copiés par O<sup>4</sup>. Il constate que le scribe de ce manuscrit omet souvent un mot ou un groupe de mots qui conduisent l'éditeur à corriger pour compléter en marge. D'abord, il montre 3 exemples dans le *Livre des Césars* en ajoutant 4 exemples dans l'*Origo gentis Romanae* et le *De viris illustribus urbis Romae*.

Aurélius Victor, *Livre des Césars* 26. 6.  
*ac litteras destinaverat quibus necato o frustratos* (46)

*Ibid.*, 33. 20.  
*litterasque e muro quam occultissime potuit abiecit* (45)

*Ibid.* 42. 3.  
*nam cum magna parte utrimque exercitus convenissent* (45)

En plus, ce scribe de O répète de temps en temps en début ou en fin de ligne un mot. Dans le *Livre des Césars*, on peut trouver:

Aurélius Victor, *Livre des Césars* 26. 4.  
*id aruspices*  
*atque ipse maxime nam huius scientiae usu immodices* (44)  
*prudens erat.* (immodice O<sup>2</sup>P)

En faisant les études similaires sur l'*Origo gentis Romanae* et le *De viris illustribus urbis Romae*, Festy conclut qu'on a directement copié N pendant la transcription de O<sup>5</sup>.

À propos de P, Festy emploie la même méthode que pour O, mais confirme qu'il y a quelques

---

<sup>4</sup> *Ibid.*, pp. 7-8.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 8.

points différents<sup>6</sup>. Premièrement, P possède quelques lacunes, mais personne n'est arrivé à les rétablir de sorte qu'on doit les compléter avant d'utiliser O. Deuxièmement, le scribe de P a effectué des corrections. Nous allons premièrement voir les lacunes rétablies selon O et la lacune correspond à la deuxième ligne:

Aurélius Victor, *Livre des Césars* 2. 4

*proruperant.*

*Simul Marobodus callide circumventus Suevorum rex. Neque minus contractas undique cohortes*  
(79)

*praetorias.*

*Ibid.* 17. 7.

*pronamque*

*in saevitiam cavent a quibus eorum potentiam sustentatur quoquomodo subruere tutius* (74)  
*putant.*

Puis, il y a une ligne omises puis reprises:

Aurélius Victor, *Livre des Césars* 32. 5.

*nam cum eius pater*

*bellum per Mesopotamiam anceps diurnumque instruit Persarum regis cui nomen Sapor* (73)  
*erat dolo circumventus.*

Avec les exemples dans l'*Origo gentis Romanae* et le *De viris illustribus urbis Romae*, Festy insiste que les lacunes apparaissent entre 71 et 80 lettres, et puis la ligne omise et reprise nous donne cette confirmation : Le scribe commence par sauter une ligne, mais quand il s'en aperçoit, il la remet en arrière. Grâce à ce résultat, il considère qu'il y avait un manuscrit intermédiaire entre N et P et lui donne le nom de  $\pi$ .

Pour prouver l'existence de  $\pi$  Festy essaie d'abord de montrer des points indiquant qu'il faut effacer une lettre ou seulement une partie de la lettre dans un mot avec les exemples dans l'*Origo gentis Romanae* et le *De viris illustribus urbis Romae*.

Aurélius Victor, *Livre des Césars* 1. 1

*consultum* P<sup>1</sup> *consultom* P<sup>2</sup> (*consulto* O)

---

<sup>6</sup> *Ibid.*, pp. 8-10.

*Ibid.* 9. 12.

*mixtisque* (*mixtique* O)

*Ibid.* 26. 1.

*potitus* (*potitus* O – *potitis* edd.)

*Ibid.* 35. 7.

*spectabatur* (*sectabatur* O)

*Ibid.* 35. 11.

*decertabatur* (*certabatur* O)

*Ibid.* 41. 11.

*campesciverat* (*co-* in *ca-* corr.) (*capissiverat* O)

Puis, il y a trois reprises dans P qui montrent qu'on doit intervenir le mot avec ce qui suit après.

Aurélius Victor, *Livre des Césars* 11. 7.

*anno vitae* (*vitae anno* O)

*Ibid.* 11. 12

*nescio quoque* (*quoque nescio* O)

*Ibid.* 28. 7.

*mortales prohibentur* (*prohientur mortales* O)

Ensuite, Festy présente que P possède de nombreuses corrections indirectes que le réviseur a reconstitué les phrases du manuscrit (=π). Il donne trois exemples sur le *Livre des Césars*<sup>7</sup>.

Aurélius Victor, *Livre des Césars* 2. 1.

*obtinebat* P<sup>1</sup> *abnunebat* P<sup>2</sup> *abnuebat* O

*Ibid.* 9. 8.

*progressus* P<sup>1</sup> *transgressu* P<sup>2</sup> *transgressui* O

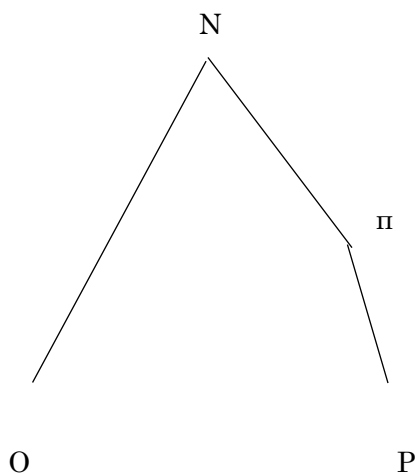
*Ibid.* 40. 3.

*agebant* P<sup>1</sup> *urgebant* OP<sup>2</sup>

---

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 11.

Grâce à ces études on peut conclure que  $\pi$  était un bon manuscrit et plus proche de N que O. Puis d'après les comparaisons dans l'*Origo gentis Romanae* et le *De viris illustribus urbis Romae* on peut voir que  $\pi$  était un manuscrit qui avait les mêmes caractères que N. Festy propose une généalogie sur la relation des manuscrits:



Puis, Dufraigne et Festy se réfèrent à l'existence du troisième manuscrit<sup>8</sup>, le *codex Metelli* (M), du nom du savant Jean Matal, mais il ne nous est pas parvenu. Matal avait écrit une lettre à Pighi, un autre savant, qui témoigne sa connaissance de M et qui est antérieure à l'édition de Schott de 1579. Selon le travail de Festy, M était un manuscrit vers le XIII<sup>ème</sup> siècle<sup>9</sup>. En plus, M avait une structure identique qu'on peut trouver dans O et P; 1, le titre des *Historiae abbreviatae* d'Aurélius Victor, 2, le titre de l'*Origo gentis Romanae*, 3, la première partie incluant l'*Origo gentis Romanae* et le *De viris illustribus urbis Romae* joints par une ligature qui a fait disparaître l'essentiel du chapitre 1 du *De viris illustribus urbis Romae*. Dans la première partie de ce texte, il y a une note « *Explicunt nomina principum Romanorum* », que l'on ne peut pas trouver dans O et P. 4, la seconde partie possède le texte des *Historiae abbreviatae* d'Aurélius Victor.

Toutefois, la recherche de M concerne surtout l'*Origo gentis Romanae* et le *De viris illustribus urbis Romae* comme Festy l'indique<sup>10</sup>, nous nous concentrons donc sur ce manuscrit du *Livre des Césars*. Selon Festy<sup>11</sup>, Schott ne se réfère qu'à un manuscrit, P et se lamente parfois de ne

<sup>8</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, pp. LIV-LVII. Festy, *op. cit.*, pp. 16-37.

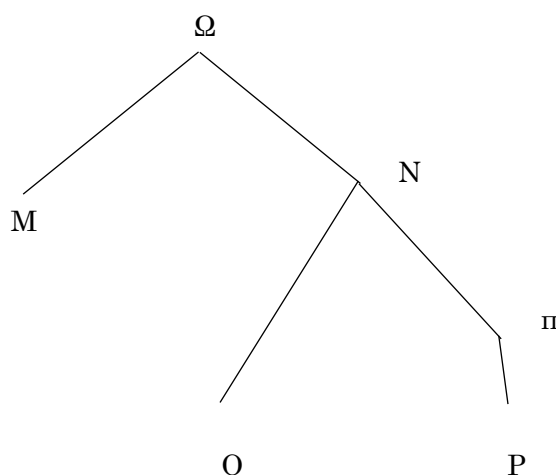
<sup>9</sup> Festy, *op. cit.*, p. 38.

<sup>10</sup> Festy, *op. cit.*, pp. 18-28.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 28.

pas avoir deuxième manuscrit pour mieux éditer le texte (8. 3; 20. 30; 34. 7). En plus, Schott doute de la phrase « *Clarius/ita vetus liber: quid si praeclarius...?* » dans le *Livre des Césars* 42. 25. Il donne « *clarius* », même si « *clarius* » est le mot donné par P (et O). Festy l’attribue à une erreur de Schott.

Comme une synthèse de M, Festy conclue que M était très proche de O et P, parce que la composition de sa structure est identique<sup>12</sup>. Toutefois, il insiste aussi sur le fait que M ne peut pas être N, l’archétype de O et P, après avoir étudié et comparé des phrases dans l’*Origo gentis Romanae* et le *De viris illustribus urbis Romae*<sup>13</sup>. Cette idée est contraire à celle de D’Elia<sup>14</sup>, qui croyait que M était un manuscrit commun de O et P. Festy donne une généalogie des manuscrits du corpus ci-dessous<sup>15</sup>;



Selon Festy, les manuscrits du corpus l’*Origo gentis Romanae*, le *De viris illustribus urbis Romae* et le *Historiae abbreviatae (Livre des Césars)* peuvent se reconstruire en cinq étapes<sup>16</sup>. D’abord, le recueil de ces trois œuvres a été fait dans la seconde moitié du VI<sup>ème</sup> siècle, vers 580. Le corpus dans le style qu’on possède aujourd’hui peut être daté de la fin de XI<sup>ème</sup> ou courant XII<sup>ème</sup> siècle. On nomme ce manuscrit Ω. Aux environs du XIII<sup>ème</sup> siècle, deux copies ont été composées à partir de l’archétype Ω: M et N. M est plus fidèle à Ω, mais ces deux manuscrits

---

<sup>12</sup> *Ibid.*, pp. 28-29.

<sup>13</sup> *Ibid.*, 31-37.

<sup>14</sup> D’Elia, *op. cit.*, p. 123.

<sup>15</sup> Festy, *op. cit.*, p. 37.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 38.

contiennent des titres de chapitres. Puis, N a produit deux copies; π (dans le XIV<sup>ème</sup> siècle ou au début du XV<sup>ème</sup> siècle) et O (au milieu du XV<sup>ème</sup> siècle). Dans la deuxième partie du XV<sup>ème</sup> siècle, π est copié par le scribe de P. C'est la conclusion du travail remarquable de Festy.

Jusqu'ici, nous avons vu l'histoire et les études sur les manuscrits du *Livre des Césars*<sup>17</sup>. À partir d'ici, nous allons voir les éditions après Schott. A. Schott, le premier éditeur du *Livre des Césars* en 1579, s'est servi du premier manuscrit et c'est lui qui a classé notre œuvre en chapitres tels qu'on les voit maintenant. Après son édition, une quarantaine d'éditions ont été publiées avec trois autres œuvres: l'*Origo gentis Romanae*, le *De viris illustribus urbis Romae* et l'*Epitome de Caesaribus*. Comme nous l'avons déjà vu, le manuscrit de O n'a été découvert qu'en 1880, donc ces éditeurs ne se sont basés que sur P.

La première édition moderne qui a réfléchi à deux manuscrits O et P a été apparue en 1892 par F. Pichlmayr<sup>18</sup>. Ensuite, il a été publié en édition Teubner en 1911<sup>19</sup> et R. Gruendel a ajouté des *addenda* et des *corrigena* en 1961<sup>20</sup> et l'édition de Gruendel a été reproduite en 1966 et en 1970 sous le même titre. La traduction anglaise de Bird et celle en allemand se reposent sur cette édition de Pichlmayr et de Gruendel<sup>21</sup>. En plus, C. E. V. Nixon a traduit le *Livre des Césars* dans sa thèse<sup>22</sup>.

N. A. Dubois a publié la traduction française du *Livre des Césars* en 1846. Même s'il n'a pu utiliser le manuscrit P, son travail est utile. Sa traduction est consultable avec les notes de Y. Germain<sup>23</sup>. Dufraigne a publié un texte et une traduction du *Livre des Césars* en 1975, mais il

---

<sup>17</sup> Sur des éditions du *Livre des Césars*, voir Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P.

Dufraigne, pp. LVII-LX.

<sup>18</sup> *Sexti Aurelii Victoris de Caesaribus liber. Ad fidem codicum Bruxellensis et Oxoniensis*, recensuit Franciscus Pichilmayr. Programma gymnasii Ludouiciani Monacensis, 1892.

<sup>19</sup> *Sexti Aurelii Victoris liber de Caesaribus*, praecedunt Origo gentis Romanae et liber De uiris Illustribus urbis Romae, subsequitur Epitome de Caesaribus, recensuit Fr. Pichlmayr, Lipsiae, Teubner, 1911.

<sup>20</sup> Editio stereotypa correctior editionis primae addenda et corrigenda collegit et adiecit R. Gruendel, Lipsiae, Teubner, 1961.

<sup>21</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated with an introduction and commentary by H.W. Bird, Liverpool, 1994. S. Aurelius Victor, *Die römischen Kaiser: Liber de Caesaribus*. Herausgegeben, übersetzt und erläutert von K. Groß-Albenhausen und M. Fuhrmann, Düsseldorf, 1997.

<sup>22</sup> C. E. V. Nixon, *An Historiographical Study of the Caesares of Sextus Aurelius Victor*, diss., Michigan, 1971, pp. 47-115.

<sup>23</sup> Aurelius Victor, *Œuvres complètes*, traduction et commentaires par A. Dubois et Y. Germain, Clermont-Ferrand, 2003.



y a beaucoup de problèmes sur son style de corrections et sur la traduction, comme R. J. Tarrant l'écrit dans son compte rendu<sup>24</sup>. Puis, M. Festy a aussi édité et traduit cet œuvre dans sa thèse<sup>25</sup>.

Au Japon, la Comité d'Aurélius Victor, dont je suis aussi membre, a commencé la traduction japonaise du *Livre des Césars* dans le magazine *Jochi Shigaku* depuis 2015. Je m'occupe de la correction des traductions et de la composition des notes<sup>26</sup>. Ce résultat se reflète dans cette thèse.

## Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons traité de la transcription des manuscrits du *Livre des Césars* en suivant les études de Festy. Selon lui, avant O et P, il y avait un manuscrit commun, N, et entre N et P il y avait aussi un manuscrit perdu, Π. En plus, Schott et Matal avait attesté de l'existence du troisième manuscrit, mais on peut considérer que sa qualité était équivalente à N. L'archétype de tous ces manuscrits, Ω, peut dater de la fin de XI<sup>ème</sup> ou courant XII<sup>ème</sup> siècle.

Dans le chapitre 3, on va examiner les sources de son livre en le comparant avec d'autres historiens comme Eutrope et l'*Histoire Auguste*, peut-être rédigée par Nicomaque Flavien, une des connaissances de Victor.

---

<sup>24</sup> R. J. Tarrant, révision d'Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Texte et traduction par P. Dufraigne, Paris, 1975, *Gnomon* 50, 1978, pp. 355-362.

<sup>25</sup> Festy, *op. cit.*, pp. 79-174.

<sup>26</sup> Aurélius Victor, «*Livre des Césars* (1) », traduit et commenté par la Comité d'Aurélius Victor, *Jochi Shigaku* 60, 2015, pp. 67-93 ; Aurélius Victor, «*Livre des Césars* (2) », traduit et commenté par la Comité d'Aurélius Victor, *Jochi Shigaku* 61, 2016, pp. 147-166 ; Aurélius Victor, «*Livre des Césars* (3) », traduit et commenté par la Comité d'Aurélius Victor, *Jochi Shigaku* 62, 2017 (prévue).

## Chapitre 3 Sources du *Liber de Caesaribus*

Dans ce chapitre nous essayons de trouver les sources qu'Aurélius Victor a utilisées pour composer son œuvre. Depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'à présent, grâce à la comparaison avec quelques œuvres de l'antiquité tardive comme l'*Abrégé d'histoire romaine* (*Breviarium historiae Romanae*) d'Eutrope, l'*Histoire Auguste*, l'*Epitome de Caesaribus*, et le *Chronique* de Saint-Jérôme en incluant le *Livre des Césars*, on se persuade de l'existence d'une source commune parmi ces ouvrages. On l'appelle l'*Enmanische Kaisergeschichte* (*EKG*) ou seulement la *Kaisergeschichte* (*KG*) selon le nom d'un chercheur allemand, Alexander Enmann, qui a posé les fondements de ces études. Sans les études de la *Kaisergeschichte*, nous ne pouvons pas examiner les sources du *Livre des Césars* de sorte que nous allons d'abord voir les études précédentes et l'état actuel sur ces études dans ce chapitre. Bien évidemment, la *Kaisergeschichte* n'était qu'une source que Victor aurait utilisée, car on peut bien supposer qu'il a aussi employé les *Annales* et les *Histoires* de Tacite et *Vie des douze Césars* de Suétone jusqu'à la vie de Domitien. Puis, quand il n'utilise pas ces sources, il faut que nous trouvions les autres œuvres qu'il a utilisées.

Donc, je vais faire des comparaisons de quelques chapitres d'Aurélius Victor avec d'autres œuvres après avoir expliqué les études sur la *Kaisergeschichte*. Je choisis les chapitres des vies de Néron, Domitien, Trajan, Septime-Sévère, père et fils des Maximins, des Gordiens et des Pupien et Balbin, et Aurélien.

Avant de commencer la comparaison j'aimerais bien noter pourquoi je choisis ces empereurs. À propos de la vie de Néron, on utilise des œuvres de Tacite et Suétone ainsi que des œuvres grecques pour la comparaison. Sur Domitien nous pouvons également trouver des éléments similaires à ceux de Néron, bien que l'on ne puisse pas se baser sur Tacite. Par contre, nous ne possédons pas beaucoup de récits sur la vie de Trajan, parce qu'on perd le Suétone et que l'*Histoire Auguste* commence avec Hadrien. Il faut compter sur les auteurs grecs comme Dion Cassius aussi que les abrégiateurs latins. À propos de Septime-Sévère, empereur africain, Victor lui consacre un statut et un volume incroyable pour un empereur à tel point que l'auteur de l'*Histoire Auguste* le copie des phrases chez Victor en composant sa description sur Septime-Sévère. Pour Victor, il était son héros venant de la même région. Les chapitres des empereurs, père et fils des Maximins, des Gordiens et des Pupien et Balbin, cachent la clé à examiner la *Kaisergeschichte*, parce que Victor et Eutrope ont commis une grosse faute qu'il n'y avait que deux Gordiens au lieu de trois. Dans la vie des trois Gordiens, l'auteur de l'*Histoire Auguste* les critique en citant des exemples chez les historiens grecs. Puis, le chapitre d'Aurélien montre un

exemple typique de la *Kaisergeschichte*. À la fin, je vais résumer quels sont les types de sources que Victor utilise.

### 1. Études sur les sources du *Livre des Césars* et *Enmannische Kaisergeschichte*<sup>1</sup>

Depuis la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle les chercheurs, T. Opitz<sup>2</sup>, E. Wölfflin<sup>3</sup>, et L. Jeep<sup>4</sup>, ont travaillé sur notre auteur, mais c'est Alexander Enmann, un historien Germano-Balte travaillant à Saint-Pétersbourg, capitale de l'Empire russe, qui a proposé comme théorie sur l'existence d'une source commune entre le *Bréviaire* d'Eutrope et le *Livre des Césars* de Victor<sup>5</sup>. L'œuvre de Victor a été composée environ dix ans avant l'œuvre d'Eutrope<sup>6</sup>. Tous les deux commettent des fautes communes sur des événements, ils emploient des langages similaires au

---

<sup>1</sup> Pour connaître le sommaire des études sources du *Livre des Césars*, voir Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Texte et traduction par P. Dufraigne, Paris, 1975, pp. xxv-xxxv; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated with an introduction and commentary by H.W. Bird, Liverpool, 1994, pp. xii-xiv; H.W. Bird, «The Sources of the *De Caesaribus*», *Classical Quarterly* 31, 1981, pp. 457-463; Idem, *Sextus Aurelius Victor: A Historiographical Study*, Liverpool, 1984, pp. 16-23; W. den Boer, *Some Minor Roman Historians*, Leiden, 1972, pp. 19-31; K. Christ, « Kaiserideal und Geschichtsbild bei Sextus Aurelius Victor », *Klio* 87, 2005, pp. 177-200, esp. 194-198; D. Rohrbacher, *The Historians of Late Antiquity*, London/New York, 2002, pp. 44-45.

<sup>2</sup> T. Opitz, « Quaestionum de Sexto Aurelio Victore capita tria », *Acta Societas philologiae Lipsienris* 2, 1872, pp. 197-270.

<sup>3</sup> E. Wölfflin, « Aurelius Victor », *Rheinisches Museum* 29, 1874, pp. 282-304.

<sup>4</sup> L. Jeep, « Aurelii Victoris de Caesaribus e l'Epitome de Caesaribus », *Rivista di Filologia e di Istruzione Classica* 1, 1873, pp. 505-518.

<sup>5</sup> A. Enmann, « Eine verlorene Geschichte der römischen Kaiser und das Buch *de viris illustribus urbis Romae*. Quellenstudien », *Philologus*, Suppl. 4, 1883, pp. 335-501. Enmann traite sur la source commune jusqu'en page 460.

<sup>6</sup> Comme nous l'avons examiné dans le chapitre 1, on considère que la datation du *Livre des Césars* d'Aurélius Victor est vers 360. Eutrope a achevé son œuvre en 369. Cf. Eutrope, *Abrégé d'histoire romaine*. Texte établi et traduit par J. Hellegouarc'h, Paris, 1999, p. xi.

niveau du vocabulaire, et font des sélections identiques quand ils décrivent des faits. Puisque Victor avait composé son œuvre avant celle d'Eutrope, il n'a pas pu citer le *Bréviaire* d'Eutrope. Eutrope ne retient pas d'opinions personnelles fréquentes chez Victor. De plus sa description est plus détaillée que celle de Victor. Par conséquent il est impossible que le *Livre des Césars* de Victor soit la source de l'œuvre d'Eutrope. De ce fait, Enmann a présumé d'une source commune de ces deux historiens. En outre il a trouvé que l'*Histoire Auguste*, un recueil de biographies d'empereurs et d'usurpateurs d'Hadrien à Numérien<sup>7</sup>, avait aussi employé la *Kaisergeschichte*. Quand l'article d'Enmann a paru, on considérait que l'*Histoire Auguste* avait été écrit par 6 auteurs différents comme ils le précisent avec leurs noms<sup>8</sup>. En plus, cette œuvre est dédiée aux empereurs Dioclétien et Constantin I<sup>er</sup>. Naturellement, Enmann a aussi pensé que l'*Histoire Auguste* avait été composé au début de IV<sup>ème</sup> siècle, mais la similarité entre Victor et Eutrope persiste jusqu'en 357, à la bataille de Strasbourg. Il a donc supposé une continuation de cette source commune<sup>9</sup>. Toutefois, grâce aux études révolutionnaires d'un historien allemand, Hermann Dessau, en 1889<sup>10</sup>, on considère que l'*Histoire Auguste* a été écrite par un seul auteur anonyme et que sa datation doit être de la fin du IV<sup>ème</sup> siècle<sup>11</sup>. Parallèlement à Enmann, Arthur

---

<sup>7</sup> On peut trouver des études énormes sur l'*Histoire Auguste*, mais la datation de l'*Historia Augusta* est à partir de la fin du IV<sup>ème</sup> siècle au début du V<sup>ème</sup> siècle.

<sup>8</sup> Ces six auteurs sont Aelius Spartianus, Iulius Capitolinus, Vulcacius Gallicanus, Aelius Lampridius, Trebellius Pollio, et Flavius Vopiscus.

<sup>9</sup> Enmann, op. cit., pp. 443-460.

<sup>10</sup> H. Dessau, « Über Zeit und Persönlichkeit der Scriptores historiae Augustae », *Hermes* 24, 1889, p. 337-392.

<sup>11</sup> A. Cameron a récemment proposé la datation entre 361-380 dans son livre gigantesque, *The Last Pagans of Rome*, New York, 2011, pp. 743-782, mais sa thèse n'est pas universellement admise. À propos des études s'opposant à lui, je note S. Ratti, *Polémiques entre païens et chrétiens*, Paris, 2012, pp. 179-187, F. Paschoud, « On a Recent Book by Alan Cameron: *The Last Pagans of Rome* », *Antiquité Tardive* 20, 2012, pp. 359-388 et R. L. Testa (éd.), *The Strange Death of Pagan Rome*, Turnhout, 2013. Pour ma part, je garde la vision traditionnelle qui donne la datation de l'*Histoire Auguste* à la fin d'IV<sup>ème</sup> siècle. S. Ratti lui-même propose une hypothèse que l'auteur de l'*Histoire Auguste* est Nicomaque Flavien le Grand, un sénateur puissant et anti-chrétien qui s'est suicidé après la bataille de la Frigidus. Ses études sont intéressantes et probables, bien que Cameron essaie de réfuter ses idées. Cf. S. Ratti, « Nicomaque Flavien Senior et l'*Histoire Auguste*: La découverte de nouveaux liens », *Revue des études latines* 85, 2007, pp. 204-219 ; « 394 : Fin de la rédaction de l'*Histoire Auguste*? », *Antiquité tardive* 16, 2008, pp. 335-348; Idem, « Un nouveau

Cohn, un Allemand, a remarqué que des narrations d'Auguste à Domitien chez Victor, chez Eutrope et dans l'*Epitome de Caesaribus*, écrite à partir de la fin du IV<sup>ème</sup> siècle jusqu'au début du V<sup>ème</sup> siècle<sup>12</sup>, possèdent beaucoup de différences à Suétone, bien qu'ils suivent tous son œuvre, et il a nommé une source commune de ces trois œuvres *Suetonius auctus*<sup>13</sup>. On considère que le fruit que Cohn a cultivé est une partie de la *Kaisergeschichte*<sup>14</sup>. On pense que la *Kaisergeschichte* a été utilisée comme source par le *Breviarium rerum gestarum populi Romani* de Festus (écrite vers l'an 371), un recueil des fragments d'Ausone (vers l'an 380)<sup>15</sup>, le *Chronique universelle* de Saint Jérôme (vers l'an 381)<sup>16</sup>, les *Res gestae* d'Ammien Marcellin (à la fin du

---

*terminus ante quem* pour l'*Histoire Auguste*», *Historiae Augustae Colloquium Genevense in honorem F. Paschoud septuagenarii*, Bari, 2010, pp. 165-174; A. Cameron, « *Antiquus Error/novus error: the HA, Nicomachus Fravianus, and the "pagan resistance"* », *Journal of Roman Archaeology* 24, 2011, pp. 835-846.

<sup>12</sup> Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Texte établi, traduit, et commenté par Michel Fésty, Paris, 1999, pp. vii-viii.

<sup>13</sup> A. Cohn, *Quibus ex fontibus S. Aurelii Victoris et 'Libri de Caesaribus' et 'Epitomes' undecim capita priora fluxerint*, Berlin, 1884. Cohn, dans le tableau du page 59, affirme que ces trois ouvrages emploient le *Suetonius Auctus* comme une source principale, quoique Victor invoque d'autres sources.

<sup>14</sup> Cependant, il y a des gens comme David Rohrbacher, qui revalorisent Cohn comme une étude séparée. D. Rohrbacher, « Enmann's *Kaisergeschichte* from Augustus to Domitian », *Latomus* 68, 2009, pp. 709-719.

<sup>15</sup> R. W. Burgess, « *Principes cum Tyrannis: Two Studies on the Kaisergeschichte and Its Tradition*, *Classical Quarterly* 43, 1993, pp. 491-500, cf. pp. 495-499.

<sup>16</sup> Idem, « Jerome and the *Kaisergeschichte* », *Historia* 44, 1995, pp. 349-369. Par contre, M. D. Donalson, *A Translation of Jerome's Chronicon with Historical Commentary*, Lewiston, 1996, pp. 31-32 insiste que Jérôme n'utilisait pas la *Kaisergeschichte*, mais Eutrope. Mais, il ne cite aucun article de Burgess publié avant de 1996. Par contre, Burgess croit que Jérôme employait la *Kaisergeschichte* directement. Après avoir lu ces deux œuvres, je suis sûr que l'idée de Burgess est beaucoup plus convaincante et que Jérôme a utilisé la *Kaisergeschichte*.

IV<sup>ème</sup> siècle)<sup>17</sup>, et le *Laterculus* de Polémiius Silvius (en 448 ou 449)<sup>18</sup>, en plus des historiens cités ci-dessus. Parmi ces ouvrages, celui d'Eutrope est considéré comme une œuvre plus fidèle à la *Kaisergeschichte*.

Alors qu'on pensait que l'existence de la *Kaisergeschichte* était irréfutable depuis les études d'Enmann, on a commencé à en douter à partir des années 1970. Par exemple, en 1972 Willem Den Boer a nié son existence et a proclamé que les historiens antiques possédaient une mémoire et une éducation identiques<sup>19</sup>. Également, en 1975, Pierre Dufraigne a contredit son existence<sup>20</sup>. Toutefois, on n'est actuellement pas tout à fait d'accord avec leurs opinions<sup>21</sup>. En fait, W. Den Boer et P. Dufraigne, tous les deux nient l'existence de la *Kaisergeschichte*, mais pour expliquer la similarité et les fautes communes parmi les historiens latins, ils énoncent une hypothèse d'une source commune dans leurs études<sup>22</sup>. En fait, Den Boer conteste « It must have been evident to writers in the third century, whose writings have not survived » et puis, il ajoute « writers like Eutropius were familiar with these older writings, as we may assume with some confidence... »<sup>23</sup>. Comme R. W. Burgess le critique<sup>24</sup>, Den Boer ne met la *Kaisergeschichte* que « in a different, more nebulous guise ». Dufraigne aussi admet l'influence d'une source inconnue, et il raconte, par exemple, « n'est-il pas aventureux de postuler l'influence d'auteurs fantômes, dont l'existence n'est attesté, en fait, nulle part ? »<sup>25</sup>. Enfin, il déclare « Plusieurs erreurs, commises aussi par Eutrope, révèlent à la fois l'existence d'une source commune aux deux

---

<sup>17</sup> Cf. J. F. Matthews, *The Roman Empire of Ammianus*, London, 1989, pp. 29-30, 244-245, 457; J. F. Gilliam, « Ammianus and the *Historia Augusta*: the Lost Books and the Period 117-285 », *Bonner-Historia-Augusta-Colloquium 1970*, 1972, pp. 125-47, esp. p. 145. n. 6. En fait, on perd la première partie des *Res Gestae* d'Ammien Marcellin, mais on suppose que sa description sur le III<sup>ème</sup> siècle dépend de la *Kaisergeschichte*. Cf. T. D. Barnes, « The Lost *Kaisergeschichte* and the Latin Historical Tradition », *Bonner-Historia-Augusta-Colloquium 1968/1969*, Bonn, 1970, pp. 17-30, esp. pp. 22-23.

<sup>18</sup> Cf. Burgess, « *Principes cum Tyrannis* » pp. 492-494.

<sup>19</sup> Den Boer, *op. cit.*, pp. 21, 187.

<sup>20</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, pp. XXVII-XXXV.

<sup>21</sup> Par exemple, cf. Burgess, « Jerome and the *Kaisergeschichte* », pp. 352-354.

<sup>22</sup> Den Boer, *op. cit.*, p. 124; Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, pp. XXVII, XXX, XXXII-XXXIII, XXXV, XXXVII.

<sup>23</sup> Den Boer, *op. cit.*, p. 124.

<sup>24</sup> Burgess, « Jerome and the *Kaisergeschichte* », p. 352. n. 18.

<sup>25</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p. XXVII.

abréviateurs... »<sup>26</sup>. Cette source commune, postulée par Dufraigne, n'est autre que la *Kaisergeschichte*<sup>27</sup>. Après eux, il y a eu quelques historiens suivant leurs idées, mais depuis le début du XXI<sup>ème</sup> siècle, on ne trouve pas aucune étude qui nie l'existence de la *Kaisergeschichte*<sup>28</sup>.

Alors, quel genre d'œuvre est donc la *Kaisergeschichte* ? D'après l'opinion courante, on considère que c'est un recueil simple de biographies des empereurs à partir d'Auguste<sup>29</sup> jusqu'à la bataille d'Argentoratum en 357<sup>30</sup> où Julien a vaincu les Germains<sup>31</sup>. Sa façon d'écrire, comme

---

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. XXXVII.

<sup>27</sup> Pour toute la critique concernant l'idée de Dufraigne, voir R. J. Tarrant, révision d'Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Texte et traduction par P. Dufraigne, Paris, 1975, *Gnomon* 50, 1978, pp. 355-362, esp. p. 356.

<sup>28</sup> Sur les supporteurs de leurs idées jusqu'en 1995, voir Burgess, « Jerome and the *Kaisergeschichte* », p. 353. n. 22.

<sup>29</sup> Cependant, bien que beaucoup de gens ne l'aperçoivent pas, il est possible que la *Kaisergeschichte* commence par la vie de César, car le chapitre 17 du livre 6 d'Eutrope ressemble bien au chapitre 25 de la biographie de César chez Suétone. Enmann aussi a remarqué cette similarité. Enmann, op. cit., p. 408.

<sup>30</sup> Autrefois comme T. D. Barnes a proposé que le *terminus ante quem* de la *Kaisergeschichte* soit l'an 337 où Constantin est mort, on supposait que le *terminus ante quem* de la *Kaisergeschichte* était soit en 337 soit en 357. Mais, grâce aux études de H. W. Bird et de R. W. Burgess la théorie de 357 devient plus dominante. Barnes, « The Lost *Kaisergeschichte* and the Latin Historical Tradition »; H. W. Bird, « Further Observations on the Dating of Enmann's *Kaisergeschichte* », *Classical Quarterly* 23, 1973, pp. 355-357; R. W. Burgess, « On the Dating of the *Kaisergeschichte* », *Classical Philology* 90, 1995, pp. 111-128. Je supporte la thèse de Bird et Burgess aussi.

<sup>31</sup> Récemment R. W. Burgess a présenté une thèse qu'il y avait une suite de la *Kaisergeschichte* qui traitait des années entre 358 et 378, mais F. Paschoud a sévèrement critiqué sa thèse. R. W. Burgess, « A Common Source for Jerome, Eutropius, Festus, Ammianus, and the *Epitome de Caesaribus* between 358 and 378, along with Further Thoughts on the Date and Nature of the *Kaisergeschichte* », *Classical Philology* 100, 2005, pp. 166-192; F. Paschoud, « Chronique d'historiographie tardive », *Antiquité tardive* 14, 2006, pp. 325-344. De plus, Burgess avait insisté que les avant-propos précédant des textes chez Ammien Marcellin parviennent de la *Kaisergeschichte*, mais il retire son idée dans le recueil de ses articles et efface tous les parties concernant ses erreurs (il admet que « This paper contains what I think may be my biggest mistake... »), dès que G. Kelly a prouvé que ces avant-propos étaient des ajouts par Adrien de

on peut l'apercevoir chez Eutrope, est bien ordonnée par Enmann avec quelques ajouts de Bird, ci-dessous<sup>32</sup>. Elle commençait d'abord par les noms et les surnoms des empereurs, leurs origines, des remarques sur leurs vies avant l'avènement, et les lieux de leurs proclamations, s'ils ont été proclamés par des rébellions. Puis elle décrivait des détails de règne comme les guerres contre des ennemis extérieurs et intérieurs. Ensuite, elle montre la politique intérieure comme des constructions, législations et caractères de règnes. Enfin, elle racontait les destins d'empereurs, les lieux des funérails, honneurs posthumes et la durée de règnes. Grâce aux descriptions d'Ausone et de Polémus Silvius, il semble que l'auteur de la *Kaisergeschichte* s'intéresse beaucoup aux usurpateurs<sup>33</sup>, et à en juger par les narrations d'Aurélius Victor et d'Eutrope, il n'était pas chrétien. R. W. Burgess a conjecturé qu'Eusebius Nanneticus (Eusèbe le Nantais), un historien gaulois au milieu du IV<sup>ème</sup> siècle, était l'auteur de la *Kaisergeschichte* par les recherches des manuscrits d'Ausone<sup>34</sup>. Bien que cette thèse ait été renforcée par Antonio Baldini<sup>35</sup>, il est difficile d'admettre que sa théorie devienne une idée courante.

Sur les sources de la *Kaisergeschichte*, il est sûr qu'elle a utilisé l'œuvre de Suétone jusqu'à la section de Domitien, mais les sources à partir de Nerva sont encore entourées de mystère et on ne possède pas de thèse établie. Par exemple, jusqu'à Élagabalus, un empereur du III<sup>ème</sup> siècle, on considère que l'auteur de la *Kaisergeschichte* a employé un recueil des vies des empereurs entre Nerva et Élagabalus écrit par Marius Maximus qui est un sénateur au début

---

Valois, qui a édité l'œuvre d'Ammien Marcellin en 1681. G. Kelly, « Adrien de Valois and the Chapter Headings in Ammianus Marcellinus », *Classical Philology* 104, 2009, pp. 233-242.

Toutefois, Burgess critique les idées de Paschoud sans fondement en citant Cameron, *The Last Pagans of Rome*. Il insiste aussi que la discussion des *Annales* de Nicomaque Flavien est un « dead issue, no matter what Paschoud et son équipe may raise ». On doit marquer au moins que la pensée de Burgess refuse le débat scientifique et historiographique, puisqu'on peut trouver des critiques raisonnables dans les études européens. Peut-on les ignorer toutes, bien que l'œuvre de Cameron soit si impressionnant ? Cf. R. W. Burgess, *Chronicles, Consuls, and Coins: Historiography and History in the Later Roman Empire*. Burlington, 2011, pp. 3-4.

<sup>32</sup> Enmann, op. cit., pp. 417-418; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. xiii.

<sup>33</sup> Cf. Burgess, « *Principes cum Tyrannis* », pp. 491-494.

<sup>34</sup> Ibid., pp. 496-499. Burgess affirme que cette théorie est une hypothèse.

<sup>35</sup> Antonio Baldini, « Storia senza storie (IV-V secolo d.C.) », *Classica* 19, 2006, pp. 7-18.



du III<sup>ème</sup> siècle et un consul en 223<sup>36</sup>. Néanmoins, sur la biographie de Marius Maximus, certains doutent qu'il ait écrit une histoire parce qu'il y a un scepticisme à l'égard des descriptions dans l'*Histoire Auguste*<sup>37</sup>. Donc, il est incertain qu'il soit une source de la *Kaisergeschichte*.

Jusqu'à ici nous avons regardé l'état des études précédentes sur la *Kaisergeschichte* comme une source principale du *Livre des Césars*. Dans la section suivante, nous allons traiter la comparaisons entre les récits de Victor et ceux des autres historiens.

## 2. Comparaison parmi les historiens.

Pour examiner les sources d'Aurélius Victor, je choisis quelques chapitres, c'est-à-dire, les vies de Néron, de Domitien, de Trajan, de Septime-Sévère, des empereurs en 238, et d'Aurélien. Je divise ces chapitres en paragraphes et je compare les paragraphes de Victor avec les phrases et les paragraphes équivalents à d'autres historiens.

À propos des études précédentes, ceux de la *Kaisergeschichte* constitue également la base pour examiner les sources du *Livre des Césars*. S'il existe d'autres études sur chaque partie, on les utilisera pour nos études.

### *Vie de Néron*

L'*Epitome de Caesaribus* montre le parallélisme notable avec Victor et il est évident que l'auteur de l'*Epitome* compose son œuvre en ayant un manuscrit de Victor à portée de main<sup>38</sup>. Comme nous allons l'examiner, Victor utilise Suétone, Tacite et la *Kaisergeschichte* pour composer ce chapitre.

Aurélius Victor, 5. 1.

---

<sup>36</sup> Sur Marius Maximus, cf. Anthony Birley, « Marius Maximus : the Consular Biographer », *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt* II. 34.3, Berlin/ New York, 1997, pp. 2678-2757; A. Molinier-Arbo, *La Vie de Commode dans l'Histoire Auguste*, Nancy, 2012, pp. 127-142 ; *Histoire Auguste Tome III 2<sup>ème</sup> partie : Vie d'Alexandre Sévère. Introduction, texte, traduction et commentaire*, par C. Bertrand-Dagenbach, Paris, 2014, pp. XXXII-XXXV.

<sup>37</sup> F. Paschoud, « Propos Sceptiques et iconoclastes sur Marius Maximus »; in F. Paschoud (ed.), *Historiae Ausustae Colloquium Genevense*, Bari, 1999, pp. 241-254 ; C. Bertrand-Dagenbach, « Aux sources de l'*Histoire Auguste* à travers les fragments de Marius Maximus et de Dexippe », *Ktema* 29, 2004, pp. 223-230.

<sup>38</sup> Cf. Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Texte établi, traduit, et comenté par M. Festy, Paris, 2002, p. XX-XXIV.

*Eo modo L. Domitius (nam id certe nomen Neroni, patre Domitio, erat), imperator factus est.*

*Epitome de Caesaribus, 5.1.*

*Domitius Nero, patre Domitio Ahenobarbo genitus, matre Agrippina, imperavit...*

Tacite, *Annales* XIII. 10. 1.

*... Caesar effigiem G. Domitio patri..., petuit a Senatu...*

Suétone, Néron 6.2.

*... Domitii patris uox...*

Idem, Néron 9.2.

*Memoriae Domitii patris...*

Idem, Néron 28.3.

*... Domitius pater...*

Idem, Galba 6.2.

*L. Domitio patri Neronis...*

Idem, Vitellius 2.3.

*...cum Domitio Neronis Caesaris patre...*

Cf. Idem, Galba 5.2.

*...morte Domitii...*

Idem, Othon 2.1.

*Domitio Ahenobarbo cos...*

Eutropius, VII.14.1.

*Successit huic (Claudius) Nero, Caligulae auunculo suo simillius...*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 181f.

*Huius (Nero) auunculus fuit Gaius Caligula.*

Orose, VII. 7.1.

*Gai Caligulae auunculi sui erga omnia uitia ac scelera sectator immo transgressor,...*

Le paragraphe 1 traite de l'avènement de Néron. Victor présente une introduction ambiguë avec le nom de Néron et de son père, Gnaeus Domitius Ahenobarbus. Le nom de naissance de Néron était Lucius Domitius Ahenobarbus. Si l'on voit les paragraphes de Suétone et de Tacite, Domitius est présenté avec le nom de Néron quelques fois<sup>39</sup>. L'auteur de l'*Epitome de Caesaribus* nomme le père de Néron comme Domitius Ahenobarbus en ajoutant son nom de famille avec l'information de sa femme, Agrippine, mais il pense que le nom est Domitius Nero, un nom jamais employé ailleurs<sup>40</sup>. Victor doit lire Tacite et Suétone et la source de Victor doit posséder l'information totale contenant les noms de Domitius et d'Agrippine dans sa description, comme l'*Epitome de Caesaribus* les note. Il se peut que l'*Epitome de Caesaribus* se réfère à la source commune et à Victor<sup>41</sup>. Par contre, Eutrope, Jérôme et Orose le présente avec Caligula, son oncle. Si Eutrope et Jérôme suivent la *Kaisergeschichte* (Orose suit Eutrope), alors soit Victor utilise une source différente d'Eutrope, et de Jérôme, soit la *Kaisergeschichte* mentionne le père de Néron et Caligula comme son oncle<sup>42</sup>.

Aurélius Victor, 5.2.

*Qui cum, longe adolescens, dominatum paremannis uitrice gessisset, quinquennium tamen tantus fuit, audenda urbe maxime, uti merito Traianus saepius testaretur procul differre cunctos principes Neronis quinquennio ; quo etiam Pontum in ius provinciae Polemonis permissu redegit, cuius gratia Polemoniacus Pontus appellatur, itemque Cottias Alpes Cottio rege mortuo.*

Pour examiner ce long paragraphe, je le divise en 4 points. Tout d'abord, je compare la durée du règne de Néron avec d'autres historiens. Deuxièmement, je traite du « *quinquennium* ». Troisièmement, je vois l'embellissement de Rome par Néron. Dernièrement, j'examine la création de deux provinces<sup>43</sup>.

---

<sup>39</sup> Suétone commet une faute en notant « *L. Domitio patri Neronis* » dans Galba 6. 2.

<sup>40</sup> Cf. Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 78, n. 1.

<sup>41</sup> N. H. V. Nixon, *An Historiographical Study of the Caesars of Sextus Aurelius Victor*, diss. Michigan, 1971, p. 118 propose deux possibilités ; soit les deux suivent la source commune soit l'*Epitome de Caesaribus* contamine sa description avec celle de Victor.

<sup>42</sup> Cf. S. Ratti, *Les empereurs romains d'Auguste à Dioclétien dans le Bréviaire d'Eutrope*, Besançon/ Paris, 1996, p. 215.

<sup>43</sup> Nixon travaille attentivement et suffisamment sur cette partie. Cf. Nixon, *op. cit.*, pp. 118-121.

## 1. La durée du règne de Néron.

Victor n'affirme pas la durée, mais par l'expression, « *dominatum parem annis uitrico gessisset* », on peut savoir que Néron a dominé pendant 14 ans, grâce à ce paragraphe dans le chapitre précédent.

Cf. Aurélius Victor, 4.14

...cum (Claudius) quattuordecim regnarit... .

Suétone, Néron 40.1.

« .... Talem principem paulo minus quattuordecim annos perpessus terrarum orbis....

Eutrope, VIII.15.3.

... imperii quarto decimo....

Orose, VII. 7.1.

... mansitque in eo annis non plenis quattuordecim.

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 181.

*Ann. XIII, mens. VII, dieb. XXVIII.*

Dion Cassius, LXIII. 29.3.

*Ἐβίω δὲ ἔτη τριάκοντα καὶ μῆνας ἐννέα, ἀφ' ὧν ἤρξεν ἔτη δεκατρία καὶ μῆνας ὀκτώ,...* .

Zonaras, XI.13.

..., ἀφ' ὧν ἤρξεν ἔτη τριοκαίδεκα, καὶ μῆνας ὀκτώ δυσὶν ἡμέραιν ἔχοντας.

*Epitome de Caesaribus*, 5.1.

...imperavit annos tredecim.

Ici, on peut savoir que Victor suit la tradition de Suétone avec Eutrope (et Orose) en notant la durée du règne de Néron comme 14 ans<sup>44</sup>. Par contre, Dion Cassius précise 13 ans et 8 jours, ce que Zonaras suit. Il est sûr que Jérôme suit le *Chronique* d'Eusèbe et il me semble que la

---

<sup>44</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 219.

description de l'*Epitome de Caesaribus* vient des oeuvres grecques<sup>45</sup>.

## 2. Qu'est-ce que le « *quinquannium* » signifie ?

Grâce au témoignage de Tacite, il signifie la période à partir du début du règne de Néron jusqu'au meurtre de sa mère, Agrippine. Alors que sauf l'*Epitome de Caesaribus*, qui suit évidemment Victor, les historiens de l'antiquité tardive ne racontent pas le « *quinquannium* » de Néron<sup>46</sup>.

Tacite, *Annales* XIV.13.2.

*... seque in omnes libidines effudit, quas, male coercitas, qualiscumque matris reuerentia tardauerat.*

En fait, l'auteur de l'*Epitome de Caesaribus* possède l'oeuvre de Victor devant lui, mais la façon de son expression est différente.

*Epitome de Caesaribus*, 5.2.

*Iste quinquennio tolerabilis uisus, unde quidam prodidere Traianum solitum dicere procul distare cuntos principes Neronis quinquennio.*

Selon la comparaison de ces phrases, Nixon croit que ces deux auteurs pourraient suivre une source commune inconnue<sup>47</sup>. R. Syme et Festy aussi montre la source qui leur est commune et que cet éloge de Trajan provient de Marius Maximus, via la *Kaisergeschichte*<sup>48</sup>. Pour notre part, il est probable que Victor, avec l'auteur de l'*Epitome de Caesaribus*, suit la *Kaisergeschichte*, pourtant on ne peut pas être sûr qu'ils proviennent de l'oeuvre de Marius Maximus, puisque son existence est douteuse.

## 3. L'interprétation de l'expression « *....augenda urbe maxima....* »

On ne doit pas l'interpréter comme le pomérium, mais l'embellissement de la Ville, parce que

---

<sup>45</sup> Cf. Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 78, n. 2.

<sup>46</sup> J. Rougé, «Néron à la fin du IV<sup>e</sup> et au début du V<sup>e</sup> siècle », *Latomus* 37, 1998, pp. 73-87, p. 75 le mentionne.

<sup>47</sup> Nixon, *op. cit.*, p. 119.

<sup>48</sup> R. Syme, *Emperors and Biography*, Oxford, 1971, pp. 106-110; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, pp. 78-79, n. 3. Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, pp. 215-216.

l'on ne peut pas trouver le témoignage que Néron a agrandi le pomérium sauf l'*Histoire Auguste*, Aurélien 21. 10-11. Il semble que l'auteur d'*Histoire Auguste* ait confondu cette phrase dans Victor avec pomérium<sup>49</sup>, même s'il note les thermes de Néron dans la vie d'Alexandre Sévère qui correspond à la description d'Eutrope, VII. 15.2<sup>50</sup>.

*Histoire Auguste*, Aurélien 21. 10-11.

*Pomerio.... Addidit autem Augustus, addidit Traianus, addit Nero,....*

*Ibid.*, Alexandre Sévère 25. 3.

*Opera veterum principum instauravit, ipse multa nova instituit, in his thermis nominis sui iuxta eas quae Neronianae fuerunt aqua inducta, quae Alexandriana nunc dicitur.*

Si l'on voit d'autres oeuvres, on peut trouver des mentions de ses constructions à Rome.

Suétone, Néron 16.1.

*...formam aedificiorum urbis nouam aedificauit.*

*Ibid.*, 18.1.

*...augendi propagandique imperii neque uoluntate ulla neque spe motus unquam....*

Eutrope, VII. 14.1.

*... qui (Néron) Romanum imperium et deformaui et diminui....*

*Epitome de Caesaribus*, 5.3.

*Hic (Néron) in Vrbe amphiteatrum et lauacra construit.*

Eutrope, VII. 15.2.

*Aedificauit Romae thermas, quae ante Neroniae dictae, nunc Alexandrianae appellantur.*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 183<sup>d</sup>.

*Thermae a Nerone addifcaae, quae Neronianas appellauit.*

---

<sup>49</sup> *Histoire Auguste Tome V 1<sup>ère</sup> partie : Vies d'Aurélien, Tacite*. Texte établi, traduit et commenté par F. Paschoud, Paris, 1996, pp. 131-133; Nixon, *op. cit.*, pp. 120-121

<sup>50</sup> Cf. *Histoire Auguste Tome III 2<sup>ème</sup> partie : Vie d'Alexandre Sévère*. Éd. par C. Bertrand-Dagenbach, p. 106.

Comme ces historiens l'indiquent, « *augenda urbe maxima* » signifie l'embellissement du capitale<sup>51</sup>.

4. A propos de la création de deux provinces.

Je suis sûr que tous les auteurs suivent la tradition suétonienne par l'intermédiaire de la *Kaisergeschichte*, parce que tous les auteurs citent les noms des rois et des provinces, et la forme d'ablatif absolu est commune parmi eux sauf l'*Histoire Auguste*<sup>52</sup>. Victor emploie des différents mots et d'autres expressions, mais sa façon d'écrire est semblable à ceux des autres oeuvres<sup>53</sup>.

Suétone, Néron 18.2.

*Ponti modo regnum concedente Polemone, item Alpium defuncto Cottio in prouvinciae formam redgit.*

Eutrope, VII. 14.5.

*Duae tamen sub eo (Néron) prouvinciae factae sunt, Pontus Polemonianus cocedente rege Polemone, et Alpes CottiaeCottio rege defuncto.*

Jérôme, *Chronique*, p. 184<sup>b</sup>.

*Duae tantum Prouvinciae sub Nerone factae, Pontus Polemoniacus et Alpes Cottiae Cottio rege defuncto.*

*Epitome de Caesaribus*, 5.4.

*Pontum in ius prouvinciae Polemoniacus Pontus appellatur, itemque Cottias Alpes Cottio rege mortuo.*

*Histoire Auguste*, Aurélien 21. 11.

..., *sub quo (Néron) Pontus Polemoniacus et Alpes Cottiae Romano nomini sunt tributae.*

À propos de ce paragraphe, Victor suit la tradition suétonienne en utilisant la *Kaisergeschichte*, si l'on analyse ces quatre éléments.

Aurélius Victor, 5.3.

---

<sup>51</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, pp. 215-216.

<sup>52</sup> *Histoire Auguste Tome V 1<sup>ère</sup> partie : Vies d'Aurélien, Tacite*. Texte établi, traduit et commenté par F. Paschoud, Paris, 1996, p. 133.

<sup>53</sup> Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, pp. 217-218.

*Quare satis compertum est neque aevum impedimento virtuti esse ; eam facile mutari corrupto per licentiam ingenio, omissamque adolescentiae quasi legem perniciosius repeti.*

Comme P. Dufraigne le remarque<sup>54</sup>, cette phrase pourrait reprendre la parole de Néron dans le dialogue avec Sénèque. Mais, à mon avis, Victor montre son idée personnelle sur la relation entre la jeunesse et la corruption<sup>55</sup>.

Tacite, *Annales* XIV. 56.

*quin, si qua in parte lubricum adulescentiae nostrae declinat, revocas ornatumque robur subsidio impensius regis?*

*Ibid.* XIII. 2.

*.... (Burrus et Sénèque) iuvantes in vicem, quo facilius lubricam principis aetatem, si virtutem aspernaretur, voluptatibus concessis retinerent.*

Cf. Suétone, Néron 26.

*Petulantiam, libidinem, luxuriam, avaritiam, credulitatem sensim quidem primo et occulte et velut iuvenili errore exercuit, sed ut tunc quoque dubium nemini foret naturae illa vitia, non aetatis esse.*

Cf. Dion Cassius, LXI. 4. 2-3.

*.... ὡς περ οὐκ εἰδότες ὅτι ψυχὴ νέα τε καὶ ἀθάδης ἐν τε τροφῇ ἀνεπιπλήκτω καὶ ἐν ἐξουσίᾳ ἀποτελεῖ τραφεῖσα ἀχῆσον ἀ κόρον ἀπὼν ἰσχει, ἀλλὰ καὶ ἐξ ἀπῶν τούτων προσδιαφθείρεται.*

Cf. *Histoire Auguste*, Tacitus 6.4.

*enim vero si recolere velitis vetusta illa prodigia, Nerones dico et Heliogabalos et Commodos seu potius semper Incommodos, certe non hominum magis vitia illa quam aetatum fuerunt.*

Ce paragraphe montre l'idée personnelle sur la jeunesse, même si elle peut être influencée surtout par Tacite.

Aurélius Victor, 5.4.

---

<sup>54</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p. 82, n. 4.

<sup>55</sup> Nixon, *op. cit.*, pp. 122-124. Cf. *Histoire Auguste Tome V 1<sup>ère</sup> partie : Vies d'Aurélien, Tacite*. Éd. par F. Paschoud, p. 268.



*Namque eo dedecore reliquum vitae egit, uti pigeat pudeatque memorare huiuscemodi quempiam, nedum rectorem gentium, fuisse.*

*Epitome de caesaribus, 5.5.*

*Eo namque dedecore reliquum vitae egit, ut pudeat memorare huiuscemodi quemquam.*

L'*Epitome de Caesaribus* copie presque la description de Victor. Dans cette phrase, le mot « *namque* » ne possède aucun sens, car « *namque* » chez Victor suit la phrase précédente<sup>56</sup>. L'expression « *uti pigeat pudeatque* » est sallustienne et on peut trouver la même expression chez lui.

Salluste, *Historiae* I.47.13.

*Nisi forte pudet aut piget recte facere.*

Idem, *Jugurthe* 95.

*Nam postea quae fecerit, incertum habeo pudeat an pigeat magis disserere.*

Aurélius Victor, 5. 5.

*Qui dum psallere per coetus Graecorum invento in certamen coronae coepisset, eo progressus est, uti neque suae neque aliorum pudicitiae parcens, ad extremum amictus nubentium virginum specie, palam senatu, dote data, cunctis festa more celebrantibus in manum conveniret lecto ex omnibus prodigiosis.*

*Epitome de Caesaribus, 5. 5.*

*Eo progressus est, ut neque suae neque aliorum pudicitiae parcens, ad extremum amictus nubentium virginum specie palam convocato senatu, dote dicta, cunctis festa more frequentantibus nuberet.*

Ici, encore, l'*Epitome de Caesaribus* copie partiellement le paragraphe de Victor<sup>57</sup>. Pour l'examiner, je divise 3 partie, c'est-à-dire, le concours de chanson, l'expression « *eo progressus est, uti* », et des actes honteux

---

<sup>56</sup> Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 79, n. 6; Nixon, *op. cit.*, pp. 124-127.

<sup>57</sup> Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 79, n. 7.

1. À propos du concours de chanson.

On peut trouver deux auteurs qui correspondent à la narration de Victor :

Suétone, Néron 21.

*...coronamque eam et reliquam certaminis partem in annum sequentemque distulit,...*

Tacite, *Annales* XV. 33.

*...; inde initium fore, ut transgressus in Achaiam insignesque et antiquitus sacras coronas adeptus maiore fama studia civium eliceret.*

Alors que Suétone possède deux mots, « *corona* » et « *certamen* », Tacite n'a que le mot, « *corona* ». Toutefois, ces auteurs ne contiennent pas de détails chez Victor qui raconte l'origine de ce concours, donc on ne peut pas considérer qu'ils soient la source de Victor<sup>58</sup>. Victor doit posséder une information inconnue sur cet épisode.

2. À propos d'une expression « *eo progressus est, uti* ».

Cette composition vient d'expressions sallustiennes.

Sallustius, *Histoire* I. 48.8.

*At ille eo processit, ut nihil gloriosum nisi tutum et omnia retinendae dominationis honesta aestumet.*

Idem, *Jugurthe* 1.

*... et eo magnitudinis procederent, ubi pro mortalibus gloria aeterni fierent.*

*Ibid.* 5.

*... quae contentio divina et humana cuncta permiscuit eoque vecordiae processit, ut studiis civilibus bellum atque vastitas Italiae finem faceret.*

*Ibid.* 21.

*Adherbal ubi intellegit eo processum, uti regnum aut relinquendum esset aut armis retinendum, necessario copias parat et Iugurthae obvius procedit.*

Nixon insiste sur le fait qu'on peut aussi trouver la variation de la construction sallustienne

---

<sup>58</sup> Cf. Nixon, *op. cit.*, p. 128.

favorisé par Victor<sup>59</sup>.

3. L'expression, «*neque suae neque aliorum pudicitiae parcens*» et des actes honteuses.

Victor suit Suétone sur la composition de phrase, mais son idée est surtout tacitienne.

Suétone, Caligula 36.

*Pudicitiae neque suae neque alienae pepercit.*

Cf. Idem, Néron 28.

*Puerum Sporum exsectis testibus etiam in muliebrem naturam transfigurare conatus cum dote et flammeo per sollemnia nuptiarum celeberrimo officio deductum ad se pro uxore habuit.*

Cf. Tacite, *Annales* XV. 37.

*ipse per licita atque inlicita foedatus nihil flagitii reliquerat, quo corruptior ageret, nisi paucos post dies uni ex illo contaminatorum grege (nomen Pythagorae fuit) in modum solemnium coniugiorum denupsisset. inditum imperatori flammeum, missi auspices; dos et genialis torus et faces nuptiales, cuncta denique spectata, quae etiam in femina nox operit.*

Comme Nixon l'admet, Tacite donne plus d'influence sur la composition *du Livre des Césars*, parce qu'il place le mariage avec Pythagorras comme le point culminant parmi les gestes plus abominables de Néron<sup>60</sup>.

Aurélius Victor, 5.6.

*Quod sane in eo levius aestimandum.*

L'opinion personnelle de Victor et je n'ai pas trouvé de similitude avec d'autres auteurs.

Aurélius Victor, 5.7.

*Quippe noxiorum vinctis modo pelle tectus ferae utriusque sexui genitalia vultu contrectabat; exsector marium maiore flagitio.*

L'*Epitome de Caesaribus* copie Victor, mais il est probable que Victor a pris son idée par

---

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 128.

<sup>60</sup> *Ibid.*, pp. 128-129.

Suétone. Suétone raconte une histoire sur Sporus, « mari » de Néron<sup>61</sup>.

*Epitome de Caesaribus*, 5. 5.

*Pelle tectus ferae utrique sexui genitalia vultu contrectabat.*

*Ibid.* 5. 7.

*... Sporo, quem quondam exsectum formare in mulierem temptaverat,...*

Suétone, Néron 28.

*Puerum Sporum exsectis testibus etiam in muliebrem naturam transfigurare conatus...*

*Ibid.*, 29. 1.

*... genus lusus... quo ferae pelle contectus emitteretur e cavea virorumque ac feminarum ad stipitem deligatorum inguina invaderet...*

Aurélius Victor, 5. 8-9.

*Atque inter haec matrem etiam contaminavisse plures habent, dum ea quoque ardore dominandi scelere quolibet subici filium cupit. 9 Id ego quamquam scriptoribus diversa firmantibus verum puto.*

Ces paragraphes traitent de la relation entre Néron et Agrippine. Il n'est pas sûr si Victor adopte la version tacitienne ou suétonienne, car on ne peut pas définir si Agrippine a séduit Néron ou il a tenté sa mère. Tacite montre quelques interprétations diverses en citant les noms des historiens. De plus, il y a une similarité entre eux. Suétone croit que Néron a éprouvé du désir pour sa mère, donc il suit l'idée de Fabius Rusticus chez Tacite. Pourtant, l'*Epitome de Caesaribus* croit que Néron a contaminé sa mère en copiant les mots de Victor, donc il vaudrait mieux que Victor suit l'interprétation de Suétone. Dans le paragraphe 9, Victor admet la version différente aussi de sorte que nous pouvons confirmer son utilisation de plusieurs sources pour la composition de son œuvre. Ce témoignage est très important pour nos études. Il est possible que Dion Cassius ait lu le Tacite, parce qu'il affirme aussi qu'Agrippine a sollicité Néron.

Tacite, *Annales* XIV. 2.

*Tradit Cluvius ardore retinendae Agrippinam potentiae eo usque provectam, ut medio diei, cum id temporis Nero per vinum et epulas incalesceret, offerret se saepius temulento comptam in incesto*

---

<sup>61</sup> Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 80, n. 8.

*paratam; iamque lasciva oscula et praenuntias flagitii blanditias adnotantibus proximis, Senecam contra muliebris inlecebras subsidium a femina petivisse, immissamque Acten libertam, quae simul suo periculo et infamia Neronis anxia deferret pervulgatum esse incestum gloriantem matrem, nec toleraturos milites profani principis imperium. Fabius Rusticus non Agrippinae sed Neroni cupitum id memorat...*

Suétone, Néron 28.

*Nam matris concubitus appetisse et ab obtrectatoribus eius, ne ferox atque impotens mulier et hoc genere gratiae praevaleret, deterritum nemo dubitavit, utique postquam meretricem, quam fama erat Agrippinae simillimam, inter concubinas recepit. Olim etiam quotiens lectica cum matre veheretur, libidinum inceste ac maculis vestis proditum affirmant.*

*Epitome de Caesaribus*, 5.5.

*Matrem etiam stupro contaminavit, quam postmodum interemit.*

Cf. Dion Cassius, LXI. 11. 3-4.

*ὅπερ γὰρ οὐχ ἰκανὸν ὄν ἐς μυθολογίαν ὅτι τὸν θεῖον τὸν Κλαύδιον ἐς ἔρωτα αὐτῆς ταῖς τε γοητείαις ταῖς τε ἀκολασίαις καὶ τῶν βλεμμάτων καὶ τῶν φιλημάτων ὑπηγάγετο, ἐπεχείρησε καὶ τὸν Νέρωνα ὁμοίως καταδουλώσασθαι. ἀλλ' ἐκείνο μὲν εἴτ' ἀληθῶς ἐγένετο εἴτε πρὸς τὸν τρόπον αὐτῶν ἐπλάσθη οὐκ οἶδα. ἃ δὲ δὴ πρὸς πάντων ὁμολόγηται λέγω, ὅτι ἐταίραν τινὰ τῆ Ἀγριππίνῃ ὁμοίαν ὁ Νέρων δι' αὐτὸ τοῦτο ἐς τὰ μάλιστα ἠγάπησε, καὶ αὐτῇ τε ἐκείνῃ προσπαιζὼν καὶ ταῖς ἄλλοις ἐνδεικνύμενος ἔλεγεν ὅτι καὶ τῇ μητρὶ ὁμιλοῖ.*

Comme je l'ai précédemment indiqué, Tacite cite les opinions de plusieurs auteurs. Cluvius Rufus confirme qu'Agrippine était l'instigatrice de ce désir, alors que pour Fabius Rusticus, c'est Néron qui en avait l'intention. Suétone suit la version de Fabius Rusticus. Dion Cassius pense que c'était Agrippine qui a subjugué Néron. En fait, comme Nixon et Dufraigne l'insiste, Victor fusionne deux versions chez Tacite, donc sa narration provient de Tacite<sup>62</sup>.

Aurélius Victor, 5.10.

*Namque ubi mentem invaserint vitia, nequaquam verecundiae externis societate humanius datur; peccandi consuetudo, nova et eo dulciora affectans, ad extremum in suos agit.*

Une opinion personnelle de Victor, mais il aurait pu reprendre la phrase qu'il avait trouvée chez

---

<sup>62</sup> Nixon, *op. cit.*, pp. 132-133; Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p. 83, n. 10.

Tacite<sup>63</sup>. Son idée est banale, mais il montre sa spécialité.

Tacite, *Annales* XIV 2.

... *novae libidinis meditation...*

Aurélius Victor, 5.11.

*Quod his proditum magis, dum quasi quodam progressu illa per alteros ad patrui nuptias atque alienorum cruciatibus mariti exitium, hic paulatim ad sacerdotem Vestae, deinde se, postremo uterque in sui scelus processerint.*

A propos de la première partie, le mariage d'Agrippine avec son oncle, Claude, il est probable que Victor a lu le Tacite, puisqu'il y a une concordance des mots comme « *patru*i et *nuptiae* ». Victor raconte le viol d'une vestale, et Suétone note cette histoire avec le nom d'une vestale que Victor ne connaît pas, mais il n'y a pas de liaisons des mots entre ces deux historiens<sup>64</sup>.

Tacite, *Annales* XIV. 2.

...*pari cupidine usque ad libita Pallantis provoluta et exercita ad omne flagitium patrui nuptiis.*

Suétone, Néron 28.

(Néron)... *Vestali virgini Rubriae vim intulit.*

Aurélius Victor, 5.12-13.

*Neque blandimentis talibus tamen coalescere potuere, sed eo praeceps dati, dam insidiantur invicem, mater praeversa interiit. Igitur cum omne ius fasque parricidio trivisset ac magis magisque in optimos saeviretur, coniuravere plures varia sane tempestate ad liberandam rempublicam.*

Sur ces paragraphes, Victor montre la relation dangereuse avec Agrippine et on peut voir la similarité avec Tacite, puisqu'il y a des mots communs entre eux comme « *blandimenta* », « *praeceps* » et « *insidias* ». Il y a aussi une mention du parricide et des meurtres des gens sénatoriaux. Eutrope, Jérôme et l'*Epitome de Caesaribus* mentionnent soit le meurtre d'Agrippine soit celle de sa femme, que Victor ne note pas, soit l'épuration des sénateurs. Je crois

---

<sup>63</sup> Nixon, *op. cit.*, p. 133.

<sup>64</sup> *Ibid*, p. 134; Cohn, *op. cit.*, p. 52.

que la *Kaisergeschichte* décrit les meurtres par Néron et les historiens latins de l'antiquité tardive ont sélectionné ce qu'ils ont voulu décrire. Cohn suppose que Victor a dû employer une source primaire que Suétone, Tacite et Dion Cassius avaient citée avec le *Suetonius auctus*, une autre version de la *Kaisergeschichte*<sup>65</sup>. Toutefois, on ne peut pas connaître de détails de cette source primaire. Nous devons donc être prudents. Pour notre part, il est sûr que Victor a suivi Tacite grâce à quelques concordances avec son œuvre. Puis, en comparant avec d'autres historiens comme Eutrope, Jérôme, *Epitome de Caesaribus* et Orose, il a employé aussi la *Kaisergeschichte*, car ces historiens mentionnent le meurtre d'Agrippine, celui de ses femmes, et le massacre des sénateurs. Donc, elle a dû avoir des notes sur ces événements parmi lesquels Victor a choisi la meurtre de sa mère et des tueries des sénateurs<sup>66</sup>.

Tacite, *Annales* XIII. 13.

*...tum Agrippina versis artibus per blandimenta iuvenem adgredi,....*

*Ibid.* XIII. 14.

*Praeceptis posthac Agrippina ruere ad terrorem et minas,....*

*Ibid.* XIII.13.

*..., et proximi amicorum metuebant orabantque cavere insidias mulieris semper atrocis,....*

*Ibid.* XIV. 1.

*... diu meditatatum scelus non ultra Nero distulit, vetustate imperii coalita audacia et flagrantior in dies amore Poppaeae,....*

*Ibid.* XIV. 2.

*... ; iamque lasciva oscula et praenuntias flagitii blanditias adnotantibus proximis,....*

Eutropius, VII. 14.1.

*Infinitam senatus partem interfecit, bonis omnibus hostis fuit.*

Idem, 14. 1.

*Parricidia multa commisit, fratre, uxore, sorore, matre interfectis.*

---

<sup>65</sup> Cohn, *op. cit.*, pp. 57-59.

<sup>66</sup> Nixon, *op. cit.*, pp. 134-139. Cf. Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 80, n. 9.

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 182<sup>f</sup>.

Nero Agrippinam matrem suam et sororem patris interfecit.

*Ibid.*, p. 184<sup>c</sup>.

Multi nobilium Romae a Nerone interfecti.

*Ibid.*, p. 184<sup>h</sup>.

Nero cum ceteris uiris insignibus et Octauiam uxorem suam interfecit... ».

*Epitome de Caesaribus*, 5.5.

Matrem etiam stupro contaminavit, quam postmodum interemit. Octaviam et Sabinam cognomento Poppaeam in matrimonium duxit uiris earum trucidatis.

Orose, VII. 7.9.

*Crudelitatis autem rabie ita efferratus est, ut plurimam senatus partem interfecerit, equestrem ordinem paene destituerit. Sed ne parricidiis quidem abstinuit, matrem fratrem sororem uxorem ceterosque omnes cognatos et propinquos sine haesitatione prostrauit.*

Aurélius Victor, 5. 14.

*Quis proditis caesisque immanior urbem incendio, plebem feris vulgo missis, senatam pari morte tollere decreverat, nova sede regno quaesita, maximeque incitante legato Parthorum, qui forte inter epulas aulicis, uti mos est, canentibus, cum sibi citharistam poposcisset, responso dato liberum esse, adiecerat sumeret ipse quem vellet e suis, ostentans, qui convivio aderant, quod liber sub imperio nullus haberetur.*

## 1. Les crimes de Néron

Tout d'abord, pour l'incendie à Rome, on peut trouver la concordance entre Victor et Suétone, Néron 43 grâce aux mots communs. De plus, Eutrope et Jérôme le notent aussi<sup>67</sup>. Mais, tous les autres historiens racontent que Néron a mis le feu à Rome en étant inspiré par l'incendie de Troie. Victor, en suivant Suétone, relie l'incendie avec le meurtre des sénateurs. La *Kaisergeschichte* devrait avoir narré l'incendie à Rome, la liaison avec Troie et la persécution contre les sénateurs et chaque historien a dû choisir des sujets selon sa préférence. Le

---

<sup>67</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, pp. 216-217.



témoignage de Dion Cassius s'accorde avec Suétone. Puis, personne sauf Victor fait mention du transfert de la capitale de sorte que l'on ne peut pas savoir la source de cette description.

Suétone, Néron 40.

*Praedictum a mathematicis Neroni olim erat fore ut quandoque destitueretur; unde illa vox eius celeberrima: « τὸ τέχνιον ἡμῶς διατέφει », quo maiore scilicet venia meditaretur citharoedicam artem, principi sibi gratam, privato necessariam. Sponponderant tamen quidam destituto Orientis dominationem, nonnulli nominatim regnum Hieroslymorum,...*

Ibid, 43..

*...senatum universum veneno per convivia necare; urbem incendere feris in populum immissis, quo difficilius defenderentur.*

Cf. Tacite, *Annales* XV. 36.

*Nec multo post omissa in praesens Achaia (causae in incerto fuere) urbem revisit, provincias Orientis, maxime Aegyptum, secretis imaginationibus agitans. dehinc [e]dicto testificatus non longam sui absentiam et cuncta in re publica perinde immota ac prospera fore, super ea profectioe adiit Capitolium. illic veneratus deos, cum Vestae quoque templum inisset, repente cunctos per artus tremens, seu numine exterrente, seu facinorum recordatione numquam timore vacuus, deseruit inceptum, cunctas sibi curas amore patriae leviores dictitans. vidisse maestos civium vultus,....*

Dion Cassius, LXIII. 27.2.

*ὕπὸ πάντων δὲ ὁμοίως ἐγκαταλειφθεὶς ἐβουλεύσατο μὲν τοὺς τε βουλευτὰς ἀποκτείνειν καὶ τὴν πόλιν καταπρῆσαι ἕς τε τὴν Ἀλεξάνδρειαν πλεῦσαι, ὑπειπὼν ὅτι “ἂν καὶ ἐκ τῆς ἀρχῆς ἐκπέσωμεν, ἀλλὰ τό γε τέχνιον ἡμῶς ἐκεῖ διαθρέψει.” ἕς τοῦτο γὰρ ἀνοίας ἐληλύθει ὥστε καὶ πιστεῦσαι ὅτι ἄλλως τε ἰδιωτεῦσαι καὶ προσέτι καὶ καθαροῦ δεῖν δυνήσεται.*

Eutropius, VII. 14. 3.

*Urbem Romam incendit, ut spectaculi eius imaginem cerneret, quali olim Troia capta arserat.*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 183<sup>g</sup>.

*Nero, ut similitudinem Troiae ardentis inspiceret, plurimam partem Romanae urbis incendit.*

Orose, VII. 7.4.

*Denique urbis Romae incendium uoluptatis suae spectaculum fecit:....*

## 2. Legats parthes.

Certains historiens comme Suétone et l'*Epitome de Caesaribus* mentionnent des légats parthes, pourtant il n'y a aucune source qui dessine l'acte autoritaire de Néron. Bird croit que cette anecdote vient de la *Kaisergeschichte*<sup>68</sup>, mais il pourrait aussi provenir de Tacite, bien qu'on perde le récit dans les *Annales*<sup>69</sup>.

Cf. Suétone, Néron 57.

*Quin etiam Vologaesus Parthorum rex missis ad senatum legatis de instauranda societate hoc etiam magno opere oravit, ut Neronis memoria coleretur.*

Cf. *Epitome de Caesaribus*, 5.8.

*Hunc (Néron) Persae in tantum dilexerant, ut legatos mitterent orantes copiam construendi monumenti.*

Aurélius Victor, 5.15-16.

*Ac ni Galba, qui Hispaniae praesidebat, cognito mandatum sui exitium quamquam senecta aetate imperio correpto subvenisset, tantum facinus haud dubie patraretur. 16. Verum eius adventu desertus undique nisi ab spadone, quem quondam exsectum formare in mulierem tentaverat, semet ictu transegit, cum implorans percussorem diu ne ad mortem quidem meruisset cuiusquam officium.*

Pour le chapitre 15, Victor omet et condense des événements qui ont précédé la révolte de Galba, par exemple, Julius Vindéx en Gaule et Vergène Rufus en Germanie. Il est évident que Victor suit Suétone, mais Suétone, lui aussi, comprime le fait. Ensuite, la description de Dion Cassius ressemble à Suétone. Puis, sur la mort de Néron, Victor, Eutrope, Jérôme, l'*Epitome de Caesaribus*, Polémus Silvius et Orose<sup>70</sup>. Tous affirment qu'il s'est tué lui-même. Mais si l'on en croit Suétone et Dion Cassius, son affranchi, Epaphrodite, l'a aidé à se tuer. Je pense que la *Kaisergeschichte* raconte la mort de Néron comme un suicide<sup>71</sup>. De plus, les auteurs latins sauf Victor et l'*Epitome de Caesaribus* précisent que l'on le recherchait afin de lui infliger le

---

<sup>68</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 68. Cf. Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 82, n. 18.

<sup>69</sup> Nixon, *op. cit.*, pp. 139-143. Nixon essaie de prouver que la narration de Victor provient de Tacite avec le témoignage de la *Chronica* de Sulpice-Sévère, mais sa logique est peu convaincante.

<sup>70</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 219.

<sup>71</sup> Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 81, n. 16.

châtiment. Cette narration doit aussi exister dans la *Kaisergeschichte*.

*Epitome de Caesaribus*, 5. 7.

*Ubi adventare Nero Galbam didicit senatusque sententia constitutum, ut more maiorum collo in furcam coniecto virgis ad necem caederetur; desertus undique noctia medio egressus urbe sequentibus Phaone Epaphrodito Neophytoque et spadone Sporo, quem quondam exsectum formare in mulierem temptaverat, semet ictu gladii transegit adinvante trepidantem manum impuro, de quo diximus, eunucho, cum sane prius nullo reperto, a quo feriretur, exclamaret: « Itane nec amicum habeo nec inimicum? dedecorose vixi, turpius peream.*

Eutropius, VII. 15. 1.

*Per haec Romano orbi execrabilis ab omnibus simul destitutus est et a senatu hostis iudicatus; cum quaereretur ad poenam, quae poena erat talis, ut nudus per publicum ductus, furca capiti eius inserta, virgis usque ad mortem caederetur atque ita praecipitaretur a saxo, e Palatio fugit et in suburbano liberti sui, quod est inter Salariam et Nomentanam viam ad quartum urbis miliarium, se interfecit.*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 185<sup>h</sup>.

*Nero cum a senatu quaereretur ad poenam, e Palatio fugiens ad quartum urbis miliarium in suburbano liberti sui inter Salariam et Nomentanam viam semet interfecit...*

Polémus Silvius, *Laterculus* 8

*Nero... ipse se ferro, cum ob scelera sua et dedecora,... ad poenam quaeritur, occidit.*

Orose, VII. 7. 13.

*At uero Nero postquam Galbam in Hispania imperatorem creatum ab exercitu cognouit, totus animo ac spe concidit. cumque incredibilia perturbandae, immo subruendae reipublicae mala moliretur, hostis a senatu pronuntiatus et ignominiosissime fugiens, ad quartum ab urbe lapidem sese ipse interfecit....*

Suétone, Galba, 9.

*... nam et mandata Neronis de nece sua ad procuratores clam missa depronderat,...*

Ibid., 43.

*Sed absterritus non tam paenitentia quam perficiendi desperation....*

Ibid., 48.

... et offerente Phaonte liberto suburbanum suum inter Salariam et Nomentanam viam circa quartum miliarum,... quattuor solis comitantibus....

Ibid., 49.

*Quod ut sensit, trepidanter effatus: "Ἴππων μ'ὠκυρόδων ἀμφὶ κτύπος οὔσα βάλλει' ferrum iugulo adegit iuvante Eraphrodito a libellis.*

Dion Cassius, LXIII., 27.3.

ἐπεὶ δὲ ἦσθετο ὅτι καὶ ὑπὸ τῶν σωματοφυλάκων ἐγκαταλέλειπται ( ἐν κήποις δὲ τισιν ἐτύγγανε καθεύδων), φυγεῖν ἐπεχείρησεν. ἐσθῆτά τε οὖν φαύλην ἔλαβε καὶ ἐπὶ ἵππον οὐδὲν βελτίονα ἀνέβη, καὶ ἐπ' αὐτοῦ κατακεκαλυμμένος πρὸς χωρίον τι Φάωνος Καισαρείου, μετὰ τε αὐτοῦ ἐκείνου καὶ μετὰ Ἐπαφροδίτου τοῦ τε Σπόρου, νυκτὸς ἔτι οὔσης ἤλασε.

*Ibid.*, LXIII. 29.2.

καὶ οὕτως ἐκεῖνος προσιόντας αὐτοῖς αἰσθόμενος προσέταξε τοῖς παροῦσιν αὐτὸν ἀποκτεῖναι. ἐπεὶ τε οὐχ ὑπήκουσαν, ἀνεσιτέναξέ τε καὶ ἔφη "ἐγὼ μόνος οὔτε φίλον οὔτε χθρὸν ἔχω." κἀν τούτῳ πελασάντων αὐτῶ τῶν ἱππέων αὐτὸς αὐτὸν ἀπέκτεινε, τὸ θρυλούμενον ἐκεῖνο εἰπὼν, "ὦ Ζεῦ, ὅς τε χνίτησιν παραπλόυμαι." καὶ αὐτὸν δυσθανατοῦντα ὁ Ἐπαφρόδιτος προσκατεργάσατο.

Aurélius Victor, 5.17.

*Hic finis Caesarum genti fuit: quem fore prodigiorum multa denuntiavere praecipueque eorum praediis arescens lauri nemus dicatum triumphantibus atque interitus gallinarum, quae adeo multae albaeque erant, aptioresque religionibus, ut iis Romae habeatur hodie locus.*

A mon avis, comme Victor, Eutrope, Jérôme et Orose le montrent, je suis sûr qu'il y a eu une phrase qui dessinait la fin de la dynastie julio-claudienne dans la *Kaisergeschichte*. L'auteur de la *Kaisergeschichte* a transféré cette phrase originale du début de la section de Galba chez Suétone à la fin de la vie de Néron. Puis, à propos de l'histoire du laurier et des poules, Victor condense, encore une fois, plusieurs histoires. Dion Cassius suit Suétone en général.

Suétone, Galba 1.

*Progenies Caesarum in Nerone defecit: quod futurum, compluribus quidem signis, sed vel evidentissimis duobus apparuit. Liviae, olim post Augusti statim nuptias Veientanum suum*

*revisendi, praetervolans aquila gallinam albam ramulum lauri rostro tenentem, ita ut rapuerat, demisit in gremium; cumque nutriri alitem, pangi ramulum placuisset, tanta pullorum suboles provenit, ut hodieque ea uilla ad Gallinas vocetur; tale vero lauretum, ut triumphaturi Caesares inde laureas decerperent; fuitque mox triumphantibus, illas confestim eodem loco pangere; et observatum est, sub cuiusque obitum arborem ab ipso institutam elanguisse. Ergo novissimo Neronis anno et silva omnis exaruit radicitus, et quidquid ibi gallinarum erat interiit:...*

Eutrope, VII. 15.3.

..., *atque in eo omnis Augusti familia consumpta est.*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 185<sup>h</sup>.

...*atque in eo omnis Augusti familia consumpta est.*

Orose, VII. 7. 13.

..., *atque in eo omnis Caesarum familia consumpta est.*

Dion Cassius LXIII. 29.3.

..., *ἔσχατος τῶν ἀπὸ τοῦ Αἰνείου καὶ ἀπὸ τοῦ Αὐγούστου γεγονότων, καθάπερ που σαφῶς καὶ αἱ δάφναι αἱ ὑπὸ τῆς Διοῦς φυτευθεῖσαι τό τε γένος τῶν λευκῶν ὀρνίθων προδιαφθαρέντα αὐτοῦ ἐσήμανεν.*

## Conclusion

A propos du chapitre 5, la vie de Néron, il est sûr que Victor s'est référé à au moins 3 sources, c'est-à-dire, Suétone, Tacite et la *Kaisergeschichte*. De plus, il y a une influence stylistique de Salluste. Victor est un historien et moraliste, donc il a utilisé du matériel historique dans ses oeuvres. Par contre, des historiens qui plus étroitement suivent la *Kaisergeschichte* (et Eutrope) montrent toujours une similarité notable entre eux. Je crois que tous les historiens latins de la fin du IV<sup>ème</sup> siècle et du début du V<sup>ème</sup> siècle ont du principalement se référer à la *Kaisergeschichte* et au *Breviarium* d'Eutrope.

## Vie de Domitien

Comme dans le chapitre de Néron, l'*Epitome de Caesaribus* suit la description de Victor<sup>72</sup>. La plus grande difficulté est ce que nous ne possédons pas l'*Histoire* de Tacite de sorte que nous ne pouvons pas précisément indiquer son influence sur Victor. Toutefois, comme nous le verrons,

---

<sup>72</sup> Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. XX-XXIV.

il semble que Victor suive plus la *Kaisergeschichte* que Tacite dans ce chapitre<sup>73</sup>.

Aurélius Victor, 11.1.

*Igitur Domitianus fratris atque imperatoris optimi nece, privato scelere publicoque amentior, simul maculosae adolescentiae praedas caedem supplicia agere occcepit.*

Pour cette section, Victor raconte l'assassinat de Titus et la vie privée de Domitien avant son accession au pouvoir. On peut trouver des détails similaires chez Suétone et Dion Cassius, mais la description de Suétone ne correspond pas à celle de Victor.

#### 1. Le meurtre de Titus?

On n'a pas de témoignage qui narre l'assassinat de Titus par Domitien. Suétone souligne que Domitien a ordonné de laisser son frère mourir, mais il n'affirme pas son meurtre. Par contre, Dion Cassius note la rumeur d'empoisonnement de sorte que Victor pourrait être influencé par sa description<sup>74</sup> ou par une information personnelle.

Cf. Suétone, Domitien 2.

*... neque cessavit ex eo insidias struere fratri clam palamque, quoad correptum gravi valitudine, prius quam plane efflaret animam, pro mortuo deserui iussit:...*

Cf. Dion Cassius LXVI. 26. 1-2.

*Διατελέσας δὲ ταῦτα, καὶ τῇ γε τελευταίᾳ ἡμέρᾳ καταδακρύσας ὥστε πάντα τὸν δημονίδειν, οὐδὲν ἔτι μέγα ἔπραξεν, ἀλλὰ τῷ ἐπιγιγνομένῳ ἔτει, ἐπὶ τε τοῦ Φλαουίου καὶ ἐπὶ τοῦ Παλίωνος τῶν ὑπάτων, καθιερώσας ὅσα εἴρηται, μετέλλαξεν ἐν ταῖς ὕδασιν ἐν οἷς καὶ ὁ πατήρ αὐτοῦ, ὡς μὲν ἡ φήμη λέγει, πρὸς τοῦ ἀδελφοῦ ἀναλωθεῖς, ὅτι καὶ πρότερον ἐπεβεβούλευτο ὑπὲρ αὐτοῦ, ὡς δὲ τινες γράφουσι, νοσήσας ἔμπνουν γὰρ τοὶ αὐτῶν ὄντα καὶ τάχα περιγενέσθαι δυνάμενον ἐς λάρνακα χύωνος πολλῆς γέμουσαν ὁ Δομιτιανὸς ἐνέβαλεν, ὡς δεομένης τῆς νόσου τάχα τινὸς περιψύξεως ἵνα θάισσον ἀποθάνῃ. Ἔτι γοῶν ζῶντος αὐτοῦ ἔς τε τὴν Ρώμην ἀφίππευσε καὶ ἐς τὸ στρατόπεδον ἐσῆλθε, τὴν τε ἐπίκλησιν καὶ τὴν ἐξουσίαν τοῦ αὐτοκράτορος ἔλαβε, δὸς αὐταῖς ὄσον περ καὶ ὁ ἀδελφὸς αὐτοῦ ἐδεδώκει. Ὁ δ' οὖν Τίτος ἀποψύχων εἶπε μὲν ὅτι "ἐν μόνον ἐπλημμέλησα", τὴν δὲ δὴ τοῦτο εἶη οὐ διεσάφησεν, ἀλλ' οὐδ' ἄλλος οὐδεὶς ἀκριβῶς ἀνέγνω. Οἱ μὲν γὰρ τὸ αὐτὸ κατεῖκασαν κρατεῖ δ' οὖν, ὡς μὲν τινες λέγουσιν, ὅτι τὴν Δομιτίαν τὴν τοῦ ἀδελφοῦ γυναῖκα ἔσχεν, ὡς δ' ἕτεροι, οἷς ἐγὼ πείθομαι, ὅτι τὸν Δομιτιανὸν σαφῶς ἐπιβουλεύσαντά αὐτὸν λαβῶν οὐκ ἀπέκτεινε, ἀλλ' αὐτὸς τε ὑπὲρ ἐκείνου παθεῖν τοῦτο μᾶλλον εἴλετο, καὶ τὴν τῶν Ρωμαίων ἀρχὴν ἀνδρὶ τοιούτῳ ἐξέδωκεν*

<sup>73</sup> Enmann, op. cit., pp. 430-432.

<sup>74</sup> Dufraigne aussi admet l'influence de Dion Cassius sur cette histoire. Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p. XXVIII.

οἷον ἢ διέξοδος τοῦ λόγου δηλώσει.

## 2. La vie privée avant de devenir l'empereur.

Suétone montre que, jeune Domitien était pauvre et infâme. Puis, selon lui, il a commencé sa tyrannie quand il a trouvé les femmes qu'il voulait. On peut trouver l'infamie chez Victor, mais pas sa pauvreté.

Cf. Suétone, Domitien 1.

*Pubertatis ac primae adulescentiae tempus tanta inopia tantaque infamia gessisse fertur, ut nullum argenteum vas in usu haberet:.... ceterum omnem vim dominationis tam licenter exercuit, ut iam tum qualis esset ostenderet. Ne exsequar singula, contrectatis multorum uxoribus,....*

Aurélius Victor, 11.2.

*Maior libidinum flagitio ac plus quam superbe utens patribus, quippe qui se dominum deumque dici coegerit: quod confestim ab insequentibus remotum validius multo posthac deinceps rettulere.*

## 1. Le désir sensuel de Domitien « Libido »

Victor et Eutrope possèdent le mot « Libido » en suivant Suétone. De plus, ces deux historiens racontent des détails similaires sur des défauts de Domitien. Donc, ils suivent la *Kaisergeschichte*<sup>75</sup>.

Suétone, Domitien 22.

*Libidinis nimiae...*

Eutrope, VII. 23.1.

*... mox ad ingentia vitia progressus libidinis, iracundiae, crudelitatis, avaritiae tantum in se odii concitavit, ut merita et patris et fratris aboleret.*

## 2. Déification de lui-même et la reprise de titre « Maître » et « Dieu ».

On peut trouver beaucoup de concordances entre Victor et d'autres historiens. Cette partie est utilisée comme une preuve de l'existence de la *Kaisergeschichte* depuis Enmann, donc je suis

---

<sup>75</sup> Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, pp. 231-232.

aussi sûr que Victor la suit<sup>76</sup>. Victor mentionne la restauration de cette coutume plus tard, mais il reprend ce sujet dans le chapitre de Dioclétien.

Cf. Aurélius Victor, 39. 4.

*Namque (Dioclétien) se primus omnium Caligulam post Domitianumque dominum palam dici passus et adorari se appellarique uti deum.*

Suétone, Domitien 13.

*Adclamari etiam in amphitheatro epuli die libenter audiit « Domino et dominae feliciter! »... Pari arrogantia, cum procuratorum suorum nomine formalem dictaret epistulam, sic coepit: « Dominus et deus noster hoc fieri iubet. » Vnde institutum posthac, ut ne scripto quidem ac sermone cuiusquam appellaretur aliter.*

Eutrope, VII. 23. 2.

*Dominum se et deum primus appellari iussit.*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 190<sup>h</sup>.

*Primus Domitianus dominum se et deum appellari iussit.*

*Epitome de Caesaribus*, 11. 6,

*Dehinc atrox caedibus bonorum supplicia agere coepit ac more C. Caligulae dominum sese deumque dici coegit:....*

Orose, VII.10.2.

*Is in tantam superbiam prolapsus fuit, ut dominum sese ac deum uocari scribi colique iusserit.*

Cf. Dion Cassius, LXVII. 4.7.

*ἤδη γὰρ καὶ θεὸς ἡξίου νομίζεσθαι, καὶ δεσπότης καλούμενος καὶ θεὸς ὑπερηγάλλετο.*

Cf. Idem, LXVII. 13.4.

*μέλλων γὰρ ἀλίσκεσθαι ἠτήσατο δι' ἀπορρήτων εἰπεῖν τι αὐτῷ, κὰν τούτῳ προσκυνήσας αὐτῷ, δεσπότην τε καὶ θεόν, ἃ παρὰ τῶν ἄλλων ἤδη προσηγορεύετο, πολλάκις ὀνομάσας, “οὐδὲν μὲν” ἔφη “πεποιήκα τοιοῦτον, ἂν δ' ἀναβολὴν λάβω, πολυπραγμονήσω πάντα, καὶ συχνούς σοι καὶ μηνύσω καὶ ἐξελέγξω.”*

---

<sup>76</sup> Enmann, op. cit., p. 430. Cf. Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 95, 8; Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 235.



ἀφεθείς τε ἐπὶ τούτῳ ὅτε ἐνέδειξέ τινα, καὶ ἄλλοτε ἄλλας προφάσεις προτείνων διήγαγε μέχρις ὅ  
Δομτιανὸς ἀπέθανεν.

Aurélius Victor, 11.3.

*Sed Domitianus primo clementiam simulans neque adeo iners domi belloque tolerantior videbatur.*

Ici, nous divisons deux parties sur la modestie de Domitien et son application sur son travail.

#### 1. La modestie feinte de Domitien.

Cette simulation de modestie est racontée par plusieurs historiens qui utilisent des mots communs comme « *primo* », « *clementia* » et « *simulo* ». Comme Enmann le précise, Eutrope et Victor suivent la *Kaisergeschichte*<sup>77</sup>.

*Epitome de Caesaribus*, 11. 2.

*Iste (Domitien) primo clementiam simulans neque adeo iners domi belloque tolerantior videbatur:...*

Eutrope, VII. 23.1.

*Primis tamen annis moderatus in imperio fuit,...*

Suétone, Domitien 2.

*Simulavit et ipse mire modestiam, in primisque poeticae studium, tam insuentum antea sibi quam postea spreum et abiectum, recitavitque etiam publice.*

Ibid. 3.

*Circa administrationem autem imperii aliquamdiu se varium praestitit, mixtura quoque aequabili vitiorum atque virtutum....*

Ibid. 10.

*Sed neque in clementiae neque in abstinentiae tenore permansit....*

#### 2. L'application de Domitien

Ce caractère de Domitien est une originalité de Victor suivi par l'auteur de *l'Epitome de*

---

<sup>77</sup> Enmann, op. cit., p. 430; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 77; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 94, n. 2.

*Caesaribus*. Il pourrait provenir de Pline le Jeune. Mais, Dion Cassius et Suétone précisent une histoire contraire. Il pourrait donc être provenir soit l'œuvre de Victor soit de la *Kaisergeschichte*<sup>78</sup>.

*Epitome de Caesaribus*, 11. 2

Voyez la citation ci-dessus.

Pline le Jeune, *Panegyrique* 14. 5.

.... *iners ipse alienisque virtutibus tunc quoque invidus imperator*,....

Dion Cassius, LXVII.6.3.

ὁ Δομιτιανὸς μὲν ὄν ἐξεστρατεύσατο μὲν ἐπ' αὐτούς, οὐ μόντοι καὶ τοῦ πολέμου προσήματα,....

Suétone, Domitien 19.

*Laboris impatiens, pedibus per urbem non temere ambulavit, in expeditione et agmine equo rarius, lectica assidue vectus est.*

Aurélius Victor, 11.4.

*Idcircoque Dacis et Cattorum manu devictis Septembrem Octobremque menses Germanici superiorem, e suo nomine alterum appellaverat; multaque operum inchoata per patrem vel fratris studio atque inprimis Capitolium absolvit.*

Nous verrons cette section en la divisant en trois parties, c'est-à-dire, l'expédition contre les Germains, le changement du nom des mois et l'activité de construction. Je crois que la description de Victor vient de la *Kaisergeschichte*.

#### 1. L'expédition contre les Germains.

Victor et Eutrope donnent les noms de « *Daci* » et « *Chatti* » en suivant Suétone. Par contre, Jérôme, Orose et l'*Epitome de Caesaribus* emploient le mot « *Germani* » remplaçant soit « *Daci* » soit « *Chatti* ». Comme Enmann et Festy l'indiquent, la *Kaisergeschichte* doit posséder « *Daci* » et « *Chatti* »<sup>79</sup>, mais les historiens après Eutrope les ont modifiés en utilisant « *Germani* »<sup>80</sup>.

---

<sup>78</sup> Cf. Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p. 96, n. 10.

<sup>79</sup> Enmann, op. cit., p.430. Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 94, n. 2.

<sup>80</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 236.

*Epitome de Caesaribus*, 11. 2.

... idcircoque Cattos Germanosque devicit.

Suétone, Domitien 6.

*Expeditiones partim sponte suscepit, partim necessario: sponte in Chattos, necessario unam in Sarmatas, legione cum legato simul caesa, in Dacos duas,.... De Chattis Dacisque post varia proelia duplicem triumphum egit. De Sarmatis lauream modo Capitolino Iovi rettulit.*

Eutrope, VII. 23. 4.

*Expeditiones quattuor habuit, unam adversum Sarmatas, alteram adversum Cattos, duas adversum Dacos. De Dacis Cattisque duplicem triumphum egit, de Sarmatis solam lauream usurpavit.*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 191<sup>b</sup>.

*Domitianus de Dacis et Germanis triufavit.*

Orose, VII. 10.3.

*Bellum adversum Germanos et Dacos per legatos gessit....*

Dion Cassius, LXVII.6.3.

Voyez la citation ci-dessus.

## 2 Le changement du nom des mois.

Victor, en suivant Suétone, mentionne le changement du nom des mois de septembre et d'octobre. Jérôme raconte aussi cette histoire de sorte qu'elle pourrait provenir de la *Kaisergeschichte*.

Suétone, Domitien 13.

*Post autem duos triumphos Germanici cognomine assumpto Septembrem mensem et Octobrem ex appellationibus suis Germanico Domitianumque transnominavit, quod altero suscepisset imperium, altero natus esset.*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 190<sup>k</sup>.

*Duo menses aliter appellati, September Germanicus et October Domitianus.*

Cf. Dion Cassius, LXVII. 4.4.

*τόν τε Ὀκτώβριον Δομπιανὸν ἀντιωνόμασεν, ὅτι ἐν αὐτῷ ἐγεγέννητο.*

### 3. Constructions à Rome.

Les auteurs racontent l'activité des constructions sous Domitien, mais Jérôme et l'auteur de la *Chronica urbis romae* montrent plus d'intérêts sur ce sujet. Suétone ne montre pas tous les bâtiments cités par Eutrope, Jérôme et l'auteur de la *Chronica urbis romae*. En plus il emploie une façon différente de les mentionner, donc Suétone ne peut pas être la source de ces livres du IV<sup>ème</sup> siècle. Jérôme montre d'abord la concordance avec Eutrope. Quand Eutrope s'interrompt, sa narration s'accorde avec celle de la *Chronica urbis romae*. Comme Burgess l'insiste, les auteurs de la *Kaisergeschichte* et de la *Chronica urbis romae* ont utilisé la même source<sup>81</sup>. Il nous semble que Victor et l'*Epitome de Caesaribus* ne s'intéressent pas aux bâtiments, donc Victor ne cite que le Capitole et le forum<sup>82</sup> et l'autre ne mentionne rien.

Eutrope, VII. 23. 5.

*Romae quoque multa opera fecit, in his Capitolium et Forum Transitorium, Divorum Porticus, Isium ac Serapium et Stadium.*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 191<sup>a</sup>

*Multa opera Romae facta, in quibus Capitolium, Forum transitorium, divorum Porticus, Isium ac Serapium, Stadium, Horrea piperataria, Vespasiani templum, Minerva Chalcidica, Odeum, Forum Trajani, Thermae Trajanae et Titianae, Senatus, Ludus matutinus, Mica aurea, Meta sudans, et Pantheon.*

Suétone, Domitien 5.

*Plurima et amplissima opera incendio absumpta restituit, in quibus et Capitolium, quod rursus arserat; sed omnia sub titulo tantum suo ac sine ulla pristini auctoris memoria. Novam autem excitavit aedem in Capitolio Custodi Iovi, et forum quod nunc Nervae vocatur, item Flaviae templum gentis*

---

<sup>81</sup> Burgess, «Jerome and the *Kaisergeschichte*», p. 358. Cf. Enmann, op. cit., pp. 430-431; Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, pp. 236-237.

<sup>82</sup> Aurélius Victor, «*Livre des Césars* (1) », traduit et commenté par la Comité d'Aurélius Victor, *Jochi Shigaku* 60, 2015, p. 90; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 7) », traduit et commenté par la Comité d'Eutrope, *Jochi Shigaku* 56, 2011, p. 174. Cf. Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, pp. 77-78; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 95, n. 4.

et stadium et Odeum et naumachiam,....

*Chronica urbis romae*, Domitien.

*hoc imp. multae operae publicae fabricatae sunt: atria VII, horrea piperataria ubi modo est basilica Constantiniana et horrea Vespasiani, templum Castorum et Minervae, portam Capenam, gentem Flavianam, Divorum, Iseum et Serapeum, Minervam Chalcidicam, Odium, Minuciam veterem, stadium, et thermas Titianas et Traianas, amphitheatrum usque ad clypea, templum Vespasiani et Titi, Capitolium, senatum, ludos IIII, Palatium, metam sudantem et Penteum.*

*Epitome de Caesaribus*, 11. 3.

*Romae multa aedificia vel coepta vel a fundamenta construxit.*

Aurélius Victor, 11.5-6..

*Dehinc atrox caedibus bonorum segnisque ridicule remotis procul omnibus muscarum agmina persequabatur, postquam ad libidinem minus virium erat, cuius foedum exercitium Graecorum lingua clinopalen vocabat. 6.Hincque iocorum pleraque: nam percontanti cuidam, quispiamnet in palatio esset, responsum «Ne musca quidem, nisi forte apud palaestram».*

Cette section est divisée en deux: les meurtres des aristocrates et la «*Κλινοπάλεω*». Le premier doit provenir de la *Kaisergeschichte* comme Enmann le confirme<sup>83</sup>.

1. Les meurtres des aristocrates.

Il y a des détails dans Suétone, Domitien 10-11, mais Eutrope et Jérôme raconte aussi cette histoire<sup>84</sup>, donc elle vient de la *Kaisergeschichte*.

*Epitome de Caesaribus*, 11. 6.

*Dehinc atrox caedibus bonorum supplicia agere coepit...*

Eutrope, VII. 23. 2.

*Interfecit nobilissimos e senatu.*

---

<sup>83</sup> Enmann, op. cit., p. 430.

<sup>84</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, pp. 235-237; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 95, n. 7.

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 190<sup>m</sup>.

*Domitianus plurimos nobilium in exilium mittit atque occidit.*

*Ibid.*, p. 191<sup>h</sup>.

*Domitianus multos nobilium iperdidit, quosdam uero et in exilium misit.*»

Dion Cassius, LXVII. 3.3<sup>1</sup>.

*πολλοὺς δὲ τῶν πρώτων ἀνδρῶν κατὰ πολλὰς προφάσεις φόνους τε καὶ ὑπερορίας ἐκποδῶν ποιούμενος...*

2. A propos de « *Κλινοπάλε* ».

Victor, avec l'*Epitome*, réunit deux différentes histoires chez Suétone ensemble. Une est la passion de Domitien à chasser les mouches, l'autre est son goût sexuel. Cette compilation est un original de Victor. Il les a probablement rassemblés, après avoir lu le Suétone<sup>85</sup>.

Suétone, Domitien 3.

*Inter initia principatus cotidie secretum sibi horarum sumere solebat, nec quicquam amplius quam muscas captare ac stilo praeacuto configere ; ut cuidam interroganti, essetne quis intus cum Caesare, non absurde responsum sit a Vibio Crispo, ne muscam quidem.*

*Ibid.*, 22.

*Libidinis nimiae, assiduitatem concubitus velut exercitationis genus clinopalen vocabat:...*

*Epitome de Caesaribus*, 11.6-8.

*... ; segnisque ridicule remotis omnibus muscarum agmina persequabatur. 7 Furens libidine, cuius foedum exercitium Graecorum lingua Κλινοπάλεν vocabat. 8 Hinc percontanti cuidam, quisquamne in palatio esset, responsum «Ne musca quidem».*

Dion Cassius, LXVI. 9. 4.

*ἐν γοῦν τῷ Ἀλβανῷ χωρίῳ τὰ πλεῖστα διάγων ἄλλα τε πολλὰ καὶ γελοῖα ἔπραττε, καὶ τὸς μυίας γραφεῖοις κατεκέντει.*

Aurélius Victor, 11.7.

---

<sup>85</sup> Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, pp. 95-96, notes. 9 et 10 aussi admet qu'ils suivent la *Kaisergeschichte*.

*Is ergo magis magisque saevitia nimius eoque suspectior etiam suis libertorum consilio uxore non ignara, quae amorem histrionis viro praetulerat, poenas luit, quinto et quadragesimo vitae anno, dominationis circiter quintodecimo.*

À propos de cette section, on la divise en trois parties : la séquence de l'assassinat, l'expression « *poenas luit* » et la durée de la vie et du règne de Domitien. Principalement, Victor suit la *Kaisergeschichte*, mais il emploie aussi Suétone directement.

#### 1. La séquence de l'assassinat de Domitien.

Le chapitre 14 chez Suétone montre la similarité avec Victor, Eutrope et Orose bien que, dans le chapitre 17, il y a une description détaillée de la mort de Domitien. Tous les historiens indiquent que Domitien a été tué par l'intrigue de ses sujets. Victor mentionne aussi sa femme, mais il est probable que cette description vienne directement de Suétone. D'autres historiens sauf Victor, affirment que le lieu de l'assassination est le Palatin. Alors, on peut considérer que la *Kaisergeschichte* décrit le complot par ses sujets et le Palatin comme lieu de la tuerie<sup>86</sup>. Alors, la description de l'*Epitome de Caesaribus* est très détaillée, donc il emploie une source supplémentaire en ajoutant Victor et la *Kaisergeschichte*.

Suétone, Domitien 14.

*Per haec terribilis cunctis et invisus, tandem oppressus est amicorum libertorumque intimorum conspiratione, simul et uxoris.*

*Epitome de Caesaribus*, 11. 11.

*Igitur metu crudelitatis et conscientiae suae coniuravere plerique impulsoribus Parthenio procurante cubiculum et Stephano et tum ob fraudem interceptae pecuniae supplicium suspectante Clodiano, ascita etiam in consilium tyranni uxore Domitia ob amorem Paridis histrionis a principe cruciatus formidante.*

Eutropius, VII. 23. 6.

*Verum, cum ob scelera universis exosus esse coepisset, interfectus est suorum coniuratione in Palatio...*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 192g.

---

<sup>86</sup> Enmann, op. cit., p. 430; Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 237; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, pp. 96-97, notes 14 et 15.

Domitianus occisus in Palatio...

Orose, VII. 10.7.

*Continuo tamen Domitianus crudeliter in Palatio a suis interfectus est...*

Dion Cassius, LXVII. 14.4.

*Υποπτεύων ὄν ἐκ τούτων πάντας ἀνθρώπους οὐκέτι οὐδὲ ἐν ταῖς ἐξελυθέροις, ὥσπερ οὐδὲ ἐν ταῖς ἐπάροχαις, ὅς γε καὶ παρ' αὐτὴν τὴν ἡγεμονίαν κρῖνεσθαι ἐποίει, ἐλπίδα ἀσφαλείας εἶχε.*

De plus, Dion Cassius note le détail de ce complot dans le chapitre 15.

2. L'expression « *poenas luit* ».

Cette expression est suétonienne, mais chez Victor, il y a deux autres exemples de cette expression au chapitre 38.2 et au 39.38. Selon Dufraigne et Bird<sup>87</sup>, il y a une tradition historiographique dans parmi les historiens grecs et latins. Je note des exemples de Lactance et de Zosime.

Suétone, Vespasien 1.

*... constat licet, Domitianum cupiditatis ac saevitiae merito poenas luisse.*

Lactance, *Des morts des persécuteurs* 3. 2.

*...tunc traditus in manus inimicorum luit poenas.*

Zosime, I. 6. 4.

*..., Δομιτιανὸς ὀμώσῃτι καὶ ἀσελείᾳ καὶ πλεονεξίᾳ πάντας ὑπεράρας καὶ πεντεκαίδεκα τοὺς πάντας ἐνιαυτοὺς τῷ πολιτεύματι λυμηνάμενος, ἀναιρεθεὶς ὑπὸ Στεφάνου ἀπελευθέρων ἐνὸς ἔδοξε δίκας τῆς πονηρίας ἐκτίνειν.*

3 Les durées de sa vie et de son règne.

Comme Dion Cassius indique, Domitien a régné 15 ans et a vécu 44 ans 10 mois 26 jours. Suétone lui donne 45 ans comme durée de vie et 15 ans pour son règne. Ce que Victor, Eutrope

---

<sup>87</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, pp. 97-98, n. 18; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 78. Cf. Zosime, *Histoire nouvelle. Tome I : Livres I et II*. Nouvelle Edition. Texte établi et traduit par F. Paschoud, Paris, 2000, p. 135, n. 18.



et l'*Epitome de Caesaribus* suivent<sup>88</sup>. Donc, la *Kaisergeshichte* donne des durées similaires. À propos de Jérôme, il suit la *Chronique* d'Eusèbe de Césarée en montrant la durée de son règne donc il ajoute le nombre de mois. Il a tort de donner sa durée de vie comme étant de 35 ans, mais il est possible que ce soit une erreur d'un scribe.

Suétone, Domitien 17.

*Occisus est XIII. Kal. Octob. anno aetatis quadragesimo quinto, imperii quinto decimo.*

Eutrope, VII. 23. 6.

*... anno aetatis quadragesimo quinto, imperii quinto decimo.*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 189.

*...regnauit Domitianus ann. XV. mens. V.*

*Ibid.*, p. 192<sup>g</sup>.

*...anno aetatis XXXV.*

*Epitome de Caesaribus*, 11. 1.

*... imperavit annos quindecim.*

*Ibid.*, 11. 12.

*post annum quintum et quadragesimum vitae.*

Dion Cassius, LXVII. 18.2.

*Δομτιανὸς δὲ ἐζήσθη μὲν ἔτη τέσσαρα καὶ τεσσαράκοντα καὶ μῆνας δέκα καὶ ἡμέρας ἕξ καὶ εἴκοσι,  
ἐμονάρχησε δὲ ἔτη πεντεκαίδεκα καὶ ἡμέρας πέντε.*

Aurélius Victor, 11.8.

*At senatus gladiatoris more funus ferri radendumque nomen decrevit.*

Victor, avec l'*Epitome de Caesaribus*, raconte que Domitien a été enterré à la façon des gladiateurs. D'autres historiens latins, en suivant Suétone, précisent qu'il a été enseveli à la

---

<sup>88</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 237; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 94, n. 1.

manière des croquemorts. En fait, ces deux expressions signifient exactement la même chose, car le corps d'un gladiateur est habituellement évacué par les croquemorts. Bien qu'Enmann confirme que la description de Victor provient de la *Kaisergeschichte*<sup>89</sup>, Victor évite de copier littéralement la narration de Suétone, il montre son écriture originelle qui pourrait s'inspirer de la mort de Commode<sup>90</sup>. En plus, Victor indique que le Sénat réalise cette méthode d'inhumation ce qui ne concorde pas avec d'autres historiens sauf l'*Epitome de Caesaribus*. Il est probable que la *Kaisergeschichte* suit l'histoire de Suétone comme Eutrope, Jérôme et Orose le montrent.

*Epitome de Caesaribus*, 11.13.

*At senatus gladiatoris more funus efferri radendumque nomen decrevit.*

Suétone, Domitien, 17.

*Cadaver eius populari sandapila per vespillones exportatum Phyllis nutrix in suburbano suo Latina via funeravit,....*

Ibid, 23.

*Contra senatus adeo laetatus est, ut repleta certatim curia non temperaret, quin mortuum contumeliosissimo atque acerbissimo adclamationum genere laceraret, scalas etiam inferri clipeosque et imagines eius coram detrahi et ibidem solo affligi iuberet, novissime eradendos ubique titulos abolendamque omnes memoriam decerneret.*

Eutrope, VII. 23.6.

*Funus eius ingenti dedecore per vespillones exportatum et ignobiliter est sepultum.*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 192<sup>g</sup>.

*... et per vespillones ignobiliter exportatus....*

Orose, VII. 10. 7.

*cuius cadaver populari sandapila per vespillones exportatum atque ignominiosissime sepultum est.*

---

<sup>89</sup> Enmann, op. cit., p. 430. Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, pp. 237-238; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 97, n. 17.

<sup>90</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p. 98, n. 20; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, pp. 78-79.

Cf. Lactance, *Des morts des persécuteurs* 3. 2.

*...etiam memoria nominis sui erasa est.*

Cf. Dion Cassius, LXVII. 18.2.

*καὶ αὐτοῦ τὸ σῶμα Φυλλισῆ τροφῶς κλέψασα ἔθαμεν.*

Idem, LXVIII.1. 1.

*μίσει δὲ τοῦ Δομιτιανοῦ αἱ εἰκόνες αὐτοῦ, πολλὰ μὲν ἀργυροῖ πολλὰ δὲ καὶ χρυσοῖ οὔσαι, συνεχωνεύθησαν...· καὶ αἱ ἀψίδες πλεῖσται δὴ ἐνὶ ἀνδρῶν ποιούμεναι καθιρέθησαν.*

Aurélius Victor, 11. 9-11.

*Quo moti milites, quibus privatae commoditates dispendio publice largius procedunt, auctores necis ad supplicium petere more suo seditiosius coeperunt. 10. Qui vix aegreque per prudentes cohibiti tandem in gratiam optimatum convenere. 11. Neque minus per se moliebantur bellum, quod his conversum imperium maestitiae erat ob amissionem praedarum per dona munifica .*

Ici, Victor, en suivant Suétone, raconte le désordre qui a été incité par l'armée après la mort de Domitien. Eutrope et Jérôme ne narrent pas cette histoire de sorte que la *Kaisergeschichte* ne la possède pas. Selon Dufraigne et Bird, Victor la mentionne pour montrer son hostilité envers l'armée qui reflète la situation du milieu du IV<sup>ème</sup> siècle<sup>91</sup>.

Suétone, Domitien, 23.

*Occisum eum populus indifferenter, miles gravissime tulit statimque Divum appellare conatus est, paratus et ulcisci, nisi duces defuissent; quod quidem paulo post fecit, expostulatis ad poenam pertinacissime caedis auctoribus.*

Aurélius Victor, 11. 12-13.

*Hactenus Romae seu per Italiam orti imperium rexere, hinc advenae quoque: nescio an ut in Prisco Tarquinio longe meliores. 13. Ac mihi quidem audienti multa legentique plane compertum urbem Romam externorum virtute atque insitivis artibus praecipue crevisse.*

---

<sup>91</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p. 98, n. 21; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 79.

Ces sections importantes sont suivies par l'*Építome de Caesaribus* avec l'addition du chapitre 12 chez Victor. On peut trouver une influence suétonienne, mais ces sections sont l'idée personnelle de Victor. Selon Bird et Festy, elles présentent la transition des sources dans la *Kaisergeschichte* de Suétone à Marius Maximus<sup>92</sup>. Comme nous l'avons déjà vu, nous devons nous interroger sur l'existence de l'œuvre de Marius Maximus. Toutefois, Bird a raison sur la transition des sources, car à partir de ce point la narration des historiens de l'antiquité tardive comme Victor, Eutrope, l'*Histoire Auguste*, Jérôme et l'*Építome de Caesaribus* se ressemblent plus qu'avant. En plus, Victor aussi croit que la mort de Domitien marque un point important dans l'histoire de l'empire romain.

*Építome de Caesaribus*, 11. 15.

*Hactenus Romae seu per Italiam orti imperium rexere, hinc advenae. Unde compertum est urbem Romam externorum virtute crevisse. Quid enim Nerva prudentius aut moderatius? quid Traiano divinius? quid praestantius Hadriano?*

Cf. Aurélius Victor, 12.1.

*Quid enim Nerva Cretensi prudentia maximeque moderatum?*

Cf. Suétone, Domitien, 23.

*Ipsum etiam Domitianum ferunt somniasse gibbam sibi pone cervicem auream enatam, pro certoque habuisse beatiorem post se laetioemque portendi rei publicae statum, sicut sane brevi evenit abstinentia et moderatione insequentium principum.*

DionCassius, LXVIII. 4.1.

*...; τὴν γὰρ ἀρετὴν ἀλλ' οὐ τὴν πατρίδα τινὸς ἐξετάζειν δεῖν ᾗτο.*

## Conclusion

À propos du chapitre de Domitien, Victor suit premièrement la *Kaisergeschichte*, et Suétone deuxièmement. Bien que sa terminologie soit différente, nous pouvons aussi trouver beaucoup de similarité avec d'autres historiens comme Dion Cassius raconte la rumeur d'empoisonnement. Il est possible que Victor ait obtenu cette information soit par la lecture de Dion Cassius soit par l'information personnelle.

---

<sup>92</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, pp. 79-80; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, pp. 97-98, notes 19 et 20.

### *Vie de Trajan*

Dans le chapitre de Trajan, Victor montre son originalité si l'on compare sa narration avec celle d'Eutrope. Sa terminologie est totalement différente de celle d'Eutrope. En plus, il y a une grande différence entre ces deux auteurs. Eutrope se consacre à la description de ses expéditions contre des ennemis extérieurs. En revanche, Victor montre moins d'intérêts à ce sujet, mais plus pour sa politique intérieure et son caractère. Comme Nixon l'indique<sup>93</sup>, même s'il y a beaucoup de différences, ces auteurs utilisent une source commune. À cause de son analyse sur le chapitre de Nerva, Nixon évite le mot « *Kaisergeschichte* » pour signifier cette source commune<sup>94</sup>. Alors, est-ce que cette source commune est différente de la *Kaisergeschichte*? Quand nous avons étudié sa composition, nous avons confirmé qu'elle commençait d'abord par des noms et des surnoms des empereurs, leurs origines, des remarques sur leurs vies avant des avènements, et des lieux de leurs proclamations, s'ils ont été proclamés par des rébellions. Puis elle décrirait des détails de règnes comme les guerres contre des ennemis extérieurs et intérieurs. Ensuite, elle montre la politique intérieure comme des constructions, législations et caractères de règnes. Enfin, elle racontait les destins d'empereurs, des lieux des funérailles, honneurs posthumes et la durée de règnes. Ce sont des points pour déterminer les descriptions provenant de la *Kaisergeschichte*.

Dans cette section, nous allons voir les points communs entre Victor et d'autres historiens en suivant ces points soulignés au-dessus. Finalement, nous allons voir que Victor suit aussi la *Kaisergeschichte*.

Aurélius Victor, 13.1.

*Namque Ulpium Traianum Italica, urbe Hispaniae, ortum, amplissimi ordinis tainen atque etiam consulari loco, arrogatum accepit dedit.*

Ici, Victor explique la ville natale de Trajan (Italica, près de Seville) et son origine (consulaire) qui concordent avec la description d'Eutrope. De plus, tous les deux montrent le nom et le surnom de Trajan, puis leur origine. C'est la manière typique de la *Kaisergeschichte*. Par contre,

---

<sup>93</sup> Nixon, *op. cit.*, pp. 168-170.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 168. Bird aussi n'utilise pas le terme « *Kaisergeschichte* » dans ses notes. Probablement, il est influencé par Nixon. Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, pp. 81-86.

l'*Epitome de Caesaribus* se trompe sur sa ville natale<sup>95</sup>, et il n'y a pas d'information sur son origine. Orose est plus simple, car il raconte que Trajan est né en Hispanie sans nom de ville ni origine. En tout cas, Victor, avec Eutrope, suit la description de la *Kaisergeschichte* dans cette section.

Eutrope, VIII. 2.1.

*Successit ei (Nerva) Ulpus Crinitus Traianus, natus Italicae in Hispania, familia antiqua magis quam clara. Nam pater eius primum consul fuit.*

*Epitome de Caesaribus*, 13.1.

*Ulpus Traianus, ex urbe Tudertina, Ulpus ab avo dictus, Traianus a Traio paterni generis auctore vel de nomine Traiani patris sic appellatus,....*

Orose, VII. 12.1.

*Anno ab urbe condita DCCCXLVII Traianus, genere Hispanus, undecimus ab Augusto reipublicae gubernacula Nerua tradente suscepit....*

Cf. Dion Cassius, LXVIII. 4.1.

*Ὅτω μὲν ὁ Τραιανὸς Καῖσαρ καὶ μετὰ τοῦτο ἀποκράτωρ ἐγένετο, καίτοι συγγενῶν τοῦ Νέρουα ὄντων τινῶν. ἀλλ' οὐ γὰρ τῆς τῶν κοινῶν σωτηρίας ὁ ἀνὴρ τὴν συγγένειαν προετίμησεν, ἀδ' αὐδ' ὅτι Ἴβηρ ὁ Τραιανὸς ἀλλ' οὐκ Ἰταλὸς οὐδ' Ἰταλιώτης ἦν, ἧττόν τι παρὰ τοῦτο ἀπὸ τὸν ἐποίησατο,....*

Aurélius Victor, 13.2.

*Hoc aegre clarior domi seu militiae reperietur.*

Dans cette section courte, Victor raconte la gloire de Trajan en temps de paix et dans des affaires militaires. Nixon nie totalement la concordance entre Victor et d'autres historiens<sup>96</sup>, mais nous pouvons trouver des expressions similaires chez Eutrope et dans l'*Epitome de Caesaribus*. Le premier emploie « *gloriam belli domique* » et le dernier « *sanctias domi, in armis fortitudo* »<sup>97</sup>. Nous pouvons considérer que la *Kaisergeschichte* aussi loue sa qualité de paix et

---

<sup>95</sup> Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, pp. 101-102, n. 1 possède la discussion sur cette faute.

<sup>96</sup> Nixon, *op. cit.*, p. 169.

<sup>97</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, pp. 245-246; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 103, n. 7.

de guerre.

*Epitome de Caesaribus* 13. 3-4.

*...habens diligentiam in re militari, in civilibus lenitatem, in sublevandis civitatibus largitionem. Cumque duo sint, quae ab egregiis principibus exspectentur, sanctitas domi, in armis fortitudo,...*

Eutrope, VIII. 2. 1.

*...inusitatae civilitatis et fortitudinis...*

Idem, VIII. 5. 2.

*Post ingentem igitur gloriam belli domique...*

Aurélius Victor, 13.3.

*Quippe primus aut solus etiam vires Romanas trans Istrum propagavit domitis in provinciam Dacorum pileatis †satisque nationibus, Decibalo rege ac †Sardonios; simul ad ortum solis cunctae gentes, quae inter Indum et Euphratem amnes inclitos sunt, concussae bello, atque imperati obsides Persarum regi, nomine Cosdroe, et inter ea iter conditum per feras gentes, quo facile ab usque Pontico mari in Galliam permeatur.*

Dans cette section Victor raconte la guerre et la colonisation de Dacie et puis la guerre en Orient. En tout, la description de Victor est beaucoup plus courte que celle d'Eutrope qui est suivi par Jérôme et Orose, mais il y a des concordances entre eux. D'abord, la construction d'une province au-delà du Danube. Puis, la victoire contre Décébale, roi des Daces. Ensuite, la guerre contre les Parthes avec l'anéxation des provinces parthes. Même si Victor emploie le mot « *Persae* », le terme est anachronique. Enfin, il narre que Trajan a dompté tous les peuples entre l'Indus et l'Euphrate. Eutrope et Jérôme raconte aussi qu'il a ravagé les frontières de l'Inde.

Eutrope montre beaucoup plus d'intérêt sur l'activité militaire de Trajan, mais la narration de Victor y ressemble<sup>98</sup>. Par conséquent, on peut être sûr que Victor suit aussi la *Kaisergeschichte* dans cette section<sup>99</sup>.

Eutrope, VIII. 2.2.

---

<sup>98</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, pp. 246-251.

<sup>99</sup> Burgess, « Jerome and the *Kaisergeschichte* », p. 358 prouve la dépendance de la *Kaisergeschichte* chez Jérôme, Eutrope et Festus dans ces sections.

Daciam Decibalo victo subegit, provincia trans Danubium facta in his agris,...

Idem, VIII. 3. 2.

*Armeniam, quam occupaverant Parthi recepit, Parthomasiri occiso, qui eam tenebat. Albanis regem dedit. Hiberorum regem et Sauromatarum et Bosphoranorum et Arabum et Osdroenorum et Colchorum in fidem accepit. Carduenos, Marcomedos occupavit et Anthemusium, magnam Persidis regionem, Seleuciam, Ctesiphontem, Babylonem; Messenios vicit ac tenuit. Usque ad Indiae fines et mare Rubrum accessit atque ibi tres provincias fecit, Armeniam, Assyriam, Mesopotamiam, cum his gentibus, quae Madenam attingunt. Arabiam postea in provinciae formam redegit. In mari Rubro classem instituit, ut per eam Indiae fines vastaret.*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 194<sup>b</sup>.

*Traianus victo rege Decibalo Daciam fecit prouinciam Hiberos Sauromatos Osroenos Arabas Bosforanos Colchos in fidem accepit, Seleuciam Ctesifontem Babylonem occupavit et tenuit. In mari Rubro classem instituit, ut per eam Indiae fines uasaret.*

Orose, VII. 12.2.

*mox Germaniam trans Rhenum in pristinum statum reduxit; trans Dannuium multas gentes subegit; regiones autem trans Euphraten et Tigrin sitas prouincias fecit; Seleuciam et Ctesiphontem et Babylonem occupavit.*

Dion Cassius, LXVIII. 29.1.

*Κάντεδθεν ἐπ' αὐτὸν τὸν ὠκεανὸν ἐλθὼν, τὴν τε φύσιν αὐτοῦ καταμαθὼν καὶ πλοῖόν τι ἐς Ἰνδίαν πλέον ἰδὼν, εἶπεν ὅτι “πάντως ἂν καὶ ἐπὶ τοὺς Ἰνδοὺς, εἰ νέος ἔτι ἦν, ἐπεραιώθην.” Ἰνδοὺς τε γὰρ ἐνενόει, καὶ τὰ ἐκείνων πράγματα ἐπολυπραγμόνει, τὸν τε Ἀλέξανδρον ἐμακάριζε.*

Aurélius Victor, 13.4.

*Castra suspectioribus atque opportunis locis exstructa, ponsque Danubio impositus, ac deductae coloniarum pleraeque.*

À propos de cette section, on ne peut trouver la concordance qu'avec Cassius Dion. Toutefois, la construction des forts, d'un pont sur le Danube et des colonies avaient lieu en Dacie, la province à côté de la Pannonie où Victor résidait, il pourrait donc connaître personnellement ces



histoires<sup>100</sup>.

Cassius Dion, LXVIII. 21.1.

...φρουρὸς ἐν τῷ ἐπικαίροις καταλιπὼν....

Idem, LXIII. 13.1.

Τραϊανὸς δὲ γέφυραν λιθίνην ἐπὶ τοῦ Ἰστροῦ κατεσκευάσατο,...

Aurélius Victor, 13. 5.

*Adhuc Romae a Domitiano coepta forum atque alia multa plusquam magnifice coluit ornavitque, et annonae perpetuae mire consultum reperto firmatoque pistorum collegio, simul noscendis ocuis, quae ubique e republica gerebantur, admota media publici cursus.*

Dans cette section, Victor raconte la construction et l'ornementation d'un forum et d'autres bâtiments, puis l'établissement d'un système d'annone, et enfin de la poste publique. À propos de l'activité des bâtiments de Trajan, les historiens latins en parlent peu. Victor raconte le forum et d'autres bâtiments. Eutrope le mentionne ambiguëment<sup>101</sup>, et l'*Epitome de Caesaribus* ne narre que le bain et le forum<sup>102</sup>. En considération de cette pauvreté de description, il est possible que la *Kaisergeschichte* ne possède pas beaucoup d'information sur ce sujet. De plus, Victor a vécu à Rome quand il était jeune, donc il a dû visiter ces sites construits par Trajan.

À propos du système annonaire et de la poste publique, comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, Victor s'est servi dans le *scrinium epistorarum* d'Anatolius. Il était aussi *numerarius*, chef des comptables quand il résidait à Sirmium. En plus, comme nous allons le voir dans la section suivante, il raconte la réforme de la poste publique sous Anatolius. Donc, il est fort probable qu'il connaissait personnellement l'histoire de ces actes de Trajan. Par conséquent, bien que quelques œuvres racontent la même histoire, il le décrit selon son expérience personnelle en se référant à la *Kaisergeschichte* ainsi que l'*Epitome de Caesaribus*, comme Syme le suppose<sup>103</sup>.

Eutrope, VIII. 4

---

<sup>100</sup> Nixon, *op. cit.*, p. 178 croit que Victor tire cette histoire d'autres sources.

<sup>101</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 250.

<sup>102</sup> Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 104, n. 11 et p. 106, n. 19.

<sup>103</sup> Syme, *Emperors and Biography*, pp. 106-108.

..., *per orbem terrarum aedificans multa, ....*

*Epitome de Caesaribus*, 13.6.

..., *lauacra condidit.*

*Ibid.*, 13. 11.

.... *Traiani foro sub eius columna,....*

*Ibid.*, 13. 13.

*Quibus omnibus Traianus per exquisita remedia plurimum opitulatus est, statuens, ne domorum altitudo sexaginta superaret pedes ob ruinas faciles et sumptus, si quando talia contingerent, exitiosos.*

Dion Cassius, LXVIII. 7.1.

..., *καὶ πλεῖστα καὶ ἀναγκαιότατα καὶ ἐν ὁδοῖς καὶ ἐν λιμένσι...*

Cf. Ammien Marcellin, XVI. 10.15.

...*Traiani forum...*, *singularem sub omni caelo structuram, ut opinamur, etiam numinum adsensione mirabilem,....*

Pliny le Mineur, *Panegyrique* 29.1.

*Instar ego perpetui congiarii reor affluentiam annonae.*

Cf. *Histoire Auguste*, Hadrien 7.5.

*Statim cursum fiscalem instituit,....*

Aurélius Victor, 13. 6.

*Quod equidem munus satis utile in pestem orbis Romani vertit posteriorum avaritia insolentiaque, nisi quod his annis suffectae vires Illyrico sunt praefecto medente Anatolio.*

Sur ce témoignage sur Anatolius, nous pouvons trouver une concordance avec Ammien Marcellin. Nous allons voir en détail ce personnage dans le chapitre 7.

Cf. Ammien Marcellin, XIX.11.2-3.

.... *Anatolio regente tunc per Illyricum praefecturam necessaria cuncta vel ante tempus coacta sine*

*ullius dispendiis adfluebant... correctione titubantium benivola et sollerti, vehiculariae rei iacturis ingentibus, quae clausere domos innumeras et censuali professione speciosa fiducia relevatae:*

Aurélius Victor, 13. 7.

*Adeo boni malive in republica nihil est, quod in diversum traduci aequat moribus praesidentium.*

Victor montre l'idée platonienne dans cette section<sup>104</sup>. Nous pouvons trouver la même idée dans 24. 9-11 et 35. 13-14.

Cf. Platon, *Leges* IV. 711b.

*μηδεις ἡμᾶς πειθέτω, ὃ φίλοι, ἄλλη θᾶπτον καὶ ῥᾶον μεταβάλλειν ἂν ποτε πόλιν τοὺς νόμους ἢ τῆ τῶν δυναστευόντων ἡγεμονία, μηδὲ τῶν γε ἄλλη γίγνεσθαι μηδ' αἰθίς ποτε γενήσεσθαι.*

Aurélius Victor, 13.8-9.

*Aequus clemens patientissimus atque in amicos perfidelis, quippe qui Surae familiari opus sacraverit, quae Suranae sunt: usque eo innocentiae fidens, uti praefectum praetorio Suburanum nomine, cum insigne potestatia, uti mos erat, pugionem daret, crebro monuerit: "Tibi istum ad munimentum mei committo, si recte agam; sin aliter, in me magis": quod moderatorem omnium vel errare minus fas sit.*

Dans ces sections, nous allons voir premièrement les qualités de Trajan, puis Sura, et enfin l'anecdote de l'épée. À propos des qualités de Trajan, nous pouvons trouver la concordance avec d'autres œuvres latines, Il est probable que Victor le tire de la *Kaisergeschichte*. Deuxièmement, l'*Epitome de Caesaribus* raconte une histoire similaire, mais nous ne pouvons pas déterminer si cette œuvre cite Victor ou une source commune comme la *Kaisergeschichte*. Dion Cassius raconte longuement l'amitié entre Trajan et Sura. Sur la dernière histoire, nous n'avons la similitude qu'avec Dion Cassius et Pline le Mineure. Donc, nous devons considérer que soit Victor a lu ces histoire de ses œuvres soit il l'a connue, car elle était dans la bouche de tout le monde<sup>105</sup>.

---

<sup>104</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p. 104, n. 16; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 84.

<sup>105</sup> Nixon, *op. cit.*, pp. 168-182.

## 1. Les qualités de Trajan.

Eutrope et l'*Epitome de Caesaribus* aussi mentionnent la fidélité de Trajan envers ses amis<sup>106</sup>, elle vient donc de la *Kaisergeschichte*. En plus, Pline le Mineur mentionne l'amitié de Trajan envers ses amis plusieurs fois dans son *Panegyrique*<sup>107</sup> et Dion Cassius affirme aussi la générosité de Trajan envers ses amis et ses proches<sup>108</sup>.

*Epitome de Caesaribus*, 13. 4-5. 7-9.

*Cumque duo sint, quae ab egregiis principibus expectentur, sanctitas domi, in armis fortitudo, utrobique prudentia,....Liberalis in amicos et, tamquam vitae condicione par, societatibus perfrui...7 De quo supervacaneum videtur cuncta velle nominatim promere, cum satis sit excultum atque emendatum dixisse. Fuit enim patiens laboris, studiosus optimi cuiusque ac bellicosi; magis simpliciora ingenia aut eruditissimos, quamvis ipse parcae esset scientiae moderateque eloquens, diligebat.*

Eutrope, VIII. 4.

*..., amicos salutandi causa frequentans vel aegrotantes vel cum festos dies habuissent, convivia cum isdem indiscreta vicissim habens, saepe in vehiculis eorum sedens... liberalis in cunctos, publice privatimque ditans omnes et honoribus augens, quos vel mediocri familiaritate cognovisset,...*

## 2. Mention de Sura.

L'*Epitome de Caesaribus* possède une concordance avec Victor sur la construction de bâtiment qui était dédié à Sura. Dion explique l'amitié exceptionnelle entre Trajan et Sura<sup>109</sup>.

*Epitome de Caesaribus*, 13.6.

Hic ob honorem Surae, cuius studio imperium arripuerat, lavacra condidit.

---

<sup>106</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 250; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 104, n. 10.

<sup>107</sup> Pline le Mineur, *Panegyrique* 48.3, 50.7, 85.5 et 86.1.

<sup>108</sup> Dion Cassius, LXVIII. 6.3 -7.4.

<sup>109</sup> Dion Cassius, LXVIII. 15.3<sup>2</sup>- 6. Cf. Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 104, n. 11.

### 3. L'anecdote de l'épée.

Comme nous l'avons déjà vu, cet épisode ne possède la concordance qu'avec Dion Cassius et Pline le Mineur. Peut-être Victor a lu ces auteurs ou cette histoire était très connue même dans le IV<sup>ème</sup> siècle.

Dion Cassius, LXVIII. 16. 1<sup>2</sup>.

*Ἀλλὰ καὶ ὅτε πρῶτον τῷ μέλλοντι τῶν δορυφόρων ἐπάρξειν τὸ ξίφος, ὁ παραζώννουσθαι αὐτὸν ἐχρήν, ὄρεξεν, ἐγυμνωσέ τε αὐτὸ καὶ ἀνατείνας ἔφη “λαβέ τοῦτο τὸ ξίφος, ἵνα, ἂν μὲν καλῶς ἄρχω, ὑπὲρ ἐμοῦ, ἂν δὲ κακῶς, κατ’ ἐμοῦ αὐτῷ χρήσῃ.”*

Pline le Mineur, *Panegyrique* 67.8.

*Ego (Trajan) quidem in me, si omnium utilitas ita posceret, etiam praefecti manum armavi:...*

Aurélius Victor, 13. 10.

*Quin etiam vinolentiam, quo vitio uti Nervaangebatur, prudentia molliverat, curari vetans iussa post longiores epulas.*

Cette histoire fameuse sur l'ivrognerie de Trajan, nous pouvons trouver beaucoup de concordance parmi les historiens latins avec Dion Cassius et Julien. On peut considérer que les œuvres latines, Victor, l'*Epitome de Caesaribus* et l'*Histoire Auguste* ont la même source, c'est-à-dire, la *Kaisergeschichte* sur son ivrognerie<sup>110</sup>.

*Epitome de Caesaribus*, 13. 4.

*..., nisi quod cibo vinoque paululum deditus erat.*

*Ibid.*, 48.10.

*Illa tamen, quibus Traianus aspersus est, vinolentiam scilicet et cupidinem triumphandi,...*

*Histoire Auguste*, Hadrien, 3.3.

*quando quidem et indulsisse vino se (Hadrien) dicit Traiani moribus obsequentem atque ob hoc se a Traiano locupletissime muneratum.*

---

<sup>110</sup> Cf. Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 104, n. 9; *Histoire Auguste Tome I 1<sup>ère</sup> partie : Vies d'Hadrien, Aélius, Antonin*. Texte établi, traduit et commenté par J. -P. Callu, Paris, 1992, p. 93, n. 30; Syme, *Emperors and Biography*, p. 105.

*Ibid.*, Sévère Aléandre 39.1.

*Cum amicos militares habuisset, ut usum Traiani, quem ille post secundam sensam potandi, usque ad quinque pocula, instituerat, reservaret,....*

Dion Cassius, LXVIII. 7.4.

καὶ ᾧδα μὲν ὅτι καὶ περὶ μειράκια καὶ περὶ οἶνον ἐσοπιδάκει. ἀλλ' εἰ μὲν τι ἐκ τούτων ἢ αἰσχρὸν ἢ κακὸν ἢ ἐδεδράκει ἢ ἐπεπόνθει, ἐπιηγορίαν ἂν εἶχε, ὧν δὲ τοῦ τε οἴνου διακόρως ἔπινε καὶ νήφων ἦν, ἐν τε ταῖς παιδικαῖς οὐδένα ἐλύπησεν.

Julien, *Les Césars* 327c.

παροξυνθεὶς ᾧν ὑπὸ τοῦ σκόμματος, οὐδὲ γὰρ ἦν ἔξω τοῦ δύνασθαι ῥητορεύειν, ὑπὸ δὲ τῆς φιλοποσίας ἀμβλύτερος ἑαυτοῦ πολλάκις ἦν, Ἐγὼ δέ, εἶπεν, ὦ Ζεῦ καὶ θεοί, τὴν ἀρχὴν παραλαβὼν ναρκῶσαν ὅσπερ καὶ διαλελυμένην ὑπὸ τε τῆς οἴκου πολὺν χρόνον ἐπικρατήσασθαι τυραννίδος καὶ τῆς τῶν Γετῶν ὕβρεως,....

Cf. Fronton, *De feriis Alsiensibus* 3.5.

...(Trajan) potavit satis strenue.

Aurélius Victor, 13. 11-13.

*His virtutibus acto imperio annos prope viginti, cum terrae motu gravi apud Antiochiam ceteraque Syriae extremis afficeretur, rogatu patrum Italiam repetens morbo periit grandaeva aetate ascito prius ad imperium Hadriano civi propinquoque. 12. Abhinc divisa nomina Caesarum atque Augusti inductumque in rempublicam, uti duo seu plures summae potentiae dissimiles cognomento ac potestate dispari sint. 13. Quamquam alii Plotinae Traiani coniugis, favore imperium assecutum putent, quae viri testamento heredem regni institutum simulaverat.*

D'abord, il faut indiquer que les sections 12 et 13 doivent être transposées, car leurs sens est totalement ambigu, si nous les laissons tel quelles<sup>111</sup>. Nous allons voir ces sections en les divisant en quatre sujets ; la durée du règne de Trajan, puis le séisme à Antioche, ensuite la mort de Trajan et enfin la succession.

Victor montre son originalité parmi les historiens latins, parce qu'il donne les différents chiffres sur la durée de son règne avec l'*Epitome de Caesaribus*. Puis, il note le séisme à Antioche

---

<sup>111</sup> Nixon, *op. cit.*, p. 113; Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Par P. Dufraigne, p. 106, n. 26; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 86.

comme Jérôme, Orose et Dion Cassius, mais il est le seul qui combine la mort de Trajan et ce tremblement de terre. À propos de la mort de Trajan, il ne donne ni son âge ni le lieu ni la cause, même si d'autres historiens les mentionnent. De sorte que Victor pourrait suivre une source différente, ou ses connaissances personnelles quand il a composé son œuvre. Le fait qu'il a utilisé plusieurs sources est bien confirmé par son témoignage sur la succession d'Hadrien, car il précise qu'il emploie plusieurs livres ! Donc, ici Victor utilise la *Kaisergeschichte* et une autre source sur la dernière partie.

#### 1. La durée du règne de Trajan.

Victor donne les chiffres « près de vingt ans », mais la *Kaisergeschichte* doit donner le chiffre 19 ans comme Eutrope, Jérôme et Orose le montre, comme Ratti le propose<sup>112</sup>.

Eutrope, VIII. 5. 2.

..., *imperii nono decimo, mense sexto, die quinto decimo.*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 193.

...*regnauit Traianus ann.. XVIII. mens. VI.*

Orose, VII. 12.1.

... *reipublicae gubernacula... per annos decem et nouem tenuit.*

Cf. *Épitome de Caesaribus*, 13.1.

..., *imperavit annis viginti.*

Cf. Dion Cassius, LXVIII. 33.3

..., *μοναρχήσας ἔτη δεκαεννέα καὶ μῆνας ἑξήμερας τε πεντεκαίδεκα.*

#### 2. Le séisme à Antioche.

Victor est le seul historien qui relie la mort de Trajan au tremblement de terre. Toutefois, la description de ce tremblement de terre à Antioche pourrait se présenter dans la *Kaisergeschichte*, parce que Jérôme et Orose (qui copie la phrase de Jérôme) emploient des expressions similaires.

---

<sup>112</sup> Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, pp. 250-251. Cf. Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 102, n. 3.

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 196<sup>c</sup>.

*Terrae motus in Antiochia paene totam subruit ciuitatem.*

Orose, VII. 12.5.

*terrae motus in Antiochia paene totam subruit ciuitatem.*

Dion Cassius, LXVIII. 24.1.

*Διατρίβοντος δὲ αὐτοῦ ἐν Ἀντιοχείᾳ σεισμὸς ἐξαισίος γίνεται· καὶ πολλὰ μὲν ἕκαμον πόλεις, μάλιστα δὲ ἡ Ἀντιόχεια ἐδυστύχησεν.*

### 3. La mort de Trajan

Trajan était malade quand il est mort. De plus, Victor mentionne uniquement qu'il a péri dans un âge avancé, bien que d'autres historiens mentionnent l'âge, le lieu et la cause de sa mort. Toutefois, si l'on regarde attentivement leur description, Eutrope aussi note que Trajan est décédé en revenant de l'expédition<sup>113</sup>. En plus, ce qui nous intéresse, est la narration de Jérôme, qui donne deux théories que Victor et Eutrope proposent. Il aussi donne Selenus, qui est apparaît dans la description de Dion Cassius de sorte que Jérôme a dû se référer à la *Kaisergeschichte* ainsi qu'une source grecque. Probablement, la *Kaisergeschichte* narre que Trajan est mort en revenant de la Perse et qu'il est mort à cause d'une diarrhée<sup>114</sup>.

Eutrope, VIII. 5. 2.

*... e Perside rediens apud Seleuciam Isauriae profluvio ventris extinctus est. Obiit autem aetatis anno sexagesimo tertio, mense nono, die quarto,....*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 197<sup>a</sup>.

*Traianus morbo in Selenunti periit siue, ut alibi scriptum repperimus, apud Seleuciam Isauriae profluuiuio uentris extinctus est aetatis. LXIII....*

*Epitome de Caesaribus*, 13. 14.

*Vixit annos sexaginta quattuor.*

Orose, VII. 12.8.

---

<sup>113</sup> Cf, Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 251; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 107, n. 23.

<sup>114</sup> Burgess, « Jerome and the *Kaisergeschichte* », p. 358.



*Traianus, ut quidam ferunt, apud Seleuciam Isauriae urbem profluuiio uentris extinctus est.*

Dion Cassius, LXVIII. 33.1.

*Τραϊανὸς δὲ παρεσκευάζετο μὲν αὐθις ἐς τὴν Μεσοποταμίαν στρατεῦσαι, ὡς δὲ πῶ νοσήματι ἐπιέζετο, αὐτὸς μὲν ἐς τὴν Ἰταλίαν ὄρμησε πλεῖν,....*

Idem, LXVIII. 33.3.

*ἐγένετο μὲν γὰρ καὶ ἀπόπληκτος, ὥστε καὶ τοῦ σώματός τι παρεθῆναι, τὸ δ' ὅλον ὑδρωπίασε. καὶ ἐς Σελινεῶντα τῆς Κιλικίας ἐλθὼν, ἣν δὴ καὶ Τραϊανούπολιν καλοῦμεν, ἐξαιφνης ἀπέφυξε,....*

#### 4. La Succession d'Hadrien et le rôle de Plotina.

Avec Eutrope et l'*Histoire Auguste*, Victor confirme qu'Hadrien était devenu le successeur de Trajan sans son autorisation<sup>115</sup>. En plus, en présentant l'existence d'une autre thèse, ils montrent le travail de Plotina aide sa succession. Ici, la *Kaisergeschichte* avait possédé ces deux théories suivies par Victor et d'autres historien latins.

Eutrope, VIII. 6.1.

*Defuncto Traiano Aelius Hadrianus creatus est princeps, sine aliqua quidem voluntate Traiani, sed operam dante Plotina, Traiani uxore; nam eum Traianus, quamquam consobrinae suae filium, vivus noluerat adoptare.*

*Histoire Auguste*, Hadrien 3. 10.

*(Hadrianus) in quo magistratu (consulate) ut a Sura conperit adoptandum se a Traiano esse,....*

*Ibid.*, Hadrien 4. 1, 6, 9-10.

*1. Usus Plotinae quoque favore,.... 6. iduum August. diem legatus Suriae litteras adoptionis accepit,.... Et multi quidem dicunt Traianum in animo id habuisse, ut exemplo Alexandri Macedonis sine certo successo remoreretur; multi ad senatum eum orationem voluisse mittere petiturum, ut, si quid ei evenisset, principem Romanae rei publicae senatus daret, additis dum taxat nominibus ex quibus optimum idem senatus eligeret. 10 Nec desunt qui factione Plotinae mortuo iam Traiano Hadrianum in adoptionem adscitum esse prodiderint, supposito qui pro Traiano fessa voce loquebatur.*

Cf. Dion Cassius, LXIX. 1. 1-4.

---

<sup>115</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, pp. 253-254; *Histoire Auguste Tome I 1<sup>ère</sup> partie : Vies d'Hadrien, Aélius, Antonin*. Éd. par J. -P. Callu, p. 23, n. 49.

Ἀδριανὸς δὲ ὑπὸ μὲν Τραϊανῷ ἀκέσεποιήθη....., ἀλλὰ καὶ Καίσαρα αὐτῶν καὶ ἀποκράτορα τοῦ Τραϊανῷ ἄπαιδος μεταλλάξαντος ὃ τε Ἀττιανὸς πολίτης αὐτοῦ ὢν καὶ ἐπίτροπος γεγονώς, καὶ ἡ Πλωῦνα ἐξ ἐρωτικῆς φιλίας, πλησίον τε ὄντα καὶ δύναμιν πολλὴν ἔχοντα ἀπέδειξαν. ὁ γὰρ πατήρ μου Ἀπρωνιανός, τῆς Κιλικίας ἄρξας, πάντα τὰ κατ' αὐτῶν ἐμεμαθήκει σαφῶς, ἔλεγε δὲ τὰ τε ἄλλα ὡς ἕκαστα, καὶ ὅτι ὁ θάνατος τοῦ Τραϊανῷ ἡμέρας τινὸς διὰ τοῦτο συνεκρύφθη ἴν' ἡ ποίησις προεκφουτήσοι. ἐδηλώθη δὲ τοῦτο καὶ ἐκ τῶν πρὸς τὴν βουλὴν γραμμάτων αὐτοῦ· ταῖς γὰρ ἐπιστολαῖς οὐχ ἀπὸς ἄλλ' ἢ Πλωῦνα ὑπέγραψεν, ὅπερ ἐπ' οὐδενὸς ἄλλου ἐπεποιήκει.

Conclusion.

Determiner les sources de Victor dans le chapitre de Trajan est un peu difficile. En effet, il a dû employer plusieurs livres pour composer sa vie. Il est au moins sûr qu'il a utilisé la *Kaisergeschichte*. Pourtant si nous comparons sa narration avec celle d'Eutrope, il nous semble que Victor n'était pas content de sa description qui s'incline à la guerre extérieure. De sorte qu'il aurait pu employer soit Dion Cassius soit son information personnelle. Comme la dernière phrase le montre, il est sûr qu'il y avait quelques sources à côté de Victor.

#### *Vie de Septime-Sévère*

Ce chapitre marque un statut spécial dans l'œuvre de Victor. D'abord, il narre sa vie exceptionnellement longue, car Septime-Sévère est venu de l'Afrique où notre auteur est aussi né. Donc, nous pouvons penser que Victor essaie de refléter la vie de Septime-Sévère avec la sienne. Ensuite, on peut facilement apercevoir une similitude entre Victor et l'*Histoire Auguste*, Séptime Sévère 17.5- 19.3, qui montre que l'auteur de l'*Histoire Auguste* copie des phrases de Victor. Pour ce chapitre nous allons donc citer les phrases de l'*Histoire Auguste* qui correspondent avec celles de Victor pour que l'on puisse bien comprendre la relation entre ces deux œuvres et d'autres livres historiques. Cette thèse de la relation entre Victor et l'*Histoire Auguste* est apparue dans l'article de Dessau<sup>116</sup>, suivie par plusieurs historiens<sup>117</sup>. Toutefois, en 1977 R. Bauman a pensé que ces concordances ne signifiaient pas la copie de Victor par l'auteur

---

<sup>116</sup> Dessau, op. cit., pp. 36-37.

<sup>117</sup> A. Chastagnol, «L'utilisation des « *Caesares* » d'Aurélius Victor dans l'*Histoire Auguste*», *Bonner Historia-Augusta-Colloquium* 1966-1967, Bonn, 1968, pp. 53-65, p. 55 fait la liste sur les successeurs de Dessau. Cf. Syme, *Ammianus Marcellinus and Historia Augusta*, Oxford, 1969, pp. 106-107 ; Idem, *Emperors and Biography*, pp. 33, 71, 82.

de l'*Histoire Auguste*, mais tous les deux suivaient la *Kaisergeschichte*<sup>118</sup>. A. R. Birley a réfuté son avis en 1994, en montrant que le caractère de Septime-Sévère dans l'*Histoire Auguste* est fortement influencé par celle de Victor<sup>119</sup>. Encore plus, en 1997 F. Chausson a essayé de préciser que la *Kaisergeschichte* était la source commune entre Victor et l'*Histoire Auguste* de sorte que la dernière n'avait pas le *Livre des Césars*<sup>120</sup>. Son opinion est convaincante, car l'*Histoire Auguste* aussi utilise la *Kaisergeschichte*, toutefois sa thèse possède un grand problème. Il fait la comparaison entre Victor, l'*Histoire Auguste* et Eutrope afin de prouver que la *Kaisergeschichte* était la source commune. Mais, il oublie de se référer à d'autres œuvres latines comme Jérôme et Orose. Comme Birley le montre<sup>121</sup>, on doit employer et regarder plusieurs livres latins pour déterminer la source commune. En plus, si l'on compare la narration de Victor avec celle d'Eutrope ou d'autres historiens latins, elle est beaucoup plus longue et détaillée, donc comme nous allons le voir, il a utilisé plusieurs sources.

En tout, on peut dire que Victor suit la *Kaisergeschichte* pour la description de la vie de Septime-Sévère grâce aux points similaires avec Eutrope, l'*Histoire Auguste* et d'autres œuvres, mais sa narration possède beaucoup de points que nous ne pouvons pas retrouver dans d'autres livres<sup>122</sup>. Comme le chapitre de Trajan, ils proviennent d'informations personnelles de Victor, mais nous allons essayer de savoir s'il utilise d'autres sources.

Aurélius Victor, 20.1.

*Igitur Septimius, Pertinacis nece, simul flagitiorum odio, dolore atque ira commotior cohortes praetorias statim militia exemit cunctisque partium caesis Helvium senatus consulto inter Divos refert ; Salvii nomen atque eius scripta factave aboleri iubet ; quod unum effici nequivit.*

Victor et l'*Histoire Auguste* correspondent sur trois points ; premièrement l'expulsion des cohortes prétoires, deuxièmement la déification de Pertinax, et troisièmement la *damnatio*

---

<sup>118</sup> R. Bauman, « The Resumé of Legislation in the Early Vitae of the *Historia Augusta* », *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte: Romanistische Abteilung* 49, 1977, pp. 43-75.

<sup>119</sup> A. R. Birley, « Further Notes on *HA* Severus »; in *Historiae Augustae Colloquium Genevense*, 1994, pp. 19-42, esp. pp. 34-36.

<sup>120</sup> F. Chausson, « *Severus* VXII. 5- XIX. 4 : Une identification ? », *Historiae Augustae Colloquium Bonnense*, 1997, Bari, pp. 97-113.

<sup>121</sup> Birley, « Further Notes on *HA* Severus », pp. 37-38.

<sup>122</sup> Même Bird admet la possibilité de l'utilisation soit d'une source inconnue soit de son souvenir fautif. Bird, *Sextus Aurelius Victor*, p. 20.

*memoriae* de Salvius Julien. Toutefois, l'*Histoire Auguste* ne copie pas le *senatus-consulte* chez Victor, mais il raconte l'opposition de l'armée. En plus, l'auteur de l'*Histoire Auguste* simplifie la narration de Victor. Il ne s'intéressait probablement pas aux détails chez Victor. La description chez Eutrope et Jérôme est totalement différente, car ils précisent que Septime-Sévère se nommait Pertinax et qu'il l'honorait<sup>123</sup>. Chez Victor l'adoption du nom de Pertinax apparaît dans la section 10. Selon Burgess, c'est la narration originelle de la *Kaisergeschichte*<sup>124</sup>. Victor, suivi par l'*Histoire Auguste*, devait posséder l'information spéciale sur sa vie.

*Histoire Auguste* Septime-Sévère 17.5.

..., quod victo et occiso Iuliano praetorianas cohortes exauctoravit, Pertinacem contra voluntatem militum in deos rettulit, Salvii Iuliani decreta iussit aboleri ; quod non optinuit.

Eutrope, VIII. 18. 3.

*Pertinacem se appellari voluit in honorem eius Pertinacis, qui a Iuliano fuerat occisus.*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 210<sup>f</sup>.

... et in honorem Pertinacis, quem Iulianus occiderat, *Pertinacem se cognominari iussit.*

*Histoire Auguste*, Septime-Sévère 7. 8-9.

*Funus deinde censorium Pertinacis imagini duxit eumque inter divos sacravit addito flamine et sodalibus Helvianis, qui Marciani fuerant. 9 Se quoque Pertinacem vocari iussit,...*

Orose, VII. 17.1.

...qui (Séptime Sévère) se, ex nomine imperatoris quem occisum ultus fuerat, *Pertinacem appellari voluit...*

Cf. Dion Cassius, LXXV. 1.1.

Σεουήρος μὲν δὴ ἀτοκράτωρ ὄντω γενόμενος τοὺς μὲν δορυφόρους τοὺς χειρουργήσαντας τὸ κατὰ τὸν Περτίνακα ἔργον θανάτῳ ἐζημίωσε, τοὺς δὲ ἄλλους, πρὶν ἐν τῇ Ρώμῃ γενέσθαι μεταπεμψάμενος καὶ ἐν πεδίῳ περιοχῶν οὐκ εἰδότας τὸ μέλλον σφίσι συμβήσεσθαι, πολλά τε καὶ πικρὰ ὑπὲρ τῆς ἐς τὸν ἀτοκράτορά σφον παρανομίας ὀνειδίσας αὐτοῖς, τῶν τε ὀπλων ἀπέλυσε τοὺς τε ἵππους ἀφείλετο καὶ τῆς Ρώμης ἀπήλασεν.

---

<sup>123</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 282.

<sup>124</sup> Burgess, « Jerome and the *Kaisergeschichte* », p. 360. Cf. Enmann, op. cit., p. 364.

Cf. Hérodien, II. 9.8

*δέβαλλε δὲ τοὺς ἐν Ρώμῃ στρατιώτας ὡς ἀπίστους καὶ βασιλείῳ καὶ ἐμφυλίῳ αἵματι μίαναντας τὸν ὄρκον, ἔλεγέ τε δὲν ἐπαρῶναι καὶ ἐπεξελθεῖν τῷ Περίνακος φόνῳ.*

Aurélius Victor, 20.2-5.

*Tantum gratia doctarum artium valet, ut scriptoribus ne saevi mores quidem ad memoriam officiant. Quin etiam mors huiuscemodi ipsis gloriae, exsecrationi actoribus est, um omnes, praecipueque posteris, sic habent illa ingenia nisi publico latrocinio ac per dementia opprimi non potuisse. Quo bonis omnibus ac mihi fidendum magis, qui rure ortus tenui atque indocto patre in haec tempora vitam praestiti studiis tantis honestiorem.*

Dans ces chapitres, tout d'abord, Victor mentionne l'importance de l'éducation et puis son origine qui est extrêmement important pour reconstruire sa vie. Nous l'avons déjà examiné dans le chapitre 1.

Aurélius Victor, 20.6-7.

*Quod equidem gentis nostrae reor, quae fato quodam bonorum parce fecunda, quos eduxerit tamen, quemque ad sua celsos habet. Velut Severum ipsum, quo praeclarior in republica fuit nemo; quem quamquam exacta aetate mortuum iustitio elogioque lugendum sanxere, struentes illum iustum nasci aut emori minime convenisse. Scilicet quod corrigendis moribus nimium, postquam ad veterum innocentiam quasi mentium sanitatem pervenerant, clementem habuere.*

Dans ces sections, Victor montre d'abord son idée personnelle, puis raconte l'année du décès avec louange de Septime-Sévère. Nous allons voir ces points, mais il est probable que Victor suit la *Kaisergeschichte*, car Eutrope et Victor ne peuvent pas donner l'âge exact de mort de Septime-Sévère.

### 1. L'âge de Septime Sévère.

Seul l'auteur de l'*Histoire Auguste* marque qu'il est mort à l'âge de 89 ans. Comme Bird l'indique<sup>125</sup>, la mention de l'*Histoire Auguste* doit être inspirée par l'expression « *exacta aetate* » chez Aurélius Victor. Quand son auteur suit fidèlement Victor, il raconte que Septime-Sévère est mort quand il était dans un grand âge comme Eutrope. Il est fort probable que la

---

<sup>125</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, pp. 103-104.

*Kaisergeschichte* ne donne pas l'âge exact de sa mort. L'*Epitome de Caesaribus* suit Dion Cassius<sup>126</sup>.

*Histoire Auguste*, Septime Sévère 19.1.  
..., *morbo gravissimo extinctus, iam senex*.

*Ibid.*, Septime Sévère 22.1.  
..., *octoginta et novem numeros explicuisse, ultra quot annos ne unum quidem annum vixit, nam ad imperium senex venit:...*

*Ibid.*, Pescenius Niger 5.1.  
... *et (Septime Sévère) octogesimo nono periit*.

Eutrope, VIII. 19.2.  
*Decessit Eboraci admodum senex...*

*Epitome de Caesaribus*, 20. 10.  
*Vixit annos sexaginta quinque*.

Dion Cassius, LXXVII.17.4.  
*έβίω δε ετη εξήκοντα πέντε και μήνας έννέα και ήμέρας πέντε και εικοσι (η γάρ ένδεκάτη τοδ Απριλίου έγγέννητο),...*

## 2. Le *bon mot* sur Septime Sévère.

Selon Dufraigne et Bird, ce *bon mot* par Victor donne une influence sur l'*Histoire Auguste*<sup>127</sup>.

*Histoire Auguste*, Septime Sévère 18.7.  
*De hoc senatus ita iudicavit illum aut nasci non debuisse aut mori, quod et nimis crudelis et nimis utilis rei publicae videretur:*

Cf. Dion Cassius, LXVII. 16.4.  
*και ένεκάλει μέν τας μη σωφρονοουσιν, ως και περι της μοιχείας νομοθετησαι τινα*

---

<sup>126</sup> Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 130, n. 12.

<sup>127</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p. 123, n. 9; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 104.

Aurélius Victor, 20.8.

*Ita honestas, quae principio anxia habetur; ubi contigerit, voluptati luxuriaequae est. Pescennium Nigrum apud Cyzicenos, Clodium Albinum Lugduni victos coegit mori*

Après avoir montré son idée influencée par Cicéron et Sénèque, Victor note brièvement les victoires contre Pescennius Niger et Albinus. Grâce à la comparaison avec d'autres œuvres latines il est sûr que la description de ces deux victoires vient de la *Kaisergeschichte*<sup>128</sup>.

#### 1. « *Honestas* » et « *Voluptas* »

Cette remarque sur la relation entre la *honestas* et la *voluptas* est très commune parmi des sophistes. Nous pouvons trouver ces exemples chez Cicéron et Sénèque<sup>129</sup>.

Cicéron, *De Officiis* III.119<sup>130</sup>.

*..., sic omnem voluptatem dicimus honestati esse contrariam.*

*Ibid.* I. 106.

*..., intellegemus, quam sit turpe diffluere luxuria et delicate ac molliter vivere, quamque honestum parce, continenter, severe, sobrie.*

Sénèque, *De vita beata* 15.2.

*Ne gaudium quidem quod ex uirtute oritur; quamuis bonum sit, absoluti tamen boni pars est, non magis quam laetitia et tranquillitas, quamuis ex pulcherrimis causis nascantur; sunt enim ista bona, sed consequentia summum bonum, non consummantia.*

#### 2. Les victoires contre Pescennius Niger.

Plusieurs historiens latins, Victor, Eutrope, l'*Histoire Auguste* et Orose, se trompent sur le lieu de la mort de Pescennius Niger. Tous les quatre indiquent que Niger est décédé près de Cyzique, une cité sur la Propontide, mais en réalité il a été tué près d'Antioche en Syrie, comme

---

<sup>128</sup> Enmann, op. cit., p. 351.

<sup>129</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, pp. 123-124, n. 11; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 104.

<sup>130</sup> Dufraigne fait une faute sur le numéro d'un chapitre. Il marque 129 au lieu de 119.

Dion Cassius et Hérodien le décrivent en détail<sup>131</sup>. En fait, c'est à Cyzique que Niger a été battu. Nous pouvons considérer que cette erreur provient de la *Kaisergeschichte*<sup>132</sup>. L'*Epitome de Caesaribus* ne note pas le lieu de sa mort, mais sa composition est similaire à d'autres livres latins, donc il est fort probable qu'il la suit aussi. En plus, Ammien Marcellin possède l'information exacte et quelques chercheurs croient que cette information provient de l'œuvre de Marius Maximus<sup>133</sup>. Toutefois, comme je l'ai déjà noté, l'existence de ce livre est douteuse selon quelques études. Donc, je ne peux pas juger quelles sources Ammien Marcellin a utilisé.

Eutrope, VIII. 18. 4.

*Pescennium Nigrum, qui in Aegypto et Syria rebellaverat, apud Cyzicum interfecit.*

*Histoire Auguste*, Septime Sévère 9.1.

*Dein confligit cum Nigro eumque apud Cyzicum interemit caputque eius pilo circumtulit.*

*Ibid.*, Pescennius Niger 5.8.

*... atque Cyzicum circa paludem fugiens sauciatus et sic ad Severum adductus atque statim mortuus.*

Orose, VII. 17.2.

(Septime Sévère) *Pescennium Nigrum, qui in Aegypto et Syria ad tyrannidem adspirauerat, apud Cyzicum uicit et interfecit.*

*Epitome de Caesaribus*, 20.2.

*Hic (Septime Sévère) Pescennium interemit, hominem omnium turpitudinum.*

Cf. Dion Cassius, LXXV. 8.3.

ἀλούσης δὲ τῆς Ἀντιοχείας οὐ πολλῶ ὕστερον ἔφυγε μὲν ἀπ' αὐτῆς ὡς πρὸς τὸν Εὐφράτην ὁ Νίγρος, διανοούμενος ἐς τοὺς βαρβάρους φυγεῖν, ἐάλω δὲ ὑπὸ τῶν καταδιωξάντων καὶ ἀπετμήθη τὴν κεφαλὴν.

---

<sup>131</sup> Hérodien, *Histoire des empereurs romains de Marc-Aurèle à Gordien III*. Traduction et introduction par D. Roques, Paris, 1990, p. 243.

<sup>132</sup> Enmann, op. cit., p. 351; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, pp. 127-128, n. 2. Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 283.

<sup>133</sup> H. W. Bird, « A Strange Aggregate of Errors for A. D. 193 », *The Classical Bulletin* 65, 1989, pp. 95-98; Birley, « Marius Maximus », p. 2713 et D. Rohrbacher, « The Sources for the Lost Books of Ammianus Marcellinus », *Historia* 55, 2006, pp. 106-124, esp. p. 114.



Cf. Hérodien, III. 4. 6-7.

..., γενόμενος ἐν ἀπογνώσει καὶ αὐτὸς ἐκ τῆς Ἀντιοχείας ἀποδιδράσκει. καὶ ἐν τινι προαστείῳ κρυπτόμενος, εἰρεθείς τε ὑπὸ τῶν διωκόντων ἰσπύων καὶ συλληφθεὶς τὴν κεφαλὴν ἀπετμήθη. Τέλει μὲν δὴ τοιούτῳ ὁ Νίγρος ἐχρήσατο, μελλήσεως καὶ βραδυτῆτος δὸς δικας, τὰ ἄλλα, ὡς φασί, γενόμενος μὴ φαῦλος ἄνθρωπος, μήτε ἄρχων μήτε ἰδιώτης·

Ammien Marcellin, XXVI. 8. 15.

*ut quondam Pescennius Niger ad subveniendum spei rerum extremae a Romano populo saepe accitus dum diu cunctatur in Syria, a Severo superatus in sinu Issico, qui est in Cilicia, ubi Dareum Alexander fudit, fugatusque in suburbano quodam Antiochiae gregarii manu militis interiit.*

## 2. La victoire contre Clodius Albinus.

Les historiens latins présentent une information similaire sur le lieu de la mort de Clodius Albinus, et leurs narrations sont presque identiques<sup>134</sup>. Mais l'*Histoire Auguste* cite deux histoires sur sa mort. Bien que d'autres historiens latins précisent qu'il a été tué, selon l'*Histoire Auguste*, soit il s'est tué soit il a été tué par son esclave. En plus, les soldats de Septime-Sévère on amené Clodius Albinus devant lui. Ensuite, il a été décapité sur l'ordre de Septime-Sévère. Dion Cassius mentionne qu'Albinus s'est suicidé. Hérodien raconte que les soldats l'ont décapité et lui ont envoyé sa tête<sup>135</sup>. Bien évidemment, l'*Histoire Auguste* suit les descriptions des historiens grecs.

Eutrope, VIII. 18.3.

*Sub eo etiam Clodius Albinus, qui in occidendo Pertinace socius fuerat Iuliano, Caesarem se in Gallia fecit, victusque apud Lugdunum et interfectus.*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 212<sup>i</sup>.

*Clodio Albino*, qui se in Gallia Caesarem fecerat, *apud Lugdunum interfecto*...

*Epitome de Caesaribus*, 20.2.

*Sub eo etiam Albinus*, qui in Gallia se Caesarem fecerat, *apud Lugdunum occiditur*.

*Histoire Auguste*, Septime Sévère 11.6-7.

---

<sup>134</sup> Enmann, op. cit., p. 351; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 128, n. 3.

<sup>135</sup> Cf. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*. Éd. par D. Roques, p. 245.

*Deinde Albinus corpore adlato paene seminecis caput abscidi iussit Romamque deferri idque litteris prosecutus est. Victus est Albinus die XI. kal. Martias. reliquum autem cadaver eius ante domum propriam exponi ac dui iacere iussit.*

Cf. *Ibid.*, Clodius Albinus 9. 3-4.

« ... ut multi dicunt, *se ipse percussit*, ut alii, *servo suo percussus semivivus ad Severum deductus est. unde confirmatum est augurium quod fuerat ante praedictum. multi praeterea dicunt, a militibus, qui eius nece a Severo gratiam requirebant* ».

Dion Cassius, LXXVI. 6.1 ; 7. 3.

ὁ δὲ δὴ ἀγὼν τῷ τε Σεουήρῳ καὶ τῷ Ἀλβίνῳ πρὸς τῷ Λουγδούνῳ τοιόσδε ἐγένετο...7.3. ὁ δ' Ἀλβίνος καταφυγὼν ἐς οἰκίαν τινα πρὸς τῷ Ροδανῷ κειμένην, ἐπειδὴ πάντα τὰ περίξ φρουρούμενα ἦσθετο, ἐαυτὸν ἀπέκτεινε· λέγω γὰρ οὐχ ὅσα ὁ Σεουήρος ἐγραψεν, ἀλλ' ὅσα ἀληθῶς ἐγένετο. ἰδὼν δ' οὖν τὸ σῶμα αὐτοῦ, καὶ πολλὰ μὲν τοῖς ὀφθαλμοῖς πολλὰ δὲ τῇ γλώττῃ χαρισάμενος, τὸ μὲν ἄλλο ριφῆναι ἐκέλευσε, τὴν δὲ κεφαλὴν ἐς τὴν Ρώμην πέμψας ἀνεσταύρωσεν.

Hérodien, III.7.2 ; 7.

..., ἡ δὲ τελευταία περὶ Λουγδοῦνον, μεγάλην πόλιν καὶ εὐδαίμονα, ἐν ἣ κατακλείσας ἐαυτὸν ὁ Ἀλβίνος ἔμεινε, τὸν δὲ στρατὸν ἐς τὴν μάχην ἐξέπεμψε...7, τὸν τε Ἀλβίνον συλλαβόντες καὶ τῆς κεφαλῆς ἀφελόντες, κομίσαντες αὐτὴν τῷ Σεβήρῳ διόσα....

Aurélius Victor, 20.9.

*quorum prior Aegyptum dux obtinens bellum moverat spe dominationis, alter Pertinacis auctor occidendi, cum eo metu in Britannos, quam provinciam a Commodo meruerat, transmittere niteretur, in Gallia invaserat imperium.*

#### 1. La rébellion de Pescennius Niger.

Victor ignore que Niger était le gouverneur de la Syrie, parce qu'il croit que Septime Sévère lui-même était le legat de la Syrie, de sorte qu'il déclare aussi que Niger était le *dux Aegyptum*, un terme anachronique. Niger a été proclamé comme empereur en Egypte et en Syrie. Septime Sévère est devenu empereur à Carnuntum en Pannonie. L'*Histoire Auguste* fait également la même faute, en suivant Victor, bien que son auteur croie que Sévère était le legat de la Syrie. Il est sûr que la *Kaisergeschichte* possédait l'information correcte sur le lieu de la rébellion de

Niger comme Eutrope, Orose et d'autres parties de l'*Histoire Auguste* le montrent<sup>136</sup>, mais Victor a fait cette erreur, peut-être à cause de son erreur ou sa source individuelle.

Cf. Aurélius Victor, 19.4.

..., *Septimius Severus, qui forte Syriae legatus in extremis terris bellum gerebat, imperator creatus,....*

Cf. *Histoire Auguste*, Didius Julianus 5. 1.

..., *Septimius Severus in Syria cum exercitibus ...*

Cf. *Ibid.*, Clodius Albinus 1.1.

*Septimius Severus ab exercitu in Syria...*

Eutrope, VIII. 18. 4.

*Pescennium Nigrum, qui in Aegypto et Syria rebellaverat,....*

*Histoire Auguste*, Septime Sévère 5.8.

..., *qui (Pescennius Niger) et ipse imperium contra eum susceperat auctoribus Syriacis exercitibus.*

*Ibid.*, Pescennius Niger 2.1.

..., *ab exercitibus Syriacis, quos regebat, appellatus est imperator,....*

Orose, VII. 17.2.

*Pescennium Nigrum, qui in Aegypto et Syria ad tyrannidem adspirauerat,....*

Cf. Dion Cassius, LXXV. 6.1.

ὁ δὲ Σεουήρος ἐξεστράτευσε κατὰ τοῦ Νίγρου..... διὸ καὶ τῆ Συρία ὑπὸ Κομμόδου προσετάχθη.

Cf. Hérodien, II.7.4; 6.

ἦν δ'ὁ Νίγρος τῶν μὲν πρὸ πολλοῦ ὑπατευσάντων, καθ'ὸν δὲ καιρὸν τὰ προειρημένα ἐν Ρώμῃ ἐπράττετο, Συρίας ἤγειτο πάσης. Πολλὴ δὲ ἦν καὶ μεγίστη ἀρχὴ τότε, τοῦ τε Φοινίκων ἔθνους παντὸς καὶ τῆς μέχρις Ἐϋφράτου γῆς ὑπὸ τῆ Νίγρου ὄντων ἐξουσία..... ἡ διαγγελθείσης δὲ τῆς τοῦ δήμου Ρωμαίων γνώμης καὶ τῆς ἐπαλλήλου ἐν ταῖς συνόδοις βοῆς, εἰκότως ὁ Νίγρος ἀναπεισθεὶς, ῥᾷσά τε αὐτῷ τὰ πράγματα ὑπακούσασθαι προσδοκίσας, καὶ μάλιστα τῷ τὸν Ἰουλιανὸν ὑπὸ τε τῶν περὶ αὐτὸν στρατιωτῶν ἀμελεῖσθαι

---

<sup>136</sup> Enmann, op. cit., p. 351.

διότι πὸς ὑποσχέσεις οὐκ ἐπλήρου πῶν χρημάτων, ὑπὸ τε τοῦ δήμου καταφρονεῖσθαι ὡς ἀνόξιον ἤσέων ἡτο ἀρχῆς, ἐπιδίδωσιν αὐτὸν τῆ ἡς βασιλείας ἐλπίδι.

## 2. Clodius Albinus, l'instigateur du meurtre de Pertinax ?

Chez Victor, Eutrope, et l'*Histoire Auguste* (en plus chez Orose), on peut trouver une tradition que Clodius Albinus était agitateur de l'assassinat de Pertinax. Parmi les historiens grecs, on ne peut pas trouver cette anecdote. Elle doit venir de la *Kaisergeschichte*<sup>137</sup>.

Eutrope, VIII.18.3.

*Clodius Albinus, qui in occidendo Pertinace socius fuerat Iuliano,....*

*Histoire Auguste, Clodius Albinus 1.1.*

*Uno eodemque prope tempore post Pertinacem, qui auctore Albino interemptus est,....*

Orose, VII. 17.6.

*..., tertium Clodius Albinus, Iuliani in occidendo Pertinace socius,....*

## 3. La rébellion de Clodius Albinus.

Victor mentionne qu'Albinus s'est révolté sous la crainte du même destin comme Niger. Mais, en réalité, tout d'abord, Albinus s'est allié avec Septime Sévère et il est devenu César, comme plusieurs sources incluant Dion Cassius et Hérodien le racontent. Après la mort de Niger, il s'est déclaré empereur en Grande-Bretagne et il a envahi la Gaule. En conséquence, la description de Victor est un peu floue. De plus, plusieurs de sources latines mentionnent qu'Albinus est devenu César en Gaule, donc cette confusion peut provenir de la *Kaisergeschichte*<sup>138</sup>. L'*Histoire Auguste* cite le nom d'Hérodien, et ce qu'il consulte est le chapitre II. 15. 31<sup>39</sup>.

Eutrope, VIII. 18.3.

Clodius Albinus, ..., *Caesarem se in Gallia fecit,....*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 212<sup>f</sup>.

---

<sup>137</sup> Enmann, op. cit., p. 351; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 105.

<sup>138</sup> Enmann, op. cit., p. 351; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 128, n.

2. Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 284.

<sup>139</sup> Cf. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*. Éd. par D. Roques, p. 240.

*Clodio Albino, qui se in Gallia Caesarem fecerat,....*

*Epitome de Caesaribus, 20.2.*

*... Albinus, qui in Gallia se Caesarem fecerat,....*

Orose, VII. 17.6.

*Clodius Albinus,...., qui se in Gallia Caesarem fecerat,....*

*Histoire Auguste, Clodius Albinus 1.1-2.*

*..., Clodius Albinus in Gallia imperatores appellati. 2 Et Clodium quidem Herodianus dicit Severi Caesarem fuisse. Sed cum alter alterum indignaretur imperare nec Galli ferre possent aut Germaniciani exercitus, quod et ipsi suum specialem principem haberent, undique cuncta turbata sunt.*

Cf. Polémios Silvius, *Laterculus* 26.

*Albinus ex Caesare tyrann (us) fui(t).*

Dion Cassius, LXXIV. 14.3 ; 15.1 ; LXXVI.4.1.

*... ὁ Ἀλβίνος, αὐτός μὲν τῆς Βρετανίας ἄρχων,....15.1.... , (Septime Sévère) καὶ γράμματά τινα τῶν πιστῶν δοῦς τῷ Ἀλβίνῳ ἐπεπόμφει, Καίσαρα αὐτῶν ποιῶν LXXVI.4.1. Τῷ δὲ Σεουήρῳ πόλεμος αἴθις, μῆπω ἐκ τῶν βαρβαρικῶν ἀναπνεύσαντι, ἐμφύλιος πρὸς τὸν Ἀλβίνον τὸν Καίσαρα συνηνέχθη. ὁ μὲν γὰρ αὐτὴν τῷ Καίσαρος αὐτῷ ἔτι ἐδίδου τιμὴν, ἐπειδὴ τὸν Νίγρον ἐκποδὸν ἐποιήσατο, τὰ τε ἄλλα τὰ ἐνταῦθα ὡς ἐβούλετο κατεστήσατο· ὁ δὲ καὶ τὴν τῷ αὐτοκράτορος ἐζήτηι ὑπεροχὴν.*

Hérodien, II. 15.3-4; III. 5.2, 8.

*Καίσαρα δὴ αὐτῶν ἀποδεικνύει, φθίσας αὐτοῦ τὴν ἐλπίδα καὶ τὴν ἐπιθυμίαν τῆς ἐξουσίας κοινῶν. Ἐπιστέλλει δὲ αὐτῷ φιλικώτατα (γράμματα δηθεν), ἱκετεῶν ἐπιδοῦναι αὐτῶν ἐς τὴν τῆς ἀρχῆς φροντίδα· δεῖσθαι γὰρ ἀνδρὸς εὐγενοῦς καὶ τοιούτου τὴν τε ἡλικίαν ἔτι ἀκμάζοντος αὐτῶν ὄντα πρεσβύτην καὶ ὑπὸ νόσου ἀρθρίτιδος ἐνοχλούμενον, τῶν τε παίδων αὐτῷ ὄντων πάνυ νηπίων. Οἷς πιστεύσας ὁ Ἀλβίνος τὴν τιμὴν ὑπεδέξατο ἀσπαστῶς, ἀγαπήσας ἄνευ μάχης καὶ κινδύνου λαβεῖν ταῦτα ὧν ὠρέγετο.... III. 5.2. καθηρημένον γὰρ τοῦ Νίγρου ὀχληρὸς καὶ περιττὸς αὐτῷ ὁ Ἀλβίνος ἐνομίζετο· ἔτι τε καὶ ἤκουεν αὐτῶν βασιλικώτερον ἐντυφῶντα τῷ τοῦ Καίσαρος ὀνόματι,...8. ὧς δ' αὖν ἀφίκοντο οἱ τοῦ Σεθήρου ἀγγελιαφόροι, τὰ τε γράμματα δημοσίᾳ ἀποδόντες ἤδισον αὐτῶν ἀποστάνια ἐπακοῦσαι τινῶν ἀπορρήτων, ὑποπτεύσας ὁ Ἀλβίνος συλληφθῆναι κελεύει αὐτούς, ἰδίᾳ τε βασανίσας πᾶσαν μανθάνει τὴν ἐπιβουλήν, καὶ τοὺς μὲν καλᾶζει, αὐτὸς δὲ ἤδη ὡς πρὸς ὁμολογούμενον ἐχθρὸν παρεσκευάζετο.*

Aurélius Victor, 20.10-11.

*Horum infinita caede crudelior habitus et cognomento Pertinax, quamquam ob vitae parsimoniam similem ipsum magis ascivisse plures putent: nobis mens ad credendum prona acerbitati impositum. Nam cum quidam hostiam, quem tamen, uti bellis civilibus solet, condicio loci ad Albinum detulerat, causa exposita novissime conclusisset: "Quid, quaeso, faceres, si tu esses?" ille respondit: "Ea perferrem, quae tu."*

Nous allons voir ces sections en 3 parties ; les défauts de Septime-Sévère, l'adaptation du nom de Pertinax et l'anecdote avec un ennemi. L'*Histoire Auguste* ressemble toujours à la description de Victor, mais leur sources commune doit être la *Kaisergeschichte* grâce à la comparaison avec Eutrope et d'autres historiens latins<sup>140</sup>.

#### 1. Les défauts de Septime-Sévère.

Dans l'*Histoire Auguste* qui copie presque Victor, on peut trouver la même formule, donc le mot « *Horum* » chez Victor devrait être corrigé « *Multorum* », comme Bird le souligne<sup>141</sup>. L'*Historia Augusta* note la cruauté de Sévère en détail dans les chapitres 11-15 avec Dion Cassius. La mention de Hérodien est plutôt favorable avec Sévère (ex. II. 10.1., 14.3), mais il cite également sa cruauté après les morts de Niger et d'Albinus (III.4.7 ; 8.2.)<sup>142</sup>. Eutrope et Orose aussi précisent sa cruauté, donc cette note provient de la *Kaisergeschichte*<sup>143</sup>.

*Histoire Auguste*, Septime Sévère 17.6-7.

*Denique cognomentum Pertinacis non tam ex sua voluntate quam ex morum parsimonia videtur habuisse. Nam et infinita multorum caede crudelior habitus et,...*

Eutrope, VIII. 18.3.

*... (Septime Sévère) Parcus admodum fuit, natura saevus.*

Orose, VII. 17.2.

*Hic natura saevus,....*

---

<sup>140</sup> Enmann, op. cit., pp. 351, 364; Chausson, op. cit., p. 109.

<sup>141</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 106.

<sup>142</sup> Cf. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*. Éd. par D. Roques, pp. 243, 245-246.

<sup>143</sup> Enmann, op. cit., pp. 351, 364. Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 282.

Dion Cassius, LXXVI.7.4.

*ἄτε γὰρ παντὸς ἤδη τοῦ ὀπλισμένου κεκρατηκῶς ἐξέχεεν ἐς τοὺς ἀνόπλους πᾶν ὅσον ὀργῆς ἐς αὐτοὺς ἐκ τοῦ πρὶν χρόνου ἠθροΐκει.*

## 2. L'adaptation du nom de Pertinax.

Nous pouvons trouver le témoignage de cette adaptation du nom parmi des historiens latins et grec<sup>144</sup>. Au moins, comme Enmann le mentionne<sup>145</sup>, la *Kaisergeschichte* a dû narre cette histoire et Victor l'emploie avec Eutrope et l'*Histoire Auguste*<sup>146</sup>.

*Histoire Auguste*, Septime Sévère 7.9.

*Se quoque Pertinacem vocari iussit...*

Cf. *Ibid.*, 14.13.

*Ecce imperator vere nominis sui, vere Pertinax, vere Severus.*

*Ibid.*, 17.6.

*Denique cognomentum Pertinacis...*

Eutrope, VIII.18.3.

*Pertinacem se appellari voluit in honorem eius Pertinacis, qui a Iuliano fuerat occisus.*

Cf. Hérodien, II.10.1.

*ἀθροΐσας δὲ τοὺς πανταχόθεν στρατιώτας, Σεβηρόν τε Περτίνακα ἐαυτὸν ὀνομάσας...*

## 3. L'anecdote avec un ennemi.

On peut apercevoir le même épisode dans l'*Histoire Auguste*. Toutefois, Victor ne raconte pas le destin de cet ennemi, mais l'*Histoire Auguste* précise l'exécution de cet homme. Bird suppose que cette histoire, reflète la situation actuelle de l'année 360, où Florentius, préfet prétoire de Julien, s'est échappé de Lutèce après la révolte de Julien et qu'il est arrivé à Sirmium où Victor travaillait<sup>147</sup>.

---

<sup>144</sup> Cf. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*. Éd. par D. Roques, p. 237.

<sup>145</sup> Enmann, op. cit., pp. 351, 364.

<sup>146</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Diocletien*, p. 282.

<sup>147</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 106.

*Histoire Auguste*, Septime Sévère 17.7.

*...cum quidam ex hostibus eidem se suppliciter optulisset atque dixisset, ille quod facturum esset, non est mollitus tam prudente dicto interfici eum iussit.*

Aurélius Victor, 20.12.

*Quo dicto factoque durius nihil bonis: cum sanctique huiusmodi dissensiones, quamvis studiosius coeptas, fortunae increpent magisque in protegendis quam ad perdendos cives verum corrumpi patiantur.*

Cette idée personnelle sur la clemence vient de Sénèque selon Bird<sup>148</sup>.

Sénèque, *De Clementia* I. 26.5.

*Nullum ornamentum principis fastigio dignius pulchriusque est quam illa corona ob cives servatos,...*

Aurélius Victor, 20.13.

*At iste delendarum cupidus factionum, quo deinceps mitius ageret, necessitudinem facti ulcisci maluit, ne paulatim spe veniae in labem publicam per coniurationes procederetur, ad quas vitio temporum animos <pronos> intelligebat; neque ego abnuo ea delictorum, quae grassari immodice coeperint, plus paene quam severe excidenda esse.*

L'*Histoire Auguste* reprend le texte de Victor, mais son auteur ne s'intéresse pas au patriotisme de Victor. Puis, Victor manifeste son avis sur la cruauté. Bird estime ce que Victor aurait pensé de Magnentius (Magnence), Nepotianus (Népotien), et Silvanus (Sylvain)<sup>149</sup>.

*Histoire Auguste*, Septime Sévère 17.8.

*Fuit praeterea delendarum cupidus factionum, prope a nullo congressu <digressus> nisi victor:*

Aurélius Victor, 20.14.

*Felix ac prudens, armis praecipue adeo ut nullo congressu nisi victor discesserit auxeritque imperium*

---

<sup>148</sup> *Ibid.*, p. 107.

<sup>149</sup> *Ibid.*, p. 107.



*subacto Persarum rege nomine Abgaro.*

Nous allons voir les relations des œuvres sur la qualité militaire de Septime-Sévère et puis la soumission d'Abgar. À propos de premier point, les historiens latins suivent la *Kaisergeschichte*, car le sens de leurs phrases est identique. Sur le deuxième point, comme nous allons le voir, Victor commet une faute qui est suivie par l'*Histoire Auguste*. D'autres historiens latins ne mentionnent pas le nom d'Abgar. Comme Bird l'indique, c'est une faute personnelle de Victor<sup>150</sup>.

#### 1. Septime-Sévère, un guerrier ingénieux.

L'*Histoire Auguste* encore copie Victor, mais supprime le mot « *prope* » et la raison pour laquelle Sévère a gagné en batailles ainsi que des auteurs grecs. Eutrope aussi mentionne sa chance sur les nombreuses guerres<sup>151</sup>. Il est probable que la *Kaisergeschichte* mentionne cette qualité chez Septime-Sévère<sup>152</sup>.

*Histoire Auguste*, Septime Sévère 17.8.

..., *prope a nullo congressu <digressus> nisi victor.*

Eutrope, VIII. 18.4.

(Septime Sévère) *Bella multa et feliciter gessit.*

Cf. Dion Cassius, LXXVII.16.1.

Ἦν δὲ τὸ σῶμα βραχὺς μὲν ἰσχυρὸς δέ, καίπερ ἀσθενέστατος ὑπὸ τῆς ποδάγρας γενόμενος, τὴν δὲ δὴ ψυχὴν καὶ δριμύτατος καὶ ἐρρωμενέστατος:...

Cf. Hérodien, III.15.3.

ὄτε γὰρ ἐμφύλια κατ'ἐχθρῶν ὄτε ξένα καὶ βαρβάρων τοσαῦτά τις πρὸ αὐτοῦ ἤγειρε τρόπαια.

#### 2. La sousmission d'Abgar, roi d'Osroène.

Il y a une faute chez Victor. Tout d'abord, Abgar n'était pas roi des Perses, mais il était roi d'Osroène, comme Dion Cassius et Hérodien l'attestent<sup>153</sup>. On peut croire que l'expression

---

<sup>150</sup> *Ibid.*, p. 107. Cf. Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, pp. 126-127, n. 22.

<sup>151</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, pp. 282-283.

<sup>152</sup> Enmann, op. cit., p. 365.

<sup>153</sup> Hérodien, *Histoire des empereurs romains*. Éd. par D. Roques, pp. 246-247.

« *Perses* » est anachronique, car la chute de la Parthie est en 224 de sorte que la Parthie existait à l'âge de Septime-Sévère. Pourtant, aux IV<sup>e</sup> –VI<sup>e</sup> siècles, les noms Perses et Parthes ont été indistinctement employés pour désigner les Sassanides chez auteurs latins et grecs, donc cette confusion était usuelle. Encore une fois, l'*Histoire Auguste* suit Victor, de sorte que son auteur suit ces fautes, bien qu'il utilise le mot *Parthi* dans l'autre passage (Cf. Septime Sévère 9.9.)<sup>154</sup>. On ne trouve cette faute que chez Victor sauf l'*Histoire Auguste* parmi des histoires latines de sorte que c'est son original qui ne vient pas de la *Kaisergeschichte*.

*Histoire Auguste*, Septime Sévère 18.1

*Persarum regem Abgarum subegit.*

Eutrope, VIII. 18.4.

*Parthos vicit...*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 211<sup>e</sup>.

*Seuerus Parthos... superauit.*

Dion Cassius, LXXVIII. 12.1a.

*... Ἀβγαρος ὁ τῶν Ὀσσορητῶν βασιλεὺς...*

Hérodien, III.9.2<sup>155</sup>.

*... καὶ ὁ Ὀσσορητῶν βασιλεὺς Ἀβγαρος, τοὺς τε παῖδας ὀμηρέειν ἐς ἀσφάλειαν πίστεως ἐξέδωκε, τοξότας τε πλείστους συμμάχους ἤγαγεν.*

Aurélius Victor, 20. 15.

*Neque minus Arabas, simul adortus ut est, in dicionem redegit provinciae modo.*

Ici, Victor raconte la provincialisation des arabes dont le commentaire est copié par l'auteur de l'*Histoire Auguste*. D'autres historiens latins racontent aussi cet épisode sur les Arabes intérieurs, donc il provient de la *Kaisergeschichte*<sup>156</sup>. Victor ne s'intéresse pas d'où viennent ces

---

<sup>154</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 284.

<sup>155</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird p. 107 se trompe de numéro de la section chez Hérodien comme III.9.3.

<sup>156</sup> Enmann, op. cit., p. 365. Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 284.

Arabes. Parmi des historiens grecs, Dion Cassius, LXXVI. 11-12 mentionne l'attaque contre les arabes, surtout le siège de Hatra. Hérodien, III.9.1-8 raconte également l'expédition de Septime Sévère contre les arabes en ajoutant à la notice brève de Zosime<sup>157</sup>.

*Histoire Auguste*, Septime Sévère 18.1.

*Arabas in dicionem accepit.*

Eutrope, VIII. 8. 18. 4.

*Parthos uicit et Arabas interiores et Adiabenos. Arabas eo usque superavit, ut etiam provinciam ibi faceret.*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 211<sup>e</sup>.

*Arabas quoque interiores ita cecidit, ut regionem eorum Romanam provinciam fecerit.*

Festus, 21. 2.

..., *Arabas interiores obtinuit et in Arabia provinciam fecit.*

Cf. Zosime, I. 8.2.

..., *διαδραμὸν δὲ τοὺς σκενίτας Ἀραβας καὶ πᾶσαν Ἀραβίαν καταστρεψάμενος*,....

Aurélius Victor, 20.16.

*Adiabena quoque, ni terrarum macies despectaretur, in tributarios concessisset.*

Victor raconte que les Adiabènes ont été rangés au nombre des pays tributaires. L'*Histoire Auguste* copie la phrase de Victor encore une fois. D'autres historiens latins aussi notent la provincialisation des Adiabènes, donc on peut considérer qu'il vient de la *Kaisergeschichte*. Dion Cassius LXXV.1.1-3 mentionne l'expédition contre l'Adiabène parmi les historiens grecs.

*Histoire Auguste*, Septime-Sévère 18.1.

*Adiabenos in tributarios coegit.*

*Ibid.*, 9.9.

---

<sup>157</sup> Cf. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*. Éd. par D. Roques, pp. 246-247; Zosime, *Histoire nouvelle. Tome I : Livres I et II*. Éd. par F. Paschoud, p. 137, n. 28.

*Parthis etiam in dicionem redactis nec non etiam Adiabenis,...*

Eutrope, VIII.18.4.

*Parthos vicit et Arabas interiores et Adiabenos.*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p.211<sup>e</sup>.

*Seuerus Parthos et Adiabenos superauit.*

Orose, VII. 17.3.

*Parthos Arabas Adiabenosque superauit.*

Aurélius Victor, 20. 17.

*Ob haec tanta Arabicum, Adiabenicum et Parthici cognomento patres dixere.*

Victor marque les titres que Septime-Sévère a gagnés. Bien qu'il y ait des différences dans l'ordre des mots, toutes les œuvres latines mentionnent les trois titres « *Arabicus* », « *Adiabenicus* » et « *Parthicus* ». Comme Burgess le note<sup>158</sup>, ces historiens dépendent de la *Kaisergeschichte*. Hérodien aussi note qu'il portait ces titres<sup>159</sup>.

*Histoire Auguste*, Septime Sévère 9. 10.

*Atque ob hoc reversus triumpho delato appellatus est Arabicus Adiabenicus Parthicus.*

*Ibid.*, 16.2.

*Quare cum obsistentibus Parthis, fluente quoque per insuetudinem cibi alvo militum longius ire non posset, tamen perstitit et oppidum cepit et regem fugavit et plurimos interemit et Parthicum nomen meruit.*

*Ibid.*, 16.5.

*..., inde in Syriam redit victor et Parthicus.*

---

<sup>158</sup> Burgess, « Jerome and the *Kaisergeschichte* », p. 361. Burgess oublie à citer cette section de Victor, bien qu'il note *Histoire Auguste* Septime Sévère 9. 10. Cf. Enmann, op. cit., p. 366; Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 284.

<sup>159</sup> Hérodien, *Histoire des empereurs romains*. Éd. par D. Roques, p. 248.

Eutrope, VIII. 18.4.

*Idcirco Parthicus, Arabicus, Adiabenicus dictus est.*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p.211<sup>e</sup>.

*Ob quae Parthicus, Arabicus, Adiabenicus cognominatus est.*

Festus, 21.

*Severus... Aziabenicus, Parhicus Arabicus est cognominatus.*

Cf. Hérodien, III.9.12.

*ἡ δὲ ἀγκλητος πάσας τε τιμὰς ἐμνηρίσατο αὐτῷ, καὶ προσηγορίας ἀπὸ τῶν ἔθνῶν τῶν κεχειρωμένων.*

Aurélius Victor, 20. 18.

*His maiora aggressus Britanniam, quoad ea utilis erat, pulsus hostibus muro munivit per transversam insulam ducto utrimque ad finem Oceani.*

Victor narre la construction du mur en Grande-Bretagne, suivi par *l'Histoire Auguste*. D'autres historiens latins aussi mentionnent cette construction, mais Eutrope, suivi par Jérôme et Orose, donne une fausse distance de cent trente-deux mille pas à la place de soixante-seize mille pas. Comme Bird et Festy le confirment<sup>160</sup>, il est sûr que Victor suit la *Kaisergeschichte* dans cette section. Cassius Dion, LXXVII.11-15 et Hérodien, III. 14-15 racontent en détail l'expédition en Bretagne.

*Histoire Auguste*, Septime Sévère 18.2-3.

*Britanniam, quod maximum eius imperii decus est, muro pertransversam insulam ducto utrimque ad finem Oceani munivit. Unde etiam Britannici nomen accepit.*

Eutrope, VIII.19.1.

*Novissimum bellum in Britannia habuit, utque receptas provincias omni securitate muniret, vallum per CXXXIII passuum milia a mari ad mare deduxit.*

---

<sup>160</sup>Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 108; Enmann, op. cit., p. 366;

Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, pp. 128-129, n. 5. Cf. Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, pp. 127-128, n. 26.

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 212<sup>i</sup>.

*Ubi (in Brittanos), ut receptas prouincias ab incursione barbarica faceret securiores, uallum per CXXXII passuum milia a mari ad mare duxit.*

*Epitome de Caesaribus*, 20.4.

*Hic in Britannia uallum per triginta duo passuum milia a mari ad mare deduxit.*

Orose, VII. 17. 7.

*Seuerus uictor in Britannias defectu paene omnium sociorum trahitur; ubi magnis grauibusque proeliis saepe gestis receptam partem insulae a ceteris indomitis gentibus uallo distinguendam putauit. itaque magnam fossam firmissimumque uallum, crebris insuper turribus communitum, per centum triginta et duo milia passuum a mari ad mare duxit.*

Aurélius Victor, 20. 19.

*Quin etiam Tripoli, cuius Lepti oppido oriebatur, bellicosae gentes submotae procul.*

Victor raconte l'origine de Septime-Sévère dans cette section, toujours suivie par l'*Histoire Auguste*. D'abord, il confirme qu'il vient de Leptis, en province de Tripoli (Tripolitanie). Les historiens latins aussi le confirment en employant les mots communs ; « *orior* », « *Tripoli* » et « *Leptis* ». À cause de sa simplicité, Festus et Hérodien manquent ces informations<sup>161</sup>. La *Kaisergeschichte* a dû inclure ces trois mots<sup>162</sup>. Alors qu'à propos de la pacification des peuples belliqueux nous ne possédons qu'une similitude dans l'*Histoire Auguste*. C'est une information personnelle de Victor, car il est né aussi en Afrique comme Septime-Sévère. Il a dû apprendre à propos de ses actes militaires quand il y residait.

*Histoire Auguste*, Septime Sévère 18.3.

*Tripolim, unde oriendus erat, contusis bellicosissimis gentibus securissimam reddidit,...*

*Ibid.*, 1.1-2.

*... Severus Africa oriundus imperium optinuit. 2 Cui civitas Lepti,...*

---

<sup>161</sup> Cf. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*. Éd. par D. Roques, p. 236.

<sup>162</sup> Enmann, op. cit., p. 366. Cf. Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 130, n. 10.

Eutrope, VIII.18.1.

..., *oriundus ex Africa, provincia Tripolitana, oppido Lepti*.

Jérôme, *Chronique* (Helm), p.210<sup>f</sup>.

*Seuerus prouincia Tripolitana oppido Lepti solus ex Africa...*

*Epitome de Caesaribus*, 20.8.

...*genitus apud Leptim provinciae Africae.*

Cf. Festus, 21.2.

*Septimius Severus, natione Afer,...*

Cf. Hérodien, II.9.2.

...*Σεβήρος, ἀνὴρ τὸ μὲν γένος Λίβυς,...*

Aurélius Victor, 20. 20.

*Quae factu ardua facilius eo patrabantur, quo implacabilis delictis strenuum quemque praemiis extollebat.*

Ce commentaire de louange est partagé dans l'*Histoire Auguste*, influencé par Victor. Zosime note la même avis sur son caractère.

*Histoire Auguste* Septime Sévère 18. 4.

*Idem cum implacabilis delictis fuit, tum ad erigendos industrios quosque iudicii singularis.*

Zosime, I. 8.2.

..., *ἀλλὰ τε πολλὰ γενναίως οἰκονομήσας, ἐγένετο μὲν περὶ τοὺς ἀμαρτάνοντας ἀπαραίτητος, τῶν ἐπὶ τοῖς ἀτόποις εὐθνομένων δημοσίας ποιῶν τὰς οὐσίας.*

Aurélius Victor, 20. 21.

*Denique ne parva latrocinia quidem impunita patiebatur, in suos animadvertens magis, quod vitio ducum aut etiam per factionem fieri vir experiens intelligeret.*

Victor note des actes brigands dans cette section. Dion Cassius (LXXVII.10.1-2) raconte l'histoire sur des brigands en Italie<sup>163</sup> et Tertullien aussi note cet événement. Toutefois, il est possible que Victor l'ait personnellement appris.

*Histoire Auguste*, Septime Sévère 18. 5.

*Latronum ubique hostis.*

Tertullien, *Apologétique* 2.8.

*Latronibus vestigandis per universas provincias militaris statio sortitur; in reos maiestatis et publicos hostes omnis homo miles est: Ad socios, ad conscios usque inquisitio extenditur.*

Aurélius Victor, 20. 22.

*Philosophiae, declamandi, cunctis postremo liberalium deditus studiis; idemque abs se texta ornatu et fide paribus composuit.*

Dans cette section Victor narre deux thèmes sur la culture de Septime-Sévère et la composition de son autobiographie. À propos du premier, beaucoup d'historiens latins et grecs le notent. Les historiens latins emploient des termes similaires, donc ils se sont référés à la *Kaisergeschichte*<sup>164</sup>. Sur le deuxième, l'*Histoire Auguste* et les historiens grecs le notent. Victor pourrait avoir lu ces œuvres grecs, mais nous pouvons considérer qu'il a personnellement lu le livre de son héros né en la même région que lui.

#### 1. Éloges de Septime Sévère sur sa culture

L'*Histoire Auguste* suit toujours Victor, mais Eutrope et l'*Épitome de Caesaribus* aussi précisent la culture de Septime-Sévère de sorte qu'il est sûr que la *Kaisergeschichte* la mentionne<sup>165</sup>. Parmi des historiens grecs Dion Cassius, LXXVII.16.1-17.2 raconte en détail l'éducation de Septime Sévère. Philostrate, II. 26 aussi mentionne ce goût de Sévère. Toutefois comme Bird le remarque<sup>166</sup>, l'*Histoire Auguste* et l'*Épitome de Caesaribus* emploient aussi une autre source, car ils ajoutent son érudicité greque. Peut-être, ont-ils lu aussi des œuvres grecques.

---

<sup>163</sup> Cf. Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 108; Enmann, op. cit., p. 366.

<sup>164</sup> Enmann, op. cit., pp. 366-367.

<sup>165</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 284.

<sup>166</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, pp. 108-109. Cf. Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 130, n. 10.



*Histoire Auguste*, Septime Sévère 18.5.

*Philosophiae ac dicendi studiis satis deditus,....*

Cf. *Ibid.*, 1. 4.

*In prima pueritia, priusquam Latinis Graecisque litteris imbueretur quibus eruditissimus fuit,....*

Cf. *Ibid.*, 3.3.

*Post hoc (praepositus) Athenas petit studiorum sacrorumque causa et operum ac vetustatum.*

Cf. *Ibid.*, Geta 2.2.

*Fuit autem Antoninus Geta etiam ob hoc ita dictus, quod in animo habuit Severus, ut omnes deinceps principes quemadmodum Augusti, ita etiam Antonini dicerentur, idque amore Marci, [quem patrem] vel fratrem suum semper dicebat et cuius philosophiam littererumque institutionem semper imitatus est.*

Eutrope, VIII. 19.1.

*Severus tamen praeter bellicam gloriam etiam civilibus studiis clarus fuit et litteris doctus, philosophiae scientiam ad plenum adeptus.*

*Epitome de Caesaribus*, 20. 8.

*..., Latinis litteris sufficienter instructus, Graecis sermonibus eruditus, Punica eloquentia promptior...*

## 2. L'autobiographie de Septime Sévère.

L'*Histoire Auguste* suit Victor sur ce sujet et les historiens grecs comme Dion Cassius et Hérodien mentionnent sa composition<sup>167</sup>, mais il est possible que Victor avait personnellement lu cette autobiographie de Septime-Sévère. Comme Bird le souligne<sup>168</sup>, Victor a dû la lire quand il était très jeune, car il commet beaucoup d'erreurs.

*Histoire Auguste*, Septime Sévère 18.6.

*Vitam suam privatam publicamque ipse composuit ad finem, solum tamen vitium crudelitatis*

---

<sup>167</sup> Hérodien, *Histoire des empereurs romains*. Éd. par D. Roques, pp. 236-237.

<sup>168</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 109. Cf. Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Par Dufraigne, p. 129.

*excusans.*

Cf. *Ibid.*, 3.2.

*Uxorem tunc Marciam duxit, de qua tacuit in historia vitae privatae.*

Cf. *Ibid.*, Clodius Albinus 7.1.

*Ad imperium venit natu iam grandior et maior Pescennio Nigro, ut Severus ipse in vita sua loquitur.*

Dion Cassius, LXXV.7.3.

*λέγω γὰρ οὐχ ὅσα ὁ Σεουήροσ ἔγραψε, ἀλλ' ὅσα ἀληθῶς ἐγένετο.*

Hérodien, II.9.4.

*τὰ μὲν οὖν πολλὰ ἰσότηρησεν αὐτὸς τε συγγράψας ἐν τῷ καθ' αὐτὸν βίῳ καὶ δημοσίαις ἀνέθηκεν εἰκόσι·*

Aurélius Victor, 20. 23.

*Legum conditor longe aequabilium. Huic tanto domi forisque uxoris probra summam gloriae dempsere, quam adeo famose complexus est, uti cognita libidine ac ream coniurationis retentaverit.*

D'abord nous allons voir la législation de Victor, mais il ne raconte pas son détail. Les œuvres latines se taisent sur ce sujet, donc la *Kaisergeschichte* ne doit pas le mentionner. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, Victor a appris le droit quand il était à Rome, donc cette note pourrait être personnelle. Sur l'adultère de Julia Domna, l'*Histoire Auguste* suit la description de Victor comme d'habitude. Comme Victor raconte la relation entre elle et Caracalla dans le chapitre suivant et que d'autres historiens latins la mentionnent aussi, la *Kaisergeschichte* ne raconte que cette relation<sup>169</sup>. Victor et l'*Histoire Auguste* ajoutent l'intrigue de Julia Domna, mais Victor doit connaître cette histoire personnellement ou lu dans les œuvres grecques comme Dion Cassius et Hérodien le décrivent.

#### 1. Législations contre les malfaiteurs.

Nous ne possédons pas de similitude parmi des historiens latins sur cette législation, mais Cassius Dion et Zosime la raconte, bien que leurs narrations soient assez vagues<sup>170</sup>. Bird croît

---

<sup>169</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 113.

<sup>170</sup> Cf. Zosime, *Histoire nouvelle. Tome I : Livres I et II*. Éd. par F. Paschoud, p. 138, n. 29.

que la source de Victor ne la mentionne guère<sup>171</sup>, mais nous pouvons aussi considérer que Victor l'a apprise quand il était étudiant en droit à Rome.

Dion Cassius, LXXVI. 16.4.

*καὶ ἐνεκάλει μὲν τῶς μὴ σωφρονοῦσιν, ὡς καὶ περὶ τῆς μοιχείας νομοθετῆσαι τινα· καὶ διὰ τοῦτο γραφαὶ αὐτῆς ὅσαι πλεῖσται ἐγένοντο (τρισεχιλίαςγοῦν ὑπατεῦων εὗρον ἐν τῷ πίνακι ἐγγεγραμμένας).*

Zosime, I. 8.2.

*..., ἀλλὰ τε πολλὰ γενναίως οἰκονομήσας, ἐγένετο μὲν περὶ τοὺς ἀμαπιάνοντας ἀπαραίτητος, τῶν ἐπὶ τοῖς ἀτόποις εὐθνομένων δημοσίας ποιῶν τὰς οὐσίας.*

## 2. L'adultère de Julia Domna.

L'*Histoire Auguste* suit la narration de Victor, mais nous pouvons considérer que la *Kaisergeschichte* raconte son adultère dans la description de Caracalla, si l'on compare des phrases dans l'*Histoire Auguste*, Eutrope et l'*Epitome de Caesaribus*<sup>172</sup>. L'*Histoire Auguste* Septime Sévère 18.8 et Dion Cassius LXXV. 16.6-7 racontent l'histoire d'un adultère entre Julia Domna et un préfet du prétoire, Plautien. Il a essayé une révolte contre Sévère en l'énjolant. Hérodien III. 11-12 aussi mentionne cette anecdote en détail. Donc, Victor a soit lu ces historiens grecs soit connu cette histoire quand il était jeune. En fait, nous allons examiner son attitude contre des femmes dans le chapitre 6.

*Histoire Auguste*, Septime Sévère 18.8.

*Domi tamen minus cautus, qui uxorem Iuliam famosam adulterius tenuit, ream etiam coniurationis.*

Cf. Aurélius Victor, 21.3.

*Namque Iuliam novercam, cuius facinora supra memoravi, forma captus coniugem affectavit, cum illa factiosior aspectui adolescentis, praesentiae quasi ignara, semet dedisset intecto corpore, asserentique : "Vellem, si liceret, uti", petulantius multo (quippe quae pudorem velamento exuerat) respondisset : "Libet? plane licet".*

Cf. *Histoire Auguste* Caracalla 10.1-4.

---

<sup>171</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 109.

<sup>172</sup> Enmann, op. cit., p. 367; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, pp. 132-133, n. 7. Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 287; Syme, *Ammianus Marcellinus and Historia Augusta*, p. 186; Idem, *Emperors and Biography*, p. 123.

*Interest scire quemadmodum novercam suam Iuliam uxorem duxisse dicatur. Quae cum esset pulcherrima et quasi per negligentiam se maxima corporis parte nudasset dixissetque Antoninus "Vellem, si liceret", respondisse fertur: "Si libet, licet. an nescis te imperatorem esse et leges dare, non accipere?" Quo audito furor inconditus ad effectum criminis roboratus est nuptiasque eas celebravit, quas, si sciret se leges dare vere, solus prohibere debuisset. Matrem enim (non alio dicenda erat nomine) duxit uxorem et ad parricidium iunxit incestum, si quidem eam matrimonio sociavit, cuius filium nuper occiderat.*

Cf. Eutrope, VIII.20.

*Inpatientis libidinis, qui (Caracalla) novercam suam Iuliam uxorem duxerit.*

Cf. *Epitome de Caesaribus*, 21.5.

*Fuit impatientis libidinis, quippe qui novercam suam duxit uxorem.*

Aurélius Victor, 20.24.

*Quod cum infimo turpe tum potentibus, et illi magis, cui non privati neque singuli aut flagitiosi, verum imperia et exercitus atque ipsa vitia concessere.*

Cette section montre l'avis personnel de Victor, nous ne pouvons pas trouver de concordance avec d'autres œuvres.

Aurélius Victor, 20.25-26.

*Nam cum pedibus aeger bellum moraretur idque milites anxie ferrent eiusque filium Bassianum, qui Caesar una aderat, Augustum fecissent, in tribunal se ferri, adesse omnes, imperatoremque ac tribunos, centuriones et cohortes, quibus auctoribus acciderat, sisti reorum modo iussit. Quo metu cum stratus humi victor tantorum exercitus veniam precaretur : "Sentitisne," inquit, pulsans manu, "caput potius quam pedes imperare ?"*

Comme nous pouvons facilement l'apercevoir, l'*Histoire Auguste* copie presque toutes les phrases de Victor avec quelques modifications<sup>173</sup>. Dion Cassius, LXXVI. 14. raconte l'histoire d'une tentative d'assassinat de Sévère par Caracalla. Hérodien, III. 15.1-2 dit aussi que Caracalla

---

<sup>173</sup> Chausson, op. cit., pp. 103-104 remarque des différences entre deux œuvres, même s'il admet la similitude. Cf. Enmann, op. cit., pp. 367-368.

a lentement empoisonné son père. Toutefois, la narration est totalement l'originel de Victor que nous ne pouvons pas trouver ailleurs, donc il est possible qu'il ait appris cette histoire quand il était en Afrique<sup>174</sup>.

*Histoire Auguste*, Septime Sévère 18. 9-11.

*Idem, cum pedibus aeger bellum moraretur idque milites anxie ferrent eiusque filium Bassianum, qui una erat, Augustum fecissent, tolli se atque in tribunal ferri iussit, adesse deinde omnes tribunos, centuriones, duces et cohortes, quibus auctoribus id acciderat, sisti deinde filium, qui Augusti nomen acceperat. Cumque animadverti in omnes auctores facti praeter filium iuberet rogareturque omnibus ante tribunal prostratis, caput manu contingens ait : "Tandem sentitis caput imperare, non pedes."*

Cf. *Ibid.*, Caracalla 11. 3.

*Eo sane tempore, quo ab exercitu appellatus est Augustus vivo patre, quod ille pedibus aeger gubernare non posse videretur imperium, contusis animis militum et tribunorum Severus dicitur animo volutasse, ut et hunc occideret, nisi repugnassent praef. eius, gravis viri.*

Aurélius Victor, 20.27.

*Neque multo post in Britanniae municipio, cui Eboraci nomen, annis regni duodeviginti morbo extinctus est.*

Victor raconte la mort de Septime-Sévère dans cette section. Cassius Dion donne la durée exacte de son règne : 17 ans, 8 mois et 3 jours. Nous devons remarquer que le lieu de sa mort (Eboracum) et la durée de son règne (18 ans) sont presque identiques parmi les historiens latins, donc il est évident qu'ils suivent la *Kaisergeschichte*<sup>175</sup>. Eutrope donne des chiffres très inexacts

---

<sup>174</sup> Cf. Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, pp. 109-110; Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p. 129, n. 34.

<sup>175</sup> Enmann, op. cit., p. 368. Chausson, op. cit., pp. 105-106 insiste qu'il y a des divergences parmi des descriptions de Victor, Eutrope et l'*Histoire Auguste* et que l'auteur de l'*Histoire Auguste* dépend d'Eutrope pour narrer la mort de Septime-Sévère. Par contre, Birley confirme que tous les auteurs latins emploient la *Kaisergeschichte* sur cet épisode en comparant Victor, Eutrope, l'*Histoire Auguste*, l'*Epitome de Caesaribus*, Jérôme et Orose. Birley, « Further Notes on HA Severus », pp. 37-38.

(16 ans et 3 mois), mais nous ne pouvons pas savoir pourquoi<sup>176</sup>. Hérodien aussi donne 18 ans pour la durée de son règne, mais il donne la cause de sa mort comme étant le chagrin produit par l'attitude de Caracalla<sup>177</sup>.

*Histoire Auguste*, Septime Sévère 19.1.

*Perit Eboraci in Britannia subactis gentibus, quae Britanniae videbantur infestae, anno imperii XVIII.. morbo gravissimo extinctus, iam senex.*

*Ibid.*, Pescennius Niger 5.1.

*... cum decem octo annis (Septime Sévère) imperavit et octogesimo nono periit.*

*Epitome de Caesaribus*, 20.1.

*Septimius Severus imperavit annos decem et octo.*

Eutrope, VIII. 19. 2.

*Decessit Eboraci admodum senex, imperii anno sexto decimo, mense tertio.*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 210.

*... regnavit Seuerus ann. XVIII.*

*Ibid.*, p.213<sup>a</sup>.

*Seuerus moritur Eburaci in Britania.*

Orose, VII. 17.1.

*... imperium XVIII annis tenuit.*

Idem, VII.17.8.

*Ibique apud Eboracum oppidum morbo obiit.*

Dion Cassius, LXXVI. 15.2.

*..., καὶ αὐτὸν περὶ ταῦτ' ἔχοντα ἡ νόσος τῆ τετάρτῃ τοῦ Φεβρουαρίου ἀπήνεγκε, συνεργασμένου τι πρὸς τοῦτο καὶ τοῦ Ἀντωνίνου, ὡς λέγεται.*

---

<sup>176</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, pp. 284-285.

<sup>177</sup> Cf. Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 110; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 127, n. 1.

Idem, LXXVI. 17.4.

..., ἀφ' ὧν ἤρξεν ἔτη ἑπτακαίδεκα καὶ μῆνας ὀκτὼ καὶ ἡμέρας τρεῖς.

Hérodien, III. 15.2-3.

πλὴν ἀλλὰ μόλις ποτὲ Σεβήρος, λύπη τὸ πλεῖστον διαφθαρεῖς, ἀνεπαύσατο τοῦ βίου, ἐνδοξότατα βιώσας, ὅσον πρὸς τὰ πολεμικά, τῶν πρόποτε βασιλέων· οὔτε γὰρ ἐμφύλια κατ' ἐχθρῶν οὔτε ξένα κατὰ βαρβάρων τοσαῦτά τις πρὸ αὐτοῦ ἤγευε τρόπαια. Βασιλεύσας δὲ ὀκτωκαίδεκα ἔτεσιν ἐπὶ παισὶ νεανίαις διαδόχοις ἀνεπαύσατο, χρήματά τε αὐτοῖς καταλιπὼν ὅσα μηδεὶς πρόποτε, καὶ δύναντι στρατιωτῶν ἀνανταγώνιστον.

Aurélius Victor, 20.28.

*Ortus medie humili, primo litteris, dehinc imbutus foro; quo parum commodante, uti rebus artis solet, dum tentat aut exquirat varia melioraque, conscendit imperium.*

Victor narre l'origine de Septime-Sévère, mais il exagère l'humilité de sa famille qui est suivi par la section de l'*Histoire Auguste* Septime-Sévère 18.11. En réalité sa famille est équestre et un des membres de sa famille, C. Septimius Severus, était proconsul d'Afrique en 173-4 de sorte que les description d'Eutrope et des chapitres 1-3 de l'*Histoire Auguste* sont plus précis<sup>178</sup>. Comme Bird le suppose correctement<sup>179</sup>, Victor voulait comparer son origine à celui de Septime-Sévère.

Eutrope, VIII. 18. 2.

*Hic primum fisci advocatus, mox militaris tribunus, per multa deinde et varia officia atque honores usque ad administrationem totius rei publicae venit.*

*Histoire Auguste*, Septime-Sévère 18.11.

*...ex humili per litterarum et militiae officia ad imperium plurimis gradibus...*

Aurélius Victor, 20.29.

---

<sup>178</sup> Toutefois, la carrière chez l'*Histoire Auguste* est douteuse selon Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 110. Enmann, op. cit., p. 368 ne donne la comparaison qu'avec Eutrope pour cette section. Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 282.

<sup>179</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 110.

*Ibi graviora expertus, laborem curas metum et incerta prorsus omnia, quasi testis vitae mortalium: "Cuncta," inquit, "fui; conducit nihil".*

Victor donne le dernier mot de Septime-Sévère, qui est suivi par l'*Histoire Auguste*. En fait, il est la narration originelle de Victor. Dion Cassius le narre comme « Soyez unis. Enrichissez les soldats et ignorez du rest ».

*Histoire Auguste*, Septime-Sévère 18.11.

*...dictum est, cum eum ex humili per litterarum et militiae officia ad imperium plurimis gradibus fortuna duxisset : "Omnia", inquit, "fui et nihil expedit."*

Cf. Dion Cassius, LXXVI. 15.2.

*πρὶν γὰρ μεταλλάξαι, τάδε λέγεται τοῖς παισὶν εἰπεῖν ( ἐρῶ γὰρ τὰ τὰ λεχθέντα, μηδὲν ὅ τι καλλωπίσας)· "ὁμονοεῖτε, τοὺς στρατιώτας πλουτίζετε, τῶν ἄλλων πάντων καταφρονεῖτε."*

Aurélius Victor, 20. 30-31.

*Funus, quod liberi Geta Bassianusque Romam detulerant, mire celebratum illatumque Marci sepulcro, <quem> adeo percoluerat, ut eius gratia Commodum inter Divos referri suaserit fratrem appellans, Bassianoque Antonini vocabulum addiderit, quod ex illo post multos dubiosque eventus auspicia honorum cepisset patrocínio fisci; deinde laborantibus secundarum initia earumque auctores memoriae sunt.*

Victor raconte les funérailles de Septime-Sévère d'abord, puis l'adoption du nom d'Antonius par ses fils, et enfin son poste « *advocatus fisci* ». Encore une fois, l'*Histoire Ausute* montre la ressemblance avec Aurélius Victor.

*Histoire Auguste*, Septime-Sévère 19.2-4.

*Reliquit filios duos, Antonium Bassianum et Getam, cui et ipsi in honorem Marci Antonini nomen inposuit. Inlatus sepulchro Marci Antonini, quem ex omnibus imperatoribus tantum coluit, ut et Commodum in divos referret et Antonini nomen omnibus deinceps quasi Augusti ad scribendum putaret. Ipse a senatu agendis liberis, qui ei funus amplissimum exhibuerant, inter divos est relatus.*

À propos du premier point, les toutes sources soulignent la grandeur et la solennité, comme



Dufraigne le marque<sup>180</sup>. Il n'y a pas de similarité entre ces œuvres sauf la section que l'auteur de l'*Histoire Auguste* suit Victor, donc c'est la narration originelle de Victor. Sur le deuxième point, toutes les sources latines indiquent que Caracalla a adopté le nom d'Antoninus de sorte que la *Kaisergeschichte* le mentionne. Mais, il nous semble que Victor montre son idée originelle encore une fois, parce que d'autres livres latins confirment que les fils de Septime-Sévère sont devenus ses successeurs, mais il n'y a aucun mot sur ce point chez Victor. En plus, Victor suivi par l'*Histoire Auguste*, narre la déification de Commodus sur ce point. Pour le troisième point, il y a des similitudes dans l'*Histoire Auguste* et Eutrope, donc il est probable que la *Kaisergeschichte* le raconte.

#### 1. Les funérailles de Septime-Sévère.

Victor et l'*Histoire Auguste*, Septime-Sévère 24. 1-2 narrent des choses similaires, car la dernière mentionne aussi le grand respect des provinciaux pour Septime-Sévère et son enterrement dans le Mausolée d'Hadrien de sorte que son auteur a utilisé l'œuvre de Victor. Dion Cassius raconte aussi ses funérailles. Hérodien aussi les longuement mentionne au livre IV.2-1-11<sup>181</sup>.

*Histoire Auguste*, Septime-Sévère 24. 1-2.

*Corpus eius a Britannia Romam usque cum magna provincialium reverentia susceptum est: quamvis aliqui urnulam auream tantum fuisse dicant Severi reliquias continentem eandemque Antoninorum sepulchro inlatam, cum Septimius illic, ubi vita functus est, esset incensus.*

Dion Cassius, LXXVI. 15.4.

*καὶ μετὰ τοῦτο τὰ ὅσα ἐς ὑδρίαν πορφυροῦ λίθου ἐμβληθέντα ἔς τε τὴν Ρώμην ἐκομίσθη καὶ ἐς τὸ Ἀντωνινεῖον ἀπετέθη.*

Hérodien, III. 15.7.

*τὸ γὰρ σωματίον πυρὶ παραδόντες, τὴν τε κόνιν ὅν ἀρώμασιν ἐς κάλπιν ἀλαβάστρου ἐμβαλόντες, ἀπεκόμιζον ἐς τὴν Ρώμην, ἐς τὴν βασιλεία ἀποθησόμενοι ἱερὰ μνήματα.*

#### 2. La déification de Septime-Sévère et l'adoption d'Antoninus pour ses fils.

Victor, Eutrope et l'*Histoire Auguste* confirment que l'on a déifié Septime-Sévère, donc plusieurs sources latines précisent que Septime-Sévère avait deux fils, Bassianus et Geta

---

<sup>180</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p. 130, n. 39.

<sup>181</sup> Cf. Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 130, n. 12.

comme ses successeurs. Sauf l'*Epitome de Caesaribus*, ils confirment l'adoption du nom d'Antoninus pour Caracalla. L'*Histoire Auguste*, Geta 2.2-3 témoigne aussi que Geta possédait également ce nom, mais c'est douteux, car aucune source ne le précise<sup>182</sup>. Nous pouvons considérer que ces historiens latins dépendent de la *Kaisergeschichte*<sup>183</sup>.

Eutrope, VIII. 19.2.

*Divus appellatus est. Nam filios duos successores reliquit, Bassianum et Getam, sed Bassiano Antonini nomen a senatu voluit imponi.*

*Epitome de Caesaribus*, 20. 3.

*Hic Severus filios suos successores reliquit, Bassianum et Getam.*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 213<sup>d</sup>.

*Antoninus Caracalla cognominatus propter genus uestis, quod Romae erogauerat, et e conbratio Caracallae ex eius nomine Antonianae dictae.*

Orose, VII. 17. 8.

*reliquit duos filios, Bassianum et Getam... Bassianus Antonini cognomine adsumpto regno potitus est.*

*Histoire Auguste*, Septime Sévère 10.4-6.

*Et nomen quidem Antonini idcirco filio adposuit, quod somniaverat Antoninum sibi successurum. Unde Getam etiam quidam Antoninum putant dictum, ut et ipse succederet in imperio. Aliqui putant idcirco illum Antoninum appellatum, quod Severus ipse in Marci familiam transire voluerit.*

*Ibid.*, Geta 2.2-3.

*Fuit autem Antoninus Geta etiam ob hoc ita dictus, quod in animo habuit Severus, ut omnes deinceps principes quemadmodum Augusti, ita etiam Antonini dicerentur, idque amore Marci, [quem patrem] vel fratrem suum semper dicebat et cuius philosophiam littererumque institutionem semper imitatus est. Dicunt aliqui non in Marci honorem tantum Antonini nomini delatum, cum id Marcus adoptivum habuerit, sed in eius, qui Pius cognominatus est, Hadriani scilicet successoris,....*

---

<sup>182</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 111. Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 285.

<sup>183</sup> Enmann, op. cit., p. 370. Cf. Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 128, n. 4.

Dion Cassius, LXXV. 7. 4.

μάλιστα δὴ μᾶς ἐξέπληξεν ὅτι τοῦ τε Μάρκου υἱὸν καὶ τοῦ Κομμόδου ἀδελφὸν ἑαυτὸν ἔλεγε, τῷ τε Κομμόδῳ, ὃν πρόην ὕβριζεν, ἠρωικὰς ἐδίδου τιμὰς.

3. « *Advocatus fisci* ».

Avec Victor, Eutrope et l'*Histoire Auguste* précisent que Septime-Sévère possédait le statut d'avocat de fisc, mais ce témoignage est considéré comme douteux. Comme Bird et Syme le supposent, il provient de la *Kaisergeschichte*<sup>184</sup>.

*Histoire Auguste.*, Geta 2. 4.

...et quidem ob hoc quod Severum ille (Antoine Pius) ad fisci advocacionem delegerat ex formularia forensic....

Eutrope, VIII. 18. 2.

*Hic primum fisci advocates...*

Aurélius Victor, 20. 32.

*At posterī, quasi bellum inter se mandatis accepissent, confestim secessere. Ita Geta, cui nomen paterno ab avo erat, cum eius modestiore ingenio frater angeretur, obsessus interiit.*

D'abord, la rivalité entre Caracalla et Geta est racontée par Dion Cassius et Hérodien. Toutefois, l'histoire du parricide de Geta par Caracalla peut se trouver aussi dans les œuvres historiques latines, donc ceci pourrait être un commentaire personnel de Victor. Sur la paternité de Geta et sa mort, Victor et l'*Histoire Auguste* possèdent des informations sur la paternité de Geta. En fait, le grand-père de Geta, c'est-à-dire, le père de Septime-Sévère s'appellait Publius Septimius Geta. Le dernier montre aussi que l'oncle paternel pourrait aussi avoir donné le nom de Geta. Ce qui nous intéresse est que l'*Histoire Auguste* cite le nom de Marius Maximus et expliquait la vie et le caractère de ce grand-père. Comme on l'a déjà vu, on doute de l'existence de son œuvre. Alors que, sur le caractère de Geta, Dion Cassius et Geta confirme que Caracalla

---

<sup>184</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, pp. 130-131, n. 41 insiste que ce commentaire est douteux. Mais, Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 111 confirme que la *Kaisergeschichte* est la source des ces livres. Voir aussi Syme, *Emperors and Biography*, pp. 81-82. Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 282.

et Geta étaient antithétiques. Comme nous l'avons déjà remarqué, Victor possédait l'information personnelle sur la vie de Septime-Sévère, donc il a pu s'y référer. A propos du parricide de Caracalla contre Geta, beaucoup d'historiens latins le mentionnent similairement, donc il est probable qu'ils utilisent la *Kaisergeschichte*.

#### 1. La rivalité entre Caracalla et Geta.

Dion Cassius et Geta précisent que les caractères de ces frères étaient antithétique. La source de Victor pourrait être ces historiens grecs, mais il est probable qu'il possède une information personnelle sur les fils de Septime-Sévère. Mais, on ne peut pas le déterminer.

Dion Cassius, LXXVII. 1. 4.

*προσποιῶντο μὲν γὰρ καὶ φιλῆν ἀλλήλους καὶ ἐπαινεῖν, πάντα δὲ τὰ ἐναντιώτατα ἔδρων, καὶ ἦν οὐκ ἄδηλον ὅτι δεινόν τι παρ' αὐτῶν γενήσοιτο.*

Hérodien, IV. 3. 1.

*ἐξ' ἐκείνου δὲ ἤδη φανερῶς ἐστασίαζον πρὸς ἀλλήλους, ἐμίσουν τε καὶ ἐπεβόλευον πάντα τε ἔπραττεν ἐκότερος πευρόμενος τῶν ἀδελφῶν ἀποσκευάσασθαι ἐς αὐτῶν τε μόνον περιγαγεῖν τὴν ἀρχήν.*

#### 2. La paternité de Geta, et sa mort.

Selon Victor, le grand-père de Geta était aussi nommé Geta, alors que l'*Histoire Auguste* cite deux sources, dont l'une est Marius Maximus et rejoint la version de Victor, l'autre affirme que c'est son oncle paternel qui lui aurait donné son nom. La notice « *primo septenario* » chez Marius Maximus est marqué par l'auteur de l'*Histoire Auguste*, mais son sens n'est pas clair. Mais, A. Chastagnol le traduit comme « dans les sept premiers chapitres »<sup>185</sup>. Par contre, T. D. Barnes insiste que l'interprétation de cette section doit être « the first section of Maximus' biography ». En plus, il est aussi sceptique sur l'utilisation de Marius Maximus, car l'auteur de l'*Histoire Auguste* ne donne pas d'informations correctes sur le père de Septime-Sévère<sup>186</sup>. Après la description de sa paternité, l'histoire du parricide est commentée par beaucoup d'historiens latins, donc ils se sont référés à la *Kaisergeschichte*. Dion Cassius, LXXVII. 2. 2-6 et Hérodien,

---

<sup>185</sup> *Histoire Auguste, Les empereurs romains des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles*. Traduction et introduction générale par A. Chastagnol, Paris, 1994, pp. 430-431.

<sup>186</sup> T. D. Barnes, *The Sources of the Historia Augusta*, Bruxelles, 1978, p. 53: « It should be observed that the *Historia Augusta's Vita Severi* has nothing about the life and character of Severus' father, only the bare name (1.2) and a notice of his death (1.3) ».

IV. 3-5 racontent la mort de Geta en détail<sup>187</sup>.

*Histoire Auguste*, Septime Sévère 1. 2.

..., pater Geta,...

*Ibid.*, Geta 2. 1.

Geta autem dictus est vel a patruī nomine vel avi paterni, de cuius vita et moribus in vita Severi **Marius Maximus** primo septenario satis copiose rettulit.

*Ibid.*, Caracalla 2. 3.

...: fratrem magna eius humilitate (Caracalla) despexit.

Hérodien, IV. 3.2-3.

καὶ τό γε πλεῖστον μέρος ἐς τὸν Γῆταν ἔβλεπε· φαντασίαν γάρ τινα ἐπεικείας ἐπεδείκνυτο, μέτριόν τε καὶ πρῶτον ἑαυτὸν ταῖς προσιούσι παρέχεν, ἐπιτηδεύμασί τε σπουδαιότεροις ἐχρήτο, προσέμενός τε τοὺς ἐπὶ παιδείᾳ ἐπαινουμένους, ἐσπουδακῶς τε περὶ παλαίστραν καὶ γυμνάσια ἐλεύθερα· χρηστός τε ὢν καὶ φιλόνηθρος ταῖς συνοῦσι, φήμη καὶ δόξῃ ἀρίστη πλείους ἐς εὐνοίαν καὶ φιλίαν προουκαλεῖτο.

*Histoire Auguste*, Septime Sévère 21. 6.

Qui (Caracalla) statim insimulatum fratrem insidiarum contra se cogitatarum parricidalī etiam figmento interemit:...

*Ibid.*, Caracalla 2. 4.

Post patris mortem in castra praetoria pergens apud milites conquestus est circumveniri se fratris insidiis, atque ita fratrem in palatio fecit occidi.

Eutrope, VIII. 19. 3.

Nam Geta hostis publicus indicatus confestim periiit.

*Epitome de Caesaribus*, 21. 3.

Hic fratrem suum Getam peremit:...

---

<sup>187</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, pp. 111-112. Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 285; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, pp. 131-132, n. 5; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*. Éd. par D. Roques, p. 253.

Aurélius Victor, 20. 33.

*Quae victoria Papiniani exitio foedior facta, ut sane putant memoriae curiosi, quippe quem ferunt illo temporis Bassiani scrinia curavisse monitumque, uti mos est, destinanda Romam quam celerrime componeret, dolore Getae dixisse haudquaquam pari facilitate velari parricidium, qua fieret, iccircoque morte affectum.*

Victor narre l'assassinat de Papinien (Papinianus), préfet du prétoire et un célèbre juriste. Il affirme que la raison était son refus à défendre le parricide. L'auteur de l'*Histoire Auguste* affirme le témoignage de Victor. Dans la vie de Caracalla, il raconte aussi qu'il y a beaucoup d'opinions, mais les sections ci-dessous sont plus proches de celle d'Aurélius Victor. Nous ne pouvons pas trouver le parallélisme de l'histoire de Papinien dans d'autres livres sauf Dion Cassius, qui pense que Caracalla l'a assassiné dans le but de complaire aux prétoiriens. Son histoire est différente entre Victor et l'*Histoire Auguste*. Dans la section suivante que nous allons examiner, Victor réjette cette histoire sur l'assassinat de Papinien avec l'*Histoire Auguste*. La version originelle de la *Kaisergeschichte* doit la narrer selon Syme<sup>188</sup>.

*Histoire Auguste*, Septime Sévère 21. 8.

*...; qui (Caracalla) Papinianum, iuris asylum et doctrinae legatis thesaurum, quod parricidium excusare noluisse, occidit, et praefectumquidem, ne homini per se et per scientiam suam magno deesset et dignitas.*

*Ibid*, Caracalla 8. 5-6.

*Multi dicunt Bassianum occiso fratre illi mandasse, ut et in senatu per se et apud populum facinus dilueret, illum autem respondisse non tam facile parricidium excusari posse quam fieri. Est etiam haec fabella, quod dictare noluerit orationem, qua invehendum erat in fratrem, ut causa eius melior fieret, qui occiderat: illum autem negantem respondisse aliud esse [excusare] parricidium, aliud accusare innocentem occisum.*

Cf. Dion Cassius, LXXVII. 4. 1<sup>a</sup>.

*Ὅτι Ἀντωνῖνος Παπινῶν καὶ Πατρουνῶν, τῶν δορυφόρων ἐπὶ τισὶ κατηγορησάντων αὐτῶν, ἐπέτρεψε ν ἀποκτεῖναι αὐτούς, εἰπὼν κάκῃ νο ὅτι “ἐγὼ ὑμῖν καὶ οὐκ ἑμαυτῶ ἄρχω, καὶ διὰ τοῦτο καὶ πείθομαι ὑμῖν καὶ ὡς κατηγοροῖς καὶ ὡς δικασταῖς.”*

---

<sup>188</sup> Syme, *Emperors and Biography*, p. 149.

Aurélius Victor, 20. 34.

*Sed haec improbe absurda sunt, cum constet satis praefecturam praetorio gessisse neque incondite illum virum tantam contumeliam imponere potuisse, cui amori ac magisterio erat.*

Ici, Victor montre son idée personnelle sur l'assassinat de Papinien, mais il croit que cet épisode est une fiction, comme l'*Histoire Auguste* le suit dans la vie de Caracalla<sup>189</sup>. Peut-être que la vie de Geta dans l'*Histoire Auguste* raconte le vrai épisode. Selon elle, Papinien a été tué avec des autres, parce qu'il avait supporté la concordance entre des frères et qu'il avait participé à la partie de Geta.

*Histoire Auguste*, Caracalla 8.7.

*Sed hoc omnino non convenit: nam neque praef. poterat dictare orationem, et constat eum quasi fautorem Getae occisum.*

Cf. *Ibid.*, Geta 6. 3.

*Post hoc denique et Papinianus et multi alii interempti sunt, qui vel concordiae faverant vel qui partium Getae fuerant, ita ut utriusque ordinis viri et in balneo et cenantes et in publico percuterentur, Papinianus ipse securi percussus sit,...*

## Conclusion

L'examen des sources de Victor dans le chapitre sur Septime-Sévère montre quelques difficultés. Il est né dans la région voisine (Afrique) que Septime-Sévère (*Leptis Magna*), donc nous pouvons trouver plusieurs points que d'autres livres ne racontent pas. C'est l'originalité dans l'œuvre de Victor sur ce chapitre. Septime-Sévère était un héros de sa région natale pour lui, ses actes pouvaient déjà être légendaires dans le IV<sup>ème</sup> siècle. Victor a été élevé en écoutant ses anecdotes. D'autre part, une partie de l'*Histoire Auguste* suit et copie son œuvre, donc pour examiner les sources de Victor, on ne peut guère utiliser cette œuvre, contrairement aux livres latins suivant la *Kaisergeschichte* comme Eutrope et Jérôme. Tandis que nous trouvons des points communs entre Victor et l'*Histoire Auguste* qui pourrait provenir de la *Kaisergeschichte* dans d'autres chapitres de Victor, nous ne pouvons pas en être sûrs dans ce chapitre. Il faut se référer à d'autres livres latins, et puis on peut déterminer si le point commun vient de la *Kaisergeschichte* ou pas. Toutefois, grâce à la comparaison avec Eutrope, Jérôme, l'*Epitome de Caesaribus* et Orose, nous avons remarqué beaucoup de points provenant de la *Kaisergeschichte*.

---

<sup>189</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 112.

On peut considérer que Victor dépende de la *Kaisergeschichte* pour beaucoup de points, mais quand il connaît une anecdote qu'il a personnellement appris, il n'hésite pas à la raconter pour glorifier son héros. Bref, Victor emploie deux sources pour composer le chapitre dédié à Septime-Sévère. La première est la *Kaisergeschichte*, et le deuxième est son information personnelle.

#### *Vies des Maximins, des Gordiens et des Pupien et Balbin.*

Nous allons voir les chapitres des Maximins, des Gordiens et des Pupien et Balbin dans cette partie<sup>190</sup>. L'auteur de notre œuvre ne possédait pas assez de sources de confiance. Dans les chapitres sur les Gordiens, Aurélius Victor, avec Eutrope, commettent une faute grave, car les deux auteurs se trompent sur les numéros des Gordiens. Ils ne mentionnent que les deux Gordien, autrement dit, Gordien Ier, Gordien II et Gordien III. En fait, l'auteur de l'*Histoire Auguste* critique les autres auteurs latins qui n'ont pas lu les œuvres grecques.

#### *Histoire Auguste, Gordiani Tres 2. 1.*

*Gordiani non, ut quidam inperiti scriptores locuntur, duo sed tres fuerunt, idque docente Arriano, scriptore Graecae historiae, docente item Dexippo, Graeco auctore, potuerunt addiscere, qui etiamsi breviter, ad finem tamen omnia persecuti sunt.*

Cette faute a invité Enmann à postuler l'existence de la *Kaisergeschichte*<sup>191</sup> et elle est la preuve de son existence. Comme nous l'avons remarqué, il nous semble que les auteurs de l'*Histoire Auguste* dénoncent que Ammien Marcellin ainsi que Victor et Eutrope commettent la même erreur, parce qu'Ammien Marcellin nomme Gordien I<sup>er</sup> comme *senior* et Gordien III

---

<sup>190</sup> Pour les événements de l'an 238, voir P. W. Townsend, « The Revolution of A. D. 238: The Leaders and Their Aims », *Yale Classical Studies* 14, 1955, pp. 49-105.

<sup>191</sup> Enmann, op. cit., p. 338. Cf. Dessau, op. cit., p. 372.



comme *junior*<sup>192</sup> de sorte que l'auteur de l'*Histoire Auguste* critique Ammien Marcellin aussi<sup>193</sup>.

Dans cette partie, nous allons trouver beaucoup de points communs entre Victor et d'autres œuvres latines même si Victor montre son originalité dans beaucoup de cas. Par conséquent, nous confirmerons l'existence de la *Kaisergeschichte* et nous pouvons confirmer qu'il a utilisé une autre source à nouveau pour ces chapitres.

Aurélius Victor, 25.1.

*Namque Gaius Iulius Maximinus, praesidens Trebellicae, primus e militaribus, litterarum fere rudis potentiam cepit suffragiis legionum.*

Victor et d'autres histoires latines correspondent sur deux points. D'abord, ils indiquent que Maximin est devenu empereur même s'il était un soldat simple. En plus, il a pris le pouvoir par la volonté militaire. Victor emploie différents termes, mais sa narration s'accorde avec d'autres historiens latins, donc il est sûr qu'il s'est référé à la *Kaisergeschichte*<sup>194</sup>. Victor remarque deux points que d'autres ne notent pas. Premièrement, il raconte qu'il était gouverneur de Trebellica, mais cette information ne se trouve pas dans d'autres œuvres. La région de Trebellica se situe en Thrace<sup>195</sup>. Victor connaît une information spéciale sur sa vie. L'auteur de l'*Histoire Auguste*

---

<sup>192</sup> Ammien Marcellin, XXIII. 5. 17.

*...sed ut a vetustate discedam, haec quae tradidit recens memoria replicabo. Traianus et Verus et Severus hinc sunt digressi victores et tropaeati, redissetque pari splendore junior Gordianus, cuius monumentum nunc vidimus honorate, apud Resainam superato fugatoque rege Persarum, ni factione Philippi praefecti praetorio sceleste iuvantibus paucis in hoc ubi sepultus est loco, vulnere impio cecidisset.*

Idem, XXVI. 6. 20.

*in Africa superior Gordianus in imperium raptus adventantium periculorum angoribus implicatus vitam laqueo spiritu intercluso profudit.*

<sup>193</sup> Nixon, *op. cit.*, pp. 256-259 et Rohrbacher, « The Sources for the Lost Books of Ammianus Marcellinus », pp. 111-112. Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p. 145, n. 1 mentionne qu'Orrose aussi commet la même faute, mais, il ne raconte que la vie de Gordien III dans les chapitres 19. 3-5 du livre VII, sans mentions de Gordien I et II, donc il a tort. Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 302.

<sup>194</sup> Syme, *Emperors and Biography*, p. 189.

<sup>195</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 119.

raconte la carrière de Maximin avant de devenir empereur à partir du chapitre 2 jusqu'au 7 dont il invente l'information. Deuxièmement, Victor souligne son manque d'éducation. C'est la narration originelle que nous ne pouvons pas remarquer dans d'autres œuvres, même si certains précisent son origine humble<sup>196</sup>.

Eutrope, IX. 1.

*Post hunc Maximinus ex corpore militari primus ad imperium accessit sola militum voluntate,...*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 216<sup>d</sup>.

*Maximus primus ex corpore militari... ab exercitu imperator electus est.*

*Epitome de Caesaribus* 25.1.

*Iulius Maximinus Thrax, ex militaribus, imperavit annos tres.*

Orose, VII. 19.1.

*...Maximinus uicensimus secundus ab Augusto nulla senatus uoluntate imperator ab exercitu,....*

*Histoire Auguste, Maximini duo, 1.4-5.*

*Maximinus senior sub Alexandro imperatore enituit. Militare autem sub Severo coepit. Hic de vico Threiciae vicino barbaris, barbaro etiam patre et matre genitus, quorum alter e Gothia, alter ex Alanis genitus esse perhibetur.*

*Ibid.*, 8. 1.

*Sed occiso Alexandro Maximinus primum e corpore militari... Augustus ab exercitu appellatus est...*

Jordanés, *Getica* 15.83.

*... Maximinus imp. post Alexandrum Mamaeae. ... Maximinus, inquiring, Caesar mortuo Alexandro ab exercitu effectus est imp., ex...*

Hérodien, VI. 8. 1.

*ἦν δὲ τις ἐν τῷ στρατῷ Μαξιμῖνος ὄνομα, τὸ μὲν γένος αὐτῷ ἐνδοσίῳ Ἰθακῶν καὶ μιζοβαρβάρων,....*

---

<sup>196</sup> Burgess, « Jerome and the *Kaisergeschichte* », pp. 362-363. Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, pp. 297-300; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p.141, n. 1.

Dans les chapitre 8-9 du livre VI et ceux 1 du livre VII, Hérodien mentionne l'avènement et l'origine de Maximin en détail.

Zosime, I. 13. 3.

*Τῆς δὲ βασιλείας ἤδη βεβαίως παρὰ Μαξιμίνου κατεχομένης,....*

Zosime, avec Zonaras, XII. 15, raconte également la carrière et l'avènement de Maximin dans les paragraphes 1-2<sup>197</sup>.

Cf. Zonaras, XII. 15.

*καί τινα Μαξιμίνον Θρακα τὸ γένος, ἐκ παίδων δε ποιμαίνειν λαχόντα και μετὰ ταῦτα ὕψρατιώτην γενόμενον, ἀκοντα δὴ&εν λαβόντες ὠνόμασαν αυτοκράτορα.*

Aurélius Victor 25.2.

*Quod tamen etiam patres, dum periculosum existimant inermes armato resistere, approbaverunt: filiusque eius pari nomine Gaius Iulius Maximinus Caesar factus est.*

Victor affirme l'approbation du Sénat à l'avènement de Maximin, mais beaucoup de sources, par contre, affirment que Maximin est devenu empereur sans l'autorisation du Sénat<sup>198</sup>. Mais, une inscription confirme que le Sénat a admis l'avènement de Maximin. La *Kaisergeschichte* n'avait pas la bonne information, mais Victor a dû obtenir cette information correcte. Victor a vécu en Pannonie, la province à côté de la Thrace, donc il aurait pu avoir des informations personnelles sur lui.

Il faut ajouter que Victor narre le fils de Maximin, et le nomme Gaius Iulius Maximinus. Toutefois, son vrai nom est Gaius Iulius Verus Maximus, en conséquence Victor se trompe en notant son vrai nom. L'*Histoire Auguste* donne aussi son nom comme étant Maximinus Iunior<sup>199</sup>, et d'autres historiens ne donnent pas son nom, donc Victor n'avait pas l'information correcte et l'auteur de l'*Histoire Auguste* ne copie que Victor sur le fils de Maximin<sup>200</sup>.

Eutrope, IX. 1.

---

<sup>197</sup> Cf. Zosime, *Histoire nouvelle. Tome I : Livres I et II*. Éd. par F. Paschoud, pp. 140-141, n. 36.

<sup>198</sup> Cf. Syme, *Emperors and Biography*, p. 189.

<sup>199</sup> *Histoire Auguste*, Maximini duo 27-33.

<sup>200</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, pp. 297-301.

..., cum nulla senatus intercessisset auctoritas neque ipse senator esset.

*Histoire Auguste*, Maximini duo 8.1.

... nondum senator sine decreto senates....

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 216<sup>d</sup>.

...sine senates auctoritate....

De plus, selon Hérodien et l'*Histoire Auguste*, Maximin et le Sénat se sont haïs.

*Histoire Auguste*, Maximini duo 8.6.

*Senatus eum tantum timuit, ut vota templis publice privatimque, mulieres etiam cum suis liberis facerent, ne ille umquam urbem Romam videret.*

Hérodien, VII. 1. 2.

τό τε φονικὸν πατριὸν ἔχων καὶ ἐπιχώριον, πρόνοιαν ἐποιεῖτο τὴν ἀρχὴν δι' ὀμότητος βεβαιῶσαι, δεδιὼς μὴ τι τῆ συγκλήτῳ καὶ τοῖς ὑπηκόοις ἐκαταφρόνητος γένηται, ἀκ' ἐς τὴν παρούσαν αὐτοῦ ὄχνην ἀφορῶσιν, ἀλλ' ἐς τὰ τῆς γενέσεως ἐτελή σπάργανα.

CIL VI. 2001.

[*Imp(erator) Caes(ar) C(aius) Iulius Verus Maximinus Pius Felix Aug(ustus)*] / *pont(ifex) max(imus) trib(unicia) pot(estate) p(ater) p(atriciae) proco(n)s(ul) ex s(enatus) c(onsulto) c(ooptatus)*.

Aurélius Victor, 26.1-2.

*Quis (Maximin Thrax et son fils) biennium summae potitis, haud incommode proelio gesto contra Germanos, repente Antonius Gordianus Africae proconsul ab exercitu princeps apud Thydri oppidum absens fit. Quo ut accitus pervenit, tamquam ea re creatus foret, seditione excipitur; qua lenita facile Carthaginem petit.*

Dans ces sections, en racontant la guerre contre les Germains par Maximin et son fils et en donnant la durée de leur règne, Victor narre l'avènement des Gordiens en commettant la grosse faute sur leur nombre comme nous l'avons vu au début de cette partie. Ici, nous allons voir trois points ; la durée du règne de Maximin, la guerre contre les Germains et l'avènement des Gordiens. Bien que les derniers points s'accordent avec d'autres historiens latins, Victor se trompe sur le premier point, mais nous ne pouvons pas connaître sa cause.

1. L'erreur de la durée de règne chez Victor.

Victor commet une faute sur la durée de règne de Maximin. Il indique 2 ans alors que d'autres auteurs avec Hérodien témoignent trois ans. De plus, il corrige cette faute dans 27.5, parce qu'il précise que 1 an a été ajouté à son règne. Cette durée de 3 ans est communément admise<sup>201</sup>. Selon les témoignages des œuvres latines sauf Victor la *Kaisergeschichte* a dû noter trois ans. L'auteur de l'*Histoire Auguste* note ces deux versions, il est donc évident qu'il a lu Victor, puis qu'il n'y a aucun autre auteur qui indique deux ans sauf Victor<sup>202</sup>. Comme Dufraigne le propose<sup>203</sup>, Victor a essayé de les concilier dans 27.5.

Aurélius Victor, 27. 5.

*Horum imperio ad biennium per huinsecmodi moras annus quaesitus.*

*Histoire Auguste*, Maximus et Balbinus 15.7.

..., cum Maximinus imperasset cum filio, ut quidam dicunt, per triennium, ut alii per biennium.

Eutrope, IX.1.

..., cum quo (fils de Maximin) imperaverat triennio et paucis diebus.

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 216.

... regnavit Maximinus ann. III.

*Epitome de Caesaribus*, 25.1.

*Iulius Maximinus Thrax, ex militaribus, imperavit annos tres.*

Orose, VII. 19.2.

..., hoc est tertio quam regnabat anno, a Pupieno Aquileiae interfectus...

Hérodien, VII. 4. 1.

..., ἔστε συμπληρουμένης ἀπὸ τριετοῦς βασιλείας...

---

<sup>201</sup> Cf. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*. Éd. par D. Roques, p. 274.

<sup>202</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 301; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 141, n. 2.

<sup>203</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p. 146, n. 7. Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 301.

## 2. La guerre contre les Germains.

Chez Victor, il semblerait que Maximin soit devenu empereur après avoir livré bataille contre les Germains. Eutrope, Orose et l'auteur de l'*Histoire Auguste* emploient des mots similaires comme « *gero* » et « *proelium* » et « *bellum* », donc ils suivent la *Kaisergeschichte*. Comme Nixon le note<sup>204</sup>, Victor utilise l'expression, « *haud incommode* », contre son gré. Par contre, on peut trouver « *feliciter* » chez Eutrope et « *prosperere* » chez Orose. Il apparaît qu'Eutrope et Orose racontent également son avènement après l'expédition en Germanie<sup>205</sup>. Par contre, Hérodien et l'*Histoire Auguste* situaient la guerre après son avènement. Nixon insiste que Victor situe la guerre après l'avènement, mais la narration de Victor ne le confirme pas à cause des doubles ablatifs absolus<sup>206</sup>.

Eutrope, IX. 1.

*Is bello adversus Germanos feliciter gesto cum a militibus imperator esset appellatus,...*

Orose, VII. 19. 1.

*...Maximinus uicensimus secundus ab Augusto nulla senatus uoluntate imperator ab exercitu, postquam bellum in Germania prospere gesserat,....*

*Histoire Auguste*, Maximini duo 8. 1.

*Sed occiso Alexandro Maximinus primum e corpore militari et nondum senator sine decreto senatus Augustus ab exercitu appellatus est....*

*Ibid.*, 11. 7.

*Post haec (la révolte des Osrhoéniens) transiit in Germaniam cum omni exercitu et Mauris et Osdroenis et Parthis et omnibus, quos secum Alexander ducebat ad bellum.*

*Ibid.*, 12. 1.

*Ingressus igitur Germaniam Transrenanam per triginta vel quadraginta milia barbarici soli vicos [incendit], greges abegit, praedas sustulit, barbarorum plurimos interemit, militem divitem reduxit, cepit innumeros, et nisi Germani a campis ad paludes et silvas confugissent, omnem Germaniam in*

---

<sup>204</sup> Nixon, *op. cit.*, p. 259.

<sup>205</sup> Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 300.

<sup>206</sup> Nixon, *op. cit.*, p. 259.

*Romanam ditionem redegisset.*

Hérodien raconte l'expédition contre les Germains dans les chapitres du livre VII. Mais, ces phrases signifient qu'Hérodien croyait que son avènement avait eu lieu avant la guerre.

Hérodien, VII. 1. 5-6.

*γεφυρώσας τὸν ποταμὸν ὁ Μαξιμῖνος ἔμελλεν ἐπὶ Γερμανοῦς διαθήσεσθαι ἅμα γὰρ τῷ τὴν ἀρχὴν παραλαβεῖν εὐθέως πολεμικῶν ἔργων ἤρξατο,....*

### 3. Avènement de Gordien.

Victor s'accorde avec Eutrope : Ils racontent que Gordien 1<sup>er</sup> est devenu empereur par l'armée. Mais comme Nixon le note<sup>207</sup>, il n'y avait aucune armée province d'Afrique. On peut donc trouver une erreur ici. Puis, les descriptions dans *l'Építome de Caesaribus* et chez Polémus Silvius pensent que les Gordiens sont des tyrans, même s'ils n'indiquent pas l'intervention militaire<sup>208</sup>. Il est probable que la *Kaisergeschichte* a considéré que les Gordiens étaient des tyrans élevés par l'armée. *L'Histoire Auguste*, Maximini duo 13. 6 confirme bien sa narration. Par contre, d'autres parties de *l'Histoire Auguste* dépendent Hérodien qui possède une version correcte<sup>209</sup>.

Victor, avec Hérodien et *l'Histoire Auguste*, mentionne correctement la ville de son avènement comme Thysdrus (auj. El Djem en Tunisie). Pour Victor l'Afrique est la région natale, donc il a dû posséder une information correcte sur lui que la *Kaisergeschichte* ne raconte pas.

Eutrope, IX. 2. 1.

*Postea tres simul Augusti fuerunt, Pupienus, Balbinus, Gordianus, duo superiores obscurissimo genere, Gordianus nobilis, quippe cuius pater, senior Gordianus, consensu militum, cum proconsulatum Africae gereret, Maximino imperante princeps fuisset electus.*

*Histoire Auguste*, Maximini duo 13. 6.

*Nec solum Romani sed, quia et in milites saeviebat, exercitus, qui in Africa erat, subita et ingenti seditione Gordianum senem, virum gravissimum, qui erat pro consule, imperatorem fecerunt. Cuius factionis hic ordo fuit.*

---

<sup>207</sup> Nixon, *op. cit.*, p. 260. Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, pp. 302-303.

<sup>208</sup> Cf. Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 142, n. 1.

<sup>209</sup> Cf. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*. Éd. par D. Roques, pp. 274-276. Cf. Syme, *Emperors and Biography*, p. 163.

*Epitome de Caesaribus*, 26. 1.

*Huius imperio duo Gordiani, pater et filius, principatum arripientes, unus post unum interiere.*

Polémios Silvius, *Laterculus* 33-34.

*Maximinus... sub quo Gordiani in Africa tyranni fuerunt.*

*Histoire Auguste*, Maximini duo 14. 3-4.

*Et primo quidem invitus Gordianus purpuram sumpserat, postea vero, cum vidit neque filio neque familiae suae tutum id esse, volens suscepit imperium et appellatus est omnibus Afris Augustus cum filio apud oppidum Tysdrum. Inde prope Carthaginem venit cum pompa regali et protectoribus et fascibus laureatis,...*

*Ibid.*, Gordiani Tres 8. 5-6; 9. 6.

*His actis prope ventum est ad oppidum Tysdrum, inventusque senex venerabilis post iuris doctorem iacens in lectulo, qui circumfusus purpura humi se abiecit ac retractans elevatus est. Et cum aliud facere nihil posset, evitandi periculi gratia, quod (a) Maximinianis <dubie, a> fautoribus <necessario> imminabat, imperatorem se appellari senex passus est. 9. 6. Post hoc Carthaginem ventum cum pompa regali et fascibus laureatis,...*

Hérodien raconte l'avènement de Gordien I en détail dans les chapitres 4-6 du livre VII. Selon lui, Gordien I était chez lui à Thysdrus, a été proclamé empereur bien qu'il ait refusé, et enfin il a fait un marche jusqu'à Carthage. Selon Paschoud, Zosime suit Dexippe pour décrire l'avènement des Gordiens<sup>210</sup>.

Cf. Zosime, I. 14.1.

..., οἱ τὴν Λιβύην οἰκοῦντες Γορδιανὸν καὶ τὸν ὁμόνυμον τοῦτω παῖδα βασιδέας ἀναδείξαντες,...

Aurélius Victor, 26. 3-4.

*Ibi cum avertendis prodigiis, quorum metu haud inaniter angebatur, rem divinam solitis ageret, repente hostia partum edidit. Id haruspices atque ipse maxime (nam huius scientiae usu immodice prudens erat) ita acceperere illum quidem destinatum neci, verum liberis pariturum imperium; progressique coniectu longius liberi quoque exitum denuntiavere, mitem atque innoxium praefantes*

---

<sup>210</sup> Zosime, *Histoire nouvelle. Tome I : Livres I et II*. Éd. par F. Paschoud, pp. 141-142, n. 38.



*fore ut illud pecus, nec diuturnum tamen subiectumque insidiis.*

On ne peut pas trouver cette histoire de consultation avec des haruspices dans les autres sources. Il y a eu des éclipses de Soleil en 238 (le 2 avril et le 25 septembre) et Bird croit que Gordien a consulté aux haruspices à cause de la première éclipse<sup>211</sup>. L'auteur de l'*Histoire Auguste* raconte que Gordien I a demandé son horoscope à un « *mathmaticus* ». Nixon croit que l'auteur de l'*Histoire Auguste* insère cet épisode, en étant inspiré par Victor. Il examine longuement la terminologie chez Victor ; « *Liberis* ». Selon lui, ce terme correspond à l'existence de Gordien II et III, donc l'hauspice originel possédait une allusion à trois Gordiens. Cependant Victor l'a réécrite afin de s'accorder avec son histoire<sup>212</sup>. Son idée est convaincante, mais on ne peut pas savoir si elle est juste ou pas, puisqu'il n'y a pas de similitudes avec d'autres sources.

Cf. *Histoire Auguste*, Gordiani Tres 20. 1-3.

*Cum senior Gordianus mathematicum aliquando consuleret de genitura huius, respondisse ille dicitur hunc et filium imperatoris et patrem ipsum imperatorem futurum. 2. Et cum senior Gordianus rideret, ostendisse constellationem mathematicum ferunt et de libris veteribus dictasse, ita ut probaret se vera dixisse. 3. Qui quidem et seni et iuveni et diem et genus mortis et loca, quibus essent perituri, opstinata constantia e veritae praedixit.*

*Ibid.*, 23. 2. (sur Gordien III).

*Sed indicium non diu imperaturi Gordiani hoc fuit, quod eclipsis solis facta est, ut nos crederetur neque sine luminibus accensis quicquam agi posset.*

Aurélius Victor, 26. 5.

*Interim Romae comperto Gordiani interitu hortante Domitio urbi praefectus reliquique iudices vulgo caeduntur per praetorias cohortes.*

Il y a trois confusions chez Victor. Premièrement, la révolte à Rome ne correspond pas à la mort de Gordien I, mais à son avènement. Comme l'*Histoire Auguste*, Maximini duo 14. 5-15. 1 et Gordiani tres 13. 5-9 en s'accordant avec Hérodien, VII. 7. 4, le décrit, le préfet de la

---

<sup>211</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 121.

<sup>212</sup> Nixon, *op. cit.*, pp. 264-265. Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p. 143, n. 4 croit que ce Gordien est Gordien II.

Ville qui s'appellait Sabinus a été tué après l'avènement des Gordiens<sup>213</sup>.

Deuxièmement on ne peut pas trouver « Domitius » dans d'autres sources. Selon Bird<sup>214</sup>, Domitius est le préfet du prétoire den l'an 240 sous Gordien III<sup>215</sup> qui a attaqué Sabinus, le préfet de la Ville, pour obtenir ce poste. Nixon insiste sur le fait que ce Domitius est L. Domitius Gallicanus Papinianus, un sénateur carthagien et consulaire<sup>216</sup>.

Troisièmement, les massacres n'ont pas été commis par les prétoriens, mais par les peuples romains<sup>217</sup>. Hérodien<sup>218</sup> et Zosime le confirment<sup>219</sup>.

Dans cette section la narration de Victor ne s'accorde pas à d'autres livres, elle dépend de son information personnelle.

*Histoire Auguste*, Maximini duo 14. 5- 15. 1.

*Appelati etiam Gordianus senex et Gordianus iuvenis a senatu Augusti. 15. 1. Interfecti deinde omnes delatores, omnes accusatores, omnes amici Maximini, interfectus est Sabinus praefectus urbis percussus in populo.*

*Ibid.*, Gordiani tres 13. 5- 9.

*Praefectus urbi acceptis litteris acrioribus populum et milites adlocutus est, dicens Maximinum iam occisum. 6. Ex quo gaudium maius fuit, statimque deiectae sunt statuae atque imagines eius, qui hostis fuerat iudicatus. Usus est sane senatus pendente bello potestate, qua debuit. Nam delatores, calumniatores, procuratores et omnem illam faecem Maximiniana tyrannidis occidi iussit. Atque parum fuit quod senatus iudicaverat, illud populi iudicium fuit, quod occisi tracti sunt et in cloacam missi. 9. Tunc est praefectus urbi Sabinus, consularis iam vir, fuste percussus occisus et in publico derelictus est.*

Zosime, I. 14. 1.

*ἡ δὲ σύγκλητος τὸ πραχθέν ἀσμενίσασα παρεσκευάζετο πρὸς τὴν τοῦ τυράννου καθαίρεσιν, τοὺς τε στρατιώτας εἰς ἐπανάστασιν ἐρεθίζουσα καὶ τὸν δῆμον ἀναμιμνήσκουσα ὧν ἕκαστον ἰδίᾳ καὶ κοινῇ*

---

<sup>213</sup> Cf. Syme, *Emperors and Biography*, pp. 176-177.

<sup>214</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, pp. 121-122.

<sup>215</sup> *Code Justinien* I. 50. 1 ; VIII. 30. 2.

<sup>216</sup> Nixon, *op. cit.*, p. 266.

<sup>217</sup> Cf. Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, pp. 143-144, n. 5; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, pp. 121-122; Nixon, *op. cit.*, pp. 266-268.

<sup>218</sup> Hérodien VII. 7. 3-4. Cf. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*. Éd. par D. Roques, p. 245.

<sup>219</sup> Zosime, *Histoire nouvelle. Tome I : Livres I et II*. Éd. par F. Paschoud, pp. 141-142, n. 38.

πάντας ἀδικημάτων.

Aurélius Victor, 26. 6.

*Quippe Gordianus, postquam delatum sibi imperium cognovit, praemia amplum in modum ostentans Romam legatos ac litteras destinaverat; quibus necato eo frustratos se milites angebantur; genus hominum pecuniae cupidius fidumque ac bonum solo quaestu.*

Victor reprend l'avènement de Gordien I<sup>er</sup>. L'envoi des légats et des lettres est marqué aussi par l'*Histoire Auguste*, Hérodien et Zosime. L'*Histoire Auguste* et Zosime ajoutent que Valérien, le futur empereur, était messenger<sup>220</sup>. En plus, le don montré par Gordien est aussi remarqué par l'*Histoire Auguste* et Hérodien. Tous ces livres pourraient suivre une histoire similaire. L'information de Victor était donc correcte sur ce point, concernant l'envoi des légats et des lettres. Victor ajoute son avis négatif sur les soldats<sup>221</sup>, mais la douleur des soldats est la narration originelle<sup>222</sup>.

*Histoire Auguste*, Maximini duo 14. 4.

..., unde Romam ad senatum litteras misit, quae occiso Vitaliano, duce militum praetorianorum, in odium Maximini gratanter acceptae sunt.

*Ibid.*, Gordiani tres 9. 7- 8 ; 10. 4.

Missae deinceps legatio Romam est cum litteris Gordianorum haec, quae gesta fuerant in Africa, indicans, quae per Valerianum, principem senatus, qui postea imperavit, gratanter accepta est. 8. Missae sunt et ad amicos nobiles litterae, ut amines potentes et rem probarent et amiciores fierent ex amicis. ... 10. 4. Sed vicit Gordianorum legatio, quae bona omnia pollicabatur, ita ut eidem crederetur et ingens militibus stipendium et populo agros atque congiara promittenti.

Hérodien, VII. 6. 3-4.

ὁ τε Γορδιανὸς γράμματά τε πάμπλειστα ἐκπέμπει πρὸς ἕκαστον τῶν κατὰ τὴν Ῥώμην πρωτεύειν

---

<sup>220</sup> Zosime, *Histoire nouvelle. Tome I : Livres I et II*. Éd. par F. Paschoud, pp. 141-142, n. 38.

<sup>221</sup> Cf. Chapitre 6.

<sup>222</sup> Nixon, *op. cit.*, pp. 282-283 croit que la source de Victor raconte cette douleur des soldats. Mais, comme nous allons le voir dans le chapitre 6, l'armée et les soldats sont toujours mauvais et méchants dans l'œuvre de Victor. De plus, il n'y a aucun livre qui raconte cette anecdote. De sorte qu'il est difficile d'accepter l'avis de Nixon.

*δοκούντων, τοῖς τε τῆς συγκλήτου δοκιμωτάτοις ἐπιστέλλει, ὧν ἦσαν αὐτῷ πλεῖστοι φίλοι τε καὶ συγγενεῖς. ἐποίησε δὲ καὶ δημόσια γράμματα πρὸς τε τὸν Ῥωμαίων δῆμον καὶ τὴν σύγκλητον, δι' ὧν τὴν τε Λιβύων ἐδήλου ἐξ ἑαυτῶν σύμπνοιαν, τῆς τε Μαξιμίνου ὀμότητος κατηγορεῖ σφοδρότατα εἰδὼς μισουμένην, αὐτοῖς τε πᾶσαν προύτητα ὑποχνεῖτο, συκοφάντας τε πάντας φυγαδεύων καὶ παλινδικίαν διδὼς τοῖς ἀδικῶς κατακριθεῖσι. τοῖς τε φυγάδας ἐς τὸς πατρίδας ἐπανάγων· τοῖς δὲ στρατιώταις ὑπέσχετο ἐπίδοσιν χρημάτων ὅσων οὐδεὶς πρότερον. τῷ τε δήμῳ νομῶς ἐπήγγειλε.*

Zosime, I. 14. 1.

*..., οἱ τὴν Λιβύην οἰκοῦντες Γορδιανὸν καὶ τὸν ὁμώνυμον τούτῳ παῖδα βασιδέας ἀναδειξάντες, ἔστειλαν ἐν Ῥώμῃ πρέσβεις ἄλλους τε καὶ Βαλεπιανόν ὃς τῷ ὑπατικοῦ τάγματος ὧν ἐβασίλευσεν ὕστερον.*

Aurélius Victor, 26.7.

*At senatus metuens, ne nullis rectoribus specie captae urbis atrociora acciderent, primo potestatum vices, mox conscriptis iunioribus Clodium Pupienum Caecilium Balbinum Caesares constituit.*

Dans cette section Victor narre l'avènement de Pupienus (Pupien) et Balbinus après l'alternance de pouvoirs et l'enrôlement de la jeunesse par le Sénat. Ici nous pouvons trouver une fusion des sources, car il nous semble que la deuxième partie suit plutôt la *Kaisergeschichte*, mais la première montre son information personnelle.

Il y a deux fautes sur leur avènement. D'abord, le vrai nom de Balbinus est D. Caelius Calvinus Balbinus, donc son surnom n'est pas Caecilius. Deuxièmement, ces deux hommes ne sont pas devenus *Caesari*, mais *Augusti*. Nixon insiste que ces informations confondues proviennent de l'*Histoire* de Dexippe selon son utilisation dans l'*Histoire Auguste*<sup>223</sup>. Toutefois, comme F. Paschoud et C. Bertrand-Dagenbach s'y opposent<sup>224</sup>, l'emploi de Dexippe dans l'*Histoire Auguste* est incertain et fictif, de sorte que l'avis de Nixon n'est pas convaincant. En plus, Hérodien et Zosime appellent Maximus au lieu de Pupienus, tandis que toutes les sources latines suivant la *Kaisergeschichte* emploient Pupienus<sup>225</sup>. Donc les livres grecs ne peuvent pas être la source. Toutefois, nous pouvons plutôt considérer que ces deux fautes viennent de l'erreur

---

<sup>223</sup> Nixon, *op. cit.*, pp. 289-292.

<sup>224</sup> F. Paschoud, « L'*Histoire Auguste* et Dexippe » ; in *Historiae Augustae Colloquium Parisinum*, pp. 217-69; C. Bertrand-Dagenbach, « Aux sources de l'*Histoire Auguste* à travers les fragments de Marius Maximus et de Dexippe », *Ktéma* 29, 2004, pp. 223-230.

<sup>225</sup> L'*Histoire Auguste* cite deux versions.

personnelle de Victor et de la *Kaisergeschichte*. On peut trouver quelques personnages qui possédaient ce nom de Caecilius en Afrique<sup>226</sup>. Donc, il est fort possible qu'il s'est trompé dans son orthographe. On peut estimer que la confusion de *Caesari* avec *Augusti* viennent de la *Kaisergeschichte* et de la faute de Victor, car elle ne raconte que leur avènement avec Gordien II (ou III) et leurs morts. Donc, Victor n'avait pas assez d'information sur eux.

À propos de la première partie, nous pouvons trouver son information personnelle, même s'il y a des concordances avec l'*Histoire Auguste*, Hérodien et Zosime sur la création des *vigintiviri* et l'union de la jeunesse<sup>227</sup>. En effet, la description chez Victor est correcte, mais assez vague. Si nous considérons la liaison avec les sections précédentes, il est probable que Victor suit son information personnelle.

*Histoire Auguste*, Maximini duo 20. 1- 3 ; 32. 3.

*Haec ubi Romam anuntiata sunt, senatus Maximini et naturalem et iam necessariam crudelitatem timens mortuis duobus Gordianis Maximum ex praefecto urbi et qui plurimas dignitates praecipue gessisset, ignobilem genere sed virtutibus clarum [et Balbinum], moribus delictiorem, imperatores creavit. Quibus a populo Augustis appellatis per milites et eundem populum etiam parvulus nepos Gordiani Caesar est dictus. 3. Tribus igitur imperatoribus contra Maximinum fulta res p. est. ... 32. 3. Addidit Dexippus tantum odium fuisse Maximini, ut interfectis Gordianis viginti viros senatus creaverit, quos opponeret Maximino. In quibus fuerunt Balbinus et Maximus, quos contra eum imperatores fecerunt.*

*Ibid.*, Gordiani tres 10. 1-2 ; 22. 1.

*Sed tanta gratulationes factos contra Maximinum imperatores senatus accepit, ut non solum gesta haec probarent sed etiam vigintiviros eligerent, inter quos erat Maximinus sive Pupienus et Clodius Balbinus. Qui ambo imperatores sunt creati, posteaquam Gordiani duo in Africa interempti sunt. Illos sane viginti senatus ad hoc creaverat, ut divideret his Italicas regiones contra Maximinum pro Gordianis tuendas. ... 22. 1. Post mortem duorum Gordianorum senatus trepidus et Maximinum vehementius timens ex viginti viris, quos ad rem p. tuendam delegerat. Pupienum sive Maximum et Clodium Balbinum Augustos appellavit, ambos ex consulibus.*

---

<sup>226</sup> Par exemple, en III<sup>ème</sup> siècle, Cyprien, l'évêque de Carthage s'appellait Thascius Caecilius Cyprianus. Au début du IV<sup>ème</sup> siècle, on peut aussi trouver, Lactance, rhéteur chrétien, avait le nom de Lucius Caecilius Firmianus Lactantius.

<sup>227</sup> Zosime, *Histoire nouvelle. Tome I : Livres I et II*. Éd. par F. Paschoud, Paris, 2000, pp. 141-142, n. 38.

Zosime, I. 14. 2.

Ἐπεὶ δὲ πᾶσι ταῦτα ἐδόκει, προχειρίζονται τῆς βουλῆς ἄνδρας εἴκοσι στρατηγίας ἐμπείρους· ἐκ τούτων αὐτοκράτορας ἐλόμενοι δύο, Βαλβίνον καὶ Μάξιμον, προκαταλαμβάντες <τε> τὰς ἐπὶ τῆν Ῥώμην φερούσας ὁδοὺς ἔτοιμοι τὴν ἀντίστασιν ἦσαν.

Hérodien raconte en détail l'avènement de Balbinus et Pupien dans les chapitres 10 et 12 du livre VII.

Aurélius Victor, 27. 1.

*Isdemque per Africam diebus milites Gordianum, Gordiani filium, qui forte contubernio patris praetextatus ac deinceps praefectus praetorio intererat, Augustum creavere; neque sane factum nobilitas aspernata.*

Il y a beaucoup de fautes dans cette section, mais tout d'abord, il faut noter que Victor confond Gordien II avec Gordien III. Gordien II était le fils de Gordien I et par contre Gordien III est petit-fils de Gordien I par sa fille. Gordien II est mort avant le décès de son père en Afrique. Ce que Victor raconte sur Gordien dans cette section est la vie de Gordien II et III. On peut trouver cette faute en produisant l'hypothèse de la *Kaisergeschichte*, chez Victor, Eutrope et Ammien Marcellin comme nous l'avons remarqué au début de cette partie. Eutrope et l'*Epitome de Caesaribus* ne racontent que l'avènement de Gordien III dans la description de Pupien et Balbinus<sup>228</sup>. Deuxièmement, Victor confirme que Gordien II était le préfet du prétoire, mais ce magistrat était équestre, donc comme Bird le confirme<sup>229</sup>, c'est une mention altérée. En effet, l'*Histoire Auguste* confirme qu'il était légat de son père et avait été consul et son auteur critique les livres ainsi que Victor à cause de la mention du préfet du prétoire<sup>230</sup>. Troisièmement, il confirme que Gordien II était *praetextatus*, « encore revêtu de la prétexte », mais il avait 46 ans, donc la narration de Victor est confondue. Quatrièmement, ce Gordien est devenu empereur en Afrique, mais l'approbation du Sénat est apportée à Gordien III selon l'*Histoire Auguste* et Hérodien<sup>231</sup>.

Comme nous les avons cités au-dessus, Victor a fait beaucoup de fautes que l'on ne peut pas trouver dans les autres œuvres grecs ou dans l'*Histoire Auguste*. Victor s'est référé au moins à

---

<sup>228</sup> Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, pp. 143-144, n. 1.

<sup>229</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 123.

<sup>230</sup> Maximus et Balbinus 15. 6.

<sup>231</sup> Cf. Hérodien, *Histoire des empereurs romains*. Éd. par D. Roques, p. 278.

la *Kaisergeschichte* comme Eutrope, mais il dépend de son information personnelle sur d'autres histoires<sup>232</sup>.

Eutrope, IX. 2. 1.

*Postea tres simul Augusti fuerunt, Papienus, Balbinus, Gordianus, duo superiores obscurissimo genere, Gordianus nobilis, quippe cuius pater, senior Gordianus, consensu militum, cum proconsulatum Africae gereret, Maximino imperante princeps fuisset electus.*

*Epitome de Caesaribus*, 27. 1.

*Gordianus, nepos Gordiani ex filia, ortus Romae clarissimo patre,....*

*Histoire Auguste*, Maximini duo 20. 2.

*Quibus a populo Augustis appellatis per milites et eundem populum etiam parvulus nepos Gordiani Caesar est dictus.*

*Ibid.*, Gordien tres 22. 5- 6.

*Gordianus scilicet Caesar factus quod apud matrem educatus est et, cum extinctis Maximinis Maximus etiam et Balbinus militari seditione interempti essent, qui biennio imperaverant, Gordianus adulescens, qui Caesar eatenus fuerat, et a militibus et populo et a senatu et ab omnibus gentibus ingenti amore, ingenti studio et gratia Augustus est appellatus. Amabatur autem merito avi et avunculi sive patris, qui ambo pro senatu et pro p. R. contra Maximinum arma sumpserunt et militari vel morte vel necessitate perierunt.*

*Ibid.*, Maximus et Balbinus 3. 3 ; 9. 4- 5.

*Deinde ad rostra populum convocarunt. Ubi cum orationem de senatus ententia et de sua electione habuissent, p.R. cum militibus, qui forte convenerant, adclamavit: "Gordianum Caesarem omnes rogamus."... 9. 4. Neque sedasset tumultum, nisi infantem Gordianum purpuratum ad populum longissimi hominis collo superpositum produxisset. Quo viso populus et milites usque adeo placati sunt, ut amore illius in concordiam redirent. Neque umquam quisquam in illa aetate sic amatus est merito avi et avunculi, qui pro p. R. contra Maximinum in Africa vitam finiverant; tantum apud Romanos memoria bonarum rerum valet.*

*Ibid.*, 15. 6.

---

<sup>232</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, pp. 303-304; Syme, *Emperors and Biography*, p. 259.

*His accedit scriptorum inperitia, quae praef. praet. fuisse Gordianum parvolum dicunt, ignorantibus multis collo saepe vectum, ut militibus ostenderetur.*

Hérodien, VII. 10. 7- 9.

*ἦν τι παιδίον νήπιον, τῆς Γορδιανοῦ θυγατρὸς τέκνον, τῷ πάππῳ ὁμόνυμον. πέμπσαντες τῶν οὖν αὐτοῖς τινὰς κελεύουσι τὸ παιδίον κομισθῆναι. οἱ δὲ εὐρόντες αὐτὸ ἀθύρον ἄκοι, ἀράμενοι ἐπὶ τῶν ὄμων, διὰ μέσου τοῦ πλήθους, δεικνύντες τοῖς ὄχλοις Γορδιανοῦ τε ἔγγονον λέγοντες καὶ τῆ αὐτοῦ προσηγοῖα ἀποκαλοῦντες, ἀνάγουσιν ἐς τὸ Καπετώλιον ἐφηηρούμενον ὑπὸ τοῦ δήμου καὶ φυλλοβολούμενον. τῆς τε συγκλήτου Καίσαρα αὐτὸ ἀποδειξάσης, ἐπειδὴ διὰ τὴν ἡλικίαν οὐχ ἄδός τε ἦν προϊστασθαι τῶν πραγμάτων, τῆς τε ὀργῆς ὁ δῆμος ἐπαύσατο, ἠνέσχοντό τε προελθεῖν ἐς τὴν βασιλείον ἀλήν.*

Aurélius Victor, 27.2.

*Denique accito eo inter implana urbis atque ipso sinu praetoriae manus acie deletae per gladiatorum familias tironumque exercitum.*

Dans ce paragraphe, on peut trouver la longue concordance avec Hérodien (VII. 11-12), car il mentionne la bataille entre les prétoriens, les gladiateurs et les jeunes gens qui ont été incités par deux sénateurs, Gallicanus et Maecenas. Mais, l'*Histoire Auguste* transporte cet événement après le départ de Pupien qui combatterait Maximin. Dufraigne note que les historiens latins ne soulignent que la deuxième révolte après le départ de Pupien<sup>233</sup>, mais cet exemple ne correspond qu'à l'*Histoire Auguste*, car d'autres historiens latins sauf Victor ne mentionnent pas cet accident. On peut voir cet exemple dans l'*Histoire Auguste*.

Victor pose cette révolte après l'arrivée de Gordien. Il essaie donc de concilier la *Kaisergeschichte* et son information personnelle.

*Histoire Auguste*, Maximini duo 20. 6.

*Profecto igitur ad bellum Maximo contra Maximinum Balbinus Romae bellis intestinis et domesticis seditionibus urgebatur occisis praecipue --- per populum [auctoribus] Gallicano et Maecenate. Qui quidem populus a praetorianis laniatus est, cum Balbinus resistere seditionibus non satis posset. Denique magna pars urbis incensa est.*

*Ibid.*, Maximus et Balbinus 9. 1-2.

*Et Maximo quidem ad bellum profecto Romae praetoriani remanserunt. 2 Inter quos et populum*

---

<sup>233</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, pp. 145-146, n. 4.



*tanta seditio fuit, ut ad bellum intestinum veniretur; urbis Romae pars maxima incenderetur; templa foedarentur; omnes plateae cruore polluerentur; cum Balbinus, homo lenior, seditionem sedare non posset.*

De plus, sur le deuxième paragraphe que j'ai cité, l'auteur de l'*Histoire Auguste* commet une faute lors qu'il place le tumulte au moment où Pupien est parti contre Maximin. Selon Bird<sup>234</sup>, ce paragraphe possède une réflexion de Salluste et de Tacite.

Salluste, *Catilina* 52.35.

*Catilina cum exercitu faucibus urget, alii intra moenia atque in sinu urbis sunt hostes :...*

Tacite, *Histoire* III. 38.

*...: in urbe ac sinu cavendum hostem,....*

Aurélius Victor, 27. 3.

*Dum haec Romae geruntur, Iulii Maximini, quos forte ea tempestate Thracia retinebat, acceptis quae evenerant, Italiam propere petunt.*

On peut trouver une tradition similaire chez Hérodien, mais Hérodien confirme que Maximin et son fils sont partis après la complésion de l'expédition, tandis que Victor le pose pendant la guerre. En plus, Hérodien narre le sacrifice qu'ils ont effectué<sup>235</sup>, mais on ne possède aucune information sur cet événement chez Victor. Victor suit encore une fois une source inconnue et individuelle. L'*Histoire Auguste* cite le nom d'Hérodien en racontant qu'il était pro-maximinien et anti-alexandrien, mais son ton de narration est totalement contraire à la réalité.

Hérodien, VII. 12.8.

*καὶ τὰ μὲν κατὰ τὴν Ρώμην τοιαῦτα ἦν, ὁ δὲ Μαξιμιῆνος ἀνόσας τὴν ὀδοιπορίαν ἐπέστη τοῖς τῆς Ἰταλίας ὄροις, θύσας τε ἐπὶ τῶν μεθορίων βωμῶν τῆς ἐπ' Ἰταλίαν εἰσβολῆς εἶχετο, ἐκέλευσέ τε πάντα τὸν στρατὸν ἐν ὄπλοις εἶναι καὶ μετ' εὐταξίας προχωρεῖν.*

Cf. *Histoire Auguste*, Maximini duo 13.3-4.

*Pacata Germania Sirmium venit, Sarmatis inferre bellum parans atque animo concipiens usque ad*

---

<sup>234</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 123.

<sup>235</sup> Hérodien, *Histoire des empereurs romains*. Éd. par D. Roques, p. 279.

*oceanum septentrionales partes in Romanam ditionem redigere; quod fecisset, si vixisset, ut Herodianus dicit, Graecus scriptor, qui ei, quantum videmus, in odium Alexandri plurimum favit.*

Aurélius Victor, 27.4.

*Eos Pupienus Aquileiae obsidione confecit, postquam proelio victos reliqui paulatim deseruerant.*

Victor, Eutrope, et Jérôme (en plus Orose) suivent tous la *Kaisergeschichte* et confirment que Maximin a été tué par Pupien<sup>236</sup>. Mais, selon Hérodien, suivi par l'*Histoire Auguste* et l'*Epitome de Caesaribus*, il a été assassiné avec son fils pendant la révolte de ses soldats<sup>237</sup>. Comme l'*Histoire Auguste* le raconte, Pupien était à Ravenne sans rien connaître de leur assassinat. La description que Maximin a été abandonnée par le reste de sa troupe se trouve aussi chez Eutrope. Elle provient donc aussi de la *Kaisergeschichte*. Victor suit la *Kaisergeschichte* à propos de cette section.

Eutrope, IX. 1.

*(Maximinus)..., a Pupieno Aquileiae occisus est deserentibus eum militibus suis cum filio adhuc puero,....*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 216<sup>g</sup>.

*Maximinus Aquileiae a Pupieno occiditur.*

Orose, VII. 19.2.

*(Maximinus)..., a Pupieno Aquileiae interfectus et persecutionis et uitae finem fecit.*

Cf. Hérodien, VIII. 5. 9.

*τολμήσαντες οὐν ἐπίσσι τῆ σκηνῆ αὐτοῦ περὶ μέσην ἡμέραν, συναραμένων δὲ αὐτοῖς καὶ τῶν φρουρούντων δορυφόρων ὡς τε εἰκόνας ἐκ τῶν σημείων κατασπῶσι, καὶ αὐτὸν οὐκ ἔτι παῖδι προελθόντα τῆς σκηνῆς, ὡς δὴ ἄρα διαλέξαιτο αὐτοῖς, οὐκ ἀνασχόμενοι ἀναιροῦσι. φονεύουσι δὲ καὶ τὸν ἑπαρχὸν τοῦ στρατοῦ πάντας τε τοὺς ἐκείνῳ θυμῆρεις φίλους· ῥίψαντές τε τὰ σώματα τῆς βουλομένους ἐνυβρίζειν καὶ πατεῖν εἶασαν κυοὶ τε καὶ ὄρνιθι βοράν. τοῦ δὲ Μαξιμίμου καὶ τοῦ παιδὸς ὡς κεφαλὰς ἐς τὴν Πώμην ἔπεμψαν.*

---

<sup>236</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, pp. 300-301.

<sup>237</sup> Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 142, n. 4; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*. Éd. par D. Roques, 1990, p.282. Cf. Syme, *Emperors and Biography*, p. 165.

*Histoire Auguste, Maximini duo 23. 6.*

*Quare timentes milites, quorum adfectus in Albano monte erant, medio forte die, cum a proelio quiesceretur, et Maximinum et filium eius in tentorio positos occiderunt eorumque capita praefixa contis Aquileiensibus demonstrarunt.*

Cf. *Ibid.*, 33. 3-4.

*Sane quod nullo in loco tacendum est: cum et Dexippus et Arrianus et multi alii Graeci scripserint Maximum et Balbinum imperatores contra Maximinum factos, Maximum autem cum exercitu missum et apud Ravennam bellum parasse, Aquileiam autem nisi victorem non victorem non vidisse, Latini scriptores non Maximum sed Pupienum contra Maximinum apud Aquileiam pugnasse dixerunt eundemque vicisse. Qui error unde natus sit, scire non possum, nisi forte idem est Pupienus qui Maximus. Quod ideo testatum posui, ne quis me hoc nescisse crederet, quod re vera magnum stuporem ac miraculum creat.*

Cf. *Ibid.*, Maximus et Balbinus 11. 2.

*Et Maximinus quidem apud Aquileiam ita victus est, ut a suis occideretur, caputque eius et filii perlatum est Ravennam, quod a Maximo Romam transmissum est.*

*Epitome de Caesaribus, 25.2.*

*(Maximinus)..., apud Aquileiam seditione militum discerptus est una cum filio, conclamantibus cunctis militari ioco ex pessimo genere nec catulum habendum.*

Aurélius Victor, 27. 5.

*Horum imperio ad biennium per huiscemodi moras annus quaesitus.*

La narration de Victor est un peu spéciale. Si l'on trouve d'autres sources, d'autres historiens n'indiquent que 3 ans<sup>238</sup>. Il ne faut pas oublier que Victor précise la durée de règne de Maximin comme 2 ans dans le chapitre 26. 1 en employant le mot biennium. L'expression « *per huiscemodi moras annus quaesitus* » nous semble son excuse. Alors, comme l'*Histoire Auguste* le note, il y avait deux traditions sur la durée de règne de Maximin ; 2 ans et 3 ans. Comme

---

<sup>238</sup> Cf. Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 141, n. 1.

Dufraigne le suppose<sup>239</sup>, Victor a essayé de les concilier.

*Histoire Auguste*, Maximus et Balbinus 15.7.

..., cum Maximinus imperasset cum filio, ut quidam dicunt, per triennium, ut alii per biennium.

Eutrope, IX. 1.

(Maximinus)..., cum quo (Maximinus iunior) imperaverat triennio et paucis diebus.

*Epitome de Caesaribus*, 25.1.

Iulius Maximinus Thrax, ex militaribus, imperavit annos tres.

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 216.

...regnauit Maximinus ann. III.

Orose, VII. 19. 2.

(Maximinus)...sed continuo, hoc est tertio quam regnabat anno,....

Hérodien, VII. 4. 1.

..., ἔστε συμπληρουμένης αὐτῷ τριετοῦς βασιλείας ἐκ μικρᾶς καὶ εὐτελοῦς προφάσεως,....

Aurélius Victor, 27. 6.

Neque multo post tumultu militarium Clodio Caecilioque Romae intra Palatium caesis Gordianus solus regnum obtinuit.

Victor utilise les noms Clodius et Caecilius, pas Pupien ni Balbinus, mais sa façon d'écrire s'accorde avec la *Kaisergeschichte* dont nous pouvons connaître la description chez Eutrope et Jérôme(en plus Orose)<sup>240</sup>. Ils déclarent qu'ils ont été tués dans le Palais. Par contre, Hérodien et l'*Histoire Auguste* disent qu'ils ont été assassinés hors du Palais<sup>241</sup>. Puis, si l'on en juge par les témoignages de Victor et d'Eutrope, on pourrait supposer qu'il y avait une note du seul règne de Gordien dans la *Kaisergeschichte*. De plus, si nous regardons les phrases chez Jérôme et

---

<sup>239</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p. 146, n. 7. Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 301.

<sup>240</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 304.

<sup>241</sup> Hérodien VIII. 8. 6.

Orose, et dans l'*Epitome de Caesaribus*, il y aurait eu une tradition latine que Balbinus et Pupien étaient des usurpateurs<sup>242</sup>.

Eutrope, IX. 2. 2.

..., *Balbinus et Pupienus in Palatio interfecti sunt. soli Gordiano imperium reservatum.*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 216i.

*Gordiano Romam ingresso Pupienus et <Balbinus>, qui imperium arripuerant, in Palatio occisi.*

Orose, VII. 19. 3.

*nam Pupienus, interfecto Maximini, et frater eius Balbinus, qui usurpauerant imperium, in Palatio mox interfecti sunt.*

*Epitome de Caesaribus* 26. 2.

*Pari etiam tenore Pupienus et Balbinus regnum invadentes perempti sunt.*

Cf. *Histoire Auguste*, Maximus et Balbinus 14. 5-6.

*In hac tamen seditione illis contendentibus milites supervenerunt atque ambos eos (Maximus et Balbinus) nudatos vestibibus regalibus de Palatio cum iniuris produxerunt et per mediam civitatem ad castra rapotare voluerunt magna ex parte laniatos. (6) Sed ubi conpererunt Germanos ad defensionem illorum supervenire, ambos occiderunt et in itinere medio reliquerunt.*

Cf. *Ibid.*, Gordiani tres 22. 5.

*... cum extinctis Maximinis Maximus etiam et Balbinus militari seditione interempti essent, qui biennio imperaverant, Gordianus adulescens, qui Caesar eatenus fuerat, et a militibus et populo et a senatu et ab omnibus gentibus ingenti amore, ingenti studio et gratia Augustus est appellatus.*

De plus, Hérodien, VIII. 8 décrit les morts de deux empereurs en détail.

Aurélius Victor, 27. 7.

*Eoque anno lustramine, quod Nero Romam induxerat, aucto firmatoque in Persas profectus est, cum prius Iani aedes, quas Marcus clauserat, patentes more veterum fecisset.*

---

<sup>242</sup> Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 143, n. 4.

On ne peut pas trouver la réhabilitation de la *quinquennialia* de Néron dans d'autres sources. Mais, on peut découvrir les témoignages sur l'ouverture du temple de Janus et l'expédition à l'Orient dans les sources latines qui suivent aussi la *Kaisergeschichte* (Orose indique son utilisation d'Eutrope). Il me semble que Victor suit la *Kaisergeschichte* sur ces deux points<sup>243</sup>.

Eutrope, IX. 2. 2.

*Gordianus admodum puer..., Ianum Geminum aperuit et ad Orientem profectus Parthis bellum intulit, qui iam moliebantur erumpere.*

Orose, VII. 19. 4.

*Gordianus admodum puer in orientem ad bellum Parthicum profecturus, sicut Eutropius scribit, Iani portas aperuit.*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 217<sup>a</sup>.

*Gordianus admodum adulescens Parthorum natione superata...*

*Histoire Auguste*, Gordiani tres 26. 3.

*... Gordianus aperto Jano gemino, quod signum erat indicti belli, profectus est contra Persas cum exercitu ingenti et tanto auro, ut vel vexiliis vel militibus facile Persas evinceret.*

Aurélius Victor, 27. 8.

*Ibi gesto insigniter bello Marci Philippi praefecti praetorio insidiis perit sexennio imperii.*

Dans cette section Victor narre la mort de Gordien III par Philippe l'Arabe après la victoire contre les Perses ainsi que la durée de son règne. Nous allons la diviser en deux parties, mais il est sûr que cette narration proviennent de la *Kaisergeschichte*<sup>244</sup>.

#### 1. La guerre Perse et le meurtre de Gordien.

Victor suit la *Kaisergeschichte*, parce que d'autres sources latines notent la guerre heureuse contre les Perses (sauf l'*Epitome de Caesaribus*) et Gordien a été tué par l'intrigue du préfet

---

<sup>243</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 305.

<sup>244</sup> Burgess, « Jerome and the *Kaisergeschichte* », p. 363.

prétoire, Philippe, sauf Orose<sup>245</sup>.

Eutrope, IX. 2-3.

*Quod quidem feliciter gessit proeliisque ingentibus Persas adflixit. Rediens haud longe a Romanis finibus interfectus est fraude Philippi, qui post eum imperavit.*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 217<sup>a</sup>.

*Gordianus... Parthorum natione superata cum uictor reuenteretur ad patriam, fraude Filippi praefecti praetorio haud longe a Romano solo interfectus est.*

Orose, VII. 19. 5.

*...igitur Gordianus ingentibus proeliis aduersum Parthos prospere gestis suorum fraude haud longe a Circesso super Euphraten interfectus est.*

*Epitome de Caesaribus*, 27. 2.

*(Gordianus) Apud Ctesiphontem a Philippo praefecto praetorio accensis in seditionem militibus occiditur...*

Festus, 22. 2.

*Sub Gordiano, acri ex iuuentatis fiducia principe, rebellantes Parthi ingentibus proeliis contusi sunt. Isque rediens uictor de Perside fraude Philippi, qui praefectus praetorio eius erat, occisus est.*

*Histoire Auguste* Gordiani Tres raconte le détail de la victoire dans les chapitres 26-27, puis le meurtre de Gordien par Philippe.

Cf. *Histoire Auguste*, Gordiani tres 30. 8-9.

*(Philippus) Verum cum secum ipse cogitaret amore populi R. et senatus circa Gordianum et totius Africae ac Syriae totiusque orbis Romani, cum et nobilis esset et nepos ac filius imperatorum et bellis gravibus totam re p. liberasset, posse fieri, ut ficta quandocumque militum voluntate Gordiano redderetur imperium, re recenti cum in Gordianum irae militum famis causa vehementes essent, clamantem e conspectu duci iussit ac dispoliari et occidi. Quod cum primo dilatatum esset, post, ut iussit, impletum est. Ita Philippus impie, non iure optinuit imperium.*

---

<sup>245</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 305; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, pp 144-145, n. 4.

Cf. Ammien Marcellin, XXIII. 5. 17.

*...Gordianus..., apud Resainam superato fugatoque rege Persarum, ni factione Philippi praefecti praetorio scelestis iuvantibus paucis in hoc ubi sepultus est loco, vulnere impio cecidisset.*

2. La durée du règne de Gordien.

Victor indique que Gordien III a gouverné pendant 6 ans, et s'accorde avec d'autres sources. Eutrope ne note pas la durée du règne de Gordien, mais nous pouvons considérer que la *Kaisergeschichte* possédait ce chiffre<sup>246</sup>.

*Histoire Auguste*, Gordiani tres 31. 1.

*Imperavit Gordianus annis sex.*

*Epitome de Caesaribus*, 27. 1.

*Gordianus, ..., imperavit annos sex.*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 216.

*regnauit Gordianus ann. VI.*

Orose, VII. 19. 3.

*Gordianus uicensimus tertius ab Augusto imperator creatus est mansitque in eo annis sex.*

Conclusion

Nous avons vu trois chapitres 25-27, mais il y a une tendance concernant des sources de Victor. Quand il peut utiliser la *Kaisergeschichte*, il la suit comme nous avons pu l'examiner les vies de Maminin et Gordien II (en réalité III) qui s'accordent avec d'autres oeuvres historiques latines. Par contre, à propos des vies de Gordien I, Pupien et Balbinus, nous ne trouvons guère la concordance avec d'autres historiens sauf l'*Histoire Auguste* et Hérodien, bien qu'il y ait beaucoup de différences et divers points communs avec eux. En plus, nous pouvons trouver des histoires que nous ne trouvons que chez Victor. Surtout, pour les histoires sur les Gordiens, où nous pouvons trouver beaucoup d'anecdotes indépendantes. L'avènement des Gordiens a eu lieu en Afrique, donc il a dû posséder une information personnelle sur eux. En fait, d'autres historiens de l'antiquité tardive comme Eutrope et Jérôme ne racontent guère sur les Gordiens, Pupien et Balbinus. On doit considérer que la *Kaisergeschichte* ne possédait pas assez de

---

<sup>246</sup> Cf. Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 144, n. 3.



mentions à leur sujet. Nous devons donc considérer que Victor a utilisé une source individuelle sur ces empereurs. Gordien I et II se sont proclamés empereur en Afrique, il a dû en conséquence posséder ce type d'information, car il est y né. Nous ne pouvons pas savoir quel type d'information que Victor a utilisée, mais ce serait une tradition régionale en Afrique. S'il avait utilisé Dexippe, comme Nixon le suppose, pourquoi n'a-t-il pas continué à l'employer jusqu'à la fin de Gordien III de sorte que nous ne pouvons pas soutenir son avis.

### *Vie d'Aurélien.*

Nous allons commencer la vie d'Aurélien, mais il faut noter que Victor ne raconte pas de l'origine d'Aurélien. La narration de son règne commence par la guerre contre les Perses en 273, bien qu'il ait accédé au statut d'empereur en 270. Dans le chapitre précédent traitant de la vie de Claude II il manque la fin de sa vie et le règne de Quintillus<sup>247</sup>. Il faut considérer l'existence d'une lacune dans ces sections<sup>248</sup>. Comme Dufraigne insiste justement<sup>249</sup>, il vaudrait mieux reporter le début de ce chapitre encore plus haut dans le chapitre 34.

Même si la narration du début de son règne manque, nous pouvons supposer qu'elle vient de la *Kaisergeschichte*. Comme nous l'avons déjà vu dans les vies précédentes, il y a beaucoup de concordances avec d'autres historiens latins. Nous allons le confirmer dans cette partie.

Aurélius Victor, 35. 1.

*Ceterum Aurelianus successit tanto vehementior confestim, quasi belli reliquiae superessent, in Persas progressus est.*

Parmi des sources latines on ne peut pas trouver la mention de la guerre contre les Perses que dans l'*Histoire Auguste*. De plus, cette guerre a commencé en 273 après la défaite de Zénobie de Palmyre qui pourrait être mentionnée dans le chapitre 34. <sup>7250</sup>. Cette expédition n'intéressait pas d'historiens, mais l'*Histoire Auguste* la raconte. Selon F. Paschoud, cette histoire sur Zénobie et la Palmyre se trouvait dans la tradition de la *Kaisergeschichte*<sup>251</sup>.

---

<sup>247</sup> Aurélius Victor, 34. 7-8.

<sup>248</sup> Nixon, *op. cit.*, p. 115; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, pp. 147-148.

<sup>249</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p. 169, n. 1.

<sup>250</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 148; Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, pp. 168-169, n. 6.

<sup>251</sup> *Histoire Auguste Tome V 1<sup>ère</sup> partie : Vies d'Aurélien, Tacite*. Éd. par F. Paschoud, pp. 150-151, et 172-174.

*Histoire Auguste*, Divin Aurélien 28. 4-5.

*Victor itaque Aurelianus totiusque iam orientis possessor, cum in vinculis Zenobiam teneret, cum Persis, Armeniis, Saracenis superbior atque insolentior egit ea, quae ratio temporis postulabat. Tunc illatae vestes, quas in templo Solis videmus, consertae gemmis, tunc Persici dracones et t[h]iarae, tunc genus purpurae, quod postea nec ulla gens detulit nec Romanus orbis vidit.*

*Ibid.*, 35.4.

*His gestis ad Gallias profectus Vindelicos obsidione barbarica liberavit, deinde ad Illyricum redit paratoque magno potius quam ingenti exercitu Persis, quos eo quoque tempore, quo Zenobiam superavit, gloriosissime iam vicerat, bellum indixit.*

*Ibid.*, 41. 9.

*Ille, pro pudor[el], orientem femineo pressum iugo in nostra iura restituit, ille Persas, insultantes adhuc Valeriani nece, fudit, fugavit, oppressit.*

Aurélius Victor, 35. 2.

*Quis deletis Italiam repetivit, cuius urbes Alamannorum vexationibus affligebantur.*

Il y a un désordre de la chronologie dans cette section, parce que l'invasion des Alamans en Italie avait eu lieu en 271. Mais, Aurélien aurait attaqué Palmyre en 273. Après son avènement, Aurélien avait essayé de repousser les Vandals et les Juthunges au bord du Danube<sup>252</sup>. Puis, les Juthunges (Marcomans selon l'*Histoire Auguste*) ont attaqué l'Italie, mais enfin comme l'*Epitome de Caesaribus*, l'*Histoire Auguste* et Zosime le racontent, ils ont été expulsés par Aurélien. Il a subi une grande défaite à Plaisance, mais puis son armée a connu des victoires à Métaure, à Fano et près de Pavie. Zosime narre la même histoire en utilisant le mot « *Αλαμαννῶν* » comme Victor.

Toutefois, si l'on compare le texte de Victor aux autres, nous ne pouvons pas trouver de concordance entre eux, car Victor se trompe sur la datation de cette invasion. Festy et Paschoud croient que l'*Epitome de Caesaribus* et l'*Histoire Auguste* suivent Dexippe<sup>253</sup>, alors qu'il est impossible qu'il le suive. La description de Zosime est assez vague, donc on ne peut pas

---

<sup>252</sup> Dexippe, 7. 1-3.

<sup>253</sup> Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, pp. 162-163, n. 4; *Histoire Auguste V Ière partie : Vies d'Aurélien, Tacite*. Éd. par F. Paschoud, pp. 114-120.

determiner sa source de récit<sup>254</sup>. Il est possible que la *Kaisergeschichte* la raconte brièvement ou que Victor connaisse cet événement personnellement.

*Epitome de Caesaribus*, 35. 2.

*Iste in Italia tribus proeliis victor fuit, apud Placentiam, iuxta amnem Metaurum ac fanum Fortunae, postremo Ticinensibus campis.*

*Histoire Auguste*, Divin Aurélien 18. 3.

*Accepta est sane clades sub Aureliano a Marcomannis per errorem. Nam dum is a fronte non curat occurrere subito erumpentibus, dumque illos a dorso persequi parat, omnia circa Mediolanum graviter evastata sunt. Postea tamen ipsi quoque Marcomanni superati sunt.*

*Ibid.*, 21. 1.

*Cum autem Aurelianus vellet omnibus simul facta exercitus sui constipatione concurrere, tanta apud Placentiam clades accepta est, ut Romanum paene solveretur imperium.*

Zosime, I. 49. 1-2.

*Πυθόμενος δὲ ὁ βασιλεὺς ὡς Ἀλαμαννοὶ καὶ τὰ πρόσσικα τούτοις ἔθνη γνώμην ποιῶνται τὴν Ἰταλίαν ἐπιδραμεῖν, ἐπὶ τῇ Ῥώμῃ καὶ ταῖς περὶ ταύτην τόποις εἰκότως πλέον πεφροντικῶς, ἰκανὴν τῇ Παιονίᾳ καταλιρῶν ἐπικουρίαν ἐπὶ τὴν Ἰταλίαν ἐτρέπη, καὶ καταστὰς εἰς μάχην ἐν ταῖς περὶ τὸν Ἰστρὸν ἐσχατιαῖς πολλὰς τῶν βαρβάρων ἀπώλεσεν μυριάδας. Ἐν τούτῳ καὶ τὰ περὶ τὴν Ῥώμην ἐταράχθη, τινῶν ἀπὸ τῆς γερουσίας ὡς ἐπιβούλῃ κατὰ τοῦ βασιλέως κοινωνησάντων εἰς εὐθύνας ἡγμένων καὶ θανάτῳ ζημιωθέντων· ἐτειχίσθη δὲ τότε ἡ Ῥώμη πρότερον ἀτείχιστος ὄσα· καὶ λαβὼν τὴν ἀρχὴν ἐξ Αὐρηλιανοῦ συνεπληρώθη βασιλείοντος Πρόβου τὸ τεῖχος· κατὰ τοῦτον τὸν χρόνον εἰς ἔννοιαν ἤλθεν νεωτερισμοῦ Σεπτίμιῳ τε καὶ Οὐρβανῷ καὶ Δομντιανῷ, καὶ παραχρῆμα τιμωρίαν ὑρέσχον ἀλόντες.*

Aurélius Victor, 35. 3-4.

*Simul Germanis Gallia dimotis Tetrici, de quo supra memoravimus, caesae legiones proditore ipso duce. Namque Tetricus, cum Faustini praesidis dolo corruptis militibus plerumque peteretur, Aureliani per litteras praesidium imploraverat eique adventanti producta ad speciem acie inter pugnam se dedit.*

---

<sup>254</sup> Zosime, *Histoire Nouvelle. Tome I : Livres I et II*. Éd. par F. Paschoud, pp. 168-170, notes 77 et 78.

Nous allons diviser ces sections en deux ; l'expulsion des Germains et la reddition de Tetricus. A propos de la première partie, il y a encore un désordre dans la description de Victor, car c'est Probus qui a chassé les Germains. Elle doit suivre soit une narration brève dans la *Kaisergeschichte* soit une source individuelle de Victor, comme la section précédente. Il est fort probable que la deuxième partie concernant Tetricus suive la *Kaisergeschichte*, puisque l'on trouve des concordances avec beaucoup d'autres oeuvres latines.

#### 1. L'expulsion des Germains de la Gaule.

Comme nous l'avons déjà vu, Victor se trompe l'ordre des faits qui concernent l'expulsion des Germains. À vrai dire, c'est Probus qui les a chassés selon l'*Histoire Auguste*<sup>255</sup>.

Cf. *Histoire Auguste*, Probus 12. 3-4.

*enim vero quae mundi pars est, quam ille non vincendo didicerit? testes sunt Marmaridae, in Africae solo victi, testes Franci, in inuis strati paludibus, testes Germani et Alamanni, longe a Rheni summoti litoribus. 4 iam vero quid Sarmatas loquor, quid Gothos, quid Parthos ac Persas atque omnem Ponticum tractum? ubique vigeant Probe virtutis insignia.*

#### 2. Victoire contre Tétricus et sa reddition.

Tétricus était l'empereur de l'empire gaulois en 271-274, mais il était menacé par ses subordonnés, notamment Faustinus, qui se sera révolté contre lui à Trèves. On ne peut trouver le nom de Faustinus que chez Victor et Polémus Sivius. Beaucoup d'historiens notent la bataille à Châlons-sur-Marne et la reddition de Tetricus de sorte que la *Kaisergeschichte* la mentionne. Eutrope, Orose et l'*Histoire Auguste* citent un vers de Virgile, *Aeneas* VI. 365, mais il est probable que Orose et l'auteur de l'*Histoire Auguste* ont copié la phrase chez Eutrope. De plus, la *Kaisergeschichte* a dû posséder les descriptions sur la sédition des soldats et la lettre écrite par Tétricus, comme Paschoud le propose<sup>256</sup>. La narration de Zosime est encore une fois très

---

<sup>255</sup> Cf. *Histoire Auguste Tome V 2<sup>ème</sup> partie : Vies de Probus, Firmus, Saturnin, Proculus, Bonose, Carus, Numérien et Carin*. Texte établi, traduit et commenté par F. Paschoud, Paris, 2001, pp. 96-98.

<sup>256</sup> *Histoire Auguste V. 1<sup>ère</sup> partie : Vies d'Aurélien, Tacite*. Éd. par F. Paschoud, pp. 159-160; *Histoire Auguste Tome IV 3<sup>e</sup> partie : Vies des trente tyrans et de Claude*. Texte établi, traduit et commenté par F. Paschoud, Paris, 2011, pp. 158-161. Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 335.

simple<sup>257</sup>.

Polémios Silvius, *Laterculus* 49.

*Sub quo (Aurélien)..., duo Tetrici pater et filius, qui se eidem dederunt et post purpuram iudices provinciarum facti sunt, sive Faustinus Treveris tyranni fuerunt.*

Eutrope, IX. 13. 1.

*Superavit in Gallia Tetricum apud Catalaunos ipso Tetrico prodente exercitum suum, cuius adsiduas seditiones ferre non poterat. Quin etiam per litteras occultas Aurelianum ita fuerat deprecatus, ut inter alia versu Vergiliano uteretur: "Eripe me his, invicte, malis".*

*Histoire Auguste* Trente Tyrans 24. 2-3.

*Et cum multa Tetricus feliciterque gessi<sse> et diuque imperasset, ab Aureliano victus, cum militum suorum inpudentiam et procacitatem ferre non posset, volens se gravissimo principi et severissimo dedit. Versus denique illius fertur, quem statim ad Aurelianum scripserat: "Eripe me his, invicte, malis".*

Orose, VII. 23. 5.

*Tetricum, in Gallia minime sufficientem sustinere seditiones militum suorum scribentemque etiam: « Eripe me his, invicte, malis » ac per hoc proditorem exercitus sui, sine labore superavit.*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 222<sup>d</sup>.

*Aurelianus Tetrico apud Catalaunos prodente exercitum suum Gallias recepit.*

*Histoire Auguste*, Divin Aurélien 32. 3.

*(Aurelianus)..., vehementer irascens, quod adhuc Tetricus Gallias optineret, occidentem petit atque ipso Tetrico exercitum suum prodente, quod eius scelera ferre non posset, debitas sibi legiones optinuit.*

*Epitome de Caesaribus*, 35. 7.

*...Tetricum, qui imperator ab exercitu in Galliis effectus fuerat,....*

Zosime, I. 61. 2.

---

<sup>257</sup> Cf. Zosime, *Histoire nouvelle. Tome I : Livres I et II*. Éd. par F. Paschoud, pp. 177-178, n. 90.

τούτων οὕτω διωκημένων, Τετρικόν καὶ ἄλλους ἐπαναστάνας οὗ οὐκ ἴσως καθελὼν κατὰ τὴν ἀξίαν μετῆλθεν.

Aurélius Victor, 35. 5.

*Ita, uti rectore nullo solet, turbati ordines oppressi sunt, ipse post celsum biennii imperium in triumphum ductus Lucaniae correcturam filioque veniam atque honorem senatorum cooptavit.*

Dans cette section nous divisons l'examen de la narration ; la durée du règne de Tetricus et les titres de Tetricus et son fils. À propos de la durée, seul Victor le note. Sur l'histoire après l'abdication de Tetricus, beaucoup de livres remarquent cet événement avec la note de « *corrector Lucaniae* », donc la *Kaisergeschichte* la raconte.

#### 1. La durée du règne de Tetricus.

Victor affirme que Tetricus a tenu son pouvoir 2 ans, mais il a régné, à partir du printemps de 271 jusqu'à l'été de 274, pendant 3 ans<sup>258</sup>. En fait, Victor emploie la manière des années entamées, donc Victor n'en a pas tort<sup>259</sup>. L'*Histoire Auguste* la mentionne comme « *diuque* », très vaguement<sup>260</sup>.

Cf. *Histoire Auguste* Trente Tyrans 24. 2.

...Tetricus..., et diuque imperrasset,....

#### 2. Le terme « *corrector Lucaniae* » et le titre de son fils.

Selon Dufraigne<sup>261</sup>, Bird<sup>262</sup>, Ratti<sup>263</sup> et Festy<sup>264</sup>, ce mot est anachronique, parce que l'on peut trouver ce terme à partir du règne de Dioclétien. On peut apercevoir ce terme chez beaucoup d'historiens latins de l'antiquité tardive, donc on peut conclure que la *Kaisergeschichte* a dû le

---

<sup>258</sup> Cf. D. Kienast, *Römische Kaisergeschichte*, 1990, pp. 247-248.

<sup>259</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p. 170, n. 5 croit que sa durée est entre 271 et 273, donc la chiffre de Victor est totalement juste selon lui.

<sup>260</sup> Cf. *Histoire Auguste Tome IV 3<sup>e</sup> partie : Vies des trente tyrans et de Claude*. Éd. par F. Paschoud, p. 160.

<sup>261</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, pp. 170-171, n. 6.

<sup>262</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 149.

<sup>263</sup> Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 336.

<sup>264</sup> Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, pp. 164-165, n. 10.

narrer. L'*Histoire Auguste* Trente tyrans 24. 5 emploie un terme inexistant, « *corrector totius Italiae* », mais il pourrait provenir soit de sources grecques comme Dèxippe comme Dufraigne et Bird en pensent, soit de la fabrication de l'auteur de l'*Histoire Auguste* comme F. Paschoud le suppose<sup>265</sup>. En outre, beaucoup d'auteurs racontent que Tetricus vivait une vie honorable avec son fils et il est sûr que la *Kaisergeschichte* doit noter cette anecdote.

Eutrope, IX. 13. 2.

*Qui quidem Tetricus corrector Lucaniae postea fuit ac privatus diutissime vixit:...*

*Epitome de Caesaribus* 35. 7.

*Hic Tetricum, ..., correctorem Lucaniae provexit, aspergens hominem eleganti ioco sublimius habendum regere aliquam Italiae partem quam trans Alpes regnare.*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 222<sup>g</sup>.

*E quibus (Tetricus et Zénobia) Tetricus corrector postea Lucaniae fuit....*

*Histoire Auguste* Divin Aurélien 39.1.

*(Aurélien) Tetricum triumphatum correctorem Lucaniae fecit, filio eius in senatu manente.*

*Ibid.* Trente tyrans 24. 5.

*Pudore tamen victus vir nimium severus eum, quem triumphaverat, correctorem totius Italiae fecit, id est Campaniae, Samni, Lucaniae Brittiorum, Apuliae Calabriae, Etruriae atque Umbriae, Piceni et Flaminiae omnisque annonariae regionis, ac Tetricum non solum vivere, sed etiam in summa dignitate manere passus est, cum illum saepe collegam, nonnumquam commilitonem, aliquando etiam imperatorem appellaret.*

*Ibid.* 25. 4.

*..., in qua Aurelianus pictus est utrique praetextam tribuens et senatoriam dignitatem, accipiens ab his sceptrum, coronam, cycladem - pictura est de museo: - quam cum dedicassent, Aurelianus ipsum dicuntur duo Tetrici adhibuisse convivio.*

---

<sup>265</sup> *Histoire Auguste Tome V 1<sup>ère</sup> partie : Vies d'Aurélien, Tacite.* Éd. par F. Paschoud, pp. 184-185;  
*Histoire Auguste Tome IV<sup>è</sup> partie : Vies des trente tyrans et de Claude.* Éd. par F. Paschoud, pp. 161-165.

Aurélius Victor, 35. 6.

*Neque secus intra urbem monetarum opifices deleti, qui, cum auctore Felicissimo rationali nummariam notam corrosissent, poenae metu bellum fecerant usque eo grave, uti per Coelium montem congressi septem fere bellatorum milia confecerint.*

Sur la révolte de Félicissimus on trouve d'autres témoignages chez Eutrope et dans l'*Epitome de Caesaribus*, l'*Histoire Auguste* et *Suda*. Polémus Silvius aussi note son nom. En fait, Félicimmus était *rationalis* ou *procurator* qui se chargeait du monnayage et a rogné l'emprunte des monnaies. Soit il était l'instigateur de cette révolte soit sa mort a provoqué la rébellion des monétaires, Rome est tombée dans le désordre en 270-271. Comme Eutrope et Zosime le racontent, quelques sénateurs y ont participé et ils ont été éliminés par Aurélien<sup>266</sup>. Beaucoup de livres latins s'accordent sur Félicissimus comme étant l'instigateur, la révolte par des officiers monétaires et sur la répression sévère par Aurélien. Ces détails devaient donc être notés dans la *Kaisergeschichte*<sup>267</sup>.

Eutrope, IX. 14.

*Hoc imperante etiam in urbe monetarii rebellaverunt vitiatis pecuniis et Felicissimo rationali interfecto. Quos Aurelianus victos ultima crudelitate conpescuit. Plurimos nobiles capite damnavit.*

*Epitome de Caesaribus*, 35. 4.

*Hoc tempore in urbe Roma monetarii rebellaverunt, quos Aurelianus victos ultima crudelitate conpescuit.*

*Histoire Auguste*, Divin Aurélien 38. 2-4.

*Fuit sub Aureliano etiam monetariorum bellum Felicissimo rationali auctore. Quod acerrime severissimeque conpescuit, septem tamen milibus suorum militum interemptis, ut epistola docet missa ad Ulpium Crinitum ter consulem, qui eum ante adoptaverat: «Aurelianus Augustus Ulpio patri. Quasi fatale quiddam mihi sit, ut omnia bella, quaecumque gessero, omnes motus ingravescant, ita etiam seditio intramurana bellum mihi gravissimum peperit. Monetarii auctore Felicissimo, ultimo servorum, cui procurationem fisci mandaveram, rebelles spiritus extulerunt. Hi conpressi sunt septem milibus Lembariorum et Riparensium et Castrianorum et Daciscorum interemptis.*

---

<sup>266</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, pp. 336-337; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 163, n. 6.

<sup>267</sup> Cf. *Histoire Auguste Tome V 1<sup>ère</sup> partie : Vies d'Aurélien, Tacite*. Éd. par F. Paschoud, pp. 181-183.



*Unde apparet nullam mihi a dis immortalibus datam sine difficultate victoriam ».*

Polémios Silvius, *Laterculus* 49.

*Sub quo (Aurélien)..., Romae Fellicimus,... tyranni fuerunt.*

*Suda*, M1223, vol. III, pp. 408, 32- 409, 2 par Adler,

*Μονιάριοι· οἱ περὶ τὸ νόμισμα τεχνῖται· οἱ ἐπὶ Αὐρηλιανοῦ διέφθειραν τὸ νόμισμα καὶ τὸν ἴδιον ἄρχοντα Φηλικήσιμον ἀνελόντες ἐμόλιον ἐγείρουσι πόλεμον· οὗς μόλις Αὐρηλιανὸς χειρωσάμενος ὑπερβαλλούσῃ κολάσειν ὀμότητι κατειργάσατο.*

Zosime, I. 49. 2.

*Ἐν τούτῳ καὶ τὰ περὶ τὴν Ρώμην ἐταράχθη, τινῶν ἀπὸ τῆς γερουσίας ὡς ἐπιβουλῇ κατὰ τοῦ βασιλέως κοινωνησάντων εἰς εὐθύνας ἡγμένων καὶ θανάτῳ ζῆμιωθέντων·*

Aurélius Victor, 35. 7.

*His tot tantisque prospere gestis fanum Romae Soli magnificum constituit donariis ornans opulentis, ac ne unquam, quae per Gallienum evenerant, acciderent, muris urbem quam validissimis laxiore ambitu circumsaepsit; simulque usus porcinae carnis quo plebi Romanae affatim cederet, prudenter munificeque prospectavit, deletaeque fiscales et quadruplatorum, quae urbem miserabiliter affecerant, calumniae consumptis igni tabulis monumentisque huiuscemodi negotiorum atque ad Graeciae morem decreta abolitione, inter quae avaritiam peculatum provinciarumque praedatores contra morem militarium, quorum e numero erat, immane quantum sectabatur.*

Pour examiner cette section, nous allons la diviser en trois parties ; l'activité de construction d'Aurélien, la distribution du porc et l'abolition des *quadruplatores*. Chaque partie montre l'affinité forte avec d'autres historiens latins, en conséquence, on peut considérer que la *Kaisergeschichte* est la source pour cette section de Victor.

1. Construction du temple pour *Sol Invictus* et du mur d'Aurélien.

On peut trouver une concordance sur la construction du temple et du mur parmi Victor, Eutrope, Jérôme, l'*Histoire Auguste* et le *Chronographe de 354* et le témoignage de ces deux constructions est toujours regroupé chez eux. Ils se ressemblent mutuellement de sorte que leur

source doit être la *Kaisergeschichte*<sup>268</sup>. Par contre, d'autres historiens ne racontent que le temple ou le mur. Curieusement, l'*Historioire Auguste* raconte l'histoire du temple deux fois, l'une cite Victor et l'autre Eutrope. En fait, l'auteur de l'*Historioire Auguste* montre son goût pour le temple du soleil (Divin Aurélien, 1.3; 10. 2; 25. 6; 28. 5; 35. 3.; 48. 4; Tacitus 9. 2; Quadriges des tyrans, 3. 4.). Zosime raconte aussi ces deux histoires, mais dans différents chapitres.

Eutrope, IX. 15. 1.

*Urbem Romam muris firmioribus cinxit. Templum Soli aedificavit, in quo infinitum auri gemmarumque constituit.*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 223<sup>a</sup>.

*Aurelianus templum Soli aedificat et Romam firmioribus muris uallat.*

*Chronographe de 354, Chronica Minora* éd. par Mommsen, p. 148.

*hic muro urbem cinxit, templum solis et castra in campo Agrippae dedicavit,....*

*Historia Augusta*, Divin Aurélien 39. 2.

*Templum Solis magnificentissimum constituit. Muros urbis Romae sic ampliavit, ut quinquaginta prope milia murorum eius ambitus teneant.*

*Ibid.* 39. 6.

*In templo Solis multum auri gemmarumque constituit.*

Cf. *Ibid.* 1. 3.

*Cumque ad templum Solis venissemus ab Aureliano principe consecratum, quod ipse non nihilum ex eius origine sanguinem duceret, quaesivit a me, quis vitam eius in litteras rettulisset.*

Cf. *Ibid.* 10.2.

*Habuit ergo multos ducatus, plurimos tribunatus, vicarias ducum et tribunorum diversis temporibus prope quadraginta, usque adeo etiam Ulpii Criniti, qui se de Traiani genere referebat, et fortissimi re vera viri et traiani simillimi, qui pictus est cum eodem Aureliano in templo Solis, quem valerianus Caesaris loco habere instituerat, vicem sumeret, exercitum duceret, limitem restitueret, praedam*

---

<sup>268</sup> Burgess, « Jerome and the *Kaisergeschichte* », pp. 363-365; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 164, n. 8; *Historioire Auguste Tome V 1<sup>ère</sup> partie : Vies d'Aurélien, Tacite*. Éd. par F. Paschoud, pp. 185-186. Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 337.

*militibus daret, Thrachias bubus, equis, mancipiis captis locupletaret, manubias in Palatio conlocaret, quingentos servos, duo milia vaccarum, equas mille, ovium decem milia, caprearum quindecim in privatam villam Valeriani congereret,....*

Cf. *Ibid.* 25. 6.

*Quare et illic templa fundavit donariis ingentibus positis et Romae Soli templum posuit maiore honorificentia consecratum, ut suo dicemus loco.*

Cf. *Ibid.* 28. 5.

*Tunc illatae vestes, quas in templo Solis videmus, consertae gemmis, tunc Persici dracones et t[h]liarae, tunc genus purpurae, quod postea nec ulla gens detulit nec Romanus orbis vidit.*

Cf. *Ibid.* 35. 3.

*Leges plurimas sanxit et quidem salutare. Sacerdotia composuit, templum Solis fundavit et porticibus roboravit; decrevit etiam emolumenta sartis tectis et ministris.*

Cf. *Ibid.* 48. 4.

*Argumento est id vere Aurelianum cogitasse, immo etiam facere disposuisse vel ex aliqua parte fecisse, quod in porticibus templi Solis fiscalia vina ponuntur, non gratuita populo eroganda sed pretio.*

Cf. *Ibid.* Tacitus 9. 2.

*... in eadem oratione Aureliano statuam auream ponendam in Capitolio decrevit, item statuam argenteam in curia[m], item in templo Solis, item in foro divi Traiani. Sed aurea non est posita, dedicatae autem sunt solae argenteae.*

Cf. *Ibid.* Quadrigae des tyrans, 3. 4.

*ipse quoque [ipse perhibetur] dicitur habuisse duos dentes elephanti pedum denum, e quibus Aurelianus sellam constituerat facere ad<d>itis aliis duobus, in qua Iuppiter aureus, et gemmatus sederet cum specie praetext<a>e ponendus in templo Solis, Appenninis sortibus ad[dl]itis, quem appellari voluerat lovem Consulem vel Consulentem.*

Cf. *Epitome de Caesaribus*, 35. 6.

*Hic muris validioribus et laxioribus urbem saepsit.*

Cf. Orose, VII. 23. 5.

*urbem Romam muris firmioribus cinxit.*

Cf. Zosime, I. 49. 2.

*ἐτειχίσθη δὲ ὡς τὴν Πώμην πρότερον ἀτειχιστος οὔσα· καὶ λαθὼν ἤν ἀρχὴν ἐξ Αὐρηλιανοῦ συνεπληρώθη βασιλείοντος Πρόβου τὸ τεῖχος·*

Cf. Idem, I. 61. 2.

*Ἐν τούτῳ καὶ τὸ τοῦ Ἡλίου δευμάμενος ἱερὸν μεγαλοπρεπῶς τοῖς ἀπὸ Παλμύρας ἐκόσμησεν ἀναθήμασιν, Ἡλίου τε καὶ Βήλου καθιδρύσας ἀγάλματα·*

## 2. Distributions de porc.

Dans l'*Histoire Auguste*, et l'*Épitome de Caesaribus*, on peut trouver la même indication sur la distribution de porc. Il y a une ressemblance parmi eux et ils ne mentionnent que du porc. En réalité, Aurélien a organisé la réforme de l'annone comme quelques passages de l'*Histoire Auguste* et d'autres historiens comme Zosime confirment qu'il a fait une distribution gratuite de pain, d'huile, et aussi de vin<sup>269</sup>. Victor, le premier passage de l'*Histoire Auguste* et l'*Épitome de Caesaribus* ne notent que l'annone de porc, donc à mon avis, ils viennent de la *Kaisergeschichte*, comme Festy et Paschoud le confirment<sup>270</sup>.

*Épitome de Caesaribus*, 35. 6.

*Porcinae carnis usum populo instituit.*

*Histoire Auguste*, Divin Aurélien 35. 2.

*Nam idem Aurelianus et porcinam carnem populo Romano distribuit, quae hodieque dividitur.*

Cf. *Ibid.* 35. 1.

*Non praetereundum videtur; quod et populus memoria tenet et fides historica frequentavit, Aurelianum eo tempore, quo proficiscebatur ad orientem, bilibres coronas populo promississe, si victor rediret, et, cum aureas populus speraret neque Aurelianus aut posset aut vellet, coronas eum fecisse de panibus, qui nunc siligineum suum cotidie toto aevo suo et unusquisque et acciperet et posteris suis dimitteret.*

---

<sup>269</sup> Zosime, *Histoire nouvelle. Tome I : Livres I et II*. Éd. par F. Paschoud, pp. 177-178, n. 90.

<sup>270</sup> Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 164, n. 9; *Histoire Auguste Tome V 1<sup>ère</sup> partie : Vies d'Aurélien, Tacite*. Éd. par F. Paschoud, pp. 170-171.

Cf. *Ibid.* 48. 1.

*Statuerat et vinum gratuitum populo Romano dare, ut, quem ad modum oleum et panis et porcina gratuita praebentur, sic etiam vinum daretur; quod perpetuum hac dispositione conceperat.*

Cf. *Chronographe de 354, Chronica Minora* éd. par Mommsen, p. 148.

*panem oleum et sal populo iussit dari gratuite.*

Cf. Zosime, I. 61. 3.

*ἐπὶ τοῖσι καὶ ἄρτων δωρεᾷ τὸν Ῥωμαίων ἐμίμησεν δῆμον.*

### 3. Abolition des *quadruplatores*.

Les *quadruplatores* étaient des informateurs publics qui recevaient le quart de fortunes des propriétaires qu'ils accusaient, si la poursuite remportait un succès. Le reste allait au trésor public. Il n'y a qu'une concordance avec l'*Histoire Auguste*. Comme Paschoud le suppose, la source de ces deux oeuvres doit sans doute être la *Kaisergeschichte*<sup>271</sup>. On ne peut pas savoir si Eutrope s'y est référé, parce que sa description est trop ambiguë.

*Histoire Auguste* Divin Aurélien 39. 3-4.

*Idem quadruplatores ac delatores ingenti severitate persecutus est. Tabulas publicas ad privatorum securitatem exuri in foro Traiani semel iussit. 4 Amnestia etiam sub eo delictorum publicorum decreta est [te] exemplo Atheniensium, cuius rei etiam Tullius in Philippicis meminit.*

Cf. Eutrope, IX. 14.

*..., disciplinae tamen militaris et morum dissolutorum magna ex parte corrector.*

Cf. *Histoire Auguste* Divin Aurélien 37. 7.

*Quidquid sane scelerum fuit, quidquid denique factionum, Aurelianus toto penitus orbe purgavit.*

Cf. Ammien Marcellin, XXVI. 6-7.

*...cuius (Petronius) diritati adiectum erat incentivum exitiale socer Petronius, ex praeposito Martensium militum promotus repentino saltu patricius, animo deformis et habitu, qui ad nudandos sine discretionem cunctos inmaniter flagrans, nocentes pariter et insontes post exquisita tormenta*

---

<sup>271</sup> *Histoire Auguste Tome V 1<sup>ère</sup> partie : Vies d'Aurélien, Tacite.* Éd. par F. Paschoud, pp. 186-188.

Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 337.

*quadrupli nexibus vinciebat, debita iam inde a temporibus principis Aureliani perscrutans et inpendio maerens, si quemquam absolvisset indemnem.*

Aurélius Victor, 35. 8.

*Qua causa ministri scelere, cui secretorum officium crediderat, circumventus apud Coenofrurium interiit, cum ille praedae conscientia delictique scripta callide composita tribunis quasi per gratiam prodidisset, quibus interfici iubebantur; illique eo metu accensi facinus patravere.*

Dans cette section Victor raconte la mort d'Aurélien. Beaucoup d'historiens latins notent le nom de ville, Coenofrurium, où Aurélien est mort et la peur de son ministre. Puis, il y a une expression « *inter Constantinopolim (Byzantium) et Heracleam* » sauf chez Victor et Lactance. Donc, la *Kaisergeschichte* doit mentionner Coenofrurium et son lieu. Bien sûr, Lactance avait écrit son oeuvre, *Des Morts des Persécuteurs* avant la date de la *Kaisergeschichte* entre 314 et 316. De plus, ils marquent que la peur a été la cause de sa mort et il me semble que cette indication vient de la *Kaisergeschichte*, comme Paschoud le propose<sup>272</sup>. En plus, l'*Histoire Auguste* atteste le nom de Mnesteus qui pourrait aussi être attesté par la *Kaisergeschichte* selon lui<sup>273</sup>. Toutefois, comme Zosime et Zonaras le mentionnent, le vrai nom de ce personnage est Eros, tandis que l'auteur de l'*Histoire Auguste* le nomme *Mnestheus*, mais ce nom proviendrait d'une faute d'un mot grec, μενυτήs, selon Bird et Dufraigne<sup>274</sup>.

Eutrope, IX. 15. 2.

*Occiditur servi sui fraude, qui ad quosdam militares viros, amicos ipsius, nomina pertulit adnotata, falso manum eius imitatus, tamquam Aurelianus ipsos pararet occidere; itaque ut praeveniretur, ab isdem interfectus est in itineris medio, quod inter Constantinopolim et Heracleam est stratae veteris;*

---

<sup>272</sup> *Histoire Auguste Tome V 1<sup>ère</sup> partie : Vies d'Aurélien, Tacite*. Éd. par F. Paschoud, pp. 172-176, 257. Cf. Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 165, n. 11; Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 338-339.

<sup>273</sup> *Histoire Auguste Tome V 1<sup>ère</sup> partie : Vies d'Aurélien, Tacite*. Éd. par F. Paschoud, p. 173. Cf. Syme, *Emperors and Biography*, p. 243.

<sup>274</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 152; Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p. 173, n. 13. Cf. Zosime, *Histoire nouvelle. Tome I : Livres I et II*. Éd. par F. Paschoud, p. 179, n. 90; *The History of Zonaras : From Alexander Severus to the Death of Theodosius the Great*. Translation by T. M. Banchich and E. N. Lane. Introduction and Commentary by T. M. Banchich, London and New York, 2009, pp. 124-125.

locus Caenophrurium appellatur:

*Epitome de Caesaribus*, 35. 8.

*Novissime fraude servi sui, qui ad quosdam militares viros, amicos ipsius, nomina pertulit annotata, falso manum eius imitatus, tamquam Aurelianus ipsos pararet occidere, ab iisdem interfectus est in itineris medio, quod inter Constantinopolim et Heracleam est.*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 223<sup>c</sup>.

*Ac non multo post inter Constantinopolim et Heracliam in Caenofrurio viae ueteris occiditur.*

*Histoire Auguste*, Tacite 2. 4.

*... interfecto fraude Aureliano, ut superiore libro scriptum est, calliditate servi nequissimi, errore militarium, (ut apud quos qu<a>elibet commenta plurimum valent, dum modo irati audiunt, plerumque temulenti, certe consiliorum prope semper expertis,) reversis ad bonam mentem omnibus eisdemque ab exercitu[s] graviter confutatis, coeptum est quaeri, ecquis fieri deberet ex omnibus princeps.*

*Ibid.*, Divin Aurélien 35. 5- 36. 6.

*Sed cum iter faceret, apud Caenofrurium mansionem, quae est inter Heracliam et Byzantium, malitia notarii sui et manu Mucaporis interemptus est.*

*36. 1. Et causa occidendi eius quae fuerit et quemadmodum sit occisus, ne res tanta lateat, brevi edisseram. Aurelianus, quod negari non potest, severus, truculentus, sanguinarius fuit princeps. Hic, cum usque eo severitatem tetendisset, ut et filiam sororis occideret non in magna neque in satis idonea causa, iam primum in odium suorum venit. Incidit autem, ut se res fataliter agunt, ut Mnesteum quendam, quem pro notario secretorum habuerat, libertum, ut quidam dicunt, suum, infensorem sibi minando redderet, quod nescio quid de [q]leo suspicatus esset. Mnesteus, qui sciret Aurelianium neque frustra minari solere neque, si minaretur, ignoscere, brevem nominum conscripsit mixtis his, quibus Aurelianus vere irascebatur; cum his, de quibus nihil asperum cogitabat, addito etiam suo nomine, quo magis fidem faceret ingestae sollicitudinis, ac brevem legit singulis, quorum nomina continebat, addens disposuisse Aurelianium eos omnes occidere, illos vero debere suae vitae, si viri sint, subvenire. Hic cum exarsissent, timore, qui merebantur offensam, dolore innocentes, <quod> beneficiis atque officiis Aurelianus videbatur ingratus, in supra dicto loco iter facientem principem subito adorti interemerunt.*

Lactance, *De la morts des persécuteurs* 6. 2.

*Nondum ad provincias ultiores cruenta eius scripta pervenerant, et iam Caenofrurio, qui locus est*

*Thraciae, cruentus ipse humi iacebat falsa quadam suspicione ab amicis suis interemptus.*

Orose, VII. 23. 6.

*... ac non multo post in itinere occisus est.*

Zosime, I. 62. 1-3.

*Διατρίβοντι δὲ αὐτῷ κατὰ Πέρινθον, ἣ τῶν Ἡράκλεια μετωνόμασται, συνίσταται τις ἐπιβουλὴ τοιάδε· ἦν τις ἐν ταῖς βασιλείῃς Ἑρώς ὄνομα, τῶν ἐξωθεν φερομένων ἀποκρίσεων μηνυτῆς τεταγμένος· τούτῳ πταίσματός τινος ἔνεκεν ὁ βασιλεὺς ἀπειλέσας ἐς φόβον κατέστησεν. 2 Καὶ δεδιὼς μὴ ταῖς ἀπειλαῖς ἔργον ἐπιτεθεῖη, τῶν δορυφόρων τισίν, οὓς μάλιστα τολμηροτάτους ἦδει, κοινολογεῖται, καὶ γράμματα δείξας ἄπερ ἦν εἰς ὅπον τῶν βασιλέως γραμμὰ δείξας ἄπερ ἦν εἰς τύπον τῶν βασιλέως γραμμάτων αὐτὸς μιμησάμενος (ἐκ πολλοῦ γὰρ οἱ τὰ τῆς μιμήσεως μεμελέτητο) πείθει θάνατον ὑφορομένους (τοῦτο γὰρ ἦν ἐκ τῶν γραμμάτων τεκμήρασθαι) πρὸς τὴν κατὰ τοῦ βασιλέως ὀρμησθαι σφαγὴν. 3 Ἐπιτηρήσαντες οὖν αὐτὸν ἐξίοντα τῆς πόλεως διχαὶ τῆς ἀρκούσης φυλακῆς ἐπελαύνουσιν καὶ πάντες ἐπαγαγόντες τὰ ξίφη διώλεσαν· αὐτὸς μὲν οὖν ἐτάφη μεγαλοπρεπῶς αὐτόθι παπὰ τοῦ στρατοπέδου τῶν ἔργων ἔνεκα καὶ τῶν κινδύνων, οὓς ὑπὲρ κοινῶν ἀπεδείξατο πραφμάτων.*

Zonaras, XII. 27. 607- 608.

*ἐπεὶ δὲ καὶ ἐπὶ Σχύθας τὴν στρατείαν ἔθετο, ἀνηρέθη, γενόμενος κατὰ τὴν Θραχίαν Ἡράκλειαν. Ἑρῶς γὰρ τις καλούμενος καὶ τῶν ἐξωθεν φερομένων ἀποκρίσεων ὧν μηνυτῆς ὡς δὲ τινες ἰστοροῦσιν, ὠτακουστῆς καὶ προσαγγέλλον τῷ βασιλεῖ τὰ παρὰ τινων περὶ αὐτοῦ λεγόμενα ὀριγισθῆτος αὐτῷ τοῦ Αὐρηλιανοῦ, ἐπεβούλευσεν αὐτῷ. καὶ μιμησάμενος τὰ ἐχθροῦ γράμματα, γραφὴν τινα συνέταξεν ὀνόματα περιέχουσαν τινων δυνατῶν, κελύουσιν τὴν ἐπὶ θάνατον ἐκείνους ἀχθήσεσθαι ἢ ἐκείνους ὑποδείξας παρέθηξε τοὺς ἀνδρας πρὸς φόνον τοῦ αὐτοκράτορος. δέσαντες γὰρ ἐκεῖνοι περὶ τῆς σφετέρᾳ ζωῆς ἐπιύθενται τῷ Αὐρηλιανῷ καὶ ἀναιροῦσιν αὐτόν,....*

Aurélius Victor, 35. 9- 11.

*Interea milites amisso principe legatos statim Romam destinant, uti suoapte arbitrato patres imperatorem deligerent. 10. Quibus hoc ipsorum potissimum convenire munus respondentibus rursus legiones ad eos reiciunt. 11. Ita utrimque pudore ac modestia certabatur, rara in hominibus virtute, rebus praesertim huiuscemodi, ac prope ignota militibus.*

On peut trouver cette anecdote concernant le dialogue entre le Sénat et les soldats dans l'*Histoire Auguste*. Il relie l'histoire de l'*interregnum* dans le chapitre suivant, donc la



*Kaisergeschichte* pourrait la posséder selon Paschoud<sup>275</sup>. Toutefois, il est possible que les auteurs de l'*Histoire Auguste* ait ajouté et inventé cette narration en lisant le livre de Victor. Si elle est la narration originelle de Victor, il a eu une information spéciale pour décrire la communication entre l'armée et le Sénat.

*Histoire Auguste*, Divin Aurélien 40. 2-3.

... *occiso namque severissimo principe de imperatore deligendo exercitus rettulit ad senatum, idcirco quod nullum de his faciendum putabat, qui tam bonum principem occiderant. Verum senatus hanc eandem electionem in exercitum refudit, sciens non libenter iam milites accipere imperatores eos, quos senatus elegerit.*

*Ibid.* Tacitus, 1. 1.

...*post Aurelianum habito inter senatum exercitumque Romanum non invido non tristi sed grato reli<gi>osoque certamine...*

Aurélius Victor, 35. 12.

*Tantum ille vir severitate atque incorruptis artibus potuit, ut eius necis <nuntius> auctoribus exitio, pravis metui, ꝑsimulata dubiis, optimo cuique desiderio, nemini insolentiae aut ostentationi esset, atque etiam soli quasi Romulo interregni species obvenit, longe vero gloriosior.*

Dans cette section, Victor raconte le caractère d'Aurélien et l'interrègne qui s'est tenu après sa mort. Comme nous allons le voir, Victor considère sa personnalité comme très favorable. Même sa sévérité est aussi son mérité comme son intégrité. Pour d'autres historiens, sa sévérité est un défaut, car la tuerie de son neveu ou nièce est montrée comme exemple de sa cruauté. On peut considérer que cette anecdote a été racontée par la *Kaisergeschichte*, mais Victor la modifie avec bienveillance.

Sur l'interrègne, il y a des concordances avec d'autres historiens latins, mais l'*Epitome de Caesaribus* note sept mois au lieu de six mois chez Victor et dans l'*Histoire Auguste*. On peut considérer que ces deux œuvres suivent Victor, mais Paschoud insiste que les trois livres avaient la *Kaisergeschichte* comme une source commune.

---

<sup>275</sup> *Histoire Auguste V 1<sup>ère</sup> partie : Vies d'Aurélien, Tacite*. Éd. par F. Paschoud, pp. 190-193 et 253.

## 1. Caractère d'Aurélien.

Victor, si on le compare avec d'autres historiens, est très favorable à Aurélien. La description de sa sévérité est aussi son mérite. Par l'examen des autres œuvres suivant la *Kaisergeschichte*, il est probable que Victor la suit aussi<sup>276</sup>, mais il modifie sa narration, parce qu'il l'appécie grâce à au rétablissement de la discipline militaire<sup>277</sup>.

Cf. Eutrope, IX. 13. 1.

..., *vir in bello potens, animi tamen inmodici et ad crudelitatem propensioris.*

Cf. Idem, IX. 14.

*Saevus et sanguinarius ac necessarius magis in quibusdam quam in ullo amabilis imperator. Trux omni tempore, etiam filii sororis interfector, disciplinae tamen militaris et morum dissolutorum magna ex parte corrector.*

Cf. *Epitome de Caesaribus* 35. 9.

*Fuit saevus et sanguinarius et trux omni tempore, etiam filii sororis interfector.*

Cf. *Histoire Auguste*, Divin Aurélien 36.2-3.

*Aurelianus, quod negari non potest, severus, truculentus, sanguinarius fuit princeps. Hic, cum usque eo severitatem tetendisset, ut et filiam sororis occideret non in magna neque in satis idonea causa, iam primum in odium suorum venit.*

Cf. *Ibid.* 39. 8-9.

*Dicitur praeterea huius fuisse crudelitatis, ut plerisque senatoribus simulatam ingereret factionem coniurationis ac tyrannidis, <quo> facilius eos posset occidere. Addunt nonnulli filium sororis, non filiam, ab eodem interfectum, plerique autem etiam filium sororis.*

## 2. Interregnum

L'*Epitome de Caesaribus* et l'*Histoire Auguste* racontent aussi l'interrègne entre Aurélien et

---

<sup>276</sup> *Histoire Auguste Tome V 1<sup>ère</sup> partie : Vies d'Aurélien, Tacite.* Éd. par F. Paschoud, pp. 175-176, 189-190. Cf. Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars.* Éd. par M. Festy, p. 165, n. 12.

<sup>277</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs d'Auguste à Dioclétien*, pp. 333-335.

Tacite. Ils auraient lu Victor comme Festy l'insiste<sup>278</sup>, mais il est possible que la *Kaisergeschichte* l'ait notée, si nous suivons l'avis de Paschoud et de Syme<sup>279</sup>.

Aurélius Victor, 36. 1.

*Igitur tandem senatus mense circiter post Aureliani interitum sexto Tacitum e consularibus,....*

*Epitome de Caesaribus*, 35. 10.

*Hoc tempore septem mensibus interregni species evenit.*

*Histoire Auguste*, Divin Aurélien 40.4.

*Denique id tertio factum est, ita ut per sex menses imperatorem Romanus orbis non habuerit, omnesque iudices hi permanerent, quos aut senatus aut Aurelianus elegerat, nisi quod pro consule Asiae Faltonius Probus in locum Arelli Fusci delegit<ur>.*

*Ibid.* Tacite, 1. 1; 2, 1; 2. 6.

*Quod post excessum Romuli novello adhuc Romanae urbis imperio factum pontifices, penes quos scribendae historiae potestas fuit, in litteras rettulerunt, ut interregnum, dum post bonum principem bonus alius quaeritur, iniretur, hoc post Aurelianum habito inter senatum exercitumque Romanum non invido non tristi sed grato reli<gi>osoque certamine sex totis mensibus factum est.... 2. 1 Ergo, quod rarum et difficile fuit, senatus populusque Romanus perpessus est, ut imperatorem per sex menses, dum bonus quaeritur, res publica non haberet... 6 verum senatus, sciens lectos a se principes militibus non placere, rem ad milites rettulit, dumque id saepius fit, sextus peractus est mensis.*

Aurélius Victor, 35. 13.

*Quod factum praecipue edocuit cuncta in se orbis modo verti nihilque accidere quod rursus naturae vis ferre nequeat aevi spatio:....*

Cette section est une opinion personnelle de Victor. Ici, on peut trouver l'influence tacitienne

---

<sup>278</sup> Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, pp. 165-166, n. 13; Syme, *Emperors and Biography*, pp. 237-241.

<sup>279</sup> *Histoire Auguste Tome V 1<sup>ère</sup> partie : Vies d'Aurélien, Tacite*. Éd. par F. Paschoud, pp. 190-193 et 252-254.

et stoïque<sup>280</sup>.

Cf. Tacite, *Annales* III. 55.

*... nisi forte rebus cunctis inest quidam velut orbis, ut quem ad modum temporum vices ita morum vertantur:...*

Cf. Cicéron, *De Re Publica* VI. 22 ; 24.

*Ex his ipsis cultis notisque terris num aut tuum aut cuiusquam nostrum nomen vel Caucasum hunc, quem cernis, transcendere potuit vel illum Gangem tranare? Quis in reliquis orientis aut obeuntis solis ultimis aut aquilonis austrive partibus tuum nomen audiet? Quibus amputatis cernis profecto, quantis in angustiis vestra se gloria dilatari velit. Ipsi autem, qui de nobis loquuntur, quam loquentur diu?... 24 qui nec pauciores et certe meliores fuerunt viri—praesertim cum apud eos ipsos, a quibus audiri nomen nostrum potest, nemo unius anni memoriam consequi possit. Homines enim populariter annum tantummodo solis, id est unius astri, reditu metiuntur; cum autem ad idem, unde semel profecta sunt, cuncta astra redierint eandemque totius caeli descriptionem longis intervallis rettulerint, tum ille vere vertens annus appellari potest; in quo vix dicere audeo, quam multa hominum saecula teneantur. Namque ut olim deficere sol hominibus exstinguique visus est, cum Romuli animus haec ipsa in templa penetravit, quandoque ab eadem parte sol eodemque tempore iterum defecerit, tum signis omnibus ad principium stellisque revocatis expletum annum habeto; cuius quidem anni nondum vicesimam partem scito esse conversam.*

Cf. Idem, *De Natura Deorum* II. 51.

*Maxime vero sunt admirabiles motus earum quinque stellarum, quae falso vocantur errantes; nihil enim errat, quod in omni aeternitate conservat progressus et regressus reliquosque motus constantis et ratos. quod eo est admirabilius in is stellis, quas dicimus, quia tum occultantur tum rursus aperiuntur; tum adeunt tum recedunt, tum antecedunt tum autem subsecuntur; tum celerius moventur tum tardius, tum omnino ne moventur quidem sed ad quoddam tempus insistunt. quarum ex disparibus motionibus magnum annum mathematici nominaverunt, qui tum efficitur, cum solis et lunae et quinque errantium ad eandem inter se comparisonem confectis omnium spatiis est facta conversio:...*

Aurélius Victor, 35. 14.

*adhuc virtutibus principum res attolli facile vel afflictas, easque firmiores praeceptis vitiis dari.*

---

<sup>280</sup> Cf. Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 153.

Dans cette phrase on voit un topos qui est déjà apparu dans le chapitre de Trajan<sup>281</sup>.

Cf. Aurélius Victor, 13. 7.

*Adeo boni malive in republica nihil est, quod in diversum traduci aequat moribus praesidentium.*

### Conclusion

Le chapitre 35, consacré à Aurélien, ne relate pas le début de sa vie, mais nous pouvons considérer que sa description est influencée par la *Kaisergeschichte* grâce à la comparaison avec d'autres œuvres latines. Spécialement, la reddition de Tetricus, la révolte de Felicissimus, ses activités de constructions, et sa mort possèdent une forte similarité entre eux, donc il est sûr que Victor la suit de sorte que cette comparaison prouve l'existence de la *Kaisergeschichte*.

### 3. Conclusion du chapitre

Dans ce chapitre, nous avons d'abord traité du caractère de la *Kaisergeschichte*. Depuis Enmann, son existence est globalement admise malgré quelques oppositions qui ne sont plus soutenues aujourd'hui. L'examen de la *Kaisergeschichte* est base de nos études, parce que plupart des œuvres historiques de la deuxième moitié du IV<sup>ème</sup> siècle et de la première partie du V<sup>ème</sup> siècle l'ont utilisée.

Puis, pour examiner les sources d'Aurélius Victor, nous avons traité quelques chapitres, c'est-à-dire, les vies de Néron, de Domitien, de Trajan, de Septime-Sévère, des empereurs en 238, et d'Aurélien. A propos de la vie de Néron, on trouve que Victor s'est référé à au moins trois sources, c'est-à-dire, Suétone, Tacite et la *Kaisergeschichte*. De plus, il y a une influence stylistique de Salluste.

À propos du chapitre de Domitien, Victor suit premièrement la *Kaisergeschichte* et deuxièmement Suétone, parce que nous avons eu beaucoup de similarité avec d'autres historiens, même si sa terminologie est différente. Jusqu'à ce chapitre, il est sûr que Victor s'est référé à plusieurs sources.

Sur la vie de Trajan, il est difficile d'examiner des sources qu'il a utilisées, mais il est sûr qu'il a utilisé la *Kaisergeschichte* grâce à la comparaison avec d'autres auteurs latins. Pourtant, il nous semble que Victor n'était pas content de sa description qui se concentre sur la guerre extérieure, si nous comparons sa narration avec celle d'Eutrope. De sorte qu'il aurait pu employer soit Dion Cassius soit son information personnelle. Comme la dernière phrase de ce

---

<sup>281</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 153; Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p. 174, n. 18.

chapitre le montre, il est sûr qu'il y avait quelques sources à côté de lui.

Quand il raconte la vie de Septime-Sévère, on peut considérer que Victor dépend de la *Kaisergeschichte* sur beaucoup de points, mais quand il connaît des anecdotes qu'il a personnellement apprises, il n'hésite pas à les raconter pour glorifier son héros. Il y a beaucoup d'histoires que l'on ne peut trouver que chez lui. Bref, Victor emploie deux sources pour composer le chapitre dédié à Septime-Sévère. La première est la *Kaisergeschichte*, et la deuxième est son information personnelle.

À propos des empereurs entre 235-238, les études sont un peu compliquées et difficiles. Quand il peut utiliser la *Kaisergeschichte*, Victor la suit toujours comme nous avons pu l'examiner sur les vies de Mamininus et Gordien II (en réalité III), qui ont des concordances avec d'autres oeuvres historiques latines. Par contre, à propos des vies de Gordien I, Pupien et Balbinus, nous ne trouvons guère de points communs avec d'autres historiens latins sauf l'*Histoire Auguste* et Hérodien, bien qu'il y ait beaucoup de différents et divers points avec eux. En plus, nous pouvons voir des histoires que nous ne trouvons que chez lui. Surtout, les histoires sur les Gordiens pour lesquelles il y a beaucoup d'anecdotes indépendantes chez Victor. L'avènement des Gordiens a eu lieu en Afrique, donc il a dû posséder une information personnelle. En effet, d'autres historiens de l'antiquité tardive comme Eutrope et Jérôme ne racontent guère sur des Gordiens, Pupien et Balbinus. On doit considérer que la *Kaisergeschichte* ne possédait pas assez de mentions sur eux. Donc, nous devons considérer que Victor a utilisé une source individuelle sur ces empereurs. Pour ces chapitres, la *Kaisergeschichte* et l'information personnelle sont les sources principales de Victor.

Enfin, la vie d'Aurélien possède une forte dépendance avec la *Kaisergeschichte*, grâce à la comparaison avec d'autres historiens de sorte que nous pouvons considérer qu'il l'a principalement employée pour l'écriture de ce chapitre.

Alors, nous pouvons savoir que la *Kaisergeschichte* est toujours la base des informations dans le *Livre des Césars*. En plus, pour les chapitres de Néron et de Domitien, il a aussi utilisé Suétone et Tacite. Mais, quand on examine les vies de Trajan, de Septime-Sévère et des six empereurs de 235-238, on peut trouver beaucoup d'anecdotes, qui soit n'ont pas de concordance avec d'autres œuvres, soit possèdent des points communs avec des auteurs grecs ou l'*Histoire Auguste*. Pourtant, leur affinité n'est pas si forte qu'avec la *Kaisergeschichte*. Nous avons considéré que c'est une information personnelle de Victor, mais quel type de source était-elle ? Dans les vies de Septime-Sévère et des Gordiens, ce type d'histoire se trouve par-ci par-là. Ces empereurs sont venus d'Afrique où Victor est aussi né. Il est probable que cette information personnelle était soit une tradition régionale en Afrique soit un texte scolaire en Afrique. Victor avait appris ces anecdotes sur ces empereurs quand il était jeune, et puis les a employés comme

une source supplémentaire quand il a composé son œuvre<sup>282</sup>.

Dans le chapitre suivant, nous allons voir d'autres concordances entre Victor et d'autres auteurs latins, surtout Eutrope, en employant les traductions d'Eutrope et de Victor et ses études que j'ai réalisées. Ces exemples pourront confirmer l'existence de la *Kaisergeschichte* d'Enmann.

---

<sup>282</sup> Par exemple, Victor a pu avoir connaissance de traditions orales en Afrique. La tradition orale les *Acta Urbis*, un recueil officiel qui donnait des rapports sur les événements quotidiens pourrait aussi être ce type de l'information personnelle de Victor. En plus, si l'existence de l'œuvre de Marius Maximus est confirmée, Victor a dû se référer à ce livre, parce que Marius Maximus est né dans une famille probablement africaine. Cf. Birley, « Marius Maximus : the Consular Biographer », pp. 2965-2696 et A. Molinier-Arbo, *La Vie de Commode dans l'Histoire Auguste*, Nancy, 2012, p. 128.

## Chapitre 4 La *Kaisergeschichte* selon Aurélius Victor et

### Eutrope

Dans le dernier chapitre nous avons examiné les sources du *Livre des Césars* en le comparant avec d'autres œuvres historiques en latins, surtout sur les vies de Néron, de Domitien, de Trajan, de Septime-Sévère, des empereurs des années 235-238 et d'Aurélien. Comme nous l'avons remarqué, Aurélius Victor a utilisé quelques types de sources; d'abord, Trajan et Suétone jusqu'à la vie de Domitien, puis la *Kaisergeschichte*, et à la fin une source inconnue parvenue de l'information personnelle de Victor.

Depuis 2007, je suis en train de participer aux traductions japonaises d'Eutrope et d'Aurélius Victor avec mes collègues japonais en me chargeant de corrections et notes<sup>1</sup>. J'ai aussi eu des occasions de composer leurs préfaces et mémoires sur ces auteurs<sup>2</sup>. Grâce à ces

---

<sup>1</sup> Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romane* (livres 1-2) », traduit et commenté par la Comité d'Eutrope, *Jochi Shigaku* 52, 2007, pp. 99-140; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romane* (livre 3) », traduit et commenté par la Comité d'Eutrope, *Jochi Shigaku* 53, 2008, pp. 133-155; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romane* (livres 4-5) », traduit et commenté par la Comité d'Eutrope, *Jochi Shigaku* 54, 2009, pp. 141-176; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romane* (livre 6) », traduit et commenté par la Comité d'Eutrope, *Jochi Shigaku* 55, 2010, pp. 141-171 ; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romane* (livre 7) », traduit et commenté par la Comité d'Eutrope, *Jochi Shigaku* 56, 2011, pp. 147-175; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romane* (livre 8) », traduit et commenté par la Comité d'Eutrope, *Jochi Shigaku* 57, 2012, pp. 179-216; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romane* (livre 9) », traduit et commenté par la Comité d'Eutrope, *Jochi Shigaku* 58, 2013, pp. 177-216; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romane* (livre 10) », traduit et commenté par la Comité d'Eutrope, *Jochi Shigaku* 59, 2014, pp. 165-184; Aurélius Victor, « *Livre des Césars* (1) », traduit et commenté par la Comité d'Aurélius Victor, *Jochi Shigaku* 60, 2015, pp. 67-93; Aurélius Victor, « *Livre des Césars* (2) », traduit et commenté par la Comité d'Aurélius Victor, *Jochi Shigaku* 61, 2016, pp. 147-166; Aurélius Victor, « *Livre des Césars* (3) », traduit et commenté par la Comité d'Aurélius Victor, *Jochi Shigaku* 62, 2017 (prévue et en japonais).

<sup>2</sup> T. HAYASHI, « Préface : La vie d'Eutrope et le sommaire sur le *Bréviaire d'histoire romane* », *Jochi Shigaku* 52, 2007, pp. 99-105; Idem, « Mémoire auxiliaire sur les livres 7-10 d'Eutrope,



travaux j'ai remarqué beaucoup de points communs entre Eutrope et Victor que nous n'avons pas notés dans le dernier chapitre. Ils sont aussi des preuves de l'existence de la *Kaisergeschichte*, que j'aimerais bien montrer ici. Bien entendu, nous pouvons trouver beaucoup de points entre ces deux auteurs, mais nous allons nous limiter à quelques points plus clairs pour consolider la preuve de son existence. Je vais proposer des comparaisons des œuvres en suivant les travaux de quelques chercheurs comme A. Enmann et R. W. Burgess avec mes ajouts, car j'ai trouvé plusieurs points communs quand j'ai composé les notes des traductions d'Eutrope et de Victor. Je vais noter qu'ils proviennent de la *Kaisergeschichte* et qu'ils sont la preuve de son existence. En plus, je vais essayer de prouver que sa narration continue jusqu'au milieu du IV<sup>ème</sup> siècle. J'aimerais bien en démontrer ci-dessous sur 30 points.

## Les points communs entre les historiens latins

### 1. L'incorporation de la Judée par Titus

Aurélius Victor, 9. 10

..., *Iudaeique annitente filio Tito*,...

Eutrope, VII. 19. 3.

*Sub hoc Iudaea Romano accessit imperio*...

*Epitome de Caesaribus*, 9. 13.

*Iudaei quoque additi sunt*.

---

concernant sa façon d'écriture et ses sources », *Jochi Shigaku* 56, 2011, pp. 176-182 ; Idem, « Préface : La vie d'Aurélius Victor et le sommaire sur le *Livre des Césars* », *Jochi Shigaku* 60, 2015, pp. 67-71.

Tous ces auteurs racontent que la Judée est devenue une province de l'empire romain par Titus. En fait, on ne peut pas trouver de similarité vocabulaire parmi ces auteurs. Mais, elle avait été annexée en 6 ap. J. -C, et puis Claude I l'avait donnée à Agrippa I, roi de Batanée, Galilée et de Pérée en 41. Ensuite, elle était devenue encore une fois la province en 44, parce qu'il décéda. La révolte en Judée a été réprimée par Vésastien et Titus grâce à l'occupation de Jérusalem en 70. Par conséquent, ce n'était pas la création d'une nouvelle province. Toutefois, cette histoire est racontée comme la première incorporation de la Judée dans ces œuvres, puisqu'il n'y a aucune mention sur cette province avant ces témoignages. Comme Festy et Bird le remarquent<sup>3</sup>, cette erreur provient de la *Kaisergeschichte*<sup>4</sup>.

## 2. La mort d'Hadrien.

Aurélius Victor, 14. 12.

*Neque multo post apud Baias tabe interiit,..., senecta viridiore.*

Eutrope, VIII. 7. 3.

*Obiit in Campania maior sexagenario,....*

Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 201<sup>c</sup>.

*Hadrianus morbo intercutis aquae apud Baias moritur major sexagenario.*

*Epitome de Caesaribus*, 14. 12.

---

<sup>3</sup> Pséudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Texte établi, traduit, et commenté par M. Festy, Paris, 2002, p. 89, n. 11; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated with an introduction and commentary by H.W. Bird, Liverpool, 1994, pp. 74-75; Eutropius, *Breviarium*. Translated with an introduction and commentary by H.W. Bird, Liverpool, 1993, p. 116.

<sup>4</sup> Aurélius Victor, « *Livre des Césars* (1) ». Traduit par la Comité d'Aurélius Victor, p. 89; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 7) ». Traduit par la Comité d'Eutrope, p. 171.

*Vixit annos sexaginta duos: dehinc miserabili exitu consumptus est,...*

*Histoire Auguste*, Hadrianus 25. 6, 11.

*Post haec Hadrianus Baias petit.... 11, Vixit annis LXII,....*

Les auteurs sauf Eutrope et l'*Épitome de Caesaribus* indiquent le lieu de la mort d'Hadrien comme Baïes. Puis, tandis que l'*Histoire Auguste* et l'*Épitome de Caesaribus* mentionnent sa longévité exacte, d'autres auteurs ne la donnent pas dans la description de sorte que chaque auteur aurait pu choisir ses détails selon leurs intérêts. On peut considérer que la *Kaisergeschichte* précise le lieu de sa mort et la durée de vie d'Hadrien<sup>5</sup>.

### 3. Mort de Lucius Vérus

Aurélius Victor, 16. 9.

*... quippe cum Lucium satis constet Altini, Venetiae urbe, morbo consumptum,....*

Eutrope, VIII. 10. 3.

*Obiit tamen in Venetia, cum a Concordia civitate Altinum proficisceretur et cum fratre in vehiculo sederet, subito sanguine ictus, casu morbi, quem Graeci apoplexin vocant.*

Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 205<sup>k</sup>.

---

<sup>5</sup> Burgess, «Jerome and the *Kaisergeschichte*», *Historia* 44, 1995, pp. 349-369, esp., p. 359; Aurélius Victor, « *Livre des Césars* (2) ». Traduit par la Comité d'Aurélius Victor, p. 155; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 8) ». Traduit par la Comité d'Eutrope, p. 194; Enmann, «Eine verlorene Geschichte der römischen Kaiser und das Buch *de viris illustribus urbis Romae*. Quellenstudien », *Philologus*, Suppl. 4, 1883, pp. 335-501, esp., pp. 437-438.

*Lucius imperator anno regni sui IX, sive, ut quidam putant, XI inter Concordiam et Altinum apoplexi exstinctus est, sedens cum fratre in vehiculo.*

*Epitome de Caesaribus, 16. 5.*

*Qui Verus, inter Altinum atque Concordiam iter faciens, ictu sanguinis, quem morbum Graeci apoplexin vocant, undecimo imperii anno exstinctus est.*

*Histoire Auguste, Marcus 14. 8.*

*..., postquam iter ingressi sunt, sedens cum fratre in vehiculo Lucius apoplexi arreptus perit.*

*Histoire Auguste, Vêrus 9. 11 ; 11. 1.*

*Sed non longe ab Altino subito in vehiculo morbo, quem apoplexin vocant, correptus Lucius depositus e vehiculode tracto sanguine Altinum perductus, cum triduo mutus vixisset, apud Altinum perit... ; Imperavit cum fratre annis undecim.*

Parmi ces auteurs il y a de grandes similitudes sur trois points. On peut d'abord trouver la cause de sa mort. Les auteurs précisent le nom de la maladie comme étant l'apopléxie sauf Victor qui ne note pas qu'il est mort à cause de cette maladie. Puis, tous les auteurs indiquent le lieu de sa mort comme soit près d'Altinum soit entre Altinum et Concordia. Ensuite, selon ces auteurs sauf Victor et l'*Epitome de Caesaribus*, son frère, Marcus, était à côté de lui dans un véhicule quand il est mort. La *Kaisergeschichte*, la source commune de ces auteurs, doit citer ces trois points<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Burgess, « Jerome and the *Kaisergeschichte* », pp. 359-360; Enmann, op. cit., pp. 437-438; Eutropius, *Breviarium*. Translated by H.W. Bird, p. 125; Aurélius Victor, « *Livre des Césars* (2) ». Traduit par la Comité d'Aurélius Victor, p. 156; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 8) ». Traduit par la Comité d'Eutrope, pp. 197-198; Pséudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 117, n. 8. Cf. S. Ratti, *Les empereurs romains d'Auguste à Dioclétien dans le Bréviaire*

4. Durée du règne de Marc-Aurèle

Aurélius Victor, 16. 14.

*Ita anno imperii octavo decimoque aevi validior Vendobonae interiit,....*

Eutrope, VIII. 14. 2.

*..., obiit XVIII imperii anno,....*

*Epitome de Caesaribus*, 16. 1.

*Marcus Aurelius Antoninus imperavit annos decem et octo.*

*Histoire Auguste*, Marcus 18. 1.

*..., octavo decimo anno imperii sui,..., diem ultimum clausit.*

Cf. Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 204.

*Romanorum XIV, MARCUS ANTONINUS, qui et VERUS, regnavit: et L. AURELIUS  
COMMODOUS, annis XIX, mense uno.*

Cf. Dion Cassius, LXXI. 34. 5

*... καὶ αὐτὸς ἐννέα καὶ δέκα ἔτη καὶ ἕνδεκα ἡμέρας ἀταρχήσας, ....*

---

*d'Eutrope*, Besançon/ Paris, 1996, p. 266; R. Syme, *Emperors and Biography*, Oxford, 1971, pp. 71, 130.

Victor, Eutrope, l'*Epitome de Caesaribus* et l'*Histoire Auguste* donnent la durée impériale de Marc-Aurèle étant de 18 ans. Comme Ratti et Festy le montre, ils ont employé la *Kaisergeschichte*<sup>7</sup>. Jérôme suit l'*histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, donc il donne différent chiffre comme Dion Cassius qui donne la durée exacte<sup>8</sup>.

5. L'erreur du mois de Commodus.

Aurélius Victor, 17. 2.

... Septembrem mensem Commodum appellaverat.

Eutrope, VIII. 15.

Septembrem mensem ad nomen suum transferre conatus est, ut Commodus diceretur.

Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 208<sup>k</sup>.

Commodus Septembrem mensem nomine suo appellavit.

Cf. *Histoire Auguste*, Commodus 11. 8.

*Menses quoque in honorem eius pro Augusto Commodum, pro Septembri Herculem, pro Octobri Invictum, pro Novembri Exsuperatorium, pro Decembri Amazonium ex signo ipsius adultores vocabant.*

Cf. Dion Cassius, LXXII. 15. 3.

---

<sup>7</sup> Ratti, *Les empereurs romains d'Auguste à Dioclétien*, p. 272; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 115, n. 1. Cf. Enmann, op. cit., p. 355.

<sup>8</sup> Aurélius Victor, « *Livre des Césars* (2) ». Traduit par la Comité d'Aurélius Victor, pp. 157-158; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 8) ». Traduit par la Comité d'Eutrope, p. 200.

..., καὶ τέλος καὶ οἱ μῆνες ἀπ' αὐτοῦ πάντες ἐπεκλήθησαν, ὥστε καταριθμεῖσθαι αὐτοῖς οὕτως, Ἀμαζόνιος Ἀνίκητος Ἐὐτυχῆς Ἐὐσεθῆς Λούκιος Αἴλιος Αὐρήλιος Κόμμοδος Αὔγουστος Ἡράκλειος Ρωμαῖος Ὑπεραίρων.

Comme Dion Cassius, suivi par l'*Histoire Auguste*, le montre, le nom d'Auguste a été changé en Commodus. Toutefois, Victor, Eutrope et Jérôme se trompent en indiquant le changement pour le mois du septembre par l'itération des erreurs par la copie des sources. Bien qu'Eutrope ne le précise pas comme Burgess le remarque en utilisant l'expression vague<sup>9</sup>, il est sûr que ces trois auteurs suivent la *Kaisergeschichte*<sup>10</sup>.

#### 6. Participation de Didius Julianus sur le meurtre de Pertinax.

Aurélius Victor, 18. 2.

*Eum milites, quis exhausto iam perditoque orbe satis videtur nihil, impulsore Didio foede iugulavere octogesimo imperii die.*

Eutrope, VIII. 16.

*Octogesimo die imperii praetorianorum militum seditione et Iuliani scelere occisus est.*

*Epitome de Caesaribus, 18. 2.*

*... imperator effectus scelere Iuliani multis vulneribus obtruncatur ....*

---

<sup>9</sup> Burgess, « Jerome and the *Kaisergeschichte* », p. 360.

<sup>10</sup> Enmann, op. cit., p. 350. Aurélius Victor, « *Livre des Césars (2)* ». Traduit par la Comité d'Aurélius Victor, p. 158; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine (livre 8)* ». Traduit par la Comité d'Eutrope, p. 201; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 97; Eutropius, *Breviarium*. Translated by H.W. Bird, p. 127. Cf. A. Molinier-Arbo, *La Vie de Commode dans l'Histoire Auguste*, Nancy, 2012, p. 144.

Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 210<sup>e</sup>.

*Pertinax occiditur in palatio, Juliani jurisperiti scelere.*

Cf. *Histoire Auguste*, Didius Julianus 3. 7.

..., *quasi Iuliani consilio esset Pertinax interemptus.*

Nous pouvons trouver que Didius Julianus a participé au meurtre de Pertinax dans la tradition des œuvres latines que nous avons citées. Les auteurs grecs précisent que Pertinax a été assassiné par l'intrigue des prétotriens<sup>11</sup> ou des soldats<sup>12</sup>, donc leur information ne provient pas d'eux. L'*Histoire Auguste* note ces deux traditions, mais l'auteur montre son scepticisme en employant le mot « *quasi* ». Il est fort possible, comme Ratti, Festy et Syme le précisent<sup>13</sup>, que ces auteurs suivent la *Kaisergeschichte*<sup>14</sup>.

7. Caracalla veut se marier avec Julia Domna, « sa belle-mère ».

Aurélius Victor, 21. 3.

*Namque Iuliam novercam, cuius facinora supra memoravi, forma captus coniugem affectavit, cum illa factiosior aspectui adolescentis, praesentiae quasi ignara, semet dedisset intecto corpore, asserentique: "Vellem, si liceret, uti", petulantius multo (quippe quae pudorem velamento exuerat) respondisset: « Libet? plane licet ».*

---

<sup>11</sup> Dion Cassius, LXXIII. 9-10; Hérodien, II. 5. 1-9. *Histoire Auguste*, Pertinax 11 les suit sur ce point.

<sup>12</sup> Zosime, I. 7. 2.

<sup>13</sup> Ratti, *Les empereurs romains d'Auguste à Dioclétien*, pp. 278-279; Pseudo-Aurélius Victor, *Abbrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 123, n. 4; Syme, *Emperors and Biography*, p. 123.

<sup>14</sup> Enmann, op. cit., p. 350; Aurélius Victor, « *Livre des Césars (2)* ». Traduit par la Comité d'Aurélius Victor, pp. 159 et 161; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine (livre 8)* ». Traduit par la Comité d'Eutrope, p. 205.



*Histoire Auguste*, Caracalla 10.1-2.

*Interest scire quemadmodum novercam suam Iuliam uxorem duxisse dicatur. Quae cum esset pulcherrima et quasi per negligentiam se maxima corporis parte nudasset dixissetque Antoninus « Vellem, si liceret », respondisse fertur: « Si libet, licet. an nescis te imperatorem esse et leges dare, non accipere? ».*

Eutrope, VIII. 20. 1.

*Inpatientis libidinis, qui novercam suam Iuliam uxorem duxerit.*

*Epitome de Caesaribus*, 21. 5.

*Fuit impatientis libidinis, quippe qui novercam suam duxit uxorem.*

Ces œuvres historiques racontent l'envie nuptiale de Caracalla envers Julia Domna, sa belle-mère. Mais, l'auteur de l'*Histoire Auguste* lui-même insiste<sup>15</sup>, elle n'est pas sa belle-mère, mais sa vraie mère, car Julia Domna était la seconde femme de Septime-Sevère, et la première femme, Paccia Marciana, ne lui a pas donné d'enfant. En fait, il utilise le mot « *dicatur* » de sorte qu'il doutait de cette tradition, même s'il employait la même expression que Victor, Eutrope et l'*Epitome de Caesaribus* en citant la conversation entre eux chez Victor. Cette histoire sexuelle aussi provient de la *Kaisergeschichte*, mais Hérodien aussi raconte que la mère de Caracalla a été appelée Jocaste<sup>16</sup>, donc cette histoire pourrait avoir été connue depuis le III<sup>ème</sup> siècle<sup>17</sup>.

---

<sup>15</sup> *Histoire Auguste*, Severus 3. 9.

<sup>16</sup> Hérodien, IV. 9. 3. Dans la mythologie grecque, Jocaste s'est mariée avec Œdipe, son propre fils sans le savoir, de qui elle aura quatre enfants.

<sup>17</sup> Enmann, op. cit., pp. 371-372. Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, pp. 132-133, n. 7; Aurélius Victor, « *Livre des Césars* (2) ». Traduit par la Comité d'Aurélius Victor, p. 165; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 8) ». Traduit par la Comité d'Eutrope, p. 208; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 131; Eutropius, *Breviarium*.

8. « *Opilius* » Marcin, le préfet du prétoire et son fils « *Diadumenus* ».

Aurélius Victor, 22.

*Dehinc Opilius Macrinus, qui praefecturam praetorio gerebat, imperator eiusdemque filius Diadumenus nomine Caesar a legionibus appellantur.*

Eutrope, VIII. 21.

*Deinde Opilius Macrinus, qui praefectus praetorio erat, cum filio Diadumeno facti imperatores...*

*Epitome de Caesaribus*, 22. 1.

*Macrinus cum Diadumeno filio ab exercitu imperatores creati...*

*Histoire Auguste*, *Opilius Macrinus* 2. 1.

*Occiso ergo Antonino Bassiano Opilius Macrinus, praefectus praetorii eius, qui antea privatas curabat, imperium arripuit,....*

*Histoire Auguste*, *Diadumenus* 1. 1.

*Antonini Diadumeni pueri, quem cum patre Opilio Macrino imperatorem dixit...*

Polémus Silvius, *Laterculus* 29.

*Macrinus cum Diadumeno filio ossisi.*

---

Translated by H.W. Bird, p. 137. Cf. Ratti, *Les empereurs romains d'Auguste à Dioclétien*, p. 287; Syme, *Emperors and Biography*, p. 123.

Cf. Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 213c.

*Macrinus praefecturam praetorio gerens, imperator factus.*

Ces auteurs notent que « *Opilius* » Macrin, préfet du prétoire et son fils « *Diadumenus* » sont devenus empereurs par l'armée<sup>18</sup>. Ce qui nous intéresse, ce sont les noms de Macrin et son fils. Toutefois, le vrai nom de Macrin est Marcus « *Opellius* » Macrinus et celui de son fils est Marcus Opellius « *Diadumenianus* »<sup>19</sup>. Tous ces œuvres latines se trompent sur leurs noms, donc ces fautes doivent provenir de la *Kaisergeschichte*<sup>20</sup>. Jérôme ne mentionne pas cette faute, mais il remarque que Macrin était préfet du prétoire avec d'autres historiens latins, donc lui aussi suit la *Kaisergeschichte*<sup>21</sup>.

## 9. Nom d'«*Héliogabalus*»

Aurélius Victor, 23. 1.

*Accitusque Marcus Antoninus Bassiano genitus, qui patre mortuo in solis sacerdotium, quem Heliogabulum Syri vocant, tamquam asyllum insidiarum metu confugerat, hincque Heliogabalus dictus:...*

Eutrope, VIII. 22.

---

<sup>18</sup> Les sources grecques confirment aussi que l'armée les a soutenus aussi. Dion Cassius, LXXVIII. 11. 5-6; Hérodien, IV. 14. 2 ; Zosime, I. 10. 1.

<sup>19</sup> D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 2011<sup>5</sup>, pp. 169-171.

<sup>20</sup> Enmann, op. cit., p. 352 ; R. W. Burgess, « *Principes cum Tyrannis*: Two Studies on the *Kaisergeschichte* and Its Tradition », *Classical Quarterly* 43, 1993, p. 493; Ratti, *Les empereurs romains d'Auguste à Dioclétien*, pp. 290-292; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 134, n. 1.

<sup>21</sup> Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 8) ». Traduit par la Comité d'Eutrope, p. 209; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 114; Eutropius, *Breviarium*. Translated by H.W. Bird, p. 132. Cf. Burgess, « Jerome and the *Kaisergeschichte* », p. 362.

*Creatus est post hos M. Aurelius Antoninus. Hic Antonini Caracallae filius putabatur, sacerdos autem Heliogabali templi erat.*

Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 214<sup>e</sup>.

*Marcus Aurelius Antonini Caracallae, ut putabatur, filius, et sacerdos Heliogabali templi,....*

*Epitome de Caesaribus, 23. 2.*

*Huius matris Soemeae avus Bassianus nomine fuerat Solis sacerdos; quem Phoenices, unde erat, Heliogabalum nominabant, a quo iste Heliogabalus dictus est.*

*Histoire Auguste, Antoninus Heliogabalus 1. 4-6.*

*Igitur occiso Macrino eiusque filio Diadumeno, qui pari potestate imperii Antonini etiam nomen acceperat, in Varium Heliogabalum imperium conlatum est, idcirco quod Bassiani filius diceretur. Fuit autem Heliogabali vel Iovis vel Solis sacerdos atque Antonini sibi nomen adsciverat vel in argumentum generis vel quod id nomen usque adeo carum esse cognoverat gentibus, ut etiam parricida Bassianus causa nominis amretur. Et hic quidem prius dictus est Varius, post Heliogabalus a sacerdotio dei Heliogabali,....*

Le nom d'«*Heliogabalus*» n'apparaît que parmi des œuvres latines, mais ce nom est erroné, car ni Dion Cassius ni Hérodien n'indiquent ce nom<sup>22</sup> qui est une fusion de «*Helios*» le mot grec signifiant le soleil et de «*Elâh-Gabal*» le mot araméen équivalant le dieu créateur du monde et celui du soleil. Il est sûr que tous ces auteurs se sont référés à la *Kaisergeschichte*<sup>23</sup>.

---

<sup>22</sup> Dion Cassius, LXXVIII. 31. 1 «*Ἠλιγάβαλος*» ; Hérodien, V. 3. 4 «*Ἠλιαγάβαλον*».

<sup>23</sup> Enmann, op. cit., p. 352; Burgess, «*Jerome and the Kaisergeschichte*», p. 362; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*, par M. Festy, p. 135, n. 1; Eutrope, «*Bréviaire d'histoire romaine* (livre 8)». Traduit par la Comité d'Eutrope, p. 210; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 116; Eutropius, *Breviarium*. Translated by H.W. Bird, p. 132; *Histoire Auguste Tome III*

10. Victoire d'Alexander Sévère contre « *Xerxes* », le roi de la Perse.

Aurélius Victor, 24. 2.

*Qui quamquam adolescens, ingenio supra aevum tamen confestim apparatu magno bellum adversum Xerxem, Persarum regem, movet:...*

Eutrope, VIII. 23.

*Successit huic Aurelius Alexander, ab exercitu Caesar, a senatu Augustus nominatus, invenis admodum, susceptoque adversus Persas bello Xerxen, eorum regem, gloriosissime vicit.*

Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 215<sup>a</sup>.

*Alexander Xerxem regem Persarum gloriosissime vicit,....*

Festus, 22. 1.

*Ipse Persarum regem nobilissimum Xerxem gloriose vicit.*

Cf. *Histoire Auguste*, Alexander Severus 55. 1.

*Magno igitur apparatu inde in Persas profectus Artaxerxen regem potentissimum vicit,....*

Ces livres latins racontent la victoire d'Alexandre Sévère contre le roi perse « *Xerxes* », qui se nomme Ardashir, le premier roi des Sassaniades. Toutefois comme le notent Dion Cassius et Hérodien, suivi par l'auteur de l'*Histoire Auguste*, son nom sous la forme greque et latine

---

*1<sup>ère</sup> partie: Vies de Macrin, Diaduménien, Héliogabale.* Texte établi, traduit et commenté par R. Turcan, Paris, 1993, p. 154.

est « *Artaxerxes* »<sup>24</sup>. Il est sûr qu'ils suivent la *Kaisergeschichte*, mais l'auteur de l'*Histoire Auguste* connaissait son vrai nom grâce à Dion Cassius et Hérodien, même s'il suit la *Kaisergeschichte* sur cette victoire<sup>25</sup>.

#### 11. Le lieu natal de Dèce

Aurélius Victor, 29.1.

*At Decius, Sirmiensem vico ortus,....*

Eutrope, IX. 4.

*Post hos Decius e Pannonia inferiore Budaliae natus....*

Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 218<sup>c</sup>.

*Decius e Pannonia inferiore Budaliae natus fuit.*

*Epitome de Caesaribus*, 29. 1.

*Decius e Pannonia inferiore, Bubaliae natus,....*

---

<sup>24</sup> Dion Cassius, LXXX. 3. 2; Hérodien, VI. 2. 1.

<sup>25</sup> Ratti, *Les empereurs romains d'Auguste à Dioclétien*, pp. 293-294; Eutrope, «*Bréviaire d'histoire romaine* (livre 8) ». Traduit par la Comité d'Eutrope, pp. 211-212; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 117; Eutropius, *Breviarium*. Translated by H.W. Bird, p. 133; *Histoire Auguste Tome III 2<sup>ème</sup> partie: Vie d'Alexandre Sévère. Introduction, texte, traduction et commentaire*, par C. Bertrand-Dagenbach, Paris, 2014, pp. XLIII et 160. C. Bertrand-Dagenbach suppose que l'auteur de l'*Histoire Auguste* sans doute connaissait le text de Victor. Cf. Enmann, op. cit., p. 352; C. Bertrand-Dagenbach, *Alexandre Sévère et l'Histoire Auguste*, Bruxelles, 1990, pp. 132-133.

L'expression d'Eutrope, de Jérôme et de l'*Épitome de Caesaribus* sur le lieu natal de Dèce est identique et confirme qu'il vient de Budalia en Pannonie inférieure. Budalia est un village qui se situe au nord-ouest et près de Sirmium. Aujourd'hui il s'appelle Martinci (Мартинци), un village en banlieue de Sremska Mitrovica (Сремска Митровица). Son nom actuel est Sirmium en serbe. Victor ne mentionne pas le nom de Budalia, mais il sait que Dèce vient d'un village près de Sirmium. Victor a composé son livre quand il a vécu à Sirmium de sorte qu'il a dû bien connaître ce village, même s'il ne le mentionne pas. En plus son utilisation du participe passé « *ortus* » se correspond à « *natus* » chez d'autres œuvres. On peut considérer que tous ces auteurs dépendent de la *Kaisergeschichte*<sup>26</sup>.

## 12. Avènement de Valérien et Gallien

Aurélius Victor, 32. 1; 3.

*At milites, qui contracti undique apud Raetias ob instans bellum morabantur, Licinio Valeriano imperium deferunt... Eius filium Gallienum senatus Caesarem creat...*

Eutrope, IX. 7. 1.

*Hinc Licinius Valerianus in Raetia et Norico agens ab exercitu imperator et mox Augustus est factus. Gallienus quoque Romae a senatu Caesar est appellatus.*

Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 220<sup>a</sup>.

*Valerianus in Rhetia ab exercitu Augustus; Gallienus Romae a senatu Caesar appellatus est.*

Ces auteurs confirment que Valérien est devenu Auguste en Rhétie par l'armée et puis Gallien César par le Sénat. L'avènement de Valérien a eu lieu au mois de juin 253, celui de Gallien au statut de César au mois de septembre/Octobre de 253. L'*Épitome de Caesaribus*,

---

<sup>26</sup> Syme, *Emperors and Biography*, p. 238; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 9) ».

Traduit par la Comité d'Eutrope, p. 190. Cf. Ratti, *Les empereurs romains d'Auguste à Dioclétien*, pp. 312-313.

ainsi que des œuvres grecques, insistent sur le fait que ce dernier est devenu Auguste à partir de son règne<sup>27</sup>. Une inscription de Lambèse témoigne que Gallien portait le titre d'Auguste le 22 octobre 253<sup>28</sup>. Nous ne pouvons pas confirmer si Gallien est d'abord monté sur le trône de César ou pas<sup>29</sup>, la tradition chez Victor, Eutrope et Jérôme est identique de sorte qu'elle provient de la *Kaisergeschichte*<sup>30</sup>.

### 13. La perte de la Dacie

Aurélius Victor, 33. 3.

...; *et amissa trans Istrum, quae Traianus quaesiverat.*

Eutrope, IX. 8. 2.

*Dacia, quae a Traiano ultra Danubium fuerat adiecta, tum amissa,....*

Festus, 8. 2.

... ; *sed sub Gallieno imperatore amissa est: ...*

La perte de la Dacie mentionnée par ces auteurs latins a eu lieu en 256 à cause de l'invasion des Goths. Il est probable que cette « Dacie » signifie la Dacie « Inférieure », mais

---

<sup>27</sup> L' *Epitome de Caesaribus*, 32. 2; Zosime. I. 30. 1; Zonaras, XII. 23.

<sup>28</sup> *CIL*. VIII. 2482.

<sup>29</sup> Ratti et Bird sont sceptiques sur l'avènement de Gallien au statut de César. Cf. Ratti, *Les empereurs romains d'Auguste à Dioclétien*, pp. 318-319; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 134; Eutropius, *Breviarium*. Translated by H.W. Bird, pp. 138-139. Par contre, Kienast et Festy l'admettent. Cf. D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, p. 218; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 152, n. 4.

<sup>30</sup> Enmann, op. cit., p. 344; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 9) ». Traduit par la Comité d'Eutrope, p. 190. Cf. Ratti, *Les empereurs romains d'Auguste à Dioclétien*, pp. 312-313. Bird aussi suppose qu'elle vient de la *Kaisergeschichte*.



selon Den Boer l'autre partie de Dacie, la Dacie « Supérieure » était tenue jusqu'en 271<sup>31</sup>. On peut considérer que toute la Dacie n'était pas perdue sous Gallien, donc il y a une exagération chez ces auteurs. Elle provient probablement de la *Kaisergeschichte*<sup>32</sup>.

14. Marius, usurpateur en Gaule.

Aurélius Victor, 33. 9 ; 12.

*Igitur eo occiso Marius, ferri quondam opifex neque etiam tum militiae satis clarus, regnum capit.... Hoc iugulato post biduum, ....*

Eutrope, IX. 9. 2.

*Post eum Marius, vilissimus opifex, purpuram accepit et secundo die interfectus est.*

*Histoire Auguste*, Tyranni triginta 8. 1.

*Victorino et Lolliano, Postumo interemptis Marius ex fabro, ut dicitur, ferrario triduo tantum imperavit.*

Polémus Silvius, *Laterculus* 45.

*Marius ex fabro....*

Ces auteurs sauf Polémus Silvius racontent l'origine de Marius et puis son destin après quelques jours. Tous ces livres s'accordent sur le premier point, car ils précisent que Marius

---

<sup>31</sup> W. den Boer, *Some Minor Roman Historians*, Leiden, 1972, pp. 203-204; Cf. Ratti, *Les empereurs romains d'Auguste à Dioclétien*, p. 323.

<sup>32</sup> Enmann, op. cit., pp. 344 et 379; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 137; Eutropius, *Breviarium*. Translated by H.W. Bird, p. 139; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 9) ». Traduit par la Comité d'Eutrope, p. 193.

était soit forgeron « *opifex* » soit artisan « *faber* ». Bien qu'il y ait une différence sur la longueur de sa durée de règne parmi des historiens, il est fort possible que leur source soit identique<sup>33</sup>, de sorte que leur source est la *Kaisergeschichte*<sup>34</sup>.

15. Victorinus, usurpateur en Gaule.

Aurélius Victor, 33. 12.

... *Victorinus deligitur, belli scientia Postumo par, verum libidine praecipiti; qua cohibita in exordio post biennii imperium constupratis vi plerisque, ubi Attitiani coniugem concupivit facinusque ab ea viro patefactum est, accensis furtim militibus per seditionem Agrippinae occiditur. Tantum actuariorum, quorum loco Attitianus habebatur,...*

Eutrope, IX. 9. 3.

*Victorinus postea Galliarum accepit imperium, vir strenuissimus, sed cum nimiae libidinis esset et matrimonia aliena corrumperet, Agrippinae occisus est actuario quodam dolium machinante, imperii sui anno secundo.*

*Histoire Auguste*, Tyranni triginta 6. 2.

---

<sup>33</sup> Ratti propose que les informations d'Eutrope et de l'auteur de l'*Histoire Auguste* puissent provenir de la mauvaise interprétation de Victor sur cette longueur. Ratti, *Les empereurs romains d'Auguste à Dioclétien*, p. 325.

<sup>34</sup> Enmann, op. cit., p. 345; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, pp. 139-140; Eutropius, *Breviarium*. Translated by H.W. Bird, pp. 140-141; *Histoire Auguste Tome IV 3<sup>e</sup> partie: Vies des trente tyrans et de Claude*. Texte établi, traduit et commenté par F. Paschoud, Paris, 2011, pp. 76-79; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 9) ». Traduit par la Comité d'Eutrope, pp. 194-195. Burgess, « *Principes cum Tyrannis* », p. 492 présume que la phrase originelle de la *Kaisergeschichte* est « *opifex ex fabro ferrario* ». Syme, *Emperors and Biography*, pp. 251-252 aussi identifie leur source comme la *Kaisergeschichte*, mais il ne connaît pas Polémus Silvius, car il mentionne dans une note, « No other source alleges that C. Marius was a smith », après avoir cité des phrases de Victor, Eutrope et l'*Histoire Auguste*.

*...solus Victorinus in imperio remansit, qui et ipse, quod matrimoniis militum et militarium corrumpendis operam daret, a quodam actuario, cuius uxorem strupraverat, composita factione Agrippinae percussus,....*

Victor, Eutrope et l'*Histoire Auguste* s'accordent sur beaucoup de points à propos du règne de Victorinus. Les trois œuvres soulignent son désir libidineux, sa sollicitation des femmes, et l'assassinat par un *actuarius* à Cologne (*Agrippina*). Victor ajoute aussi le nom d'*actuarius*, et Eutrope confirme la durée de son règne pendant deux ans<sup>35</sup>. Il est naturel que ces auteurs utilisaient la *Kaisergeschichte* sur la vie de Victorinus<sup>36</sup>.

16. La durée du règne de Gallien.

Aurélius Victor, 33. 35.

*Huic novem annorum potentia fuit.*

Eutrope, IX. 11. 1.

*... occisus est imperii anno nono....*

*Histoire Auguste*, Gallieni duo 21. 5.

*..., alii novem annis, vix decem alii...*

Ces auteurs précisent que Gallien était au pouvoir pendant 9 ans ou 10 ans en utilisant soit la façon des années révolues soit celle des années entamées. En fait, ces chiffres doivent signifier la durée totale où il a régné seul. Toutefois en 260 Valérien est devenu prisonnier de

---

<sup>35</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs romains d'Auguste à Dioclétien*, p. 325.

<sup>36</sup> Enmann, op. cit., pp. 345 et 378-379; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 140; *Histoire Auguste Tome IV 3<sup>e</sup> partie: Vies des trente tyrans et de Claude*. Éd. par F. Paschoud, p. 72; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 9) ». Traduit par la Comité d'Eutrope, p. 195.

la Perse et Gallien a été tué en 268 de sorte que la durée totale doit être 8 ans, comme l'*Epitome de Caesaribus* le souligne<sup>37</sup>. L'*Histoire Auguste* note ces deux hypothèses comme 9 ans et 10 ans. En fait, ces œuvres doivent suivre la *Kaisergeschichte*, comme Festy et Ratti le soulignent<sup>38</sup>.

17. Trois Usurpateurs, Saturninus, Proculus, et Bonosus.

Aurélius Victor, 37. 3.

..., simul caesis Saturnino per Orientem, Agrippinae Bonoso <... ?> exercitu:...

Eutrope, IX. 17. 1.

... scilicet Saturninum in Oriente, Proculum et Bonosum Agrippinae, certaminibus oppressit.

*Epitome de Caesaribus*, 37. 2.

Iste Saturninum in Oriente, Proculum et Bonosum Agrippinae imperatores effectos oppressit.

Polémios Silvius, *Laterculus* 53.

*Sub quo Saturninus, Proculus et Bonosus tyrant fuerunt.*

Tous ces auteurs sauf Victor mentionnent Saturninus, Proculus et Bonosus, comme trois usurpateurs sous le règne de Probus. On considère qu'il y a un manque chez Victor, comme R.

---

<sup>37</sup> *Epitome de Caesaribus*, 33. 5.

<sup>38</sup> Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 157, n. 5; *Histoire Auguste Tome IV 2<sup>e</sup> partie : Vies des deux Valérien et des deux Gallien*. Texte établi par S. Ratti et O. Desbordes, traduit et commenté par S. Ratti, Paris, 2000, pp. 197-198, n. 1; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 9) ». Traduit par la Comité d'Eutrope, pp. 194-195. Bird se trompe sur la durée de Gallien chez Eutrope comme 8 ans. Cf. Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 146.

Syme propose l'émendation<sup>39</sup>. Si cette émendation est correcte, ces auteurs s'accordent sur leurs noms et les lieux de leurs avènements. Donc la source commune de ces livres doit être la *Kaisergeschichte*<sup>40</sup>.

#### 18. Construction des vignes sous Probus

Aurélius Victor, 37. 3.

...Galliam Pannoniasque et Moesorum colles vinetis replevit...

Eutrope, IX. 17. 2.

Vineas Gallos et Pannonios habere permisit, opere militari Almam montem apud Sirmium et Aureum apud Moesiam superiorem vineis conseruit et provincialibus colendos dedit.

Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 224<sup>a</sup>.

Probus Gallos et Pannonios vineas habere permisit, Almamque et Aureum montem militari manu consitos provincialibus colendos dedit.

*Epitome de Caesaribus*, 37. 3.

---

<sup>39</sup> « *Bonosus <Procule cum> exercitu* ». Cf. R. Syme, *Ammianus Marcellinus and Historia Augusta*, Oxford, 1969, pp. 55-56. Dufraigne et Ratti sont d'accord avec cette émendation. Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p. 177, n. 7; Ratti, *Les empereurs romains d'Auguste à Dioclétien*, pp. 342-343. Par contre, Bird nie la nécessité de cette correction, car l'absence de Proculus pourrait être à cause de la négligence ou pour la balance stylistique. Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, pp. 156-57; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, pp. 168-169, n. 3.

<sup>40</sup> Enmann, op. cit., p. 392; Eutrope, «*Bréviaire d'histoire romaine* (livre 9) ». Traduit par la Comité d'Eutrope, p. 202.

Vineas Gallos et Pannonios habere permisit. Opere militari Almam montem apud Sirmium et Aureum apud Moesiam superiorem vineis conseruit.

Polémius Silvius, *Laterculus* 52.

*Probus, qui Gallia vineas habere permisit.*

*Histoire Auguste*, Probus 18. 8.

Gallis omnibus et Hispani[i]s ac Brittanni[i]s hinc permisit, ut vites haberent vinumque conficerent. ipse Almam montem in Illyrico circa Sirmium militari manu fossam lecta vite[t] conseruit[u].

Sur le défrichage des vignes en Gaule, Pannonie et Moésie, les descriptions de ces auteurs correspondent. La narration de Victor et de Polémius Silvius est très simplifiée, mais d'autres auteurs racontent cet évènement en détail comme la plantation de vignes au Mont Alma (auj. Fruška Gora, Фрушка Гора) près de Sirmium au Mont Aureus en Moésie (près de Smederovo, Смедерево, en Serbie) grâce aux travaux militaires. Il est sûr que ces auteurs dépendent de la *Kaisergeschichte*<sup>41</sup>.

19. La mort de Probus.

Aurélius Victor, 37. 4.

---

<sup>41</sup> Enmann, op. cit., p. 392; Pséudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 169, n. 4; Ratti, *Les empereurs romains d'Auguste à Dioclétien*, p. 343; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 156; Eutropius, *Breviarium*. Translated by H.W. Bird, p. 145; *Histoire Auguste Tome IV 3<sup>e</sup> partie: Vies des trente tyrans et de Claude*. Éd. par F. Paschoud, pp. 136-138; Syme, *Emperors and Biography*, pp. 224-225; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 9) ». Traduit par la Comité d'Eutrope, p. 203.

*Hinc denique magis irritati ... apud Sirmium trucidavere, cum ad siccandam lacunis ac fossa urbem ipsi patriam adigerentur, quae palustri solo hiemalibus aquis corrumpitur.*

Eutrope, IX. 17. 3.

*Interfectus tamen est Sirmii tumultu militari in turri ferrata.*

Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 224<sup>e</sup>.

*Probus tumultu militari apud Sirmium in turre, quae vocatur Ferrata, occiditur.*

*Epitome de Caesaribus*, 37. 4.

*Hic Sirmii in turri ferrata occiditur.*

*Histoire Auguste*, Probus 21. 8.

*hoc permoti milites confugientem eum in turrem ferratam, [tam] quam ipse speculae causa e[st]latissimam exaedificaverat, interemerunt...*

La description de la mort de Probus s'accorde sur les points suivants. Premièrement, il a été tué dans la mutinerie militaire à Sirmium. Deuxièmement, ces auteurs mentionnent le lieu de l'assassinat comme étant dans la tour ferrée, ce qui est absent de la narration de Victor. Pour la cause de sa mort, Victor, Eutrope et l'*Histoire Auguste* racontent que les soldats étaient mécontents après avoir entendu le discours de Probus, selon lequel on aurait plus besoin d'eux, en ajoutant qu'ils étaient irrités de réaliser les travaux d'assèchement comme Victor et l'*Histoire Auguste* le confirme<sup>42</sup>. Bien que le vocabulaire utilisé par Victor soit différent de

---

<sup>42</sup> Aurélius Victor, 37. 3-4; Eutrope, IX. 17. 3; *Histoire Auguste*, Probus 20-21.

celui d'autres historiens, il ne mentionne pas la tour ferrée. Ces auteurs latins suivent la *Kaisergeschichte*<sup>43</sup>.

## 20. Mort de Carus

Aurélius Victor, 38. 3.

... *Ctesiphonta urbem Parthiae inclitam transgreditur, fulminis tactu conflavit.*

Eutrope, IX. 18. 1.

..., *Cochen et Ctesiphontem, urbes nobilissimas, cepit. Et cum castra super Tigridem haberet, vi divini fulminis periit.*

Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 224<sup>g</sup>.

..., super Tigridem castra ponens, *fulmine ictus interiit.*

*Epitome de Caesaribus*, 38. 3.

*Hic apud Ctesiphonta ictu fulminis interiit.*

Festus, 24. 2.

*cum victor totius gentis castra supra Tigridem haberet, fulminis ictu interiit.*

---

<sup>43</sup> Enmann, op. cit., pp. 393 et 438; Pséudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 169, n. 5; Ratti, *Les empereurs romains d'Auguste à Dioclétien*, pp. 345-346; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, pp. 157-158; *Histoire Auguste Tome IV 3<sup>e</sup> partie: Vies des trente tyrans et de Claude*. Éd. par F. Paschoud, pp. 150-153; Syme, *Emperors and Biography*, p. 225 ; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 9) ». Traduit par la Comité d'Eutrope, p. 203.



*Histoire Auguste*, Carus, Carinus, Numerianus 8. 2-3.

... *Carus cepit et <C>testifontem usque pervenit occupatisque Persis..., longius progressus esset, ut alii dicunt morbo, ut plures fulmine interemptus est.*

Polémios Silvius, *Laterculus* 54.

*Carus in Perside fulminatus.*

Tous ces auteurs confirment que Carus est mort à cause de la foudre. L'*Histoire Auguste* propose deux histoires sur sa mort ; par la maladie et par la foudre<sup>44</sup>. Puis, Victor, Eutrope, l'*Epitome de Caesaribus* et l'*Histoire Auguste* mentionne le nom de Ctesiphone, capitale de la Perse. Par contre, Eutrope, Jérôme et Festus précisent aussi que sa mort a eu lieu quand il a occupé un camp au delà du Tigre. Seul Eutrope mentionne ces deux faits. La version originelle de la *Kaisergeschichte* devait posséder ces deux histoires qu'Eutrope note<sup>45</sup>.

## 21. Mort de Numérien

Aurélius Victor, 38. 6- 39.1.

*At Numerianus amisso patre simul confectum aestimans bellum, cum exercitum reductaret, Apri praefecti praetorio socii insidiis exstinguitur. Quis casum detulit adolescentis oculorum dolor.*

---

<sup>44</sup> Mais, nous ne pouvons pas trouver d'œuvre qui mentionne sa mort à cause de la maladie.

Zonaras, XII. 33 aussi propose deux histoires sur cet événement, mais une cause est par la foudre, l'autre pendant la guerre contre des Sarmathes.

<sup>45</sup> Enmann, op. cit., 394; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 170, n. 4; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 160; *Histoire Auguste Tome IV 3<sup>e</sup> partie: Vies des trente tyrans et de Claude*. Éd. par F. Paschoud, pp. 350-356; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 9) ». Traduit par la Comité d'Eutrope, p. 204. Cf. Ratti, *Les empereurs romains d'Auguste à Dioclétien*, pp. 348-349.

*Denique diu facinus occultatum, dum clausum lectica cadaver specie aegri, ne vento obtunderetur acies, gestabatur. Sed postquam odore tabescentium membrorum scelus proditum est,....*

Eutrope, IX. 18. 2.

*Numerianus quoque, filius eius, quem secum Caesarem ad Persas duxerat,...., cum oculorum dolore correptus in lecticula veheretur, impulsore Apro, qui socer eius erat, per insidias occisus est. Et cum dolo occultaretur ipsius mors, quousque Aper invadere posset imperium, foetore cadaveris prodita est. Milites enim, qui eum sequebantur, putore commoti deductis lecticulae palliis post aliquot dies mortem eius notam habere potuerunt.*

Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 225<sup>a</sup>.

*Numerianus cum ob oculorum dolorem lecticula veheretur, insidiis Apri soceri sui occisus est, vix foetore cadaveris, post aliquot dies scelere comperto.*

*Epitome de Caesaribus*, 38. 4-5.

*Numerianus quoque, filius eius, cum oculorum dolore correptus in lecticula veheretur, impulsore Apro, qui socer eius erat, per insidias occisus est. Cum dolo occultaretur ipsius mors, quousque Aper invadere posset imperium, foetore cadaveris scelus est proditum.*

*Histoire Auguste*, Carus, Carinus, Numerianus 12. 1-2.

*Hic patri comes fuit bello Persico. quo mortuo, cum oculos dolere coepisset,...., ac lectica porta<re>tur, factione Apri soceri sui, qui invadere conabatur imperium, occisus est. sed cum per plurimos dies de imperatoris salute quaereretur a milite, contionareturque Aper idcirco illum videri non posse, quod oculos invalidos, a[c] vento ac sole subtraheret, foetore tamen cadaveris res esset prodita....*

Ces historiens latins s'accordent sur trois points concernant de la mort de Numérien. Premièrement, Numérien était atteint d'une douleur aux yeux. Deuxièmement, il a été tué par l'intrigue de son beau-père, Aper. Troisièmement, son complot a été dévoilé par la puanteur de son cadavre. En plus, tous ces auteurs mentionne la litière dans laquelle Numérien était porté, bien que Victor la note dans la description de la révélation de cet événement. Puis, plusieurs œuvres sauf Victor et Jérôme précisent de la même manière qu'Aper pourrait s'emparer du pouvoir. Il est sûr que la source commune, la *Kaisergeschichte*, doit posséder tous ces détails<sup>46</sup>.

## 22. Carausius

Aurélius Victor, 39. 20-21.

*Quo bello Carausius, Menapiae civis, factis promptioribus enituit; eoque eum, simul quia gubernandi (quo officio adolescentiam mercede exercuerat) gnarus habebatur, parandae classi ac propulsandis Germanis maria infestantibus praefecere. Hoc elatior, cum barbarum multos opprimeret neque praedae omnia in aerarium referret, Herculi metu, a quo se caedi iussum compererat, Britanniam hausto imperio capessivit.*

Eutrope, IX. 21.

*Per haec tempora etiam Carausius qui vilissime natus strenuae militiae ordine famam egregiam fuerat consecutus, cum apud Bononiam per tractum Belgicae et Armorici pacandum mare accepisset, quod Franci et Saxones infestabant. Multis barbaris saepe captis nec praeda integra aut provincialibus reddita aut imperatoribus missa cum suspicio esse coepisset consulto ab eo admitti barbaros, ut transeuntes cum praeda exciperet atque hac se occasione ditaret, a Maximiano iussum occidi purpuram sumpsit et Britannias occupavit.*

---

<sup>46</sup> Enmann, op. cit., p. 395; Burgess, «Jerome and the *Kaisergeschichte*», p. 365; Eutrope, «*Bréviaire d'histoire romaine* (livre 9) ». Traduit par la Comité d'Eutrope, p. 204. Cf. Ratti, *Les empereurs romains d'Auguste à Dioclétien*, p. 349; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 170, n. 5; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 160; *Histoire Auguste Tome IV 3<sup>e</sup> partie: Vies des trente tyrans et de Claude*. Éd. par F. Paschoud, pp. 368-370; Eutropius, *Breviarium*. Translated by H.W. Bird, p. 146.

Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 225<sup>e</sup>.

*Carausius, sumpta purpura, Britannias occupavit,....*

Victor et Eutrope racontent l'avènement de Carausius à Bononia (auj. Boulogne-sur-Mer). Comme T. D. Barnes le remarque<sup>47</sup>, leur description est identique, même s'ils emploient différents termes. Selon lui ils ont séparément utilisé la *Kaisergeschichte*. En ajoutant que cette idée est admise par Bird<sup>48</sup>, même P. Dufraigne, qui nie l'existence de la *Kaisergeschichte*, suppose une source commune entre ces auteurs<sup>49</sup>. La phrase chez Jérôme s'accorde avec celle d'Eutrope de sorte qu'il est sûr que ces trois auteurs se sont référés à la *Kaisergeschichte*<sup>50</sup>.

23. L'avènement et les mariages de Constance I et Galère.

Aurélius Victor, 39. 24- 25.

*His de causis Iulium Constantium, Galerium Maximianum, cui cognomen Armentario erat, creatos Caesares in affinitatem vocant. Prior Herculi privignam, alter Diocletiano editam sortiuntur diremptis prioribus coniugiis,....*

Eutrope, IX. 22. 1.

*Diocletianus ... fecit, Constantium et Maximianum Caesares, ....Atque ut eos etiam adfinitate coniungeret, Constantius privignam Herculi Theodoram accepit, ex qua postea sex liberos,*

---

<sup>47</sup> T. D. Barnes, *The Sources of the Historia Augusta*, Bruxelles, 1978, p. 93.

<sup>48</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 167; Eutropius, *Breviarium*. Translated by H.W. Bird, pp. 147-148.

<sup>49</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, pp. 184-185, n. 27.

<sup>50</sup> Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 9) ». Traduit par la Comité d'Eutrope, p. 207.

Toutefois, Ratti, *Les empereurs romains d'Auguste à Dioclétien*, p. 355 remarque des différences entre Victor et Eutrope. Cf. Enmann, op. cit., pp. 444-446.

*Constantini fratres, habuit, Galerius filiam Diocletiani Valeriam, ambo uxores, quas habuerant, repudiare compulsi.*

Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 225<sup>g</sup>.

*..., ob quae Constantius et Galerius Maximianus Caesares adsumuntur in regnum:... Atque ut eos Diocletianus etiam affinitate conjungeret, Constantius privignam Herculii Theodoram accepit, ex qua postea sex liberos Constantini fratres habuit; Galerius filiam Diocletiani Valeriam duxit, ambo uxores, quas habuerant, repudiare compulsi.*

*Epitome de Caesaribus, 39. 2.*

*...; Constantium et Galerium Maximianum, cognomento Armentarium, Caesares creavit, tradens Constantio Theodoram, Herculii Maximiani privignam, abiecta uxore priori.*

Ces auteurs racontent l'avènement et les mariages de Constance I et Galère. Ils précisent que les deux sont montés au rang de César, en ajoutant qu'ils avaient un lien grâce aux mariages mutuels entre Constance I et Theodora, fille de Maximien et entre Galère et la fille de Dioclétien, Valeria. De plus, ils soulignent aussi qu'ils ont dû divorcer de leurs femmes précédentes. Toutefois, il y a une confusion chronologique sur cette description du mariage de Constance I. Selon le panégyrique latin ce mariage avait eu lieu en 289, pas en 293 dont ces livres d'antiquité tardive témoignent de cet événement<sup>51</sup>. Ces détails incluant cette erreur doivent provenir de la *Kaisergeschichte*<sup>52</sup>.

---

<sup>51</sup> *Panegyrici Latini* II. 11. 4 et VII. 7. 1. Cf. Ratti, *Les empereurs romains d'Auguste à Dioclétien*, p. 357 ; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, pp. 172-173, n. 5; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, pp. 168-169; Eutropius, *Breviarium*. Translated by H.W. Bird, p. 148; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 9) ». Traduit par la Comité d'Eutrope, p. 208.

<sup>52</sup> Enmann, op. cit., p. 455; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 9) ». Traduit par la Comité d'Eutrope, p. 209.

24. *Adoratio* et l'introduction de la coutume perse.

Aurélius Victor, 39. 2 ; 4.

∴... *quippe qui primus ex auro veste quaesita serici ac purpurae gemmarumque vim plantis concupiverit...* 4. *Namque se primus omnium Caligulam post Domitianumque dominum palam dici passus et adorari se appellarique uti deum.*

Eutrope, IX. 26.

... *et qui imperio Romano primus regiae consuetudinis formam magis quam Romanae libertatis invexerit adorarique se iussit, cum ante eum cuncti salutarentur. Ornamenta gemmarum vestibis calciamentisque indidit.*

Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 226<sup>c</sup>.

*Primus Diocletianus adorari se ut deum iussit, et gemmas vestibis calceamentisque inseri, cum ante eum omnes imperatores in modum iudicum salutarentur, et chlamydem tantum purpuream a privato habitu plus haberent.*

Ammien Marcellin, XV. 5. 18.

*Diocletianus enim Augustus omnium primus extero ritu et regio more instituit adorari, cum semper antea ad similitudinem iudicum salutatos principes legerimus.*

Tous ces auteurs mentionnent que l'installation de la cérémonie d'*adoratio* a été installée à Milan en 291 selon le *Panegyrique*<sup>53</sup>avec la déification de lui-même chez Victor et Jérôme. Ces auteurs sauf Ammien Marcellin racontent aussi que Dioclétien a commencé l'utilisation de

---

<sup>53</sup> *Panegyrici Latini* III. 11. Cf. Ratti, *Les empereurs romains d'Auguste à Dioclétien*, pp. 366-367; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, pp. 161-162; Eutropius, *Breviarium*. Translated by H.W. Bird, p. 150.

pièces précieuses pour les vêtements et les chaussures. Comme Burgess l'indique<sup>54</sup>, la source de ces historiens provient de la *Kaisergeschichte*<sup>55</sup>.

## 25. Abdication de Dioclétien

Aurélius Victor, 39. 48.

*Namque imminentium scrutator, ubi fato intestinas clades et quasi fragorem quendam impendere comperit status Romani, celebrato regni vicesimo anno valentior curam reipublicae abiecit, cum in sententiam Herculium aegerrime traduxisset, cui anno minus potentia fuerat. Et quamquam aliis alia aestimantibus veri gratia corrupta sit, nobis tamen excellenti natura videtur ad communem vitam spreto ambitu descendisse.*

Eutrope, IX. 27. 2 ; 28.

*Cum tamen ingravescente aevo parum se idoneum Diocletianus moderando imperio esse sentiret, auctor Herculio fuit, ut in vitam privatam concederent et stationem tuendae rei publicae viridioribus iunioribusque mandarent. Cui aegre collega obtemperavit. Tamen uterque uno die privato habitu imperii insigne mutavit, Nicomediae Diocletianus, Herculus Mediolani,... 28. Diocletianus..., ut solus omnium post conditum Romanum imperium ex tanto fastigio **sponte** ad privatae vitae statum civilitatemque remearet.*

Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 228<sup>a</sup>.

Diocletianus Nicomediae, Maximianus Mediolani *purpuram deposuerunt*.

*Epitome de Caesaribus*, 39. 5.

« *Diocletianus vero apud Nicomediam **sponte imperiales fasces relinquens**...* ».

---

<sup>54</sup> Burgess, «Jerome and the *Kaisergeschichte*», p. 366.

<sup>55</sup> Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 9) ». Traduit par la Comité d'Eutrope, pp. 211-212. Cf. Enmann, op. cit., pp. 447-448.

Polémius Silvius, *Laterculus* 58.

*Diocletianus et Maximianus,... ; hi primi **sponte** regnum deposuerunt.*

Tous ces livres racontent l'abdication de Dioclétien le 1<sup>er</sup> mai en 305 à Nicomédie et Maximien à la même date à Milan. Tandis que Victor attribue la cause de cet événement aux difficultés intérieures de l'empire, Eutrope considère qu'il abandonna son statut à cause de son âge<sup>56</sup>. Comme quelques œuvres utilisent le mot « *sponte* », cela indique que les auteurs s'accordent sur cet événement. Victor et Eutrope notent aussi l'hésitation de Maximien et la persuasion de Dioclétien. Bien que Bird insiste sur le fait que Victor et Eutrope suivent la *Kaisergeschichte*<sup>57</sup>, il est sûr que tous ces auteurs dépendent de celle-ci<sup>58</sup>.

26. Mort de Maximin Daia.

Aurélius Victor, 41. 1.

*..., Maximinus ad Orientem ... fusus fugatusque a Licinio apud Tarsum perit.*

Eutropius, X. 4. 4.

*Non multo deinceps in Oriente quoque adversum Licinium Maximinus res novas molitus vicinum exitium fortuita apud Tarsum morte praevenit.*

Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 229<sup>h</sup>.

---

<sup>56</sup> Cf. Ratti, *Les empereurs romains d'Auguste à Dioclétien*, pp. 368-370.

<sup>57</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, pp. 177-178; Eutropius, *Breviarium*. Translated by H.W. Bird, pp. 150-151.

<sup>58</sup> Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 9) ». Traduit par la Comité d'Eutrope, p. 212. Cf. Enmann, op. cit., pp. 448-449.



*Maximinus, persecutione in Christianos facta, cum jam a Licinio puniendus esset, apud Tarsum moritur.*

*Epitome de Caesaribus, 40. 8.*

*Maximinus apud Tarsum morte simplici periit.*

Ces auteurs racontent que Maximin Daia a été battu par Licinius et qu'il est mort à Tarse. Ce qui nous intéresse est la cause de sa mort. En fait, des auteurs contemporains comme Eubèbe et Lactance confirment qu'il est mort par la colère du Dieu<sup>59</sup>, car il avait persécuté des chrétiens. Même des auteurs chrétiens comme Jérôme et Orose (qui suit Eutrope)<sup>60</sup>, ne racontent pas la raison de sa mort comme Eusèbe et Lactance, bien qu'il ait opprimé le christianisme. La *Chronica urbis romae*, note qu'il est assassiné<sup>61</sup>. En fait, les livres cités au-dessus n'indiquent pas sa cause sauf l'*Epitome de Caesaribus* dans laquelle la cause de sa mort est naturelle. Si l'on considère les témoignages des auteurs chrétiens latins, la *Kaisergeschichte* attribue une cause naturelle à sa mort<sup>62</sup>.

## 27. Mort de Constantin.

Aurélius Victor, 41. 16.

*Ita anno imperii tricesimo secundoque, cum totum orbem tredecim tenuisset, sexaginta natus atque amplius duo, in Persas tendens, a quis bellum erumpere occeperat, rure proximo Nicomediae — Achyronam vocant — excessit, cum id tetrum sidus regnis, quod crinitum vocant, portendisset.*

---

<sup>59</sup> Eusèbe, *Histoire ecclésiastique* IX. 10; Lactance, *De la mort des persécuteurs* 45. 2-49.

<sup>60</sup> Orose, VII. 28. 17.

<sup>61</sup> *Chronica urbis romae*, Maximinus Daia.

<sup>62</sup> Zosime, II. 17. 3 confirme qu'il est mort à cause de la maladie. Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 180, n. 13; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 10) ». Traduit par la Comité d'Eutrope, pp. 173-174. Cf. Enmann, op. cit., p. 450.

Eutrope, X. 8. 2-3.

*Bellum adversus Parthos moliens, qui iam Mesopotamiam fatigabant, uno et tricesimo anno imperii, aetatis sexto et sexagesimo, Nicomediae in villa publica obiit. Denuntiata mors eius est etiam per crinitam stellam, quae inusitatae magnitudinis aliquamdiu fulsit; eam Graeci cometen vocant.*

Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 234<sup>b</sup>.

*Constantinus, cum bellum pararet in Persas, in Acyrone villa publica iuxta Nicomediam moritur anno aetatis lxvi,....*

Anonymus Valesianus, *Origo Constantini imperatoris* 6. 35.

*Item Constantinus cum bellum pararet in Persas, in suburbano Constantinopolitano villa publica iuxta Nicomediam, dispositam bene rem publicam filiis tradens, diem obiit. Regnavit ann. XXXI.*

Même s'il a des différences sur la durée de règne et sa longévité, ces auteurs s'accordent sur le fait que Constantin le Grand est mort dans une villa près de Nicomédie quand il préparait la guerre. Les auteurs, sauf Eutrope, précisent aussi que le lieu de cette villa est « *Acyrone* », et que cette guerre était pour se battre contre la Perse. Eutrope ne nomme pas le lieu de son dernier moment, en confondant la Perse avec la Parthie, même si cette confusion était usuelle chez auteurs latins et grecs. Victor et Eutrope notent aussi la comète après sa mort. La terminologie de Jérôme est normalement très proche de celle d'Eutrope, mais elle est plus proche de celle de Victor pour cette section. L'*Origo Constantini imperatoris* pourrait se référer à Jérôme<sup>63</sup>. Bien que les auteurs grecs considèrent que la cause du décès de Constantin le

---

<sup>63</sup> M. D. Donalson, *A Translation of Jerome's Chronicon with Historical Commentary*, Lewiston, 1996, pp. 66-67.

Grand était la maladie<sup>64</sup>, ces auteurs latins ne le racontent pas. On peut conclure que ces œuvres proviennent de la *Kaisergeschichte*<sup>65</sup>.

28. Vetricano, l'usurpateur en Illyricum.

Aurélius Victor, 41.26- 42. 1.

... ; tum quia Vetricano litterarum prorsus expers et ingenio stolidior idcircoque agresti vecordia pessimus, cum per Illyrios peditum magisterio milites curaret, dominationem ortus Moesiae superioris locis squalidioribus improbe occupaverat. Eum Constantius cis mensem decimum facundiae vi deiectum imperio in privatum otium removit.

Eutrope, X. 10. 2-11.1.

... etiam Illyricum res novas habuit, Vetricane ad imperium consensu militum electo. Quem **grandaevum** iam et cunctis amabilem diuturnitate et felicitate militiae ad tuendum Illyricum principem creaverunt, virum probum et morum veterum ac iucundae civilitatis, sed omnium liberalium artium expertem adeo, ut ne elementa quidem prima litterarum nisi grandaevus et iam imperator acceperit. Sed a Constantio, qui ad ultionem fraternae necis bellum civile commoverat, abrogatum est Vetricani imperium; novo inusitatoque more consensu militum deponere insigne compulsus.

---

<sup>64</sup> Zosime, II. 39. 1; Zonaras, XIII. 4. *Epitome de Caesaribus*, 41. 15 aussi attribue sa mort à la maladie, mais il suit une source grecque pour cette section selon Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, p. 193, notes 25 et 26. Philostorge II. 16 confirme qu'il a été empoisonné. Cf. *The History of Zonaras : From Alexander Severus to the Death of Theodosius the Great*. Translation by T. M. Banchich and E. N. Lane. Introduction and Commentary by T. M. Banchich, London and New York, 2009, pp. 207-208.

<sup>65</sup> Burgess, « Jerome and the *Kaisergeschichte* », pp. 367-368; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, pp. 194-195; Eutropius, *Breviarium*. Translated by H.W. Bird, pp. 156-157; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 10) ». Traduit par la Comité d'Eutrope, p. 176. Cf. Enmann, op. cit., pp. 450-451.

Jérôme, *Chronicle* (Helm), pp. 237<sup>c</sup>; 238<sup>c</sup>.

*Vetranio Mursae Nepotianus Romae imperatores facti...*

*Vetranioni apud Naisum a Constantio regium insigne detractum.*

*Epitome de Caesaribus*, 41. 15.

...Vetranio magister militum imperium in Pannonia apud Mursiam corripuit; quem Constantius non post multos dies regno exuit, *grandaevae* aetati non vitam modo, sed etiam voluptarium otium concedens. Fuit autem prope ad stultitiam simplicissimus.

Ces historiens décrivent l'avènement de Vetranio, *magister peditum* de l'Illyricum, par l'armée et son abondon du pouvoir grâce à Constance II. Victor, Eutrope et *l'Epitome de Caesaribus* ajoutent qu'il était un homme de simplicité pour son analphabétisme. Eutrope et *l'Epitome de Caesaribus* aussi narrent la vieillesse de Vetranio. Ils emploient différentes terminologies (la narration de Jérôme est très simple), mais le base de la narration est similaire de sorte qu'ils dépendent de la *Kaisergeschichte*<sup>66</sup>.

29. Silvanus, l'usurpateur.

Aurélius Victor, 42. 14-16.

... *Silvano in imperium coacto tentari rursus occeperat. Is namque Silvanus in Gallia...octavum circa ac vicesimum diem trucidatus est.*

---

<sup>66</sup> Enmann, op. cit., pp. 453-454 et 458; R. W. Burgess, « On the Dating of the *Kaisergeschichte* », *Classical Philology* 90, 1995, p. 120; Pséudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, pp. 198-199, n. 37; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, pp. 198-199; Eutropius, *Breviarium*. Translated by H.W. Bird, p. 158; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 10) ». Traduit par la Comité d'Eutrope, p. 178. Cf. Eutrope, *Abrégé d'histoire romaine*. Texte établi et traduit par J. Hellegouarc'h, Paris, 1999, p. 139, n. 6. Cf. Syme, *Emperors and Biography*, p. 230; M. D. Donalson, op.cit., pp. 73-74.

Eutrope, X. 10. 13.

*Silvanus quoque in Gallia res novas molitus ante diem tricesimum extinctus est,....*

Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 239<sup>d</sup>.

*Silvanus in Gallia res novas molitus XXVIII die extinctus est.*

*Epitome de Caesaribus*, 42. 10.

*Silvanus imperator effectus die imperii vicesimo octavo perimitur.*

Tous ces livres narrent l'usurpation courte et la fin de Silvanus en Gaule<sup>67</sup>. Il y a deux choses qui nous intéressent. D'abord, il nous semble qu'Eutrope, Jérôme et l'*Epitome de Caesaribus* suivent la même source, car la structure des phrases de ces livres est similaire. Deuxièmement, Jérôme et l'*Epitome de Caesaribus* ne suivent pas les chiffres imprécis chez Eutrope comme « avant de 30<sup>ème</sup> jours » sur la longueur de son règne, mais ils s'accordent avec ceux de Victor, 28<sup>ème</sup> jours. À en juger par ces faits, il est raisonnable de penser qu'ils suivent tous la *Kaisergeschichte*<sup>68</sup>.

---

<sup>67</sup> Ammien Marcellin, XV. 5 raconte l'histoire de Silvanus en détail, car il s'y est participé comme protector d'Ursicinus, *magister equitum*, qui l'assassina. Cf. Zonaras, XIII. 9. *The History of Zonaras*. Translated by T. M. Banchich and E. N. Lane, pp. 219-220.

<sup>68</sup> Burgess, «On the Dating of the *Kaisergeschichte*», pp. 121, et 127; Idem, « Jerome and the *Kaisergeschichte* », pp. 368-369; Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, pp. 202-203, n. 11; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 10) ». Traduit par la Comité d'Eutrope, p. 179. Cf. Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 202; Eutropius, *Breviarium*. Translated by H.W. Bird, pp. 159-160. Cf. Enmann, op. cit., pp. 455, 459. M. D. Donalson, op. cit., pp. 28-29 et 76 croit que l'utilisation d'Eutrope par Jérôme, mais il n'arrive pas à donner l'explication convaincante pour la concordance entre Victor et Jérôme et sur la longueur de son règne. En plus, il oublie de citer l'*Epitome de Caesaribus*.

30. Bataille de Strasbourg et la restitution de la Gaule par Julien.

Aurélius Victor, 42. 17-19.

*Qua causa ne quid apud Gallos natura praecipites novaretur, praesertim Germanis pleraque earum partium populantibus Iulianum Caesarem cognatione acceptum sibi Transalpinis praefecit, isque nationes feras brevi subegit captis famosis regibus. Quae quamquam vi eius, fortuna principis tamen et consilio accidere. Quod adeo praestat, ut Tiberius Galeriusque subiecti aliis egregia pleraque, suo autem ductu atque auspicio minus paria experti sint.*

Eutrope, X. 14. 1.

*A quo modicis copiis apud Argentoratum, Galliae urbem, ingentes Alamannorum copiae extinctae sunt, rex nobilissimus captus, Galliae restituae. Multa postea per eundem Iulianum egregia adversum barbaros gesta sunt summotique ultra Rhenum Germani et finibus suis Romanum imperium restitutum.*

*Epitome de Caesaribus*, 42. 13-14.

*Iste in campis Argentoratensibus apud Gallias cum paucis militibus infinitas hostium copias delevit. Stabant acervi montium similes, fluebat cruor fluminum modo; captus rex nobilis Nodomarius ; fusi omnes optimates; redditus limes Romanae possessionis; ac postmodum cum Alamannis dimicans potentissimum eorum regem Badomarium cepit.*

Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 240<sup>g</sup>.

*Magnae Alamannorum copiae apud Argentoratum oppidum Galliarum a Caesare Juliano oppressae.*

Ces auteurs sauf Jérôme mentionnent la victoire de Julien contre la force considérable des Alamans à Argentoratum (Strasbourg) et la capture de leurs rois. La narration de Victor est

très vague pour prodiguer des louanges à Constance II, à cause de la description de la victoire à Strasbourg en 357 et de la victoire contre Vadamarius en 361. Comme nous l'avons déjà examiné dans le chapitre 1, la capture des rois fameux chez Victor « *captis famosis regibus* » signifie Chnodomarius et Vadamarius<sup>69</sup>. Bien que Jérôme omette la prise de ces rois et qu'Eutrope ne mentionne que la Victoire à Strasbourg, ces auteurs s'accordent sur cette victoire contre la grande armée des Alamans à Strasbourg et la pacification de la Gaule par Julien. Comme Festy le montre<sup>70</sup> ainsi qu'Enmann<sup>71</sup>, leur description provient de la *Kaisergeschichte* et cette victoire est le dernier événement décrit dans cette œuvre qu'Enmann précise dans son article.

## Conclusion

Avec l'aide des études précédentes et mes notes sur des traductions japonaises de Victor et d'Eutrope nous avons vu des points communs parmi Aurélius Victor, Eutrope et d'autres livres afin de prouver l'existence de la *Kaisergeschichte*. Enmann, le fondateur de cette hypothèse, n'avait recherché que la comparaison entre Eutrope, Victor, Suétone, l'*Histoire Auguste* et l'*Epitome de Caesaribus*. De plus, il avait cru que la description de la *Kaisergeschichte* s'était terminée avec l'avènement de Dioclétien, parce qu'il avait considéré que l'*Histoire Auguste* avait été composé sous Dioclétien et Constantin le Grand et qu'il avait eu une continuation de cette œuvre, car la concordance parmi les livres continue jusqu'à la narration de la bataille de Strasbourg en 357. Toutefois, grâce à l'étude de Dessau, comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, l'*Histoire Auguste* avait été composée à la fin du IV<sup>ème</sup> siècle, cette suite point est

---

<sup>69</sup> Sur les Victoires à Strasbourg et contre Vadamarius, Ammien Marcellin le narre en détail (XVI. 12 et XXI. 3. 4-4.6). Zosime, Julien et Libanios aussi raconte ces victoires. Cf. Zosime, III. 3. 3-4. 3, 10. 1; Julien, *Lettre aux Athéniens* 279B; Libanios, *Oration* 18. 52-67. Cf. Zosimus, *New History*. A Translation with Commentary by R. T. Ridley, Canberra, 1982, pp. 171 et 173.

<sup>70</sup> Pséudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, pp. 203-204, n. 14; Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 10) ». Traduit par la Comité d'Eutrope, p. 180. Cf. Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, pp. 202-203; Eutropius, *Breviarium*. Translated by H.W. Bird, pp. 160-161. Par contre, M. D. Donalson, *op. cit.*, pp. 79-80 croit que Jérôme utilise Eutrope directement.

<sup>71</sup> Enmann, *op. cit.*, p. 455. Cf. Eutropius, *Breviarium*. Translated by H.W. Bird, p. 161.

intégrée dans la *Kaisergeschichte*. Puis, grâce aux études de Ratti, Festy, Bird et Burgess, il est sûr qu'elle a aussi été utilisée par Festus, Jérôme et Polémus Silvius et que sa narration a continué jusqu'en 357. Les notes que j'ai composées pour les traductions japonaises d'Eutrope et de Victor confirment leurs études, c'est-à-dire, la *Kaisergeschichte* a existé et a été composée en 357. Elle a été utilisée par Victor, Eutrope, Festus, Jérôme, l'*Histoire Auguste* et Polémus Silvius.



## Chapitre 5 Constance II chez Aurélius Victor.

À partir de ce chapitre, nous examinons la signification du *Livre des Césars*. Pour mieux connaître l'arrière-plan de sa composition, nous verrons tout d'abord dans ce chapitre la section finale de cette œuvre, c'est-à-dire, le caractère de Constance II, contemporain de Victor et son seigneur. Il lui offre un panégyrique comme empereur encore vivant, mais à la fin ses ministres et son entourage sont critiqués. Je compare les descriptions chez Victor avec celles des autres historiens en montrant la spécialité de Victor.

Pour examiner le personnage et le caractère de Constance II dans l'œuvre de Victor, je cite la première section qui fait l'éloge de Constance II<sup>1</sup>. Tout d'abord, je cite le début du chapitre 42 où Victor admire son éloquence et sa clémence :

*Eum Constantius cis mensem decium facundiae vi deiectum imperio in privatum otium removit. 2. Quae gloria post natum imperium soli processit eloquio clementiaque. 3. Nam cum magna parte utrimque exercitus convenissent, habita ad speciem iudicii contione, quod fere vix aut multo sanguine obtinendum erat, elequentia patravit. 4. Quae res satis edocuit non modo domi, verum militiae quoque dicendi copiam praestare; qua demum vel ardua proliivius eo conficiuntur, si modestia atque integritate superret. 5. Quod maxime cognitum e nostro principis...<sup>2</sup>.*

« En moins de dix mois, Constance, grâce à la puissance de son talent de parole, le (Vetranio) délogea du trône et le relégua à la vie privée. 2. Il fut le seul, depuis la naissance de l'empire, à gagner cette gloire grâce à son éloquence et sa clémence. 3. Car en effet, quand une grande partie de leurs armées se rassemblaient de part et d'autre et qu'un discours en forme de procès était prononcé, il acheva, grâce à son éloquence, ce que l'on devait obtenir soit avec peine soit en échange de beaucoup de sang. 4. Cet évènement a suffisamment démontré que la force oratoire l'emporte non seulement sur l'affaire civile, mais aussi sur l'affaire militaire; par cette chose seulement, même les difficultés entreprises

---

<sup>1</sup> Il y a deux études sur les images de Constance II. Voir, H. C. Teitler, « Ammianus and Constantius. Image and Reality » ; in J. den Boeft, D. den Hengst, and J. C. Teitler (eds.), *Cognitio gestororum: The Historiographic Art of Ammianus Marcellinus*, Amsterdam, 1992, pp. 117-122; M. L. Whitby, « Images of Constantius »; J. W. Drijvers et D. Hunt (eds.), *The Late Roman World and Its Historian: Interpreting Ammianus Marcellinus*, London/New York, 1999, pp. 77-88. Pour les images des empereurs dans les panégyriques impériaux, voir M.-C. L'Huillier, *L'empire des mots. Orateurs gaulois et empereurs romains aux 3e et 4e siècles*, Paris, 1992, pp. 321-396.

<sup>2</sup> Aurélius Victor, 1-5.

sont réalisées plus aisément, si le locuteur se distingue par la modestie et l'intégrité. 5. On le connaît très bien grâce à notre prince:... ».

Dans cette section Victor admire l'éloquence de Constance II qu'il a montrée pendant la rencontre avec l'usurpateur Vetranio (Vetranio). Cette qualité de Constance II est abondamment mentionnée par quelques auteurs contemporains et cela devait être une propagande impériale. Par exemple, dans l'*Éloge de Constance* écrit vers 356-357<sup>3</sup>, Julien applaudit ;

*τίς οὖν ἡ ῥώμη γέφονε τῶν λόγων:...*<sup>4</sup>.

« Quelle fut donc la puissance de tes discours? »

Encore une fois, Julien loue Constance II.

*ἐργάτης γάρ ἐστι καὶ τούτων ἀγαθός, οὐκ ἀποσμιλεύων οὐδὲ ἀπονυχίζων τὰ ῥήματα οὐδὲ ἀποτορνεύων τὰς περιόδους καθάπερ οἱ κομποὶ ῥήτορες, σεμνὸς δὲ ἅμα καὶ καθαρὸς καὶ τοῖς ὀνόμασι βῆν καιρῶ χρώμενος, ὥστε ἐνδύεσθαι ταῖς ψυχαῖς οὐ τῶν παιδείας καὶ ξυνέσεως μεταποιουμένων μόνον, ἀλλ' ἤδη καὶ τῶν ἰδιωτῶν ξυγιέναι πολλοὺς καὶ ἐπατεῖν τῶν ῥημάτων<sup>5</sup>.*

« Car il est bon artisan de paroles, non qu'il cisèle et polisse ses mots ou qu'il arrondisse ses périodes comme les rhéteurs élégants; mais sa diction est grave et pure; il sait user à temps d'expressions qui non seulement pénètrent dans l'âme de l'auditeur censément cultivé et intelligent, mais qui de plus se font écouter et comprendre par le vulgaire ».

Comme j'ai mentionnée ci-dessus, ces deux auteurs, Victor et Julien, ont composé leurs œuvres sous Constance II. Deux panégyristes grecs comme Libanios et Thémistios mentionnent également la haute éducation de Constance II<sup>6</sup>. Selon Fontaine<sup>7</sup>, l'éloquence de Constance II

---

<sup>3</sup> L'empereur Julien, *Discours de Julien César*. Tome I. Texte établi et traduit par J. Bidez, Paris, 1932, pp. 3-4.

<sup>4</sup> Julien, *Éloge de Constance* 1. 26.33a. J'emploie la traduction française de J. Bidez.

<sup>5</sup> Julien, *Constance ou de la royauté* 3(2). 22. 77a-b. J'emploie la traduction française de J. Bidez.

<sup>6</sup> Libanios, *Discours* 59. 33; Thémistios, *Discours* 4. 54a-b.

<sup>7</sup> Ammien Marcellin, *Histoires*. Livres 20-22. Texte, traduction, et introduction par J. Fontaine, Paris, 1996, p. 251. Cf. M. L. Whitby, «Images of Constantius»; J. W. Drijvers et D. Hunt (eds.), *The*

était une propagande officielle pendant son règne. Parmi d'autres gens, Zosime cite aussi le discours de Constance II avec Sozomène et Philostorge<sup>8</sup>.

*Παραχθέντος δὲ Βετρανίου τοῖς Κωνσταντίου λόγοις, ἐπὶ βήματός τινος ἐπὶ τοῦτο κατασκευασθέντος ἀνέβησαν Κωνσταντίος τοίνυν λαχὼν πρῶτος εἶπεν διὰ γένους ὀξίωσιν, πανταχοῦ τῶν λόγων ἦν τοῦ πατρὸς ἀνεμίμησε τοὺς στρατιώτας φιλοτιμίας καὶ τῶν ὄρκων οὓς ὀμωμόκασιν, ἧ μὴν εὖνοιαν τοῖς τούτου φυλάξειν παισίν, ἡξίου τε μὴ περιδεῖν ἀθῆον ἀναχωροῦντα Μαγνέντιον, Κωνσταντίου / παιδὸς ὄντα φονεῖ, μεθ' ὃ πολλοὺς πολέμους διεπόνθησαν καὶ μεγίσταις ἐτιμήθησαν δωρεαῖς. Τούτων ἀκηκούτες οἱ στρατιῶται, προκατελημμένοι τε δώροις ἀδραῖς, τὰ κίβδηλα τῆς βασιλείας ἐξεβόησαν ἐκκαθαίρεσθαι, καὶ ἅμα Βετρανίωνα τῆς ἐσθῆτος ἐκδύσαντες κατήγαγον ἐκ τοῦ Βήματος ἰδιῶ την<sup>9</sup>.*

« Vetranio s'étant laissé séduire par les paroles de Constance, ils montèrent sur une estrade dressée a cet effet ; or, Constance, qui avait obtenu de parler le premier, en considération de sa haute naissance, rappela aux soldats durant tout son discours la libéralité de son père et les serments qu'ils avaient prêtés, à savoir de conserver leurs bonnes dispositions envers ses fils, et il les pria de ne pas voir d'un œil indifférent Magnentius s'éloigner sans avoir été châtié, lui qui était l'assassin d'un fils de Constantin avec qui ils avaient subi les fatigues de nombreuses guerres et par lequel ils avaient été honorés de très riches cadeaux. 4. Lorsqu'ils entendirent ces mots, les soldats, qui avaient été mis auparavant dans de bonnes dispositions par des dons généreux, s'écrièrent que l'Empire devait être purgé des faux empereurs, et à l'instant même ils dépouillèrent Vetranio de son vêtement et le firent descendre de l'estrade comme un simple particulier... ».

Par contre, les historiens latins ne racontent pas la qualité de discours de Constance II, même s'ils mentionnent la soumission de Vetranio. Par exemple, Eutrope remarque ;

*Sed a Constantio qui ad ultionem fraternae necis bellum civile commouerat abrogatum est Vetranioni imperium ; nouo inusitatoque more consensu militum deponere insigne compulsus*<sup>10</sup>.

---

*Late Roman World and Its Historian: Interpreting Ammianus Marcellinus*, London/New York, 1999, pp. 77-88, esp. 82 et N. Henck, « Constantius' *Paideia*, Intellectual Milieu and Promotion of the Liberal Arts », *Proceedings of the Cambridge Philological Society* 47, 2001, pp. 172-187.

<sup>8</sup> Sozomène, IV. 4. 2; Philostorge, 3. 22. De plus, Zonaras, XIII. 7 raconte la longue histoire sur la rébellion de Vetranio.

<sup>9</sup> Zosime, II. 44,3-4. J'emploie la traduction de F. Paschoud.

<sup>10</sup> Eutrope, X. 11.1. Cf. *Epitome de Caesaribus*, 41. 25 et Orose, VII. 29.

« Mais par Constance, qui avait suscité une guerre civile pour venger le meurtre de son frère, le pouvoir de Vetranio fut enlevé; d'une façon nouvelle et inusitée, il fut contraint par l'unanimité des soldats de déposer ses insignes ».

De plus, Ammien Marcellin nie sarcastiquement la qualité de son éloquence, bien qu'il admette l'effort de Constance II.

*Doctrinarum diligens adfectator; sed cum a rhetorice per ingenium desereretur obtunsum, ad uersificandum transgressus, nihil operae pretium fecit*<sup>11</sup>.

« Il était grand amateur de la culture, mais son talent n'était pas dirigé vers la rhétorique et lorsqu'il se tourna vers la versification, il ne fit aucun œuvre de valeur ».

Eutrope a achevé son livre en 369<sup>12</sup> et Ammien Marcellin à la fin du IV<sup>ème</sup> siècle<sup>13</sup>, donc ils ont pu échapper à la propagande de Constance II. Ammien Marcellin distingue les qualités de Constance II selon deux catégories, c'est-à-dire, les bonnes et les mauvaises<sup>14</sup>, et il insère cette phrase parmi de bonnes qualités. Il note qu'il voulait être considéré comme un homme savant et je crois qu'Ammien Marcellin mentionne la propagande officielle.

Avant de la fin de son livre, Victor lui adresse quelques éloges.

*At Iulius Constantius, annos tres atque viginti augustum imperium regens, cum externis motibus, modo civilibus exercetur, aegre ab armis abest. Quis tyrannide tantorum depulsa sustentatoque interim Persarum impetu genti Sarmatarum magno decore considens apud eos regem dedit. Quod Gnaeum Pompeium in Tigraue restituendo vixque paucos maiorum fecisse comperimus*<sup>15</sup>.

« Toutefois Jules Constance, exerçant son pouvoir comme Auguste pendant 23 ans, à tel moment accaparé par les troubles externes, à un autre moment par les guerres civiles, s'éloigne avec peine

---

<sup>11</sup> Ammien Marcellin, XXI. 16. 4.

<sup>12</sup> Eutrope, préface. Eutrope, *Abrégé d'histoire romaine*. Texte établi et traduit par J. Hellegouarc'h, Paris, 1999, p. XI.

<sup>13</sup> Il y a une longue discussion sur la date de la composition des *Res Gestae*. Comme une recherche récente, voir M. Kulikowski, « Coded Polemic in Ammianus Book 31 and the Date and Place of its Composition », *Journal of Roman Studies* 102, 2012, pp. 79-102, esp. pp. 81-83.

<sup>14</sup> Sur de bons points, XXI. 16. 1-7, et sur mauvaises qualités, 8-21.

<sup>15</sup> Aurélius Victor, 42. 20-22.

des armes. Après avoir repoussé tant de tyrans et soutenu l'assaut des Perses par ces actes pendant ce temps-là, siégeant avec une grande gloire en Sarmatie, il donna un roi aux Sarmates. À notre connaissance, ce type de gloire ne fut réalisé que par Gnaeus Pompée quand il rétablit Tigrane dans le trône, et que par un petit nombre de nos ancêtres ».

Victor mentionne la durée de règne de Constance II, et ce témoignage de 23 ans s'accorde bien avec le titre de notre œuvre et on peut savoir que Victor a achevé son ouvrage en 360. Puis, Victor décrit la gloire militaire de Constance II dans les guerres non seulement civiles, mais aussi extérieures. Par exemple, Victor mentionne qu'il a repoussé des tyrans et soutenu l'attaque des Perses. Il a donné un roi aux Sarmates et Victor identifie enfin la gloire de Constance II avec celle de Pompée. On peut trouver ici une sorte d'exagération par Victor, parce que beaucoup de monde admet que Constance II a eu beaucoup de succès durant la guerre civile, mais dans les combats contre les ennemis étrangers, on considère qu'il a eu peu de gloires, surtout contre la Perse. Je cite les phrases d'Eutrope de l'*Epitome de Caesaribus*, d'Ammien Marcellin et de Zosime.

*..., et cuius in civilibus magis quam in externis bellis sit laudanda fortuna*<sup>16</sup>.

« ..., et il aurait eu plus à se louer de sa fortune dans les guerres civiles que dans les guerres extérieures ».

L'*Epitome de Caesaribus* insiste aussi sur la même chose :

*Felix bellis civilibus, externis lacrimabilis...*<sup>17</sup>.

« Il (Constance II) était heureux dans les guerres civiles, lamentable dans les combats extérieurs ».

Ceci est le témoignage d'Ammien Marcellin :

*Vt autem in externis bellis hic princeps fuit saucius et afflictus, ita prospere succedentibus pugnis civilibus tumidus...*<sup>18</sup>.

---

<sup>16</sup> Eutrope, X. 15. 2.

<sup>17</sup> *Epitome de Caesaribus*, 42. 18.

<sup>18</sup> Ammien Marcellin, XXI. 16. 15.

« D'autre part ce prince (Constance II) était plus éprouvé et abattu dans les guerres extérieures, mais il devint gonflé d'orgueil de ses succès dans les batailles civiles... ».

Ces auteurs soulignent la compétence de Constance II dans les guerres civiles et son incapacité dans les conflits extérieurs. Pendant son règne, Constance II a gagné une victoire contre les usurpateurs, Magnentius<sup>19</sup> et Decentius (Décence)<sup>20</sup>. Il a pu pacifier la révolte de Vetranio par sa parole<sup>21</sup>. Il a réussi à réprimer Silvanus en un mois<sup>22</sup>. Quand Gallus a exercé son pouvoir de façon très arrogante et tué beaucoup de gens, même Domitianus, le préfet prétoire d'Orient et Montius, le questeur, Constance II l'a assigné attentivement, puis a destitué son pouvoir et enfin ordonné son exécution<sup>23</sup>. Il a survécu tous les jeux de pouvoirs. Donc, Constance II a eu une bonne réputation sur les guerres civiles non seulement par ses contemporains mais aussi chez les historiens postérieurs.

En revanche, les historiens précisent la faiblesse de Constance II dans les combats extérieurs sauf Victor. En effet, Constance II a pu avoir peu de succès contre les Perses<sup>24</sup>.

On peut citer un exemple de Zosime.

Zosime raconte aussi;

*Αἰσχρὸν δὲ καὶ ἄλλως εἶναι Κωνσταντιῶν μὲν τρεῖς Περσικὸς πολέμους ἀναδεξάμενον...<sup>25</sup>.*

« On dit que ce fut honteux que par ailleurs Constance perdit trois guerres avec les Perses ».

---

<sup>19</sup> Aurélius Victor, 42. 10; Eutropius, X. 12; *Epitome de Caesaribus*, 42. 5-6; Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 238<sup>b</sup>; Orose, VII. 29. 13; Zosime, II. 53-54.1; Zonaras, XIII. 9; Philostorge, III. 26.

<sup>20</sup> Aurélius Victor, 42. 10; Eutropius, X. 12; *Epitome de Caesaribus*, 42. 5-6; Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 238<sup>b</sup>; Orose, VII. 29. 13; Zosime, II. 54.2; Zonaras, XIII. 9; Philostorge, III. 26.

<sup>21</sup> Eutropius, X. 11.1; *Epitome de Caesaribus*, 41. 25; Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 238<sup>c</sup>; Orose, VII. 29. 10; Zosime, II. 44; Zonaras, XIII. 7; Sozomène. IV. 4. 2; Philostorge, III. 22.

<sup>22</sup> Ammien Marcellin, XV. 5 ; Eutropius, X. 13; Aurélius Victor, 42. 14-16; *Epitome de Caesaribus*, 42. 10-11; Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 239<sup>d</sup>; Orose, VII. 29. 14; Zonaras, XIII. 9.

<sup>23</sup> Aurélius Victor, 42. 12; Ammien Marcellin, XIV. 11; Eutropius, X. 13; *Epitome de Caesaribus*, 42. 9; Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 239<sup>e</sup>; Orose, VII. 29. 14; Zosime, II. 55. 2-3; Zonaras, XIII. 9; Philostorge, IV. 1.

<sup>24</sup> Comme un résumé sur la relation entre Rome et la Perse, voir P. Maraval, *Les fils de Constantin*, Paris, 2013, pp. 63-79 et 155-172.

<sup>25</sup> Zosime, III. 33. 3.

Depuis la mort de Constantin I, Shapur II, le roi des Perses, a envahi le territoire romain et Constance II a dû s'occuper de ces assauts. Shapur II a plusieurs fois assiégé quelques villes romaines à la frontière comme Nisibis, Singara et Amida, et il a eu beaucoup de victoires, même si ces villes ont pu soutenir les attaques des Perses et qu'il n'y a pas eu de défaites décisives. Au moins, jusqu'en 350, la situation à la frontière de l'Orient connaissait des hauts et des bas. Quand Magnentius a pris le pouvoir au mois de janvier de 350 et Vetranio au mois de mars de la même année, Constance II est parti d'Orient et resté en Occident jusqu'en 357. À la fin mai 357, il a quitté Rome, après la seule visite de cette ville dans sa vie, et il est resté à Sirmium pour se confronter à l'invasion des Sarmates et des Quades<sup>26</sup>. Il a commencé la contre-attaque, et il a obtenu un succès grâce auquel il a pu prendre le titre de Sarmaticus Maximus. Dans la phrase que j'ai citée, Victor affirme que Constance II a donné un roi aux Sarmates. Cet événement s'est déroulé en 358 selon Ammien Marcellin :

*... inspectante omni exercitu convocatos adlocutus verbis mollioribus imperator nulli nisi sibi ducibusque Romanis parere praecepit. atque ut restitutio libertatis haberet dignitatis augmentum, Zizaim regem isdem praefecit...*<sup>27</sup>

« ... en présence de toute l'armée, adressant une allocution avec des mots plus souples, l'empereur a prescrit d'en obéir à personne sauf à lui-même et à des généraux romains. Et pour que la restitution de la liberté augmente la dignité, il leur a confié Zizais comme roi ».

En 359 il a repris le combat contre les Sarmates Limigantes, parce qu'ils s'étaient rapprochés du bord de la Danube en sortant de leur habitation. Les Limigantes ont été battus, et Constance II est rentré à Sirmium<sup>28</sup>. En fait, on pourrait confirmer que Constance II a gagné la gloire contre les Sarmates et sur ce point Victor a raison.

La situation a changé encore une fois quand Constance II est reparti pour la frontière perse en 359. Pendant l'hiver de 357-358, Shapur II avait envoyé un messager pour demander la restitution des territoires que Narseh avait cédés à Rome en vers 298<sup>29</sup>. Constance II avait

---

<sup>26</sup> Sur cette campagne, voir Idem, pp. 149-154. Cf, Ammien Marcellin, XVII. 13.

<sup>27</sup> Ammien Marcellin, XVII. 12. 19-20.

<sup>28</sup> Idem, XIX. 11.

<sup>29</sup> Idem, XVII. 5. 3-8; Zonaras XIII. 9.

rejeté cette demande<sup>30</sup>, mais il avait essayé de soutenir la paix avec la Perse<sup>31</sup>. Toutefois, Shapur II avait envahi la province de Mésopotamie et il avait pris quelques villes comme Amida<sup>32</sup> et Singara<sup>33</sup>. Donc, cette situation l'a fait retourner en Orient en 359. En février 360 Julien a pris le pouvoir à Lutèce, mais Constance II n'a pas pu prendre de mesures efficaces contre lui, parce qu'avant lui il y a eu une menace de la Perse. Constance II a envoyé Leonas pour persuader Julien de garder le statut de César, mais il a été repoussé brutalement par des soldats<sup>34</sup>. En 361 il faisait encore face aux armées perses et il a échoué dans la réoccupation de la forteresse de Bezabde<sup>35</sup>. Les Perses aussi ont subi beaucoup de dommages, donc ils n'ont pu attaquer l'armée romaine. Constance II a profité de cette chance et il est retourné à Antioche pour affronter Julien. Toutefois il était déjà malade et le 3 novembre il est décédé à Mobscrenae près de Tarse<sup>36</sup>.

Ceci est un résumé des actions militaires de Constance II contre des ennemis extérieurs. Comme je l'ai noté, il a réussi à riposter face aux Sarmates, mais sur les Perses, on ne peut pas dire qu'il a obtenu un succès comme Victor le mentionne. De plus, la situation aux alentours de 360, où Victor a composé son œuvre, n'était jamais favorable pour lui, car il a perdu quelques villes comme Amida et Singara et il a manqué la contre-attaque de Bezabde.

Ensuite, Victor expose les qualités de Constance II:

*Placidus clemensque pro negotio, litterarum ad elegantiam prudens atque orandi genere leni iocundoque; laboris patiens ac destinandi sagittas mire promptus; cibi omnis libidinis atque omnium cupidinum victor; cultu genitoris satis pius sui que nimis custos; gnarus vita bonorum principum reipublicae quietem regr<sup>37</sup>.*

« Il (Constance) est calme et modéré à son service, compétent en littérature jusqu'à l'élégance et exercé à l'oratoire d'une manière douce et charmante; patient au travail et étonnamment rapide à ajuster des flèches; vainqueur de l'appétit, de tous désirs et passions; à l'égard des soins de son père

---

<sup>30</sup> Ammien Marcellin, XVII. 5. 9-14; Zonaras, XIII. 9.

<sup>31</sup> Ammien Marcellin, XVII. 14. 1-3 et XVIII. 6. 17-18; Eunape, *Vie des Sophistes* 6. 5- 1-10.

<sup>32</sup> Ammien Marcellin, XIX. 1-8.

<sup>33</sup> Idem, XX. 6.

<sup>34</sup> Idem, XX. 9.

<sup>35</sup> Idem, XX. 11. 6-25.

<sup>36</sup> Idem, XXI. 14-15; Eutropius, X. 15; *Epitome de Caesaribus*, 42. 17; Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 242<sup>b</sup>; Orose, VII. 29. 17; Jordanès, *L'histoire romaine* 303; Zosime, III. 11. 2; Zonaras, XIII. 10.

<sup>37</sup> Aurélius Victor, 42. 23.



suffisamment dévoué et trop surveillant sur lui-même; conscient que le repos de l'État est réglé par la vie de bons princes ».

Tout d'abord Victor souligne qu'il est calme et modéré à son service, et il y a quelques parallèles chez Eutrope et Ammien Marcellin

..., *vir egregiae tranquillitatis, placidus*,...<sup>38</sup>.

« ..., il (Constance) était un homme d'une sérénité remarquable, doux ...»

Ammien Marcellin donne une description similaire dans une phrase hostile.

*iustumque in eius modi titulis capitaliter oderat, cum maxime id ageret, ut iustus aestimaretur et clemens*<sup>39</sup>.

« En ce type d'occasions il avait haï la justice avec acharnement, mais il agit pour qu'il fût apparu juste et clément ».

Tandis qu'Eutrope, avec Victor, suit des canons convenus du bon empereur sur l'image de Constance II, Ammien Marcellin considère son attitude comme une apparence trompeuse. Ces canons, issus du stoïcisme, peuvent également plaire à des lecteurs chrétiens.

Ensuite, Victor indique flatteusement que Constance II était compétent en littérature et exercé à l'oral. Ammien Marcellin aussi le note sous un autre aspect et cette phrase est déjà citée au-dessous:

*doctrinarum diligens adfectator, sed cum a rhetorica per ingenium desereretur obtunsum, ad versificandum transgressus nihil operae pretium fecit*<sup>40</sup>.

« Il était grand amateur de la culture, mais son talent n'était pas dirigé vers la rhétorique et lorsqu'il se tourna vers la versification, il ne fit aucun œuvre de valeur ».

Ici encore une fois, Ammien Marcellin tient l'éloquence de Constance II pour de la propagande

---

<sup>38</sup> Eutrope, X. 15. 2.

<sup>39</sup> Ammien Marcellin, XXI. 16. 11.

<sup>40</sup> Idem, XXI. 16. 4. L'*Epitome de Caesaribus*, 42. 18 partage l'avis d'Ammien Marcellin.

et il se moque de son faible talent<sup>41</sup>.

Puis, Victor affirme que Constance possède la patience et il est très rapide pour ajuster des flèches. Concernant la patience, Ammien Marcellin l'admet :

*...vita patientiae non mediocris indicta ...*<sup>42</sup>.

« ... la vie de patience peu médiocre montrée par lui... ».

Sur la vitesse à lancer des flèches, on peut trouver beaucoup d'exemples, donc ce talent particulier était très connu parmi des auteurs<sup>43</sup>. Selon Ammien Marcellin :

*equitandi et iaculandi, maximeque perite dirigendi sagittas, artiumque armorum pedestris perquam scientissimus*<sup>44</sup>.

« Il était tout à fait doué pour chevaucher et pour lancer un javalot, surtout à décocher des flèches adroitement, et aux armes de l'infanterie ».

L'*Építome de Caesaribus* aussi témoigne :

*mirus artifex in sagittis*<sup>45</sup>.

« Il était maître merveilleux au tir à l'arc ».

À la suite, Victor montre l'oppression des désirs de Constance II<sup>46</sup>.

*in vita parca et sobria edendi potandique moderatione valetudinem ita retinuit firmam, ut raros*

---

<sup>41</sup> Julien, *Discours* 3. 2. 22 (77a) aussi note l'éloquence de Constance II.

<sup>42</sup> Ammien Marcellin, XVI. 10. 11.

<sup>43</sup> J'utilise des exemples chez Ammien Marcellin et dans l'*Építome de Caesaribus*, mais Julien, *Discours* 1. 8 (11c) et Libanios, *Discours* 59. 122 aussi mentionnent cette qualité de Constance II.

<sup>44</sup> Ammien Marcellin, XXI. 16. 7.

<sup>45</sup> *Építome de Caesaribus*, 42. 18.

<sup>46</sup> Sur d'autres témoignages, voir Libanios, *Discours* 59, 122; Zonaras, XIII. 11; Julien, *Discours* 1. 8 (11a).

*colligeret morbos, ... somno contentus exiguo, ...*<sup>47</sup>.

« Dans la vie, sobre et frugal, grâce à la modération des nourritures et des boissons il détint une bonne santé de sorte qu'il tomba rarement en maladie... Il se contenta de peu de sommeil ... ».

L'*Epitome de Caesaribus* aussi le témoigne:

*... a cibo vinoque et somno multum temperans, patiens laboris, ...*<sup>48</sup>.

« ... sobre d'alimentation et de vin et endurant au peu de sommeil, résistant à la fatigue... »

À la fin, Victor note le dévouement de Constance II pour son père, Constantin le Grand. Julien montre cette qualité dans son *Discours 1* :

*Ἀλλὰ σοῦ γε τῆς εἰς τὸν πατέρα τιμῆς ἄρα ἄξιον ἐνταῦθα μεμνηθῆναι· ὃν οὐκ ἰδίᾳ μόνον σεβόμενος, ἀεὶ δὲ ἐν ταῖς κοινᾶς συλλόγοις διετέλει ἀνακηρύττων καθάπερ ἀγαθὸν ἥρωα*<sup>49</sup>.

« Mais toi, quels égards tu eus pour ton père, est-il besoin ici d'en faire mention? Non seulement tu le vénéras en particulier, mais, dans toutes les réunions publiques, tu ne cessas de le célébrer comme un héros bienfaisant ».

Julien deviendra l'ennemi de Constance II, mais quand il a achevé son *Discours I* en 356/7, il était sous son influence, donc la dédicace à Constantin le Grand était aussi une propagande.

Jusqu'à ici, j'ai comparé les phrases chez Victor avec d'autres œuvres. Ce qui devient clair est que Victor décrit le caractère de Constance II sous l'influence d'une propagande officielle. S'il y a des défauts comme des échecs militaires extérieurs, Victor les évite attentivement et il ne souligne que des succès contre des Sarmates. Par suite, dans les sections 24-25, Victor écrit des critiques contre des sujets de Constance II et il choisit ces sections comme la fin de son œuvre. C'est l'original de la part de Victor et nous allons les examiner.

*Haec tanta tamque inclita tenue studium probandis provinciarum ac militiae rectoribus, simul*

---

<sup>47</sup> Ammien Marcellin, XXI. 16. 5-6.

<sup>48</sup> *Epitome de Caesaribus*, 42. 18.

<sup>49</sup> Julien, *Discours 1*. 37 (46a). J'emploie la traduction de Dufraigne. Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Texte et traduction par P. Dufraigne, Paris, p. 204, n. 35.

*ministrorum parte maxima absurdi mores, adhuc neglectus boni cuiusque foedavere. Atque uti verum absolvam brevi : ut imperatore ipso praeclarius, ita apparitorum plerisque magis atrox nihi*<sup>50</sup>.

« Tant de choses (la qualité de Constance), si grandes et si célèbres, furent souillées par son faible zèle à approuver des gouverneurs provinciaux et des chefs militaires, en même temps par les mœurs absurdes de la plupart de serviteurs, et en outre par sa négligence de ses bons gens. Et je dis toute la vérité brièvement : de même que personne n'est plus brillant que l'empereur lui-même, rien n'est plus atroce que la plupart de ses valets ».

Dans la section 24, Victor admet la circulation de bonnes qualités de Constance II, mais il souligne aussi que ces qualités ont été corrompues par son peu d'intérêts à choisir des gouverneurs des provinces et des généraux militaires, et par les mœurs stupides des serviteurs. Il note que Constance II ignore aussi ses bons gens. Puis, dans la section 25 Victor critique l'atrocité de ses valets. Ce que l'on doit remarquer est que Victor critique des sujets de Constance II sévèrement. On peut trouver quelques phrases similaires chez Ammien Marcellin et Eutrope;

*uxoribus et spadonum gracilentis vocibus et palatinis quibusdam nimium quantum addictus...*<sup>51</sup>.

« Il se voua trop à ses femmes et aux voix grêles des eunuques et à certains courtisans.... ».

Eutrope note un témoignage presque similaire.

*... nimium amicis et familiaribus credens, mox etiam uxoribus deditior...*<sup>52</sup>.

« ...il se fia trop à ses amis et familiers, en peu de temps il se consacra aussi à ses femmes ».

Tous les deux affirment que Constance II était sous l'influence de ses femmes, eunuques et courtisans et amis. De plus, Ammien Marcellin mentionne que Constance ne surveillait pas l'État et la taxe aux provinciaux.

*... non provinciarum indemnitati prospexit, cum multiplicatis tributis et vectigalibus vexarentur*<sup>53</sup>

---

<sup>50</sup> Aurélius Victor, 42. 24-25.

<sup>51</sup> Ammien Marcellin, XXI. 16. 16.

<sup>52</sup> Eutrope, X. 15. 2.

<sup>53</sup> Ammien Marcellin, XXI. 16. 17.

« ... Il ne jeta pas un coup d'œil de loin sur la sûreté des provinces, bien qu'elles fussent tourmentées par des tributs et redevances multipliés ».

Dans le chapitre 13. 6, Victor affirme que l'Illyricum, où il résidait quand il a achevé son œuvre, a été restauré par le travail d'Anatolius, préfet prétoire d'Illyricum.

*Quod equidem munus satis utile in pestem orbis Romani vertit posteriorum avaritia insolentiaque, nisi quod his annis suffectae vires Illyrico sunt praefecto medente Anatolio*<sup>54</sup>.

« Certes, ce service (la poste publique) assez utile changea en fléau du monde romain par l'avarice et l'insolence des gens ultérieurs. Pourtant ces années, en Illyricum des forces se rétablirent grâce aux remèdes apportés par le préfet Anatolius ».

Comme j'ai expliqué dans le chapitre 1, Victor travaillait sous Anatolius entre 357 et 360 et il résidait à Sirmium. Il connaissait bien les abus des fonctionnaires. En fait, cette phrase n'est pas une critique contre Constance II, mais elle est une preuve indirecte qui correspond aux informations chez Ammien Marcellin. Comme j'ai expliqué ci-dessus, dans les sections 24-25, Victor dénonce les sujets de Constance II. Mais, que considèrent les historiens modernes? En fait, pour résoudre ce paradoxe, quelques-uns parmi eux ont pensé que ces sections avaient dû être composées après l'avènement de Julien ou après son arrivée à Sirmium en 361.

En 1956, G. Starr a écrit: « ... and so praised Constantius lavishly, his last sentences, which criticized that ruler, must certainly have been added after the accession of Julian in 361 »<sup>55</sup>. Puis, R. J. Panella a estimé que ces phrases avaient été composées dès que Victor avaient rompu avec Constance II et changé de camp pour Julien; « ..., we shall have to assume that the final words of criticism were written sometime after Victor broke with Constantius and took the side of the rebellious Caesar, Julian »<sup>56</sup>. En 1984 H. W. Bird a aussi eu une supposition

---

<sup>54</sup> Aurélius Victor, 13. 6.

<sup>55</sup> C. G. Starr, « Aurelius Victor: Historian of Empire », *American Historical Review* 61, 1956, p. 582, n. 27.

<sup>56</sup> R. J. Penella, « A Lowly Born Historian of the Late Roman Empire: Some Observations on Aurelius Victor and His *De Caesaribus* », *Thought* 55, 1980, p. 130.

pareille<sup>57</sup> et il continue à garder cette idée concrètement<sup>58</sup>. C. E. V. Nixon aussi a suivi l'idée de Bird et Penella<sup>59</sup>.

Par contre, en 2007, un chercheur japonais, F. Inoue, en exprimant une opinion contraire à celle de Bird, a avancé que les sections 42. 24-25 avaient été composées en même temps que le reste du *Livre des Césars*<sup>60</sup>. Selon lui, Victor a montré une image idéale d'un empereur romain et la voie qu'il doit prendre. Et, si l'on comprend bien le caractère de son livre, il a attentivement évité la critique de Constance II à la fin de son œuvre, et il demande la réforme de l'état actuel<sup>61</sup>.

Nous ne pouvons pas croire que les sections 42. 24-25 aient été ajoutées après l'achèvement du reste et nous devons suivre l'idée d'Inoue. Il y a quatre raisons et je tiens à les exposer. Premièrement, comme Inoue le montre, Victor élude ingénieusement le reproche direct contre Constance II et la cible de sa critique est son entourage. Victor admire la qualité de Constance II et il n'attaque que ses sujets. Deuxièmement, comme nous allons le voir, Victor mentionne des corruptions de fonctionnaires dans son ouvrage plusieurs fois. Les sections 42. 24-25 ne sont pas exceptionnelles dans le *Livre des Césars*, parce qu'il y a d'autres phrases qui attaquent des sujets de Constance II. Troisièmement, comme moraliste, Victor se lamente sur la décadence des mœurs des contemporains et il souligne l'importance de l'éducation et de la culture<sup>62</sup>. Comme nous l'avons marqué, Victor admire l'érudition et le talent littéraire de Constance II et après une locution « *Haec tanta tamque inclita tenue studium...* », qui signifie ses bonnes qualités, il place la condamnation contre ses subordonnés. Il me semble que les sections 42. 24-25 font pendant à son mérite. La quatrième raison concerne le postscriptum des

---

<sup>57</sup> H.W. Bird, *Sextus Aurelius Victor: A Historiographical Study*, Liverpool, 1984, p.56, 119. Selon Penella, p. 126, n. 9, Bird a écrit un essai non publié, mais je ne peux pas l'obtenir et Idem, p. 130, n. 17 précise que dans ce mémoire Bird a affirmé l'addition des dernières phrases. H.W. Bird, « Sextus Aurelius Victor, *Liber de Caesaribus*. A Historical Comentary on Chapters XVIII to XLII », University of Toronto, Toronto, 1972.

<sup>58</sup> H.W. Bird, « Julian and Aurelius Victor », *Latomus* 55, 1996, pp. 870-874.

<sup>59</sup> C. E. V. Nixon, « Aurelius Victor and Julian », *Classical Philology* 86, 1991, pp. 113-125, spécialement p. 124. Nixon a déjà indiqué en 1971 que l'idée de Starr était plausible. C. E. V. Nixon, *A Historiographical Study of the Caesares of Sextus Aurelius Victor*, diss., Michigan, 1971, p. 36, n. 25.

<sup>60</sup> F. Ioue, Le règne d'un grand empire et la culture : L'Empire romain au point de vue d'un bureaucrate; in T. Minamikawa, *L'Histoire Européenne de sagesse et d'étude : Développement historique des sciences humaines et de l'humanisme*, Minerva Shobô, 2007, pp. 13-35 (en japonais).

<sup>61</sup> Ibid., p. 30.

<sup>62</sup> Bird, *Sextus Aurelius Victor: A Historiographical Study*, pp. 71-80.

historiens de l'Antiquité tardive. Quand on imagine quelques historiens comme Eutrope, Ammien Marcellin et l'*Histoire Auguste*, ils évitent de composer la vie des empereurs vivants (l'auteur de l'*Histoire Auguste* s'en prétend) et ils la laissent plus élevée<sup>63</sup>. Comme S. Ratti l'indique<sup>64</sup>, elle appartient non à l'histoire, mais au *Panegyrique*. En fait, l'ouvrage de Victor nous semble une exception dans la tradition de l'historiographie dans l'antiquité tardive. Comme on l'a déjà vu, le style que Victor emploie pour son seigneur est totalement louangeur et presque un panegyrique. Toutefois, on peut trouver un autre livre qui ressemble à l'œuvre de Victor : l'*Epitome de Caesaribus*. Son dernier chapitre traite Théodose<sup>65</sup>, qui expose une grande louange de lui, bien qu'il soit déjà mort. La rédaction de l'*Epitome de Caesaribus* se situe vers entre la fin de IV<sup>ème</sup> siècle et le début de V<sup>ème</sup> siècle<sup>66</sup>, plus précisément entre 395 et 408, de sorte que l'auteur a composé son œuvre sous le règne de Honorius et Arcadius, deux fils de Théodose, et naturellement il a ajouté une louange pour leur père<sup>67</sup>.

## Conclusion.

Jusqu'ici nous avons examiné comment Victor décrivait son maître, Constance II, et nous avons confirmé que ceci était conforté dans le *Livre des Césars*. Il est homme d'éloquence, puissant en guerres externes et civiles, et cultivé. Pour Victor, il est digne de gouverner l'Empire romain et l'empereur idéal. Toutefois, sa gloire est déshonorée par ses mauvais sujets et Victor les critique à la fin de son œuvre en le comparant avec son empereur. De plus, dans le livre de Victor, il y a d'autres fonctionnaires qui sont attaqués par lui. Donc, avant d'identifier ces mauvais sujets, nous examinerons ces personnages au chapitre suivant.

---

<sup>63</sup> Eutrope, X. 18. 3; Ammien Marcellin, XXXI. 16.9; *Histoire Auguste*, Vies de Firmus, Saturnin, Proclus et Bonosus 15.

<sup>64</sup> S. Ratti, *Les empereurs romains d'Auguste à Dioclétien dans le Bréviaire d'Eutrope*, Besançon/Paris, 1996, pp. 13-14.

<sup>65</sup> *Epitome de Caesaribus*, 48.

<sup>66</sup> Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Texte établi, traduit, et commenté par M. Festy, Paris, 2002, pp. LIII-LVIII.

<sup>67</sup> En plus le *De rebus bellicis*, un livre anonyme écrit vers en 366-370, demande la réforme des mesures financières et administratives, donc il y a une similarité avec Victor. Voir *De rebus bellicis*, 1-5. Cf. *De rebus bellicis: Sur les affaires militaires*. Texte établi, traduit et commenté par Ph. Fleury, Paris, 2017, pp. VII-XXIV, XXVIII-LXV.

## Chapitre 6 Fonctionnaires critiqués chez Victor

Dans ce chapitre, nous examinons quels types de fonctionnaires et d'organisations Victor critique et puis nous travaillons sur les caractéristiques de ces postes. Comme on l'a remarqué dans le dernier chapitre, il énonce un commentaire cynique contre des sujets de Constance II à la fin de ce livre. Toutefois, Victor juge aussi la diminution de la morale sur quelques postes contemporains. Donc, l'étude de ces notes approfondira aussi notre compréhension de la signification des phrases dans le dernier chapitre de son œuvre. Mais nous ne pouvons pas oublier que Victor déteste l'armée et qu'il condamne le vandalisme des soldats. Victor a habité à Sirmium, une ville qui se situait près de la frontière. De plus, entre 357 et 359, Constance II y résidait et y dirigeait des opérations contre des barbares. Donc, Victor a souvent pu apercevoir les actes brutaux des soldats. Dans le chapitre 42. 24-25, Victor expose la critique contre « *provinciarum ac militiae rectores* », « *ministres* » et « *apparitores* » et ce que Victor juge dans d'autres parties de ce livre s'accorde avec ces manifestations.

H. W. Bird a déjà analysé comment Victor décrit l'armée et les fonctionnaires<sup>1</sup>, mais ses études ne sont pas suffisantes, surtout sur la préfecture du prétoire. Je citerai ses études quand nous en aurons besoin et je les critiquerai aussi.

### 1. Préfet du prétoire

C'est contre le préfet du prétoire que l'on peut trouver la première critique de Victor dans le chapitre 9. 11-12 qui explique la promotion de Titus en préfet du prétoire. Dans le *Livre des Césars*, la préfecture du prétoire apparaît 13 fois<sup>2</sup>, mais la critique de cette section ci-dessous est la plus importante.

*Unde etiam is honos, ingens a principio, tumidior atque alter ab Augusto imperio fuit. Verum hac*

---

<sup>1</sup> H. W. Bird, *Sextus Aurelius Victor: A Historiographical Study*, Liverpool, 1984, pp. 41-59.

<sup>2</sup> 2. 4 (origine de ce statut); 9. 11-12 (ici); 13. 9 (épisode entre Trajan et Suburanus, son préfet du prétoire); 20. 33-34 (mort de Papinien, préfet du prétoire de Septime Sévère); 22.1 (préfecture de Macrin avant de devenir empereur); 24. 6 (préfecture de Domitius Ulprien); 27. 1 (préfecture de Gordien II); 27. 8 (assassinat de Gordien III par Philip l'Arabe, son préfet du prétoire); 38. 1 (préfecture de Carus avant de monter sur le trône); 38. 6 (assassinat de Numérien par Aper, son préfet du prétoire); 39. 14 (le maintien de la préfecture d'Aristobule sous Dioclétien); 39. 42 (préfecture d'Asclépiodote sous Constance I); 40. 18 (préfecture de Rufius Volusianus).



*tempestate dum honorum honestas despectatur mixtique bonis indocti ac prudentibus inertes sunt, fecere nomen plerique potentia vacuum insolensque miseris, subiectum pessimo cuique et annonae specie rapax*<sup>3</sup>.

« En conséquence, cette magistrature (préfecture de prétoire), étant puissante depuis le commencement, devint plus gonflée et la seconde après la puissance impériale. Toutefois à notre époque où la dignité de la magistrature est méprisée, des ignorants sont mélangés avec des bons et des incapables avec des sages, beaucoup de gens firent perdre à leur titre tout prestige, en ont fait un symbole d'arrogance vis-à-vis des malheureux, de soumission aux plus mauvais citoyens, et de rapines perpétrées sous le couvert d'assurer les subsistances».

Tout d'abord, Victor narre la dignité puissante sous l'âge de Titus et on peut supposer qu'il imagine quelques autres préfets du prétoire influents au I<sup>er</sup> siècle. Par exemple, Lucius Aélius Séjan avait exercé une puissance extraordinaire sous Tibère et avait été exécuté par lui. Sous le règne de Néron, Sextus Afranius Burrus l'a remarquablement aidé avec Sénèque et Caius Ophonius Tiggellinus faisait partie de son mauvais entourage<sup>4</sup>. Le préfet du prétoire possédait une responsabilité militaire au début, mais à partir du II<sup>ème</sup> siècle, il a obtenu le pouvoir judiciaire et sous Dioclétien il est devenu chef du département financier. Sous Constantin I, les préfets ont perdu leur responsabilité militaire, mais détenu le pouvoir fiscal sur le territoire prétorial. Ils étaient particulièrement chargés du recouvrement d'annone qui finançait l'armée et des officiers. Victor se lamente alors de la décadence morale de ce poste à son époque dans la deuxième phrase, mais ce pouvoir fiscal est devenu le foyer de vices.

À propos de ces deux phrases, il y a peu d'études précédentes. P. Dufraigne précise qu'elles se réfèrent à l'actualité et il donne une explication sur la réforme du préfet du prétoire par Constantin I. À la fin il note que les abus par la fiscalité impériale sont un lieu commun dans les textes du IV<sup>ème</sup> siècle<sup>5</sup>. Puis, H. W. Bird se réfère à cette section, mais il ne procède qu'à la répétition de la note de Dufraigne<sup>6</sup>. Dans sa traduction anglaise, il donne le même commentaire<sup>7</sup>. Le récent commentaire sur la traduction allemande par K. Groß-Albenhausen et M. Fuhrmann

---

<sup>3</sup> Aurélius Victor, 9.11-12.

<sup>4</sup> Cf. Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated with an introduction and commentary by H.W. Bird, Liverpool, 1994, p. 75. n.16.

<sup>5</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Texte et traduction par P. Dufraigne, Paris, 1975, p. 93. n. 20.

<sup>6</sup> H. W. Bird, *Sextus Aurelius Victor*, p. 53.

<sup>7</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated with an introduction and commentary by H.W. Bird, p. 75. n. 16.

est presque similaire<sup>8</sup>. Je vais expliquer l'abus des préfets du prétoire ci-dessous<sup>9</sup>.

Comme nous venons de voir, la préfecture du prétoire possédait la responsabilité d'annoner militaire et civile qui était la plus importante parmi leurs devoirs. Ils devaient estimer la nécessité annuelle d'état et calculer le taux d'impôt conforme à ces nécessités. Il a fallu qu'ils évaluent des quantités totales de taxe comme le blé, l'orge, le vin, l'huile et la viande, car certains impôts étaient demandés non en argent mais par l'objet. Dans ce but, les préfets du prétoire avaient besoin de beaucoup de fonctionnaires, *scriniarii*. L'office du préfet (*officium*) possédait un département (*scrinium*) pour chaque diocèse. Le chef de chaque *scrinium* était *numerarius*, le poste que Victor possédait avant sa promotion au gouverneur de la Pannonie Seconde. Dans un *scrinium*, il y avait deux *numerarii* qui étaient aidés par un assistant (*adiutor*) et un comptable (*chartularius*). De plus, la maintenance du *cursus publicus* était également importante parmi les travaux des préfets du prétoire.

Les préfets obtenaient l'information financière et collecté des taxes par leurs vicaires et gouverneurs provinciaux. Mais, quand ils faisaient une erreur de calcul, qui avait souvent lieu, et ils devaient faire une estimation supplémentaire et une indiction exceptionnelle était demandée. Ce type d'indiction aurait pu être imposé par le préfet lui-même sous sa préfecture. Par exemple, quand Julien demeurait en Gaule, il a refusé de signer une indiction exceptionnelle proposée par son préfet du prétoire, Florentius (il sera le supérieur de Victor en 360!)<sup>10</sup>. Par contre, l'urgence locale pouvait demander une indiction exceptionnelle pour un diocèse ou une province. Constance II a interdit aux vicaires et aux gouverneurs de poser arbitrairement un impôt et l'autorisation du préfet était nécessaire. Ensuite Julien n'a promis aucune indiction à être imposé sauf qu'il la savait, et il a insisté que toute la dépense comme *cursus publicus*, d'autres frais de transports et la réparation des voies devaient être inclus dans l'estimation.

Toutefois les préfets du prétoire n'ont pas pu faire des provisions efficaces et l'indiction exceptionnelle continuait à persister. Selon A. H. M. Jones et R. Delmaire<sup>11</sup>, c'était un privilège de valeur accordé aux locataires des terrains impériaux, aux *illustres*, aux domestiques civiles du palais, à l'église etc. Donc, les gens appartenant à ces rangs pouvaient profiter des fruits de

---

<sup>8</sup> S. Aurelius Victor, *Die römischen Kaiser: Liber de Caesaribus*. Herausgegeben, übersetzt und erläutert von K. Groß-Albenhausen und M. Fuhrmann, Düsseldorf, 1997, p. 195.

<sup>9</sup> Pour l'explication, je me repose sur A. H. M. Jones, *The Later Roman Empire, 284–602: A Social, Economic and Administrative Survey*, Oxford, 1964, pp. 448-467.

<sup>10</sup> Ammien Marcellin, XVII. 3. 2.

<sup>11</sup> Jones, *The Later Roman Empire*, pp. 453-454 et R. Delmaire, *Les institutions du Bas-Empire romain de Constantin à Justinien. I. Les informations civiles palatines*, Paris, 1995, p. 130.

ce privilège et il est très probable que cela était centre de vices à cause des actes arbitraires des officiers. Quand Julien est resté en Gaule comme César pendant 5 ans, il a pu diminuer la somme de l'interdiction par personne de 25 *solidi* à 7 *solidi*<sup>12</sup>. Comme on l'a déjà précisé, le préfet du prétoire en Gaule sous Julien était Florentius, et il est très probable qu'il ait commis de mauvaises actions. Dans cette section, Victor se réfère à l'actualité, donc il se plaint de la décadence morale des préfets du prétoire à son époque. Par conséquent, ceux qu'il mentionne doivent être les préfets contemporains, c'est-à-dire, ceux sous le règne de Constance II. Victor loue Septime Sévère, Aurélien et Dioclétien pour leur suppression de la corruption<sup>13</sup>, et ces remarques signifient aussi son dégoût pour la décadence morale<sup>14</sup>. Il est dommage que les études précédentes n'aient pas examiné ce point, car cette section doit être indispensable pour connaître la signification du *Livre des Césars*, mais je vais l'examiner dans le chapitre suivant et j'essaierai de les identifier.

## 2. *Actuarii*.

Victor critique les *actuarii*, quand il décrit l'assassinat de Victorinus, le troisième empereur de l'empire des Gaulois.

*Hoc iugulato post biduum Victorinus deligitur, belli scientia Postumo par, verum libidine praecipiti qua cohibita in exordio post biennii imperium constupratis vi plerisque, ubi Attitiani coniugem concupivit facinusque ab ea viro patefactum est, accensis furtim militibus per seditionem Agrippinae occiditur. Tantum actuariorum, quorum loco Attitianus habebatur, in exercitu factiones vigent, ut arduum petentibus malitia patraretur: genus hominum, praesertim hac tempestate, nequam venale callidum seditiosum habendi cupidum atque ad patrandas fraudes velandasque quasi ab natura factum, annonae dominans eoque utilia curantibus et fortunis aratorum infestum, prudens in tempore his largiendi, quorum vecordia damnoque opes contraxerit*<sup>15</sup>.

« Quand il (Marius) est égorgé deux jours après, Victorinus est choisi (comme empereur), égal à Postumus par la connaissance guerrière, mais porté sur la débauche. Bien qu'il se contint au début, après avoir violé de force de plusieurs femmes deux ans plus tard, quand il tourna ses actes libidineux vers la femme d'Attianus, et que celle-ci le révéla à son mari, les soldats furent secrètement incités et il fut tué à Agrippine au cours d'une sédition. La faction des *actuarii*, auquel Attianus appartenait, a

---

<sup>12</sup> Ammien Marcellin, XVI. 5. 14.

<sup>13</sup> Aurélius Victor, 20. 21; 35. 7-8; 39. 45.

<sup>14</sup> Cf. H. W. Bird, *Sextus Aurelius Victor*, pp. 53-54.

<sup>15</sup> Aurélius Victor, 33. 12-13.

tant de puissance dans l'armée que leur acte criminel est achevé bien qu'ils aspirent à une tâche difficile. Ce type de gens est, surtout à notre époque, de rien, vénal, madré, séditieux, avide et par la nature formé pour perpétuer et cacher des fraudes. Ils dominent des annones de sorte qu'ils sont hostiles à ceux qui ont soin des denrées utiles et à la fortune des paysans, qu'ils sont habiles à faire des largesses en temps opportun, et grâce à leur démente et leur ruine, ils rassemblent le pouvoir ».

Victor raconte ici l'avènement de Victorinus après l'assassinat de Marius, puis son désir pour des femmes et ensuite sa mort à Agrippine par des soldats qu'Attianus avait agités. Victor explique ensuite les actes criminels des *actuarii*, auquel Attianus appartenait et montre leur caractère. Selon Victor, ils contrôlaient des annones, ils nuisaient aux bons paysans, et faisaient des largesses qui ruinaient l'État.

Sur ces oeuvres, P. Dufraigne<sup>16</sup> et H. W. Bird<sup>17</sup> ne mentionnent que l'explication concernant les *actuarii*, mais W. Den Boer met l'accent sur la particularité de Victor en le comparant avec des phrases chez Eutrope et l'*Histoire Auguste*<sup>18</sup>, Victor critique des actes des *actuarii* par des commentaires concernant la description de la mort de Victorinus. Par contre, Eutrope<sup>19</sup> et l'*Histoire Auguste*<sup>20</sup> ne donnent ni le nom d'Attianus ni de commentaire sur la corruption des *actuarii*. Ce qu'ils donnent est que Victorinus a humilié des femmes malgré son talent guerrier et qu'il a été tué par un *actuarius* à Agrippine. Victor aussi note sa connaissance guerrière, l'humiliation des femmes et sa mort à Agrippine par la révolte d'un groupe des *actuarii*, et il ajoute leurs actes criminels à son époque<sup>21</sup>. À mon avis, cette critique des *actuarii* dans l'œuvre de Victor provient de son expérience personnelle quand il travaillait comme *numerarius*.

Selon A. H. M. Jones<sup>22</sup>, les annones pour l'armée étaient relevant de la responsabilité des

---

<sup>16</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p. 162. n. 20

<sup>17</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, pp. 140-141.

<sup>18</sup> W. den Boer, *Some Minor Roman Historians*, Leiden, 1972, pp. 77-78.

<sup>19</sup> Eutrope, IX. 9. 3.

<sup>20</sup> *Histoire Auguste*, Trente Tyrants 6. 3.

<sup>21</sup> Ces trois auteurs mentionnent des affaires similaires, de sorte que je suis sûr qu'ils se sont référés à la *Kaisergeschichte*.

<sup>22</sup> Jones, *The Later Roman Empire*, pp. 626-630. Pour l'explication des annones et des *actuarii*, je me réfère à l'œuvre de A. H. M. Jones, car ses études sont indispensables pour qu'on comprenne la situation des denrées dans l'armée, puisqu'on ne peut pas trouver assez d'études sur des *actuarii*. Heureusement, Pierre Cosme a récemment corrigé quelques idées de Jones et son article est très utile pour connaître la bureaucratie militaire dans l'armée romaine de l'antiquité tardive. P. Cosme, « L'évolution de la bureaucratie militaire romaine tardive : *optiones, actuarii et opinatores* ; in Y. Le

préfets de prétoire et distribuées aux soldats par des intendants (*actuarii*) qui n'étaient pas des soldats, mais ils étaient des civils<sup>23</sup>. Cependant, P. Cosme cite quelques sources historiographiques, judiciaires et papyrologiques et il arrive à la conclusion qu'ils étaient des militaires<sup>24</sup>.

Comme Victor le souligne, il y avait beaucoup de possibilités de tromper le gouvernement, les contribuables et l'armée, quoique l'autorité impériale essaie de surveiller leurs abus<sup>25</sup>. Pourtant, Ammien Marcellin témoigne d'une grande popularité des *actuarii* parmi les soldats, car ils pouvaient donner des chances de promotion.

*Statimque ne turbandae dispositioni consultae tempus saltem breve concederetur, pro actuariis obsecraverunt Petulantes et Celtae, rectori, quas placuisset provincias, mitterentur, quo non inpetrato abiere nec offensi nec tristes*<sup>26</sup>.

« Et instantanément – pour ne pas laisser même le moindre délai au sabotage des décisions prises –, Pétulants et Celtes présentèrent une requête insistante en faveur des *actuarii*, pour qu'on les envoyât gouverner les provinces que l'on voudrait ; mais, n'ayant pas obtenu satisfaction, ils se retirèrent sans en être offensés ni contrariés ».

Ici, Ammien Marcellin montre une intimité entre les *actuarii* et les soldats. Comme je montrerai au-dessous, l'armée et les soldats sont un symbole de corruption et de sauvagerie dans l'œuvre de Victor. Si le témoignage d'Ammien Marcellin contient la vérité, il est naturel qu'il déteste aussi les *actuarii*.

### 3. *Agentes in rebus* et *Notarii*

Victor montre son hostilité contre les *agentes in rebus* dans le chapitre de la première tétrarchie en exposant sa similarité avec les *frumentarii*.

*Neque minore studio pacis officia vincta legibus aequissimis ac remoto pestilenti frumentariorum*

---

Bohec et C. Wolff (éd.), *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier (Actes du congrès de Lyon : 12-14 septembre 2002)*, Collection du CERGR, Nouvelle Série, n° 26, Lyon, 2004, pp. 397-408, esp. pp. 401-405.

<sup>23</sup> Voir aussi C. Vogler, *Constance II et l'administration impériale*, Strasbourg, 1979, p. 175.

<sup>24</sup> Cosme, « L'évolution de la bureaucratie militaire romaine tardive », pp. 402-405.

<sup>25</sup> Cf. *Code Théodosien* VII. 4. 24; VIII. 1. 14 et 15.

<sup>26</sup> Ammien Marcellin, XX. 5. 9. Je me réfère partiellement à la traduction de J. Fontaine.

*genere, quorum nunc agentes rerum simillimi sunt. Qui cum ad explorandum annuntiandumque, ecqui forte in provinciis motus exsisterent, instituti viderentur; compositis nefarie criminationibus, iniecto passim metu, praecipue remotissimo cuique, cuncta foede diripiebant*<sup>27</sup>.

« Grâce à autant de zèle pour la paix, les offices furent réglementés par les lois les plus impartiales et par l'abolition de l'engeance funeste des *frumentarii*, qui rassemblent aux *agentes in rebus* aujourd'hui. Quoiqu'ils apparussent avoir été institués pour examiner et annoncer s'il y ait une révolte en provinces, ils fabriquaient abominablement des accusations, inspiraient de tous côtés des craintes, surtout parmi les gens les plus éloignés, et tout bouleversaient affreusement ».

Ici, Victor mentionne l'abolition des *frumentarii* dans le cadre du règlement des fonctionnaires et il précise qu'ils tiennent des *agentes in rebus* dans son époque. Puis, il critique le fait que les *agentes in rebus* forgeaient de calomnies fausses, semaient la terreur chez les provinciaux et détruisaient tout. Cette section a convoqué beaucoup de débats sur la transmission des *frumentarii* aux *agentes in rebus*, et ils étaient considérés comme un agent de la police secrète<sup>28</sup>.

À partir de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'au début de XX<sup>ème</sup> siècle, on peut trouver quelques recherches qui ont fondé leurs études sur les *agentes in rebus* et les articles d'O. Hirschfeld<sup>29</sup>, d'O. Seeck<sup>30</sup> et E. Stein<sup>31</sup>. Puis, au milieu du dernier siècle, les articles par W. G. Sinnigen<sup>32</sup>, W.

---

<sup>27</sup> Aurélius Victor, 39. 44-45.

<sup>28</sup> F. Paschoud ne peut identifier les *frumentarii* avec les *agentes in rebus* et il insiste que ces deux fonctionnaires doivent être bien distingués historiquement. Toutefois, comme il l'admet, Victor a confondu ces fonctionnaires, de sorte que je ne traite pas de la différence entre ces deux offices. F. Paschoud, « *Frumentarii, Agentes in rebus, Magistriani, Cuvriosi, Veredarii* : Problèmes de Terminologie », *Bonner Historia-Augusta Colloquium 1979/81*, Bonn, 1983, pp. 215-243.

<sup>29</sup> O. Hirschfeld, « Die *agentes in rebus* », *Sitzungsberichte der Königlich Preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin, Philosophisch-historischen Classe* 25, 1893, pp. 421-441.

<sup>30</sup> O. Seeck, « *Agentes in rebus* » *Real Encyclopedie* i, 1893, pp. 776-777.

<sup>31</sup> E. Stein, « Untersuchungen zum Staatsrecht des Bas-Empire », *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte* 41, 1920, pp. 195-251.

<sup>32</sup> W. G. Sinnigen, « Two Branches of the Late Roman Secret Service », *The Journal of Philology* 80, 1959, pp. 238-254; Idem, « The Roman Secret Service », *The Classical Journal* 57, 1961, pp. 65-72; Idem, « Three Administrative Changes Ascribed to Constantius II », *American Journal of Philology* 83, 1962, pp. 369-382.

Blum<sup>33</sup>, W. Schuller<sup>34</sup>, A. Giardina<sup>35</sup>, M. Clauss<sup>36</sup> et R. Delmaire<sup>37</sup> ont permis une meilleure connaissance de ce fonctionnaire.

Le travail principal des *agentes in rebus* était le transport des dépêches sous la direction des maîtres des offices (*magister officiorum*) et ils s'organisaient en *scholae*, en organisation militaire<sup>38</sup>. Puis, ils étaient inspecteurs des courriers (*curagendarii* ou *curiosi*) aux provinces. Deux *agentes* ont été annuellement détachés dans chaque province par la loi de 357<sup>39</sup>. Il y avait aussi d'autres postes administratifs à la cour qui étaient tenus par les *agentes*. Par exemple, les *adiutores* étaient assistants d'un *magister* qui était un sénior. Les *adiutores* possédaient des *subadiuvae*, un fonctionnaire qui travaillait comme leurs adjoints et quelques *subadiuvae* aussi dirigeaient des usines d'armes (*fabricae*) et en Orient ils fonctionnaient comme brodeurs.

Pendant le règne de Constance II, les *agentes in rebus* en retraite ont été envoyés comme *principes* dans l'office des préfets du prétoire et de la Ville, et en Orient à quelques postes militaires. Le *princeps* des préfets, qui étaient connus comme *princepi agentium in rebus*, avaient la puissance très haute. En fait, le salaire des *agentes in rebus* n'étaient pas très profitable, mais ils ont eu beaucoup d'occasions de s'enrichir, car grâce à la loi en 359<sup>40</sup>, les *curiosi* ont eu le droit d'exiger le coût d'un solidus par attelage, sans doute pour inspecter le mandat. Ils ont en gagné encore davantage en contribuant délibérément à l'usurpation du système postal. Qui plus est, les *principes* ont reçu la plus grande récompense, car ils ont contresigné, en recevant des honoraires, tous les documents publiés dans les sections où ils présidaient.

Jusqu'ici, nous avons regardé l'office des *agentes in rebus*, mais il y avait un autre groupe de fonctionnaires, qui exerçait le pouvoir similaire, appelés *notarii* (notaires)<sup>41</sup>. Leur premier rôle avait été secrétaires du consistoire (*consistorium*). Originellement, il semble qu'ils aient été très

---

<sup>33</sup> W. Blum, *Curiosi und regendarii. Untersuchungen zur geheimen Staatspolizei der Spätantike*, Munich, 1969.

<sup>34</sup> W. Schuller, « Grenzen des spätrömischen Staates: Staatspolizei und Korruption », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 16, 1975, pp. 1-21.

<sup>35</sup> A. Giardina, *Aspetti della burocrazia nel Basso Impero*, Rome, 1977.

<sup>36</sup> M. Clauss, *Der magister officiorum in der Spätantike (4.-6. Jh.). Das Amt und sein Einfluss auf die Kaiserliche Politik*, Munich, 1981.

<sup>37</sup> Delmaire, *Les institutions du Bas-Empire romain de Constantin à Justinien*, pp. 97-118.

<sup>38</sup> Jones, *The Later Roman Empire*, pp.578-584.

<sup>39</sup> *Code Théodosien*, VI. 29. 2.

<sup>40</sup> *Ibid.* VI. 29. 5.

<sup>41</sup> Cf. Jones, *The Later Roman Empire*, pp.572-574 et Delmaire, *Les institutions du Bas-Empire romain de Constantin à Justinien*, pp. 47-56.

humbles, mais ils servaient sous la direction du chef des notaires (*primicerius notariorum*) et ils étaient les subordonnés directs des empereurs. Donc, ils ont pris très vite de l'importance et étaient aussi de hauts fonctionnaires. Certains membres de notaires ont été choisis parmi les *agentes in rebus* et beaucoup de maîtres des offices (*magister officiorum*) étaient d'anciens membres de notaires. Sous Constance II, ils ont été employés sur toute une variété de missions diplomatiques, administratives, ecclésiastiques et militaires. Dans certains cas, ils s'occupaient de la même mission avec les *agentes in rebus*<sup>42</sup>. On peut trouver quelques notaires fameux comme Paulus Catena, Pentadius, Gaudentius et Decentius, et tous déployaient leur activité sous Constance II. Toutefois, il est à remarquer que Victor ne raconte rien sur les notaires, bien que les actes de malices par certains membres de ces *scholae* soient assez connus. Comme j'ai montré dans le chapitre 1, il est probable que Victor ait eu un poste de notaire avant d'arriver de Julien à Sirmium. En conséquence il a évité de les mentionner dans son œuvre.

Les *agentes in rebus* ont eu une mauvaise réputation comme police secrète, car sous le règne de Constance II, certains membres de ce groupe ont déniché et dénoncé des complots soit réels soit faux, bien qu'*agentes in rebus* n'exerçaient normalement le pouvoir policier que comme inspecteur des lettres<sup>43</sup>. Dans le chapitre suivant, je montrerai quelques personnages des *agentes* et des notaires que Victor semble critiquer.

Les *agentes in rebus* et les notaires ont donc possédé des pouvoirs similaires et ils ont aussi parfois collaboré. Ces deux fonctionnaires ont été très puissants pendant le règne de Constance II et quelques membres avaient une mauvaise réputation à cause de leurs activités sinistre. Victor était un haut fonctionnaire qui a vécu à Sirmium, une ville stratégique et importante qui se situe entre l'Orient et l'Occident. En conséquence, il a dû posséder beaucoup d'informations sur eux et il a probablement négocié avec les *agentes* et les notaires sur son travail. Par exemple, un *agens in rebus*, Gaudentius<sup>44</sup>, a entendu une parole de trahison à Sirmium et il en a informé à son préfet du prétoire, Rufinus<sup>45</sup>. Les traîtres ont été arrêtés et exécutés<sup>46</sup>. C'est un événement datant de 355 à Sirmium, 2 ans avant l'arrivée de Victor. Grâce à ce mérite, Gaudentius a été promu notaire et il a surveillé les actes de Julien en Gaule. Le cas de Gaudentius pourrait être un exemple extrême et rare, mais la corruption des *agentes* étaient assez célèbre au milieu du

---

<sup>42</sup> Par exemple, quand Gallus, frère de Julien l'Apostat, a été exécuté, Paulus Catena, notaire, et Apodemius, *agens in rebus*, étaient en collaboration. Ammien Marcellin, XIV. 11. 23.

<sup>43</sup> Jones, *The Later Roman Empire*, pp.581-582.

<sup>44</sup> *PLRE I*, Gaudentius 3, p. 386. Je traite de ce personnage dans le chapitre suivant.

<sup>45</sup> *Ibid.* I, Vulcacius Rufinus 25, pp. 782-783. J'examinerai ce préfet dans le chapitre suivant également.

<sup>46</sup> Ammien Marcellin, XV. 3. 7-9; Julien, *Lettre aux Athéniens* 273C-D.



IV<sup>ème</sup> siècle. Donc, la description des *agentes in rebus* dans le *Livre des Césars* pourrait refléter l'expérience personnelle de Victor.

#### 4. Armée

Ce qui concerne sur l'armée et des soldats, Victor les condamne totalement dans son œuvre où on peut trouver beaucoup de mentions sur l'armée, donc nous nous limitons aux allusions critiques. De plus, nous traitons aussi des notes sur des prétoriens, parce qu'ils ont souvent joué un rôle important dans le choix et la mort des empereurs des usurpateurs. Je fabrique un tableau sur des mentions sur l'armée, les soldats et les prétoriens dans le *Livre des Césars*.

<i>Livre des Césars</i>	Description de l'armée
1.1.	Auguste soudoie des soldats pour son accession.
2. 3.	Plusieurs provinces pillées à cause de la décadence de la qualité militaire
2. 4.	Concentration des prétoriens dans un camp
3. 15.	Barbarisations de l'armée
6. 2.	Othon tue Galba avec une cohorte prétoire, qui était en colère avec lui à cause de la réduction de salaire.
8. 1-3.	Accession de Vespasien et de Vitellius par l'armée.
11. 9-11.	Protestation des soldats contre le meurtre de Domitien.
18. 1-2.	Pertinax tué par les soldats à l'instigation de Didius Julianus.
19. 1.	Prétoriens corrompus par Didius Julianus.
20.1.	Septime Sévère expulse des prétoriens.
20. 25-26.	Révolte de l'armée en nommant Caracalla à Auguste.
22.4.	Macrin tué par des soldats.
23.3.	Élagabal tué dans le camp des prétoriens
24. 3.	Alexandre Sévère tué par des soldats.
25.	Maximin était un soldat barbare.
26. 6.	Mauvais caractère des soldats.
27. 6.	Pupien et Balbin tués à cause d'un coup militaire.
28. 11.	Fils de Phillip l'Arabe massacré près du camp des prétoriens.
29. 2.	Jotapien tué par la volonté des soldats.
31. 1-2.	Aemilius corrompait des soldats, et Gallus et Volusianus tués par des soldats.
33. 12.	Victorin tué par l'intrigue d'un <i>actuarius</i> .
34. 1.	Critique sur la nature des soldats.
35. 4.	Tetricus, agressé par les soldats corrompus et capitulé par Aurélien.
35. 7.	Aurélien fait une investigation sur les abus des officiers et soldats.
35. 11.	Les soldats ne connaissent ni de délicatesse ni de modestie.
37. 1-2.	Florianus tué par les soldats.
37. 3-4.	Probus massacré par des soldats à Sirmium après avoir massacré des barbares et des usurpateurs.
37. 5-7.	Les soldats prennent le pouvoir pour choisir des empereurs.
39. 11-12.	Carin tué par des soldats.
39. 47.	Réduction des prétoriens par Dioclétien.
40.4.	Maxence mis sur le trône par des prétoriens.
40. 6-9.	Sévère et Galère trahis par des soldats corrompus, le premier est mort et le second s'est enfui de l'Italie.
40. 24.	Maxence fait massacrer les prétoriens la foule.

40. 25.	Démembrement des cohortes prétoriens.
41. 15.	Opposition des soldats contre l'avènement de Dalmatius en César.

Concernant la description de l'armée et des soldats, P. Dufraigne avait laissé une petite mention sur la sévère critique de Victor<sup>47</sup>, mais c'est H. W. Bird qui a commencé à faire des études complètes pour chaque empereur et sa conclusion est convaincante<sup>48</sup>. Pour ma part, je montre des passages sur des soldats envers lesquels Victor montre son hostilité en suivant les études de Bird<sup>49</sup>.

Victor commence son œuvre avec l'accusation de l'armée d'Auguste a gagné les soldats avec ses largesses<sup>50</sup> et la première partie du premier chapitre réfléchi sur celle des *Annales* de Tacite<sup>51</sup>. Cette description signifie que Victor a compris que la corruption des soldats avait déjà commencé pendant le règne du premier empereur, Auguste. Puis, il montre que quelques provinces avaient été pillées à cause de la décadence de la qualité militaire sous Tibère<sup>52</sup>. Comme Bird le note<sup>53</sup>, la même note doit être précisée dans la *Kaisergeschichte*, car Eutrope souligne que Tibère régnait avec une grande incurie et qu'il ne combattait pas lui-même, et l'*Epitome de Caesaribus* suit la narration de Victor<sup>54</sup>. Puis, dans le chapitre suivant, consacré à Caligula, nous trouvons une phrase extrêmement importante dans la description de l'assassinat de Caligula par Chérea. Selon Victor l'éminent exploit de Brutus aurait été renouvelé lors de l'expulsion de Tarquin le Superbe, si le service militaire avait été exploité par les vrais romains (*Quirites*)<sup>55</sup>. Ensuite ;

*Verum ubi cives desidia externos barbarosque in exercitum cogere libido incessit, corruptis moribus*

---

<sup>47</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p. XX.

<sup>48</sup> H. W. Bird, *Sextus Aurelius Victor*, pp. 41-52.

<sup>49</sup> K. Groß-Albenhausen et M. Fuhrmann donne aussi un commentaire sur la critique de Victor dans l'introduction de leur traduction allemande, mais comme celle de Dufraigne, elle est très minime et elle n'a pas de point de vue assez pénétrant. S. Aurelius Victor, *Die römischen Kaiser: Liber de Caesaribus*. Éd. par K. Groß-Albenhausen und M. Fuhrmann, pp. 164-165.

<sup>50</sup> Aurélius Victor, 1. 1.

<sup>51</sup> Tacite, *Annales* I. 2. 1.

<sup>52</sup> Aurélius Victor, 2. 3.

<sup>53</sup> Bird, *Sextus Aurelius Victor*, p. 42.

<sup>54</sup> Eutrope, VII. 11. 1; l'*Epitome de Caesaribus*. 2. 8-9.

<sup>55</sup> Aurélius Victor 3. 14.

*libertas oppressa atque habendi auctum studium*<sup>56</sup>.

« Toutefois quand les citoyens, à cause de l'inertie, eurent conçu le désir d'introduire des étrangers et des barbares dans l'armée, les mœurs furent corrompus, la liberté fut opprimée et le zèle pour la possession s'accrut ».

C'est une phrase qui mentionne la barbarisation de l'armée à l'âge de Caligula, mais comme Dufraigne<sup>57</sup> et Bird<sup>58</sup> le précisent aussi, je suis sûr que Victor pense plus à l'époque contemporaine où il y avait beaucoup de Germains dans l'armée<sup>59</sup>. Par exemple, deux usurpateurs au milieu du IV<sup>ème</sup> siècle, Magnentius<sup>60</sup> et Silvanus<sup>61</sup> avaient des parents barbares et ils possédaient un haute poste dans l'armée<sup>62</sup>, et quelques généraux comme Agilo<sup>63</sup>, Flavius Nevitta<sup>64</sup> et Gomoarius<sup>65</sup> avaient une origine barbare. De plus, la ville de Sirmium, où Victor résidait quand il a composé son œuvre, était la résidence principale de Constance II entre les années 357-359<sup>66</sup>, parce qu'il s'occupait de la guerre contre les Sarmates<sup>67</sup>. Victor devait témoigner des mauvais actes des soldats barbares qui se rassemblaient à Sirmium contre

---

<sup>56</sup> Idem, 3. 15.

<sup>57</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, pp. 74-75, n. 21.

<sup>58</sup> Bird, *Sextus Aurelius Victor*, p. 42; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, Liverpool, 1994, p. 61.

<sup>59</sup> Pour une information générale sur l'armée pendant l'âge de Constance II, cf. Jones, *The Later Roman Empire*, pp. 124-126. Pour les généraux barbares dans l'armée, *Ibid.*, p. 135. Sur la barbarisation de l'armée, *Ibid.*, pp. 619-623.

<sup>60</sup> *PLRE I*, Fl. Magnus Magnentius, p. 532.

<sup>61</sup> *Ibid.* I, Silvanus 2, pp. 840-841.

<sup>62</sup> Les parents de Magnentius auraient été germaniques et il était *protector* et *comes rei militaris* de Constant I. Le père de Silvanus est Bonitus, un Franc, et il possédait un statut de maître de l'infanterie et de la cavalerie en Gaule.

<sup>63</sup> *PLRE I*, Agilo, pp. 28-29. Il était Alaman.

<sup>64</sup> *Ibid.* I, Flavius Nevitta, pp. 626-627.

<sup>65</sup> *Ibid.* I, Gomoarius, pp. 397-398.

<sup>66</sup> Cf. T. D. Barnes, *Athanasius and Constantius: Theology and Politics in the Constantinian Empire*, Cambridge (Mass.), 1993, pp. 222-223.

<sup>67</sup> Pour les détails de Sirmium sous le règne de Constance II, cf. M. Mirković, « Sirmium: Its History from the 1 Century A. D. to 582 A. D. », *Sirmium: Archaeological Investigations in Sirmian Pannonia: Археолошка Истражива у Срему*, Beograd, 1971, pp. 5-60, esp. pp. 38-39.

l'expédition.

Puis, Galba a été massacré, parce qu'il avait diminué le salaire des soldats et qu'il n'avait pas nommé Othon comme successeur de sorte qu'Othon les avait poussés à la révolte<sup>68</sup>. Ensuite, Victor décrit l'avènement de Vitellius par l'armée en Germanie, et celle de Vespasien par l'armée en Syrie, Pannonie et Mésie<sup>69</sup>. Ici, Victor emploie une locution « *aemuli, ut inter se solent, ne dissimules viderentur* (ils étaient en rivalité, selon leur habitude, ils ne semblèrent pas différents) » et il montre l'instabilité constante, la préoccupation de l'armée pour choisir des empereurs et la rivalité entre eux<sup>70</sup>.

En décrivant la mort de Domitien, Victor montre encore une fois son hostilité envers l'armée<sup>71</sup>. Selon lui, les soldats ont bouillonné de colère à cause du meurtre de Domitien, parce qu'il leur avait donné des avantages aux dépens de l'État. De plus, le Sénat avait déclaré que Domitien devrait être enterré à la manière des gladiateurs et que son nom devrait être oblitéré. Bien que les soldats aient cherché des meurtriers « *more suo seditiosius* (selon leur habitude plus séditeuse) », ils se sont réconciliés avec les nobles. Victor précise qu'ils continuaient toutefois à préparer la guerre, car ils se sont mis en colère contre le changement du gouvernement et ils ont perdu les gains que Domitien leur avait donnés. En fait, comme Bird l'indique<sup>72</sup>, Victor montre son opinion personnelle en critiquant l'armée séditeuse.

Puis, dans la description de Nerva, Victor commet quelques fautes dans lesquelles il précise que Nerva a pris le pouvoir « *arbitrio legionum* (par la décision des légions) »<sup>73</sup>. En fait, comme on le sait bien grâce aux descriptions chez Suétone<sup>74</sup>, Dion<sup>75</sup> et Eutrope<sup>76</sup> et l'*Építome de*

---

<sup>68</sup> Aurélius Victor, 6. 2.

<sup>69</sup> Idem, 8. 1-3.

<sup>70</sup> Bird, *Sextus Aurelius Victor*, p. 43.

<sup>71</sup> Aurélius Victor, 11. 9-11.

<sup>72</sup> Cf. Bird, *Sextus Aurelius Victor*, p. 43 et Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 79.

<sup>73</sup> Aurélius Victor, 12. 2. D'autres erreurs. 1. Nerva n'est pas Crétois; 2. Il ne s'est pas retiré chez les Séquanos sous le règne de Néron; 3. Il n'a pas abdiqué. Pour ces fautes, voir C. E. V. Nixon, *An Historiographical Study of the Caesars of Sextus Aurelius Victor*, diss, Michigan, 1971, pp. 149-168. Cf. Bird, *Sextus Aurelius Victor*, p. 43, Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, pp. 80-81 et Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p. 99, n. 3.

<sup>74</sup> Suétone, *Vie des douze Césars*, Domitien 16-17.

<sup>75</sup> Dion Cassius, LXVIII. 1-3.

<sup>76</sup> Eutrope, VIII. 1. 1.

*Caesaribus*<sup>77</sup>, Nerva n'a pas été choisi par le choix des légions. Selon ces auteurs, les préfets de prétoire, Petronius Secundus et Norbanus et le valet de chambre, Parthenius, *a libellis*, Entellus et beaucoup de sénateurs se sont engagés au meurtre de Domitien. Les légions gardaient le silence sur cet assassinat, mais les prétoriens ont demandé la punition des tueurs de Domitien. Selon Dion Cassius<sup>78</sup> et l'*Épitome de Caesaribus*<sup>79</sup>, à cause d'une émeute des prétoriens, Casperius Aelianus, le préfet de prétoire, a fait assigner Nerva à résidence avec les prétoriens et a tué Petronius Secundus et Parthenius pour venger Domitien. Après cette affaire Nerva a perdu son pouvoir et il a fallu adopter Trajan, gouverneur de Germanie et un homme expérimenté et populaire parmi les soldats. En racontant l'histoire de Nerva, Victor mentionne le choix arbitraire de l'armée, même s'il commet des fautes factuelles. En fait, en utilisant le mot *legiones* à la place des *praetorii*, le terme plus précis, Victor montre son hostilité envers l'armée et les soldats.

La confusion des prétoriens avec l'armée apparaît encore une fois, quand Victor fait le récit de la mort de Pertinax<sup>80</sup>. Selon lui, Pertinax était un homme d'une éducation complète et de mœurs très vieilles et très avare, mais les soldats (*militēs*), (que rien ne pouvait satisfaire, bien que le monde soit déjà exténué et ruiné), à l'instigation de Didius Julianus, l'ont égorgé. Il y a deux points que nous devons remarquer. Premièrement, Victor emploie le mot *militēs*, mais Eutrope correctement précise que les prétoriens se sont engagés dans cette révolte<sup>81</sup>. Et, Victor remarque que ces soldats étaient des prétoriens dans le chapitre suivant. Selon lui, Julianus acquit le titre d'empereur aux enchères en promettant de l'argent aux prétoriens<sup>82</sup>. Il me semble donc que Victor a utilisé la même source qu'Eutrope, sûrement la *Kaisergeschichte*, mais il a modifié sa source en employant un autre mot. Donc, comme Bird le souligne<sup>83</sup>, Victor montre son inimitié envers les soldats, en utilisant un mot plus général, même s'il savait que ces soldats signifiaient les prétoriens. Au début du chapitre suivant, Victor admire Septime Sévère, car

---

<sup>77</sup> *Épitome de Caesaribus*, 12. 3.

<sup>78</sup> Dion Cassius, LXVIII. 3. 3-4.

<sup>79</sup> *Épitome de Caesaribus*, 12. 6-11.

<sup>80</sup> Aurélius Victor, 18. 1-2.

<sup>81</sup> Eutrope, VIII. 16.

<sup>82</sup> Aurélius Victor, 19. 1. On peut trouver plus de détails chez d'autres auteurs. Cf. Histoire Auguste, Didius Julianus 2; Dion Cassius, LXXIX 11; Hérodien, II. 6. 8. Toutefois, Eutrope, l'*Épitome de Caesaribus* et Jérôme ne mentionne pas de ces enchères. Bird croit que cette ignorance vient de l'indifférence de ces auteurs. Bird, *Sextus Aurelius Victor*, p. 44.

<sup>83</sup> Bird, *Sextus Aurelius Victor*, p. 44 et Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, , p. 99.

Sévère, un homme de l'Afrique, originaire du même pays que Victor, a révoqué les prétoriens de Julien, parce qu'ils étaient des tueurs de Pertinax. Deuxièmement, les prétoriens ont été excités par le préfet de prétoire. Laétus, selon Dion Cassius<sup>84</sup>, Hérodien<sup>85</sup> l'*Histoire Auguste*<sup>86</sup> et Zosime<sup>87</sup>. Ici, Victor fait allusion comme d'autres historiens latins<sup>88</sup>, au fait que Didius Julianus a manipulé les soldats, mais selon les historiens grecs, c'est Laetus qui les a pressés<sup>89</sup>. Cette information vient peut-être de la propagande de Septime Sévère, et Victor la suit, comme Bird le propose<sup>90</sup>.

La dénonciation de l'armée peut se trouver dans la description de la révolte contre Septime Sévère par les soldats qui ont nommé Caracalla à Auguste<sup>91</sup>. Selon Victor, quand Sévère se faisait mal aux pieds et qu'il retardait la conduite de la guerre, les soldats mécontents ont nommé Caracalla Auguste, bien qu'il ait le titre de César. Sévère s'est fait porter au tribunal et a ordonné que tous les instigateurs, c'est-à-dire, le chef d'armée (*imperator*), les tribuns (*tribuni*), les centurions (*centuriones*) et les cohortes (*cohortes*) soient accusés. Alors l'armée, triomphante de tous (*uictor tantorum*), s'est prosternée au sol par crainte et a demandé son pardon, Sévère lui a dit, en se tapant avec sa main, « Comprenez-vous que la tête ordonne plutôt que les pieds? (*Sentitisne, inquit, pulsans manu, caput potius quam pedes imperare ?*) »<sup>92</sup>. Je crois que Victor a dû connaître cette anecdote personnellement, car Sévère est du même pays que Victor et il était son grand héros. Ce qu'on doit remarquer ici est que l'armée, qui doit être « triomphateur de tous » a dû faire des excuses à Sévère car elle avait instigué une révolte contre lui. Cette expression, « triomphateur de tous », nous semble ironique et Victor saisit cette

---

<sup>84</sup> Dion Cassius, LXXIV. 9-10.

<sup>85</sup> Hérodien, II. 5.

<sup>86</sup> *Histoire Auguste*, Pertinax, 10-11.

<sup>87</sup> Zosime, I. 7. 2.

<sup>88</sup> Cf. Eutrope, VIII. 16; *Epitome de Caesaribus*, 18. 2; *Histoire Auguste*, Didius Julianus 3 et Clodius Albinus 14 ; Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 210<sup>e</sup>.

<sup>89</sup> Les historiens latins suivent peut-être, la description de la *Kaisergeschichte*, sauf que l'auteur de l'*Histoire Auguste* mélange deux sources. Sur les sources de Victor sur le chapitre de Pertinax, voir Nixon, *op. cit.*, pp. 249-256.

<sup>90</sup> Cf. Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 99.

<sup>91</sup> Aurélius Victor, 20. 25-26.

<sup>92</sup> L'auteur de l'*Histoire Auguste* fait un copier-coller presque mot pour mot sauf l'expression, *uictor tantorum*. *Histoire Auguste*, Septime Sévère 18. 9-10. Selon les historiens grecs, c'était une révolte par Caracalla lui-même et il a essayé de tuer son père. Voir Dion Cassius, LXXVI. 14 et Hérodien, III. 15. 1-2. Cf. *Histoire Auguste*, Caracalla 11. 3-4.

anecdote en critiquant l'armée tout en admirant Sévère. L'auteur de l'*Histoire Auguste* n'a pas copié cette locution, bien qu'il suive Victor littéralement. Il est possible que l'auteur de l'*Histoire Auguste* n'ait pas éprouvé le besoin de copier cette ironie chez Victor. Curieusement, aucun traducteur ne la remarque dans ses notes<sup>93</sup>.

Ensuite, Victor mentionne la troupe quand il décrit l'avènement de Macrin et son fils<sup>94</sup>. Selon lui, les légions (*legiones*) ont choisi Opilius Macrin<sup>95</sup>, préfet du prétoire comme empereur avec son fils, Diadumène<sup>96</sup>, comme César, mais les soldats ont regretté leur choix et tué Macrin et Diadumène. Chez les auteurs latins, on ne peut pas trouver beaucoup d'informations sur ce parent et ce fils, de sorte que même la *Kaisergeschichte* ne possède presque rien sur leur règne<sup>97</sup>. Alors, Victor souligne ici le choix capricieux de l'armée et il le critique encore une fois.

Après avoir mentionné la mort d'Élagabal dans le camp des prétoriens<sup>98</sup> sans commentaires, Victor commence la vie d'Alexandre Sévère et il lui offre un grand éloge, qui semble venir de la *Kaisergeschichte*<sup>99</sup>. Selon Victor, malgré sa jeunesse, il a réussi la guerre contre les Perses et puis il s'est tourné vers la Gaule qui souffrait des pillages des Germains. Alexandre Sévère a réprimé la révolte des légions avec toute la sévérité<sup>100</sup> dont les soldats avaient peur et ils l'ont

---

<sup>93</sup> Cf. Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 109-110; Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p.129, n. 34 ; S. Aurelius Victor, *Die römischen Kaiser: Liber de Caesaribus*. Éd. par K. Groß-Albenhausen und M. Fuhrmann, pp. 227-228. n. 25.

<sup>94</sup> Aurélius Victor 22. 1, 4.

<sup>95</sup> Son vrai cognomen est Opellius. La faute selon laquelle son cognomen est Opilius apparaît chez Eutrope, l'*Histoire Auguste* et Orose avec Victor, donc elle doit dériver de la *Kaisergeschichte*. Cf. Chapitre 4, pp. 183-184.

<sup>96</sup> Comme nous l'avons examiné dans le chapitre 4, son vrai nom est Diaduménien (Diadumenianus). Comme le cognomen de son père, on ne peut trouver cette erreur que chez Eutrope, l'*Histoire Auguste* et Orose avec Victor, donc elle doit provenir de la *Kaisergeschichte*.

<sup>97</sup> Cf. Eutrope, VIII. 22; *Histoire Auguste*, Opilius Marcin 9-10, *Ibid.*, Diadumène Antonin 9; Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 214<sup>d</sup>; Orose, VII. 18. 3. Par contre, l'*Epitome de Caesaribus*, 22 donne plus de détails en suivant la tradition des œuvres en grec. Dion Cassius, LXXIX. 38-40; Hérodien, V. 4; Zosime, I. 10. 3.

<sup>98</sup> Aurélius Victor, 23. 3.

<sup>99</sup> Cf. Bird, *Sextus Aurelius Victor*, p. 44.

<sup>100</sup> Sur la sévérité d'Alexandre Sévère, voir Hérodien, VI. 4. 3; *Histoire Auguste*, Alexandre Sévère 25, 50-55; Eutrope, VIII. 23; Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 215<sup>a</sup>. L'*Histoire Auguste*, Eutrope et Jérôme emploient une expression similaire avec Victor, donc il me semble qu'ils suivent la *Kaisergeschichte*.

égorgé avec sa mère<sup>101</sup>. Puis, Victor insère son opinion sur la décadence de l'empire romain et il raconte la cause de cette dernière:

*Neque ultra annos tredecim imperio functus rempublicam reliquit firmatam undique. Quae iam tum a Romulo ad Septimum certatim evolans Bassiani consiliis tamquam in summo constitit. Quo ne confestim laberetur, Alexandri fuit. Abhinc dum dominandi suis quam subigendi externos cupientiores sunt atque inter se armantur magis, Romanum statum quasi abrupto praecipitavere, immissique in imperium promiscue boni malique, nobiles atque ignobiles, ac barbariae multi. Quippe ubi passim confusaque omnia neque suo feruntur modo, quique fas putant, uti per turbam, rapere aliena officia, quae regere nequeunt, et scientiam bonarum artium foede corrumpunt. Ita fortunae vis licentiam nacta perniciose libidine mortales agit: quae diu quidem virtute uti muro prohibita, postquam paene omnes flagitiis subacti sunt, etiam infimis genere institutoque publica permisit<sup>102</sup>.*

« Bien qu'il (Alexandre Sévère) ne serve pas l'empire plus de 13 ans, il laissa l'État affermi à tous égards. Cet État, alors se développant déjà de Romulus à Septime à l'envi, il se plaça au sommet grâce à la délibération de Bassien. Il dût à Alexandre de ne pas être ébranlé tout de suite. Dès lors, ils (empereurs), plus désireux de dominer leurs sujets que de soumettre des étrangers et prenant leurs armes plutôt les uns contre les autres, les précipitèrent en quelque sorte l'État romain sur la pente abrupte, et les gens se jetèrent sur le pouvoir indistinctement : des bons et des mauvais, des nobles et des humbles, aussi que beaucoup de barbares. En effet, quand il y a partout une confusion et que rien ne se fait à sa façon propre, tous s'estiment capable de s'emparer, comme dans un chaos, des offices d'autrui qu'ils ne peuvent pas diriger, et corrompent affreusement la connaissance de bonnes sciences. Ainsi, la force de la fortune, en obtenant la licence, meut des mortels par un désir pernicieux. Pendant longtemps, elle est en effet enrayée par la vertu comme par un rempart, mais après que presque tous eurent été subjuguée par l'ignominie, elle confia l'État aux gens plus ignobles par leur naissance et leur éducation ».

Comme Dufraigne<sup>103</sup> et Bird<sup>104</sup> le montrent, Victor emploie des expressions de Salluste qui

---

<sup>101</sup> Aurélius Victor, 24. 2-4. A propos de la mort d'Alexandre Sévère, cf. Hérodien, VI. 7-9; Zosime, I. 12-13; *Histoire Auguste*, Alexandre Sévère 59-63 et *Ibid.*, Deux Maximins 7; Eutrope, VIII. 23; *Epitome de Caesaribus*, 24. 4; Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 216; Orose, VII. 18. 8.

<sup>102</sup> Aurélius Victor, 24. 7-11.

<sup>103</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, pp. 140-141, n. 14.

<sup>104</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 119.



font penser à la décadence des mœurs à l'époque républicaine<sup>105</sup> et compare son temps avec le 1<sup>er</sup> siècle av. J. –C. Puis, il reconnaît que l'âge d'Alexandre Sévère a marqué un tournant dans l'histoire de l'empire romain et cette conception de Victor ne se trouve pas dans les ouvrages d'autres historiens. Selon lui, après le décès d'Alexandre Sévère, il y a eu beaucoup d'usurpateurs dans l'empire qui se sont combattus pour le gouvernement et qui ont causé la décadence. Je suis d'accord avec l'idée de Bird que Victor pourrait penser à quelques guerres civiles dans son époque<sup>106</sup>. En fait, il y avait beaucoup de révoltes et de coups dans l'empire romain sous le règne de Constance II et ses frères, Constantin II et Constant, et Victor note tous ces événements contemporains sur un ton pessimiste. D'abord, quelques mois après de leur père, Dalmatius et la famille de Jules Constance, son frère cadet, sont massacrés, sauf Gallus et Julien<sup>107</sup>. Ensuite, en 340, 3 ans après, Constantin II, un aîné, a attaqué Constant, le plus jeune, mais il a été vaincu par Constant<sup>108</sup>. Mais, Constant aussi a été tué par Magnentius, un de ses sujets et un barbare en 350<sup>109</sup>. La même année, Vetriciano a été choisi comme empereur en Illyricum et il s'est retiré en privé après la négociation avec Constance II<sup>110</sup>. En même temps, Nepotianus s'est révolté contre Magnentius à Rome et été massacré<sup>111</sup>. En 351 il y a eu une bataille décisive à Mursa entre Constance II et Magnentius, et deux ans après Magnentius s'est suicidé en Gaule avec son frère, Decentius<sup>112</sup>. La révolte des Juifs et leur roi prétendu, Patricius,

---

<sup>105</sup> Cf. Salluste, *Conjuratation de Catilina* 8, 10; Idem, *Guerre de Jugurtha* 67; Pséudo Salluste 1 *ad Caesarum* 1; 2 *ad Caesarum* 1.

<sup>106</sup> Bird, *Sextus Aurelius Victor*, pp. 45-46.

<sup>107</sup> Aurélius Victor, 41. 22. Cf. Eutrope, X. 9. 1; *Epitome de Caesaribus*, 41. 18; Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 234<sup>e</sup>; Orose, VII. 29. 1; Zosime, II. 40; Ammien Marcellin, XXI. 16. 8.

<sup>108</sup> Aurélius Victor 41. 22. Cf. Eutrope, X. 9. 2; *Epitome de Caesaribus*, 41. 21; Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 235<sup>a</sup>; Orose, VII. 29. 1; Zosime, II. 41; Zonaras, XIII. 5.

<sup>109</sup> Aurélius Victor, 41. 23-25. Cf. Eutrope, X. 9. 3-4; *Epitome de Caesaribus*, 41. 23; Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 237<sup>c</sup>; Orose, VII. 29. 7-8; Zosime, II. 42. 5; Zonaras, XIII. 5-6.

<sup>110</sup> Aurélius Victor, 41. 26- 42. 3. Cf. Eutrope, X. 10. 2- 11. 1; *Epitome de Caesaribus*, 41. 25; Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 237<sup>c</sup> et p. 238<sup>c</sup>; Orose, VII. 29.9-10; Zosime, II. 43- 44; Zonaras, XIII. 7; Philostorge, III. 22.

<sup>111</sup> Aurélius Victor 42. 6-8. Cf. Eutrope, X. 11. 2; *Epitome de Caesaribus*, 42. 3; Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 238<sup>b</sup>; Orose, VII. 29. 11; Zosime, II. 43. 2-4.

<sup>112</sup> Aurélius Victor, 42. 10. Cf. Eutrope, X. 12. 1-2; *Epitome de Caesaribus*, 42. 4-8; Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 238<sup>d, h</sup>; Orose, VII. 29. 12-13; Zosime, II. 45. 2-54. 2; Zonaras, XIII. 8-9; Philostorge, III 26.

ont été supprimés<sup>113</sup> et le César Gallus, en charge de l'Orient, a été tué à cause de sa cruauté et de ses violences<sup>114</sup>. Puis, Silvanus, un barbare, a tenté une rébellion en Gaule et a été assassiné 28 jours après<sup>115</sup>. De plus, si l'on se souvient que Victor a composé son œuvre dans les années 360-361, où les soldats proclamaient Julien empereur à Lutèce où il préparait l'avancement vers l'est, le danger de guerre civile approchait. Victor devait sentir cette atmosphère, car Sirmium, où il travaillait comme un fonctionnaire, se situe entre la Gaule et l'Orient et il montre son inquiétude en s'adressant à Julien dans le dernier chapitre de son livre<sup>116</sup>.

Après Alexandre Sévère, comme Victor l'indique, beaucoup de monde s'est battu pour le gouvernement de l'empire romain. Le premier, Maximinus a pris le pouvoir et selon Victor il était au début un soldat presque analphabète et il est devenu empereur avec le suffrage des légions et le Sénat n'a approuvé que leur décision<sup>117</sup>. Contre lui, en Afrique, Gordien a été choisi comme empereur, mais il a été tué par des soldats. À Rome le préfet de la Ville et d'autres magistrats ont été tués par les prétoriens aussi<sup>118</sup>. La description des soldats par Victor ici est très violente et je suis sûr qu'il pensait aux soldats de son époque quand il composait cette phrase:

*milites... genus hominum pecuniae cupidius fidumque ac bonum solo quaestu*<sup>119</sup>.

« Les soldats... un type d'hommes, plus avide d'argent et honnête et fidèle seulement au bénéfice ».

Après Maximinus, on peut trouver une longue liste d'empereurs et d'usurpateurs assassinés par des soldats: Pupien et Balbin ont été tués à cause des soulèvements militaires<sup>120</sup>, le fils de

---

<sup>113</sup> Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 238, A. D. 356; Socrate Scholastique, II. 33; Sozomène, IV. 7. 5-6.

<sup>114</sup> Aurélius Victor, 42. 12. Cf. Ammien Marcellin. XIV. 11; Eutrope, X. 13; *Epitome de Caesaribus*, 42. 2, 9; Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 239<sup>d</sup>; Orose, VII. 29. 14; Zosime, II. 55. 2-3; Zonaras, XIII. 9; Philostorge, III. 28- IV. 1.

<sup>115</sup> Aurélius Victor, 42. 14-16. Cf. Ammien Marcellin, XV. 5; Eutrope, X. 13; *Epitome de Caesaribus*, 42. 10-11; Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 239<sup>d</sup>; Orose, VII. 29. 14; Zonaras, XIII. 9.

<sup>116</sup> Aurélius Victor, 42. 18-19. Cf. Bird, *Sextus Aurelius Victor*, p. 46; T. D. Barnes, *The Sources of the Historia Augusta*, Bruxelles, 1978, p. 90.

<sup>117</sup> Aurélius Victor 25.

<sup>118</sup> Idem, 26. 1-6.

<sup>119</sup> Idem, 26. 6.

<sup>120</sup> Idem, 27. 6.

Philip l'Arabe massacré près du camp des prétoriens<sup>121</sup>, Jotapien tué par la volonté des soldats à Alexandria<sup>122</sup>, et Aemilius a corrompu des soldats, qui vont succomber à Gallus et Volusianus<sup>123</sup>.

Ensuite, la vraie catastrophe arrivera sous l'empire romain : Valérien est capturé par les Persans et son fils, Gallien n'a causé que plus de désordres à l'État. Sous Gallien, les Gaulois se sont séparé de l'empire romain et leur premier empereur, Postumus a été assassiné par les soldats, parce qu'il n'a pas admis qu'ils pillent Moguntiacum qui avait assisté Laelianus, usurpateur de Postumus<sup>124</sup>. Après lui, Marius est devenu empereur en Gaule, mais selon Victor il n'était qu'un forgeron et qu'un soldat sans notoriété dans l'armée<sup>125</sup>. Dès que Marius a été égorgé, Victorinus est devenu empereur, mais il a été aussi tué dans l'intrigue des *actuarii*, comme je l'ai raconté ci-dessus<sup>126</sup>. Après la mort de Victorinus, Victoria, sa mère, a donné le statut d'empereur de la Gaule à Tetricus en achetant l'approbation des légions à prix d'or<sup>127</sup>. Puis, Gallien est aussi mort à cause d'un coup militaire organisé par ses officiers corrompus par Auréolus<sup>128</sup>. Ce coup d'État a été réalisé sous les conseils d'Aurélien, le futur empereur, mais Victor donne son opinion personnelle sur l'âge tempétueux :

*Quamquam eo prolapsi mores sunt, uti suo quam reipublicae magisque potentiae quam flagitio, ubi armis superaverit, tyrannidem amotam vocat damno publico oppressos. Quin etiam aliquanti gloriae studio plures agant. Hinc quoque rerum vis ac nominum corrupta, dum plerumque potior pari libidine in caelestium numerum referuntur aegre exsequiis digni. Quis ni fides gestarum rerum obstitisset, quae neque honestos praemiis memoriae frustrari sinit neque improbis aeternam illustremque famam procedere, nequiquam peteretur virtus, cum verum illud atque unicum decus pessimo cuique gratia tribueretur demptum impie bonis*<sup>129</sup>.

« Toutefois les mœurs se sont à ce point avilis que beaucoup de gens agissent plus pour leur intérêt que pour l'intérêt de l'État et plus pour le pouvoir que pour la gloire. Sur ce point-ci, aussi, l'essence

---

<sup>121</sup> Idem, 28. 11.

<sup>122</sup> Idem, 29. 2.

<sup>123</sup> Idem, 31. 1-2.

<sup>124</sup> Idem, 33. 8.

<sup>125</sup> Idem, 33. 9.

<sup>126</sup> Idem, 33. 12-13.

<sup>127</sup> Idem, 33. 14.

<sup>128</sup> Idem, 33. 20-21.

<sup>129</sup> Idem, 33. 23-26.

des choses et des titres est dépravée, pendant que, la plupart de temps, celui qui devient plus grand grâce à l'infamie, quand il a triomphé par les armes, appelle l'expulsion de tyrannie les assassinats commis au détriment de l'état. De plus, quelques-uns, par la débauche étale, sont mis au membre des dieux, même s'ils sont à peine dignes des obsèques. Si la crédibilité de l'histoire n'y faisait pas obstacle, parce qu'elle ne laisse pas les honnêtes gens privés des récompenses de la mémoire, ni ne permet aux mauvais gens d'acquérir une réputation éternelle et illustre, la vertu est recherchée en vain, car cette gloire vraie et unique serait gratuitement attribuée aux plus mauvais et criminellement ôtée de bons gens ».

Ici, Victor montre clairement son avis sur les conflits du pouvoir pour lequel les empereurs et les usurpateurs se sont battus à partir du début de l'empire. Cette conception pessimiste est celle de Salluste et de Tacite<sup>130</sup>, comme Dufraigne, Bird et Den Boer le remarquent<sup>131</sup>.

Après Gallien, Claude II est devenu empereur, et Victor l'approuve complètement<sup>132</sup>, car son caractère était méritoire, il a donné sa vie pour l'État pour gagner la victoire contre les Goths<sup>133</sup>. Pour l'élévation de Claude II, Victor utilise des termes violents contre des soldats « *fere contra ingenium* » (presque contre la nature des soldats), bien qu'ils aient fait le meilleur choix pour l'empire<sup>134</sup>. Les critiques des soldats persistent : dans la description d'Aurélien, Victor mentionne la capitulation de Tetricus, le dernier empereur de l'empire de la Gaule, car celui-ci a trouvé que son armée était corrompue par l'intrigue de Faustinus, un de ses gouverneurs, et il a aussi abandonné sa troupe<sup>135</sup>. Puis Victor décrit le caractère d'Aurélien qui a poursuivi la

---

<sup>130</sup> Cf. Salluste, *Conjuration de Catilina* 7. 3, 10. 4, 52. 11; Tite-Live *praefatio* 9; Tacite, *Histoire* I. 2, I. 12. 4, III. 65. 1; Idem, *Agricola* 1. 1.

<sup>131</sup> Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, pp. 164-165, n. 27-29; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 143; Den Boer, *op. cit.*, pp. 79-86. En fait, ces phrases montrent la critique morale du politique dans l'antiquité tardive selon Victor.

<sup>132</sup> D'autres historiens latins aussi font l'éloge de Claude II, donc cette description doit venir de la *Kaisergeschichte*.

<sup>133</sup> Toutefois, R. Syme croit que cette histoire est une invention de l'âge constantinien. R. Syme, *Emperors and Biography*, Oxford, 1971, p. 234.

<sup>134</sup> Aurélius Victor, 34. 1. Sur ce point, Bird et Nixon admet le préjudice sournois contre des soldats de Victor. Bird, *Sextus Aurelius Victor*, p. 49; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 146; Nixon, *op. cit.*, p. 299.

<sup>135</sup> Aurélius Victor 35. 4. La capitulation de Tetricus à cause des actes débauchés est mentionnée par quelques historiens latins aussi, donc il pourrait venir de la *Kaisergeschichte*. Eutrope, IX. 13.

cupidité, la suppression des concussions et les déprédations par les provinciaux à l'encontre de la coutume militaire, bien qu'il soit originairement soldat<sup>136</sup>. Encore une fois, il rabaisse l'armée. Enfin, quand Aurélien est assassiné par ses tribus à cause d'une intrigue de son serviteur, il y a eu un interrègne qui s'appuyait sur la concordance entre le Sénat et les soldats, parce qu'ils demandaient au Sénat de choisir deux fois un nouvel empereur. Puis, Victor donne son avis sur eux encore cyniquement:

*Ita utrimque pudore ac modestia certabatur, rara in hominibus virtute, rebus praesertim huiusmodi, ac prope ignota militibus*<sup>137</sup>.

« Ainsi, ils (les sénateurs et les soldats) se battaient avec réserve et modestie de part de d'autre, vertu rare chez les hommes, notamment dans les affaires de cette sorte, et presque inconnue chez les soldats ».

Victor n'oublie jamais de dénoncer les soldats<sup>138</sup>.

Après le règne court de Tacite, Florianus, son frère est devenu empereur, mais il a été tué par les soldats près de Tarse, qui avaient appris l'avènement de Probus en Illyricum<sup>139</sup>. Il a pu se couvrir d'une grande gloire grâce aux victoires contre des barbares qui profitaient des morts des empereurs assassinés par leurs soldats et contre deux usurpateurs, Saturninus en Orient et Bonosus à Cologne, qui s'emparaient du pouvoir avec l'aide des soldats<sup>140</sup>. Enfin les soldats ont tué Probus, parce qu'il les avait amenés à Sirmium pour drainer la ville, et qu'il avait déclaré que les soldats perdraient leur raison d'être<sup>141</sup>. Puis, Victor montre son avis très important sur la relation entre le Sénat et l'armée;

*Abhinc militaris potentia convaluit ac senatui imperium creandique ius principis ereptum ad nostram memoriam, incertum, an ipso cupiente per desidiam an metu seu dissensionum odio. Quippe amissa Gallieni edicto refici militia potuit concedentibus modeste legionibus Tacito regnante,*

---

1; *Histoire Auguste*, Les Trente Tyrans 24; *Ibid.*, Divin Aurélien 32; Orose, VII. 23. 4; Jordanès, *Romana* 290. Cf. Zosime, I. 61. 2; Zonaras, XII. 27.

<sup>136</sup> Aurélius Victor, 35. 7.

<sup>137</sup> *Idem*, 35. 11.

<sup>138</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, pp. 152-153; Nixon, *op. cit.*, p. 300.

<sup>139</sup> Aurélius Victor 37. 1-2.

<sup>140</sup> *Idem*, 37. 3.

<sup>141</sup> *Idem*, 37. 3-4.

*neque Florianus temere invasisset, aut iudicio manipularium cuiquam, bono licet, imperium daretur amplissimo ac tanto ordine in castris degente. Verum dum oblectantur otio simulque divitiis pavent, quarum usum affluentiamque aeternitate maius putant, munivere militaribus et paene barbaris viam in se ac posteros dominandi*<sup>142</sup>.

« À partir de ce point-là, le pouvoir militaire grandit et l'autorité et le droit de nommer un prince fut enlevé au Sénat jusqu'à notre ère, il est incertain qu'il désire lui-même soit par apathie soit par crainte soit par haine des dissentiments. En effet il aurait pu rétablir le droit au service militaire qui avait été perdu à cause de l'édit de Gallien, pendant le règne de Tacite où les légions étaient discrètement conciliants, Florianus n'aurait pas inconsidérément s'emparer du pouvoir et l'empire n'aurait pas été donné à n'importe qui, même bon, par la décision des simples soldats, si l'ordre le plus grand et le plus important s'était trouvé dans les camps. Mais, tandis qu'ils s'amusent dans l'oisiveté et qu'en même temps ont peur des richesses dont ils considèrent l'usage et l'abondance plus importants que l'éternité ils construisirent le chemin pour les soldats et presque pour les barbares, pour dominer eux-mêmes et leurs descendants ».

Victor insiste sur le fait que la puissance de l'armée a augmenté et que le Sénat a perdu le droit à choisir un empereur après la tuerie de Probus. De plus, selon Victor ce sont des soldats qui avaient assuré le choix des empereurs à cause de Florianus, bien que Tacite ait rendu ce droit au Sénat. Comme Bird le confirme<sup>143</sup>, Victor accuse le Sénat qui se réjouissait de l'oisiveté et tremblait pour des richesses, car leur attitude a ouvert la voie à dominer eux-mêmes et leur descendants par les soldats et les barbares. Comme d'autres historiens romains, Victor montre son affinité envers la classe sénatoriale de manière générale, mais cette section est une exception<sup>144</sup> pour juger le Sénat. Alors, j'admets les vues de quelques chercheurs qui pensent que ces phrases sont plutôt une réflexion du 4<sup>ème</sup> siècle qu'une estimation exacte<sup>145</sup>, car la situation montrée ici correspond à l'époque où Victor vivait<sup>146</sup>.

---

<sup>142</sup> Idem, 37. 5-7.

<sup>143</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, pp. 158.

<sup>144</sup> Sur le traitement du Sénat dans le *Livre des Césars*, voir Bird, *Sextus Aurelius Victor*, pp. 29-40.

<sup>145</sup> A. Alföldi, *A Conflict of Ideas in the Late Roman Empire: The Clash between the Senate and Valentinian I*, Oxford, 1952, pp. 99-100; C. G. Starr, «Aurelius Victor: Historian of Empire », *American Historical Review* 61, 1956, pp. 579- 581; Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p.178, n. 11; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, p. 158.

<sup>146</sup> Ce type des dénonciations par Victor provient de son attitude antimilitariste des élites civiles et civiques.

Après que Probus Carus est devenu Auguste avec ses fils, Numérien et Carin, parmi lesquels Carus est mort à cause d'un coup de foudre pendant l'expédition de Perse<sup>147</sup>, et Numérien a été tué par l'intrigue de son préfet de prétoire, Aper<sup>148</sup>. Ensuite, Dioclétien a tué Aper<sup>149</sup> et il est devenu empereur sur l'avis des généraux et des tribuns<sup>150</sup>, puis Dioclétien est parti vers l'ouest se battre contre Carin. Ils se sont trouvés face à Margus et l'armée de Carin était dominante, mais il a été assassiné sous les coups de ses soldats, car il avait séduit leurs femmes<sup>151</sup>. Ensuite, la mention de l'armée se trouve dans la description de la réforme militaire à Rome<sup>152</sup>. Dioclétien a réduit le nombre des cohortes prétoriennes et des gens armés « *imminuto praetoriarum cohortium atque in armis uulgi numero* ». L'expression, « *in armis uulgi* », signifie des cohortes urbaines et *vigiles* en suivant l'opinion de Bird, parce qu'elles ont disparu au début du IV<sup>ème</sup> siècle<sup>153</sup>.

Les soldats apparaissent ensuite dans la description de l'avènement de Maxence et l'attaque de Sévère et Galère contre lui. Selon Victor, le peuple et les prétoriens ont proclamé Maxence empereur de Rome<sup>154</sup>. Toutefois, Constantin a pris le pouvoir avec l'assentiment de tous les gens qui étaient présents après la mort de son père Constance I à York (Eboracum)<sup>155</sup>. Ce qui nous intéresse est la différence de mentions sur l'armée. Victor indique que Maxence a été choisi par le peuple et les « prétoriens », mais par contre il ne mentionne pas ce qui a élevé Constantin

---

<sup>147</sup> Aurélius Victor, 38. 3.

<sup>148</sup> Idem, 38. 6-8.

<sup>149</sup> Idem, 39. 13.

<sup>150</sup> Idem, 39. 1.

<sup>151</sup> Idem, 39. 9-12.

<sup>152</sup> Idem, 39. 47.

<sup>153</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, pp. 176-177. Par contre, Dufraigne ne croit pas que cette expression signifie les cohortes urbaines. Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p.189, n. 52. Toutefois, comme Bird l'explique, ces cohortes ont disparu au début du IV<sup>ème</sup> siècle selon A. H. M. Jones. Cf. Jones, *The Later Roman Empire*, p. 693. Donc, nous retenons l'avis de Bird.

<sup>154</sup> Aurélius Victor, 40. 5.

<sup>155</sup> Idem, 40. 4.

quand il raconte son avènement<sup>156</sup>. Ce contraste se voit chez Eutrope et Jérôme aussi<sup>157</sup>, donc il doit dériver de la *Kaisergeschichte*. En fait, selon Anonymus Valesianus (Anonyme de Valois), qui suit une autre source, Constantin a aussi été élevé empereur avec l'accord de tous les soldats<sup>158</sup>. Galère a accepté l'avènement de Constantin contre son gré en donnant le statut de César<sup>159</sup>, mais celui de Maxence a été rejeté par Galère, qui a envoyé Sévère pour le supprimer. Selon Victor, Sévère a été abandonné par ses troupes que Maxence avait soudoyées par des récompenses et enfin il s'est enfui à Ravenne où il est mort<sup>160</sup>. Ensuite, Galère lui-même a essayé d'attaquer Maxence, mais ses soldats ont été également corrompus par Maxence, et par la crainte du même destin, il quitte Italie<sup>161</sup>. Ici la narration de Victor est assez neutre, mais la corruption de l'armée est racontée négativement dans le *Livre des Césars*, donc nous devons croire que son auteur décrit cette histoire dans le sens négatif.

Constantin a battu Maxence à la bataille du pont Milvius le 28 octobre 312 et après la mort de Maxence le peuple de Rome et le Sénat se sont réjouis, parce qu'il avait permis aux prétoriens de massacrer la foule et qu'il avait contraint les sénateurs et les paysans à lui payer des sommes

---

<sup>156</sup> Il me semble que Dufraigne n'a pas remarqué cette différence et il commet une faute de traduction « A sa mort, avec l'assentiment de toutes les troupes présentes, il prend le pouvoir ». Le mot qui correspond aux « troupes » n'existe pas chez Victor. « *Quo mortuo, cunctis, qui aderant, annitentibus, imperium capit* ». Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p. 55.

<sup>157</sup> Eutrope, X. 2. 2-3;

*Verum Constantio mortuo Constantinus, ... in Britannia creatus est imperator et in locum patris exoptatissimus moderator accessit. Romae interea praetoriani excito tumultu Maxentium, Herculii filium, qui haud procul ab urbe in villa publica morabatur, Augustum nuncupaverunt.*

Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 228<sup>g</sup>

*Constantius XVI imperii anno 2 diem obiit in Britannia Eboraci, post quem filius ejus Constantinus ... procreatus, regnum invadit.*

*Ibid.* 229<sup>a</sup>.

*Maxentius Herculii Maximiani filius a praetorianis militibus Romae Augustus appellatur.*

<sup>158</sup> Anonymus Valesianus, 2. 4. « ... et Constantinus omnium militum concensu Caesar creatur ».

<sup>159</sup> Lactance, *De la mort des persécuteurs* 24.8-25.5.

<sup>160</sup> Aurélius Victor, 40. 6-7. Dans le texte original latin de Victor, « abandonné par ses troupes » est « *desertus a suis* », et je suis la traduction de Dufraigne. En fait, Eutrope atteste que Sévère a été abandonné à cause d'une trahison de ses soldats (*militum suorum scelere desertus est*) de sorte que je crois que « *suis* » signifie aussi « ses troupes ». Cf. Eutrope, X. 2. 4.

<sup>161</sup> Aurélius Victor, 40. 8-9. Ici, Victor utilise le mot « *militibus* ». Ni Eutrope ni Jérôme ne racontent la seconde attaque contre Maxence par Galère.



pour son gaspillage sous prétexte de charges publiques<sup>162</sup>. Puis, Victor note sa haine des prétoriens;

*Quorum odio praetoriae legiones ac subsidia factionibus aptiora quam urbi Romae sublata penitus, simul arma atque usus indumenti militaris*<sup>163</sup>.

« En raison de la haine qu'ils ont commis, les légions prétoriennes et les troupes de réserve plus convenables pour les dissensions que pour la Ville de Rome furent totalement supprimées tout en enlevant les armes et l'usage de l'uniforme militaire ».

Cette attestation sur le démantèlement des prétoriens chez Victor est unique parmi les historiens latins et on ne peut le trouver ailleurs que chez Zosime<sup>164</sup>. Nous devons nous souvenir que Maxence est un cible de l'hostilité de Victor, car non seulement il a persécuté des sénateurs et le peuple, mais aussi il a ordonné de ravager, de piller et de brûler Carthage, gloire du monde, ainsi que les plus belles régions de l'Afrique où Victor est né et a habité jusqu'à son adolescence<sup>165</sup>. Il n'y a aucune mention positive sur Maxence chez Victor<sup>166</sup>. Peut-être possède-t-il une information personnelle sur le règne de Maxence et il la combine avec sa haine de l'armée.

Puis, les soldats apparaissent dans la description de l'avènement de Dalmatius à César en 335<sup>167</sup>. Quand Constantin le Grand le désignait comme César, les soldats se sont fortement opposés à sa décision<sup>168</sup>. En fait, 2 ans après la mort de Constantin le Grand, Dalmatius sera

---

<sup>162</sup> Aurélius Victor, 40. 24.

<sup>163</sup> Idem, 40. 25.

<sup>164</sup> Zosime, II. 17. 2. À côté des œuvres historiques, on peut trouver quelques témoignages sur le panégyrique et les sources judiciaires. Cf. *Panégyriques latins*, X. 33. 6; *Code Théodosien*, X. 10. 1; XIII. 10. 1; XV. 14. 3.

<sup>165</sup> Sur les critiques de Maxence par Victor, voir 40. 18-20. Bien évidemment, Maxence était l'ennemi de Constantin, père de Constance II, donc la position de Victor est celle d'une *fidēs* dynastique.

<sup>166</sup> Cf. Bird, *Sextus Aurelius Victor*, p. 110.

<sup>167</sup> Aurélius Victor, 41. 15.

<sup>168</sup> Dufraigne traduit cette phrase comme « avec la vive approbation des soldats (*adsistentibus ualide militaribus*) en suivant les manuscrits. Toutefois, il admet la proposition de Mommsen, suivie par Pichlmayr, comme la lecture « *obsistentibus* » et il se doute qu'elle est plus conforme à l'attitude ultérieure de l'armée qui montra son hostilité contre les neveux de Constantin le Grand. Cf. Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p.198, n. 20.

massacré avec ses proches. C'est un acte qui confirmera le pouvoir des trois fils de Constantin le Grand, Constantin II, Constance II et Constant. Victor reste silencieux sur les détails sur leurs morts<sup>169</sup>. Parmi d'autres sources, Julien, Ammien Marcellin et Zosime condamnent ouvertement Constance II<sup>170</sup>, et Jérôme indique la participation de Constance II à ce massacre<sup>171</sup>. Eutrope explique qu'il a eu une révolte militaire avec la permission de Constance II<sup>172</sup>, et l'*Epitome de Caesaribus* et Orose ne mentionnent que l'intrigue militaire<sup>173</sup>. Comme X. Lucien-Brun et R. W. Burgess le montrent<sup>174</sup>, Constance II a ordonné ce massacre en utilisant l'armée, mais Victor a placé son œuvre de sorte qu'il a dû garder le silence sur les détails de cet événement<sup>175</sup>. Après la mort de Dalmatius et de ses proches, les fils de Constantin le Grand ont pris le pouvoir et ils ont divisé l'empire en trois. Toutefois, trois ans après, Constantin II a attaqué Constant, mais il a été vaincu par son frère cadet<sup>176</sup> en 340 et Constant aussi a été renversé par Magnentius, car il est devenu orgueilleux grâce à cette victoire, imprudent de sa jeunesse, violent, et odieux par la dépravation de ses sujets, et il était de plus enclin à l'avarice et à l'arrogance vers les soldats<sup>177</sup>.

On peut trouver quatre usurpateurs qui étaient contemporains de Victor dans son œuvre, et tous sont condamnés sévèrement, et trois entre eux étaient officiers dans l'armée. D'abord, Victor indique que Magnentius était cruel et féroce, et que ce type de caractère était naturel chez un barbare, donc on regrette le règne de Constant non sans raison<sup>178</sup>. Avant d'être proclamé

---

<sup>169</sup> Aurélius Victor, 41. 22. « *Igitur confestim Dalmatius, incertum quo suasore, interficitur*; (Donc, toute de suite, Dalmatius, on ne sait pas sur quel conseil, est assassiné) ».

<sup>170</sup> Julien, *Lettre aux Athéniens* 270C-D; Ammien Marcellin, XXI. 16. 8; Zosime, II. 40. 1-3.

<sup>171</sup> Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 234<sup>e</sup>.

<sup>172</sup> Eutrope, X. 9. 1.

<sup>173</sup> *Epitome de Caesaribus*, 41. 18; Orose, VII. 29. 1.

<sup>174</sup> X. Lucien-Brun, « Constance II et le massacre des princes », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé. Lettres d'humanité* 32, 1973, pp. 585-602; R. W. Burgess, « The Summer of Blood: The "Great Massacre" of 337 and the Promotion of the Sons of Constantine », *Dumbarton Oaks Papers* 62, 2008, pp. 5-51.

<sup>175</sup> Cf. Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p.199, n. 30. Il faut que l'on se souvienne que Victor a composé son œuvre sous le règne de Constance II à propos de son silence sur ce massacre.

<sup>176</sup> Aurélius Victor, 41. 22.

<sup>177</sup> Idem, 41. 23.

<sup>178</sup> Idem, 41. 25.

empereur, il était d'abord *protector* et puis *comes rei militaris* de Constant<sup>179</sup>. Deuxièmement, Vetranio était totalement analphabète, d'esprit très sot de sorte que son avènement était le plus mauvais choix à cause de sa rustauderie. Vetranio était maître de l'infanterie (*magister peditum*) en Illyricum, issu de la Mésie supérieure, une région très arriérée<sup>180</sup>. Troisièmement, on trouve Nepotianus qui était le neveu de Constantin le Grand. En 350 il a corrompu le peuple et il s'est prétendu empereur en tuant le préfet de la Ville avec une troupe de gladiateurs<sup>181</sup>. Selon Victor, la nature folle de Nepotianus était à tel point destructrice de la plèbe romaine et des sénateurs, que partout les maisons, les places, les rues et les temples se sont remplis de sang ou de corps comme tombeaux<sup>182</sup>. On peut enfin citer Silvanus qui s'est proclamé empereur à Cologne en 355. Il est né en Gaule de parents barbares et il vient de la classe militaire. Il est devenu maître de l'infanterie bien qu'il soit très jeune. Toutefois, soit par crainte soit par folie il a pris le pouvoir plus haut<sup>183</sup>. Comme je l'ai montré, l'origine de ces usurpateurs est du rang militaire et de la famille barbare sauf Nepotianus. De plus, selon Victor ils n'ont pas pu trouver de mort heureuse sauf Vetranio. Après avoir été vaincu à Mursa en 351, Magnentius a suicidé deux ans plus tard avec son frère et son César, Decentius. Victor indique que Constance II a contraint les deux à mourir par un supplice différent (*uario supplicio*)<sup>184</sup>. À propos de Vetranio, comme on a vu dans le chapitre précédent, Constance II l'a fait se rendre par la force de l'éloquence<sup>185</sup>. Nepotianus a été battu par la troupe de Magnentius le vingt-septième jour de son règne<sup>186</sup>. Silvanus a été tué dans une révolte des légions le vingt-huitième jour de son règne<sup>187</sup>. Victor déteste l'usurpation et la révolte militaire, donc il est naturel qu'il condamne ces

---

<sup>179</sup> Zosime, II. 42. 2. *PLREI*, Fl. Magnus Magnentius, p.532.

<sup>180</sup> Victor, 41. 26. Cf. *PLREI*, Vetranio 1, p.954.

<sup>181</sup> Aurélius Victor, 42. 6. Comme Dufraigne et Bird le corrigent, il y a une faute dans le récit de Victor. Selon Zosime II. 43. 2-4, la personne qui a été tuée n'est pas le préfet de la Ville, mais le préfet du prétoire, Anicetus, nommé de Magnentius a été assassiné. Le préfet de la Ville, Fabius Titianus, n'était pas à Rome. Cf. Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Éd. par P. Dufraigne, p.201, n. 8 ; Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated by H.W. Bird, pp. 200.

<sup>182</sup> Aurélius Victor, 42. 7. Sur Nepotianus, voir *PLREI*, Virius Nepotianus, p.625.

<sup>183</sup> Aurélius Victor, 42. 15-16. Sur Silvanus, voir *PLREI*, Silvanus 2, pp. 840-842.

<sup>184</sup> Aurélius Victor, 42. 10. Sur Decentius, voir *PLREI*, Decentius 3, pp. 244-246.

<sup>185</sup> Aurélius Victor, 42. 1-4. Selon Zosime et Zonaras, Vetranio s'est retiré à Pruse en Bithynie. Cf. Zosime, II. 44. 2-4; Zonaras, XIII. 7.

<sup>186</sup> Aurélius Victor, 42. 8.

<sup>187</sup> Idem, 42. 16. Selon Ammien Marcellin, XV. 5. 1-31, Constance II a poussé Ursicinus à assassiner Silvanus.

usurpateurs et la guerre civile. On peut trouver un éloge de Dioclétien sur son acte après l'avènement ;

*Quae res post memoriam humani nova atque inopinabilis fuit civili bello fortunis fama dignitate spoliatum neminem, cum pie admodum mansueteque geri laetemur exilio proscriptioni atque etiam suppliciis et caedibus modum fieri*<sup>188</sup>.

« Ce fut, dans l'histoire humaine, une chose nouvelle et surprenante que, dans la guerre civile, personne n'ait été dépouillé de ses possessions, de son honneur et de sa dignité, parce que nous nous réjouissons, comme si elle est exercée avec toute la tendresse et la bienveillance, de faire mettre une mesure à l'exil, aux proscriptions, et même aux supplices et aux meurtres ».

On peut trouver la clémence de Dioclétien dans d'autres ouvrages<sup>189</sup>. Victor admire en effet ses efforts pour protéger la concordance parmi les tétrarques<sup>190</sup>. Quand il composait le *Livre des Césars*, Julien avait été déjà proclamé empereur par ses soldats à Lutèce<sup>191</sup>. Les phrases dans le dernier chapitre de Victor montre son alarme contre Julien après sa grande victoire contre les Germains ;

*Quae quamquam vi eius, fortuna principis tamen et consilio accidere. Quod adeo praestat, ut Tiberius Galeriusque subiecti aliis egregia pleraque, suo autem ductu atque auspicio minus paria experti sint*<sup>192</sup>.

« Ces exploits aient été accomplis par sa force, mais aussi par la fortune et la prudence du prince. Ceci l'emporte jusqu'au point que Tibère et Galère, quand ils s'étaient subordonné aux autres, accomplirent la plupart de leurs exploits, mais, sous leur propre conduite et leur propre auspice, leurs gestes étaient moins égaux ».

---

<sup>188</sup> Aurélius Victor, 39. 15.

<sup>189</sup> Cf. *Histoire Auguste*, Carus, Carin et Numérien 15. Même, Lactance, un grand attaquant de Dioclétien, admet sa clémence. Lactance, *De la mort des persécuteurs* 11. 8.

<sup>190</sup> Victor, 39. 48. Cf. Bird, *Sextus Aurelius Victor*, pp. 51-52.

<sup>191</sup> Sur l'avènement de Julien, on peut trouver des détails chez ces auteurs ; Ammien Marcellin, XX. 4. 9-5. 10 ; Zosime, III. 9. 1-3 ; Julien, *Lettre aux Athéniens* 282C-285D ; Libanios, *Discours* XVIII.95- 104.

<sup>192</sup> Aurélius Victor, 42. 18-19.

En conclusion, Victor montre trois avis critiques sur l'armée et les soldats, comme Bird le réaffirme<sup>193</sup>. Tout d'abord, la barbarisation de l'armée est bien jugée. Elle a commencé depuis le Principat, les citoyens ont refusé d'accomplir ses obligations militaires. Enfin, l'Édit de Gallien a fermé la porte aux sénateurs pour avancer dans la carrière militaire. En conséquence, les barbares ont occupé les rangs dans l'armée et quelques commandants ont envahi le statut d'empereur comme Maximinus Thrax, et Magnentius. Deuxièmement, Victor critique sévèrement la corruption et la vénalité des soldats. Quand Didius Julianus est monté sur le trône, les prétoriens ont organisé des enchères. Alors que Maxence se déclarait empereur à Rome, les soldats de Sévère ont abandonné leur empereur, et ensuite Gallien a dû se retirer de peur du même destin. Finalement, selon Victor, à cause de l'armée, l'Empire romain a eu beaucoup de guerres civiles à partir du début de l'empire jusqu'à son époque. Spécialement, il est arrivé au sommet de sa prospérité pendant le règne d'Alexandre Sévère, mais après son assassinat il est tombé dans le chaos et sous Gallien son déclin en a marqué le point le plus bas. Derrière cette décadence et ces guerres civiles, il y avait toujours l'armée et Victor était bien persuadé que la troupe était inutile, comme le commentaire de Probus indique, et que la rusticité et l'inculture des soldats étaient inadmissibles. Si l'on compare Victor avec Eutrope, un historien qui composait 10 ans après lui et qui a dédié son œuvre à Valens pour montrer les exploits militaires de l'empire romain, on peut rencontrer un grand contraste. Eutrope raconte des gloires militaires depuis la fondation de Rome jusqu'à son époque et Jovien est bien jugé puisqu'il a cédé quelques territoires romains aux Persans<sup>194</sup>. Par contre, Victor évite la narration des exploits militaires et l'armée est toujours mauvaise pour lui<sup>195</sup>. Victor a vécu comme le fonctionnaire civil à Sirmium, un centre militaire près de la frontière, il a donc témoigné beaucoup d'abus de soldats. Son expérience a dû exercer une mauvaise influence sur son récit.

## 5. Femmes et eunuques.

Les femmes et les eunuques ne sont ni des fonctionnaires de l'empire romain ni dans l'organisation de gouvernement. Toutefois, en ce qui concerne les femmes et les eunuques, Victor porte des accusations notables contre eux dans son œuvre comme le tableau ci-dessous le montre, quand les femmes activement agissent.

<i>Livre des Césars</i>	Description des femmes et des eunuques
-------------------------	--

<sup>193</sup> Bird, *Sextus Aurelius Victor*, p. 52.

<sup>194</sup> Eutrope, X. 17. 1-2.

<sup>195</sup> Pour la comparaison de récit de Victor avec celui d'Eutrope, voir Eutropius, *Breviarium*.

Translated by H.W. Bird, pp. xliii- xliv.

1. 7.	Auguste était heureux sauf ses enfants et son mariage.
3. 10.	Caligula a sali sa sœur et les femmes nobles.
4. 5-11.	Débauches de Messaline.
4. 12-15, 5. 8-12.	Désordres d'Agrippine sous Claudius et Néron.
5. 16.	Un eunuque seul suit jusqu'à la mort de Néron
11. 7.	Inconduite de la femme de Domitien.
13. 13.	Plotina, femme de Trajan, intervient dans la succession de son mari et aide l'avènement d'Hadrien.
16. 2.	Débauches de la femme de Marc-Aurèle.
20. 23.	Scandale de la femme de Septime-Sévère.
21. 2-4.	Julia, « belle-mère » de Caracalla, séduit son beau-fils.
23. 2.	Il n'avait pas de femmes déshonnêtes et de mœurs scandaleuses plus impures qu'Élagabal.
24. 5.	Dévouement d'Alexandre Sévère pour sa mère, Mammaea.
33. 3.	Zonobie occupe l'Orient.
33. 6.	Débauches de Gallien avec sa femme, Salonina et la fille du roi des Marcomans, Pipa.
33. 12.	Victorinus tué après avoir séduit la femme d'Attianus.
33. 14.	Victoria, femme de Victorinus fait Tetricus empereur des Galois.
39. 11.	Carinus essayait de tenir beaucoup de femmes de ses soldats.

Sous le règne de Constance II ils avaient un pouvoir immense à la cour donc il doit être profitable de connaître ses critiques sur eux. Concernant l'idée de Victor sur les femmes, les eunuques et la moralité sexuelle, nous possédons des articles de H. W. Bird qui sont importants pour nos études, parce qu'ils tracent des descriptions des femmes et des eunuques dans le *Livre des Césars*<sup>196</sup>.

À propos du premier empereur, Auguste, Victor note qu'il était favorisé par la fortune sauf ses enfants et son mariage<sup>197</sup>. Ici, Victor mentionne la femme d'Auguste, Livie : selon Tacite elle était « la mère malsaine à la République et une marâtre malsaine à la famille de César »<sup>198</sup>. Peut-être la narration sur Livie chez Tacite a eu des conséquences sur l'avis de Victor. Ensuite, dans le chapitre sur Claudius, on peut trouver deux femmes fatales, Messaline et Agrippine. Messaline a commis beaucoup d'adultères et si un homme a refusé sa séduction, elle l'a condamné à mort. Ici, Victor emploie une expression qui pourra évoquer la colère des féministes modernes, « par un artifice habituel aux femmes (*peruagatis mulierum artibus*) » pour décrire les actes de Messaline. Il me semble que Victor a été berné par des femmes dans sa vie de sorte

<sup>196</sup> H.W. Bird, « Aurelius Victor on Women and Sexual Morality », *The Classical Journal* 78, 1983, pp. 44-48. Bird réinsère cet article avec quelques additions sur les eunuques dans son œuvre, *Sextus Aurelius Victor*, pp. 116-121. Je dépends beaucoup de ses études, car nous ne possédons aucune étude à part celles de Bird sur ce sujet.

<sup>197</sup> Aurélius Victor, 1. 7. « *absque liberis tamen simulque coniugio* ».

<sup>198</sup> Tacite, *Annales* I. 10. 7. « *postremo Livia gravis in rem publicam mater, gravis domui Caesarum noverca* ».

qu'il emploie cette expression. Elle a aussi prostitué des femmes mariées et de jeunes filles, et même des hommes n'ont pas pu s'enfuir de ces débauches. À la fin, elle a commis une bigamie, c'est-à-dire, elle s'est mariée avec C. Silius quand Claudius séjournait à Ostie pour s'amuser avec ses courtisanes<sup>199</sup>. Dès que Messaline a été exécutée, Claudius, d'un caractère veule, a choisi Agrippine comme sa femme, même si elle était sa nièce. Agrippine était encore pire que Messaline et elle a réussi à assassiner son mari par le poison, simulé sa mort naturelle en corrompant des gardes « par les artifices d'une femme (*arte mulieris*) » et a de fait son fils, Néron, le successeur de Claudius<sup>200</sup>. Après que son fils est monté sur le trône, elle a essayé de le séduire avec grande ardeur pour le subjuguier et Victor donne son avis sur son acte:

*Id ego quamquam scriptoribus diversa firmantibus verum puto ...; peccandi consuetudo, nova et eo dulciora affectans, ad extremum in suos agit*<sup>201</sup>.

« Je crois que c'est vrai, bien que les auteurs assurent des faits divers...; l'habitude des vices, qui cherche des choses nouvelles et par cela plus douces, finalement se tourne vers ses proches ».

Agrippine a été assassiné sur l'ordre de Néron et puis Néron est tombé dans des désordres encore plus déshonorants, comme l'humiliation d'une Vestale<sup>202</sup>. Quand Galba se révoltait contre Néron, on l'a abandonné excepté un eunuque qu'il avait castré et dont il avait essayé de changer le sexe et enfin Néron s'est percé lui-même d'un coup de poignard, car personne n'a aidé son suicide<sup>203</sup>. Ici on peut trouver l'eunuque (*spado*) pour seule et unique fois dans l'œuvre de Victor. Cette description de l'eunuque apparaît avec Néron, un des pires empereurs romains, comme entourage inséparable de Néron, donc on peut imaginer la haine de Victor pour eux<sup>204</sup>.

Ensuite, la femme de Domitien, également un des pires empereurs, est bien critiquée, car elle préférait l'amour d'un histrion à son mari, pour faire un exemple des débauches de

---

<sup>199</sup> Aurélius Victor, 4. 5-11.

<sup>200</sup> Idem, 4. 11-15.

<sup>201</sup> Idem, 5. 9-10.

<sup>202</sup> Idem, 5. 11-12.

<sup>203</sup> Idem, 5. 16. Le nom de cet eunuque est Sporus avec lequel Néron s'était marié et selon Suétone et Dion Cassius, Flavius Josèph et l'*Epitome de Caesaribus*, Néron a été accompagné de 3 ou 4 personnes pendant sa fuite. Cf. Suétone, Néron 48; Dion Cassius, LXIII. 27; Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs* IV. 493; *Epitome de Caesaribus*, 5. 7.

<sup>204</sup> Delmaire, *Les institutions du Bas-Empire romain de Constantin à Justinien*, pp. 149-166.

Domitien<sup>205</sup>. Puis, Plotina, épouse de Trajan, se trouve dans l'histoire de la succession d'Hadrien, et selon Victor elle l'a fait passer pour héritier du trône qui avait été désigné par le testament de son mari, car Hadrien était favori de Plotina<sup>206</sup>. Puis, la femme de Marc-Aurèle est accusée, car elle s'est plongée dans des actes lascifs avec les matelots en Campanie<sup>207</sup>. Septime-Sévère a souffert de l'inconduite de sa femme, Julia<sup>208</sup>. Selon Victor, Julia a séduit son beau-fils, Caracalla, mais il était en réalité son propre fils, donc Victor ne savait pas ce simple fait<sup>209</sup>.

On peut trouver l'opinion particulière de Victor sur les femmes dans la description d'Élagabal:

*Hoc impurius ne improbae quidem aut petulantes mulieres fuere*<sup>210</sup>.

« Il n'y eut pas de femmes malhonnêtes ou impudentes qui était encore plus impures que lui (Élagabal) ».

Ce commentaire est dirigé vers les débauches d'Élagabal, mais on peut aussi trouver d'autres critiques envers les femmes chez Victor. Selon l'*Histoire Auguste*, Élagabal a voulu porter un diadème orné de bijoux pour souligner sa beauté et rendre son visage plus efféminé<sup>211</sup>. Comme un moraliste, Victor déteste tous les types de désordres et débauches des empereurs et il fait un grand éloge de Philip l'Arabe, car celui-ci a interdit la prostitution masculine<sup>212</sup>.

---

<sup>205</sup> Aurélius Victor, 11. 7.

<sup>206</sup> Idem, 13. 13. Bird précise que Plotina a forgé la volonté de Trajan à mettre Hadrien sur le trône « she forged her husband's will to place Hadrian on the throne ». Toutefois, il n'y a aucune indication dans la description de Victor. Cf. Bird, *Sextus Aurelius Victor*, p. 117.

<sup>207</sup> Aurélius Victor, 16. 2.

<sup>208</sup> Idem, 20. 23.

<sup>209</sup> Idem, 21. 3. Cette relation entre Caracalla et Julia se trouve dans beaucoup d'œuvres de l'Antiquité. Cf. Eutrope, VIII. 20; *Histoire Auguste*, Septime-Sévère 21; *Ibid.* Antonin Caracalla 10; *Ibid.*, Antonin Géta 7; *Epitome de Caesaribus*, 21. 5; Jérôme, *Chronique* (Helm), p. 213; Orose, VII. 18. 2. La description de cette histoire chez les historiens latins se ressemble, donc il est probable qu'elle vient de la *Kaigergeschichte*. En plus, selon Hérodien, IV. 9. 3, quand Caracalla restait à Alexandrie, il a été marqué à cause de la relation avec sa mère. Sur la référence de ce problème, voir Bird, *Sextus Aurelius Victor*, p. 158. n. 13.

<sup>210</sup> Aurélius Victor, 23. 2.

<sup>211</sup> *Histoire Auguste*, Antonin Élagabal 23.

<sup>212</sup> Aurélius Victor 28. 6-7.



Pendant l'époque de l'anarchie militaire du III<sup>ème</sup> siècle, on peut trouver trois exemples dans lesquels Victor montre son hostilité aux femmes. D'abord, Zénobie, reine de Palmyre, est mentionné dans le chapitre de Gallien;

..., *Orienti latrones seu mulier dominaretur*,...<sup>213</sup>.

« ..., que l'Orient soit dominé par des brigands ou par une femme,... ».

Victor ne mentionne pas le nom de Zénobie, bien que d'autres historiens le précisent en suivant la *Kaisergeschichte*<sup>214</sup>. Puis, dans le même chapitre, Victor raconte l'inconduite de Gallien et il cite deux femmes autour de Gallien;

*Inter haec ipse popinas ganeasque obiens lenonum ac vinariorum amicitiiis haerebat, expositus Saloninae coniugi atque amori flagitioso filiae Attali Germanorum regis, Pipae nomine...*<sup>215</sup>.

« Pendant ces affaires, fréquentant orgies et tavernes, il (Gallien) était attaché à l'amitié des proxénètes et des ivrognes, il se livra à sa femme Salonina et à son amour honteux pour une fille d'Attalus, roi des Germains, qui s'appelait Pipa ».

Ici, Victor juxtapose des actes scandaleux de Gallien et son amour envers deux femmes, Salonina et Pipa de sorte qu'il pense que ces femmes étaient dangereuses pour l'État<sup>216</sup>. Enfin, Victoria, mère de Victorinus, un empereur gaulois, a acheté la faveur des soldats après la mort de son fils en nommant Tetricus empereur;

*Interim Victoria amisso Victorino filio, legionibus grandi pecunia comprobantibus Tetricum*

---

<sup>213</sup> Idem, 33. 3.

<sup>214</sup> Cf. Eutrope, IX. 13 ; *Histoire Auguste*, Trente tyrans 30.

<sup>215</sup> Aurélius Victor, 33. 6.

<sup>216</sup> Cf. *Histoire Augsute*, Trente tyrans 3; *Ibid.*, Deux Gallien 21; *Epitome de Caesaribus*, 33. 1. Sur Salonina et Pipa, voir J. J. Bray, *Gallienus: A Study in Reformist and Sexual Politics*, Kent Town, 1997, pp. 31-32; Den Boer, *op. cit.*, p. 80 et Pséudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Éd. par M. Festy, pp. 155-156, n. 2. Den Boer a tort d'identifier ces deux personnages avec une femme, JuliaCornelia Salonina Pipa, mais il ne montre aucune preuve sur son idée, donc personne la suit (sauf erreur de ma part).

*imperatorem facit,...*<sup>217</sup>.

« Cependant, Victoria, après avoir perdu son fils, Victorinus, en achetant l'approbation des légions avec une grande quantité d'argent, fit de Tetricus l'empereur... ».

En fait, Victor critique l'action de Victoria, parce qu'elle a corrompu des soldats pour donner le statut d'empereur à Tetricus<sup>218</sup>. C'est la dernière mention des femmes dans l'œuvre de Victor.

Comme nous l'avons remarqué, Victor ne donne que des commentaires négatifs sur les femmes. Ces histoires se trouvent aussi dans les livres de Suétone et Tacite et Victor les a peut-être tirées de la *Kaisergeschichte*, parce qu'il y a des anecdotes similaires dans d'autres œuvres comme Eutrope et l'*Histoire Auguste*. Toutefois, Victor choisit et change la description originelle de la *Kaisergeschichte* en ajoutant ses idées personnelles, donc je crois qu'il se rappelle son époque, et son expérience doit être reflétée dans son livre<sup>219</sup>. Selon quelques auteurs, Constance II se subordonnait à ses femmes et ses eunuques. Je cite une phrase d'Ammien Marcellin:

*Uxoribus et spadonum gracilentis vocibus et palatinis quibusdam nimium quantum addictus ad singula eius verba plaudentibus et quid ille aiat aut neget, ut adsentiri possint, observantibus*<sup>220</sup>.

« Il se dédia de manière si ridicule à ses femmes et aux voix grêles des eunuques et à quelques courtiers qui applaudissaient chacun de ses mots et observaient s'il disait oui ou non que quiconque puisse approuver ».

L'auteur de l'*Epitome de Caesaribus* raconte presque la même histoire :

*Spadonum aulicorumque amori deditus et uxorum;...*<sup>221</sup>.

« Il se dédia à l'affection des eunuques, des courtisans et de ses femmes ;... ».

---

<sup>217</sup> Aurélius Victor, 33. 14.

<sup>218</sup> Cf. *Histoire Auguste*, Trente tyrans 24-25 et 30; Eutrope, IX. 10. L'*Histoire Auguste* raconte l'ingérence de Victoria, mais son auteur ne précise pas la corruption des soldats. Eutrope ne mentionne pas l'intervention de Victoria.

<sup>219</sup> Bird aussi donne la même conclusion. Cf. Bird, *Sextus Aurelius Victor*, p. 118.

<sup>220</sup> Ammien Marcellin, XXI. 16. 16.

<sup>221</sup> *Epitome de Caesaribus*, 42. 19.

Eutropius aussi estime qu'il s'est trop dédié à ses femmes (*uxoribus deditior*)<sup>222</sup>, et Mamertinus laisse une note similaire<sup>223</sup>.

Constance II avait trois femmes dans sa vie ; une fille de Julius Constantius<sup>224</sup>, Eusèbie (Eusebia)<sup>225</sup> et Faustina<sup>226</sup>. Et, parmi les eunuques sous Constance II, Eusebius (Eusèbe)<sup>227</sup>, le Grand Chamberlain (*praepositus sacri palatii*) eut un pouvoir immense dans la cour. Dans le chapitre suivant, nous identifierons en détail les personnages que Victor critique, mais il faut que nous nous souvenions que Victor condamne des valets de Constance II à la fin de son œuvre<sup>228</sup> et son entourage est critiqué par plusieurs auteurs. Je suis sûr que Victor croit que ces personnages incompetents ruineront l'empire<sup>229</sup>.

## Conclusion.

Dans ce chapitre nous avons examiné les fonctionnaires et l'organisation que Victor blâme et nous avons pu trouver cinq cibles de ses reproches : les préfets du prétoire, les *actuarii*, des *agentes in rebus* et des *notarii*, l'armée et la cour autour des femmes et des eunuques. Victor compose une œuvre historique allant d'Auguste à Constance II, mais son égard se tourne toujours vers les circonstances contemporaines où la plupart des personnages mentionnés ci-dessus exerçaient le pouvoir arbitrairement. À propos des préfets du prétoire, Victor raconte leur mauvaise réputation, car il y avait des gens qui n'étaient pas appropriés pour ce statut. Puis, les *actuarii* faisaient des crimes sur des annones. Les *agentes in rebus* (et *notarii*) forgeaient des calomnies et détruisaient tout. L'armée est toujours apparue comme un grand symbole de corruptions, une entité qui a dû causer des problèmes. Les femmes sont critiquées chez Victor parce qu'elles séduisaient des hommes et elles pourraient être destructrices quand elles possèdent le pouvoir dans l'État. Les eunuques n'apparaissent qu'une fois, mais comme

---

<sup>222</sup> Eutrope, X. 15.

<sup>223</sup> Mamertinus, 19. 3-5.

<sup>224</sup> Nous ne connaissons ni son nom exact, ni Jones ne semble pas le connaître plus. Il ne la mentionne pas dans son œuvre. Toutefois, dans la section de Constance II, son nom est cité comme sa première épouse. *PLREI*, Fl. Iul. Constantius 8, p.226.

<sup>225</sup> *Ibid.* I, Eusebia, pp. 300-301.

<sup>226</sup> *Ibid.* I, Faustina, p. 326.

<sup>227</sup> *Ibid.* I, Eusebius 11, pp. 302-303.

<sup>228</sup> Aurélius Victor, 42. 24-25.

<sup>229</sup> R. J. Penella et Bird arrivent à l'idée pareille. Cf. R. J. Penella, « A Lowly Born Historian of the Late Roman Empire: Some Observations on Aurelius Victor and His *De Caesaribus* », *Thought* 55, 1980, pp. 122-131, esp. pp. 130-131; Bird, *Sextus Aurelius Victor*, p. 119.

seul accompagnateur dans la description de la fuite misérable de Néron.

Alors, pour quelle raison relate-il ce type d'histoires dans son œuvre ? Je suis sûr qu'il a quelques personnes concrètes en tête, quand il compose son livre. Si l'on arrive à les identifier en utilisant d'autres sources littéraires et épigraphiques avec des études de prosopographie, on peut connaître la signification du *Livre des Césars* plus clairement. Dans le chapitre suivant, nous allons examiner les personnages identifiables avec la prosopographie, puis nous essaierons de connaître les personnages portant le statut que Victor critique.

## Chapitre 7 Prosopographie des personnes critiquées et louées dans le *Livre des Césars*

Dans ce chapitre nous essayons d'identifier les différents personnages que Victor critique ou encense dans son œuvre. Comme nous l'avons déjà examiné précédemment, il dénigre des gouverneurs provinciaux, des chefs militaires (*provinciarum ac militiae rectores*), des serviteurs (*ministri*) et des valets de Constance II (*apparitores*) à la fin de son livre<sup>1</sup>. De plus, il blâme des préfets du prétoire (*praefecti praetorio*)<sup>2</sup>, des *actuarii*<sup>3</sup>, des *agentes in rebus*<sup>4</sup>, l'armée<sup>5</sup>, des femmes<sup>6</sup> et des eunuques<sup>7</sup>. Heureusement grâce au travail d'A. H. M. Jones sur la prosopographie<sup>8</sup> nous pouvons composer une liste des fonctionnaires dans l'antiquité tardive. Puis, en employant des livres d'auteurs comme Ammien Marcellin, Zosime, Libanios et Julien, nous pouvons connaître leurs évolutions. Si nous pouvons trouver un fonctionnaire avec une réputation bonne ou mauvaise et que son geste corresponde au favoritisme de Victor ou à son défavoritisme, nous pouvons le considérer comme une personne que Victor encense ou critique.

Concernant des études précédentes sur l'identification des personnes que Victor critique, nous ne possédons que deux études, une petite mention des fonctionnaires dans un article de H. W. Bird<sup>9</sup> et un article sur Florentius par M. Antqueira<sup>10</sup>. Bird suppose que Julien a été impressionné par son intégrité et son talent administratif lorsqu'ils se sont rencontrés et qu'ils ont discuté sur les fonctionnaires sous Constance II, qui étaient incompetents, hostiles et malfaisants. Ensuite, il donne une liste; Marcellus, *magister peditum*, Barbatio, *magister*

---

<sup>1</sup> Aurélius Victor, 42. 24-25.

<sup>2</sup> Idem, 9. 11-12.

<sup>3</sup> Idem, 33. 12-13.

<sup>4</sup> Idem, 39. 44-45.

<sup>5</sup> Voir le tableau sur l'armée dans le chapitre 6.

<sup>6</sup> Voir le tableau sur des femmes et des eunuques dans chapitre 6.

<sup>7</sup> Aurélius Victor, 5. 11.

<sup>8</sup> A. H. M. Jones, *Prosopography of the Late Roman Empire* I, Cambridge, 1971.

<sup>9</sup> H.W. Bird, «Julian and Aurelius Victor », *Latomus* 55, 1996, pp. 870-874, esp. pp. 873-874.

<sup>10</sup> - M. Antqueira, « Um funcionário cristão como alvo? Flávio Florêncio e Aurélio Vítor »; M. Antqueira, *A escrita da história na antiguidade Greco-Romana*, Critiba, 2016, pp. 223-246.

*peditum*, Cella, *tribunus scutariorum*, Florentius, préfet du prétoire, Paulus Catena, notaire, Gaudentius, un autre notaire, Pentadius, troisième notaire, et d'autres personnes. Puis, il narre de la différence entre Anatolius, le préfet préféré de Victor, et Florentius, son successeur. Nous allons étudier ces personnes racontés par Bird, cependant sa liste n'est pas suffisante, car il n'y a aucune recherche à la base de sources historiques. De plus, il ne remarque que les dernières phrases dans l'œuvre de Victor. Toutefois, comme nous l'avons examiné, il souligne les corruptions des autres postes mentionnés au-dessus. Donc, afin de bien connaître la signification du *Liber de Caesaribus*, nous devons rechercher toutes les personnes dont les postes correspondaient aux allusions chez Victor. Pour étudier leurs gestes, il faut que nous utilisions d'autres sources historiques. C'est l'originalité et la nouveauté de notre étude. À propos d'un article de M. Antikeira son idée est convaincante, même si ses études se limitent à Florentius. En ajoutant ces deux études, T. Moreau examine les réseaux de fonctionnaires sous Constance II selon Ammien Marcellin<sup>11</sup>. Même si elle ne traite pas sur Victor, il y a beaucoup de points communs entre Ammien Marcellin et Victor de sorte que son travail est très utile.

Il y a quelques remarques littéraires avant de commencer le détail des identifications. Premièrement, il faut se rappeler que nous n'avons pas une liste complète sur ces fonctionnaires. Par exemple, Aurélius Victor est devenu le gouverneur de la Pannonie Seconde en 361. Nous ne connaissons pas son prédécesseur direct, car Africanus<sup>12</sup>, *consularis Pannoniae Secundae*, que nous pouvons identifier comme son prédécesseur, avait été exécuté en 355, parce qu'il avait critiqué le gouvernement<sup>13</sup>. On ne connaît pas son successeur. Deuxièmement, il y a une variété d'informations sur les personnages que nous identifions. Par exemple, la première épouse de Constance II, nous ignorons même son nom, bien qu'elle ait pu être *Augusta*<sup>14</sup>. Nous possédons aussi quelques personnages anonymes et des gens dont nous connaissons des fragments de leurs noms. De plus, à propos des *actuarii*, nous ne possédons pas leur prosopographie de sorte que nous ne pouvons pas identifier les personnes que Victor critique. Par contre, quand nous

---

<sup>11</sup> T. Moreau, « Les réseaux de fonctionnaires et leurs contraintes sous Constance II. Réflexion d'après les *Res Gestae* (14-16) d'Ammien Marcellin » ; in T. Moreau et A. Bodin (eds.), *Réseaux sociaux et contraintes dans l'Antiquité tardive. Actes de la journée d'études (Université de Paris Ouest Nanterre la Défense, 27 juin 2013)*, *Revue des études tardo-antique*, Supplément 1, Nanterre, 2014, pp. 103-136.

<sup>12</sup> *PLREI*, Africanus 2, p. 26.

<sup>13</sup> Ammien Marcellin, XV. 3-7-11, XVI. 8. 3.

<sup>14</sup> Cf. *PLREI*, Iulius Constantius 7, p. 226.

possédons des inscriptions détaillées sur une personne, nous pouvons tracer facilement sa carrière, bien qu'il ne soit qu'un fonctionnaire banal. Troisièmement, même si nous trouvons des évaluations de personnes dans certaines œuvres et que nous pouvons savoir s'il est bon ou mauvais, leurs estimations ne pourraient pas s'accorder avec l'idée de Victor. Spécialement, quand nous traitons de la *Lettre aux Athéniens* de Julien qui a été envoyée comme l'accusation de Constance II et du *Discours XVIII* de Libanios qui a été écrit comme une harangue funéraire de Julien, nous devons faire de l'attention. Il y a donc des tendances sympathiques avec Julien et une inclination défavorable contre Constance II et ses sujets qui étaient contre Julien, tel qu'Eusebius (Eusèbe)<sup>15</sup>, le grand Chamberlain, et Florentius<sup>16</sup>, préfet du prétoire. Par conséquent, il faut faire attention à ce type d'inclinations, quand nous traitons sur des documents parallèles.

Puis il y a d'autres indications techniques avant de commencer l'identification. Premièrement, je limite mon identification des fonctionnaires aux personnes qui possédaient des postes sous Constance II et sous Julien dans certains cas, car Victor montre son indignation contre des injustices de ses fonctionnaires contemporains. Ces postes sont mentionnés dans le *Livre des Césars*, toutefois, nous possédons plus de 450 candidats. Comme nous l'avons déjà vu, beaucoup de personnages apparaissent sans aucun geste ni aucune évaluation dans les sources. Donc, je restreins mes explications détaillées sur des personnages identifiés pour lesquels nous pouvons clairement suivre leur acte positif ou négatif. J'ai établi une liste complète de tous fonctionnaires parmi lesquels j'ai rigoureusement choisi des candidats que Victor peut mentionner selon leurs gestes, même si beaucoup d'eux ne nous laissent aucune mention sur leurs vies. Pour éviter la critique que je pourrais arbitrairement choisir ces personnages, je donne ces listes complètes. Deuxièmement, je me limite aux types de fonctionnaires que nous avons vus dans les chapitres 5 et 6, c'est-à-dire, 1. Préfets du prétoire, 2. Gouverneurs provinciaux, 3. Chefs militaires 4. D'autres chefs militaires, 5. *Agentes in Rebus* et *Notarii*, 6. Femmes des empereurs, 7. Eunuques, 8. D'autres. Chaque candidat est numéroté et ces numéros correspondent aux chiffres présents dans des tableaux avec des indications dans chaque source. En plus, ils s'accordent à la description et la classification dans la *Prosopography of Later Roman Empire* d'A. H. M. Jones. Par exemple, s'il y a un « Gaius Ceionius Rufius Volsianus signo Lampadius 5 » dans le tableau, on peut le trouver dans le *PLRE* avec cette mention et ce nom. À propos des abréviations, « Amm. » signifie « Ammien Marcellin », « J. » « Julien », « L. » « Libanios » et « Z. » « Zosime ».

---

<sup>15</sup> *PLRE* I, Eusebius 11, pp. 302-303.

<sup>16</sup> *Ibid.* I, Flavius Florentius 10, p. 365.

## 1. Préfets du prétoire

Avant de commencer à montrer des candidats, j'aimerais citer la section où Victor mentionne les préfets du prétoire, pour que nous puissions reconfirmer son sentiment.

*Unde etiam is honos, ingens a principio, tumidior atque alter ab Augusto imperio fuit. Verum hac tempestate dum honorum honestas despectatur mixtique bonis indocti ac prudentibus inertes sunt, fecere nomen plerique potentia vacuum insolensque miseris, subiectum pessimo cuique et annonae specie rapax<sup>17</sup>.*

« En conséquence, cette magistrature (préfecture de prétoire), étant puissante depuis le commencement, devint plus gonflée et la seconde après la puissance impériale. Toutefois à notre époque où la dignité de la magistrature est méprisée, des ignorants sont mélangés avec des bons et des incapables avec des sages, beaucoup de gens firent perdre à leur titre tout prestige, en ont fait un symbole d'arrogance vis-à-vis des malheureux, de soumission aux plus mauvais citoyens, et de rapines perpétrées sous le couvert d'assurer les subsistances».

Victor déplore qu'il y ait des gens inaptes comme préfets et que cette magistrature devienne un symbole d'arrogance, de soumission et de rapines pour assurer les subsistances. J'aimerais bien trouver des candidats qui sont équivalents à la description de Victor. Par contre, si l'on peut trouver des candidats qui sont considérés honnêtes et compétents, je voudrais montrer ces exemples aussi. Pendant le règne de Constance II, il y a eu 31 préfets du prétoire, mais nous allons principalement remarquer 5 préfets qui s'accordent à la description de Victor, comme le tableau ci-dessous le montre.

### Préfets du prétoire (*Praefecti praetorio*)

#### *PRO* de la Gaule

	Nom	Loué par un/des auteur(s)	Critiqué par un/des auteur(s)	Accusé au comité de Chalcédoine	Notes
1	Ambrosius 1				Père de Saint-Ambrose
2	Fabius Tatianus 6				
3	Nunencius				<i>PRO</i> de Magnentius
4	Vulcarius Rufinus 25		Cupide (Amm.)		
5	Gaius Ceionius Rufius Volusianus signo Lampadius	Honnête et habile (Amm.)	Intrigant et arrogant		

---

<sup>17</sup> Aurélius Victor, 9.11-12.



	5		(Amm.)		
6	Honoratus 2				
7	Flavius Florentius 10		Corrompu à cause des taxes en Gaule, désobéissant contre Julien, arrogant, et pillard (Amm.) ; corrompu par déprédation et détournement (L.); « dégoûtant androgyne » (J.)	Condamné à mort, mais fuyant jusqu'à la mort de Julien	Supérieur de Victor
8	Nebrius 1				
9	Decimus Germanicus 4				PRO de Julien
10	Flavius Sallustius 5				PRO de Julien

*PRO de l'Italie, de l'Afrique et de l'Illyricum (jusqu'en 347)*

11	Antonius Marcellinus 16				
12	Aco Catullinus 3				
13	Marcus Maecius Memmius Furius Baburius Caecilianus Placidus 2				
4	Vulcacius Rufinus 25				
14	Ulpianus Limenius 2				
15	Eustathius 2				
16	Hermogenes 2				
17	Anicetus 2				
18	M(a)ecilius Hilarianus 5				
19	Flavius Taurus 3			Mis à l'exil.	Allié de Flavius Florentius 10

*PRO de l'Illyricum (à partir de 347)*

4	Vulcacius Rufinus 25				
5	Gaius Ceionius Rufius Volsianus signo Lampadius 5				
20	Quintus Flavius Maesius Egnatius Lollianus 5				
21	Anatolius 3	Réduction des impôts et amélioration du poste public (Amm.)			Loué par Victor grâce à l'amélioration du poste public
7	Flavius Florentius 10				
22	Claudius Mamertinus 2				PRO de Julien

*PRO de l'Orient*

23	Septimius Acindynus 2				
24	Flavius Domitius Leontius 20				
25	Maiorinus 1				
26	Flavius Philippus 7		Obtenu son poste sous l'influence des eunuques (L.)		Mentionné par Victor
27	Thalassius 1		Homme de l'esprit arrogant (Amm.)		
28	Domitianus 3		Arrogant et impolie contre Gallus (Amm.)		
29	Strategius Musonianus		Connu pour sa vénalité (Amm.)		
30	Helpidius 4	Humain et clément (Amm.); bon administrateur (L.)			
31	Saturnius Secundus 3				PRO de Julien

#### 4. Vulcacius Rufinus 25<sup>18</sup>

Il était préfet du prétoire de l'Italie entre 344-347, de l'Illyricum entre 347-352, ainsi que de la Gaule en 354. Grâce à une inscription trouvée à Rome<sup>19</sup>, on peut connaître sa carrière jusqu'en 347. Il était *Pontifex Maior*, *Numilidae Consularis*, *Comes ordinis primi intra consistorium*, *Comes per Orientem Aegypti et Mesopotamiae, per easdem vice sacra iudicans* en 342, préfet du prétoire de l'Italie 344-347 et *Consul Ordinarius* en 347 avec Fl. Eusebius 39. Cette inscription était la commémoration de sa préfecture de l'Italie. À partir de 347, il a accédé au poste de préfet du prétoire de l'Illyricum, un poste nouvellement fondé en divisant la préfecture de l'Italie qui aurait été donnée à Limenius 2<sup>20</sup>. Vulcanius Rufinus pouvait tenir sa place même sous l'usurpateur, Magnentius, qui l'a envoyé en 350 à Constance II comme un messenger avec

<sup>18</sup> *PLREI*, Vulcacius Rufinus 25, pp. 782-783.

<sup>19</sup> *CIL*. VI. 32051= *ILS*. 1237.

<sup>20</sup> *PLREI*, Limenius 2, p. 510.

Marcellinus 9<sup>21</sup>, Maximus 12<sup>22</sup> et Nunechius<sup>23</sup>. Selon Petrus Patricius (Pierre le Patrice)<sup>24</sup>, il a été arrêté avec ses co-envoyés par Constance II, mais il a été libéré sans perdre son poste. En 354 aussitôt qu'il est nommé préfet du prétoire de la Gaule, il a été démis, car il a perdu la faveur de Constance II. Sa sœur était mère de Gallus qui avait été exécuté en 354<sup>25</sup>. Il deviendra le préfet du prétoire de l'Italie, de l'Illyricum et d'Afrique en 365, mais décède en 368 durant son service. Selon Ammien Marcellin, il était âpre à obtenir des gains, même s'il a passé une vie honorable;

*cui ideo Vulcatius successit Rufinus omni ex parte perfectus et velut apicem senectutis honoratae praetendens, sed lucrandi oportunas occasiones occultationis spe numquam praetermittens*<sup>26</sup>.

« Pour cette raison Vulcaci Rufinus le (Claudius Mamertinus 2) succéda. Il était parfait de tous points et atteignit le sommet de la longue vie honorable, mais il ne laissait pas échapper de chance d'obtenir des gains quand il le pouvait secrètement».

Ammien Marcellin montre un exemple de sa cupidité après l'exécution de Barbatio, magister peditum de la Gaule, en 359;

*Sub hoc enim ordinum singulorum auctores infinita cupidine divitiarum arserunt sine iustitiae distinctione vel recti, inter ordinarios iudices Rufinus primus praefectus praetori, et inter militares equitum magister Arbetio, praepositusque cubiculi . . .*<sup>27</sup>.

« Sous son règne (sous Constance II) les gens principaux de tous les ordres s'échauffèrent de la cupidité de richesse sans aucune distinction de justice et de droit. Parmi les juges ordinaires, on peut trouver Rufinus, le premier préfet du prétoire, et parmi les militaires, Arbetio, et le Grand Chambellan (Eusebius) ...».

Ammien Marcellin indique la cupidité de Vulcaci Rufinus deux fois, comme on les a vus. Victor

---

<sup>21</sup> *Ibid.* I, Marcellinus 9, p. 546.

<sup>22</sup> *Ibid.* I, Maximus 12, p. 581.

<sup>23</sup> *Ibid.* I, Nunechius, p. 635.

<sup>24</sup> Petrus Patricius, fragment 16.

<sup>25</sup> Ammien Marcellin, XIV. 10. 4; Zosime, II. 55. 3.

<sup>26</sup> Ammien Marcellin, XXVII. 7. 2.

<sup>27</sup> Idem, XVI. 8. 13.

critique la rapacité des préfets du prétoire de son époque, dont Vulcarius Rufinus peut évidemment être la cible de son reproche avec Arbitio<sup>28</sup> et Eusebius<sup>29</sup>. Nous allons voir ces deux personnes ci-dessous.

#### 5. C. Ceionius Rufius Volusianus signo Lampadius 5<sup>30</sup>

Il était peut-être préfet du prétoire de l'Illyricum en 354 et il tenait le même poste de la Gaule en (354?-) 355. Il devint d'abord *praetor*, puis sans doute *consularis Byzancena*. Pendant qu'il était préfet de la Gaule, il a participé à un complot contre Gallus<sup>31</sup>, et a ensuite incité Dynamius<sup>32</sup> à forger des lettres, incriminant la signature de Silvanus qui voulait devenir empereur en 355<sup>33</sup>. Quand cette fraude a été dévoilée, il a été licencié, puis jugé et enfin disculpé de l'accusation. Selon Zosime, il était une personne qui aspirait à accroître sans cesse le crédit de l'empereur<sup>34</sup>. Ammien Marcellin le dépeint comme un homme qui se fâchait sérieusement si l'on n'admirait en lui jusqu'à sa manière de cracher, prétendant mettre dans cet acte une convenance qui n'appartenait qu'à lui, mais il était un homme honnête et un administrateur habile<sup>35</sup>. Lampadius chez Ammien Marcellin est décrit comme intrigant et arrogant d'un côté, mais un homme honnête et habile de l'autre. Toutefois, l'intrigue contre Gallus et la fraude vers Silvanus ont été tentés sous le règne de Constance II, donc Victor aurait pu connaître ces actes de sorte que je l'inclus comme un candidat.

#### 7. Flavius Florentius 10<sup>36</sup>

Étant préfet du prétoire de la Gaule en 357-360 et celui de l'Illyricum en 360-361, nous n'oublions jamais qu'Aurélius Victor, notre auteur, a achevé son livre sous ce préfet et il est sûr que Victor le connaissait personnellement. En 345 Florentius est apparu comme un des *comites* importants de Constance II. Il a été envoyé comme préfet du prétoire de la Gaule sous Julien. Il a conseillé à Julien d'attaquer les Alamans à Argentoratum<sup>37</sup>. Pendant l'hiver de 357-358, il

---

<sup>28</sup> *PLRE* I, Flavius Arbitio 2, pp. 94-95.

<sup>29</sup> *Ibid.* I, Eusebius 11, pp. 302-303.

<sup>30</sup> *Ibid.* I, C. Ceionius Rufius Volusianus signo Lampadius 5, pp. 978-979.

<sup>31</sup> Zosime, II. 55. 3.

<sup>32</sup> *PLRE* I, Dynamius 2, p. 275.

<sup>33</sup> Ammien Marcellin, XV. 5. 4. Cf. Moreau, op. cit., pp. 116, 122.

<sup>34</sup> Zosime, II. 55. 3.

<sup>35</sup> Ammien Marcellin, XXVII. 3. 5.

<sup>36</sup> *PLRE* I, Flavius Florentius 10, p. 365. Cf. Moreau, op. cit., p. 129.

<sup>37</sup> Ammien Marcellin, XVI. 12. 4<sup>a</sup>.

s'est disputé avec Julien sur la taxe imposée en Gaule. Je cite toutes les phrases concernant ces affaires chez Ammien Marcellin, bien qu'elles soient longues ;

*Cumque Florentius praefectus praetorio cuncta permensus, ut contendebat, quicquid in capitatione deesset, ex conquisitis se supplere firmaret, talium gnarus, animam prius amittere quam hoc sinere fieri memorabat. Norat enim huius modi provisionum, immo eversionum, ut verius dixerim, insanabilia vulnera saepe ad ultimam egestatem provincias contraxisse, quae res, ut docebitur postea, penitus evertit Illyricum. Ob quae praefecto praetorio ferri non posse clamante se repente factum infidum, cui Augustus summam commiserit rerum, Iulianus eum sedatius leniens scrupulose computando et vere docuit non sufficere solum, verum etiam exuberare capitationis calculum ad commeatum necessarios apparatus. Nihilo minus tamen diu postea indictionale augmentum oblatum sibi nec recitare nec subnotare perpessus humi proiecit. litterisque Augusti monitus ex relatione praefecti, non agere ita perplexe ut videretur parum Florentio credi, rescripsit gratandum esse si provincialis hinc inde vastatus saltem sollemnia praebeat, nedum incrementa, quae nulla supplicia egenis possent hominibus extorquere. factumque est tunc et deinde unius animi firmitate, ut praeter solita nemo Gallis quicquam exprimere conaretur. . . . Inusitato exemplo id petendo Caesar inpetraverat a praefecto ut secundae Belgicae multiformibus malis oppressae dispositio sibi committeretur ea videlicet lege, ut nec praefectianus nec praesidialis apparitor ad solvendum quemquam urgeret. quo levati solatio cuncti, quos in cura . . . . . Separat suam, nec interpellati ante praestitutum tempus debita contulerunt<sup>68</sup>.*

« Comme le préfet du prétoire, Florentius, qui prétendait avoir fait tous les calculs, se disait résolu à combler par des réquisitions le déficit de la capitation, César, informé de ces intentions, rappelait qu'il aimait mieux perdre la vie que d'autoriser ces pratiques ; il savait en effet que les « provisions » ou, pour dire plus vrai, les dépossessions de ce genre causent des blessures inguérissables et ont souvent réduit les provinces à un dénuement extrême : c'est cette politique, nous le montrerons dans la suite, qui ruina complètement l'Illyricum<sup>39</sup>. Ce que voyant, le préfet du prétoire s'exclamait qu'il ne pouvait supporter cette défiance soudaine à son égard, quand c'était à lui démontra par des calculs scrupuleux et exacts que le montant de la capitation non seulement suffisait pour les fournitures de vivres nécessaires, mais laissait même un excédent ; cela n'empêcha pourtant pas Florentius de lui présenter longtemps après un projet de taxation extraordinaire ; mais il refusa d'en souffrir la lecture

---

<sup>38</sup> Idem, XVII. 3. 2-6<sup>a</sup>. J'emploie la traduction de G Sabbah avec quelques modifications. Ammien Marcellin. *Histoires*. Livres 17-19. Texte, traduction, et introduction par G. Sabbah, Paris, 1970.

<sup>39</sup> Cet évènement signifie la préfecture de la famille des Anicii pendant 368-375. Cf. Idem, XXX. 5. 4-6, de sorte que cette description ne fait pas allusion à Florentius.

et de le signer le jeta par terre. Sur le rapport du préfet, une lettre de l'empereur l'engagea à renoncer à une attitude tatillonnée qui faisait croire qu'il se défiait de Florentius ; il répondit qu'on devait se féliciter que l'habitation de la province, pillé de tout côté, acquittât au moins les redevances ordinaires, au lieu de parler encore d'augmentation, qu'aucun supplice ne pouvait extorquer à des hommes sans ressources. Et c'est à ce moment et dans la suite qu'on vit la fermeté d'un seul obtenir ce que personne ne tentât d'extorquer aux Gaulois un supplément aux impôts habituels, contrairement à l'équité : par un exemple sans précédent, César, en s'adressant au préfet, avait obtenu qu'il lui confiât l'administration de la Seconde Belgique, qui était accablée par des maux de toute sorte, en stipulant naturellement qu'aucun agent du préfet ni du gouverneur ne devait exercer de pression sur quiconque, pour le forcer à s'acquitter ; mais, soulagés par cet adoucissement, tous ceux qu'il avait pris en charge n'attendirent même pas l'avertissement et versèrent leurs contributions avant la date fixée ».

Victor d'abord raconte une histoire très intéressante et importante pour nos études. Florentius a essayé d'imposer la capitation en Gaule à cause du déficit, mais Julien, par contre, a manifesté qu'il mourrait plutôt que de le permette. Ensuite il explique la situation destructive en Illyricum. Puis, quand Florentius a exclamé que son autorité confiée par l'empereur lui-même, était négligée, Julien a tenté de le calmer et a montré que la capitation non seulement serait suffisante, mais aussi excédente selon le calcul. Toutefois, dès que Florentius lui avait soumis postérieurement un édit de taxe supplémentaire, Julien a refusé de le signer, ne l'a pas lu et l'a jeté à ses pieds. Enfin, Constance II l'a averti par lettres, après avoir reçu les nouvelles par Florentius, de ne pas agir d'une manière gênante et qu'il faut respecter la dignité du préfet du prétoire. Mais, Julien s'est contenté de répondre à la situation de la province dévastée. En plus, Julien a sollicité Florentius de lui s'en reconstruire l'administration de la *Secunda Belgica*, et a réussi merveilleusement à la régner.

Bien évidemment, nous pouvons facilement trouver le favoritisme d'Ammien Marcellin envers Julien, mais le portrait de Florentius chez lui correspond bien à l'explication des préfets du prétoire contemporains chez Victor. Florentius essaye d'imposer une taxe excédente en Gaule qui était dans un état misérable. Quand Julien a refusé son projet, il l'a menacé en devenant un âne vêtu de la peau de lion, et un peu après il lui a montré un édit de taxe supplémentaire que Julien a rejeté. Enfin, Florentius a sollicité encore une fois le pouvoir de l'empereur, qui avertissait Julien et lui ordonnait de respecter son honneur. Florentius est montré chez Ammien Marcellin premièrement comme une personne qui était préfet du prétoire corrompu qui imposait une taxe inutile. Deuxièmement, quand Julien commençait à régner la *Secunda Belgica*, les gens ont pu échapper le gouvernement de Florentius. Nous pouvons trouver la soumission de Florentius. Troisièmement, il s'insinuait auprès de Constance II pour poursuivre

son intérêt avec arrogance. Victor souligne que la préfecture du prétoire devient à son époque un symbole d'arrogance, de dédain et de rapines pour assurer les subsistances. Ces deux descriptions chez Ammien Marcellin et Victor concordent complètement. Il est sûr qu'il est un des candidats que Victor critique dans son œuvre, mais je continue l'histoire de sa vie.

En 358/359 Florentius a suggéré à Julien de payer deux mille livres d'argent aux Germains pour obtenir le passage du Rhin et il a soumis cette proposition à Constance II. Quand Julien en a eu connaissance, il l'a rejeté<sup>40</sup>. Pendant cet événement un provincial a commencé une poursuite à l'encontre d'un fonctionnaire pour péculat et Florentius s'est fâché contre le procureur, car il a pensé que c'était un manque de respect pour son associé. Il a aussi demandé l'aide de Julien, mais quand il a appris que Julien ne l'aiderait pas, il a expulsé Saturnius Secundus Salutius<sup>41</sup>, bras droit et ami de Julien, du palais. Libanios le considère comme un fonctionnaire corrompu, car il a été accusé soit de déprédation soit de détournement pendant sa préfecture en Gaule<sup>42</sup>. Julien lui-même montre son hostilité contre lui en l'appellant « τοῦ μισροῦ ἀνδρογύνου (le dégoûtant androgyne) »<sup>43</sup>. Ensuite, il a incité, avec un notaire Decentius<sup>44</sup>, Constance II à retirer les troupes auxiliaires de Julien pour qu'elles combattent à la frontière perse<sup>45</sup>. Il a dû sentir le trouble militaire approchant à cause de cet événement, et s'est retiré à Vienne sous le prétexte d'y organiser le ravitaillement<sup>46</sup>. Quand Florentius a tenté d'enlever à Julien ses armées auxiliaires, les troupes élites, Julien devait décider la révolte contre Constance II. En 360 où il a été proclamé Auguste par son armée, Florentius s'en est fui de Vienne et s'est rendu auprès de Constance II. En le remplaçant, Constance II a nommé Nebridius<sup>47</sup>, mais son titre ne l'était que de nom, car, comme J. Bouffartigue le décrit<sup>48</sup>, Julien tenait l'administration du personnel de la Gaule<sup>49</sup>.

Il y a plus d'un siècle, De Vos a publié quatre articles sur Julien pendant son séjour à Lutèce

---

<sup>40</sup> Julien, *Lettre aux Athéniens* 280A.

<sup>41</sup> *PLRE I*, Saturnius Secundus Salutius 3, pp. 814-817.

<sup>42</sup> Libanios, *Discours XVIII* 84-85.

<sup>43</sup> Julien, *Lettre 17*; Idem, *Lettre aux Athéniens* 282C.

<sup>44</sup> *PLRE I*, Decentius 1, p. 244.

<sup>45</sup> Ammien Marcellin, XX. 4. 2<sup>a</sup>.

<sup>46</sup> Idem, XX. 4. 6<sup>a</sup>. 8<sup>a</sup>, 8. 20<sup>a</sup>; Julien, *Lettre aux Athéniens* 283A-C.

<sup>47</sup> *PLRE I*, Nebridius, p. 619.

<sup>48</sup> J. Bouffartigue, « Julien entre biographie et analyse historique », *Antiquité tardive* 17, 2009, pp. 79-89. Il indique que Florentius était chrétien, mais sans preuve. Cf. p. 100.

<sup>49</sup> Ammien Marcellin, XX. 9. 5.

et sur la relation entre Julien et Florentius<sup>50</sup>. Toutefois, il y a quelques fautes dans sa discussion, donc ils ne sont actuellement ni connus ni cités. Par exemple, il pense que ce n'était pas Salutius. Mais Julien lui-même a été expulsé du palais de Julien<sup>51</sup> en analysant le *Discours XVIII* de Libanios. Toutefois, comme on l'a vu, Ammien Marcellin précise que Salutius a été chassé du palais. Il a donc supposé à tort. En plus, De vos pense que Julien ne savait pas qu'il y avait une révolte jusqu'au moment où les soldats l'ont déclaré Auguste<sup>52</sup>. Par contre, comme G. W. Bowersock le souligne<sup>53</sup>, « Julian was spiritually ready for the promotion ». Il avait donc attendu la proclamation de sorte que l'idée de De Vos n'a aucune raison.

En 360-361, Constance II a désigné Florentius préfet du prétoire de l'Illyricum, après qu'Anatolius<sup>54</sup>, son prédécesseur avait été décédé en 359. Dans le même temps il a désigné Taurus le préfet du prétoire de l'Italie<sup>55</sup>. Ces deux hommes ont aussi été nommés au titre de consul ordinaire<sup>56</sup>. Ces désignations de deux hommes à la préfecture du prétoire signifient la défense de la partie centrale de l'empire romain contre l'attaque de Julien, puisque Constance II, en combattant avec les Perses, n'a pas pu venir jusqu'en Illyricum. Je suppose que Florentius a pu imposer l'augmentation des impôts et forcer les gens normaux à travailler pour la construction et la défense<sup>57</sup>. Alors, à ce temps, Florentius, un fonctionnaire notoire est devenu

---

<sup>50</sup> L. De Vos, « Les palais de l'empereur Julien à Paris », *Revue des études grecques* 21 1908, pp. 426-433 ; Idem, « L'égalité de la révolution de l'an 360 », *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords* 5, 1909, pp. 143-148; Idem, « Les Parisiens de l'an 360 : Furent-ils des naifs ? », *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords* 5, 1909, pp. 148-157 ; Idem, « L'empereur Julien et le préfet Florentius », *Revue de Philologie* 34, 1910, pp. 156-166.

<sup>51</sup> L. De Vos, « L'empereur Julien et le préfet Florentius », *Revue de Philologie* 34, 1910, pp. 156-166, esp. pp. 164-166.

<sup>52</sup> L. De Vos, « Les Parisiens de l'an 360 : Furent-ils des naifs ? », *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords* 5, 1909, pp. 148-157, p. 154.

<sup>53</sup> G. W. Bowersock, *Julian the Apostate*, London, 1978, p. 47. Cf. J. Bidez, *La vie de l'empereur Julien*, Paris, 1930, 2011<sup>3</sup>, pp. 183-186 montre une image de Julien qui hésitait au moment du coup d'état.

<sup>54</sup> *PLRE I*, Anatolius 3, pp. 59-60.

<sup>55</sup> *Ibid.* I, Flavius Taurus 3, pp. 879-880.

<sup>56</sup> Ammien Marcellin, XXI. 6. 5.

<sup>57</sup> H.W. Bird, «Julian and Aurelius Victor », p. 874 donne la même supposition.



supérieur de Victor qui admire Anatolius<sup>58</sup>, un préfet honnête et compétent. Notre historien était en train de composer le *Livre des Césars*. Comme nous l'avons déjà vu, il était un personnage que Victor déteste, parce qu'il était arrogant, et il avait une tendance à soumettre des gens et avait imposé une taxe inutile. Par conséquent, Victor lamente la situation destructive de l'Illyricum sous Florentius en mentionnant la préfecture admirable d'Anatolius.

Quand Julien s'approchait de Sirmium en été de 361, Florentius en a fui avec Taurus à Constance II<sup>59</sup>. Victor a été abandonné, mais il a obtenu le titre de gouverneur de la Pannonie Seconde grâce à Julien<sup>60</sup>. En 362, en son absence il a été accusé et condamné à mort par la commission de Chalcédoine<sup>61</sup>, mais il s'est caché jusqu'à la mort de Julien<sup>62</sup>.

Florentius était une personne envers qui Victor devait montrer son hostilité, parce qu'il était un fonctionnaire opposé à son idéal. Il est remarquable que ses descriptions chez Ammien Marcellin correspondent à la lamentation sur la préfecture du prétoire contemporain chez Victor. En plus de ces faits, il était le supérieur de Victor quand il composait son œuvre de sorte qu'il pouvait facilement observer son caractère, son arrogance, son inutilité et le pillage. À en juger par ces épreuves, nous devons aboutir à la conclusion que Florentius était un des cibles que Victor critique<sup>63</sup>.

## 21. Anatolius

Comme nous l'avons déjà vu dans le chapitre 1, Victor donne un grand éloge exceptionnel à Anatolius ;

*Quod equidem munus satis utile in pestem orbis Romani vertit posteriorum avaritia insolentiaque, nisi quod his annis suffectae vires Illyrico sunt praefecto medente Anatolio*<sup>64</sup>.

---

<sup>58</sup> Aurélius Victor, 13. 6.

<sup>59</sup> Ammien Marcellin, XXI. 9. 4<sup>a</sup>; Zosime, III. 10. 4.

<sup>60</sup> Ammien Marcellin, XXI. 10. 6.

<sup>61</sup> Idem, XXII. 3. 6.

<sup>62</sup> Idem, XXII. 7. 5.

<sup>63</sup> Cf. M. Antigueira, « Um funcionário cristão como alvo? Flávio Florêncio e Aurélio Vítor »; M. Antigueira, *A escrita da história na antiguidade Greco-Romana*, Critiba, 2016, pp. 223-246. Je ne connaissais pas cet article quand j'ai étudié le personnage de Florentius et composé cette thèse, mais il arrive la même conclusion.

<sup>64</sup> Aurélius Victor, 13. 6.

« Certes, ce service (la poste publique) assez utile changea en fléau du monde romain par l'avarice et l'insolence des gens ultérieurs. Pourtant ces années, en Illyricum des forces se rétablirent grâce aux remèdes apportés par le préfet Anatolius ».

Alors, Anatolius, prédécesseur de Florentius, quel type de personnage était-il<sup>65</sup> ? Il a successivement occupé des postes importants, c'est-à-dire, gouverneur consulaire de la Syrie en 349<sup>66</sup>, Vicaire de l'Asie en 352<sup>67</sup>, proconsul de Constantinople en 354<sup>68</sup>. Il lui a proposé le poste de préfet de la Ville en 355 selon une lettre de Libanios<sup>69</sup>, mais il l'a rejeté par crainte qu'il y ait une friction entre le peuple et le sénat<sup>70</sup>. Ensuite, il a accédé au poste de préfet du prétoire de l'Illyricum en 357, où il est probable que Victor a commencé à travailler comme un *numerarius*. À propos de ses exploits en Illyricum, Ammien Marcellin aussi le raconte de sorte qu'il soutient le témoignage de Victor;

*«... quodque Anatolio regente tunc per Illyricum praefecturam necessaria cuncta vel ante tempus coacta sine ullius dispendiis adfluebant. Nec enim dispositionibus umquam alterius praefecturae, ut inter omnes constat, ad praesens Arctos provinciae bonis omnibus floruerunt, correctione titubantium benivola et sollerti, vehiculariae rei iacturis ingentibus, quae clausere domos innumeras et censuali professione speciosa fiducia relevatae»<sup>71</sup>.*

« ..., grâce aux soins d'Anatolius, préfet d'Illyricum, pourvue à l'avance de toutes choses, sans recourir à aucun moyen vexatoire. Il est constant, en effet, que nulle autre administration, avant la sienne, n'avait répandu autant de bienfaits sur nos provinces du nord. Il est constant, en effet, que nulle autre administration, avant la sienne, n'avait répandu autant de bienfaits sur nos provinces du nord. Corrigeant les abus d'une main ferme à la fois et prudente, Anatolius avait pris, avec un courage

---

<sup>65</sup> À propos d'Anatolius, nous possédons deux articles; S. Bradbury, « A Sophistic Prefect: Anatolius of Berytus in the *Letters* of Libanius », *Classical Philology* 95, 2000, pp. 172-186; A. F. Norman, « The Illyrian Prefecture of Anatolius », *Rheinisches Museum* 100, 1957, pp. 253-259. Tous ces deux traitent de l'identification d'Anatolius, car nous connaissons un autre Anatolius qui était le préfet du prétoire de l'Illyricum en 344-347 grâce à Eunape et Libanios.

<sup>66</sup> *Code Théodosien*, XII. 1. 39.

<sup>67</sup> *Ibid.*, XI 30. 19; XII 1. 28.

<sup>68</sup> Libanios, *Discours* I. 80.

<sup>69</sup> *Idem*, *Lettre* 391.

<sup>70</sup> *Ibid.*, 492.

<sup>71</sup> Ammien Marcellin, XIX. 11. 2-3.

qui l'honore, l'initiative d'une réduction des impôts. Il allégea la charge énorme des transports publics, qui rendit tant de maisons désertes, ainsi que les contributions sur les personnes et les biens: ».

En ce temps Constance II s'occupait de l'expédition au nord du Danube. Sirmium devenait un centre logistique, donc Anatolius, le préfet du prétoire de l'Illyricum, avait des compétences d'approvisionnement et de gouvernement. Il a parfaitement répondu à l'attente de Constance II. Il a réduit les impôts et a amélioré la poste publique qui s'accorde à la description de Victor<sup>72</sup>. C'est pourquoi il a reçu les faveurs de Victor. Mais, il est décédé en 360 et Florentius, est devenu son successeur<sup>73</sup>.

Il y a un grand contraste entre Anatolius et Florentius qui ont successivement occupé le même poste et tous les deux étaient ses supérieurs. Anatolius, un homme compétent, a réduit les taxes et réparé le système de la poste publique. Par contre, Florentius, comme nous l'avons déjà remarqué au-dessus, un homme arrogant, a augmenté les impôts et a pillé les ressources des gens. Donc, il est naturel qu'il soit le préfet idéal pour Victor.

#### 28. Domitianus 3<sup>74</sup>

Domitianus est connu par son attitude arrogante et impolie contre Gallus, frère de Julien. En étant fils d'un ouvrier manuel, il est devenu notaire et sénateur<sup>75</sup>. Avant de l'an 353, il était *comes sacrarum largitionum* selon le témoignage d'Ammien Marcellin<sup>76</sup>, quand Constance II l'a nommé préfet du prétoire de l'Orient comme successeur de Thalassius 1<sup>77</sup>. En ce moment-là, il y avait une tension entre Gallus et Constance II qui essayait de l'assigner à sa cour pour que Domitianus rappelle avec respect et avec mesure les invitations réitérées que Gallus avait reçues de l'empereur à venir le rejoindre, en le pressant d'y déférer. Toutefois, dès qu'il était arrivé à Antioche, la capitale de l'Orient, il s'est enfermé dans un camp militaire en prétendant être malade, bien qu'il doive rendre des visites de courtoisie à Gallus. Il n'a travaillé que pour détruire Gallus en surchargeant de détails, les rapports qu'il envoyait à Constance. À la fin, il a accepté l'invitation de César, mais il lui dit de partir immédiatement, et du ton le plus inconsideré. Après avoir fini sa locution, il est sorti d'un air supérieur mécontent, et a refusé

---

<sup>72</sup> Bradbury, op. cit., pp. 172-186, esp. p. 175.

<sup>73</sup> Ammien Marcellin, XXI. 6. 5; Libanios, *Lettres* 674, 675.

<sup>74</sup> *PLRE I*, Domitianus 3, p. 262. Cf. Moreau, op. cit., p. 110-111.

<sup>75</sup> Libanios, *Discours* XLII 24-25.

<sup>76</sup> Ammien Marcellin, XIV. 7. 9.

<sup>77</sup> *PLRE I*, Thalassius 1, p. 886.

obstinément de reparaître au palais, quelque injonction qu'il en ait reçue<sup>78</sup>. Gallus, mis en rage, a ordonné aux soldats d'arrêter Domitianus avec Montius Magnus, son questeur<sup>79</sup>. Ils ont été trainés dans toute la ville en coupant leurs corps en morceaux, et enfin leurs corps ont été jetés à la rivière.

Victor critique Gallus près de la fin de son œuvre à cause de sa cruauté et de ses violences<sup>80</sup>. Toutefois, l'arrogance de Domitianus est très remarquable, ainsi il pourrait être le candidat de la haine de Victor.

En ajoutant ces préfets ci-dessous, il y a quelques gens qui pourraient aussi être ses cibles qui possèdent de mauvaises ou bonnes réputations. Par exemple, Flavius Taurus, un allié de Florentius, est devenu le préfet du prétoire de l'Italie. Puis, à cause de l'avancement de Julien il s'en est fui avec lui et il a été mis à l'exil en conséquence du comitatus de Chalcédoine en 362<sup>81</sup>. De plus, les préfets du prétoire de l'Orient ont aussi des records douteux et favorables. Flavius Philipus 7<sup>82</sup>, que Victor mentionne comme un consul de l'an 348 dans l'histoire de l'onze centième anniversaire de Rome<sup>83</sup>, a obtenu son poste sous l'influence des eunuques<sup>84</sup>. Thalassius 1<sup>85</sup>, en service pendant 351-353, est jugé comme un homme de l'esprit arrogant sans aucun commentaire supplémentaire<sup>86</sup>. Strategius Musonianus<sup>87</sup>, en service en 354-358, était connu pour sa vénalité<sup>88</sup>. Par contre, Helpidius 4<sup>89</sup>, en service en 360-361, était humaine et clément<sup>90</sup>, et en plus un bon administrateur<sup>91</sup>.

Nous avons étudié les candidats des préfets du prétoire que Victor soit déteste soit loue selon sa description, parmi lesquels nous pouvons facilement remarquer Florentius et Anatolius comme une paire contrastante. Le dernier, loué par Victor lui-même, est confirmé comme un

---

<sup>78</sup> Ammien Marcellin, XIV. 7. 9-11.

<sup>79</sup> *PLRE I*, Montius Magnus, pp. 535-536.

<sup>80</sup> Aurélius Victor, 42. 12.

<sup>81</sup> *PLRE I*, Flavius Taurus 3, pp. 879-880.

<sup>82</sup> *Ibid.* I, Flavius Philippus 7, pp. 696-697.

<sup>83</sup> Aurélius Victor, 28. 2.

<sup>84</sup> Libanios, *Discours* LXII. 11.

<sup>85</sup> *PLRE I*, Thalassius 1, p. 886.

<sup>86</sup> Ammien Marcellin, XIV. 1. 10.

<sup>87</sup> *PLRE I*, Strategius Musonianus, pp. 611-612.

<sup>88</sup> Ammien Marcellin, XIV. 9. 2.

<sup>89</sup> *PLRE I*, Helpidius 4, p. 414.

<sup>90</sup> Ammien Marcellin, XXI. 6. 9.

<sup>91</sup> Libanios, *Lettre* 1410.

préfet compétent, mais le premier était une personne totalement au contraire de son idéal. En conclusion, les préfets du prétoire que Victor mentionne dans le chapitre 9. 11-12 sont notamment Florentius et Anatolius.

## 2. Gouverneurs provinciaux

Dans la première section, nous avons vu les préfets du prétoire, mais il y avait des gouverneurs provinciaux comme des vicaires (*vicari*) et *praeses*. Victor en figure dans son œuvre à la fin de son œuvre. Même si on l'a déjà cité dans le chapitre 5, j'aimerais bien reconfirmer son terme précis.

*Haec tanta tamque inclita tenue studium probandis provinciarum ac militiae rectoribus, simul ministrorum parte maxima absurdi mores, adhuc neglectus boni cuiusque foedaveré<sup>92</sup>.*

« Tant de choses (la qualité de Constance), si grandes et si célèbres, furent souillées par son faible zèle à approuver des gouverneurs provinciaux et des chefs militaires, en même temps par les mœurs absurdes de la plupart de serviteurs, et en outre par sa négligence de ses bons gens.»

Victor relate un seul point faible de Constance II, c'était-à-dire, son manque de passion à accepter des gouverneurs des provinces et chefs militaires (*rectores provinciarum et militiae*). Alors, le *rector* est un terme d'ambiguïté, parce que, dans le Bas-empire, il y avait plusieurs types de gouverneurs, proconsuls, *consulares*, *correctores*, *praeses*, et *vicari* etc... Donc, nous devons examiner tous les fonctionnaires qui possédaient le pouvoir à gouverner une province et qui avait une mauvaise réputation. Certains hommes auront une mauvaise réputation, lorsqu'ils auront été promus à ces niveaux supérieurs que celui des gouverneurs, mais nous les excluons, parce que leurs actes pendant ces postes ne concernent pas ceux en service en tant que des gouverneurs provinciaux<sup>93</sup>. Il y a eu environ 250 gouverneurs en comprenant la répétition, mais nous allons étudier huit personnes, car on ne possède pas assez de rapports sur plupart d'eux, de sorte qu'il y a beaucoup d'espaces vides dans le tableau ci-dessous.

Gouverneurs provinciaux

*Proconsules Africae*

---

<sup>92</sup> Aurélius Victor, 42. 24.

<sup>93</sup> Par exemple, Publius Ampelius 3 (*PLREI*, Publius Ampelius 3, pp. 56-57), proconsul d'Achaïe en 359/360, deviendra le préfet de la Ville en 371/372. Ammien Marcellin le décrit, en mentionnant sa préfecture, un personnage avide de jouissance. Ammien Marcellin, XXVIII. 4. 3.

	Nom	Loué(e) par un/des auteur(s)	Critiqué(e) par un/des auteurs	Accusé au comité de Chalcédoine	Notes
32	Cezeus Largus Maternianus				
33	Aurelius Celsinus 4				
11	Antonius Marcellinus 16				
34	Proculus 4				
35	Flavius Dardanius				
36	Lucius Crepereius Madalaius				
37	Virius Lupus 6				
38	Clodius Celsinus				
39	Anonymus 38				
40	Memmius Vitrasius Orfitus 3				
41	Marcus Aurelius Consius Quartus 2				
31	Saturnius Secundus 2				
42	...lius Flavianus 11				
43	Sextus Claudius Petronius Probus 5				
44	Facundus 1				
45	Proclianus				
46	Quintus Clodius Hemonenianus Olybrius 3				

*Legati Proconsulis Africae*

36	Lucius Crepereius Madalianus				
47	Egnatuleius Crescens 3				
48	Creperius Optatianus 2				
49	Flavius Atilius Theodotus 3				

*Proconsules Asiae*

50	Lucius Caelius Montius				
51	Marinus 1				
52	Flavius Magnus 9				
53	Mantitheus		Les accusateurs le suivent (L.)		
54	Iulianus 11				
55	Aelius Claudius Dulcitus 5		prédilection pour l'argent (L.)		

*Legati Proconsules Asiae*

56	Caelius Ianuarianus 1				
----	-----------------------	--	--	--	--

*Proconsules Achaiae*

57	Anonymus 46				
----	-------------	--	--	--	--

58	Cervonius				
59	Scylacius 1				
60	Anonymus 47		A organisé un pot-au-vin pour expulser Prohérésios selon Eunape		
61	Anonymus 48				
62	Severianus 3				
63	Flavius Hermogenes 9				
64	Plocianus				
65	Basilus 2				
66	Plutarchus				
29	Strategius Musonianus				
67	Musonius 1				
68	Publius Ampelius 3				

*Vicarii urbis Romae*

69	Iunius Tertullus 9				
15	Eustathius 2				
70	Iunius Bassus 15				
71	Arthemius 1				
72	Iulianus 10		Accusé avec Gaudentius 3 (Amm.)		
10	Flavius Sallustius 5				

*Vicarii des préfets de la Ville*

73	Iunius Tertullus 9				
74	Artemius 1				

*Vicarii Italiae*

36	Lucius Crepereius Madalianus				
----	------------------------------	--	--	--	--

*Vicarii Africae*

12	Aco Catullinus 3				
75	Petronius 1				
76	Iulius Eublidus				
77	Caesonianus				
78	Martinianus 5				

*Vicarii Hispaniarum*

79	Albinus 1				
41	Marcus Aurelius Consius Quartus 2				
80	Clementinus 1				

10	Flavius Sallustius 5				
----	----------------------	--	--	--	--

*Vicarii Britanniarum*

81	Martinus 2				
82	Alypius 4				

*Vicarii Galliarum*

10	Flavius Sallustius 5				
----	----------------------	--	--	--	--

*Vicarii Macedoniae*

83	Flavius Gemellus 3				
----	--------------------	--	--	--	--

*Vicarii Thraciarum*

55	Aelius Claudius Dulcitus 5				
----	----------------------------	--	--	--	--

*Vicarii Asiae*

59	Scylacius 1				
21	Anatolius 3				
84	Araxius				
85	Germanus 1				
86	Italicianus				

*Vicarii Ponticae*

87	Lucilius Crispus 5				
88	Flavius Philagrinus 5				
89	Aristaenetus 1				

*Comites Orientis*

90	Archelaus 1				
13	Marcus Maecius Memmius Furius Baburius Caecilianus Placidus 2				
4	Vulcacius Rufinus 25				
91	Leontius 5				
92	Marcellinus 7				
6	Honoratus 2				
8	Nebrius 1				
93	Domitius Modestus 2				

*Praefecti Aegypti*

94	Flavius Antonius Theodorus 22				
88	Flavius Philagrinus 5				
95	Longinus 1				



96	Palladius 3				
97	Nestorius 1				
98	Sebastianus 1				
99	Maximus 13				
100	Cataphonius				
101	Parnassius 1				
86	Italicianus				
102	Faustinus 2		A torturé une vierge, caractère méchant et hérétique selon Athanase		
103	Hermogenes 4				
104	Himerius 4				
105	Gerontius 2				

*Vicarii* dont diocèses sont inconnus

52	Flavius Magnus 9				
106	Flavius Leontius 22				
107	Arsenius 1				

Gouverneurs provinciaux de l'Afrique

Numidia

4	Vulcacius Rufinus 25				
108	Ceuibuys Italicus 7				
109	Maximus 16				
110	Ilicus				
111	...pius Ierius Iunior 6				
112	Ulpus Mariscianus				

Mauretania Caesariensis

113	Flavius Hyginus 5				
114	Athenius				

Mauretania Sitifensis

115	Iucundius Peregrinus				
116	Flavius Augustianus 3				
117	Claudius Helpidius 11				
118	Aur. Da...				

Byzacena

119	Victorinus 6				
120	...onius Severus 26				
121	Constantius 3				
5	Gaius Ceionius Rufius Volsianus signo Lampadius 5				

Tripolitania

122	Marcus Nicentius 4				
-----	--------------------	--	--	--	--

<b>123</b>	Flavius Victor Calpurnius 2				
<b>124</b>	Titus Flavius Archontius Nilus 1				
<b>125</b>	Flavius Nepotianus 4				
<b>126</b>	Magnius Asper Flavianus 5				
<b>127</b>	Publicius Valerianus				
<b>128</b>	Flavus Petasius				
<b>129</b>	Flavius Lucretius Florentinus Rusticus 1				

#### Gouverneurs provinciaux d'Hispanie

##### Baetica

<b>130</b>	Egnatius Faustinus 9				
<b>131</b>	Decimus Germanianus 4				
<b>132</b>	Quintus Attius Granius Caelestinus 3				

##### Hispania Tarraconensis

<b>133</b>	Marcus Aurelius Vincentius 7				
<b>134</b>	Anonymus 105				

##### Lusitania

<b>135</b>	Iulius Saturninus 13				
<b>136</b>	Vettius Agorius Praetextatus 1				

##### Gallaecia

<b>12</b>	Aco Catullinus 3				
-----------	------------------	--	--	--	--

#### Gouverneur Provincial de la Bretagne

<b>137</b>	Lucius Septimius 3				
------------	--------------------	--	--	--	--

#### Gouverneurs provinciaux de la Gaule

##### Dioecesis Galliarum

<b>41</b>	Marcus Aurelius Consius Quartus 2				
-----------	--------------------------------------	--	--	--	--

##### Dioecesis Viennensis

<b>31</b>	Saturnius Secundus 3				
<b>138</b>	Numerius 1				
<b>139</b>	Aprunculus				
<b>140</b>	Anonymus 108				

#### Gouverneurs Provinciaux de l'Ilyricum

##### Pannonia inferior (secunda)

<b>141</b>	Clodius Octavianus 2				
------------	----------------------	--	--	--	--

<b>142</b>	Helpidius 2				
<b>143</b>	Africanus 2				
<b>144</b>	Sextus Aurelius Victor				Auteur du <i>Livre des Césars</i>

#### Dalmatia

<b>145</b>	Flavius Iulius Rufinus Sarmentius				
<b>146</b>	Valerius Latinus Euromius				

#### Noricum

<b>147</b>	Martinianus 3				
------------	---------------	--	--	--	--

#### Gouverneurs provinciaux de l'Italie (*Suburbicaria*)

##### Campania

<b>148</b>	Gaius Iulius Rufinianus Ablabius Tatianus 4				
<b>149</b>	Iulius Aurelianus 7				
<b>150</b>	Iulius Festus Hymetius				
<b>151</b>	Anonymus 79				
<b>152</b>	Naeratus Scopius				
<b>46</b>	Quintus Clodius Hemonenianus Olybrius 3				
<b>153</b>	Virius Turbo				
<b>154</b>	Lupus 1				

##### Samnium

<b>155</b>	Fabius Maximus 35				
<b>150</b>	Iulius Festus Hymetius				
<b>156</b>	Flavius Uranius 5				
<b>157</b>	Antonius Iustinianus 3				

##### Tuscia et Umbria

<b>148</b>	Gaius Iulius Rufinianus Ablabius Tatianus 4				
<b>158</b>	Lucius Turcius Apronianus 10				
<b>76</b>	Iulius Eublidus				
<b>159</b>	Publius Publilius Ceionius Iulianus 27				
<b>150</b>	Iulius Festus Hymetius				
<b>160</b>	Dynamius 2		« homme sans valeur » (Z.); intrigant (Amm.); « calomniateur » (J.)		
<b>151</b>	Anonymus 79				

##### Flaminia et Picenum

<b>161</b>	Anonymus 88				
<b>162</b>	Anonymus 89				
<b>163</b>	Lucius Turcius Secundus 6				

<b>41</b>	Marcus Aurelius Consius Quartus 2				
<b>164</b>	Furius Maecius Gracchus 3				
<b>165</b>	...meius				
<b>166</b>	Flavius Romanus 8				
<b>167</b>	Graeus Aquilius Romanus Eusebius 41				
<b>168</b>	Iustus 1				
<b>169</b>	Patruinus 1				

Apulia et Calabria

<b>170</b>	Annius Antiochus 11				
<b>171</b>	Furius Claudius Togius Quintillus				
<b>172</b>	Flavianus 4				
<b>173</b>	Flavius Cornelius Marcellinus 18				

Sardinia

<b>174</b>	Munatius Gentianus 2				
<b>175</b>	Flavius Amachius				
<b>176</b>	Bibulenus Restitutus 4				
<b>177</b>	Claudius ...us				
<b>178</b>	Anonymus 86				

Sicilia

<b>179</b>	Anonymus 84				
<b>40</b>	Memmius Vitrasius Orfitus 3				
<b>180</b>	Flavius Dulcitus 6				
<b>181</b>	Flavius Arsinius				
<b>78</b>	Martinianus 5				

Gouverneurs provinciaux de l'Italie (annonaria)

Aemilia et Liguria

<b>148</b>	Gaius Iulius Rufinianus Ablabius Tatianus 4				
<b>182</b>	Dulcitus 3				

Venetia et Histria

<b>13</b>	Marcus Maecius Memmius Furius Baburius Caecilianus Placidus 2				
<b>183</b>	Anonymus 91				
<b>41</b>	Marcus Aurelius Consius Quartus 2				

Gouverneurs de l'Égypte

Thebais

<b>184</b>	Gaius 5				
<b>185</b>	Flavius Strategius 5				

<b>186</b>	Flavius Fortunius 2				
<b>187</b>	Aurerius Herodes 6				
<b>188</b>	Flavius Epiphanius 6				

#### Augustamnica

<b>189</b>	Flavius Iulius Ausonius 6				
<b>190</b>	Auxentius 2				
<b>191</b>	Flavius Olympius 15				
<b>192</b>	Flavius Theodorus 25				
<b>193</b>	...s Nicon				
<b>194</b>	Pomponius Metrodorus 2				
<b>195</b>	Eutherius 2				

#### Province inconnue

<b>196</b>	Apellio				
<b>197</b>	Hecebolius 2				
<b>198</b>	Apolinarius1				

#### Gouverneurs provinciaux de l'Asiana

##### Caria

<b>199</b>	Flavius Quintillus Eros Monaxius				
------------	-------------------------------------	--	--	--	--

##### Phrygia

<b>200</b>	Iulianus 14				
<b>201</b>	Acacius 8				
<b>175</b>	Flavius Amachius				
<b>202</b>	Iulianus 12				

##### Lycia

<b>203</b>	Quirinus				
<b>204</b>	Themistius 2				

##### Pamphyria

<b>203</b>	Quirinus				
<b>205</b>	Meletius 1				

##### Insulae

<b>206</b>	Aedesius 4				
<b>207</b>	Plutarchus 4				

##### Hellespontus

<b>208</b>	Flavius Eusebius 40				
------------	---------------------	--	--	--	--

#### Gouverneurs provinciaux de la Pontica

##### Armenia

<b>209</b>	Bassidius Lauricius				
<b>195</b>	Eutherius 2				
<b>210</b>	Maximus 19				

##### Bithynia

<b>36</b>	Lucius Crepereius				
-----------	-------------------	--	--	--	--

	Madalaius				
<b>211</b>	Anonymus 119				
<b>212</b>	Pompeianus 3				
<b>213</b>	Anonymus 120				
<b>214</b>	Severus 6				
<b>196</b>	Apellio				
<b>208</b>	Flavius Eusebius 40				
<b>215</b>	Calliopius 1				
<b>216</b>	Iulianus 8				
<b>217</b>	Alexander 4				

#### Cappadocia

<b>218</b>	Publius Ampelius 3				
<b>219</b>	Ulpianus 3				
<b>220</b>	Olympianus 2				

#### Galatia

<b>214</b>	Severus 6				
<b>221</b>	Ecdicius				
<b>222</b>	Anatolius 4				
<b>201</b>	Acacius 8				

#### Pontus

<b>36</b>	Lucius Crepereius Madalaius				
<b>223</b>	Flavius Iulius Leontius 23				
<b>224</b>	Flavius Achilius				
<b>225</b>	Iovinus 3				

#### Gouverneurs provinciaux de la Thrace

##### Europa

<b>226</b>	Clearchus 1				
------------	-------------	--	--	--	--

##### Thracia

<b>227</b>	Flavius Palladius 17				
------------	----------------------	--	--	--	--

##### Scythia

<b>228</b>	Eusebius 35				
------------	-------------	--	--	--	--

#### Gouverneurs provinciaux de la Macédoine

##### Macedonia

<b>229</b>	Olympius 3				
------------	------------	--	--	--	--

##### Epirus

<b>230</b>	Sophonius 1				
------------	-------------	--	--	--	--

#### Gouverneurs provinciaux de l'Orient

##### Syria

<b>231</b>	Theodorus 6				
<b>232</b>	Flavius Antonius Hierocles				

	3				
<b>21</b>	Anatolius 3				
<b>6</b>	Honoratus 2				
<b>233</b>	Theophilus 1				
<b>234</b>	Dionysius 3				
<b>235</b>	Gymmasius 2				
<b>236</b>	Nicentius 1				
<b>237</b>	Sabinus 5				
<b>238</b>	Tryphonianus 2		Accusé d'offenses financières selon L.		
<b>86</b>	Italicianus				
<b>239</b>	Siderius				

#### Cyprus

<b>203</b>	Quirinus				
------------	----------	--	--	--	--

#### Arabia

<b>232</b>	Flavius Antonius Hierocles 3				
<b>240</b>	Theodorus 5				
<b>241</b>	Flavius Archaeaus 6				
<b>242</b>	Andronicus 2				
<b>243</b>	Maximus 14				

#### Cilicia

<b>244</b>	Procopius 1				
<b>196</b>	Apellio				
<b>245</b>	Maximus 15				
<b>246</b>	Palladius 7				

#### Osrhoene

<b>197</b>	Hecebolius 2				
------------	--------------	--	--	--	--

#### Palaestina

<b>84</b>	Araxius				
<b>247</b>	Clematius 1				
<b>248</b>	Syncretius 2				
<b>249</b>	Firminus 2				
<b>250</b>	Clematius 2				
<b>251</b>	Eupaterius				
<b>252</b>	Hypatius 1				
<b>253</b>	Cyrillus 1				
<b>254</b>	Entrechius 1				

#### Phoenice

<b>255</b>	Marcellinus 6				
<b>256</b>	Apollinaris 1		Pour la trahison avec son fils et ses collaborateurs en fabriquant une robe impériale selon		

			Amm..		
257	Demetrius 2				
258	Enchrostius				
54	Iulianus 11				
259	Andronicus 3				
55	Aelius Claudius Dulcitius 5				
239	Siderius				
222	Anatolius 4				
260	Polycles				

Isauria

209	Bassidius Lauricius				
-----	---------------------	--	--	--	--

Euphratensis

261	Probatius 1				
262	Pannychius				
263	Theophilus 2				
264	Priscianus 1				
200	Iulianus 14				

Gouverneurs provinciaux (provinces inconnues)

265	Iulianus 7				
266	Vranius 2				
267	Nemesianus 1				
268	Thespesius 1				
269	Flavius Gaianus 7				
270	Argyrius				
271	Paulinus 4				
272	Nepotianus 1				
273	Aelius Iulianus 22				
274	Gregorius 4				
275	Heliodorus 2				
276	Philtarius 2				
277	Crispinus 4				
278	Asclepius 2				
279	Himerius 3				
280	Pomponianus 1				
236	Nicentius 1				
281	Eros 2				
282	Hierius 4				
283	Pancratius 3				
284	Theodotus 1				

53. Mantitheus<sup>94</sup>

---

<sup>94</sup>. *PLREI*, Mantitheus, p. 542.



Selon une lettre de Libanios<sup>95</sup>, les accusateurs de l'Ionie l'ont poursuivi en justice en 355, donc il pourrait être un proconsul d'Asie.

55. Aelius Claudius Dulcitius 5<sup>96</sup>

On peut connaître sa carrière par des discours de Libanios<sup>97</sup>. Il est le fils d'un fouleur humble de la Phrygie, et est devenu notaire. Puis, il a successivement pris des postes importants: sénateur de Constantinople, gouverneur de la Phoenice avant de 361, vicar de Thrace avant de 361, et proconsul de l'Asie en 361-363. Libanios le nomme parmi les gens qui prospéraient sous Constance II<sup>98</sup> et il raconte sa prédilection pour l'argent<sup>99</sup>.

60. Anonymus 47<sup>100</sup>

Nous ne connaissons pas le nom de cette personne. Selon Eunape<sup>101</sup>, il a accepté un pot-de-vin de ses adversaires pour expulser Prohérésios, un grand sophiste chrétien, d'Athènes.

72. Iulianus 10<sup>102</sup>

Il était vicaire de Rome en 360<sup>103</sup> et un des grands partisans de Constance II. Il a été mis à mort avec Gaudentius 3, ex *agens in rebus* et notaire notoire<sup>104</sup>. Nous allons étudier Gaudentius ci-dessous, mais si Iulianus a été exécuté avec lui, il aurait pu s'occuper des actions corrompues, de sorte que nous l'incluons sur cette liste.

102. Faustinus 2<sup>105</sup>

Quand Faustinus, né à Chalcédoine<sup>106</sup>, était *rationalis* d'Égypte en 356, il a pris les églises à

---

<sup>95</sup> Libanios, *Lettre* 400.

<sup>96</sup> *PLREI*, Aelius Cladius Dulcitius 5, p. 542.

<sup>97</sup> Libanios, *Discours* XLII. 24, LXII. 11.

<sup>98</sup> *Ibid.*, LXII. 11.

<sup>99</sup> *Ibid.*, XLII. 24.

<sup>100</sup> *PLREI*, Anonymus, p. 1013.

<sup>101</sup> Eunape, *Vies de Philosophes et de Sophistes* X. 3. 15.

<sup>102</sup> *PLREI*, Iulianus 10, p. 470.

<sup>103</sup> *Code Théodosienne*, XIV. 1. 1.

<sup>104</sup> *PLREI*, Gaudentius 3, p. 386. Ammien Marcellin, XXII. 11. 1.

<sup>105</sup> *PLREI*, Faustinus 2, pp. 326-327.

<sup>106</sup> Athanase, *Index aux lettres festales*.

Alexandrie pour les ariens<sup>107</sup> et a ensuite incité des païens à attaquer des disciples d'Athanase<sup>108</sup>. Pendant sa préfecture d'Égypte en 359-361, il a torturé une vierge, Eudaemonis, pour savoir où Athanase se cachait, avec Artemius, *dux Aegypti*<sup>109</sup>. Selon Athanase<sup>110</sup>, il possédait un caractère méchant et un hérétique. Faustinus n'est apparu que chez Athanase dans un contexte religieux, mais ses actes pourraient correspondre à un portrait de Victor, de sorte que nous l'incluons dans cette liste.

#### 160. Dynamius 2<sup>111</sup>

Dynamius, avec Picentius<sup>112</sup>, appelé « *ἐπιτελαῖς ἄνδρες* (hommes sans valeur) » a incité Constance II à exécuter Gallus selon Zosime<sup>113</sup>. En 355, il a ourdi des intrigues contre Silvanus, mais son complot n'a pas été découvert<sup>114</sup>. Ammien Marcellin le décrit :

*Dynamius inquietius agens ut versutus et in fallendo exercitatus fraudem comminiscitur impiam subornatore et conscio, ...*<sup>115</sup>.

« Dynamius, passant sa vie turbulente à son esprit intrigant, forgea, en se trompant un tricheur conscient, l'intrigue impie... ».

Julien aussi le dépeint comme « *συκοφάντης* (calomniateur) »<sup>116</sup>. Dynamius a obtenu le poste de correcteur de Tuscie après la révolte de Silvanus<sup>117</sup>.

Dynamius est peint comme un personnage d'intrigue par quelques auteurs et sa réputation n'est pas favorable, donc il pourrait être un gouverneur indigne que Constance II a nommé.

---

<sup>107</sup> Idem, *Histoire des Ariens* 55, 58.

<sup>108</sup> *Ibid.*, 58.

<sup>109</sup> Athanase, *Index aux lettres féstales* 359-361. *PLREI*, Artemius, p. 112.

<sup>110</sup> Idem, *Histoire des Ariens* 58.

<sup>111</sup> *PLREI*, Dynamius 2, p. 275. Cf. Moreau, op. cit., pp. 116, 126.

<sup>112</sup> *Ibid.* I, Picentius, p. 701.

<sup>113</sup> Zosime, II. 55. 2.

<sup>114</sup> Ammien Marcellin, XV. 5. 3-15.

<sup>115</sup> Idem, XV. 5. 4.

<sup>116</sup> Julien, *Lettre aux Athéniens* 273D.

<sup>117</sup> Ammien Marcellin, XV. 5. 14.

### 238. Tryphonianus 2<sup>118</sup>

Il était le gouverneur consulaire de la Syrie en 360 et a été accusé d'offenses financières<sup>119</sup>. On ne sait pas quel type d'offenses financières Tryphonianus a réalisé, mais Victor déteste la corruption financière, donc il pourrait devenir un candidat.

### 256. Apollinaris 1<sup>120</sup>

Il était le gouverneur de Phoenice en 353/354, qui ont été arrêté avec son fils portant le même nom<sup>121</sup>, par Gallus pour trahison avec ses collaborateurs, car ils avaient secrètement fabriqué une robe impériale<sup>122</sup>. Il a été expulsé avec son fils et ensuite tous les deux ont été exécutés<sup>123</sup>. Ammien Marcellin raconte cet événement d'un point de vue neutre, mais il est probable que son acte soit contraire à la morale de Victor.

Nous avons recherché les gouverneurs provinciaux qui peuvent être inappropriés comme la nomination de Constance II. Nous n'avons pu trouver que huit candidats sur plus de 200 gouverneurs, mais nous ne les connaissons pas tous, ni tous les actes qu'ils ont faits. Ces huit candidats que nous avons pu trouver auraient pu être bien célèbres et en plus, les actes de Dynamius sont remarquables par son talent d'intrigue. Il est très probable que beaucoup de préfets réalisaient des actions corrompues pendant leur gouvernement et Victor a composé la fin de son œuvre en tenant compte de ces gouverneurs corrompus.

## 3. Chefs militaires

Comme nous l'avons vu, Victor aussi lamente les mauvais choix des chefs militaires par Constance II. Nous avons aussi étudié les descriptions de l'armée et des soldats dans le chapitre précédent où nous avons confirmé la haine forte de Victor pour eux. Par exemple, Victor raconte la barbarisations dans l'armée<sup>124</sup> et des usurpations après la mort d'Alexandre Sévère correspondant aux événements de son époque<sup>125</sup> Les usurpateurs ne se combattent ni pour l'état

---

<sup>118</sup> *PLREI*, Tryphonianus 2, p. 924.

<sup>119</sup> Libanios, *Lettre* 163.

<sup>120</sup> *PLREI*, Apollinaris 1, p. 83. Cf. Moreau, op. cit., p. 111.

<sup>121</sup> *Ibid.* I, Apollinaris 2, pp. 83-84.

<sup>122</sup> Ammien Marcellin, XIV. 7. 20.

<sup>123</sup> *Idem*, XIV. 9. 8.

<sup>124</sup> Aurélius Victor, 3. 15.

<sup>125</sup> *Idem*, 24. 7-11.

ni pour la gloire, mais pour le pouvoir et pour leurs intérêts<sup>126</sup>. En effet, il y avait aussi quelques chefs dont parents n'étaient pas romains. Comme nous pouvons le savoir, il est sûr que Victor pensait que certains des chefs militaires n'étaient pas appropriés pour leurs postes. En plus, il mentionne négativement quelques usurpateurs contemporains, donc il est relativement facile à traiter son idée sur eux.

Dans cette section, nous allons rechercher les candidats des chefs militaires qui étaient corrompus et qui avaient mauvaise réputation. Certains parmi eux se sont déclarés empereurs aussi. Alors, ce que nous traitons parmi les postes militaires sont les *magistri militum*, les *comites domesticorum*, les *duces*, les *comites rei militaris*, les *protectores*, les *praefecti legionum*, et les *praepositi*. Tous les postes étaient soit de hauts fonctionnaires dans l'armée soit étaient en service aux côtés de l'empereur. Nous pouvons trouver 20 personnes comprenant la répétition pour cette partie et remarquons 10 *magistri* parmi eux.

*Magistri militum (Magistri peditum et Magistri equitum)*

Sous Constant

	Nom	Loué(e) par un/des auteur(s)	Critiqué(e) par un/des auteurs	Accusé au comité de Chalcédoine	Notes
285	Flavius Bonosus 4				
286	Flavius Salia 2				
287	Vetranio 1		Analphabète et stupide (L.), (J.)		Décrit comme analphabète, stupide et rustique par Victor, Eutrope, Orose et <i>Epitome de Caesaribus</i>

Sous Constance II

288	Hermogenes 1				
289	Flavius Eusebius 39				
285	Flavius Bonosus 4				
290	Ursicinus 2	Loué plusieurs fois chez Amm.			Ammien Marcellin était <i>protector</i> sous lui.
291	Sabinianus 3		Inapte à la guerre, indolent et naissance obscure; paresseux, réjouissant à		

<sup>126</sup> Idem, 33. 23-26.

			son plaisir sans aucune connaissance militaire (Amm.)		
292	Flavius Arbitio		Intrigant contre Gallus, Silvanus, Ursicinus et Barbatio; influant dans la cour comme courtisan très puissant, remplissant ses poches en volant (Amm.)		Choisi comme un des juges du comité de Chalcédoine.
293	Flavius Iulius Sallustius 7				
289	Flavius Eusebius 39				
294	Silvanus 2	Homme approprié à redresser la situation en Gaule ; un grand général de mérite et courageux, mais versatile (Amm.) ; homme doux ( <i>Epitome de Caesaribus</i> )			Barbare, devenant empereur par crainte ou par folie selon Victor
295	Barbatio	Applaudi grâce à ses exploits militaires dans une lettre (L.)	Faisant de crimes contres Gallus; agreste et arrogant; traître perfide de Gallus; pas coopératif avec Julien; « indolent et un détracteur obstiné des gloires de Julien » ; forgeant quelques accusations contre Julien ; « indolent mais parleur de talent » ;		

			exécuté à cause de l'intrigue ; Détournant des biens de Silvanus ? (Amm.)		
<b>290</b>	Ursicinus 2				
<b>296</b>	Agilo	« homme très honorable » (Amm.)			Accusé de trahison (Amm.); Choisi comme un des juges du comité de Chalcédoine.
<b>297</b>	Lucillianus 3				<i>Comes</i> ou <i>Magister equitum</i> quand Victor habitait à Sirmium

Sous Julien comme César en Gaule

<b>290</b>	Ursicinus 2				
<b>298</b>	Marcellus 3		Désobéissant, n'ayant pas envoyé d'aides à Julien lors de l'encerclement (Amm.); Lâche (L.); dénonçant Julien après sa démission.		
<b>299</b>	Severus 8				
<b>300</b>	Flavius Lupicinus 6				
<b>301</b>	Gomoarius		Tendance à trahir son supérieur (Amm.)		
<b>302</b>	Flavius Nevitta		Sans lustre ni expérience ni réputation ; pas d'éducation et inculte ; cruel ; barbare (Amm.)		Choisi comme un des juges du comité de Chalcédoine.

Sous Magnentius

<b>303</b>	Gaiso				
<b>304</b>	Marcellinus 9				
<b>305</b>	Romulus 2				

287. Vetrano 1<sup>127</sup>

Victor lui-même raconte l'histoire de Vetrano de sorte que nous suivons son histoire ;

*tum quia Vetrano litterarum prorsus expers et ingenio stolidior idcircoque agresti vecordia pessimus, cum per Illyrios peditum magisterio milites curaret, dominationem ortus Moesiae superioris locis squalidioribus improbe occupaverat. Eum Constantius cis mensem decimum facundiae vi deiectum imperio in privatum otium removit*<sup>28</sup>.

«Car, à cette époque-là, Vetrano, tout à fait analphabète, esprit plus stupide, et, pour cette raison, le pire à cause de sa démente agreste, commande des soldats comme maître de l'infanterie de l'Illycum, l'originnaire des régions plus incultes de la Mésie supérieure, avait pris de pouvoir. En moins de dix mois, Constance, grâce à la puissance de son talent de parole, le délogea du trône et le relégua à la vie privée ».

Comme Victor le montre, le fait que Vetrano était le *magister peditum* (maître de l'infanterie) de l'Illycum en 350 est bien confirmé par d'autres sources<sup>129</sup>. Sa rusticité et son illettrisme sont aussi remarqué chez d'autres historiens<sup>130</sup>. Il a été proclamé Auguste par l'armée en 350, mais après les négociations avec Constance II et Magnentius, il a abdicé grâce à l'éloquence de Constance II en prenant sa retraite à Prusa<sup>131</sup>.

La stupidité et l'analphabétisme de Vetrano, *magister peditum* et usurpateur, donne un grand contraste avec la culture et la rhétorique de Constance II, son vrai empereur. Victor pense que l'éducation est une compétence très importante en tant qu'empereur<sup>132</sup>, donc Vetrano n'était évidemment pas approprié à ce statut. À 42. 24 Victor se désole du faible zèle de Constance II à approuver des gouverneurs provinciaux et des chefs militaires, mais Vetrano est

---

<sup>127</sup> *PLREI*, Vetrano 1, p. 954.

<sup>128</sup> Aurélius Victor, 41. 26- 42. 1.

<sup>129</sup> *Epitome de Caesaribus*, 41. 25; Zosime, II. 43. 1; Julien, *Discours* I. 26C.

<sup>130</sup> *Epitome de Caesaribus*, 41. 25; Eutrope, X. 10. 2; Orose. VII. 29. 9.

<sup>131</sup> *Epitome de Caesaribus*, 41. 25; Eutrope, X. 10. 2; Orose, VII. 29. 9; Zosime, II. 43-44; Zonaras, XIII. 7; Philostorgios, III. 22, 24; Socrate, II. 25, 28; Sozomène, IV. 1. 4. Sur la révolte de Vetrano, voir J. F. Drinkwater, « The Revolt and Ethnic Origin of the Usurper Magnentius (350-353) and the Rebellion of Vetrano (350) », *Chiron* 30, 2000, pp. 131-159 et P. O'Brien, « Vetrano's Revenge? The Rhetorical Prowess of Ammianus' Constantius », *Dialogues d'histoire ancienne* supplément 8, 2013, pp. 221-258.

<sup>132</sup> H. W. Bird, *Sextus Aurelius Victor: A Historiographical Study*, Liverpool, 1984, pp. 71-80.

bien inclus parmi ces chefs militaires.

#### 291. Sabinianus 3<sup>133</sup>

Sabinianus était *magister equitum* (maître de cavalerie) en 359 en succédant Ursicinus<sup>134</sup>. Selon Ammien Marcellin il était un homme âgé et riche, mais inapte à la guerre, indolent et issu de la naissance obscure<sup>135</sup>. Quand il est arrivé en Cilicie, il a envoyé plusieurs lettres lui demandant la dignité plus haute<sup>136</sup>. Ammien Marcellin le décrit très sévèrement avant de le représenter comme « un petit homme indolent (*oscitante homoculo*) »<sup>137</sup>, parce qu'il l'a aussi aperçu quand Ursicinus est resté en Orient pour aider Sabinianus, parce qu'il a suivi Ursicinus:

*... Sabinianum invenimus hominem mediocris staturae et parvi angustique animi vix sine turpi metu sufficientem ad levem convivii nedum proelii strepitum perferendum*<sup>138</sup>.

« ... Nous rencontrâmes Sabinianus, qui était un homme de taille moyenne et d'âme faible et étroite ; un homme soumettant, à peine sans peur déplaisant, au bruit léger de festin ; Qu'on ne le mette jamais à la bataille ».

Il n'arrête pas là sa condamnation:

*...Sabinianus inter rapienda momenta periculorum communium lectissimus moderator belli internecivi, per Edessena sepulchra quasi fundata cum mortuis pace nihil formidans, more vitae remissioris fluxius agens militari pyrrica sonantibus modulis pro histrionicis gestibus in silentio summo delectabatur ...*<sup>139</sup>.

«... Sabinianus, choisi au moment volant de danger commun comme commandant de la guerre à mort, n'avait rien à craindre au milieu des tombeaux d'Édesse, comme s'il avait bâti la paix avec des morts. Selon la coutume de sa vie plus détendue, en passant son temps avec mollesse, il se divertissait à faire sonner les mélodies de la pyrrhique militaire dans le silence maxime au lieu de tenir un

---

<sup>133</sup> *PLREI*, Sabinianus 3, p. 789.

<sup>134</sup> *Ibid.*, Ursicinus 2, pp. 985-986.

<sup>135</sup> Ammien Marcellin, XVIII. 5. 5.

<sup>136</sup> *Idem*, XVIII. 6. 1.

<sup>137</sup> *Idem*, XVIII. 6. 8.

<sup>138</sup> *Idem*, XVIII. 6. 7.

<sup>139</sup> *Idem*, XVIII. 7. 7.



acteur ».

À la fin, il a échoué la récupération d'Amida, malgré le conseil d'Ursicinus<sup>140</sup>.

Le personnage de Sabinianus chez Ammien Marcellin est totalement hostile, parce qu'il est paresseux, se réjouissant à son plaisir sans aucune connaissance militaire. Toutefois, Ursicinus, héros et supérieur direct d'Ammien Marcellin, avait perdu son poste de *magister equitum* à cause de l'intrigue au palais<sup>141</sup>. Les gens au palais avaient choisi Sabinianus comme son successeur. Donc, il est naturel qu'Ammien Marcellin le déteste. En plus, il est vrai que Sabinianus ait échoué l'occupation d'Amida, une ville stratégique et fortifiée, un acte honteux pour l'empire romain. Bien évidemment, il ne faut pas croire tout ce qu'Ammien Marcellin témoigne sur Sabinianus, car son écriture est défavorable à lui. Mais, en considérant tous ces éléments, nous devons penser qu'il est évidemment un candidat des mauvais choix par Victor.

#### 292. Flavius Arbitio 2<sup>142</sup>

Sa carrière a commencé en tant qu'un soldat simple<sup>143</sup>, et puis il est devenu *dux* soit sous Constantin soit sous Constance II<sup>144</sup>. Il est possible qu'il soit devenu *magister equitum* en 351, au moment où la guerre contre Magnentius commençait<sup>145</sup>. Après être resté à la cour de Constance II<sup>146</sup>, il a été envoyé avec Eusebius, le grand chambellan à Aquilée pour inspecter les troupes qui avait été commandées par Gallus<sup>147</sup>. L'année suivante, il a dirigé une opération contre les Alamans<sup>148</sup> et puis il a intrigué contre Silvanus, son rival, qui se révoltera<sup>149</sup>. En 356 un *comes* Verissimus<sup>150</sup> et Dorus<sup>151</sup> l'ont accusé d'une intrigue, mais en vain<sup>152</sup>. En 359 après

---

<sup>140</sup> Idem, XIX. 3. 1.

<sup>141</sup> Idem, XVIII. 4. 2-3, 5. 4.

<sup>142</sup> *PLREI*, Flavius Arbitio 2, pp. 94-95.

<sup>143</sup> Ammien Marcellin, XV. 2. 4, XVI. 6. 1.

<sup>144</sup> Idem, XXVI. 9. 4.

<sup>145</sup> Idem, XXI. 13. 16.

<sup>146</sup> Idem, XIV. 11. 2, XV. 2. 4, XV. 3. 2.

<sup>147</sup> Idem, XV. 3. 2.

<sup>148</sup> Idem, XV. 4. 1, 7-12.

<sup>149</sup> Idem, XV. 5. 2, 8.

<sup>150</sup> *PLREI*, Verissimus p. 952.

<sup>151</sup> *Ibid.* I, Dorus, p. 270.

<sup>152</sup> Ammien Marcellin, XVI. 6. 1-3.

avoir obtenu l'information sur un complot de Barbatio<sup>153</sup>, il l'a annoncé à Constance II, qui exécuta Barbatio<sup>154</sup>. Ensuite, il a été envoyé avec *magister officiorum* (maître des offices), Florentius 3<sup>155</sup>, pour examiner la responsabilité de la capitulation d'Amida en 360<sup>156</sup>. L'année suivante, après avoir été détaché avec Agilo<sup>157</sup> pour défendre le Tigre contre la Perse<sup>158</sup>, lui et Gomoarius<sup>159</sup> ont été envoyés pour s'opposer l'avancement de Julien par Constance II<sup>160</sup>. Bien qu'il ait été fidèle à Constance II, il a été choisi comme un des juges du comité de Chalcédoine<sup>161</sup>.

Il est décrit comme un des courtisans qui flattait et influençait sur Constance II par Ammien Marcellin. Pour bien connaître son caractère, nous allons citer toutes les phrases:

*Huic sententiae versabilium adulatorum refragantibus globis inter quos erat Arbetio ad insidiandum acer et flagrans, et Eusebius, tunc praepositus cubiculi, effusior ad nocendum...*<sup>162</sup>.

« Cet avis (un plan à convoquer tranquillement Gallus) fut opposé par des groupes des flatteurs versatiles parmi lesquels on trouva Arbetio, impétueux et ardent à l'intrigue, et Eusebius, alors grand chambellan, plus porté à faire du mal... ».

*Inpugnabat autem eum per fictae benignitatis inlecebras collega et virum fortem propalam saepe appellans Arbetio ad innectendas letales insidias vitae simplici perquam callens et ea tempestate nimium potens. Ut enim subterraneus serpens foramen subsidens occultum adsultu subito singulos transitores observans incessit, ita ille ab ima sorte etiam post adeptum summum militiae munus, nec laesus aliquando nec lacessitus inexplebili quodam laedendi proposito conscientiam polluebat*<sup>163</sup>.

« Son (d'Ursicinus) adversaire, sous les attraits d'une feinte bonté, était Arbitio, qui l'appelait ouvertement et souvent « son vaillant collègue » ; c'était un homme extrêmement habile à tendre des

---

<sup>153</sup> *PLREI*, Barbatio, pp. 146-147.

<sup>154</sup> Ammien Marcellin, XVIII. 3. 3.

<sup>155</sup> *PLREI*, Florentius 3, pp. 363-364.

<sup>156</sup> Ammien Marcellin, XX. 2. 2-3.

<sup>157</sup> *PLREI*, Agilo, pp.28-29.

<sup>158</sup> Ammien Marcellin, XXI. 13. 3-4.

<sup>159</sup> *PLREI*, Gomoarius, pp. 397-398.

<sup>160</sup> Ammien Marcellin, XXI. 13. 16.

<sup>161</sup> *Idem*, XXII. 3. 1, 9.

<sup>162</sup> *Idem*, XIV. 11. 2.

<sup>163</sup> *Idem*, XV. 2. 4. J'emploie la traduction d'E. Galetier avec quelques modifications.

pièges mortels à l'innocence, et à ce moment très puissant. En effet, comme un serpent, habitué à vivre sous terre blotti au fond d'un trou caché, guette et assaille tour à tour les passants en les attaquant brusquement, ainsi Arbitio, dans sa haine de la fortune d'autrui, même en possession de la plus haute charge militaire, sans avoir jamais été offensé ni provoqué, déshonorait sa conscience par un insatiable dessein d nuire » .

Ces deux citations montrent très clairement le personnage d'Arbitio. Dans la première citation, pour détruire Gallus, en formant une paire avec Eusebius, eunuque très puissant et grand chambellan de Constance II, son nom apparaît comme un des flatteurs dans la cour. Puis, tous les deux seront envoyés ensemble pour punir les amis et les ministres de Gallus<sup>164</sup>. Dans la deuxième, Ammien Marcellin montre son personnage habile à l'intrigue aux innocents en soulignant sa puissance considérable<sup>165</sup>. En effet, en plus de Gallus et d'Ursicinus, il a fait des intrigues contre Silvanus et Barbatio. Il était alors un courtisans de puissance, mais nous devons nous souvenir de cette dernière phrase de Victor :

*Atque uti verum absolvam brevi : ut imperatore ipso praeclarius, ita apparitorum plerisque magis atrox nihili*<sup>166</sup>.

« Et je dis toute la vérité brièvement : de même que personne n'est plus brillant que l'empereur lui-même, rien n'est plus atroce que la plupart de ses valets ».

Victor craint que les sujets de Constance II soient plus atroces que les autres fonctionnaires. Ammien Marcellin reconfirme le témoignage de Victor :

*uxoribus et spadonum gracilentis vocibus et palatinis quibusdam nimium quantum addictus...*<sup>167</sup>.

« Il se voua trop à ses femmes et aux voix grêles des eunuques et à certains courtisans... ».

Les descriptions chez Victor et Ammien Marcellin correspondent parfaitement au personnage

---

<sup>164</sup> Idem, XV. 3. 2. Arbitio et Eusebius sont décrits comme des personnages d'une vantardise inconsidérée, également injustes et sanguinaires (*ambo, inconsideratae iactantiae, iniusti partiter et cruenti*).

<sup>165</sup> Cf. Moreau, op. cit., pp. 112-115.

<sup>166</sup> Aurélius Victor, 42. 25.

<sup>167</sup> Ammien Marcellin, XXI. 16. 16.

d'Arbitio, qui avait exercé le pouvoir comme un valet de Constance II et qui était à côté de lui comme un courtisan. En plus de ces critiques, comme nous l'avons déjà vu dans la section de Vulcacius Rufinus, il s'est rempli les poches en volant des victimes<sup>168</sup>. En plus, après l'accession de Julien, il s'est joint à sa position de Julien en les jugeant au comité de Chalcédoine. Il était sûrement diplomate pour se maintenir dans sa situation. À en juger d'après ces faits, Flavius Arbitio est un des candidats que Victor critique dans son œuvre.

#### 294. Silvanus 2<sup>169</sup>

Victor lui-même raconte brièvement la vie de Silvanus, *magister peditum* et usurpateur ;

*Quae recens quieta a civili trepidatione Silvano in imperium coacto tentari rursus occeperat. Is namque Silvanus in Gallia ortus barbaris parentibus ordine militiae, simul a Magnentio ad Constantium transgressu pedestre ad magisterium adolescentior meruerat. E quo cum altius per metum seu dementiam conscendisset, legionum, a quis praesidium speraverat, tumuitu octavum circa ac vicesimum diem trucidatus est<sup>170</sup>.*

« Cette tranquillité récente (la fin de Magnentius) a commencé à encore une fois être mise à l'épreuve par les troubles civils, dès que Silvanus avait été poussé au statut d'empereur. En effet, ce Silvanus, originaire de la Gaule de parents barbares et sorti du rang, et en même temps en passant de Magnentius à Constance, gagna le poste de *magister peditum*, malgré sa jeunesse. De là quand il est monté plus haut soit par crainte soit par folie, il a été tué au vingt-huitième jour de son usurpation à cause de la révolte des légions dont secours il avait espéré ».

En ajoutant au témoignage de Victor que Silvanus avait des parents gaulois, Ammien Marcellin indique qu'il était le fils de Bonitus, originaire des Francs<sup>171</sup>, qui avait servi sous Constantin le Grand. Peu avant de la bataille de Mursa en 351, il a abandonné Magnentius, en contribuant beaucoup à la victoire de cette bataille<sup>172</sup>. En ce moment-là, il possédait le poste le *tribunus scholae armaturarum*, un poste d'une unité de la garde lourdement armée.

Puis, comme Victor le raconte, Silvanus a accédé au titre de *magister peditum* de la Gaule en 352/353.

---

<sup>168</sup> Idem, XVIII. 3. 3-4.

<sup>169</sup> *PLREI*, Silvanus 2, pp. 840-841.

<sup>170</sup> Aurélius Victor, 42. 14-16. Cf. *Épitome de Caesaribus*, 42. 11

<sup>171</sup> *PLREI*, Bonitus 1, p. 163. Ammien Marcellin, XV. 5. 16, 33.

<sup>172</sup> Ammien Marcellin, XV. 5. 33; Zonaras, XIII. 8; Julien, *Discours* II 97C.

*Silvanus pedestris militiae rector ut efficax ad haec corrigenda principis iussu...*<sup>173</sup>.

« Silvanus, chef militaire d'infanterie<sup>174</sup>, approprié à redresser ces affaires (catastrophe en Gaule), s'y dirigea par l'ordre du prince ».

Selon cette phrase d'Ammien Marcellin, Silvanus était un homme capable de régler la mauvaise situation actuelle, donc sa description est favorable. Nous pouvons trouver d'autres phrases favorable à Silvanus, qui est décrit comme un grand général de mérite et courageux, mais versatile;

*Ita dux haut exilium meritorum hoc genere appetit mortis metu calumniarum, quibus factione iniquorum inretitus est absens, ut tueri possit salutem ad praesidia progressus extrema*<sup>175</sup>.

« Ainsi périt un général dont on ne peut contester le mérite, victime d'une aberration où l'entraîna la plus noire des calomnies ».

En plus, l'*Epitome de Caesaribus* aussi le dépeint comme un homme très doux<sup>176</sup>. Alors, son personnage est assez favorable chez les auteurs, mais est-ce qu'il y a une raison ?

En effet, Silvanus a été forcé à se révolter contre Constance II à cause de l'intrigue des courtisans, dès que son fil avait été tué<sup>177</sup>. Les termes « *per metum seu dementiam* » chez Victor pourrait montrer un sentiment sympathique envers lui, comme nous l'avons déjà vu et que nous allons les identifier ci-dessous, Victor déteste les courtisans au palais<sup>178</sup>. Bien qu'il connaisse

---

<sup>173</sup> Ammien Marcellin, XV. 5. 2.

<sup>174</sup> Ici je traduis le mot « *pedestris militiae rector* » comme chef militaire d'infanterie, mais le terme « *rector militiae* » signifie « *magister militum* » chez Ammien Marcellin. Par exemple, Dagalaifus est montré comme « *equestris militiae rector* (magister equitum) ». Voir XXVI. 4. 1. Ammien Marcellin était témoin de cette affaire, car Il était *protector* d'Ursicinus, son chef, qui assassina Silvanus. En conséquence, sa description est la première source de confiance.

<sup>175</sup> Ammien Marcellin, XV. 5. 32.

<sup>176</sup> *Epitome de Caesaribus*, 42. 11 ; « *Fuit ingenio blandissimus* ».

<sup>177</sup> Sur l'intrigue et la proclamation de Silvanus, voir Ammien Marcellin, XV. 5. 2-17.

<sup>178</sup> Aurélius Victor, 42. 25. Sur la révolte de Silvanus et sa cause, voir cet article; E. D. Hunt, « The Outsider Inside: Ammianus on the rebellion of Silvanus »; in J. W. Drijvers and D. Hunt

leur machination perverse, sa façon d'exprimer ses faveurs envers Silvanus est convaincante en le faisant passer pour victime de ces valets. Toutefois, le vingt-huitième jour de son usurpation il a été assassiné par Ursicinus, envoyé de Constance II, qui avait feint de le rejoindre<sup>179</sup>.

Pour conclure, le personnage de Silvanus est surprenant en tant qu'un usurpateur, car beaucoup d'historiens racontent extraordinairement ses qualités alors qu'il est le descendant d'un père barbare. Toutefois, quand nous remarquons les phrases de Victor, il est évident que sa description chez lui manque de qualités ubiquitaires. Ce qu'il relate est son origine barbare gauloise, qu'il est un homme militaire au poste de *magister peditum*, et que par la crainte ou par folie il s'est révolté pour être assassiné peu après. Peut-être a-t-il composé son œuvre sous le règne de Constance II, de sorte qu'il a dû critiquement le représenter. Mais, comme il a ajouté les mots « *per metum* », il est sûr que la révolte avait été le résultat de l'intrigue des courtisans que Victor déteste de sorte que son blâme semblerait-il moins fort que vis-à-vis d'autres imposteurs. En tout cas, sa révolte a été causée par le mauvais choix, donc il pourrait être un candidat de mauvais chefs militaires.

#### 295. Barbatio<sup>180</sup>

Barbatio occupe une place spéciale dans cette section, parce qu'il est un type de chef militaire trahissant et corrompu chez Ammien Marcellin. En plus, il est un grand ennemi des frères Gallus et Julien. D'abord, entre 351 et 354, il était *comes domesticorum* de Gallus<sup>181</sup>, mais Ammien Marcellin l'accuse deux fois;

..., *Barbatio, qui in eum iam diu falsa composuerat crimina*,...<sup>182</sup>.

« ..., Barbatio, qui, depuis longtemps déjà, avait disposé de faux crimes contre lui (Gallus),... ».

---

(eds.), *The Late Roman World and Its Historian: Interpreting Ammianus Marcellinus*, London/New York, 1999, pp. 51-63. Cf. Moreau, op. cit., pp. 115-118.

<sup>179</sup> Cf. Ammien Marcellin, XV. 5. 2-31 ; *Epitome de Caesaribus*, 42. 10-11; Eutrope, X. 13; Jérôme, *Chronicle* (Helm), p. 238<sup>e</sup>; Orose, VII. 29. 14; Zosime, II. 45. 1-2; Zonaras, XIII. 8; Philostorge, III. 25.

<sup>180</sup> *PLREI*, Barbatio, pp. 146-147. Cf. Moreau, op. cit., pp. 124, 129.

<sup>181</sup> Ammien Marcellin, XIV. 11. 19.

<sup>182</sup> *Idem*, XIV. 11. 24.

Nous pouvons trouver une autre phrase:

*Erat autem idem Barbatio subagrestis adrogantisque propositi, ea re multis exosus quod et, dum domesticos protectores sub Gallo regeret Caesare, proditor erat et perfidus...*<sup>183</sup>.

« En revanche, Barbatio était un homme peu cultivé et d'arrogance orgueilleuse, qui était détesté par beaucoup pour cette raison: quand il a commandé les gardes du corps sous Gallus César, il était aussi un traître perfide... ».

Ces phrases d'Ammien Marcellin sont très hostiles contre Barbatio, qui est décrit comme une personne tramant un complot contre son César. En 354, où Constance II avait déterminé l'arrestation de Gallus, Barbatio avait été choisi avec Apodemius<sup>184</sup>, un *agens in rebus* très notoire, et des soldats de Constance II pour aller l'arrêter. Barbatio l'a contraint à Poetovio (auj. Ptuj en Slovénie) et l'a amené à Pola (Pula en Croatie) qui est la dernière ville de sa vie. Il est possible que Barbatio ait eu du ressentiment personnel contre Gallus de sorte que Constance II aurait pu lui donner cette tâche de son arrestation, car il pourra être impitoyable envers lui<sup>185</sup>. En cette époque, Libanios lui a envoyé une lettre personnelle applaudissant ses exploits militaires<sup>186</sup>.

En 355 Barbatio est devenu *magister peditum* après la chute de Silvanus<sup>187</sup>. En 356 il a fait une opération en Gaule avec 25,000 soldats de l'Italie en Rhétie pour aider Julien sur l'ordre de Constance II, mais il ne s'est montré que peu coopératif avec lui<sup>188</sup>. Ammien Marcellin souligne qu'il était « le *magister peditum*, un indolent et un détracteur obstiné des gloires de Julien »<sup>189</sup>. En plus, selon lui, Barbatio a trahi son empereur en composant un rapport mensonger à Constance II, quand il a accueilli des survivants des Lètes qui avait été écrasés par Julien<sup>190</sup>. Encore après, quand Julien demandait sept bateaux pour construire des ponts de bateaux dans

---

<sup>183</sup> Idem, XVIII. 3. 6.

<sup>184</sup> *PLREI*, Apodemius 1, p. 82. Nous examinerons cette personne ci-dessous.

<sup>185</sup> Ammien Marcellin, XIV. 11. 19-27; Philostorge, IV. 1. Cf. Moreau, op. cit., p. 124.

<sup>186</sup> Libanios, *Lettre* 436.

<sup>187</sup> Ammien Marcellin, XVI. 11. 2.

<sup>188</sup> Idem, XVI. 11. 2, 6-8.

<sup>189</sup> Idem, XVI. 11. 7; « *magister peditum ignavus et gloriarum Iuliani perucax obtrectator* ».

<sup>190</sup> Idem, XVI. 11. 4-6.

le but de passer le Rhin, il les a tous brûlés pour que Julien ne puisse rien obtenir<sup>191</sup>. Ammien Marcellin critique cet événement en suggérant la participation de Constance II ;

*Residuum quod superfuit congestum in acervum exussit, quae utrum ut vanus gerebat et demens, an mandatu principis confidenter nefanda multa temptabat usque in id temporis latuit*<sup>192</sup>.

« De tels procédés étaient-ils dus à son orgueil ou à sa folie, ou bien est-ce sur l'ordre du prince qu'il accomplit effrontément nombre d'actes abominables ? C'est une question qui, jusqu'à notre temps, est demeurée obscure ».

Alors, D.Woods a des doutes sur la description de ces événements et ils pensent que la traversée du Rhin par Julien était contraire au plan originel de Constance II et que Barbatio était fidèle à ce projet<sup>193</sup>. D'une part Ammien Marcellin adore Julien et d'autre part il blâme beaucoup Constance II de sorte que Woods pense qu'il y a eu une propagande julienne dans sa description. Toutefois, pour notre part, il est vrai que Barbatio est bien accusé chez Ammien Marcellin et il est plus important de savoir comment il le décrit dans son œuvre. Donc, nous laissons la discussion de la vérité historique de côté. En ajoutant à cette histoire de bateaux enflammés, quand l'armée de Julien est passée près du camp de Barbatio, les soldats avaient espéré qu'ils pourraient obtenir du ravitaillement. Mais, Barbatio avait déjà brûlé tout le restant<sup>194</sup>. Barbatio, après avoir été battu par les Alamans, est rentré à la cour de Constance II en forgeant quelques accusations contre Julien<sup>195</sup>. Quand les Juthunges ont attaqué la Rhétie en 358, Barbatio, « *ignauus sed uerbis effusior* (indolent mais parleur de talent), a réussi à repousser leur

---

<sup>191</sup> Idem, XVI. 11. 8. Libanios, *Discours XVIII*. 50. Sur cet événement, voir J. Drinkwater, , « Barbatio's Bridge: The Alamannic Campaign of 357 »; in J. Drinkwater et B. Salway (eds.), *Wolf Liebeschuetz Reflected: Essays Presented by Colleagues, Friends, & Pupils*, London, 2007, pp. 115-123 et D. Woods, « Ammianus versus Libanius on Barbatio's Alleged Bridge across the Rhine », *Mnemosyne* 63, 2010, pp. 110-116. Woods a spécialement des doutes sur la description de ces événements chez Ammien Marcellin et ils pensent que la traversée du Rhin par Julien était contraire au plan originel de Constance II et que Barbatio était fidèle à ce projet.

<sup>192</sup> Ammien Marcellin, XVI. 11. 12.

<sup>193</sup> Woods, « Ammianus versus Libanius on Barbatio's Alleged Bridge across the Rhine », pp. 114-116.

<sup>194</sup> Ammien Marcellin, XVI. 11. 12.

<sup>195</sup> Idem, XVI. 11. 14-15.



invasion<sup>196</sup>.

En 359, son épouse Assyria a envoyé une lettre indiscreète à son mari en montrant sa crainte d'être abandonnée par lui et en suggérant son ambition impériale et son intention de se marier avec Eusebia, femme de Constance II. Assyria a fait écrire cette lettre par sa servante experte en écriture, qui avait servi Silvanus. Cette esclave a toute de suite apporté une copie de cette lettre à Arbitio<sup>197</sup> qui l'a présentée à Constance II. Barbatio a admis la réception de cette lettre et sa femme a été convaincue de l'avoir écrite. À la fin, ils ont été décapités<sup>198</sup>. C'était la fin de Barbatio. Ce qui nous intéresse est qu'Ammien Marcellin indique que cet événement avait eu lieu chez Barbatio<sup>199</sup>. Sa maison se situait à Sirmium<sup>200</sup>, donc il est fort probable que Victor lui-même témoignait à cette intrigue.

Ammien Marcellin l'estime après avoir raconté cette intrigue. Même si nous répétons la première partie, nous allons réexaminer son estimation sur lui ;

*Erat autem idem Barbatio subagrestis adrogantisque propositi, ea re multis exosus quo et, dum domesticos protectores sub Gallo regetur Caesare, proditor erat et perfidus et post eius excessum nobilioris militiae fastu elatus in Iulianum itidem Caesarem paria confingebat crebroque detestantibus bonis sub Augusti patulis auribus multa garriabat et saeva...*<sup>201</sup>.

« En revanche, Barbatio était un homme assez agreste et d'arrogance orgueilleuse, qui était détesté par beaucoup pour cette raison; quand il a commandé les gardes du corps sous Gallus César, il était aussi un traître perfide. Et après sa mort, excité d'orgueil grâce à sa promotion militaire, il diffama pareillement Julien devenu lui aussi César, en coassant sans relâche, à la grande indignation de tous les gens de bien, des accusations cruelles aux oreilles largement ouvertes de l'empereur ; ... ».

En ajoutant cette description, il y a une possibilité de détourner les biens de Silvanus, car Assyria

---

<sup>196</sup> Idem, XVII. 6. 2.

<sup>197</sup> *PLREI*, Arbitio, pp. 94-95. Je traite sur cette personne ultérieurement.

<sup>198</sup> Ammien Marcellin, XVIII. 3. 1-4. Pour cette intrigue, voir H. R. Norwood, « Roman General Barbatio Tried to Become Emperor: Through Sabotage--Only to Be Undone by His Wife », *Military History* 16, 1999, pp. 3-12.

<sup>199</sup> « *in domo Barbationis* ». Ammien Marcellin, XVIII. 3. 1.

<sup>200</sup> Idem, XV. 3. 7. Cf. P. de Jonge, *Philological and Historical Commentary on Ammianus Marcellinus* XVIII, 1977, p. 71.

<sup>201</sup> Ammien Marcellin, XVIII. 3. 6. J'emploie partiellement la traduction par G. Sabbah.

avait reçu la servante avec son patrimoine<sup>202</sup>.

Ammien Marcellin affirme que le caractère de Barbatio était rebelle à ses Césars et qu'il était ennemi de bons gens en les dénonçant à l'empereur. À la fin de sa vie, il a été exécuté avec sa femme à cause de son complot contre l'empereur et ce couple s'est aussi approprié le patrimoine de Silvanus. De plus, Victor était aussi le témoin de leurs morts. À juger par ses gestes chez Ammien Marcellin, il n'y a sûrement aucune possibilité que Victor lui donne l'éloge, de sorte que nous devons inclure Barbatio comme un exemple de mauvais choix parmi des chefs militaires.

### 296. Agilo 3<sup>203</sup>

Agilo, probablement un Alaman, *tribunus stabuli* (tribun des écuries) en 354, où il a été accusé de trahison de l'information à leurs parents alamans avec Latinus<sup>204</sup> et Scudilo<sup>205</sup>. Après avoir tenu le poste de *tribunus gentilium et scutariorum* (tribun des gentils et des Scutaires) il est devenu *magister peditum* de l'Orient à partir de 360 en remplaçant Ursicinus<sup>206</sup>. En 361, bien que Constance II l'ait envoyé avec Arbitio garder le Tigre, ils sont rentrés à Hierapolis par manque des soldats<sup>207</sup>.

À la fin de cette année, Julien l'a envoyé à la troupe d'Aquilée, qui se révoltait contre lui, pour les informer de la mort de Constance II<sup>208</sup>. Ammien Marcellin le loue comme « *honoratissimo viro* (homme très honorable) » et cette ville a ouvert ses portes<sup>209</sup>. L'année suivante, il a été choisi pour être un des juges du comité de Chalcédoine<sup>210</sup>.

Il nous semble qu'il n'y a aucun élément par lequel Victor le critique, sauf qu'il a été accusé de son changement de la côté. Si elle était vraie, Victor aurait pu le considérer comme un chef militaire inapte.

---

<sup>202</sup> Idem, XVIII. 3. 2 ; « ..., *quam (ancilla) e patrimonio Silvani possederat, ... la servante...*, (qu'elle avait possédé du patrimoine de Silvanus) ».

<sup>203</sup> *PLREI*, Agilo, pp. 28-29.

<sup>204</sup> *Ibid.* I, Latinus, p. 496

<sup>205</sup> *Ibid.* I, Scudilo, pp. 810-811.

<sup>206</sup> Ammien Marcellin, XX. 2. 5. Ammien est un grand amateur d'Ursicinus, donc il décrit la promotion d'Agilo « par un avancement abusive (*inmodico saltu promotus*) », mais comme J. Fontaine le confirme, elle n'est pas unique. Ammien Marcellin. *Histoires*. Livres 20-22. Texte, traduction, et introduction par J. Fontaine, Paris, 1996, p. 153, n. 20. Cf. Moreau, op. cit., p. 117.

<sup>207</sup> Ammien Marcellin, XXI. 13. 3, 5, 8.

<sup>208</sup> Idem, XXI. 12. 16.

<sup>209</sup> Idem, XXI. 12. 18-19.

<sup>210</sup> Idem, XXII. 3. 1.

297. Lucillianus 3<sup>211</sup>

Cette personne était le responsable de la défense de Sirmium en 361 où Julien marchait vers l'ouest. Donc, il est probable que Victor le connaît.

En étant probablement Pannonien<sup>212</sup>, pendant la guerre perse, étant donné le commandement en 350 par Constance II qui partait pour se confronter à Magnentius, Lucillianus a défendu Nisibis contre des attaques de Shapur II, roi des Perses<sup>213</sup>. Jones suggère qu'il était soit *dux Mesopotamiae* soit plus probablement *comes rei militaris*<sup>214</sup>. Il est ensuite apparu dans le voyage fatal de Gallus vers l'ouest en 354 comme *comes domesticorum*. Il était un des ceux qui ont essayé d'atténuer l'angoisse de Gallus. En 358 il a été envoyé en mission en Perse avec Procopius<sup>215</sup>, un futur usurpateur, en y restant jusqu'à l'année suivante<sup>216</sup>.

En 361 il était soit *comes*<sup>217</sup> soit *magister equitum*<sup>218</sup>. Peut-être a-t-il été nommé à ces titres pour défendre Sirmium contre l'avancement de l'armée de Julien:

*Levibus tamen indiciis super Iuliani motu Lucillianus percitus comes, qui per illas regiones rem curabat ea tempestate castrensem, agensque apud Sirmium milites congregans, quos ex stationibus propriis acciri celeritatis ratio permittebat, venturo resistere cogitabat*<sup>219</sup>.

« Toutefois, le comes Lucillianus, étant attentif grâce aux légers indices sur le mouvement de Julien, qui s'est alors chargé du commandement militaire de ces régions et restait à Sirmium, rassembla les soldats que l'urgence de l'action rapide lui permettait de faire venir de leurs garnisons propres, et tenta de lui résister avant de son arrivée ».

Toutefois, comme Julien est venu rapidement, Lucillianus a été surpris par l'arrivée de la troupe de Julien en dormant et il a été capturé en étant tiré au camp de Julien<sup>220</sup>.

---

<sup>211</sup> *PLREI*, Lucillianus 3, pp. 517-518.

<sup>212</sup> Ammien Marcellin, XXV. 8. 9.

<sup>213</sup> Zosime, II. 45. 2, III. 8. 2.

<sup>214</sup> *PLREI*, Lucillianus 3, p. 517.

<sup>215</sup> *Ibid.* I, Procopius 4, pp. 742-743.

<sup>216</sup> Ammien Marcellin, XVII. 14. 3, XVIII. 6. 17.

<sup>217</sup> *Idem*, XXI. 9. 5.

<sup>218</sup> *Idem*, XXI. 9. 7.

<sup>219</sup> *Idem*, XXI. 9. 5.

<sup>220</sup> *Idem*, XXI. 9. 6-8.

Il a apparemment continué à vivre à Sirmium, puis en 363 il est devenu *magister equitum et peditum* par Jovian, successeur de Julien<sup>221</sup>. Toutefois, il a été tué dans la révolte militaire à Remi (Reims) en 365<sup>222</sup>.

Nous avons vu la vie de Lucillianus, mais il n'y a aucune mention qui raconte ses défauts. Toutefois, il était le responsable militaire de Sirmium, quand Victor y résidait. Ammien Marcellin fait allusion au rassemblement des soldats à Sirmium. Victor raconte plusieurs fois des abus et des corruptions des soldats<sup>223</sup>. En plus, les actes criminels des *actuarii* pourrait avoir eu lieu<sup>224</sup> pendant le commandement de Lucillianus. En effet, Lucillianus ne pourrait pas être un candidat du reproche de Victor, mais il est très intéressant, si la description des corruptions de soldats reflète la situation sous Lucillianus.

#### 298. Marcellus 3<sup>225</sup>

Né à Serdica (Sofia en Bulgarie)<sup>226</sup>, il a obtenu le poste du *magister equitum et peditum* de la Gaule en 356 succédant Ursicinus<sup>227</sup>, mais il était toujours désobéissant, même s'il était sous la direction de Julien<sup>228</sup>. Quand Julien était assiégé avec peu de soldats par les Alamans à Sens, il ne lui a pas envoyé de renforts, bien qu'il se situe près de lui<sup>229</sup>. Libanios l'estime comme ceci ;

ὡς δὲ ἀπήλακτο μὲν ὁ τοῦς πολεμίους δεδιὼς στρατηγὸς εἰς δὲ τοῦς οἰκείους ὑβρίζων...<sup>230</sup>.

« Ce général qui montra sa lâcheté en face de l'ennemi et conserva sa violence pour ses peuples se retira... ».

Enfin, Constance II l'a démis et l'a remplacé par Severus<sup>231</sup>, fidèle à Julien<sup>232</sup>. Toutefois, il a

---

<sup>221</sup> Idem, XXV. 8. 9.

<sup>222</sup> Idem, XXV. 10. 6-7; Zosime, III 35. 2.

<sup>223</sup> Cf. Aurélius Victor, 26. 6, 35. 11,

<sup>224</sup> Idem, 33. 13.

<sup>225</sup> *PLREI*, Marcellus 3, pp. 550-551. Cf. Moreau, op. cit., p. 129.

<sup>226</sup> Ammien Marcellin, XVI. 8. 1.

<sup>227</sup> Idem, XVI. 2. 8.

<sup>228</sup> Cf. Zosime, III. 2. 2; Julien, *Lettre aux Athéniens* 278B.

<sup>229</sup> Ammien Marcellin, XVI. 4. 3.

<sup>230</sup> Libanios, *Discours* XVIII. 48

<sup>231</sup> *PLREI*, Severus 8, p. 832.

<sup>232</sup> Ammien Marcellin, XVI. 7. 1 ; Julien, *Lettre aux Athéniens* 278B.

dénoncé Julien en rentrant à la cour de Constance II, mais Eutherius<sup>233</sup>, le grand chambellan (*praepositus sacri cubiculi*) de Julien, l'a refuté<sup>234</sup>. Enfin, il a dû prendre sa retraite à Serdica<sup>235</sup>.

Même s'il a pu survivre sous le règne de Julien, son fils a été exécuté après avoir ourdi des intrigues contre Julien<sup>236</sup>.

Marcellus apparaît dans des œuvres historiques une personne désobéissante, intrigante et incompétente, car il a refusé le secours de son César enfermé par des barbares et en plus il l'a accusé en déviant la dénonciation contre lui. Il n'y a pas beaucoup d'histoires sur lui, mais Marcellus doit être inclus dans la liste des candidats que Victor critique.

301. Gomoarius<sup>237</sup>

Il était *tribunus scholae scutariorum* en 350, car il commandait la schole des Scutaires<sup>238</sup>. En 360, Constance II l'avait nommé *magister equitum* de la Gaule<sup>239</sup>, mais l'année suivante Julien l'a démis ;

*Julianus...itidemque Nevittae magisterium commisit armorum, Gomoarium proditorem antiquum timens, quem cum Scutarios ageret, latenter prodidisse Veteranionem suum principem audiebat...*<sup>240</sup>.

« Julien...confia également la magistrature des armes à Nevitta<sup>241</sup>, en craignant Gomoarius, un traître d'autrefois, avait entendu qu'au temps où qu'il commandait les Scutaires, il avait secrètement trahi Vetrano, son prince ».

Selon J. Fontaine<sup>242</sup>, Ammien Marcellin le critique en employant le terme *princeps* de sorte qu'il a commis le crime de lèse-majesté. En effet, il était une personne qui avait tendance à trahir son

---

<sup>233</sup> *PLREI*, Eutherius 1, pp. 314-315.

<sup>234</sup> Ammien Marcellin, XVI. 7. 2-3.

<sup>235</sup> Idem, XVI. 8. 1.

<sup>236</sup> Idem, XXII. 11. 2; Eunape, fr. 17.

<sup>237</sup> *PLREI*, Gomoarius, pp. 397-398.

<sup>238</sup> Ammien Marcellin, XXI. 8. 1.

<sup>239</sup> Idem, XX. 9. 5.

<sup>240</sup> Idem, XXI. 8. 1.

<sup>241</sup> *PLREI*, Flavius Nevitta, pp. 626-627.

<sup>242</sup> Ammien Marcellin, *Histoires*. Livres 20-22. Éd. par J. Fontaine, p. 220, n. 298.

supérieur. Quand il prendra le commandement avec Agilo<sup>243</sup> sous Procopius en 365/366<sup>244</sup>, il l'abandonnera en se réfugiant à Valens<sup>245</sup>. Il faut se souvenir que Julien avait déjà eu beaucoup de peines avec ses *magistri militum* rebelles, Marcellus et Barbatio. Si Gomoarius était aussi contre les intentions de Julien, il est naturel que Julien l'ait banni afin d'éviter le danger d'avenir.

Après avoir été expulsé de la Gaule, il est rentré à l'est, parce que Constance II l'a envoyé en Illyricum occuper le col des Sucques (*Succi*, le col entre Niš en Serbie et Sofia en Bulgarie), parce qu'il détestait Julien<sup>246</sup>. Toutefois, Nevitta, un chef militaire de Julien, avait déjà occupé ce col<sup>247</sup>. Gomoarius a dû passer Sirmium, puisque cette ville se situe entre la Gaule et les Sucques. Il est possible que Victor y ait alors rencontré ce magister de trahison. Pour Victor, Gomoarius aurait pu être un général incompetent, car il avait été expulsé par Julien. En plus, comme les commentaires chez Ammien Marcellin l'indiquent, il était un homme qui a trahi ses supérieurs deux fois. Donc, il peut être un candidat des mauvais chefs militaires.

### 302. Flavius Nevitta<sup>248</sup>

À l'origine barbare, il était commandant d'un escadron de cavalerie (*praepositus equestris*) en Rhétie en 358 où Barbatio battait les Juthungi<sup>249</sup>. Dès que Julien est devenu Auguste en 361, il a été nommé *magister equitum* comme successeur de Gomoarius<sup>250</sup>. Pendant la marche contre Constance II, il dirigeait une troupe passant la Rhétie<sup>251</sup>, et puis après l'arrivée à Sirmium, il est parti aux Sucques occuper ce point stratégique<sup>252</sup>. Il deviendra consul en 362 et ensuite suivra l'expédition perse en 363, mais il disparaîtra sur des sources historiques de sorte qu'il aura été démis soit sous Jovien soit sous Valentinien.

Ammien Marcellin critique deux fois son caractère:

..., *brevi postea Mamertino in consulatu iunxit Nevittam nec splendore nec usu nec gloria horum similem, quibus magistratum amplissimum detulerat Constantinus : contra inconsummatum et*

---

<sup>243</sup> *PLREI*, Agilo, pp. 28-29.

<sup>244</sup> Ammien Marcellin, XXVI. 7. 4.

<sup>245</sup> Idem, XXVI. 9. 6; Zosime, IV. 8. 2; Philostorge, IX. 5.

<sup>246</sup> Ammien Marcellin, XXI. 13. 16. «..., *erat Iuliano infestus*».

<sup>247</sup> Idem, XXI. 10. 2-4.

<sup>248</sup> *PLREI*, Flavius Nevitta, pp. 626-627.

<sup>249</sup> Ammien Marcellin, XVII. 6. 3.

<sup>250</sup> Idem, XXI. 8. 1.

<sup>251</sup> Idem, XXI. 8. 3.

<sup>252</sup> Idem, XXI. 10. 2, 5.

*subagrestem et, quod minus erat ferendum, celsa in potestate crudelem*<sup>253</sup>.

« ..., il (Julien) associa peu après à Mamertinus, dans un même consulat, un Nevitta que ni son lustre, ni son expérience ni sa réputation n'autorisaient à comparer aux magistrature ; c'était au contraire un individu qui manquait d'éducation, un être quasi inculte, et qui – chose encore plus intolérable – se montra cruel dans l'exercice de ses hautes fonctions ».

Ammien Marcellin le dénonce encore une fois ;

*..., Mamertinum praefectum praetorio per Illyricum designavit consulem, et Nevittam, qui nuper ut primum augendae barbaricae vilitatis auctorem inmoderate notaverat Constantinum*<sup>254</sup>.

« ..., Mamertinus, qui avait été promu préfet du prétoire d'Illyricum, et Nevitta – alors qu'il venait tout juste de critiquer sans mesure Constantin pour avoir été le premier à prendre l'initiative d'élever de vils barbares ».

Ammien Marcellin critique que Nevitta ait été promu au consulat malgré sa cruauté, son inculture, et son origine barbare en comparant son collègue, Mamertinus<sup>255</sup>, un grand orateur et le préfet du prétoire nommé par Julien comme successeur de Florentius. Sa nomination est très près de la composition du *Livre des Césars*, donc il n'est pas sûr Victor était au courant de sa promotion, il ne pense évidemment pas que Nevitta soit un chef militaire approprié pour ce poste, s'il l'avait su.

Jusqu'à ici nous avons recherché des candidats des *magistri militum* que Victor juge dans son œuvre. Grâce à d'autres sources historiques, nous pouvons identifier quelques personnages très probables, c'est-à-dire, Sabinianus, Arbitio, Barbatio, et Marcellus. Trois chefs militaires parmi eux sauf Arbitio étaient paresseux et/ou rebelles aux ordres de César. Ils ont tous perdu leurs opérations militaires soit à cause de leur incompétence soit de leur désobéissance. Arbitio, exerçant son pouvoir dans la cour et étant un courtisan flatteur, a essayé d'expulser ses ennemis politiques et s'est rempli les poches. Il était un fonctionnaire corrompu typique. En les ajoutant, Vetrano et Gomoarius pourraient être inclus dans cette catégorie, parce que le premier s'est

---

<sup>253</sup> Idem, XXI. 10. 8. J'emploie la traduction de J. Fontaine avec quelques modifications.

<sup>254</sup> Idem, XXI. 12. 25. J'utilise la traduction de J. Fontaine en modifiant quelques points encore une fois.

<sup>255</sup> *PLREI*. Claudius Mamertinus 2, pp. 540-541.

proclamé empereur, bien qu'il n'ait aucune éducation. Le dernier, ayant tendance à trahir ses supérieurs, a été expulsé par Julien, et il a en plus échoué à prendre le point stratégique. Trois personnes (Marcellus, Barbatio et Gomoarius) parmi six travaillant sous Julien nous intéressent. Quand nous avons étudié les candidats des préfets du prétoire, nous avons trouvé que Florentius avait été aussi un grand ennemi de Julien. Est-ce une coïncidence ? Pour le confirmer, il faut avancer nos recherches.

#### 4. D'autres chefs militaires

Dans cette section, nous allons voir les personnes tenant d'autres hauts postes militaires. Il y a 10 candidats que Victor pourrait juger parmi 95 autres chefs militaires.

##### D'autres chefs militaires

###### *Comites Domesticorum*

	Nom	Loué(e) par un/des auteur(s)	Critiqué(e) par un/des auteurs	Accusé au comité de Chalcédoine	Notes
295	Barbatio				
306	Latinus		Accusé de trahison (A. M.)		
297	Lucillianus 3				
307	Excubitor				
308	Dagalaifus				
309	Varronianus 1				

###### *Cura Palatii*

310	Apollinaris 2				
311	Flavius Saturninus 10		un homme de flatterie ; influant à côté de Constance II (Z.)	condamné à l'exil.	

###### *Tribuni Stabuli*

296	Agilo				
312	Sintula				

###### *Duces et Comites rei militaris en ouest*

313	Taurinus				
314	Silvester				
315	Gratianus 1				
316	Ursicinus 1				
317	Flavius Magnus Magnentius		Cruel, féroce et barbare (Victor), Barbare (J.), Barbare ( <i>Épitome de</i>		Usurpateur



			<i>Caesaribus)</i>		
<b>318</b>	Gerontius 1				
<b>319</b>	Actus				
<b>320</b>	Cretio				
<b>321</b>	Asclepiodotus 1		Exécuté avec Lutto et Maudio après la révolte de Silvanus (Amm.)		
<b>322</b>	Lutto		Exécuté avec Asclepiodotus et Maudio après la révolte de Silvanus (Amm.)		
<b>323</b>	Maudio		Exécuté avec Asclepiodotus et Lutto après la révolte de Silvanus (Amm.)		
<b>324</b>	Verissimus				
<b>325</b>	Flavius Memorius 2				
<b>326</b>	Valentinus 3				Dux de l'Illyricum; Informateur de Victor?
<b>327</b>	Anonymus 72				
<b>328</b>	Libino				
<b>329</b>	Immo				

*Duces et Comites rei militaris en est*

<b>330</b>	Flavius Platanius Serenianus 3		condamné coupable de trahison ; d'une cruauté notoire, exerçant une grande influence sur Valens (Amm.)		
<b>331</b>	Senecio 3				
<b>332</b>	Sappo				
<b>333</b>	Flavius Ursus 4				
<b>334</b>	...us Valacius				
<b>335</b>	Flavius Felicissimus 3				
<b>336</b>	Flavius Silvinianus 1				
<b>337</b>	Antonius 2				
<b>338</b>	Asterius 3				
<b>297</b>	Lucillianus 3				
<b>339</b>	Sabianus				
<b>340</b>	Asterius 3				
<b>341</b>	Castricius 1				
<b>342</b>	Prosper				
<b>343</b>	Cassianus 2				
<b>344</b>	Syrianus				
<b>345</b>	Sebastianus 2				
<b>209</b>	Bassidius Lauricius				

<b>346</b>	Aelianus 4				
<b>347</b>	Artemius 2		A torturé une vierge, Eudaemonis (Athanasie); saisi le temple de Sérapis d'Alexandrie en utilisant des troupes contre la population en colère (Julien, Socrate, Théodoret); Exécuté par Julien (Amm. et Théodoret)		Martyr
<b>348</b>	Martianus				
<b>349</b>	Aligildus				
<b>350</b>	Theolaiphus				
<b>351</b>	Vadomarius				

*Protectores*

<b>352</b>	Flavius Abinnaeus				
<b>353</b>	...arius				
<b>354</b>	Priscus 4				
<b>346</b>	Aelianus 4				
<b>317</b>	Flavius Magnus Magnentius				Usurpateur
<b>355</b>	Herculanus 1				
<b>356</b>	Amminus Marcellinus 15				Historien
<b>357</b>	Anonymus 197				
<b>358</b>	Verinianus				
<b>359</b>	Teutomeres				
<b>360</b>	Antoninus 4		S'enfui en Perse et a donné des informations pour attaquer la ville d'Amida (Amm. et L.).		
<b>326</b>	Valentinus 3				
<b>361</b>	Leontius 6				
<b>362</b>	Iovianus 3				Empereur
<b>363</b>	Flavius Valens 8				Empereur

*Praefecti legionum*

<b>364</b>	Marcellinus 14				
<b>354</b>	Priscus 4				

*Praepositi (vexillationum etc.)*

<b>365</b>	Flavius Dalmatius 5				
<b>366</b>	Anonymus 200				
<b>367</b>	Anonymus 201				
<b>368</b>	Sabicas				
<b>369</b>	Anonymus 202				
<b>370</b>	Castinus 2				
<b>371</b>	Colluthus				
<b>372</b>	Maximianus 2				

373	Alaesianus				
374	Taurus 1				
375	Flavius Lycianus				
376	Mucatra				
377	Probianus				
378	Flavius Dragilis				
379	Flavius Nuvel				
380	Bonitus 2				
381	Dinitius				
382	Flavius Iovinus 5				
383	Flavius Luppio				
384	Flavius Concordius 3				
385	Flavius Valens 10				
386	Valens 5				
387	Flavius Abraam				
388	Flavius L..p.chem				
389	Lupianus				
390	Aurelius Valens 6				
391	Tara				
392	Margus				
393	Veracius				
394	Herminarius				
395	Hermogenes 7				
396	Victorinus 7				
397	Anonymus 204				
398	Italicus 2				
399	Anonymus 203				

Cf. *tribunus scrutariorum*

400	Cella				Bird le traite comme des gens que Victor critique.
-----	-------	--	--	--	--

306. Latinus<sup>256</sup>

Étant un Alaman, avant la bataille de Mursa, il s'est absenté avec Thalassius du banquet impérial, parce que Philippus, préfet du prétoire, avait été arrêté par Magnentius, même s'il était un envoyé<sup>257</sup>. En 354, il était *comes domesticorum* (comte des Gardes du corps) et a été accusé avec Agilo et Scudilo<sup>258</sup> de trahison de l'information à leurs parents alamans. Selon Ammien Marcellin, ils étaient bien honorés grâce aux soutiens de l'État<sup>259</sup>.

<sup>256</sup> *PLREI*, Latinus, p. 496. Cf. Moreau, op. cit., p. 117.

<sup>257</sup> Zosime, II. 48. 5.

<sup>258</sup> *PLREI*, Scudilo, pp. 810-811.

<sup>259</sup> Ammien Marcellin, XIV. 10. 8.

Il n'y a pas beaucoup d'information sur Latinus, mais si cette trahison est vraie, nous pouvons le considérer comme un commandant inapproprié chez Victor.

### 311. Flavius Saturninus 10<sup>260</sup>

Il était un officier militaire vers 350 selon un discours de Thémistios<sup>261</sup>. Il était *cura palatii* (intendant du palais) avant de 361, où il a été condamné à l'exil par le comité de Chalcédoine, parce qu'il avait été chargé de mission par Constance II sur la chute de Gallus<sup>262</sup>.

Il aura obtenu beaucoup de postes éminents, comme *magister equitum* en 377-378, *magister militum* en 382-383 et consul à 383. Zosime décrit son personnage comme ci-dessous :

τούτοιον δὲ ὁ μὲν εἶς γῆρας ἦν βαθὺ προελθὼν καὶ μεγάλας τετιμημένος ἀξίας,  
ὡκ' ἔξω δὲ κολακείας, ἀλλ' εἰωθὸς ἐν ταῖς κρίσεσι πὼς τῶν  
βασιλεῖ παραδυναστευόντων θεραπεύειν ὀρμᾶς τε καὶ γνώμας<sup>263</sup>.

« Le premier (Saturninus) était un homme fort âgé, qui était passé par tous les postes, un peu flatteur de son naturel, et qui dans toutes les causes avait coutume de favoriser ceux qui étaient en crédit près de l'empereur ».

Il faut que nous remarquions que Saturninus était un homme de flatterie qui était le favori de l'empereur. Son poste sous Constance II était *cura palatii*, donc il a dû servir à côté de lui comme un de ses valets. Nous nous souvenons la dernière phrase dans l'œuvre de Victor et une remarque d'Ammien Marcellin cités au-dessus. Si Saturninus avait une forte influence même sous Constance II dans la cour comme Victor et Ammien Marcellin l'indique sur les courtisans, il est raisonnable de penser que Saturninus est un candidat qu'il critique dans son livre.

### 317. Flavius Magnus Magnentius<sup>264</sup>

---

<sup>260</sup> PLREI, Flavius Saturninus 10, pp. 807-808.

<sup>261</sup> Themistios, *Discours XVI*. 200A-B.

<sup>262</sup> Ammien Marcellin, XXII. 3. 7. En effet, à 3. 5. Ammien Marcellin indique que Pentadius a été « a Constantio missus, notis exceptit » comme la raison de sa peine. Puis, à 3. 6 Florentius 3 (*Magister Officiorum*, donc il n'est pas Florentius 10, le préfet du prétoire de l'Illyricum) est mis à l'exil « par une iniquité semblable (*iniquitate similis*) ». Enfin, à 3. 7, « Par un sort analogue (*pari sorte*) », Evagrius, Saturninus et Cyrinus ont condamné à l'expulsion.

<sup>263</sup> Zosime, V. 9. 3.

<sup>264</sup> PLREI, Fl. Magnus Magnentius, p. 532.

Magnentius (Magnence), un usurpateur au milieu du IV<sup>ème</sup> siècle, est mentionné par Victor lui-même sur son accession.

*... Magnentii scelere circumventus est externarum sane gentium compressis motibus. ... Namque Magnentii, utpote gentis barbarae, diro atrocique ingenio, simul his, quae post accidere, adeo extincta omnia sunt, ut illud imperium haud iniuria desideraretur....*<sup>265</sup>

«... (Constant) fut assiégé à cause de perfidie de Magnentius après avoir tout à fait comprimé des mouvements des peuplades. ... En effet, tous les choses furent détruites par la cruauté et la férocité de Magnentius, naturel chez un peuple barbare, et en même temps, par les choses qui ultérieurement suivirent, que l'on désira à bon droit le règne de cette homme (Constant) ».

Après avoir mentionné l'histoire de Vetranio, il raconte la chute de Magnentius ;

*Neque per eum tantum, verum etiam advolantibus Magnentianis, qui tricesimo die triduo minus hostem perculerant. Sed iam antea cum externi motus suspectarentur, Magnentius fratri Decentio Gallias, Constantius Gallo, cuius nomen suo mutaverat, Orientem Caesaribus commiserant. Ipsi inter se acrioribus proeliis per triennium congressi; ad extremum Constantius fugientem in Galliam persecutus vario ambos supplicio semet adegit interficere*<sup>266</sup>.

« Ce crime si grand (massacre par Nepotianus) ne fut commis pas seulement par lui (Nepotianus), mais aussi par les partisans de Magnentius, qui, le trentième jour de son usurpation, avaient renversé l'ennemi en moins de trois jours. Toutefois comme déjà auparavant on suspectait les mouvements des gens extérieurs, Magnentius avait confié les Gaules à Decentius, son frère, et Constance, avec le titre de César, l'Orient à Gallus, dont nom il avait changé selon le sien. Ils se combattirent dans des batailles violentes pendant trois ans ; à la fin Constance, poursuivant le fugitif en Gaule, les força à se tuer tous les deux par les supplices variés ».

Né probablement en 303<sup>267</sup>, l'origine barbare de Magnentius est bien confirmée par d'autres sources<sup>268</sup>. Après avoir été déployé sous Constantin<sup>269</sup>, il est devenu *protector*, puis *comes rei*

---

<sup>265</sup> Aurlius Victor, 41. 23, 25.

<sup>266</sup> Idem, 42. 8-10.

<sup>267</sup> *Epitome de Caesaribus*, 42. 6.

<sup>268</sup> *Epitome de Caesaribus*, 42. 7; Julien, *Discours* I. 33D-34A, *Discours* II. 56B-C.

<sup>269</sup> Zosime, II. 46. 3, 54. 1.

*militaris* avant de 350<sup>270</sup>, en dirigeant les *Joviani* et les *Herculiani*, les corps des gardes impériaux<sup>271</sup>. Il s'est proclamé Auguste le 18 janvier, 350, en tuant Constant<sup>272</sup>. Il s'est suicidé le 10 août, 353<sup>273</sup>, et huit jours après Decentius<sup>274</sup>, son frère, s'est aussi tué<sup>275</sup>.

Victor souligne son origine barbare, sa cruauté, et sa férocité. En être réprimé par Constance II, son vrai empereur, Magnentius n'est assurément qu'un usurpateur et il n'est pas approprié comme un chef militaire.

321, 322 et 323. Asclepiodotus 1<sup>276</sup>, Lutto<sup>277</sup> et Maudio<sup>278</sup>

Ces trois personnes, en tenant le poste de *comites*, ont été exécutées après la révolte de Silvanus<sup>279</sup>. Ils auraient pu être des participants de ce coup-d'état, donc Victor aurait mis leurs noms dans sa tête comme les chefs militaires inappropriés.

326. Valentinus 3<sup>280</sup>

Cette personne possède une carrière très intéressante quand on pense aux sources informatives pour la description contemporaine de Victor. Il était *primicerius protectorum* (commandant les gardes du corps) et puis *tribunus* (tribun) sous Barbatio. Après sa chute, il a aussi été torturé. Nous citons des phrases le concernant chez Ammien Marcellin :

*Inter quos etiam Valentinus ex primicerio protectorum tribunus ut conscius inter conplures alios tortus aliquotiens supervixit, penitus quid erat gestum ignorans. Ideoque ad iniuriae periculique*

---

<sup>270</sup> Zonaras, XIII. 6.

<sup>271</sup> Zosime, II. 42. 2.

<sup>272</sup> Eutrope, X. 9. 3; *Epitome de Caesaribus*, 41. 22; Julien, *Discours* I. 26B-C, *Discours* II. 55C-D; Socrate, II. 25. 7; Sozomène, IV. 1. 1-2; Zonaras, XIII. 6; Orose, VII. 29. 8.

<sup>273</sup> Eutrope, X. 12. 2; *Epitome de Caesaribus*, 42. 6; Julien, *Discours* I. 40B; Socrate, II. 32; Sozomène, IV. 7. 2-3; Zonaras, XIII. 9; Orose, VII. 29. 13.

<sup>274</sup> *PLREI*, Magnus Decentius 2, pp. 244-245.

<sup>275</sup> Eutrope, X. 12. 2; *Epitome de Caesaribus*, 42. 8; Socrate, II. 32. 9; Sozomène, IV. 7. 3; Zonaras, XIII. 9; Orose, VII. 29. 13.

<sup>276</sup> *PLREI*, Asclepiodotus 1, p. 115.

<sup>277</sup> *Ibid.* I, Lutto, p. 523.

<sup>278</sup> *Ibid.* I, Maudio, 569.

<sup>279</sup> Ammien Marcellin, XV. 6. 4.

<sup>280</sup> *PLREI*, Valentinus, p. 935.

*compensationem ducis in Illyrico meruit potestatem*<sup>281</sup>.

« Parmi lesquels (les gens condamnés comme partisans de Barbatio) on trouvait Valentinus, devenu tribun après avoir été *primicerius protectorum*, Il fut torturé à plusieurs reprises avec beaucoup d'autres gens pour collusion, mais il survécut. Alors, il ignorait toute la geste. Pareillement, pour la compensation de l'injustice et du danger, on lui donna le pouvoir de *dux en Illyricum* ».

Il y a deux points qui nous intéressent. Premièrement, Valentinus était un haut commandant des gardes (*primicerius*) sous Barbatio, et avant lui il avait tenu un poste bas comme un *protector* simple sous Arbitio, Silvanus, etc... Donc, Valentinus a dû regarder et bien connaître les actes de ces chefs militaires en étant auprès d'eux. Deuxièmement, après la chute de Barbatio en 359, on l'a délivré en donnant le titre de *dux* de l'Illyricum. Comme nous le connaissons très bien, Victor travaillait comme un fonctionnaire en Illyricum en 359. Quand il composait son œuvre, Valentinus lui a probablement offert des informations sur les gestes de Barbatio, d'Arbitio et de Silvanus. Selon ces renseignements, Victor a pu connaître en détail sur des corruptions et des intrigues dans la cour et dans l'armée. Valentinus n'est pas un personnage corrompu, mais il est très important pour suggérer des sources d'information sur des événements contemporaines.

330. Serenianus 2<sup>282</sup>

Étant originaire de la Pannonie<sup>283</sup>, il avait été *dux Phoenice* avant de 354<sup>284</sup> où il a été condamné coupable de trahison, mais il a été délivré par Gallus<sup>285</sup>. Il a été ultérieurement envoyé avec Pentadius<sup>286</sup> et Apodemius sous les ordres de Constance II à exécuter Gallus<sup>287</sup>. Il est mort vers 365 avant la révolte de Procopius quand il était *comes domesticorum* de Valens<sup>288</sup>.

Il était d'une cruauté notoire, exerçant une grande influence sur Valens selon Ammien Marcellin<sup>289</sup>, car il avait un esprit grossier en versant beaucoup de sang des innocents.

---

<sup>281</sup> Ammien Marcellin, XVIII. 3. 5.

<sup>282</sup> *PLREI*, Serenianus 2, p. 825.

<sup>283</sup> Ammien Marcellin, XXVI. 5. 3, 10. 2.

<sup>284</sup> *Idem*, XIV. 7. 7.

<sup>285</sup> *Idem*, XIV. 7. 7-8, 11. 23. Cf. Moreau, *op. cit.*, p. 122.

<sup>286</sup> *PLREI*, Pentadius, p. 687.

<sup>287</sup> Ammien Marcellin, XIV. 11. 23.

<sup>288</sup> Zosime, IV. 6. 4-5; Ammien Marcellin, XXVI. 5. 3, 8. 7, 8. 11, 10. 1.

<sup>289</sup> Ammien Marcellin, XXVI. 10. 1-2, 5.

La férocité de Serenianus est notée après la composition du *Livre des Césars*. Il avait participé à l'exécution de Gallus dont les compagnons étaient très atroces, c'est-à-dire, Pentadius, notaire, et Apodemius, *agens in rebus*. S'il était aussi connu dans les années 350, Victor aurait pu connaître ses actes de sorte que Serenianus pourrait être le candidat de son critique.

#### 347. Artemius 2<sup>290</sup>

Comme martyr chrétien ses gestes sont connus par *Passio Artemii*, en plus d'Ammien Marcellin et quelques sources chrétiennes. Venant de famille noble, il était un favori de Constance II, car il a porté des reliques des Apôtres, Saint-André, Saint-Luc et Saint-Timothée à Constantinople<sup>291</sup>. En récompense de cet acte, il a obtenu le poste de *dux Aegypti* en 360<sup>292</sup>, où il a torturé une vierge, Eudaemonis pour savoir où Athanase se cachait<sup>293</sup>. En plus, il a saisi le temple de Sérapis d'Alexandrie en utilisant des troupes contre la population en colère<sup>294</sup>. Sous Julien, il aura été condamné et exécuté<sup>295</sup>.

Artemius est un personnage connu comme martyr. Toutefois, du point de vue des païens comme Victor, il est probable que ses actes n'étaient pas admissibles, parce qu'il a torturé une vierge et puis occupé un temple en utilisant les troupes contre le peuple. Nous pouvons inclure Artemius parmi des chefs militaires inaptes que Victor critique.

#### 360. Antoninus 4<sup>296</sup>

Antoninus, ayant été un commerçant et fonctionnaire financier (*rationalis*) dans le service de *dux* de la Mésopotamie, était *protector* et était expérimenté intelligent et très connu dans la région<sup>297</sup>. Après avoir été mal traité par les fonctionnaires de Constance II et avoir perdu beaucoup de fortune, il a décidé de s'enfuir en Perse. Grâce à sa connaissance du grec et du latin il pouvait lire et comprendre les documents officiels avec des projets futurs. Après s'y être réfugié avec sa famille, il est devenu un conseiller principal de Shapur II en donnant des suggestions

---

<sup>290</sup> *PLREI*, Artemius, p. 112.

<sup>291</sup> *Passio Artemii*, 8, 16.

<sup>292</sup> *Passio Artemii*, 18; Ammien Marcellin. XXII. 11. 2; Julien, *Lettre* 60; Socrate, III. 3, Théodoret, III. 18. 1.

<sup>293</sup> Athanase, *Index aux lettres festales* 360.

<sup>294</sup> Julien, *Lettre* 60; Socrate, III. 3, Théodoret, III. 18. 1.

<sup>295</sup> Ammien Marcellin, XXII. 11. 2; Théodoret, III. 18. 1.

<sup>296</sup> *PLREI*, Antoninus 4, pp. 74-75.

<sup>297</sup> Ammien Marcellin, XVIII. 5. 1.



pendant le siège d'Amida<sup>298</sup>.

Pour Victor, Antoninus est un renégat qui s'est consacré en Perse, le grand ennemi de l'empire romain, bien qu'il ait été *protector* de sorte que nous pouvons considérer qu'il est un des chefs militaires inapte.

400. Cella<sup>299</sup>

H. W. Bird cite un Cella, *tribunus scutariorum*, parmi des gens de la critique possible, avec Marcellus, Barbatio, Florentius, Paulus Catena, Gaudentius, et Pentadius par Victor dans son article, mais sans preuve<sup>300</sup>. Il est une de deux études précédentes à propos de l'identification des critiques dans le *Livre des Césars*. Donc, nous devons le traiter.

Nous pouvons le trouver deux fois dans la description chez Ammien Marcellin. En poste de *tribunus scutariorum*, un commandant des *Scutarii*, une schola des gardes impériaux<sup>301</sup>, en rejoignant l'expédition comme collègue de Barbatio, a empêché le transport de butins sur l'ordre de Barbatio, qui enviait la gloire de Julien. Quand on lui en fit le reproche, Cella en convient<sup>302</sup>.

Deuxièmement, il apparaît dans la scène de sa mort dans la bataille contre les Sarmates en 359;

*Mors tamen emiuit inter alios Cellae Scutariorum tribuni, qui inter configendi exordia primus omnium in medios Sarmatarum globos se immisit*<sup>303</sup>.

« Une mort pourtant se fut fait remarquer parmi des autres ; celle de Cella, tribunus scutariorum, qui, au commencement de la bataille, s'est jeté au milieu des hordes sarmates ».

Ammien Marcellin glorifie, évidemment, sa mort dans la bataille contre les Sarmates.

À en juger par ces deux petites mentions sur Cella, nous ne pouvons pas préciser que Cella soit une personne que Victor critique dans son œuvre, parce que son acte d'empêchement était commandé par Barbatio, un criminel pour Victor, donc Cella n'était pas coupable. Puis, Ammien

---

<sup>298</sup> Sur Antoninus, voir Idem, XVIII. 5. 6-8, 6. 3-4, 18-19, 7. 10, 8. 5-6, 10. 1; Libanios, *Discours* XII. 74.

<sup>299</sup> *PLREI*. Cella, p. 190.

<sup>300</sup> Bird, «Julian and Aurelius Victor », pp. 873-874.

<sup>301</sup> Sur ce poste, voir Ammien Marcellin, *Histoires*. Livres 14-16. Texte, traduction, et introduction par E. Galetier avec la collaboration J. Fontaine, Paris, 1968, p. 212, n. 72.

<sup>302</sup> Ammien Marcellin, XVI. 11. 6-7.

<sup>303</sup> Idem, XIX. 11. 16.

Marcellin décrit sa mort en louange, sans aucune condamnation. On ne sait pas pourquoi Bird donne le nom de Cella, mais il doit être supprimé de la liste des candidats.

Nous avons recherché les personnes qui peuvent être inappropriés en tant que les chefs dans l'armée. Il n'y a que dix candidats sur environ 100 commandants, mais nous ne les connaissons pas tous ni tous les actes qu'ils ont commis. Ces dix candidats que nous avons pu trouver auraient bien pu être célèbres comme Antoninus et Magnentius et par exemple, les actes de Serenianus et d'Artemius sont remarquables par leur cruauté. Saturninus exerçait son influence sur Constance II. Il ne faut pas oublier Valentinus, car il travaillait sous plusieurs *magistri militum*, et il est probable qu'il a donné les informations sur eux à Victor. En effet, il est très probable que beaucoup de commandants s'occupaient des actions corrompues et Victor a composé la fin de son œuvre en tenant compte de ces gens corrompus.

### 5. *Agentes in rebus et Notarii*

Avant de commencer à traiter l'identification, j'aimerais bien citer des phrases concernant de cette fonction chez Victor pour la révision.

*Neque minore studio pacis officia vineta legibus aequissimis ac remoto pestilenti frumentariorum genere, quorum nunc agentes rerum simillimi sunt. Qui cum ad explorandum annuntiandumque, ecqui forte in provinciis motus exsisterent, instituti viderentur, compositis nefarie criminationibus, iniecto passim metu, praecipue remotissimo cuique, cuncta foede diripiebant*<sup>304</sup>.

« Grâce à autant de zèle pour la paix, les offices furent réglementées par les lois les plus impartiales et par l'abolition de l'engeance funeste des *frumentarii*, qui rassemblent aux *agentes in rebus* aujourd'hui. Quoiqu'ils apparussent avoir été institués pour examiner et annoncer s'il y ait une révolte en provinces, ils fabriquaient abominablement des accusations, inspiraient de tous côtés des craintes, surtout parmi les gens les plus éloignés, et tout bouleversaient affreusement ».

Victor mentionne l'abolition des *frumentarii* dans le cadre du règlement des fonctionnaires dans la description de Dioclétien, et précise qu'ils tiennent des *agentes in rebus* dans son époque en critiquant le fait que les *agentes in rebus* forgeaient de calomnies, semaient la terreur chez les provinciaux et détruisaient tout, en résultant des désordres. Selon cette section, nous pouvons penser que les *agentes in rebus* étaient considérés comme des agents de la police secrète. En les ajoutant, il y a un autre groupe qui exerçait un pouvoir similaire, appelés *notarii* (notaires). On

---

<sup>304</sup> Aurélius Victor, 39. 44-45.

peut trouver quelques personnes qui ont occupé le poste d'*agens in rebus* et ont été promu notaire. À propos des notaires, ils ont été envoyés sur les ordres de l'empereur, donc ils pourraient être considérés comme des valets de Constance II, lesquels Victor critique à la fin de son œuvre. Il y a 18 *agentes in rebus* et 22 notaires, mais nous allons étudier 6 candidats saillants parmi eux.

*Agentes in rebus*

	Nom	Loué(e) par un/des auteur(s)	Critiqué(e) par un/des auteurs	Accusé au comité de Chalcédoine	Notes
401	Flavius Valerianus 12				
402	Antiochus 3				
403	Evagrius 3				
404	Anonymus 175				
405	Apodemius		Instigateur des désordres; fausse accusation contre Silvanus; « ennemi de tous les bons gens » (Amm.)	Condamné à mort.	
406	Clematius 2				
407	Gaudentius 3				
408	Archelaus 2				
409	Letoius				
410	Aristophanes				
411	Venerius				
412	Dionysius 4				
413	Olympius 6				
414	Catulinus 1				
415	Domnus1				
416	Marcianus 3				
417	Bonosus 2				
418	Ammianus 2				
419	Diodorus 3				

*Primicerii Notariorum*

420	Bassus 5				
421	Iovianus 1				

*Notarii*

422	Datianus 1				
30	Helpidius 4				
26	Flavius Philippus 7				
19	Flavius Taurus 3				
423	Paulus 2				
424	Macarius 1				
425	Palladius 4		A forgé une	Condamné à	

			fausse lettre contre Gallus (Amm.)	l'exil en Bretagne.	
<b>426</b>	Theodulus				
<b>427</b>	Eutyches				
<b>28</b>	Domitianus 3				
<b>428</b>	Paulus 4 « Catena »		« un certain inscrutable sous le visage imberbe et sagace » ; son crime marque le temps de Constance II ; a accusé Martinus et puis torturé et exécuté des supporters de Gallus, Silvanus; en Egypte, a condamné des gens sans distinguer des coupables ou pas ; a obtenu des gains par ses actes cruels (Amm. et L.)	Décapité.	
<b>429</b>	Pentadius 2		Il a chassé Saturnius Secundus, conseiller de Julien; a forcé Julien à envoyer ses meilleures troupes en Orient (Amm.)	Accusé à cause de sa participation dans l'exécution de Gallus, mais acquitté.	
<b>430</b>	Diogenes 2				
<b>431</b>	Hilarius 2				
<b>407</b>	Gaudentius 3		Homme obtus et emporté; Entourage de Constance II; Surveiller des actes de Julien (Amm.)		Exécuté par Julien en 362.
<b>432</b>	Procopius 4				
<b>433</b>	Spectatus 1				
<b>434</b>	Honoratus 3				
<b>435</b>	Discenes				
<b>436</b>	Martinianus 4				
<b>437</b>	Anonymus 173				

55	Aelius Claudius Dulcitus 5				
438	Decentius 1		Entourage de Constance II (Amm.)		
439	Felix 3				
440	Cyrinus			Condamné à l'exil (Amm.)	
441	Philagrius 2				
442	*!Lausus!*				

#### 405. Apodemius<sup>305</sup>

Il apparaît premièrement dans la description de l'exécution de Gallus en 354 comme *agens in rebus* avec Barbatio. Après avoir vu Gallus à Poetovio<sup>306</sup>, avec Serenianus et Pentadius, il était présent à son exécution à Pola<sup>307</sup> et a informé Constance II cette nouvelle à Milan. Ammien Marcellin le présente très négativement ;

... *Apodemius quoad vixerat igneus turbarum incentor...*<sup>308</sup>.

« ...Apodemius, qui fut, de toute sa vie, instigateur ardent des désordres.... »

Nous pouvons trouver une concordance entre Victor et Ammien Marcellin, puisque celui-ci raconte le caractère d'Apodemius, un *agens in rebus*, comme promoteur du chaos. Par contre, celui-là, en expliquant les défauts des *agentes in rebus*, mentionne des désordres provoqués par ceux-ci.

En 355, Apodemius a été envoyé de Milan en Gaule par Arbitio pour convoquer Silvanus. Ammien Marcellin mentionne encore une fois son acte portant une fausse accusation contre lui. Cette histoire est assez longue, mais ceci est la citation ;

*Namque Arbetione auctore Apodemius ad eum vocandum cum litteris mittitur inimicus bonorum omnium diuturnus et gravis. Qui incidentia parvi ducens cum venisset in Gallias, dissidens a mandatis, quae proficiscenti sunt data, nec viso Silvano nec oblati scriptis ut veniret admonito remansit adscitoque rationali quasi proscripti iamque necandi magistri peditum clientes et servos*

<sup>305</sup> PLREI, Apodemius 1, p. 82. Cf. Moreau, op. cit., p. 124.

<sup>306</sup> Ammien Marcellin, XIV. 11. 19.

<sup>307</sup> Idem, XIV. 11. 23.

<sup>308</sup> Idem, XV. 1. 2.

hostili tumore vexabat...<sup>309</sup>.

« En effet, par le conseil d'Arbitio, Apodemius, ennemi accablant de longtemps des tous les bons gens, est envoyé avec un ordre écrit pour rappeler Silvanus. Apodemius, attachant peu de prix à ce qui pouvait survenir, à son arrivée en Gaule s'éloigna des instructions qui lui avaient été données à son départ ; sans avoir vu Silvanus ni l'avoir mis en demeure, en lui remettant sa lettre, de se rendre à Milan, il demeura tranquille et, après avoir fait venir le *rationalis* (agent du fisc), il poursuivit, avec l'arrogance d'un ennemi, les clients et les esclaves du *magister peditum*, comme s'il était déjà proscrit et près d'être mis à mort.».

En notant, d'abord, le mauvais caractère d'Apodemius encore une fois, Ammien Marcellin raconte sa manœuvre malhonnête contre Silvanus. Il ne lui a pas en effet envoyé la lettre de Constance II, mais il a fait courir une rumeur que Silvanus avait été proscrit et aurait été mis à mort. Apodemius aura ultérieurement effectué la ruine de sa fortune<sup>310</sup>. Nous trouvons ici aussi une similarité avec la description de Victor : Apodemius a forgé des calomnies parmi ses sujets et détruit le bien d'autrui. Nous pouvons trouver une concordance parfaite entre l'explication de Victor et la description d'Ammien Marcellin. En 361, le comité de Chalcédoine l'a accusé des morts de Gallus et Silvanus et puis l'a exécuté<sup>311</sup>.

Comme nous l'avons déjà examiné, il y a de fortes concordances entre les phrases de Victor et les gestes d'Apodemius chez Ammien Marcellin, donc nous pouvons l'identifier avec la description des *agentes in rebus* chez Victor.

425. Palladius 4<sup>312</sup>

Selon Libanios, il était originaire d'Antioche<sup>313</sup>. Il a été envoyé sur l'ordre de Constance II à Alexandrie pour protéger Athanase<sup>314</sup>. Puis, il est devenu *magister officiorum* (maître des offices) en 351/354<sup>315</sup>, et l'année suivante il est resté à la cour de Constance II<sup>316</sup>.

---

<sup>309</sup> Idem, XV. 5. 8. J'emploie partiellement la traduction d'E. Galetier.

<sup>310</sup> Idem, XV. 5. 15.

<sup>311</sup> Idem, XXII. 3. 11.

<sup>312</sup> *PLREI*, Palladius 4, pp. 658-659.

<sup>313</sup> Libanios, *Lettre* 440.

<sup>314</sup> Athanase, *Histoire des Ariens* 51; Idem, *Apologie à Constance* 10, 22.

<sup>315</sup> Ammien Marcellin, XXII. 3. 3 (cité au-dessous); Athanase, *Apologie à Constance* 10, 22 ; Libanios, *Lettre* 435.

<sup>316</sup> Libanios, *Lettres* 440, 450.

En 361 il a été jugé au comité de Chalcédoine et banni en Bretagne;

*Et Palladium primum ex magistro officiorum in Britannos exterminarunt suspicione tenus insimulatum quaedam in Gallum composuisse apud Constantium, dum sub eodem Caesare officiorum esset magister*<sup>317</sup>.

« Et tout d'abord, ils bannirent Palladius en Bretagne, ancien *magister officiorum*, chargé seulement du soupçon d'avoir composé quelques fausses accusations contre Gallus près de Constance, pendant qu'il était *magister officiorum* sous le même César ».

Il a été condamné à l'exil en Bretagne, accusé d'avoir forgé une fausse lettre contre Gallus auprès de Constance II.

Nous ne pouvons pas bien savoir si cet homme avait exercé une activité de corruption. Pourtant, s'il restait à la cour et qu'il a forgé une fausse lettre, nous pouvons l'identifier comme un des candidats de critique chez Victor.

428. Paulus 'Catena' 4<sup>318</sup>

Né en Espagne<sup>319</sup>, il était extrêmement notoire comme notaire, car il travaillait comme investigateur personnel de Constance II pour examiner des complots. Il est présenté comme ceci dans la description de l'examen en Bretagne en 353 à poursuivre des supporteurs de Magnentius ;

*Inter quos Paulus eminebat notarius ortus in Hispania, glabro quidam sub vultu latens, odorandi vias periculorum occultas perquam sagax*<sup>320</sup>.

« Parmi eux (les gens dans la cour) le notaire, Paulus, né en Espagne, se distinguait, un certain inscrutable sous le visage imberbe, qui était sagace tout à fait à sentir les moyens secrets des dangers ».

Après avoir montré son interrogatoire, Ammien Marcellin définit l'époque de Constance II et

---

<sup>317</sup> Ammien Marcellin, XXII. 3. 3

<sup>318</sup> *PLREI*, Paulus 'Catena' 4, pp. 683-684.

<sup>319</sup> Philostorge, VI. 6<sup>a</sup>-7<sup>a</sup>; *Passio Artemii*, 21; Ammien Marcellin, XIV. 5. 6, qui, dans XV. 3. 2, mentionne qu'il est né en Dacie, mais cette note est probablement une erreur textuelle.

<sup>320</sup> Ammien Marcellin, XIV. 5. 6.

Paulus comme ceci dans la même section:

*Unde admissum est facinus impium, quod Constanti tempus nota inusserat sempiterna.*

« Ainsi son crime impie est-il laissé circuler, qui avait marqué le temps de Constance de stigmatisme éternel ».

Quand Martinus<sup>321</sup>, *vicarius Britanniarum*, a opposé ses actes atroces en persuadant la libération des prisonniers, Paulus a au contraire menacé de l'accuser de fausse intrigue<sup>322</sup>. Bien qu'il a essayé de tuer Paulus, il a échoué et s'est suicidé. Puis, Paulus a commencé la torture, l'exécution des prisonniers en les tirant en chaîne, même s'ils étaient innocents. Il a obtenu son surnom, « *Catena* (la Chaîne) » grâce à son art d'embrouiller les affaires<sup>323</sup>. Après avoir raconté ces gestes, Ammien Marcellin prend une note sur l'époque de Constance II:

*Nec enim quisquam facile meminit sub Constantio, ubi susurro tenus haec movebantur, quemquam absolutum*<sup>324</sup>.

« Car personne ne se souvient que, sous Constance, où elles (les accusations) par un murmure provoquaient jusqu'à cette situation, on a jamais été acquitté ».

Ensuite, Paulus a été envoyé en 354 pour examiner les supporters de Gallus après sa chute avec un *rationalis*, Mercurius<sup>325</sup>, mais Ammien Marcellin encore une fois raconte sa cruauté<sup>326</sup>. Puis, après l'usurpation de Silvanus, Paulus a recherché ses amis et ses complices en 355 et Ammien Marcellin toujours raconte son caractère impitoyable<sup>327</sup>. En 358 il est venu en

---

<sup>321</sup> *PLREI*, Martinus 2, p. 565.

<sup>322</sup> Sur cet événement, voir P. J. Casey, « The Fourth Century and Beyond »; in P. Salway (ed.), *The Roman Era: The British Isles, 55 BC- AD410*, Oxford, 2002, pp. 75-104, esp., pp. 85-87.

<sup>323</sup> Ammien Marcellin, XIV. 5. 5-9.

<sup>324</sup> *Idem*, XIV. 5. 9.

<sup>325</sup> *PLREI*, Mercurius 1, p. 597.

<sup>326</sup> Ammien Marcellin, XV. 3. 4. Cf. *Passio Artemii*, 21

<sup>327</sup> Ammien Marcellin, XV. 6. 1. C. Vogler suppose que les actions de Paulus pendant les enquêtes des supporters de Magnentius et Silvanus ont été beaucoup appréciées par Constance II. C. Vogler, *op. cit.*, pp. 187-191.



Gaule pour surveiller Julien<sup>328</sup>. L'année suivante, il est envoyé en Egypte pour investiguer une intrigue avec Modestus<sup>329</sup>, *comes Orientis*, en condamnant beaucoup de monde sans distinguer les coupables et les innocents<sup>330</sup>. Ammien Marcellin ici montre sa tactique sadique en s'ennuyant à raconter l'histoire encore une fois :

*..., quorum exsecutor et administer saepe dictandus ille notarius missus est Paulus, qui peritus artium cruentarum ut lanista ex commercii libitinae vel ludi, ipse quoque ex eculeo vel carnifice quaestum fructumque captabat. ut enim erat obstinatum fixumque eius propositum ad laedendum, ita nec furtis abstinuit, innocentibus exitialis causas adfingens dum in calamitosis stipendiis versaretur*<sup>331</sup>.

« ..., pour les gens poursuivre et leur prêter son ministère, on envoya le fameux notaire Paulus, qu'il nous faudra souvent citer ; experts en arts sanglants, il cherchait à tirer profit et bénéfice du chevalet et du bourreau, comme un maître de gladiateurs s'enrichit dans les affaires de Libitine et de l'amphithéâtre. En effet, son intention arrêtée et obstinée étant de faire le mal, il ne reculait pas même devant les fourberies, inventant des imputations mortelles contre les innocents, pourvu qu'il pût exercer ses horribles trafics ».

Il souligne que Paulus a obtenu des gains par ses actes cruels tels que des tortures et exécutions en condamnant même des innocents<sup>332</sup>. Paulus a été condamné en 362 au comitatus de Chalcédoine à être décapité<sup>333</sup>.

Ce que nous avons pu voir les actes de Paulus jusqu'ici s'accorde parfaitement avec la description des *agentes in rebus* chez Victor, puisqu'il a même condamné des innocents en profitant des gains par ses actes. De plus, même s'il n'était pas *agens*, il a toujours été envoyé sur l'ordre de l'empereur, de sorte qu'il pourrait être considéré comme un de ses valets. Nous pouvons l'identifier comme cible de l'accusation de Victor.

---

<sup>328</sup> Julien, *Lettre aux Athéniens* 282C; Libanios, *Lettre* 370.

<sup>329</sup> *PLREI*, Modestus 2, pp. 605-608.

<sup>330</sup> Ammien Marcellin, XIX. 12. 1-20; Libanios, *Discours* XIV. 15-16, 54; Julien, *Lettre* 97.

<sup>331</sup> Ammien Marcellin, XIX. 12. 1-2. J'emploie la traduction de G. Sabbah avec quelques modifications.

<sup>332</sup> Libanios aussi souligne qu'il a gagné des profits par des accusations fausses. *Discours* XVIII. 152. Cf. Moreau, op. cit., pp. 109-110.

<sup>333</sup> Ammien Marcellin, XXII. 3. 11; *Passio Artemii*, 21; Libanios, *Discours* XIII 42, XVIII. 152.

#### 429. Pentadius 2<sup>334</sup>

En 354, comme notaire, il a conduit, avec Eusebius<sup>335</sup>, un grand chambellan, et Mallbaudes<sup>336</sup>, un *tribunus*, l'enquête sur les agissements de Gallus et assisté à son exécution<sup>337</sup> avec Serenianus et Apodemius.

Il est ensuite devenu *magister officiorum* (maître des offices) de Julien en Gaule, auquel il s'opposa plusieurs fois. Il a d'abord fait chasser Saturninius Secundus Salutius<sup>338</sup>, un ami et un bon conseiller, du côté de Julien, en intrigant avec Paulus Catena et Gaudentius, un autre notaire féroce, que nous traiterons ci-dessous<sup>339</sup>. Puis, il a forcé Julien, en 360, à accepter la demande de Constance II à envoyer ses meilleures troupes en Orient<sup>340</sup>. Après l'accession de Julien à Lutèce, il a été choisi comme envoyé à Constance II avec Eutherius<sup>341</sup>, grand chambellan de Julien, mais ils se seront attirés la colère de Constance II en lisant la lettre de Julien et leur mission était vaine<sup>342</sup>.

En 361, il a été jugé au comité de Chalcédoine pour sa participation à l'exécution de Gallus, mais il a été acquitté<sup>343</sup>.

Il n'y a pas beaucoup de gestes féroces par Pentadius lui-même, mais quand nous examinons son activité, il s'accorde avec quelques personnes notoires comme Eusebius, Apodemius et Paulus Catena. En plus, quand il travaillait comme *magister officiorum* de Julien, il s'opposait à Julien ce qui plaisait à la cour de Constance II. Pour Victor, les actions de Pentadius pourraient être féroces, donc nous pouvons le considérer comme sa cible.

#### 407. Gaudentius 3<sup>344</sup>

Quand Gaudentius était *agens in rebus* en 355, il a entendu à Sirmium une conversation de

---

<sup>334</sup> *PLREI*, Pentadius 2, p. 687.

<sup>335</sup> *Ibid.* I, Eusebius 11, pp. 302-303.

<sup>336</sup> *Ibid.* I, Mallobaudes, p. 539.

<sup>337</sup> Ammien Marcellin, XIV. 11. 21, 23, XXII. 3. 5. Cf. Moreau, op. cit., p. 124.

<sup>338</sup> *PLREI*, Saturninius Secundus Salutius 3, pp. 814-817.

<sup>339</sup> Julien, *Lettre aux Athéniens* 282B-C.

<sup>340</sup> *Ibid.*, 283-D.

<sup>341</sup> *PLREI*, Eutherius 1, pp. 314-315.

<sup>342</sup> Ammien Marcellin, XX. 8. 19, 9. 1-2; Zosime, III. 9. 3-4.

<sup>343</sup> Ammien Marcellin, XXII. 3. 5.

<sup>344</sup> *PLREI*, Gaudentius 3, p. 386.

l'intrigue par Africanus<sup>345</sup>, Marinus<sup>346</sup> et un certain Felix, et a donné l'information menant à leurs arrestations et exécutions<sup>347</sup>. Toutefois, Ammien Marcellin le décrit un homme d'esprit obtus et emporté<sup>348</sup>.

Il a ensuite été envoyé en Gaule entre 358-360 pour surveiller les actes de Julien selon Ammien Marcellin ;

*Hocque exinde claruit fraude potius quam tenacitate committi quod, cum idem Caesar petenti ex usu gregario cuidam ut barbas detonderet, dedisset aliquid vile, contumeliosis calumniis adpetitus est a Gaudentio tunc notario ad explorandos eius actus diu morato per Gallias, ...*<sup>349</sup>.

« Cette politique (distribution de l'argent aux soldats) était inspirée, on le vit bien, par la ruse et non par l'esprit d'économie : le même César, ayant donné une piécette à un homme de troupe qui lui demandait selon l'usage de quoi se faire raser, fut insulté et calomnié par Gaudentius, qui était alors notaire et resta longtemps en Gaule pour espionner ses actes ».

Comme Ammien Marcellin le souligne, Gaudentius était une personne du côté de Constance II, qui le considérait comme son sujet de confiance<sup>350</sup>. Dès que Julien s'est révolté contre Constance II, il a été envoyé en Afrique en 361 à défendre avec Cretio<sup>351</sup>, *comes Africae*, contre Julien<sup>352</sup>. À la fin, il a été exécuté sur l'ordre de Julien en 362<sup>353</sup>.

Gaudentius avait travaillé comme *agens in rebus* à Sirmium où il avait découvert une intrigue contre Constance II, qui lui fera confiance. Étant promu au statut de notaire, il a surveillé les actes de Julien en tant qu'un mouchard de Constance II en Gaule. Nous pouvons le considérer comme un type de personnage que Victor critique.

---

<sup>345</sup> *Ibid.* I, Africanus 2, p. 26.

<sup>346</sup> *Ibid.* I, Marinus 2, p. 560.

<sup>347</sup> Cf. Moreau, op. cit., pp. 119-120.

<sup>348</sup> Ammien Marcellin, XV. 3. 8 « *Gaudentius agens in rebus, mente praecipiti stolidus,...* », XVI. 8. 3; Julien, *Lettre aux Athéniens* 273C-D.

<sup>349</sup> Ammien Marcellin, XVII. 9. 7. J'emploie la traduction de G. Sabbah avec quelques modifications.

<sup>350</sup> Ammien Marcellin encore une fois mentionne son espionnage sur Julien. XXI. 7. 2. Cf. Julien, *Lettre aux Athéniens* 282B.

<sup>351</sup> *PLREI*, Cretio, p. 231.

<sup>352</sup> Ammien Marcellin, XXI. 7. 2-4.

<sup>353</sup> Idem, XXII. 11. 1; *Passio Artemii*, 11. 1.

#### 438. Decentius 1<sup>354</sup>

Selon Ammien Marcellin<sup>355</sup>, quand à l'instigation de Florentius Constance II demanda la troupe de Julien pour réduire sa force militaire, Decentius, en tant que *tribunus* et notaire, a été envoyé pour recevoir des troupes des auxiliaires et trois cents hommes prélevé dans chacune des autres unités pour en faire leur concentration à Lutèce. J. Fontaine croit qu'il était le témoin des événements, et l'un des premiers à sortir de Lutèce afin d'en faire un rapport hostile contre Julien, parce qu'il devait délivrer la nouvelle de son acclamation<sup>356</sup>. Quand Julien composait une lettre pour la justification de son acte, Decentius était déjà parti voir son maître<sup>357</sup>, et quelques années après, il deviendra *magister officiorum* selon Libanios<sup>358</sup>.

Si la suggestion de J. Fontaine est correcte, Decentius a été un des personnages de confiance de Constance II de sorte qu'il pourrait être considéré comme son entourage, critiqué par Victor.

#### 440. Cyrinus<sup>359</sup>

Il était notaire, mais il a été exilé au comitatus de Chalcédoine<sup>360</sup>. Ce personnage n'apparaît que dans une phrase d'Ammien Marcellin. Il aurait pu exercer une activité de corruption, mais nous ne pouvons pas en savoir plus.

Nous avons recherché les candidats des *agentes in rebus* et des notaires que Victor juge dans son œuvre, selon, principalement, Ammien Marcellin. Nous pouvons trouver 2 *agentes* sur 19, 6 notaires sur 29 avec des répétitions d'autres fonctions comprises. Ce qui nous étonne est la concordance parfaite entre la description des *agentes* chez Victor et les gestes d'Apodemius chez Ammien Marcellin. Nous devons l'identifier comme un des *agentes* que Victor condamne dans son livre. En plus, les actes de quelques notaires s'accordent aussi avec ses mentions, car ces notaires ont été souvent envoyés sur l'ordre de Constance II en mission spéciale d'espionnage. Il travaillait comme ses valets. De plus, les actes de Paulus Catena étaient totalement atroces et cruels en tant qu'*agens in rebus*. Quand nous examinons ses actions, ses missions étaient toujours déterminées par Constance II afin de surveiller et de trouver des complots contre lui.

---

<sup>354</sup> *PLREI*, Decentius 1, p. 244.

<sup>355</sup> Ammien Marcellin, XX. 4. 2, 5, 11. Cf. Julien, *Lettre aux Athéniens* 283C-284A; Libanios, *Discours* XIII. 94-95.

<sup>356</sup> Ammien Marcellin, *Histoires*. Livres 20-22. Éd. par J. Fontaine, Paris, 1996, p. 179, n. 134.

<sup>357</sup> Ammien Marcellin, XX. 8. 4.

<sup>358</sup> Par exemple, Libanios, *Lettres* 1505, 1507, et 1521.

<sup>359</sup> *PLREI*, Cyrinus, p. 238.

<sup>360</sup> Ammien Marcellin, XXII. 3. 7.

En un mot, il était l'un des plus atroces de ses entourages à la cour, de sorte que nous pouvons aussi le considérer comme une cible de la critique dans le travail de Victor.

## 6. Femmes des empereurs

Quand nous examinons Arbitio, en citant deux phrases de Victor <sup>361</sup> et d'Ammien Marcellin<sup>362</sup>, nous avons reconfirmé que le premier soulignait l'atrocité des valets de Constance II, et que le dernier révélait sa dépendance à ses femmes, ses eunuques et certains courtisans. Ce que nous avons étudié dans le chapitre 6 concernant ses idées sur des femmes à éclaircir sa répugnance contre elles. Alors, si ces impératrices possédaient et exerçaient beaucoup de pouvoirs excessifs, il est probable qu'il y a des descriptions sur leurs actes qui peuvent amener Victor à faire dégoûter des femmes dans son œuvre et à composer son livre. Il y eu cinq impératrices pendant le règne de Constance II et ses Césars, Gallus et Julien, mais nous allons remarquer toutes les femmes comme Eusebia, la fille de Julius Constantius, Faustina, Constantina et Helena.

### Femmes des empereurs

#### Épouses de Constance II

	Nom	Loué(e) par un/des auteur(s)	Critiqué(e) par un/des auteurs	Accusé au comité de Chalcédoine	Notes
<b>443</b>	Fille d'Iulius Constantius 7				
<b>444</b>	Eusebia	Prudente; Influençant par son humanité (Amm. et J.)	donnant une médication pour qu'Helena fasse une fausse couche (Amm.)		
<b>445</b>	Faustina				

#### Épouse de Constantius Gallus

<b>446</b>	Constantina 2		Cruauté abominable; Exerçant le pouvoir (Amm.)		
------------	---------------	--	--	--	--

#### Épouse de Julien

<b>447</b>	Helena 2				
------------	----------	--	--	--	--

<sup>361</sup> Aurélius Victor, 42. 25.

<sup>362</sup> Ammien Marcellin, XXI. 16. 16.

444. Eusebia<sup>363</sup>

Eusebia était la deuxième épouse de Constance II<sup>364</sup>, laquelle est venue de Thessalonique, probablement fille de Flavius Eusebius<sup>365</sup>, consul de 347, et avait deux frères devenus consuls en 359, Flavius Constantius et Fl. Hypatius<sup>366</sup>.

S'étant mariée avec Constance II avant la défaite finale de Magnentius<sup>367</sup>, sans doute est-elle allée à Rome en 353, quand son mari restait en Germanie<sup>368</sup>. Elle a en plus persuadé Constance II que Julien puisse se rendre à Athènes pour ses études<sup>369</sup>. Ensuite, elle était la seule personne à soutenir la nomination de Julien à César, car des proches de Constance II y étaient fortement opposés, quand Constance II avait pensé le partage de son pouvoir avec lui. Ammien Marcellin le décrit ci-dessous en montrant la sagesse d'Eusebia :

*Quis adnitentibus obstinate opponere se sola regina, incertum, migrationem ad longinqua pertimescens, an pro nativa prudentia consulens in commune omnibusque memorans anteponi debere propinquum. Post multaue per deliberationes ambiguis actitata stetit fixa sententia abiectis que disputationibus inritis ad imperium placuit Iulianum adsumere<sup>370</sup>.*

« À leur résistance obstinée s'opposait-elle, l'impératrice seule (Eusebia) ; qu'elle redoute un voyage en lointain pays ou que sa prudence naturelle veille au bien public, elle rappelait que l'on devait à tout autre préférer un parent. Quand on avait tourné et retourné ces questions au cours de délibérations incertaines, la résolution de l'empereur a été arrêtée fermant et, rejetant les vaines discussions, il a décidé d'associer Julien à l'Empire ».

Comme il le montre, Eusebia possédait une force mystérieuse qui pouvait changer l'atmosphère

---

<sup>363</sup> PLREI, Eusebia, pp. 300-301.

<sup>364</sup> La première épouse est anonyme, fille d'Iulius Constantius 7, oncle de Constance II et tué par lui en 337. *Ibid.* I, Iulius Constantius 7, p. 226. La troisième est Faustina, qui aura naissance à une fille, Constantia, qui sera femme de Gratien. *Ibid.* I, Faustina, p. 326; *Ibid.* I, Constantia 2, p. 221.

<sup>365</sup> *Ibid.* I, Flavius Eusebius 39, pp. 307-308. Julien, *Discours* III. 106A-107D.

<sup>366</sup> PLREI, Flavius Eusebius 40, pp. 308-309; *Ibid.* I, Flavius Hypatius 4, pp. 448-450. Ammien Marcellin, XXI. 6. 4, XXIX, 2.9.

<sup>367</sup> Julien, *Discours* III. 106A-107D.

<sup>368</sup> *Ibid.* III. 129A.

<sup>369</sup> Ammien Marcellin, XV. 2. 8; Libanios, *Discours* XVIII. 27; Julien, *Discours* III. 117A-118C; Socrate, III. 1. 24; Sozomène, V. 2. 19.

<sup>370</sup> Ammien Marcellin, XV. 8. 3. J'utilise la traduction de G. Sabbah avec quelques modifications.

dans la cour, car Constance II, tout d'abord, avait hésité la nomination de Julien à cause de l'opposition de ses proches. Il loue aussi son dynamisme et sa sagesse<sup>371</sup>.

Pourtant, elle n'est pas toujours décrite comme une déesse chez Ammien Marcellin ;

*Inter haec Helenae sorori Constanti, Iuliani coniugi Caesaris, Romam adfectionis specie ductae regina tunc insidiabatur Eusebia, ipsa quoad vixerat sterilis, quaesitumque venenum bibere per fraudem inlexit, ut quotienscumque concepisset, immaturum abiceret partum.*<sup>372</sup>

« Pendant ces évènements (visite de Constance II à Rome en 357), à Helena, sœur de Constance et épouse de Julien César, qui avait été amené à Rome sous la prétention d'affection, tendait-elle, alors Eusebia, un piège. Elle, toute sa vie, inféconde, demande du poison qu'elle avait tenté de lui faire boire par une méprise et qui était destinée à la faire avorter toutes les fois qu'elle concevrait ».

Pendant la visite à Rome pour le festival vicennale de son mari avec Helena, Eusebia a essayé de lui donner une médication pour que Helena fasse une fausse couche. Selon S. Tougher<sup>373</sup>, Julien pouvait établir un statut stable aussi longtemps que Constance II et Eusebia n'ont pas d'enfants. Par contre, Julien était un obstacle pour leur futur-fils. Selon Sozomène elle était arienne<sup>374</sup>, mais elle a envoyé de l'argent au pape Liberius<sup>375</sup>. Eusebia est morte avant 361 d'une

---

<sup>371</sup> Sue cet évènement, voir aussi Julien, *Discours* III 121B, 123A-B ; Idem, *Lettre aux Athéniens* 273A, 274B, et 275B-C ; Zosime, III. 1. 2-3, 2.3. N. Ajoulat insiste que l'action d'Eusebia à la nomination de Julien n'était pas de sa gentillesse, mais de sa décision politique. N. Ajoulat, « Eusébie, Hélène et Julien » I et II, *Byzantion* 53, 1983, pp. 78-103 et pp. 421-452. En plus, sur Eusebia, voir - J. Juneau, « *Pietas* and Politics: Eusebia and Constantius at Court », *The Classical Quarterly* 49, 1999, pp. 641-644; S. Tougher, « The Advocacy of Empress: Julian and Eusebia », *Classical Quarterly* 48, 1998, pp. 595-599; Idem, « Ammianus Marcellinus on the Empress Eusebia: A Split Personality », *Greece & Rome* 47, 2000, pp. 94-101. S. Tougher aussi croit qu'elle était une ennemie principale pour Julien, car il pourrait être un obstacle pour son futur-fils. Cf. S. Tougher, « In praise of an Empress: Julian's speech of thanks to Eusebia »; M. L. Whitby (ed.), *The Propaganda of Power: The Role of Panegyric in Late Antiquity*, Leiden, 1998, pp. 105-123.

<sup>372</sup> Ammien Marcellin, XVI. 10. 18.

<sup>373</sup> Tougher, « In praise of an Empress: Julian's speech of thanks to Eusebia », p. 122.

<sup>374</sup> Sozomène, III 1. 4.

<sup>375</sup> Théodoret, II. 16. 28.

hystérie<sup>376</sup>.

Eusebia était une femme bien connue par sa culture et sa prudence qui ont été bien louées par Constance II<sup>377</sup>, en l'influençant pour l'humanité<sup>378</sup>. Mais, elle était une femme politique aussi. Par exemple, ses frères, Flavius Eusebius et Flavius Hypatius ont pu obtenir le poste de consul en 359 grâce à leur sœur et impératrice<sup>379</sup>. Ses proches et amis ont pu aussi gagner quelques statuts<sup>380</sup>. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 6, les femmes sont toujours la cible de critique par Victor, parmi lesquelles nous pouvons trouver les exemples de Zenobia et Victoria qui s'engageaient dans la politique. Eusebia a intervenu dans la nomination de Julien, a fait tuer des bébés de Julien qui pourraient être des troubles pour elle-même. En plus, en utilisant son pouvoir comme impératrice, ses frères ont pu devenir consuls. Comme S. Tougher le révèle, l'image traditionnelle d'Eusebia sur sa sagesse et sa gentillesse est fondée sur les *Discours* de Julien, dont les historiens postérieurs ont accepté l'image sans aucune question<sup>381</sup>. De sorte que nous avons bien besoin de la critique historique sur elle. Mais, si l'on étudie attentivement les gestes d'Eusebia, elle n'est pas une femme aimable, mais une Auguste intrigante et politique. Victor déteste ce type de femmes de sorte qu'elle est une des candidates qu'il critique dans son œuvre.

#### 443. Fille de Julius Constantius 7<sup>382</sup>

Plusieurs auteurs précisent que Constance II s'était dédié aux femmes<sup>383</sup>, donc il y a d'autres candidates de plus d'Eusebia, c'est-à-dire, sa première femme, Fille de Julius Constantius 7 et Faustina<sup>384</sup>, sa dernière femme. J'aimerais bien connaître la possibilité de la critique contre elles par Victor.

Fille de Julius Constantius (FJC en abrégé dans notre ouvrage) était sœur de Gallus et demi-sœur de Julien, en se mariant avec Constance II en 335<sup>385</sup>. Cet événement est tout ce que nous

---

<sup>376</sup> Ammien Marcellin, XXI. 6. 4; Philostorge, VII. 4.

<sup>377</sup> Zosime, III. 1. 2; Julien, *Discours* III. 109C-D; *Epitome de Caesaribus*, 42. 20.

<sup>378</sup> Julien, *Discours* III. 114B-115A.

<sup>379</sup> Ammien Marcellin, XXI. 6. 4.

<sup>380</sup> Julien, *Discours* III. 116A-C.

<sup>381</sup> Tougher, « In praise of an Empress: Julian's speech of thanks to Eusebia », pp. 122-123.

<sup>382</sup> *PLREI*, Iulius Constantius 7, p. 226.

<sup>383</sup> Ammien Marcellin, XXI. 16. 16; *Epitome de Caesaribus*, 42. 19; Eutrope, X. 15.

<sup>384</sup> *PLREI*, Faustina, p. 326.

<sup>385</sup> Eusèbe, *Vie de Constantin* IV. 49 ; Julien, Lettre aux Athéniens 272D ; Athanase, *Histoire des ariens* 69.



connaissons sur la FJC. Il n'y a aucune mention qu'elle a été tuée pendant le massacre de ses parents en 337, donc elle aurait pu vivre jusqu'à ce que Constance II se soit marié avec Eusebia en 353. Si elle a vécu jusqu'au début des années 350s, elle aurait pu soutenir la nomination de Gallus au poste de César en 351 et son exécution en 354 aurait pu être due à la mort de la FJC.

Nous avons vu les gestes de la FJC, mais nous n'avons presque aucune information sauf sur son mariage. Même si elle a pu aider l'accession de son frère à César, ce n'est qu'une possibilité, de sorte que nous ne pouvons pas l'identifier en tant que candidat de critique chez Victor.

445. Faustina<sup>386</sup>

Faustina s'est mariée avec Constance II en 361 après la mort d'Eusebia;

*Eodem tempore Faustina nomine sortitus est coniugem amissa iam pridem Eusebia,...*<sup>387</sup>.

« En même temps il choisit Faustina comme son épouse, ayant perdu déjà longtemps Eusebia ... ».

Elle a accouché une fille, Constantia<sup>388</sup>, qui se mariera avec Gratien, mais à sa naissance a eu lieu la mort de Constance II ;

*uxorem autem praegnantem reliquit, unde edita postuma eiusque nomine appellata cum adolevisset, matrimonii iure copulata est Gratiano*<sup>389</sup>.

« Il (Constance II) laissa sa femme enceinte, qui donna naissance à une fille posthume qui fut appelée selon son nom. Quand elle grandit, elle fut en justes noces unie avec Gratien ».

Ces deux phrases sur son mariage et sa fille sont tout ce que nous possédons sur Faustina avant la mort de Constance II. Elle sera devenue un otage avec sa fille pendant l'usurpation de Procopius qui voulait confirmer la loyauté de l'armée<sup>390</sup>.

Il n'y a pas beaucoup d'histoire sur elle, mais à juger par sa conception, elle aurait pu être bien aimée par Constance II, donc quelques historiens ont remarqué son dévouement aux

---

<sup>386</sup> *PLREI*, Faustina, p. 326.

<sup>387</sup> Ammien Marcellin, XXI. 6. 4.

<sup>388</sup> *PLREI*, Constantia 2, p. 221.

<sup>389</sup> Ammien Marcellin, XXI. 15. 6.

<sup>390</sup> Idem XXVI. 7. 10, 9. 3.

*femmes* au pluriel<sup>391</sup>, c'est-à-dire, Eusebia et Faustina. Toutefois, nous ne pouvons pas trouver et imaginer aucun exemple d'intrigues que nous pouvons trouver et imaginer chez Faustina, donc, la critique de Victor est tournée principalement à Eusebia parmi des femmes de Constance II.

446 Constantina 2<sup>392</sup>

Constantina est née comme une fille de Constantin le Grand et Fausta, et est la grande sœur de Constance II<sup>393</sup>. En 335, elle a épousé Hannibalianus<sup>394</sup>, *rex regum et ponticarum gentium*, et lui a été donnée le titre d'*Augusta*<sup>395</sup>, mais en 337 son mari a été exécuté, par la révolte des soldats, peut-être sur l'ordre de Constance II<sup>396</sup>. Puis, nous ne pouvons trouver aucun témoignage sur elle jusqu'en 350, où elle a incité Vetranio à faire la révolte contre Magnentius<sup>397</sup>. Par contre, Magnentius lui a proposé le mariage pour conclure une alliance avec Constance II<sup>398</sup>, mais sa suggestion a été refusée. Comme nous l'avons raconté, Constantina était une fille de Constantin le Grand, de sorte que le mariage avec elle signifie l'entrée de la dynastie flavienne.

Son frère, Constance II, l'a utilisée comme une pièce politique en la faisant se marier avec Constantius Gallus<sup>399</sup>. Selon Ammien Marcellin, elle avait un caractère cruel en influençant son mari. Cette partie en est un exemple;

*Cuius acerbitati uxor grave accesserat incentivum, germanitate Augusti turgida supra modum, quam Hannibaliano regi fratris filio antehac Constantinus iunxerat pater; megaera quaedam mortalis, inflammatrix saevientis adsidua, humani cruoris avida nihil mitius quam maritus; qui paulatim eruditiores facti processu temporis ad nocendum per clandestinos versutosque rumigerulos*

---

<sup>391</sup> Cf. Ammien Marcellin, XXI. 16. 16 et Eutrope, X. 15. 2.

<sup>392</sup> *PLREI*, Constantina 2, p. 222.

<sup>393</sup> Cf. Philostorge, III. 22.

<sup>394</sup> *PLREI*, Hannibalianus 2, p. 407.

<sup>395</sup> Ammien Marcellin, XIV. 1. 2, Anonymus Valesianus, 6. 35; Philostorge, III. 22.

<sup>396</sup> Ammien Marcellin, XIV. 1. 2. Sur ce massacre, voir R. W. Burgess, « The Summer of Blood: The "Great Massacre" of 337 and the Promotion of the Sons of Constantine », *Dumbarton Oaks Papers* 62, 2008, pp. 5-51; M. Marcos, « Constantine, Dalmatius Caesar, and the Summer of A. D. 337 », *Latomus* 73, 2014, pp. 748-774.

<sup>397</sup> Philostorge, III. 22; *Chronica Minora=Chronicon Paschale* s. a. 350.

<sup>398</sup> Petrus Patricius, fr. 16.

<sup>399</sup> Ammien Marcellin, XIV. 1. 2; Zosime, II. 45. 1; *Epitome de Caesaribus*, 42. 1; Zonaras, XIII. 8; Philostorge, III. 22, 28; *Passio Artemii*, 11-12.

*conpertis leviter addere quaedam male suetos falsa et placentia sibi discentes, adfectati regni vel artium nefandarum calumnias insontibus adfligebant*<sup>400</sup>.

« Cette dureté trouvait un stimulant puissant en sa femme, démesurément fière d'être la sœur de l'Auguste, que Constantin son père avait mariée d'abord, au roi Hannibalianus, son neveu, une vraie mégère faite femme, toujours prête à exciter les fureurs de son mari et non moins cruellement avide que lui de sang humain. Tous deux, devenus peu à peu, avec le temps, plus experts en l'art de nuire, avaient recours à des colporteurs de faux bruits, occultes et fourbes, qui avaient l'habitude perfide d'ajouter à ce dont ils avaient à peine connaissance ; instruits par eux de nouvelles fausses et faites pour leur plaire, ils chargeaient des innocents d'accusations calomnieuses, comme celle de prétendre à l'Empire ou de pratiquer des arts sacrilèges ».

Nous pouvons abondamment trouver d'autres narrations similaires de sa cruauté abominable<sup>401</sup>. Quand Constance II a entendu leurs gestes féroces, par exemple la tuerie de Domitianus et Magnus Montius, que nous avons examinée au-dessus, il a essayé de le convoquer à Milan en invitant aussi Constantina. Ils y sont partis, mais quand ils sont arrivés à Caeni Gallicani en Bithynie, où elle est décédée à cause de la fièvre<sup>402</sup>. Elle était chrétienne et a été enterrée dans l'église Santa Costanza sur la via Nomentana à Rome.

Alors que Constantina était une femme très cruelle et violente, elle a exercé beaucoup de pouvoirs en utilisant son origine en tant que la fille de Constantin le Grand et en influençant son mari, Gallus, par son talent d'intrigue. Comme nous l'avons examiné dans le chapitre 6, Victor déteste une femme qui possède le pouvoir politique sur proches. Donc, elle est aussi la cible de son critique chez Victor.

#### 447. Helena 2<sup>403</sup>

Helena est une fille de Constantin le Grand et Fausta<sup>404</sup> et se maria en 355<sup>405</sup> avec Julien qui a dû partir en Gaule avec le titre de César. Toutefois, aucune source ne mentionne son caractère

---

<sup>400</sup> Ammien Marcellin, XIV. 1. 2. J'emploie la traduction d'E. Galetier avec quelques modifications.

<sup>401</sup> Ammien Marcellin, XIV. 1. 3 et 8, 7. 4, 9. 3, 11. 22; Philostorge, III. 28; Zonaras, XIII. 9, 10, 14.

<sup>402</sup> Ammien Marcellin, XIV. 11. 6; Philostorge, IV. 1; *Passio Artemii*, 14, Zonaras, XII. 9.

<sup>403</sup> *PLREI*, Helena 2, pp. 409-410.

<sup>404</sup> Zonaras, XIII. 2.

<sup>405</sup> Ammien Marcellin, XV. 8. 18 ; Zosime, III. 2. 1 ; Eutrope, X. 14. 1 ; Julien, *Discours* III. 123D;

Socrate, III. 1. 25; Sozomène, V. 2. 20 (il l'appelle Constanti(n) a à tort), Philostorge, IV. 2;

*Chronicon Paschale* s. a. 355.

ni ses actes personnels. En Gaule, elle a perdu un garçon à cause de la machination d'une accoucheuse<sup>406</sup> et puis en 357, comme nous l'avons raconté dans la section d'Eusebia, qui lui a tramé un complot, à cause duquel elle a fait un avortement<sup>407</sup>. Elle était encore vivante, quand Julien s'est proclamé Auguste à Lutèce<sup>408</sup>, mais elle mourra peu après et elle a été enterrée dans l'église Santa Costanza où sa sœur repose aussi, car elle était une chrétienne dévote<sup>409</sup>.

Helena est apparue dans les œuvres, sans caractère bon ou mauvais. Nous pouvons imaginer qu'elle a dû passer un temps très difficile après l'accession de son mari, mais nous ne pouvons pas connaître son sentiment. Toutefois, elle n'est pas une personne que Victor critique dans son œuvre, autant que nous pouvons en juger par nos recherches.

Nous avons recherché les candidats des femmes que Victor peut blâmer dans son œuvre. Nous pouvons trouver 2 femmes qui s'accordent à sa haine. Eusebia, d'abord, était une femme politique qui influençait fortement son mari. Pour défendre sa position comme Auguste, elle a intrigué contre Helena en la faisant avorter par un poison. Victor déteste ce type de femmes. De plus, Constantina pourrait aussi être la cible de la critique de Victor, parce qu'elle a contrôlé son mari, Gallus, en étant cruelle et féroce avec lui. Dans le *Livre des Césars*, Victor critique des femmes et des maîtresses de nombreuses fois, mais sa haine contre elles peut provenir de ce qu'elles ont commis.

## 7. Eunuques

Victor ne mentionne un eunuque qu'une fois dans la description de la mort de Néron, lequel l'a suivi comme un seul accompagnateur<sup>410</sup>. Dans le chapitre 6, j'ai insisté sur le fait que cette narration de l'eunuque apparaît avec Néron, un des pires empereurs romains, comme entourage inséparable de Néron, donc on peut imaginer la haine de Victor pour eux. En effet, un eunuque possédait un grand pouvoir incontestable dans la cour de Constance II, qui s'appelle Eusebius, qui tenait le poste de *praepositus sacri cubiculi* (le grand chambellan) dans la cour, où les eunuques au pluriel étaient des favoris de l'empereur<sup>411</sup>. Nous pouvons confirmer l'existence de cinq eunuques pendant le règne, dont nous allons étudier leurs gestes.

---

<sup>406</sup> Ammien Marcellin, XVI. 10. 19.

<sup>407</sup> Idem, XVI. 10. 18.

<sup>408</sup> Julien, *Lettre aux Athéniens* 284C.

<sup>409</sup> Ammien Marcellin, XXI. 1. 5, XXV. 4. 2; Libanios, *Discours* XVIII. 179, XXXVIII. 3, 8, 11.

<sup>410</sup> Aurélius Victor, 5. 16.

<sup>411</sup> Ammien Marcellin, XXI. 16. 16; *Epitome de Caesaribus*, 42. 19. Cf. Eutrope, X. 15. Cf. Moreau, op. cit., pp. 113-114.

## Eunuques

### *Praepositi sacri cubiculi*

	Nom	Loué(e) par un/des auteur(s)	Critiqué(e) par un/des auteurs	Accusé au comité de Chalcédoine	Notes
448	Eusebius 11		Favorisant les ariens (Socrate et Sozomène); Ayant complots contre Gallus et Ursicinus; Cupidité de richesse; injuste et sanguinaire; beaucoup d'influences sur Constance II; (Amm. et L)	Exécuté.	Sous Constance II
449	Gorgonius 3				Sous Constantius Gallus
450	Eutherius 1	Loué grâce à son caractère (Amm.).			Sous Julien

### *Castrenses sacri palatii*

451	Hesychius 1				
452	Mygdonius				

448. Eusebius 11<sup>412</sup>

Eusebius avait déjà tenu le poste du *praepositus sacri palatii* (PSC en abrégé dans notre ouvrage) en 337<sup>413</sup>, l'an de la mort de Constantin le Grand, où il a dissimulé sa volonté<sup>414</sup>.

Selon des historiens chrétiens<sup>415</sup>, il a soutenu les ariens, sans doute, parce que Constance II a favorisé l'arianisme<sup>416</sup>. En 354 il a été envoyé auprès du pape Liberius à Rome pour le tromper avec des cadeaux et pour le menacer avec une lettre à signer contre Athanase et à faire une

<sup>412</sup> *PLREI*, Eusebius 11, pp. 302-303.

<sup>413</sup> Socrate, II. 2. 5-6; Sozomène, III. 1. 4.

<sup>414</sup> Photius, *Bibliotheca* 256.

<sup>415</sup> Socrate, II. 2. 5-6; Sozomène, III. 1. 4, IV. 16. 22; Zonaras, XIII. 11; Photius, *Bibliotheca* 256.

<sup>416</sup> Sur la politique de Constance II sur le christianisme (en plus ses frères), voir P. Maraval, *Les fils de Constantin*, Paris, 2013, pp. 237-280, esp. pp. 278-280.

communion avec des ariens<sup>417</sup>. Mais, il a tous refusé, en jetant tous les cadeaux de la Basilique Saint-Pierre. Ensuite, il a assisté à la conférence entre eux, et puis il a été envoyé à l'exile, offrant de l'argent. Cet offert a eu lieu trois fois, mais Liberius a continué de tout refusé<sup>418</sup>. En 355 il a aidé des évêques ariens à comploter contre Athanase<sup>419</sup>.

Après être resté en Gaule avec Constance II en 353-354 pour opprimer des soldats tapageurs avec l'or<sup>420</sup>, il a ourdi des intrigues à Milan contre Gallus avec Arbitio en 354, comme nous l'avons raconté précédemment:

*Huic sententiae versabilium adulatorum refragantibus globis inter quos erat Arbetio ad insidiandum acer et flagrans, et Eusebius tunc praepositus cubiculi effusior ad nocendum id occurrebat Caesare discedente Ursicinum in oriente perniciose relinquendum, si nullus esset, qui prohiberet altiora meditaturum. Isdemque residui regii accessere spadones, quorum ea tempestate plus habendi cupiditas ultra mortalem modum adolescebat, inter ministeria vitae secretioris per arcanos susurros nutrimenta fictis criminibus subserentes...<sup>421</sup>.*

« Cet avis (un plan à convoquer tranquillement Ursicinus et Gallus) fut opposé par des groupes des flatteurs versatiles parmi lesquels on trouva Arbetio, impétueux et ardent à l'intrigue, et Eusebius, alors grand chambellan, plus porté à faire du mal : ils objectaient que, César une fois éloigné, il y aurait danger à laisser Ursicinus seul en Orient, s'il n'y avait personne pour contenir ses projets ambitieux. À ces hommes se joignit le reste des eunuques du palais, dont, en ce temps, la passion croissante de s'enrichir dépassait les limites humaines. Mêlés par leurs obligations à la vie intimes du prince, par leurs mystérieux apartés ils offraient un aliment subreptice aux fausses accusations... ».

Ici, Ammien Marcellin, en soulignant qu'Eusebius est encore plus mauvais qu'Arbitio, montre son complot contre Gallus et Ursicinus<sup>422</sup>. Mais, ce qui nous intéresse aussi est la narration des eunuques dans la cour. Selon lui, leur cupidité d'enrichissement était hors de limites des hommes, et en plus, leurs chuchotements, ils nourrissaient les calomnies. Eusebius était PSC,

---

<sup>417</sup> Athanase, *Histoire des ariens* 35.

<sup>418</sup> Athanase, *Histoire des ariens* 35; Théodoret *Histoires ecclésiastiques* II. 16. 9, 28.

<sup>419</sup> Palladius, *Histoire lausiaque* 63; Théodoret *Histoires ecclésiastiques* II. 16. 28.

<sup>420</sup> Ammien Marcellin, XIV. 10. 3-5.

<sup>421</sup> Idem, XIV. 11. 2-3. J'emploie la traduction d'E. Galetier avec quelques modifications.

<sup>422</sup> Pour d'autres sources sur cette intrigue, voir Zonaras, XIII. 9; Philostorge, IV. 1; Julien, *Lettre aux Athéniens* 272D; Libanios, *Discours* XVIII. 152. Cf. Moreau, op. cit., pp. 112-115, 124, 126.

il dirigeait tous les eunuques dans le palais. S'il leur a ordonné la participation à un complot, ils s'y sont joints et ils étaient des valets (*apparitores*) que Victor condamne à la fin de son œuvre<sup>423</sup>. Ensuite, quand on a convoqué Gallus de l'Orient à Pola en Istrie, c'est Eusebius qui l'a interrogé avant son exécution<sup>424</sup>. Et puis quand les adhérents en armée et les fonctionnaires de Gallus ont aussi été jugés, c'est Arbitio et Eusebius qui ont été envoyés à Aquilée<sup>425</sup>. Ils les décrivent comme des personnages d'une vantardise inconsidérée, également injustes et sanguinaires<sup>426</sup>.

Son influence était si grande qu'Ammien Marcellin précise que beaucoup de monde a voulu ses faveurs et qu'il a pu influencer Constance II lui-même. Il a essayé la chute d'Ursicinus encore une fois et voulait sa maison à Antioche en 359:

*Hac autem adsentandi nimia foeditate mercari conplures nitebantur Eusebi favorem, cubiculi tunc praepositi, apud quem, si vere dici debeat, multa Constantius potuit, ante dicti magistri equitum salutem acriter impugnantis ratione bifaria, quod omnium solus nec opis eius egebat ut ceteri, et domo sua non cederet Antiochiae, quam molestissime flagitabat*<sup>427</sup>.

« Par l'excès de ces horribles complaisances, la plupart s'efforçaient d'acheter la faveur d'Eusebius, alors grand chambellan, auprès duquel, s'il fallait dire la vérité, Constance avait beaucoup de pouvoir ; or il était acharné à la perte du *magister equitum* (Ursicinus) pour deux raisons : de tous, il était le seul qui n'avait pas besoin de son appui, comme les autres; et il ne lui céda pas sa demeure d'Antioche qu'il réclamait de la manière la plus choquante » .

Ursicinus était un héros pour Ammien Marcellin, donc il faut être prudent par rapport à sa description, mais nous pouvons connaître son influence et son pouvoir dans la cour de Constance

---

<sup>423</sup> Ammien Marcellin raconte négativement le caractère des eunuques. Voir XIV. 6. 17 et XVI. 7. 4-10. La dernière section contient de la description d'Eutherius, PSC de Julien, qu'il loue dans son œuvre. Toutefois, à XVI. 7. 8 il critique des eunuques normaux. Sur son idée sur eux, voir S. Tougher, « Ammianus and the Eunuchs »; in J. W. Drijvers and D. Hunt (eds.), *The Late Roman World and Its Historian: Interpreting Ammianus Marcellinus*, London/New York, 1999, pp. 64-73.

<sup>424</sup> Ammien Marcellin, XIV. 11. 20-21.

<sup>425</sup> Idem, XV. 3. 1-3.

<sup>426</sup> Idem, XV. 3. 2. « *ambo, inconsideratae iactantiae, iniusti partiter et cruenti* ».

<sup>427</sup> Idem, XVIII. 4. 3. J'emploie la traduction de G. Sabbah avec quelques modifications.

II. Il va être remplacé par Sabinianus<sup>428</sup>. En fait, après la destruction d'Amida à cause de l'indolence et de l'incompétence de Sabinianus, Arbitio et Florentius, juges pour la perte de cette ville, ne sont pas arrivés à le blâmer, car ils avaient peur de la réaction d'Eusebius<sup>429</sup>.

Il était un des courtiers présents à la mort de Constance II, en consultant quelques personnes comme les candidats d'un empereur à l'instigation, par ce qu'il connaissait ses crimes<sup>430</sup>. En 362, il a été exécuté au comitatus de Chalcédoine, mais Ammien Marcellin raconte son caractère et ses crimes comme ceci :

*Eusebium super his, cui erat Constantiani thalami cura commissa, alte spirantem addixere et dirum poenae letali, quem ab ima sorte ad usque iubendum imperatoria paene elatum ideoque intolerabilem,...*<sup>431</sup>.

« Outre ces personnes, Eusebius, à qui avait été confié la charge des appartements de la famille de Constance, un homme profondément cruel et insolent qui désirait le sommet, fut condamné à la peine de mort. De la plus basse origine, il s'était élevé jusqu'à presque commander des ordres de l'empereur. Pour cela on ne le supportait pas ».

Après avoir raconté son caractère méchant encore une fois, Ammien Marcellin souligne son désir de pouvoir et qu'il agissait comme un empereur. Nous pouvons croire qu'Eusebius était l'homme le plus influent dans le palais de Constance II juste après l'empereur.

Jusqu'ici, nous avons vu sa vie et son influence dans la cour, mais il a aussi exercé une activité de corruption. Comme nous l'avons examiné dans la section d'Vulcacius Rufinus<sup>432</sup>, il s'est aussi enrichi de la fortune des gens condamnés après la mort de Barbatio. Cet épisode et son essai à confisquer la maison d'Ursicinus montre sa cupidité énorme.

Eusebius était un eunuque qui est monté presque au sommet du pouvoir sous le règne de Constance II ayant une confiance absolue en lui. En utilisant sa crédibilité, il exerçait sa force à sa guise contre Gallus et Ursicinus. La source de son influence se fondait sur sa position au côté

---

<sup>428</sup> Idem, XVIII. 5. 5.

<sup>429</sup> Idem, XX. 2. 2-3. Pour d'autres exemples du pouvoir et de l'influence de cet eunuque, Cf.

Athanase, *Lettre à Jovianus*; Libanios, *Discours* XVIII. 152, LXII. 9; Sozomène, III. 1. 4; Socrate, II. 2. 5-6; Zonaras, XIII. 9.

<sup>430</sup> Ammien Marcellin, XXI. 15. 4.

<sup>431</sup> Idem, XXII. 3. 12.

<sup>432</sup> Idem, XVI. 8. 13.



de l'empereur, Constance II, donc il a tout perdu, quand son maître est mort. Victor indique, « rien n'est plus atroce que la plupart de ses valets (*ita apparitorum plerisque magis atrox nihili*) »<sup>433</sup>. Pour nous, Eusebius était au sommet de ses *apparitores*, donc il est évidemment le critique principale de cette locution.

449. Gorgonius 3<sup>434</sup>

Gorgonius, PSC de Gallus, est apparu après la description de son exécution, quand il est resté à Milan en 354/355 ;

*Perductus est isdem diebus et Gorgonius, cui erat thalami Caesariani cura commissa, cumque eum aursorum fuisse participem concitoremque interdum ex confesso pateret, conspiratione spadonum iustitia concinnatis mendaciis obumbrata, periculo evolutus abscessit*<sup>435</sup>.

« Dans la même période, il a mis en jugement Gorgonius, à qui avait été confié la charge de chambellan de la famille de César. Bien qu'il ressortit de ses aveux qu'il avait pris part à des entreprises audacieuses et qu'il les avait parfois provoquées, la conspiration des eunuques réussit à dissimuler la justice sous un tissu de mensonges, et il échappa au péril et se tira d'affaire ».

Bien que ce PSC ait avoué ses crimes en admettant qu'il était un des instigateurs des crimes de Gallus, il a été acquitté grâce aux aides de ses collègues. Ammien Marcellin souligne que l'intrigue des eunuques a dissimulé la rectitude par des mensonges<sup>436</sup>. Nous pouvons trouver un exemple de leur protection mutuelle contre des accusations. Ceci est tout ce que nous connaissons sur le personnage de Gorgonius<sup>437</sup>.

L'exemple de Gorgonius montre un des exemples de leur instigation, donc il pourrait être une des cibles de critique chez Victor.

---

<sup>433</sup> Aurélius Victor, 42. 25.

<sup>434</sup> *PLREI*, Gorgonius 3, p. 399.

<sup>435</sup> Ammien Marcellin, XV. 2. 10. J'emploie la traduction d'E. Galetier avec quelques modifications.

<sup>436</sup> Cf. Tougher, « Ammianus and the Eunuchs », p. 65; J. E. Dunlap, « The Office of the Grand Chamberlain in the Later Roman and Byzantine Empires »; in A. E. R. Boak and J. E. Dunlap, *Two Studies in Later Roman and Byzantine Administration*, New York/London, 1924, pp. 161-324, esp. p. 309; Moreau, op. cit., p. 122.

<sup>437</sup> En plus, il y a une petite mention de son nom dans une lettre de Libanios. Cf. *Lettre* 16.

Nous avons recherché les candidats des eunuques que Victor peut condamner dans son œuvre. Nous pouvons trouver 2 hommes qui s'accordent à sa haine. Toutefois, Eusebius, le PSC de Constance II doit être sa cible principale, parce qu'il a influencé fortement Constance II, qui instiguait contre Gallus et Ursicinus en agissant presque comme empereur. Il a aussi exercé une activité de corruption. Il doit être le chef des *apparitores* dans son œuvre.

En effet, comme R. C. Blockley l'indique<sup>438</sup>, malgré que la corruption soit décrite dans tous les secteurs de la bureaucratie chez Ammien Marcellin, les chambellans des eunuques sont les plus calomniés en groupe. Selon S. Tougher, il est possible qu'Eusebius manipule les intrigues des courtiers contre Julien<sup>439</sup>. On peut trouver trois de ces exemples. Premièrement, quand on a aussi convoqué Julien à la cour de Milan après la chute de Gallus, il aurait pu mourir sous la pression d'une intrigue de flatteurs sans qu'Eusebia, l'impératrice, ne l'aide<sup>440</sup>. Deuxièmement, alors que Constance II décidait de nommer Julien à César, la plupart des courtiers étaient contre son plan ;

*Id ubi urgente malorum independentium mole confessus est proximis succumbere tot necessitatibus tamque crebris unum se, quod numquam fecerat, aperte demonstrans: illi in adsentationem nimiam eruditi infatuabant hominem, nihil esse ita asperum dictitantes quod praepotens eius virtus fortunaque tam vicina sideribus non superaret ex more. Addebantque noxarum conscientia stimulante conplures deinceps caveri debere Caesaris nomen, replicantes gesta sub Gallo<sup>441</sup>.*

« Quand, sous la pression des maux qui le (Constance II) menaçait, il eut fait cet aveu à ses proches, en leur montrant ouvertement, ce qu'il n'avait jamais fait, qu'étant seul, il ployait sous le fait de tant de crises graves et si souvent répétés, ceux-ci, avec l'expérience d'une flatterie excessive, tentaient de lui faire perdre toute raison en lui répétant qu'il n'y avait rien de si difficile dont ne triomphassent, comme à l'habitude, sa valeur éminente et sa bonne fortune si proche des cieux. Bon nombre d'entre eux, aiguillonnés par le remords de leurs fautes, ajoutaient que l'on devrait désormais se défier du nom de César et retraçaient ce qui s'était passé sous Gallus ».

---

<sup>438</sup> R. C. Blockley, *Ammianus Marcellinus: A Study of his Historiography and Political Thought*, Bruxelles, 1975, p. 142. « Though corruption is described in all branches of the bureaucracy, as a group the eunuch chamberlains are the most vilified ».

<sup>439</sup> Tougher, « Ammianus and the Eunuchs », p. 69.

<sup>440</sup> Ammien Marcellin, XV. 2. 7-8. « ..., nefando adsentatorum coetu perisset urgente,... ».

<sup>441</sup> Idem, XV. 8. 2. J'utilise la traduction d'E. Galetier avec quelques modifications.

S. Tougher précise qu'on doit trouver Eusebius parmi ces flatteurs au côté de Constance II<sup>442</sup>. Troisièmement, quand Julien a exploité les victoires contre les Alamans, ils ont dénigré Julien en cajolant Constance II avec de vaines louanges<sup>443</sup>. Dès que Julien a remporté encore un grand succès contre eux l'année suivante, ces enjôleurs dans le palais se sont moqués de ses exploits et son apparence :

*..., omnes qui plus poterant in palatio, adulandi professores iam docti recte consulta prospereque completa vertebant in deridiculum: talia sine modo strepentes insulse : « in odium venit cum victoriis suis capella, non homo » ut hirsutum Iulianum carpentes appellantesque « loquacem talpam » et « purpuratam simiam » et « litterionem Graecum »: et his congruentia plurima ; atque ut tintinnabula principi resonantes, audire haec taliaque gestienti, virtutes eius obruere verbis inpudentibus conabantur, ut segnem incessentes et timidum et umbratilem gesta que secus verbis comptioribus exornantem ; quod accidit non tunc primitus<sup>444</sup>.*

« ..., tous les importants du palais, passés maîtres dans l'art de la flatterie, tournaient en ridicule des entreprises bien conçues et exécutées avec bonheur et grondaient sans cesse leurs insipides litanies : « elle nous assomme avec ses victoires, la chèvre ; car ce n'est pas un homme » disaient-ils en brocardant Julien à cause de sa barbe ; ils l'appelaient « taupe babillarde », « guenon vêtue de pourpre », « cuistre de Grec » et de maints sobriquets du même goûts ; et comme des grelots, ils tintaient aux oreilles de l'empereur, qui était friand de tels propos, essayant d'étouffer les qualités de Julien sous leurs paroles effrontées et l'accusant d'être lâche, poltron et fainéant et de donner à ses échecs la parure de phrases trop bien arrangées. Le cas n'est pas sans précédent ».

Comme nous pouvons le remarquer grâce à cette citation, il y a un groupe de flatteurs auprès de Constance II qui enviait les succès de Julien et essayait toujours de les diminuer. Toutefois, ils seront purgés du palais après l'accession de Julien à l'empereur. Ammien Marcellin narre, après le comitatus de Chalcédoine, que Julien a expulsé du palais tous les eunuques aussi bien que les barbiers et les cuisiniers<sup>445</sup>. Il s'est vengé de leurs calomnies et moqueries.

Alors, l'égard d'Ammien Marcellin contre eux et les eunuques est toujours sévère sauf Euthérius, un bon PSC de Julien<sup>446</sup>, donc nous devons attentivement traiter sa description.

---

<sup>442</sup> Tougher, « Ammianus and the Eunuchs », p. 69.

<sup>443</sup> Ammien Marcellin, XVI. 12. 67-69.

<sup>444</sup> Idem, XVII. 11. 1. J'emploie la traduction de G. Sabbah avec quelques modifications.

<sup>445</sup> Idem, XXII. 4. 1-5.

<sup>446</sup> Tougher, « Ammianus and the Eunuchs », p. 65.

Pourtant, elle doit refléter le caractère des flatteurs et des eunuques dans la cour de Constance II que Victor condamne à la fin de son œuvre avec ces mots : « rien n'est plus atroce que la plupart de ses valets ». Donc, nous pouvons identifier ces valets avec les eunuques et flatteurs dans la cour de Constance II.

## 8. Les accusés au comité de Chalcédoine.

Dans cette section nous allons voir d'autres personnages qui pourraient être critiqués par Victor. Nous examinerons les personnages condamnés au comité de Chalcédoine, car la plupart de nos candidats, comme Florentius, Apodemius, Paulus Catena et Eusebius y ont été condamnés<sup>447</sup>. Mais, nous pouvons trouver d'autres personnes parmi les coupables. Ce comité a condamné la plupart de ministres et flatteurs auprès de Constance II, donc l'identification de ces personnages doit aider nos études, même s'il s'ouvrait après la composition du *Livre des César*.

Il y a quelques études précédentes sur ce comité<sup>448</sup>. En 1947 E. A. Thompson l'a traité sur son œuvre d'Ammien Marcellin, dans lequel il disserte que ce comité était un événement provoqué par l'antagonisme entre les civils et les militaires<sup>449</sup>, car Ursulus avait été contre l'armée et prononcé des mots insultant aux soldats selon Ammien Marcellin<sup>450</sup>. J. F. Matthews aussi a approuvé son idée dans son livre sur Ammien Marcellin<sup>451</sup>. Ensuite, W. E. Kaegi a achevé en 1967 un article qui discute sur la relation entre Julien et les légions en renforçant les études d'E. A. Thompson<sup>452</sup>. Il souligne que les jugements ont été influencés par les légions, surtout, Arbitio, *magister peditum*. L'exécution d'Ursulus a été commise par leurs commandants en manipulant Julien. Ils ont voulu éliminer les courtiers de Constance II qui avaient été leurs ennemis, et Julien n'a pas pu résister leur demande, car il a dû respecter leur idée sous la situation instable après la mort de Constance II. Selon Kaegi, Julien a fermé les yeux sur leurs jugements sévères pour ces raisons. Il y a beaucoup d'approbateurs de son article, par exemple, G. W. Bowersock,

---

<sup>447</sup> Nous avons déjà traité Florentius, Taurus, Saturninus, Apodemius, Palladius, Paulus Catena, Pentadius, et Eusebius parmi des accusés ce comité.

<sup>448</sup> Même si son article est écrit en japonais, S. Kosaka ordonne les études précédentes sur ce problème. S. Kosaka, « À propos du comité de Chalcédoine », *Rekishu* 116, 2011, pp. 1-30.

<sup>449</sup> E. A. Thompson, *The Historical Work of Ammianus Marcellinus*, London, 1947, pp. 71-72.

<sup>450</sup> Ammien Marcellin, XX. 11. 5.

<sup>451</sup> J. F. Matthews, *The Roman Empire of Ammianus*, London, 1989, p. 106.

<sup>452</sup> W. E. Kaegi Jr., « Domestic Military Problems of Julian the Apostate », *Byzantinische Forschungen* 2, 1967, pp. 247-264.

R. C. Blockley, R. Browning, et S. Tougher<sup>453</sup>. Comme condition préalable, ils considèrent l'augmentation d'influence des fonctionnaires civiles comme Eusebius et Paulus Catena. À cause de leur prospérité, les chefs militaires ont perdu leur pouvoir en causant le mécontentement des soldats qui conduira à l'ouverture du comité de Chalcédoine. Par contre, S. Kosaka, un chercheur japonais, critique leur idées, en démontrant l'absence de rivalité entre fonctionnaires civiles et ceux militaires. En plus, il insiste sur le fait qu'il est nécessaire de traiter le rôle des sophistes en Orient comme Libanios sous Julien, car ils liaient le gouvernement de l'Empire et les provinces<sup>454</sup>. Pour notre part, ce comité a eu lieu en 362, après la composition du *Livre des César*, de sorte qu'il n'y a d'aucune liaison entre eux. Pourtant, il y a beaucoup de fonctionnaires, souvent avec un pouvoir très puissants, qui ont été accusés pendant ce comité, donc nous devons traiter trois restants parmi 12 accusés<sup>455</sup>.

Accusés au comité de Chalcédoine

	Nom	Loué(e) par un/des auteur(s)	Critiqué(e) par un/des auteurs	Accusé au comité de Chalcédoine	Notes
453	Florentius 3			Condamné à l'exil.	<i>Magister officiorum</i>
454	Evagrius 5			Condamné à l'exil.	<i>Comes rei privatae</i>
455	Ursulus 1	« homme d'une sévérité digne d'éloges »; contre l'abus des soldats et des courtiers (Amm.)		Accusé à mort par l'armée.	<i>Comes sacrarum largitionum</i>

453. Florentius 3<sup>456</sup>

---

<sup>453</sup> G. W. Bowersock, *Julian the Apostate*, London, 1978, pp. 66-70; R. C. Blockley, « The Panegyric of Claudius Mamertinus on the Emperor Julian », *The American Journal of Philology* 93, 1972, pp. 437-450; R. Browning, *The Emperor Julian*, London, 1975, pp. 124-125; S. Tougher, *Julian the Apostate*, Edinburgh, 2007, pp. 44-45.

<sup>454</sup> S. Kosaka, *op. cit.*

<sup>455</sup> Nous avons déjà traité Flavius Florentius, Taurus, Flavius Saturninus, Apodemius, Palladius, Cyrinus, Paulus Catena, Pentadius et Eusebius.

<sup>456</sup> *PLREI*, Florentius 3, p. 363.

Florentius, né à Antioche, fils de Nigrinus (consul 350)<sup>457</sup>, se trouvant en 355 comme *agens pro magistro officiorum*, a découvert la falsification d'une lettre destinée à risquer Silvanus<sup>458</sup>. Il était *magister officiorum* en 359-361 et chargé de l'investigation sur la chute d'Amida avec Arbitio<sup>459</sup>. Il était correspondant de Libanios<sup>460</sup>.

Au comitatus de Chalcédoine, il a été mis à l'exil à l'île de Boae en Dalmatie (auj. Čiovo, près de Split en Croatie)<sup>461</sup>, mais il reviedra à Antioche en 364<sup>462</sup>.

Nous ne pouvons pas déterminer Florentius comme le candidat du blâme de Victor, car il n'y a pas assez de sources historiques le concernant.

#### 454. Evagrius 5<sup>463</sup>

Ce que nous connaissons sur Evagrius est seulement qu'il était *comes rei privatae* en 360-361. Il est apparu dans une lettre de Libanios sur sa propriété qui venait de devenir le terrain impérial et où ses paysans avaient peur de cette situation<sup>464</sup>. *Le comes rei privatae* avait la responsabilité des propriétés impériales. Evagrius a été exilé au comitatus de Chalcédoine<sup>465</sup>. Nous n'avons pas d'information suffisante pour déterminer s'il a fait des activités que Victor hait.

#### 455. Ursulus 1<sup>466</sup>

Il était *comes sacrarum largitionum* en 355-361, un poste qui gérait les dépenses du trésor impérial. Quand on a nommé Julien César en 355 et qu'il ne lui a pas été permis d'avoir d'argent pour l'armée, Ursulus a ordonné au *praepositus thesaurorum* de la Gaule à donner tout ce que le César demandait<sup>467</sup>. L'année suivante, il a été choisi comme collègue de Mavortius<sup>468</sup>, préfet du prétoire de l'Illyricum, pour juger un cas de trahison, et après avoir acquitté des accusés il a maintenu son verdict malgré l'opposition de Constance II et de ses flatteurs. Ammien Marcellin

---

<sup>457</sup> *Ibid.* I, Flavius Nigrinianus 2, p. 631.

<sup>458</sup> Ammien Marcellin, XV. 5. 12.

<sup>459</sup> *Idem*, XX. 2. 2.

<sup>460</sup> Libanios, *Lettres* 48, 64, 71-72, 85, 97, 124, 219, 246, 351, 510.

<sup>461</sup> Ammien Marcellin, XII. 3. 6.

<sup>462</sup> Libanios, *Lettre* 1164.

<sup>463</sup> *PLREI*, Evagrius 5, p. 285.

<sup>464</sup> Libanios, *Lettre* 126.

<sup>465</sup> Ammien Marcellin, XXII. 3. 7.

<sup>466</sup> *PLREI*, Ursulus 1, p. 988.

<sup>467</sup> Ammien Marcellin, XXII. 3. 7.

<sup>468</sup> *PLREI*, Quintus Flavius Maesius Egnatius Lollianus signo Mavortius 5, pp. 512-514.

lui donne une louange comme un « homme d'une sévérité digne d'éloges (*severitatis itidem non improbandae*) »<sup>469</sup>. En 360, selon une lettre de Libanios au destinataire de Modestus, *comes orientis*<sup>470</sup>, il a envoyé des agents pour exiger de l'or, mais ils ont commis des violences, car Tryphonianus<sup>471</sup>, gouverneur de la Syrie, n'avait pas assez d'argent à payer. Dans cette lettre, Libanios demande à Modestus de secourir Tryphonianus. Cet ordre est fondé sur l'autorité d'Ursulus, car on peut trouver son nom comme supérieur de ces agents sur cette lettre. En 360 pendant l'inspection des ruines de la ville après la chute d'Amida, il a exclamé :

*en quibus animis urbes a milite defenduntur, cui ut abundare stipendium possit imperii opes iam fatiscunt* !<sup>472</sup>.

« Voilà avec quel courage les villes sont défendues par les soldats qui épuisent à présent les ressources de l'Empire pour disposer de soldes copieuses ! »

Cette parole a causé la fureur des soldats de sorte qu'il va être mis à mort au comitatus de Chalcédoine, quoique Julien nie la responsabilité de sa mort<sup>473</sup>.

Les témoignages sur Ursulus jusqu'ici sont l'image d'un fonctionnaire stricte et sévère qui est contre l'abus des soldats et des courtiers. Donc, la narration d'Ammien Marcellin lui est favorable, et Julien a essayé de le sauver des soldats. Même la violence contre Tryphonianus chez Libanios pourrait montrer son zèle pour son travail, comme nous pouvons le trouver chez Ammien Marcellin. En fait, Ursulus est une personne exceptionnelle, car Victor pourrait préférer ce type de gens.

Nous avons investigué trois autres candidats du blâme de Victor, mais personne ne pourrait être la cible de sa critique, à en juger par les sources. Toutefois, il est vrai que nous n'avons pas assez d'information sur ces personnages sauf Ursulus. Donc, nous devons laisser une possibilité que Victor puisse les accuser comme mauvais valets de l'empereur dans son œuvre.

---

<sup>469</sup> Ammien Marcellin, XVI. 8. 5, 7.

<sup>470</sup> *PLREI*, Domitius Modestus 2, pp. 605-608. Libanios, *Lettre* 163.

<sup>471</sup> *Ibid.* I, Tryphonianus 2, p. 924. Nous l'avons déjà traité dans la section sur les gouverneurs provinciaux.

<sup>472</sup> Ammien Marcellin, XX. 11. 5. J'emploie partiellement la traduction de J. Fontaine.

<sup>473</sup> *Idem*, XXII. 3. 7-9; Libanios, *Discours* XVIII. 152 où Libanios énumère Ursulus avec Eusebius et Paulus comme trois personnes s'enrichissant eux-mêmes par des tueries.

## Conclusion

Dans ce chapitre nous avons essayé d'identifier les gens que Victor soit critique soit loue dans son œuvre selon leurs postes et positions, en trouvant des candidats de sa condamnation. Dans ce processus nous avons pu considérer quelques gens parmi eux comme les cibles de Victor ; à propos des préfets du prétoire, Florentius et Anatolius constituent un grand contraste, quand on étudie les gestes de chacun. Florentius, le supérieur direct de Victor, était un homme d'arrogance et d'inutilité, exerçant le pillage en Gaule, sans doute en Illyricum aussi. Tous ces gestes correspondent à la narration de mauvais caractères des préfets du prétoire chez Victor. Par contre, il donne une louange à Anatolius, le précédent de Florentius, laquelle est bien confirmée par le témoignage d'Ammien Marcellin. De plus, on peut ajouter d'autres préfets comme Rufinus Volusianus comme ses cibles. Ensuite, sur des gouverneurs provinciaux, les actes de Dynamius sont remarquables, car il avait un esprit intrigant en causant la révolte de Silvanus. On peut le considérer comme un des mauvais gouverneurs nommés par Constance II que Victor décrit.

Il y a beaucoup de candidats pour les chefs militaires, surtout pour les *magistri militum*. Sabinianus, Barbatio, et Marcellus étaient indolents et/ou rebelles aux ordres de César en perdant leurs opérations militaires soit à cause de leur incompétence soit à cause de leur désobéissance. De plus, Barbatio s'est enrichi grâce à la confiscation des partisans de Silvanus. Arbitio, comme un fonctionnaire pourri, a essayé d'expulser ses ennemis politiques et s'est rempli les poches en exerçant son pouvoir dans la cour parmi des courtisans flatteurs. Vetricianus s'est proclamé empereur, malgré son analphabétisme. Gomoarius, nommé de Constance II, avait une tendance à trahir ses supérieurs, puis il a été expulsé par Julien. Parmi ces candidats, Marcellus, Barbatio et Gomoarius, travaillant sous Julien, avaient tous de mauvaises relations avec lui. Victor devait penser à tous les gens comme chefs militaires inaptes. Parmi d'autres commandants militaires, Magnentius et Antoninus étaient des traîtres de l'empire romain, car le premier a révolté en Gaule et le dernier s'est allé en Perse. Serenianus et Artemius étaient fameux pour leur cruauté et Saturninus pour son influence sur Constance II, qui va être condamné à l'exil au comitatus de Chalcédoine.

Puis, sur les *agentes in rebus* et notaires, c'est étonnant la concordance entre la description chez Victor et les gestes d'Apodemius. Victor utilise la forme plurielle, donc il y avait plusieurs *agentes* qui étaient cruels comme lui, mais à en juger par les sources, Victor a dû en narrer en imaginant les actes d'Apodemius. De plus, les actes de quelques notaires s'accordent aussi avec les actes des *agentes*, car ces notaires ont été souvent envoyés sur l'ordre de Constance II en mission spéciale comme ses valets. Paulus Catena et Gaudentius sont notable pour leurs actes comme Apodemius.

Ensuite, nous avons examiné des candidats des impératrices, il y en a deux qui sont candidats



de Victor. Premièrement, Eusebia était un personnage politique qui influençait fortement son mari. Pour défendre sa position comme Augusta, elle a intrigué contre Helena en la faisant avorter par un poison. Deuxièmement, Constantia a contrôlé son mari, Gallus, en étant cruelle et féroce avec lui.

Dans l'étape suivante, nous avons recherché des candidats parmi des eunuques comme des valets de Constance II, et Eusebius, PSC, est remarquable, puisqu'il influençait Constance II pendant tout son règne, en intriguant contre quelques généraux plusieurs fois et en exerçant des activités de corruptions. Nous avons aussi reconfirmé qu'il y a des flatteurs dans le palais de Constance II qui étaient contre Julien.

Enfin, nous ne pouvons pas trouver des candidats parmi trois accusés au comité de Chalcédoine.

Alors, quel type de conclusion pouvons-nous tirer de ces résultats? On peut facilement s'apercevoir des traits communs entre les lamentations de Victor et des magistrats corrompus de Constance II. Il faut ajouter qu'il connaissait personnellement quelques personnes parmi ses cibles. Florentius, le préfet du prétoire de l'Illyricum était son supérieur direct. Victor le dénigre en notant Anatolius, le préfet précédent et son favori. Barbatio, le *magister militum*, était une personne sans talents militaires qui mettait son zèle à la confiscation de Silvanus. Il possédait sa maison à Sirmium, donc Victor devait bien connaître ses gestes et la fin de sa vie. Apodemius, l'*agens in rebus*, et Paulus Catena et Gaudentius, notaire, étaient très profanes. En cherchant des indices des complots sous l'ordre direct de Constance II. Ils mettaient des gens à la torture, même s'ils étaient innocents et ils se sont enrichis grâce à la confiscation. Eusebia était la femme de Constance II sous lequel elle a exercé un pouvoir immense qui lui a permis de s'engager en intrigues politiques. Eusebius, le PSC, était l'eunuque le plus influent dans la cour. Le but de la composition du *Livre des Césars* n'était pas seulement de rédiger une histoire simple décrivant les vies des empereurs romains, mais aussi de porter des reproches à ses contemporains qui avaient de l'influence. Comme je l'ai indiqué dans le chapitre 1, il a écrit son livre sans demande impériale contrairement à Eutrope et Festus, ses contemporains. Le travail de Victor était privé, mais il n'était pas possible de les nommer dans son œuvre de sorte qu'il n'a noté que des titres des fonctionnaires. Il n'était qu'un bureaucrate ordinaire, donc il était très dangereux de le faire directement. En plus, nous devons remarquer que cet œuvre inclût la vie de Constance II alors qu'il était encore vivant. Dans le domaine de l'historiographie d'antiquité, l'acte de Victor est une exception, puisque les historiens romains ne relatent pas les conduites des empereurs encore gouvernants. Pour eux, c'était dans le domaine du panégyrique. Toutefois, Victor note sa vie avec beaucoup de louanges, mais il ajoute aussi quelques blâmes sur ses sujets. Cette exception chez Victor indique aussi que le but de son œuvre était la dénonciation de ces mauvais fonctionnaires. Pour finir la conclusion, il faut ajouter que la plupart des personnages critiqués

par Victor étaient des ennemis de Julien. Donc, il est raisonnable que Nixon pense que Victor a obtenu le statut de gouverneur grâce à la composition du *Livre des Césars*<sup>474</sup>. Comme je l'ai déjà noté dans le chapitre 1, les jugements de Victor ont pu influencer le choix d'un gouverneur, mais Julien lui a donné cette position, car Victor était un fonctionnaire compétent avec un caractère modéré.

---

<sup>474</sup> Nixon, « Aurelius Victor and Julian », *Classical Philology* 86, 1991, pp. 119-125.

## Conclusion

Jusqu'ici nous avons examiné les sources et la signification du *Liber de Caesaribus* (*Livre des Césars*) d'Aurélius Victor. Dans le chapitre 1 nous avons vu sa vie et la tradition du *Livre des Césars*. Il était originaire d'une famille d'*humiliores* d'Afrique, et a travaillé comme fonctionnaire sous Constance II à Sirmium en Pannonie. Après le soulèvement de Julien et son arrivé à Sirmium, il s'est tourné du côté de Julien. Quand Julien est arrivé, il lui a probablement offert son œuvre qu'il avait déjà composé et il a obtenu le poste du gouverneur de la Pannonie Seconde, donc il était aussi un homme politique. Il a eu des connaissances comme Ammien Marcellin et il a peut-être été connu par des sénateurs illustres comme Symmaque et Nicomaque Flavien. À la fin de sa vie, il a pu accéder au poste du préfet de la Ville. Son œuvre unique, *Livre des Césars*, a été cité par plusieurs auteurs tardifs.

Le chapitre 2 a traité de la transcription des manuscrits de cette œuvre en suivant les études de Festy. Nous n'avons actuellement que deux manuscrits, mais il y avait eu le troisième jusqu'en XVI<sup>ème</sup> siècle grâce auquel nous pouvons déterminer que l'archétype de tous les manuscrits peut dater du XI<sup>ème</sup> ou courant XII<sup>ème</sup> siècle en comparant les textes .

À partir du chapitre 3, nous avons essayé de trouver des sources du *Livre des Césars*. Nous avons traité quelques chapitres, c'est-à-dire, les vies de Néron, de Domitien, de Trajan, de Septime-Sévère, des empereurs en 238, et d'Aurélien. Nous avons d'abord regardé les études précédentes sur la *Kaisergeschichte*, une œuvre postulée en 1884 par un savant balte-allemand, A. Enmann. Sur les vies de Néron et Domitien, Victor a utilisé plusieurs historiens comme Tacite et Suétone en ajoutant la *Kaisergeschichte*. À propos de la vie de Trajan, il a employé soit l'œuvre grec de Dion Cassius soit son information personnelle en plus de a *Kaisergeschichte*. Pour raconter la vie de Septime-Sévère Victor ajoute beaucoup d'histoires que nous ne pouvons pas trouver ailleurs. En conséquence, il a utilisé la *Kaisergeschichte* et son information personnelle. À propos des empereurs entre 235-238, les études sont un peu complexes et difficiles, mais nous avons également pu tirer une conclusion qu'il s'est appuyé sur la *Kaisergeshichte* et de son information personnelle. Pour décrire la vie d'Aurélien Victor a principalement compté sur la *Kaisergeschichte*. Nous avons conclu que Victor avait employé l'information personnelle, mais cette information était soit une tradition régionale en Afrique soit un texte scolaire en Afrique. Victor avait appris ces anecdotes sur ces empereurs quand il était jeune, et les a employés comme source supplémentaire quand il a composé son œuvre.

Dans le chapitre 4 nous avons essayé d'éprouver l'existence de la *Kaisergeschichte* en utilisant mes travaux de traductions d'Eutrope et Victor. Nous avons comparé leurs narrations avec d'autres œuvres et aussi confirmé que la description de la *Kaisergeschichte* continuait jusqu'en 357, à la bataille de Strasbourg.

À partir du chapitre 5 nous avons traité de la signification du *Livre des Césars*. Dans ce chapitre nous avons étudié comment Victor décrivait son maître, Constance II. Il est un homme d'éloquence, fort en guerres externes et civiles, et cultivé. Pour Victor, il est digne de gouverner l'Empire romain et est un empereur idéal. Toutefois, sa gloire est déshonorée par ses mauvais sujets et Victor les critique à la fin de son œuvre en le comparant avec son empereur.

Dans le chapitre 6 nous avons ensuite examiné d'autres fonctionnaires et l'organisation que Victor blâme. Nous avons pu trouver cinq cibles de ses reproches : les préfets du prétoire, les *actuarii*, des *agentes in rebus* et des *notarii*, l'armée et la cour autour des femmes et des eunuques. Ils sont critiqués dans le *Livre des Césars* comme étant un symbole de corruption, crime et calomnie.

Dans le chapitre 7 nous avons essayé d'identifier les gens que Victor soit critique soit loue dans son œuvre selon leurs postes et positions, en trouvant des candidats de sa condamnation. Nous avons plus de 450 candidats, et nous pouvons considérer que quelques gens parmi eux sont comme les cibles de Victor. Par exemple, à propos des préfets du prétoire, Florentius et Anatolius constituent un grand contraste, parce que Florentius, le supérieur direct de Victor, était un homme d'arrogance et d'inutilité, exerçant le pillage en Gaule, sans doute aussi en Illyricum. Tous ces gestes correspondent à la narration de mauvais caractères des préfets du prétoire chez Victor. Par contre, il donne une louange à Anatolius, le précédent de Florentius, laquelle est bien confirmée par le témoignage d'Ammien Marcellin. Sur les chefs militaires nous avons par exemple trouvé quelques gens comme Sabinianus, Barbatio, et Marcellus qui étaient indolents et/ou rebelles aux ordres de César en perdant leurs opérations militaires soit à cause de leur incompetence soit à cause de leur désobéissance. Sur les *agentes in rebus* et notaires nous avons facilement regardé la concordance entre la description chez Victor et les gestes des mauvais parasites comme Apodemius. Paulus Catena et Gaudentius. Ensuite, parmi les impératrices, il y en a deux qui sont candidates de Victor: Eusebia, la femme de Constance II et Constantia, femme de Gallus. Toutes les deux ont influencé leurs maris en composant des intrigues. Enfin, parmi les eunuques, nous ne pouvons pas oublier Eusebius,

*praepositus sacri cubiculi*, puisqu'il a influencé Constance II pendant tout son règne, en intriguant contre quelques généraux plusieurs fois et en exerçant des activités de corruptions. Nous avons aussi reconfirmé qu'il y a des flatteurs dans le palais de Constance II qui étaient contre Julien.

Alors, quel type de conclusion pouvons-nous tirer de ces résultats? Quand Aurélius Victor a composé le *Livre des Césars* environs en 360, il était un fonctionnaire compétent de l'Illyricum, travaillant peut-être dans la section du *scrinium epistorarum*. Depuis 357 où Constance II avait commencé la guerre contre les Quades et les Sarmates, Constance II résidait principalement à Sirmium pendant cette opération jusqu'en été de 359<sup>1</sup>. Donc, Victor a pu observer ce qui se passait dans la cour de Constance II et obtenir beaucoup d'informations dans l'empire. C'est pourquoi Victor a pu critiquer plusieurs types de fonctionnaires et les actes des impératrices dans son œuvre, comme nous avons vu dans le chapitre 7.

À partir de 357, le préfet du prétoire de l'Illyricum était Anatolius qui est fort apprécié par Victor lui-même. Il est très rare que Victor donne ce type de louanges dans son œuvre, donc Anatolius était une exemption parmi des gouverneurs provinciaux pourris. Toutefois, dès qu'Anatolius est mort en 360, Florentius, un homme corrompu, est devenu son successeur, et il a dû préparer la bataille contre Julien qui s'est proclamé Auguste en février de 360. En conséquence Florentius a commencé en Illyricum un gouvernement sévère qui est devenu la cible des condamnations de Victor. Depuis qu'il avait commencé son travail en Illyricum, il avait aperçu beaucoup de corruptions, mais l'accession de Florentius n'était pas supportable pour lui.

Cette colère l'a invité à composer le *Livre des Césars*, son œuvre unique. Comme nous l'avons étudié dans le chapitre 5, Victor ne condamne pas Constance II, mais il admire plutôt son caractère et la cible de son reproche se limite à ses sujets à la fin de cette œuvre. Le but des *Livre des Césars* était d'accuser l'avalissement de ce type de gens et de demander la correction de cette situation. En composant un livre biographique, Victor montre aussi son idéal d'empereur dans l'histoire romaine à Constance II. Pour écrire une œuvre historique, il a pu utiliser et se référer à la *Kaisergeschichte*, qui venait d'être publiée en 357. Ce livre doit

---

<sup>1</sup> À propos des résidences et le mouvement de Constance II, voir les études dans T. D. Barnes, *Athanasius and Constantius: Theology and Politics in the Constantinian Empire*, Cambridge (Mass.), 1993, pp. 219-224.

contenir les biographies des empereurs romains à partir d'Auguste et se terminer avec la narration de la victoire de Julien dans la bataille de Strasbourg. Toutefois, Victor n'a pas copié la narration de cette œuvre politiquement neutre comme Eutrope et Jérôme l'auraient fait, mais il a ajouté ses avis personnels influencés par les grands historiens comme Salluste et Tacite. Par conséquent, Victor a rédigé le *Livre des Césars* avec l'ambition d'égaliser ces historiens. Pourtant, comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, son style est très difficile de sorte que nous ne possédons aujourd'hui que 2 manuscrits du *Livre des Césars*.

Alors, est-ce que sa sollicitation à rectifier les corruptions des mauvais sujets de Constance II a été exaucée? La réponse est non, puisque Victor a abandonné le parti de Constance II, quand Julien a avancé vers l'est pour combattre avec lui en été de 361, comme nous l'avons remarqué dans le chapitre 1. Même si l'arrivée de Julien à Sirmium était imprévue, Victor l'a accueilli et il a dû lui donner le *Livre des Césars*, son œuvre récemment rédigée. Puis, après avoir été convoqué à Naissus, Julien lui a offert le poste du gouverneur la Pannonie Seconde et l'a accepté, bien que Constance II soit encore vivant. Nous pouvons conjecturer quelques raisons de cette trahison. Premièrement, il est sûr que Victor était déçu du gouvernement et du talent de Florentius, parce qu'il avait profondément admiré Anatolius et sa politique intègre. Il n'a pas pu le supporter plus. Deuxièmement, Julien avait montré son talent merveilleux comme César en corrigeant des corruptions et en combattant contre les barbares. Troisièmement, comme nous le connaissons bien, Julien était un homme de philosophie et littérature. Il avait déjà publié quelques panégyriques pour Constance II et Eusebia et des lettres qui avaient circulé dans l'empire de sorte que Victor devait connaître sa réputation. Pour ces raisons Victor éprouvait de la sympathie pour Julien et il a renoncé au parti de Constance II. Julien a aussi remarqué le caractère intègre de Victor et son talent comme fonctionnaire et historien après avoir lu le *Livre des Césars*. Il a dû trouver un homme fiable et compétant à Sirmium, la ville stratégiquement importante et récemment occupée. De plus, le fonctionnaire qu'il a découvert possédait un idéal similaire au sien. C'est la raison pour laquelle Julien a confié à Victor le gouvernement de la Pannonie Seconde et que Victor l'a accepté.

## Bibliographie

### Sources

- *Altercatio Hercliani Laici cum Germinio Episcopo Sirmiensi*; in C.P. Caspari, *Kirchenhistorische anecdotae: nebst neuen Ausgaben patristischer und kirchlich-mittelalterlicher Schriften: Die Texte und die Anmerkungen*, Oslo, 1883, pp. 133-147.
- Ammien Marcellin. *Histoires*. Livres 14-16. Texte, traduction, et introduction par E. Galetier avec la collaboration de J. Fontaine, Paris, 1968.
- Ammien Marcellin. *Histoires*. Livres 17-19. Texte, traduction, et introduction par G. Sabbah, Paris, 1970.
- Ammien Marcellin. *Histoires*. Livres 20-22. Texte, traduction, et introduction par J. Fontaine, Paris, 1996.
- Ammien Marcellin. *Histoires*. Livres 23-25. Texte, traduction, et introduction par J. Fontaine, Paris, 1977.
- Ammien Marcellin. *Histoires*. Livres 26-28. Texte, traduction, et introduction par M. -A. Marié, Paris, 1984.
- Ammien Marcellin. *Histoires*. Livres 29-31. Texte, traduction, et introduction par G. Sabbah, Paris, 1999.
- I. König (Hsrg.), *Anonymus Valesianus, Origo Constantini. Teil I: Text und Kommentar*, Trier, 1987.
- J. -P. Migne (ed.), *Patrologia Graeca*, 25-28 (Athanasie), 1857.
- Athanasie d'Alexandrie, *Apologie à l'empereur Constance*. Introduction, texte critique et notes de J.-M. Szymusiak, Paris, 1958.
- *Histoire « acéphale » et index syriaque des Lettres festales d'Athanasie d'Alexandrie*. Introduction, texte critique, traduction et notes par A. Martin, avec la collaboration pour l'édition et la traduction du texte syriaque, de M. Aubert, Paris, 1985.
- Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Texte et traduction par P. Dufraigne, Paris, 1975.

- Sextus Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Édition critique et traduction, précédées d'une étude de la tradition manuscrite par M. Festy, Montpellier, 1991.
- Aurelius Victor, *De Caesaribus*. Translated with an introduction and commentary by H.W. Bird, Liverpool, 1994.
- S. Aurelius Victor, *Die römischen Kaiser: Liber de Caesaribus*. Herausgegeben, übersetzt und erläutert von K. Groß-Albenhausen und M. Fuhrmann, Düsseldorf, 1997.
- Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*. Texte établi, traduit, et commenté par M. Festy, Paris, 2002.
- Aurelius Victor, *Œuvres complètes*, traduction et commentaires par A. Dubois et Y. Germain, Clermont-Ferrand, 2003.
- Aurélius Victor, «*Livre des Césars* (1) », traduit et commenté par la Comité d'Aurélius Victor, *Jochi Shigaku* 60, 2015, pp. 67-93 (en japonais).
- Aurélius Victor, «*Livre des Césars* (2) », traduit et commenté par la Comité d'Aurélius Victor, *Jochi Shigaku* 61, 2016, pp. 147-166 (en japonais).
- Aurélius Victor, «*Livre des Césars* (3) », traduit et commenté par la Comité d'Aurélius Victor, *Jochi Shigaku* 62, 2017 (prévue et en japonais).
- Cassius Dio, *Roman History* (Books 1-11), Volume I. Edited and translated by E. F. Cary, Cambridge, 1914.
- Cassius Dio, *Roman History* (Books 12-35), Volume II. Edited and translated by E. Cary and H. B. Foster, Cambridge, 1914.
- Cassius Dio, *Roman History* (Books 36-40), Volume III. Edited and translated by E. Cary and H. B. Foster, Cambridge, 1914.
- Cassius Dio, *Roman History* (Books 41-45), Volume IV. Edited and translated by E. Cary and H. B. Foster, Cambridge, 1916.
- Cassius Dio, *Roman History* (Books 46-50), Volume V. Edited and translated by E. Cary and H. B. Foster, Cambridge, 1917.
- Cassius Dio, *Roman History* (Books 51-55), Volume VI. Edited and translated by E. Cary and H. B. Foster, Cambridge, 1917.



- Cassius Dio, *Roman History* (Books 56-60), Volume VII. Edited and translated by E. Cary and H. B. Foster, Cambridge, 1924.
- Cassius Dio, *Roman History* (Books 61-70), Volume VIII. Edited and translated by E. Cary and H. B. Foster, Cambridge, 1925.
- Cassius Dio, *Roman History* (Books 71-80), Volume IX. Edited and translated by E. Cary and H. B. Foster, Cambridge, 1927.
- Cicéron, *La nature des dieux*. Introduction, traduction, et notes par C. Auvray-Assayas, Paris, 2002.
- Cicéron, *De la République*, Tome 1, Livre I. Texte établi et traduit par E. Breguet, Paris, 1980.
- Cicéron, *De la République*, Tome 2, Livre II-VI. Texte établi et traduit par E. Breguet, Paris, 1989.
- Cicéron, *Les Devoirs*. Texte établi et traduit par M. Testard, introduction, nouvelle traduction et notes par S. Mercier, Paris, 2014.
- *Chronographus Anni CCCLIII*; in T. Mommsen (ed.), *Chronica Minora saec. IV, V, VI, VII*, Monumenta Germaniae Historica, Auctores Antiquissimi, IX, Berlin, Weidmann, 1892, p. 13-148.
- T. Mommsen und P. Krüger (Hrsg.), *Corpus Iuris Civilis*, Hildesheim 1889.
- *De rebus bellicis: Sur les affaires militaires*. Texte établi, traduit et commenté par Ph. Fleury, Paris, 2017.
- Eunape de Sardes, *Vies de Philosophes et de sophistes, Tome I. Introduction et prosopographie*. Texte établi, traduit et annoté par R. Goulet, Paris, 2014.
- Eunape de Sardes, *Vies de Philosophes et de sophistes, Tome II. Édition critique, traduction française, notes et index*. Texte établi, traduit et annoté par R. Goulet, Paris, 2014.
- Eutropius, *Breviarium*. Translated with an introduction and commentary by H.W. Bird, Liverpool, 1993.
- Eutrope, *Abrégé d'histoire romaine*. Texte établi et traduit par J. Hellegouarc'h, Paris, 1999.

- Eutrope, *Bréviaire d'histoire romane* (livres 1-2), traduit et commenté par la Comité d'Eutrope, *Jochi Shigaku* 52, 2007, pp. 99-140 (en japonais).
- Eutrope, *Bréviaire d'histoire romane* (livre 3), traduit et commenté par la Comité d'Eutrope, *Jochi Shigaku* 53, 2008, pp. 133-155 (en japonais).
- Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livres 4-5) », traduit et commenté par la Comité d'Eutrope, *Jochi Shigaku* 54, 2009, pp. 141-176 (en japonais).
- Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 6) », traduit et commenté par la Comité d'Eutrope, *Jochi Shigaku* 55, 2010, pp. 141-171 (en japonais).
- Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 7) », traduit et commenté par la Comité d'Eutrope, *Jochi Shigaku* 56, 2011, pp. 147-175 (en japonais).
- Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 8) », traduit et commenté par la Comité d'Eutrope, *Jochi Shigaku* 57, 2012, pp. 179-216 (en japonais).
- Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 9) », traduit et commenté par la Comité d'Eutrope, *Jochi Shigaku* 58, 2013, pp. 177-216 (en japonais).
- Eutrope, « *Bréviaire d'histoire romaine* (livre 10) », traduit et commenté par la Comité d'Eutrope, *Jochi Shigaku* 59, 2014, pp. 165-184 (en japonais).
- Festus, *Abrégé des hauts faits du peuple romain*. Texte établi et traduit par M.-P. Arnaud-Lindet, Paris, 2003.
- Fronton, *Correspondance*. Traduction et commentaire de P. Fleury, avec la collaboration de S. Demougin, Paris, 2003.
- Hérodien, *Histoire des empereurs romains de Marc-Aurèle à Gordien III*. Traduction et introduction par D. Roques, Paris, 1990.
- *Histoire Auguste, Les empereurs romains des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles*. Traduction et introduction générale par A. Chastagnol, Paris, 1994.
- *Histoire Auguste Tome I 1<sup>ère</sup> partie : Vies d'Hadrien, Aélius, Antonin*. Texte établi, traduit et commenté par J. -P. Callu, Paris, 1992.
- *Histoire Auguste Tome III 1<sup>ère</sup> partie : Vies de Macrin, Diaduménien, Héliogabale*. Texte établi, traduit et commenté par R. Turcan, Paris, 1993.

- *Histoire Auguste Tome V 1<sup>ère</sup> partie : Vies d'Aurélien, Tacite*. Texte établi, traduit et commenté par F. Paschoud, Paris, 1996.
- *Histoire Auguste Tome IV 2<sup>e</sup> partie : Vies des deux Valérien et des deux Gallien*. Texte établi par S. Ratti et O. Desbordes, traduit et commenté par S. Ratti, Paris, 2000.
- *Histoire Auguste Tome V 2<sup>ème</sup> partie : Vies de Probus, Firmus, Saturnin, Proculus, Bonose, Carus, Numérien et Carin*. Texte établi, traduit et commenté par F. Paschoud, Paris, 2001.
- *Histoire Auguste Tome IV 3<sup>e</sup> partie : Vies des trente tyrans et de Claude*. Texte établi, traduit et commenté par F. Paschoud, Paris, 2011.
- *Histoire Auguste Tome III 2<sup>ème</sup> partie : Vie d'Alexandre Sévère. Introduction, texte, traduction et commentaire*, par C. Bertrand-Dagenbach, Paris, 2014.
- Jean le Lydien, *Des magistratures de l'état romain*, 2 tomes. Texte établi, traduit, et comenté par J. Schamp, Paris, 2006.
- R. Helm, *Eusebius Werke 7 : Die Chronik des Hieronymus*, Berlin, 1956.
- Saint-Jérôme, *Lettres*. Tome I. Texte établi et traduit par J. Labourt, Paris, 1949.
- M. D. Donalson, *A Translation of Jerome's Chronicon with Historical Commentary*, Lewiston, 1996.
- Saint-Jérôme, *Chronique. Continuation de la Chronique d'Eusèbe, années 326 -378*. Traduction, notes et commentaires par B. Jeanjean et B. Lançon, Rennes, 2006.
- L'empereur Julien, *Discours de Julien César*. Tome I. Texte établi et traduit par J. Bidez, Paris, 1932.
- Libanius, *Selected Works I*, Cambridge (Mass.), 1969.
- Libanius, *Selected Works II*, Cambridge (Mass.), 1987.
- Libanios, *Lettres aux hommes de son temps*. Choiesies, traduites et commentées par B. Cabouret, Paris, 2000.
- Orose, *Histoires : Contre les Paiens : Tome I : Livres I-III*. Texte établi et traduit par M.-P. Arnaud-Lindet, Paris, 1990.

- Orose, *Histoires : Contre les Païens : Tome II : Livres IV-VI*. Texte établi et traduit par M.-P. Arnaud-Lindet, Paris, 1991.
- Orose, *Histoires : Contre les Païens : Tome III : Livre VII, Index*. Texte établi et traduit par M.-P. Arnaud-Lindet, Paris, 1991.
- Palladius, *Histoire lausiaque*. Traduit par N. Molinier, Bégrolles-en-Mauges, 1999.
- *Panegyriques latins I-V*. Préfaces, traduction et notes par É. Galletier, Paris, 1949.
- *Panegyriques latins VI-X*. Préfaces, traduction et notes par É. Galletier, Paris, 1952.
- *Panegyriques latins XI-XII*. Préfaces, traduction et notes par É. Galletier, Paris, 1955.
- Paul Diacre, *Histoire des Lombards*. Texte traduit par F. Bougard, Brespols, 1994.
- T. M. Banchich, *The Lost History of Peter the Patrician : An Account of Rome's Imperial Past from the Age of Justinian*, Abingdon /New York, 2015.
- B. Bleckmann et M. Stein (Hrsg.), *Philostorgios Kirchengeschichte* (2 Bände), Paderborn, 2015.
- Photius, *Bibliothèque*. (9 tomes). Texte établi et traduit par R. Henry, Paris, 1959-1991, 2003<sup>2</sup>.
- Sénèque, *De la Clémence*. Texte établi et traduit par F. Préhac, Paris, 1925.
- Sénèque, *La vie heureuse, suivi de La brièveté de la vie*. Analyse et présentation par C. Morana, Rosny, 2005.
- Socrate de Constantinople, *Histoire ecclésiastique. Livre 1*. Texte grec de l'édition G.C. Hansen (GCS), traduction par P. Périchon, s.j. et P. Maraval, Paris, 2004.
- Socrate de Constantinople, *Histoire ecclésiastique. Livre 2 et 3*. Texte grec de l'édition G.C. Hansen (GCS), traduction par P. Périchon, s.j. et P. Maraval, Paris, 2005.
- Sozomène, *Histoire ecclésiastique*, Livres III-IV, Edité par J. Bidez, traduit par A.-J. Festugière, annoté par G. Sabbah, Paris, 1996.
- Sozomène, *Histoire ecclésiastique*, Livres V-VI, Edité par J. Bidez et G. C. Hansen, traduit par A.-J. Festugière, annoté par G. Sabbah, Paris, 2005.
- A. Adler (Hrsg.), *Suidae lexicon*. 5 Bände. Leipzig 1928-1938.

- Suétone, *Vie des douze Césars : Tome I : César – Auguste*. Texte établi et traduit par H. Ailloud, Paris, 1931.
- Suétone, *Vie des douze Césars : Tome II : Tibère – Caligula – Claude – Néron*. Texte établi et traduit par H. Ailloud, Paris, 1931.
- Suétone, *Vie des douze Césars : Tome III : Galba – Othon – Vitellius – Vespasien – Titus – Domitien*. Texte établi et traduit par H. Ailloud, Paris, 1932.
- Symmaque, *Lettres I-II*. Texte établi, traduit et commenté par J. P. Callu, Paris, 1972.
- Tacite, *Annales. Tome I : Livre I-III*. Texte établi et traduit par P. Wuilleumier, Paris, 1974.
- Tacite, *Annales. Tome II : Livre IV-VI*. Texte établi et traduit par P. Wuilleumier, Paris, 1975.
- Tacite, *Annales. Tome III : Livre XI-XII*. Texte établi et traduit par P. Wuilleumier, Paris, 1976.
- Tacite, *Annales. Tome IV : Livre XIII-XVI*. Texte établi et traduit par P. Wuilleumier, Paris, 1978.
- Tacite, *Histoires. Tome I : Livre I*. Texte établi et traduit par P. Wuilleumier et H. Le Bonniec, annoté par J. Hellegouarc'h, Paris, 1987.
- Tacite, *Histoires. Tome II : Livres II-III*. Texte établi et traduit par H. Le Bonniec, annoté par J. Hellegouarc'h, Paris, 1989.
- Tacite, *Histoires. Tome III. Livres IV et V*. Texte établi et traduit par H. Le Bonniec, annoté par J. Hellegouarc'h, Paris, 1992.
- Tertullien, *Apologétique*. Texte établi et traduit par J.-P. Waltzing avec la contribution d'A. Severyns, Paris, 2002.
- H. Schenkl, G. Downey und A. F. Norman (Hrsg.): *Themistii orationes quae supersunt*. 3 Bände, Leipzig, 1965–1974.
- Théodret de Cyr, *Histoire Ecclésiastique*, Tome I, Livres I-II. Introduction d'A. Martin, traduction de P. Canivet revue et annotée par J. Bouffartigue, A. Martin, L. Pietri et F. Thélamon, Paris, 2006.

- Théodret de Cyr, *Histoire Ecclésiastique*, tome II, Livres III-IV. Introduction d'A. Martin, traduction de P. Canivet revue et annotée par L. Palmentier et G. C. Hansen, Paris, 2009.
- *The History of Zonaras : From Alexander Severus to the Death of Theodosius the Great*. Translation by T. M. Banchich and E. N. Lane. Introduction and Commentary by T. M. Banchich, London and New York, 2009.
- Zosime, *Histoire nouvelle. Tome I : Livres I et II*. Nouvelle Edition. Texte établi et traduit par F. Paschoud, Paris, 2000.
- Zosime, *Histoire nouvelle. Tome II, 1<sup>ère</sup> partie : Livre III*. Texte établi et traduit par F. Paschoud, Paris, 1979.
- Zosime, *Histoire nouvelle. Tome II, 2<sup>ème</sup> partie : Livre IV*. Texte établi et traduit par F. Paschoud, Paris, 1979.
- Zosime, *Histoire nouvelle. Tome III, 1<sup>ère</sup> partie : Livre V*. Texte établi et traduit par F. Paschoud, Paris, 1986.
- Zosime, *Histoire nouvelle. Tome III, 2<sup>ème</sup> partie : Livre VI. Index Générale*. Texte établi et traduit par F. Paschoud, Paris, 1989.
- Zosimus, *New History. A Translation with Commentary* by R. T. Ridley, Canberra, 1982.

Ouvrages et articles.

- A. Alföldi (traduit par H. Mattingly), *A Conflict of Ideas in the Late Roman Empire: The Clash between the Senate and Valentinian I*, Oxford, 1952.
- J. C. Anderson Jr., *The Historical Topography of the Imperial Fora*, Bruxelles, 1984.
- M. Antikeira, « Silêncio e memória: Cristianismo e dinastia constantiniana em Aurélio Vítor », *Revista de História* 170, 2014, pp. 47-76.
- Idem, « Um funcionário cristão como alvo? Flávio Florêncio e Aurélio Vítor »; M. Antikeira, *A escrita da história na antiguidade Greco-Romana*, Critiba, 2016, pp. 223-246.
- J. Arce, *Estudios sobre el emperador Fl. Cl. Juliano*, Madrid, 1984.
- N. Aujoulat, « Eusébie, Hélène et Julien » I, *Byzantion* 53, 1983, pp. 78-103.

- Idem, « Eusébie, Hélène et Julien » II, *Byzantion* 53, 1983, pp. pp. 421-452.
- N. J. E. Austin, « In Support of Ammianus' Veracity », *Historia* 22, 1973, pp. 331-335.
- M.-F. Auzépy et J. Cornette (eds.), *Palais et pouvoir de Constantinople à Versailles*, Saint-Denis, 2003.
- N. Baker-Brian and S. Tougher (eds.), *Emperor and Author: The Writing of Julian the Apostate*, Swansea, 2012.
- D. R. S. Bailey, « Textual Notes on Lesser Latin Historians », *Harvard Studies in Classical Philology* 85, 1981, pp. 154-181.
- A. Baldini, « Storia senza storie (IV-V secolo d.C.) », *Classica* 19, 2006, pp. 7-18.
- T. D. Barnes, « The Lost *Kaisergeschichte* and the Latin Historical Tradition », *Bonner Historia-Augusta-Colloquium 1968/1969* », Bonn, 1970, pp. 17-30.
- Idem, « The *Epitome de Caesaribus* and Its Sources », *Classical Philology* 71, 1976, pp. 258-268.
- Idem, *The Sources of the Historia Augusta*, Bruxelles, 1978.
- Idem, « Christians and Pagans in the Reign of Constantius »; A. Dihle (ed.). *L'église et l'empire au IV<sup>e</sup> siècle. Sept entretiens suivis de discussions par Fr. Vittinghoff e.a. 31 août-3 1987*, Toronto, 1989.
- Idem, « Praetorian Prefects 337-361 », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 94, 1992, pp. 249-260.
- Idem, *Athanasius and Constantius: Theology and Politics in the Constantinian Empire*, Cambridge (Mass.), 1993.
- Idem, « The Sources of the *Historia Augusta* (1967-1992) », *Historiae Augustae Colloquium Maceratense*, 1995, pp. 1-28.
- Idem, « Statistics and the Conversion of the Roman Aristocracy », *Journal of Roman Studies* 85, 1995, pp. 135-147.

- Idem, « The Young Constantine as Judged by His Contemporaries »; A. Demandt et J. Engemann (eds.), *Konstantin der Grosse: Geschichte· Archäologie· Rezeption*, Trier, 2006, pp. 13-20.
- Idem, « The First Emperor: The View of Late Antiquity »; M. Griffin (ed.), *A Companion to Julius Caesar*, Oxford, 2009, pp. 277-287.
- F. A. Bauer, *Stadt, Platz und Denkmal in der Spätantike: Untersuchungen zur Ausstattung des öffentlichen Raums in den spätantiken Städten Rom, Konstantinopel und Ephesos*, Mainz, 1996.
- R. Bauman, « The Resumé of Legislation in the Early Vitae of the *Historia Augusta* », *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte: Romanistische Abteilung* 49, 1977, pp. 43-75.
- L. A. de la Beaumelle, « La torture dans les *Res Gestae* d'Ammien Marcellin » ; in M. Christol, S. Demougin, Y. Duval, C. Lepelley et L. Pietri (eds.), *Institutions, société et vie politique dans l'empire romain au I<sup>er</sup> siècle ap. J. –C.: Actes de la table ronde autour de l'œuvre d'André Chastagnol (Paris 20-21 janvier 1989)*, Rome, 1992, pp. 91-113.
- H.W. Benario, « 'Ignotus', the 'Good Biographer' (?) », *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt* II. 34.3, Berlin/ New York, 1997, pp. 2759-2772.
- A. Berger, *Encyclopedic Dictionary of Roman Law*, Philadelphia, 1953.
- D. Berranger-Auserve, « L'empereur Julien en Illyrie »; D. Berranger-Auserve (éd.), *Épire, Illyrie, Macédoine... Mélanges offerts au Professeur Pierre Cabanes*, Clermont-Ferrand, 2007, pp. 139-144.
- C. Bertrand-Dagenbach, *Alexandre Sévère et l'Histoire Auguste*, Bruxelles, 1990.
- Idem, « La carrière du prince dans l'*Histoire Auguste* » ; in *Historiae Augustae Colloquium Argentoratense*, Bari, 1998, pp. 23-57.
- Idem, « Aux sources de l'*Histoire Auguste* à travers les fragments de Marius Maximus et de Dexippe », *Ktema* 29, 2004, pp. 223-230.
- J. Bidez, *La vie de l'empereur Julien*, Paris, 1930, 2011<sup>3</sup>.



- H.W. Bird, « Aurelius Victor and the Accession of Claudius II », *The Classical Journal* 66, 1971, pp. 252-254.
- Idem, « Suetonian Influence in the Later Lives of the *Historia Augusta* », *Hermes* 99, 1971, pp. 129-134.
- Idem, « Sextus Aurelius Victor, *Liber de Caesaribus*. A Historical Commentary on Chapters XVIII to XLII », University of Toronto, Toronto, 1972.
- Idem, « A Note on *De Caesaribus* 34. 7-8 », *The Classical Journal* 67, 1972, pp. 360-361.
- Idem, « Further Observations on the Dating of Enmann's *Kaisergeschichte* », *Classical Quarterly* 23, 1973, pp. 355-357.
- Idem, « A Reconstruction of the Life and Career of S. Aurelius Victor », *The Classical Journal* 70, 1975, pp. 49-54.
- Idem, « Diocletian and the Deaths of Carus, Numerian and Carinus », *Latomus* 35, 1976, pp. 123-132.
- Idem, « Sextus Aurelius Victor: Some Fourth Century Issues », *The Classical Journal* 73, 1977, pp. 223-237.
- Idem, « The Sources of the *De Caesaribus* », *Classical Quarterly* 31, 1981, pp. 457-463.
- Idem, « Aurelius Victor on Women and Sexual Morality », *The Classical Journal* 78, 1983, pp. 44-48.
- Idem, *Sextus Aurelius Victor: A Historiographical Study*, Liverpool, 1984.
- Idem, « A Strange Aggregate of Errors for A. D. 193 », *The Classical Bulletin* 65, 1989, pp. 95-98.
- Idem, « Julian and Aurelius Victor », *Latomus* 55, 1996, pp. 870-874.
- Idem, « Mocking Marius Maximus », *Latomus* 58, 1999, pp. 850-860.
- Idem, « What Makes Emperors Bad? »; in P. Defosse (ed.), *Hommages à Carl Deroux. III. Histoire et épigraphie, droit*, Bruxelles, 2003, pp. 73-79.
- A. R. Birley, « Further Notes on *HA* Severus »; in *Historiae Augustae Colloquium Genevense*, 1994, pp. 19-42.

- Idem, « Indirect Means of Tracing Marius Maximus », *Historiae Augustae Colloquium Maceratense*, Bari, 1995, pp. 57-64.
- Idem, « Marius Maximus: the Consular Biographer », *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt* II. 34.3, Berlin/ New York, 1997, pp. 2678-2757.
- B. Bleckmann, « Überlegungen zur Enmannschen Kaisergeschichte und zur Formung historischer Traditionen in tetrarchischer und Konstantinischer Zeit », *Historiae Augustae Colloquium Bonnense*, 1997, Bari, pp. 11-37.
- Idem, « Gallus, César de l'Orient? »; F. Chausson et É. Wolff (eds.), *Consuetudis amor : Fragments d'histoire romaine (II<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles) offerts à Jean-Pierre Callu*, Rome, 2003, pp. 45-56.
- Idem, « Späte Historiographische Quellen zu Konstantin dem Grossen » ; A. Demandt et J. Engemann (Hrsg.), *Konstantin der Grosse: Geschichte- Archäologie- Rezeption*, Trier, 2006, pp. 21-30.
- R. C. Blockley, « Constantius and Julian as Caesars of Constantius II », *Latomus* 31, 1972, pp. 433-468.
- Idem, « The Panegyric of Claudius Mamertinus on the Emperor Julian », *The American Journal of Philology* 93, 1972, pp. 437-450.
- Idem, *Ammianus Marcellinus: A Study of his Historiography and Political Thought*, Bruxelles, 1975.
- Idem, « Constantius II and His Generals »; in C. Deroux (ed.), *Studies in Latin Literature and Roman History*, Bruxelles, 1983, pp. 467-486.
- Idem, « Ammianus and Cicero: The Epilogue of the *History* as a Literary Statement », *Phoenix* 52, 1998, pp. 305-314.
- J. Bouffartigue, « Julien par Julien » ; in R. Braun et J. Richer (eds.), *L'empereur Julien: De l'histoire à la légende (331-1715)*, Paris, 1978, pp. 15-30.
- Idem, « Julien entre biographie et analyse historique », *Antiquité tardive* 17, 2009, pp. 79-89.
- W. Blum, *Curiosi und regendarii. Untersuchungen zur geheimen Staatspolizei der Spätantike*, Munich, 1969.

- H. B. Börm, M. Mattheis, and J. Wienand (eds.), *Civil War in Ancient Greece and Rome*, Göttingen, 2016.
- G. W. Bowersock, *Julian the Apostate*, London, 1978.
- Idem, « The Emperor Julian on His Predecessors », *Yale Classical Studies* 27, 1982, pp. 159-172.
- Idem, « The Epigraphy of the Emperor Julian », *Journal of Roman Archaeology* 19, 2006, pp. 703-705.
- S. Bradbury, « A Sophistic Prefect: Anatolius of Berytus in the *Letters* of Libanius », *Classical Philology* 95, 2000, pp. 172-186.
- J. J. Bray, *Gallienus: A Study in Reformist and Sexual Politics*, Kent Town, 1997.
- B. Brennan, « Sources for the Reign of Constantius II », *Ancient History: Resources for Teachers* 16, 1986, pp. 137-145.
- R. Browning, *The Emperor Julian*, London, 1975.
- L. Brubaker, « Memories of Helena: Patterns in Imperial Female Matronage in the Fourth and Fifth Centuries », in L. James (ed.), *Women, Men and Eunuchs: Gender in Byzantium*, London/New York, 1997, pp. 52-75.
- P. A. Brunt, « On Historical Fragments and Epitomes », *Classical Quarterly* 74, 1980, pp. 477-499.
- D. F. Buck, « Eunapius on Julian's Acclamation as Augustus », *Ancient History Bulletin* 7, 1993, pp. 73-80.
- *Emperors and Historiography: Collected Essays on the Literature of the Roman Empire by Daniël den Hengst*, Introduced and Edited by D. W. P. Burgersdijk and J. A. van Waarden, Leiden/Boston, 2010.
- R. W. Burgess, « *Principes cum Tyrannis*: Two Studies on the *Kaisergeschichte* and Its Tradition », *Classical Quarterly* 43, 1993, pp. 491-500
- Idem, « Jerome and the *Kaisergeschichte* », *Historia* 44, 1995, pp. 349-369.
- Idem, « On the Dating of the *Kaisergeschichte* », *Classical Philology* 90, 1995, pp. 111-128.

- Idem, « Jerome Explained: An Introduction to His *Chronicle* and a Guide to Its Use », *Ancient History Bulletin* 16, 2002, pp. 1- 32.
- Idem, « A Common Source for Jerome, Eutropius, Festus, Ammianus, and the *Epitome de Caesaribus* between 358 and 378, along with Further Thoughts on the Date and Nature of the *Kaissergeschichte* », *Classical Philology* 100, 2005, pp. 166-192.
- Idem, « The Summer of Blood: The “Great Massacre” of 337 and the Promotion of the Sons of Constantine », *Dumbarton Oaks Papers* 62, 2008, pp. 5-51.
- Idem, *Chronicles, Consuls, and Coins: Historiography and History in the Later Roman Empire*, Burlington, 2011.
- R. W. Burgess and M. Kulikowski, *Mosaics of Time: The Latin Chronicle Traditions from the First Century BC to the Sixth Century AD*, Turnhout, 2013.
- J-P. Callu, « La première diffusion de “L’*Histoire Auguste*” (VI<sup>e</sup>- IX<sup>e</sup> S.) », *Bonner Hisotia Augusta Colloquium 1982/1983*, Bonn, 1985, pp. 89-129.
- Idem, « D’Evagre à l’*Histoire Auguste* » ; in *Historiae Augustae Colloquium Genevense*. 1994, pp. 71-87.
- Idem, « Aurélius Victor et l’interrègne de 275 : Problèmes historiques et textuels », *Historiae Augustae Colloquium Barcinonense*, Bari, 1993, pp. 133-145.
- Idem, « Le commentaire de « la vie des Maximins » par A. Lippold : Réactions critiques » ; in *Historiae Augustae Colloquium Maceratense*, Bari, 1995, pp. 119-138.
- Idem, « « Quellenforschung » et bibliothèques familiales » ; in *Historiae Augustae Colloquium Bonnense*, Bari, 1997, pp. 71-84.
- A. Cameron, « The Roman Friends of Ammianus », *Journal of Roman Studies* 54, 1964, pp. 15-28.
- Idem, « Eunuchs in the « *Historia Augusta* » », *Latomus* 24, 1965, pp. 155-158.
- Idem, « Two Glosses in Aurelius Victor », *The Classical Review* (n. s.) 15, 1965, pp. 20-21.
- Idem, *The Last Pagans of Rome*, New York, 2011.

- Idem, « *Antiquus Error/novus error*: the *HA*, Nicomachus Flavianus, and the “pagan resistance” », *Journal of Roman Archaeology* 24, 2011, pp. 835-846.
- Idem, « Anician Myths », *Journal of Roman Studies* 102, 2012, pp. 133-171.
- P.-M. Camus, *Ammien Marcellin: Témoin des courants culturels et religieux à la fin du IV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1967.
- P. J. Casey, « The Fourth Century and Beyond »; in P. Salway (ed.), *The Roman Era: The British Isles, 55 BC- AD410*, Oxford, 2002, pp. 75-104
- A. Chastagnol, « Notes chronologiques sur l'*Histoire Auguste* et le *Laterculus* de Polemius Silvius », *Historia* 4, 1955, pp. 173-188.
- Idem, *La préfecture urbaine à Rome sous le Bas-Empire*, Paris, 1960.
- Idem, *Les fastes de la préfecture de Rome au Bas-Empire*, Paris, 1962.
- Idem, « Emprunts de l'*Histoire Auguste* aux « *Caesares* » d'Aurélius Victor », *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes* 41, 1967, pp. 85-97.
- Idem, « L'utilisation des « *Caesares* » d'Aurélius Victor dans l'*Histoire Auguste* », *Bonner Historia- Augusta- Colloquium* 1966-1967, Bonn, 1968, pp. 53-65.
- Idem, *Le Bas-Empire*, Paris, 1969, 1991<sup>3</sup>.
- Idem, « La « censure » de Valérien », *Historiae Augustae Colloquium Maceratense*, Bari, 1995, pp. 139-150.
- F. Chausson, « *Severus* VXII. 5- XIX. 4 : Une identification ? », *Historiae Augustae Colloquium Bonnense*, 1997, Bari, pp. 97-113.
- F. Chausson et É. Wolff (eds.), *Consuetudis amor : Fragments d'histoire romaine (II<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles) offerts à Jean-Pierre Callu*, Rome, 2003.
- R. Chesnault, « Statues of Senators in the Forum of Trajan and the Roman Forum in Late Antiquity », *Journal of Roman Studies* 102, 2012, pp. 103-132.
- K. Christ, « Kaiserideal und Geschichtsbild bei Sextus Aurelius Victor », *Klio* 87, 2005, pp. 177-200.

- M. Christol, S. Demougin, Y. Duval, C. Lepelley et L. Pietri (eds.), *Institutions, société et vie politique dans l'empire romain au I<sup>er</sup> siècle ap. J. –C. : Actes de la table ronde autour de l'œuvre d'André Chastagnol (Paris 20-21 janvier 1989)*, Rome, 1992.
- M. Clauss, *Der magister officiorum in der Spätantike (4.-6. Jh.). Das Amt und sein Einfluss auf die Kaiserliche Politik*, Munich, 1981.
- A. Cohn, *Quibus ex fontibus S. Aurelii Victoris et Libri de Caesaribus' et 'Epitomes' undecim capita priora fluxerint*, Berlin, 1884.
- S. Conti, *Die Inschriften Kaiser Julians*, Stuttgart, 2004.
- P. Cosme, « L'évolution de la bureaucratie militaire romaine tardive : *optiones, actuarii* et *opinatores* »; in Y. Le Bohec et C. Wolff (éd.), *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien I<sup>er</sup> (Actes du congrès de Lyon : 12-14 septembre 2002)*, Collection du CERGR, Nouvelle Série, n° 26, Lyon, 2004, pp. 397-408.
- E. A. Costa, « The Office of the *Castrensis sacri palatii* in the IV<sup>th</sup> Century », *Byzantion* 42, 1972, pp. 358-387.
- P. Crawford, *Constantius II: Usurpers, Eunuchs and the Antichrist*, Barnsley, 2016.
- B. Croke, « A. D. 476: The Manufacture of a Turning Point », *Chiron* 13, 1983, pp. 81-119.
- S. D'Elia, *Studi sulla tradizione manoscritta di Aurelio Vittor- Parte I: la tradizione diretta*, Naples, 1965.
- L. De Vos, « Les palais de l'empereur Julien à Paris », *Revue des études grecques* 21 1908, pp. 426-433.
- Idem, « L'égalité de la révolution de l'an 360 », *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords* 5, 1909, pp. 143-148.
- Idem, « Les Parisiens de l'an 360 : Furent-ils des naïfs ? », *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords* 5, 1909, pp. 148-157.
- Idem, « L'empereur Julien et le préfet Florentius », *Revue de Philologie* 34, 1910, pp. 156-166.
- R. Delmaire, *Les institutions du Bas-Empire romain de Constantin à Justinien. I. Les informations civiles palatines*, Paris, 1995.

- Idem, « Les usurpateurs du Bas-Empire et le recrutement des fonctionnaires (essai de réflexion sur les assises du pouvoir et leurs limites » ; in F. Paschoud et J. Szidat (Hrsg.), *Usurpationen in der Spätantike: Akten des Kolloquiums „Staatsstreich und Staatlichkeit“ 6.-10. März 1996 Solothurn/ Bern*, Stuttgart, 1997, pp. 111-126.
- C. Deroux (ed.), *Studies in Latin Literature and Roman History*, Bruxelles, 1983.
- Idem, *Studies in Latin Literature and Roman History X*, Bruxelles, 2000.
- J. den Boeft, D. den Hengst, and J. C. Teitler (eds.), *Cognitio gestorum: The Historiographic Art of Ammianus Marcellinus*, Amsterdam, 1992.
- W. den Boer, *Some Minor Roman Historians*, Leiden, 1972.
- H. Dessau, « Über Zeit und Persönlichkeit der Scriptores historiae Augustae », *Hermes* 24, 1889, pp. 337-392.
- A. Dihle (ed.). *L'église et l'empire au IV<sup>e</sup> siècle. Sept entretiens suivis de discussions par Fr. Vittinghoff e.a. 31 août-3 1987*, Toronto, 1989.
- M. DiMaio, « The Antiochene Connection: Zonaras, Ammianus Marcellinus, and John of Antioch on the Reigns of the Emperors Constantius and Julian », *Byzantion* 58, 1980, pp. 158-185.
- Idem, « Smoke in the Wind: Zonaras' Use of Philostorgius, Zosimus John of Antioch, and John of Rhodes in His Narrative on the Neo-Flavian Emperors », *Byzantion* 58, 1988, pp. 230-255.
- J. F. Drinkwater, « The “Pagan Underground”, Constantius II's “Secret Service”, and the Survival, and the Usurpation of Julian the Apostate; in C. Deroux (ed.), *Studies in Latin Literature and Roman History*, Bruxelles, 1983, pp. 348-387.
- Idem, « The Revolt and Ethnic Origin of the Usurper Magnentius (350-353) and the Rebellion of Vetrano (350) », *Chiron* 30, 2000, pp. 131-159.
- Idem, « Barbatio's Bridge: The Alamannic Campaign of 357 »; in J. Drinkwater et B. Salway (eds.), *Wolf Liebeschuetz Reflected: Essays Presented by Colleagues, Friends, & Pupils*, London, 2007, pp. 115-123.
- J. Drinkwater et B. Salway (eds.), *Wolf Liebeschuetz Reflected: Essays Presented by Colleagues, Friends, & Pupils*, London, 2007.

- J. W. Drijvers and D. Hunt (eds.), *The Late Roman World and Its Historian: Interpreting Ammianus Marcellinus*, London/New York, 1999.
- P. Dufraigne, « Quelques remarques sur l'*adventus* chez Ammien Marcellin et les panégyristes »; in J. -C. Fredouille et L. Holt (eds.), *De Tertullien aux Mozarabes: Antiquité tardive et christianisme ancien (III<sup>e</sup>- VI<sup>e</sup> siècles): Mélanges offerts à Jacques Fontaine*, Paris, 1992, pp. 497-509.
- J. E. Dunlap, « The Office of the Grand Chamberlain in the Later Roman and Byzantine Empires »; in A. E. R. Boak and J. E. Dunlap (eds.), *Two Studies in Later Roman and Byzantine Administration*, New York/London, 1924, pp. 161-324.
- N. Duval, « Le résidences impériales : Leur rapport avec les problèmes de légitimité, les partages de l'empire et la chronologie des combinaisons dynastiques » ; in F. Paschoud et J. Szidat (eds.), *Usurpationen in der Spätantike: Akten des Kolloquiums „Staatsstreich und Staatlichkeit“ 6.-10. März 1996 Solothurn/ Bern*, Stuttgart, 1997, pp. 127-153.
- R. O. Edbrooke, JR., « The Visit of Constantius II to Rome in 357 and Its Effect on the Pagan Roman Senatorial Aristocracy », *American Journal of Philology* 97, 1976, pp. 40-61.
- S. Elm, « Julian the Writer and the His Audience »; in N. Baker-Brian and S. Tougher (eds.), *Emperor and Author: The Writing of Julian the Apostate*, Swansea, 2012, pp. 1-18.
- A. Enmann, «Eine verlorene Geschichte der römischen Kaiser und das Buch *de viris illustribus urbis Romae*. Quellenstudien », *Philologus*, Suppl. 4, 1883, pp. 335-501.
- M. Festy, « En Éditant l'*Epitome De Caesaribus* »; in *Historiae Augustae Colloquium Argentoratense*, Bari, 1998, pp. 153-166.
- Idem, « Aurélius Victor, source de l'Histoire Auguste et de Nicomaque Flavien »; in *Historiae Augustae Colloquium Genevense*, 1999, pp. 121-133.
- Idem, « Les Nicomaques, auteurs de l'*Histoire Auguste* : La jalousie des méchants », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres* 148, 2004, pp. 757-765.
- Idem, « L'*Histoire Auguste* et les Nicomaques », *Historiae Augustae Colloquium Bambergense*, 2007, pp. 183-196.
- W. H. Fisher, « The Augustan *Vita Aureliani* », *Journal of Roman Studies* 19, 1929, pp. 125-149.



- R. Flower, « Visions of Constantine », *Journal of Roman Studies* 102, 2012, pp. 287-305.
- Idem, « *Tamquam Figmentvm Hominis*: Ammianus, Constantius II and the Portrayal of Imperial Ritual », *The Classical Quarterly* 65, 2015, pp. 822-835.
- J. Fontaine, « Le Julien d'Ammien Marcellin »; in R. Braun et J. Richer (eds.), *L'empereur Julien: De l'histoire à la légende (331-1715)*, Paris, 1978, pp. 31-65.
- E. Fournier, « The *Adventus* of Julian at Sirmium: The Literary Construction of Historical Reality in Ammianus Marcellinus »; in R. M. Frakes, E. DePalma Digeser and J. Stephens (eds.), *The Rhetoric of Power in Late Antiquity*, London/New York, 2010, pp. 13-45.
- R. M. Frakes, « Ammianus Marcellinus XXI. 16. 7 : A Re-Examination », *Hermes* 122, 1994, pp. 253-256.
- Idem, « Ammianus Marcellinus and his Intended Audience »; in C. Deroux (ed.), *Studies in Latin Literature and Roman History X*, Bruxelles, 2000, pp. 392-442.
- C. Fry, « *Svetonianvs Qvidam*: L'auteur de l'*Histoire Auguste* en utilisateur du style suétonien », *Historiae Augustae Colloquium Genevense in honorem F. Paschoud septuagenarii*, Bari, 2010, pp. 135-152.
- E. Gabba, « True History and False History in Classical Antiquity », *Journal of Roman Studies* 71, 1981, pp. 50-62.
- G. Galdi, *Syntaktische Untersuchungen zu Jordanes: Beiträge zu den Romana*, Hildesheim/ Zurich/New York, 2013.
- H. A. Gärtner, « Kaiser Constantius II. besucht Rom », *Ktèma* 19, 1994, pp. 293-298.
- M. Ghilardi, C. J. Goddard, et P. Porena (eds.), *Les Cités de l'Italie Tardo-Antique (IV<sup>e</sup> - VI<sup>e</sup> Siècle). Institutions, Économie, Société, Culture et Religion*, Rome, 2006
- J. F. Gilliam, « Ammianus and the *Historia Augusta*: the Lost Books and the Period 117-285 », *Bonner-Historia-Augusta-Colloquium 1970*, 1972, pp. 125-47.
- A. Giardina, *Aspetti della burocrazia nel Basso Impero*, Rome, 1977.
- A. E. Gordon, *Quintus Veranius Consul A.D. 49: A Study Based upon His Recently Identified Sepulchral Inscription*, Berkeley/Los Angeles, 1952.

- R. P. H. Green, « Ausonius' *Fasti* and *Caesares* Revisited », *Classical Quarterly* 49, 1999, pp. 573-578.
- R. Guillaud, « Études de titulature byzantine : Les titres auliques réservés aux eunuques », *Revue des études byzantines* 13, 1955, pp. 50-84.
- J-Y. Guillaumin, « Regard sur le passé et identité romaine chez les auteurs du corpus gromatique latin », *Pallas* 81, 2009, pp. 133-139.
- Idem, « Organisation d' un territoire de colonie: les exigences théoretiques des textes gromatiques »; in H. Bru, G. Labarre et G. Trirologos (eds.) , *Espaces et territoires des colonies romaines d' Orient. Journée d'étude de Besançon, 3 octobre 2013*, 2016, pp. 13-24.
- M. A. Handley, « Two Hundred and Seventy-Four Aggenda and Corrigenda to the *Prosopography of the Later Roman Empire* from the Latin-Speaking Balkans », *Journal of Late Antiquity* 3, 2010, pp. 113-157.
- J. S. Harrel, *The Nisibis War: The Defence of the Roman East AD 337-363*, Barnsley, 2016.
- J. Harries, « Julian the Lawgiver »; in N. Baker-Brian and S. Tougher (eds.), *Emperor and Author: The Writing of Julian the Apostate*, Swansea, 2012, pp. 121-136.
- T. Harrison, « *TEMPLUM MUNDI TOTIUS*, Ammianus and a Religious Ideal of Rome »; J. W. Drijvers and D. Hunt (eds.), *The Late Roman World and Its Historian: Interpreting Ammianus Marcellinus*, London/New York, 1999, pp. 178-190.
- M. Harlow and L. Larsson Lovén (eds.), *Families in the Roman and Late Antique World*, London/ New York, 2012.
- T. Hayashi, « Préface: La vie d'Eutrope et le sommaire sur le *Bréviaire d'histoire romaine* », *Jochi Shigaku* 52, 2007, pp. 99-105 (en japonais).
- Idem, « Mémoire auxiliaire sur les livres 7-10 d'Eutrope, concernant sa façon d'écriture et ses sources », *Jochi Shigaku* 56, 2011, pp. 176-182 (en japonais).
- Idem, « Préface: La vie d'Aurélius Victor et le sommaire sur le *Livre des Césars* », *Jochi Shigaku* 60, 2015, pp. 67-71 (en japonais).
- N. Henck, « Constantius ó φιλοκτίστη? », *Dumbarton Oaks Papers* 55, 2001, pp. 279-304.
- Idem, « Constantius' *Paideia*, Intellectual Milieu and Promotion of the Liberal Arts », *Proceedings of the Cambridge Philological Society* 47, 2001, pp. 172-187.

- Idem, « Constantius and the Cities »; in J. Drinkwater et B. Salway (eds.), *Wolf Liebeschuetz Reflected: Essays Presented by Colleagues, Friends, & Pupils*, London, 2007, pp. 147-156.
- O. Hirschfeld, « Die agentes in rebus », *Sitzungsberichte der Königlich Preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin, Philosophisch-historischen Classe* 25, 1893, pp. 421-441.
- K. Hopkins, *Conquerors and Slaves*, Cambridge, 1978.
- M.-C. L'Huillier, *L'empire des mots. Orateurs gaulois et empereurs romains aux 3e et 4e siècles*, Paris, 1992.
- M. Humphries, « The Tyrant's Mask? Images of Good and Bad Rule in Julian's *Letter to the Athenians* »; in N. Baker-Brian and S. Tougher (eds.), *Emperor and Author: The Writing of Julian the Apostate*, Swansea, 2012, pp. 75-90.
- Idem, « From Usurper to Emperor: The Politics of Legitimation in the Age of Constantine », *Journal of Late Antiquity* 1, 2008, pp. 82-100.
- E. D. Hunt, « Did Constantius II have "Court Bishops"? », *Studia Patristica* 19, 1989, pp. 86-90.
- Idem, « The Outsider Inside: Ammianus on the rebellion of Silvanus »; in J. W. Drijvers and D. Hunt (eds.), *The Late Roman World and Its Historian: Interpreting Ammianus Marcellinus*, London/New York, 1999, pp. 51-63.
- M. Icks, « Great Pretenders: Elevations of 'Good' Usurpers in Roman Historiography »; in H. B. Börm, M. Mattheis, and J. Wienand (eds.), *Civil War in Ancient Greece and Rome*, Göttingen, 2016, pp. 303-320.
- F. Ioue, Le règne d'un grand empire et la culture : L'Empire romain au point de vue d'un bureaucrate; in T. Minamikawa, *L'Histoire Européenne de sagesse et d'étude : Développement historique des sciences humaines et de l'humanisme*, Minerva Shobô, Tokyo, 2007, pp. 13-35 (en japonais).
- L. James (ed.), *Women, Men and Eunuchs: Gender in Byzantium*, London/New York, 1997.
- S. Janniard, « *Armati, scutati* et la catégorisation des troupes dans l'antiquité tardive »; in *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du congrès de Lyon (12 - 14 septembre 2002)*. Rassemblés et édités par Y. Le Bohec et C. Wolff, Paris, Paris, 2004, pp. 389-395.

- Idem, « La résistance d'Aquilée dans l'Antiquité tardive : entre modèle littéraire et réalité (III<sup>e</sup> - V<sup>e</sup> siècle) » ; in M. Ghilardi, C. J. Goddard, et P. Porena (eds.), *Les Cités de l'Italie Tardo-Antique (IV<sup>e</sup> - VI<sup>e</sup> Siècle). Institutions, Économie, Société, Culture et Religion*, Rome, 2006, pp. 75-89.
- Idem, « *Centuriones ordinarii et ducenarii* dans l'armée romaine tardive (III<sup>e</sup> - VI<sup>e</sup> s. apr. J.-C.) » ; in *The Late Roman Army in the Near East from Diocletian to the Arab Conquest. Proceedings of a colloquium held at Potenza, Acerenza and Matera, Italy (May 2005)*. Edited by A. S. Lewin and P. Pellegrini with the aid of Z. T. Fiema and S. Janniard, Oxford, 2007, pp. 383-394.
- L. Jeep, « Aurelii Victoris de Caesaribus e l'Épitome de Caesaribus », *Rivista di Filologia e di Istruzione Classica* 1, 1873, pp. 505-518.
- A. H. M. Jones, *The Later Roman Empire, 284–602: A Social, Economic and Administrative Survey*, Oxford, 1964.
- Idem, *Prosopography of the Late Roman Empire I*, Cambridge, 1971.
- J. Juneau, « *Pietas* and Politics: Eusebia and Constantius at Court », *The Classical Quarterly* 49, 1999, pp. 641-644.
- W. E. Kaegi Jr., « Domestic Military Problems of Julian the Apostate », *Byzantinische Forschungen* 2, 1967, pp. 247-264.
- Idem, « The Emperor Julian at Naissus », *L'antiquité classique* 44, 1975, pp. 161-171.
- K. Kagan, « Spies Like Us: Treason and Identity in the Late Roman Empire » ; in R. W. Mathisen and D. Shanzer (eds.), *Romans, Barbarians, and the Transformations of the Roman World*, Farham, 2011, pp. 161-173.
- G. Kelly, « Constantius II, Julian, and the Example of Marcus Aurelius (Ammianus Marcellinus XXI, 16, 11-12) », *Latomus* 64, 2005, pp. 409-416.
- Idem, *Ammianus Marcellinus: The Allusive Historian*, Cambridge, 2008.
- Idem, « Adrien de Valois and the Chapter Headings in Ammianus Marcellinus », *Classical Philology* 104, 2009, pp. 233-242.
- D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 2011<sup>5</sup>.

- S. Kosaka, « À propos du comité de Chalcédoine », *Rekishii* 116, 2011, pp. 1-30 (en japonais).
- T. Kotula, « Julien Auguste et l'aristocratie municipale d'Afrique : Réflexions méthodologiques », *Antiquités africaines* 30, 1994, pp. 271-279.
- M. Kulikowski, « Marius Maximus in Ammianus and the *Historia Augusta* », *Classical Quarterly* 57, 2007, pp. 244-256.
- Idem, « Coded Polemic in Ammianus Book 31 and the Date and Place of its Composition », *Journal of Roman Studies* 102, 2012, pp. 79-102.
- B. Lançon, « *Militia philosophorum* : Le rôle des lettrés dans l'entourage des empereurs du IV<sup>e</sup> siècle » ; in L. Van Hoof and P. Van Nuffelen (eds.), *Literature and Society in the Fourth Century AD: Performing Paideia, Constructing the Present, Presenting the Self*, Leiden 2014, pp. 31-47.
- B. Lançon et T. Moreau, *Constantin: Un Auguste chrétien*, Paris, 2012.
- R. J. Lane Fox, « The Itinerary of Alexander: Constantius to Julian », *Classical Quarterly* 47, 1997, pp. 239-252.
- *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du congrès de Lyon (12 - 14 septembre 2002)*. Rassemblés et édités par Y. Le Bohec et C. Wolff, Paris, Paris, 2004.
- J. W. Leedom, « Constantius II: Three Revisions », *Byzantion* 48, 1978, pp. 132-145.
- L. Lefebvre, « Réécrire l'histoire : l'utilisation du matériau suétonien par un historien chrétien, Orose », *Latomus* 72, 2013, pp. 492-501.
- *The Late Roman Army in the Near East from Diocletian to the Arab Conquest. Proceedings of a colloquium held at Potenza, Acerenza and Matera, Italy (May 2005)*. Edited by A. S. Lewin and P. Pellegrini with the aid of Z. T. Fiema and S. Janniard, Oxford, 2007
- J. L. Lightfoot, « Sacred Eunuchism in the Cult of the Syrian Goddess »; in S. Tougher (ed.), *Eunuchs in Antiquity and Beyond*, London, 2002, pp. 71-86.
- X. Lucien-Brun, « Constance II et le massacre des princes », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé. Lettres d'humanité* 32, 1973, pp. 585-602.
- C. Luibheid, « The Arianism of Eusebius of Nicomedia », *Irish Theological Quarterly* 1, 1976, pp. 3-23.

- I. Luigi (ed.), *Fontes ad topographiam veteris urbis romae pertinentes: Liber XVI Fora imperatorvm (Regio VIII)*, Rome, 1965.
- S. MacCormack, « Change and Continuity in Late Antiquity: The Ceremony of *Adventus* », *Historia* 21, 1972, pp. 721-752.
- P.-L. Malosse, « Enquête sur les relations entre Julien et Gallus », *Klio* 86, 2004, pp. 185-196.
- P. Maraval, *Les fils de Constantin*, Paris, 2013.
- M. Marcos, « Constantine, Dalmatius Caesar, and the Summer of A. D. 337 », *Latomus* 73, 2014, pp. 748-774.
- H. I. Marrou, « La Vie intellectuelle au Forum de Trajan et au Forum d'Auguste » ; in H. I. Marrou (éd.), *Patristique et humanisme mélangés*, Paris, 1976, pp. 65-80.
- R. W. Mathisen and D. Shanzer (eds.), *Romans, Barbarians, and the Transformations of the Roman World*, Farham, 2011.
- J. F. Matthews, *The Roman Empire of Ammianus*, London, 1989.
- Idem, « *Codex Theodosianus* 9. 40. 13 and Nicomachus Flavianus », *Historia* 46, 1997, pp. 196-213.
- R. Mellor, *Tacitus*, New York/ London, 1993.
- M. Meslin, *Les Ariens d'Occident: 335-430*, Paris, 1967.
- M. Mirković, « Sirmium: Its History from the 1 Century A. D. to 582 A. D. », *Sirmium: Archaeological Investigations in Syrmian Pannonia: Археолошка Истражва у Срему*, Beograd, 1971, pp. 5-60.
- Idem, « The Inscriptions of Sirmium and Its Territory », *Sirmium: Archaeological Investigations in Syrmian Pannonia: Археолошка Истражва у Срему*, Belgrade, 1971, pp. 60-89.
- Idem, « The Staff of Imperial Administration in Sirmium in the First Half of the Fourth Century », *Starinar* 49, 1998, pp. 93-101.
- A. Momigliano, « Some Observations on the “*Origo Gentis Romanae*” », *Journal of Roman Studies* 48, 1958, pp. 56-73.

- T. Moreau, « Les réseaux de fonctionnaires et leurs contraintes sous Constance II. Réflexion d'après les *Res Gestae* (14-16) d'Ammien Marcellin » ; in T. Moreau et A. Bodin (eds.), *Réseaux sociaux et contraintes dans l'Antiquité tardive. Actes de la journée d'études (Université de Paris Ouest Nanterre la Défense, 27 juin 2013)*, *Revue des études tardo-antique*, Supplément 1, Nanterre, 2014, pp. 103-136.
- T. Moreau et A. Bodin (eds.), *Réseaux sociaux et contraintes dans l'Antiquité tardive. Actes de la journée d'études (Université de Paris Ouest Nanterre la Défense, 27 juin 2013)*, *Revue des études tardo-antique*, Supplément 1, Nanterre, 2014.
- A. Molinier-Arbo, *La Vie de Commode dans l'Histoire Auguste*, Nancy, 2012.
- B. T. Moss, *Sextus Aurelius Victor: Liber de Caesaribus*, diss., Chapel Hill, 1942.
- V. Neri, « Aurelio Vittore e la tradizione pagana su Constantino » ; in *La storiografia tardoantica, Bilanci et prospettive*. A cura di Valerio Neri et Beatrice Girotti, Milano, 2017, pp. 13-35.
- *La storiografia tardoantica, Bilanci et prospettive*. A cura di Valerio Neri et Beatrice Girotti, Milano, 2017.
- C. E. V. Nixon, *An Historiographical Study of the Caesares of Sextus Aurelius Victor*, diss., Michigan, 1971.
- Idem, « Aurelius Victor and Julian », *Classical Philology* 86, 1991, pp. 113-125.
- A. F. Norman, « The Illyrian Prefecture of Anatolius », *Rheinisches Museum* 100, 1957, pp. 253-259.
- H. R. Norwood, « Roman General Barbatio Tried to Become Emperor: Through Sabotage-- Only to Be Undone by His Wife », *Military History* 16, 1999, pp. 3-12.
- P. O'Brien, « Vetricano's Revenge? The Rhetorical Prowess of Ammianus' Constantius », *Dialogues d'histoire ancienne* supplément 8, 2013, pp. 221-258.
- T. Opitz, « Quaestionum de Sexto Aurelio Victore capita tria », *Acta Societas philologiae Lipflennir* 2, 1872, pp. 197-270.
- F. Paschoud, « Deux ouvrages récents sur l'*Epitome de Caesaribus* et Aurélius Victor », *Revue des études latines* 53, 1975, pp. 86-98.

- Idem, « Frumentarii, Agentes in rebus, Magistriani, Cvriosi, Veredarii : Problèmes de Terminologie », *Bonner Historia-Augusta Colloquium 1979/81*, Bonn, 1983, pp. 215-243.
- Idem, « L'*Histoire Auguste* et Dexippe » ; in *Historiae Augustae Colloquium Parisinum*, pp. 217-69.
- Idem, « Nicomaque Flavien et la connexion byzantine (Pierre le Patrice et Zonaras) : A propos du livre récent de Bruno Bleckmann », *Antiquité Tardive* 2, 1994, pp. 71-82.
- Idem, « Les sources de la *Vita Taciti* », *Historiae Augustae Colloquium Maceratense*, Bari, 1995, pp. 269-280.
- Idem, « A propos des sources du récit des Campagnes orientales d'Aurélien dans l'*Histoire Auguste* », *Historiae Augustae Colloquium Maceratense*, Bari, 1995, pp. 281-295.
- Idem, « Noms Camouflés d'historiens du 4<sup>e</sup> siècle dans l'*Histoire Auguste* », *Historia* 44, 1995, pp. 502-504.
- Idem, « Le tyran fantasmé : Variations de l'*Histoire Auguste* sur le thème de l'usurpation » ; in F. Paschoud et J. Szidat (eds.), *Usurpationen in der Spätantike: Akten des Kolloquiums „Staatsstreich und Staatlichkeit“ 6.-10. März 1996 Solothurn/ Bern*, Stuttgart, 1997, pp. 87-98.
- Idem, « Aurélius Victor, Eutrope ou « *Kaisergeschichte* » d'Enmann ? » ; *Historiae Augustae Colloquium Argentoratense*, Bari, 1998, pp. 269-270.
- Idem, « Propos Sceptiques et iconoclastes sur Marius Maximus », *Historiae Augustae Colloquium Genevense*, Bari, 1999, pp. 241-254.
- Idem, « L'auteur de l'*Histoire Auguste* est-il un apostat ? » ; F. Chausson et É. Wolff (eds.), *Consuetudis amor : Fragments d'histoire romaine (II<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles) offerts à Jean-Pierre Callu*, Rome, 2003, pp. 357-369.
- Idem, « Ammien 31, 16, 9 : Une *Recvsatio* ? », *Revue des études latines* 82, 2004, pp. 238-248.
- Idem, « Chronique d'historiographie tardive », *Antiquité tardive* 14, 2006, pp. 325-344.
- Idem, « Chronique d'historiographie tardive », *Antiquité tardive* 16, 2008, pp. 325-334.
- Idem, « Chronique d'historiographie tardive », *Antiquité tardive* 18, 2010, pp. 309-320.



- Idem, « On a Recent Book by Alan Cameron: *The Last Pagans of Rome* », *Antiquité Tardive* 20, 2012, pp. 359-388.
- Idem, « Review-Discussion: Mark Thomson, *Studies in the Historia Augusta*. Collection Latomus 337; Brussels, 2012. Pp. 155. €27.00. ISBN 9-782-87031-278-0. », *Histos* 7, 2013, pp. 1-12.
- F. Paschoud et J. Szidat (eds.), *Usurpationen in der Spätantike: Akten des Kolloquiums „Staatsstreich und Staatlichkeit“ 6.-10. März 1996 Solothurn/ Bern*, Stuttgart, 1997.
- F. Paschoud – C. Wirz, « Emplois de l'ablatif absolu dans l'*Histoire Auguste* et Suetone : Peut-on ainsi déceler la prétendue influence de Marius Maximus ? », *Historiae Augustae Colloquium Bambergense*, Bari, 2007, pp. 295-303.
- R. J. Penella, « A Lowly Born Historian of the Late Roman Empire: Some Observations on Aurelius Victor and His *De Caesaribus* », *Thought* 55, 1980, pp. 122-131.
- Idem, « Julian the Persecutor in Fifth Century Church Historians », *The Ancient World* 24, 1993, pp. 31-43.
- P. Petit, *Les fonctionnaires dans l'œuvre de Libanius*, Paris, 1994.
- S. Ratti, *Les empereurs romains d'Auguste à Dioclétien dans le Bréviaire d'Eutrope*, Besançon/ Paris, 1996.
- Idem, « Jérôme et Nicomaque Flavien : Sur les sources de la *Chronique* pour les années 357-364 », *Historia* 46, 1997, pp. 479-508.
- Idem, « La lecture chrétienne du Bréviaire d'Eutrope (9. 2-5) par Jérôme et Orose », *Latomus*, 1997, pp. 264-278.
- Idem, « La *Chronique* de Jérôme : OPVS TVMVLTVARIVM ? », *Latomus* 58, 1999, pp. 861-871.
- Idem, « Les sources de la *Chronique* de Jérôme pour les années 357-364 : Nouveaux éléments »; in B. Pouderon et Y.-M. Duval (éds.), *L'historiographie de l'Église des premiers siècles*, Paris, 2001, pp. 425-450.
- Idem, « Nicomaque Flavien Senior auteur de l'*Histoire Auguste* », *Historiae Augustae Colloquium Bambergense*, Bari, 2007, pp. 305-317.

- Idem, « Nicomaque Flavien Senior et l'*Histoire Auguste*: La découverte de nouveaux liens », *Revue des études latines* 85, 2007, pp. 204-219.
- Idem, « 394 : Fin de la rédaction de l'*Histoire Auguste*? », *Antiquité tardive* 16, 2008, pp. 335-348.
- Idem, *Écrire l'histoire à Rome*, Paris, 2009.
- Idem, « Mon *Histoire Auguste* », *Anabases* 10, 2009, pp. 89-97.
- Idem, « Un nouveau *terminus ante quem* pour l'*Histoire Auguste* », *Historiae Augustae Colloquium Genevense in honorem F. Paschoud septuagenarii*, Bari, 2010, pp. 165-174.
- Idem, *Antiquus error : Les ultimes feux de la résistance païenne : Scripta varia augmentés de cinq études inédites*, Turnhout, 2010.
- Idem, *Polémiques entre païens et chrétiens*, Paris, 2012.
- Idem, « La date et la diffusion de l'*Histoire Auguste* », *Revue des études anciennes* 114, 2012, pp. 567-580.
- Idem, « Païens et chrétiens au IV<sup>e</sup> siècle : Points de résistance à une *Doxa* », *Antiquité tardive* 21, 2013, pp. 401-410.
- Idem, *Une Antiquité tardive noire ou heureuse ?*, Besançon, 2015.
- Idem, *L'Histoire Auguste, les païens et les chrétiens dans l'Antiquité tardive*, Paris, 2016.
- O. Rimbault, « Peut-on identifier l'auteur de l'*Histoire Auguste*? À propos de Stéphane Ratti, *Antiquus error : Les ultimes feux de la résistance païenne* (Scripta varia augmentés de cinq études inédites), Turnhout, Brespols [Bibliothèque de l'antiquité tardive n. 14] 2010, *Dialogues d'histoire ancienne* 37, 2011, pp. 115-135.
- M. D. Reeve, « Some Manuscripts of Ausonius », *Prometheus* 3, 1977, pp. 112-120.
- M. Riel, « *A Matris Deae Libertus* at Sirmium », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 134, 2001, pp. 286-296.
- D. Rohrbacher, *The Historians of Late Antiquity*, London/New York, 2002.
- Idem, « The Sources for the Lost Books of Ammianus Marcellinus », *Historia* 55, 2006, pp. 106-124.

- Idem, « Enmann's *Kaisergeschichte* from Augustus to Domitian », *Latomus* 68, 2009, pp. 709-719.
- Idem, « The Sources of the *Historia Augusta* Re-Examined », *Histos* 7, 2013, pp. 146-180.
- Z. Rubin, « Pagan Propaganda during the Usurpation of Magnentius (350-353) », *Scripta Classica Israelica* 3, 1998, pp. 124-141.
- J. Rougé, « Néron à la fin du IV<sup>e</sup> et au début du V<sup>e</sup> siècle », *Latomus* 37, 1998, pp. 73-87.
- B. Salway, « Words and Deeds: Julian in the Epigraphic Record »; in N. Baker-Brian and S. Tougher (eds.), *Emperor and Author: The Writing of Julian the Apostate*, Swansea, 2012, pp. 137-157.
- F. L. Sánchez, « Julian and His Coinage: A very Constantinian Prince »; in N. Baker-Brian and S. Tougher (eds.), *Emperor and Author: The Writing of Julian the Apostate*, Swansea, 2012, pp. 159-182.
- D. Schlinkert, « Der Hofeunuch in der Spätantike: Ein gefährlicher Außenseiter? », *Hermes* 122, 1994, pp.342-359.
- J. A. Schlumberger, «*Epitome, Historia Avgvsta* und Marius Maximus? », *Historiae Augustae Colloquium Genevense in honorem F. Paschoud septuagenarii*, Bari, 2010, pp. 195-209.
- W. Schuller, « Grenzen des spätrömischen Staates: Staatspolizei und Korruption », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 16, 1975, pp. 1-21.
- R. P. H. Seager, « Roman Policy on the Rhine and the Danube in Ammianus », *The Classical Quarterly* 49, 1999, pp. 579-605.
- O. Seeck, « Agentes in rebus » *Real Encyclopedie* I, 1893, pp. 776-777.
- G. Sidéris, « La comédie des castrats: Ammien Marcellin et les eunuques, entre eunucophobie et admiration », *Revue belge de philologie et d'histoire* 78, 2000, pp. 681-717.
- Idem, « 'Eunuchs of Light': Power, Imperial Ceremonial and Positive Representations of Eunuchs in Byzantium (4th-12th centuries AD) »; in S. Tougher (ed.), *Eunuchs in Antiquity and Beyond*, London, 2002, pp. 161-175.

- Idem, « Eunuques, chambres impériale et palais à Byzance (IVe-VIe siècles) » ; in M.-F. Auzépy et J. Cornette (eds.), *Palais et pouvoir de Constantinople à Versailles*, Saint-Denis, 2003, pp. 163-181.
- W. G. Sinnigen, « The Vicarius Urbis Romae and the Urban Prefecture », *Zeitschrift für Alte Geschichte* 8, 1959, pp. 97-112.
- Idem, « Two Branches of the Late Roman Secret Service », *The Journal of Philology* 80, 1959, pp. 238-254.
- Idem, « The Roman Secret Service », *The Classical Journal* 57, 1961, pp. 65-72.
- Idem, « Three Administrative Changes Ascribed to Constantius II », *American Journal of Philology* 83, 1962, pp. 369-382.
- Idem, « Chiefs of Staff and Chiefs of the Secret Service », *Byzantinische Zeitschrift* 57, 1964, pp. 78-105.
- R. Smith, « Measures of Difference: The Fourth-Century Transformation of the Roman Imperial Court », *American Journal of Philology* 132, 2011, pp. 123-151.
- Idem, « The Imperial Court of the Late Roman Empire, c. AD 300-c. AD 450; in A. J. S. Spawforth (ed.), *The Court and Court Society in Ancient Monarchies*, Cambridge, 2011, pp. 157-232.
- A. J. S. Spawforth (ed.), *The Court and Court Society in Ancient Monarchies*, Cambridge, 2011.
- C. G. Starr, « Aurelius Victor: Historian of Empire », *American Historical Review* 61, 1956, pp. 574- 586.
- E. Stein, « Untersuchngen zum Staatsrecht des Bas-Empire », *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte* 41, 1920, pp. 195-251.
- W. Stevenson, « Eunuchs and Early Christianity »; in S. Tougher (ed.), *Eunuchs in Antiquity and Beyond*, London. 2002, pp. 123-142.
- R. H. W. Stichel, *Die Römische Kaiserstatue am Ausgang der Antike: Untersuchungen zum plastischen Kaiserporträt seit Valentinian I. (364-375 c. Chr.)*, Rome, 1982.
- R. Syme, « Not Marius Maximus », *Hermes* 96, 1968, pp. 494-502.

- Idem, *Ammianus Marcellinus and Historia Augusta*, Oxford, 1969.
- Idem, *Emperors and Biography*, Oxford, 1971.
- J. Szidat, « Zur Ankunft Iulians in Sirmium 361 n. Chr. Auf seinem Zug gegen Constantius II », *Historia* 24, 1975, pp. 375-378.
- Idem, « Die Usurpation Julians. Ein Sonderfall? » ; in F. Paschoud et J. Szidat (eds.), *Usurpationen in der Spätantike: Akten des Kolloquiums „Staatsstreich und Staatlichkeit“ 6.-10. März 1996 Solothurn/ Bern*, Stuttgart, 1997, pp. 63-70.
- R. J. Tarrant, « révision d'Aurélius Victor, *Livre des Césars*. Texte et traduction par P. Dufraigne, Paris, 1975 », *Gnomon* 50, 1978, pp. 355-362.
- H. C. Teitler, « Ammianus and Constantius. Image and Reality » ; in J. den Boeft, D. den Hengst, and J. C. Teitler (eds.), *Cognitio gestorum: The Historiographic Art of Ammianus Marcellinus*, Amsterdam, 1992, pp. 117-122.
- Idem, « Ammianus, Libanius, Chrysostomus, and the Martyrs of Antioch », *Vigiliae Christianae* 67, 2013, pp. 263-288.
- M. F. Tenney, « Tacitus through the Centuries to the Age of Printing », *University of Colorado Studies* 22, 1935, pp. 341-363.
- R. L. Testa (éd.), *The Strange Death of Pagan Rome*, Turnhout, 2013.
- E. A. Thompson, *The Historical Work of Ammianus Marcellinus*, London, 1947.
- Idem, « Constantine, Constantius II and the Lower Danube Frontier », *Hermes* 84, 1956, pp. 372-381.
- M. Thomson, « The Original Title of the *Historia Augusta* », *Historia* 56, 2007, pp. 121-125.
- Idem, *Studies in the Historia Augusta*, Bruxelles, 2012.
- S. Tougher, « Byzantine Eunuchs: An Overview, with Special Reference to Their Creation and Origin » ; in L. James (ed.), *Women, Men and Eunuchs: Gender in Byzantium*, London/New York, 1997, pp. 168-184.
- Idem, « The Advocacy of Empress: Julian and Eusebia », *Classical Quarterly* 48, 1998, pp. 595-599.

- Idem, « In praise of an Empress: Julian's speech of thanks to Eusebia »; M. L. Whitby (ed.), *The Propaganda of Power: The Role of Panegyric in Late Antiquity*, Leiden, 1998, pp. 105-123.
- Idem, « Ammianus and the Eunuchs »; in J. W. Drijvers and D. Hunt (eds.), *The Late Roman World and Its Historian: Interpreting Ammianus Marcellinus*, London/New York, 1999, pp. 64-73.
- Idem, « Ammianus Marcellinus on the Empress Eusebia: A Split Personality », *Greece & Rome* 47, 2000, pp. 94-101.
- Idem (ed.), *Eunuchs in Antiquity and Beyond*, London. 2002.
- Idem, « In or Out? Origins of Court Eunuchs »; in S. Tougher (ed), *Eunuchs in Antiquity and Beyond*, London. 2002, pp. 143-159.
- Idem, *Julian the Apostate*, Edinburgh, 2007.
- Idem, *The Eunuch in Byzantine History and Society*, London/New York, 2010.
- Idem, « Imperial Blood : Family Relationships in the Dynasty of Constantine the Great » ; in M. Harlow et L. Larsson Lovén (eds.), *Families in the Roman and Late Antique World*, London/ New York, 2012, pp. 181-198.
- P. W. Townsend, « The Revolution of A. D. 238: The Leaders and Their Aims », *Yale Classical Studies* 14, 1955, pp. 49-105.
- R. Turcan, « Le délit des monétaires rebellés contre Aurélien », *Latomus* 28, 1969, pp. 948-959.
- E. R. Valner, « Roman Authority, Imperial Authoriality, and Julian's Artistic Program »; N. Baker-Brian and S. Tougher (eds.), *Emperor and Author: The Writing of Julian the Apostate*, Swansea, 2012, pp. 183-211.
- L. Van Hoof and P. Van Nuffelen (eds.), *Literature and Society in the Fourth Century AD: Performing Paideia, Constructing the Present, Presenting the Self*, Leiden 2014.
- P. Van Nuffelen, « John of Antioch, Inflated and Deflated. Or: How (Not) to Collect Fragments of Early Byzantine Historians », *Byzantion* 82, 2012, and pp. 437-450.
- M. Vessey, « 407 and All That: Insular Late Roman Historiography and the Literary-Historical Turn », *Journal of Late Antiquity* 2, 2009, 30-48.

- C. Vogler, *Constance II et l'administration impériale*, Strasbourg, 1979.
- C. Wagener, « Eutropius », *Philologus* 42, 1884, pp. 511-533.
- Idem, « Eutropius », *Philologus* 45, 1886, pp. 509-511.
- A. E. Wardman, « Usurpers and Internal Conflicts in the 4th Century A.D. », *Historia* 53, 1984, pp.220-237.
- B. Warmington, « Some Constantinian References in Ammianus » ; J. W. Drijvers and D. Hunt (eds.), *The Late Roman World and Its Historian: Interpreting Ammianus Marcellinus*, London/New York, 1999, pp. 166-177.
- J. Weisweiler, « From equality to Assymetry: Honorific Statues, Imperial Power, and Senatorial Identity in Late-Antique Rome », *Journal of Roman Archaeology* 25, 2012, pp. 319-350.
- Idem, « Unreliable Witness : Failings of the Narrative in Ammianus Marcellinus » ; L. Van Hoof and P. Van Nuffelen (eds.), *Literature and Society in the Fourth Century AD: Performing Paideia, Constructing the Present, Presenting the Self*, Leiden 2014, pp. 103-133.
- R. Westall, « Constantius II and the Basilica of St. Peter in the Vatican », *Historia* 64, 2015, pp. 205-242.
- M. L. Whitby (ed.), *The Propaganda of Power: The Role of Panegyric in Late Antiquity*, Leiden, 1998.
- Idem, « Images of Constantius »; J. W. Drijvers and D. Hunt (eds.), *The Late Roman World and Its Historian: Interpreting Ammianus Marcellinus*, London/New York, 1999, pp. 77-88.
- J. Wienand, « The Law's Avenger: Emperor Julian in Constantinople »; in H. B. Börm, M. Mattheis, and J. Wienand (eds.), *Civil War in Ancient Greece and Rome*, Göttingen, 2016, pp. 347-366.
- D. H. Williams, « Another Exception to Later Fourth-Century 'Arian' Typologies: The Case of Germinius of Sirmium », *Journal of Early Christian Studies* 4. 1996, pp. 335-357.
- E. Wölfflin, « Aurelius Victor », *Rheinisches Museum* 29, 1874, pp. 282-304.

- D. Woods, « A Persian at Rome: Ammianus and Eunapius, Frg. 68 »; J. W. Drijvers and D. Hunt (eds.), *The Late Roman World and Its Historian: Interpreting Ammianus Marcellinus*, London/New York, 1999, pp. 156-165.
- Idem, « Amianus Marcellinus and the *Rex Alamannorum* Vadamarius » *Mnemosyne* 53, 2000, pp. 690-710.
- Idem, « Ammianus versus Libanius on Barbatio's Alleged Bridge across the Rhine », *Mnemosyne* 63, 2010, pp. 110-116.
- G. Zecchini, « Qualche ulterior riflessione su Eusebio di Nantes e l'*EKG* », *Historiae Augustae Colloquium Genevense*, Bari, 1999, pp. 331-344.